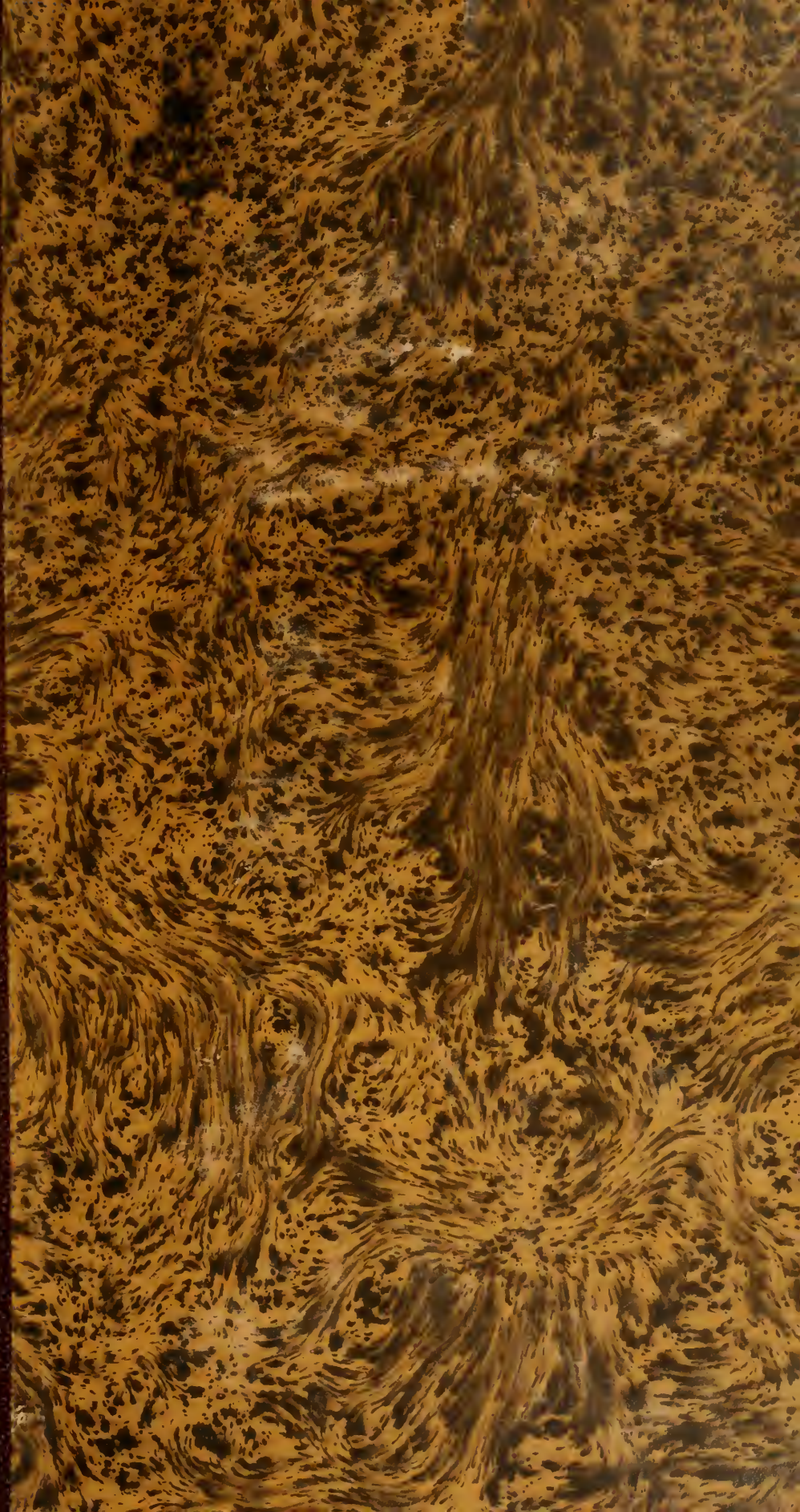

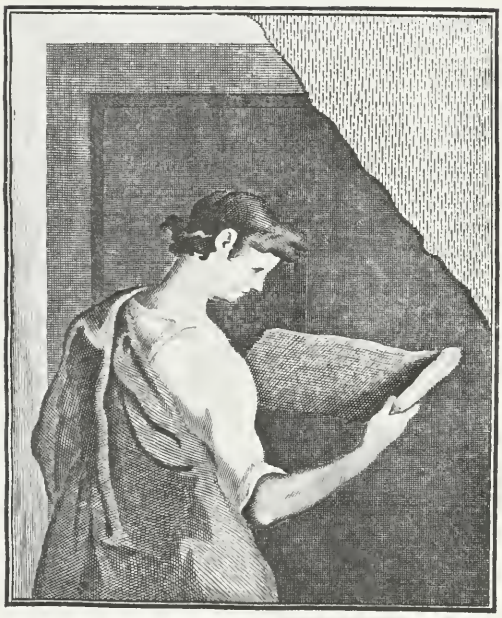

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — TROISIÈME VOLUME

(1864-1865)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1865

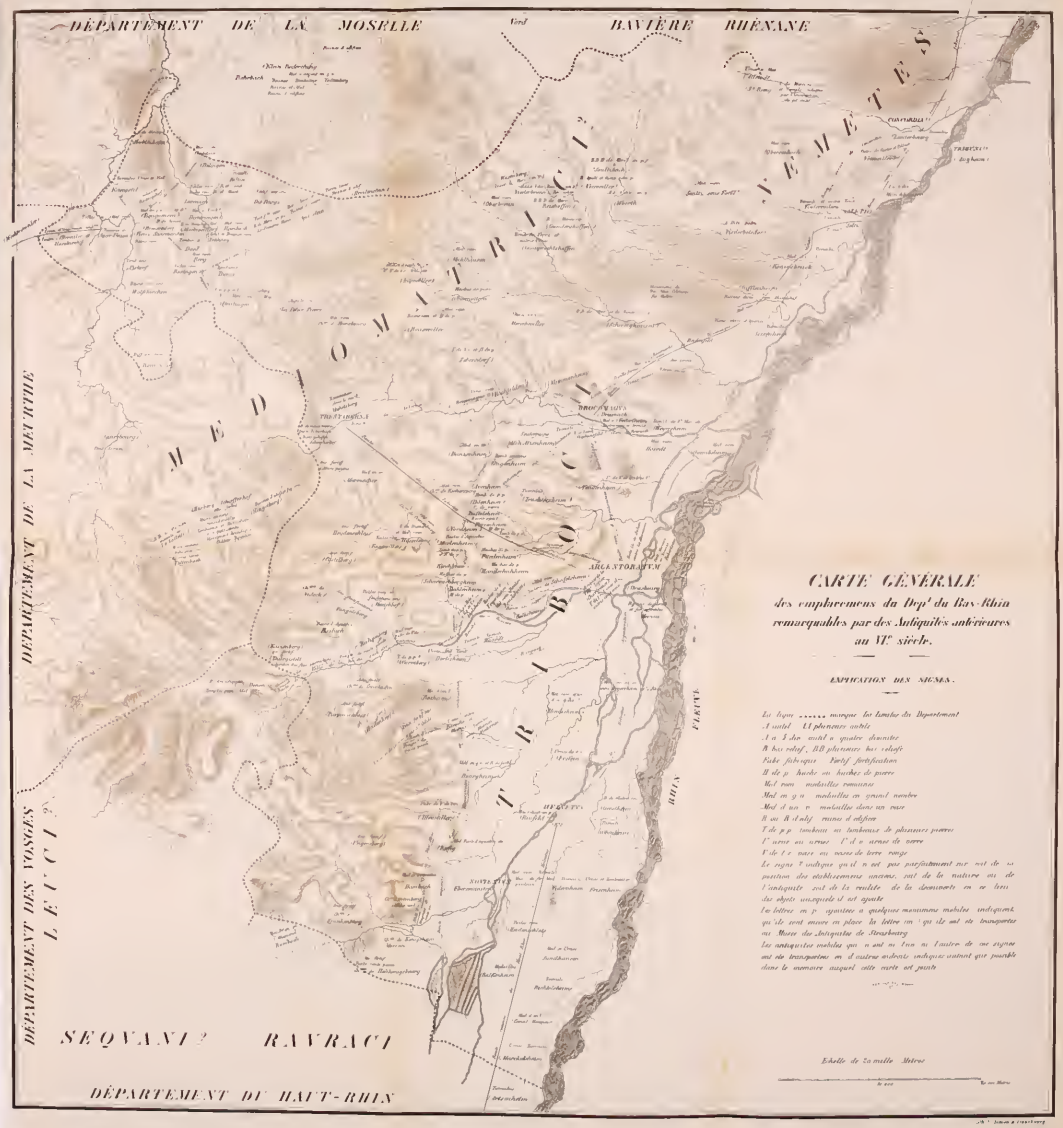
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
BAVIÈRE RHÉNANE
DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE
DÉPARTEMENT DES VOSGES
LEUCI ?
SEQVANI ?
RAVRACI
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
MEDIOMATRICI ?
TRIBOCI
NEMETES
TABERNA
CONCORDIA
TRIBUNA
BROCOMAGUS
TRESTIPSONA
ARGENTORATUM
HELVETIA
NOVIETIUM
RHIN FLEUVE
CARTE GÉNÉRALE
des emplacemens du Dep^t du Bas-Rhin
remarquables par des Antiquités antérieures
au VIe siècle.
EXPLICATION DES SIGNES.
La ligne ..... marque les limites du Département
A autel A1 plusieurs autels
A a 1 div. autel a quatre divinités
B bas relief, BB plusieurs bas reliefs
Fabr. fabrique Fortif. fortification
H de p. hache ou hachez de pierre
Med. rom. médailles romaines
Med. m. g. n. médailles en grand nombre
Med. d. m. n. médailles dans un vase
R. ou R. d. alif. ruines d'édifice
T de p. p. tombeau ou tombeaux de plusieurs pierres
U urne ou urnes U. d. v. urnes de verre
V de t. v. vase ou vases de terre rouge
Le signe ? indique qu'il n'est pas parfaitement sûr soit de sa position des établissemens anciens, soit de la nature ou de l'antiquité soit de la réalité de la découverte en ce lieu des objets auxquels il est ajouté
Les lettres m. p. ajoutées à quelques monumens mobiles indiquent qu'ils sont encore en place la lettre m. ? qu'ils ont été transportés au Musée des Antiquités de Strasbourg
Les antiquités mobiles qui n'ont ni l'un ni l'autre de ces signes ont été transportées en d'autres endroits indiqués autant que possible dans le mémoire auquel cette carte est jointe
Echelle de 2a mille Mètres

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 11 avril 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Heitz, Klotz, L. Levrault, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Straub. MM. Thomas, Simon et Sabourin de Nanton, membres de la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les publications suivantes :

Annuaire de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques. 16e volume de la collection, année 1864, in-8°;

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Sixième année. Metz, 1863, in-8°;

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Metz, 1863, in-8°;

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. Douzième année, 47e et 48e livraisons. Saint-Omer, 1863, broch. in-8°;

Les Paraiges messins. Étude sur la République messine du treizième au seizième siècle, par F. D. Henri Klipffel. 1863, in-8°;

Jarnac enferré par lui-même. Réponse à M. E. Levasseur à propos du catéchisme d'économie politique de M. Du Mesnil-Marigny, par A. Humbert. Paris, 1864, 1 broch. in-8°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, XI. Jahrgang, 1864; n° 1 et n° 2.

Le président propose comme nouveaux membres :

M. *Verdin*, propriétaire, rue du Broglie, 11, présenté par MM. Spach et Eissen;

M. *Léon Viellard*, ingénieur civil aux forges de Morvillars, près Bourogne, canton de Delle, Haut-Rhin, présenté par M. Coste;

M. *Petit-Gérard*, capitaine du train d'artillerie, à Strasbourg, rue du Bouclier, 7, présenté par M. l'abbé Straub;

M. *Weltz, Fréderic*, propriétaire à Gerstheim, présenté par M. Ringeisen.

Le comité prononce l'admission de ces membres.

Le président fait part au comité de la mort de M. Mercklen, ancien greffier de la mairie de Thann. Il exprime les regrets que doit faire éprouver à la Société la perte de ce membre zélé et actif.

Il annonce avoir écrit les lettres suivantes depuis la dernière réunion :

A M. le directeur de Stéphansfeld; renvoi du carton contenant les dessins des antiquités de Stéphansfeld; excuses et explications sur le long retard qu'a éprouvé ce renvoi;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, pour lui exprimer les regrets qu'éprouve la Société de lui voir quitter l'Alsace; le remercier des soins bienveillants qu'il a donnés aux intérêts de la Société;

Au même; accusé de réception du mandat de 500 fr.;

A M. Joseph Schneller, président de la Société historique de Lucerne; annonce de l'admission, à l'unanimité, de sa candidature comme membre honoraire;

A M. Véron-Réville, au sujet de la réunion générale à Colmar;

A M. Hamberger, président de chambre, remercîments pour avoir fait inscrire trois nouveaux membres;

A M. Berger-Levrault; envoi d'une partie des matériaux pour la prochaine livraison;

A M. Véron-Réville; au sujet de renseignements demandés par M. Coste sur les voies anciennes dans le Haut-Rhin;

A M. Schneller, président de la Société historique, à Lucerne; renseignements;

A M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres; prière de représenter la Société à la séance du 2 août, à la Sorbonne;

A M. le Ministre de l'instruction publique; pour l'informer de cette mission confiée à M. Bergmann;

A M. Klipffel, professeur d'histoire à Metz; au sujet de son ouvrage sur

les Paraiges messins, pour l'engager à le présenter au comité historique;

A M. le Préfet du Bas-Rhin; prière de mandater la somme qui reste disponible pour les monuments historiques, exercice 1863;

A M. Verdin; remercîments de l'envoi des tronçons de colonnes de Saint-Étienne;

A M. Ringeisen; affaire de la carte des voies romaines.

Le président soumet au comité une communication de M. Véron-Réville, président du comité du Haut-Rhin, proposant de conférer le titre de membre honoraire de la Société à M. P. Odent, ancien préfet du Haut-Rhin, et ancien deuxième président honoraire. — Cette proposition sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale de Colmar.

M. Véron-Réville demande un nouveau crédit pour les travaux au château d'Éguisheim.

Le comité vote un crédit de 500 fr. pour l'exécution des travaux indiqués dans un rapport antérieur.

M. Véron-Réville informe finalement le comité que le secrétaire du Haut-Rhin demande un aide pour ses écritures.

Le comité vote une somme de 60 fr. pour frais de bureau.

Le trésorier soumet au comité quelques questions de comptabilité, qui seront examinées par une commission chargée de s'entendre avec l'imprimeur du Bulletin.

Le président communique une note de M. Nicklès, de Benfeld, de laquelle résulte l'élucidation de différents points historiques que M. Nicklès n'a pu déterminer entièrement dans une note antérieure, remise au comité dans la séance du 8 février dernier.

Ainsi, la première mention authentique faite du village de Sermersheim remonterait à l'année 708. En second lieu, M. Nicklès a retrouvé la place où furent découverts des tuyaux de bains romains, conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Strasbourg, et qui, d'après la tradition locale, devaient conduire la source de Holtzbad à Helvetus. La vérité de cette tradition pourra désormais être révélée par des fouilles ultérieures. Il existe des vestiges d'établissements romains près de Holtzbad, près duquel devait passer la route de Sainte-Odile à Helvetus. On appelait ce chemin *Römerstrass*, et vers Sand: *Hochstrass*. Déjà au dixième siècle, un bain très-fréquenté doit avoir existé en ces lieux; il s'y trouve une ancienne chapelle dédiée à saint Ulric, considéré comme patron de la source. Cette eau, d'un effet fort agréable sur la peau, pourrait bien avoir été conduite et utilisée à Helvetus par les Romains, qu'une distance de 5 à 6 kilomètres n'effrayait pas pour l'établissement de conduits souterrains. Schweighæuser,

informé vers 1824 de la découverte, près de Matzenheim, des tuyaux susdits, les recueillit, et indiqua plus tard, dans ses *Antiquités d'Alsace*, Hüsseren comme emplacement du bain romain. (Voy. p. 39.)

Matzenheim est un village très-ancien qui doit avoir possédé jadis une léproserie. La première mention qui en est faite remonte à l'année 734.

L'ordre du jour de la séance générale à Colmar est provisoirement fixé. On y procédera à la nomination comme membres honoraires de MM. de Caumont, P. Odent, Warnkœnig, Schneller.

M. le président tient à la disposition de l'assemblée un travail sur Brunon de Rappolstein.

Une médaille d'argent sera décernée à M. Ortlieb.

M. le baron de Schauenburg remet un dessin de M. Beilstein représentant une sépulture romaine trouvée sur le territoire de la commune de Bernolsheim.

Le comité décide que la pierre cinéraire sera reproduite dans le Bulletin.

M. le président rend compte d'un certain nombre de publications parvenues à la Société. Il commence par une analyse du Bulletin de la Société philomatique de Trèves. C'est le compte rendu d'un travail de M. le chanoine de Willmowski, décrivant les restes d'une villa romaine. Le comité décide l'insertion de ce travail au Bulletin.

Séance extraordinaire du Comité du 18 avril 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Bœrsch, Conrath, Eissen, Heitz, baron de Schauenburg.

MM. Thomas et Ringel (pasteur), membres de la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Véron-Réville, président du comité du Haut-Rhin, qui remercie le comité des fonds accordés pour travaux dans son département et informe de la mise en œuvre prochaine des travaux de nettoiement et de déblai aux châteaux de Hoh-Landsberg et de Plixbourg. De plus, il donne au comité la nouvelle d'une intéressante acquisition, celle de la ruine de Wineck que le propriétaire,

M. Isaac Bickart, de Horbourg, cède gracieusement, à titre gratuit, à la Société.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Ponsard, préfet du Haut-Rhin, qui fait l'honneur à la Société d'accepter le titre de second président honoraire, l'assure de son concours actif et met à la disposition du président, pour l'assemblée générale du 19 mai, une des salles de la préfecture.

M. le président continue ses comptes rendus des publications adressées à la Société par l'analyse du livre de M. Klipffel: *Les Paraiges messins.* Le rapporteur appelle d'abord l'attention de ses collègues sur les points de contact très-fréquents entre l'histoire d'Alsace et celle de Lorraine, puis sur les analogies et les divergences entre l'histoire municipale de Metz et celle de Strasbourg. Il explique, d'après M. Klipffel, ce qu'était cette «aristocratie ou bourgeoisie souveraine des six paraiges» (*parentela, cognatio*), association fondée sur les liens du sang et d'un groupe politique.

«M. Klipffel trouve la souche des membres des paraiges primitifs dans les personnages considérables nommés dans les actes du douzième siècle, et s'élève contre l'opinion qui a voulu transformer les paraiges en tribus de lieux ou de quartiers comme les tribus urbaines et rustiques de Rome sous Servius Tullius.» ...Ces familles souveraines de Metz exerçaient une influence bien plus considérable que chez nous les Zorn, les Müllenheim et d'autres familles patriciennes qui dans leur lutte avec la démocratie finirent par avoir le dessous.

Le rapporteur fait un éloge mérité de l'érudition de M. Klipffel et de l'excellente distribution des divers chapitres de son ouvrage substantiel.

Il termine en félicitant M. Klipffel de ses sentiments patriotiques, partagés par les habitants de l'Alsace, quoiqu'ils soient entrés un siècle plus tard que les Messins dans le sein de la nation française.

M. Spach rend compte en ces termes du contenu des derniers volumes du *Geschichtsfreund,* ou Recueil historique et archéologique des cinq cantons du centre de la Suisse:

«La Société historique et archéologique des cinq cantons (de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden et Zug) nous transmet depuis quelques années ses publications, imprimées à Sainte-Marie des Hermites, sous le titre de: *Geschichtsfreund.* Nous tenons en main dix de ces volumes substantiels qui renferment une série de notices biographiques, historiques, littéraires et de mémoires sur les églises, les abbayes, les couvents, les chapelles, le mobilier d'église de la Suisse centrale, sur les armes, ustensiles et autres objets antiques, depuis l'époque celtique, découverts sur divers points du

territoire dont nous venons d'indiquer les limites. Si vous joignez à cette énumération une série de chartes, d'urbaires, rotules et registres de toute nature édités dans le recueil des cinq cantons, vous aurez une idée approximative du contenu de cette collection scientifique. Je vais essayer de vous en donner quelques extraits; je choisirai presque au hasard dans ce riche répertoire de faits et de recherches érudites, m'appliquant toutefois de préférence aux sujets qui se rattachent à notre histoire locale et aux objets de nos études; il faut vous résigner à l'avance à ne pas être renseignés au grand complet. Nos confrères de Lucerne et des bords du lac des Quatre-Cantons nous tiendront compte de notre bonne volonté et de ce témoignage d'intérêt que nous donnons à leurs travaux.

« Je vais commencer par les deux ou trois volumes les plus récents.

« Dans le volume XIX, édité en 1863, je trouve une histoire complète de la petite république de Gersau (par M. Camenzind).

« C'est une intéressante monographie, le tableau de l'existence presque idyllique d'une communauté qui, par un concours de circonstances heureuses, parvient à conserver son indépendance et son individualité jusqu'au moment des grandes convulsions politiques et sociales qui forment la clôture du dix-huitième siècle[1].

« Le président de la Société lucernoise, M. Schneller, a inséré dans le même volume XIX une notice sur le registre de la custodie du couvent de Lucerne. Je relate ce travail parce qu'il se rattache à l'histoire de l'un de nos établissements religieux d'Alsace. L'ancienne abbaye princière de Murbach (Haut-Rhin) exerçait, à partir du neuvième siècle, des droits de propriété suzeraine sur le monastère lucernois. Pépin et Louis le Débonnaire, le père et le fils de Charlemagne, avaient établi ces rapports entre les deux couvents; *Murbach est l'église-mère de Lucerne.* Cette circonstance justifie l'introduction qui précède le mémoire de M. Schneller et consiste dans une description magistrale du chœur encore debout de l'ancienne abbaye de Murbach. Une belle reproduction photographique de l'édifice roman sert de commentaire au texte archéologique.

« En 1291, Murbach vend le couvent de Lucerne à la maison de Habsbourg; dès ce moment, les liens religieux et politiques entre le couvent suisse et celui du vallon latéral de Guebwiller sont brisés.

« Le registre de la custodie de Lucerne, édité par M. Schneller, contient la série des revenus, l'énumération des droits et des devoirs du custode[2]; l'éditeur rappelle en détail les attributions de cette charge à laquelle in-

1. Nous ne donnons qu'un extrait du Rapport de M. Spach.
2. Le registre original est formé par 46 feuillets in-4°.

combait surtout la garde du trésor de l'église; il consacre aussi quelques lignes commémoratives à Jacques Kollmann, custode, qui commence ledit registre en 1311.

« Le père Gall-Morel, recteur d'Einsiedeln, dont le nom revient souvent parmi les collaborateurs du *Geschichtsfreund*, communique un urbaire, c'est-à-dire un tableau des revenus de Notre-Dame des Hermites, de 1150, et M. Aloys Müller (d'Urseren) reproduit le testament de Charles-François Stanghi ou Stangha, le héros de la journée de Giornico (1478), qui se sacrifia pour le salut des confédérés suisses dans leur lutte avec Milan.

« Dans le même volume XIX, M. le professeur Staub rend compte de fouilles récentes, faites à Zug, où l'on a mis à jour des antiquités lacustres qui appartiennent à l'époque que l'on est convenu d'appeler l'époque de pierre ou de silex. L'auteur du mémoire renvoie, pour les généralités, aux ouvrages publiés depuis onze ans sur les découvertes lacustres par MM. Ferdinand Keller, Rutimeyer, Troyon et Bühlmann; il se borne à sa tâche spéciale, c'est-à-dire à la description de la localité zugoise où l'on trouva, en mai 1862, des haches et autres instruments en silex et en serpentin, des pointes de lances et de flèches, des pilotis faits de diverses essences (de chêne, de bouleaux, d'aulnes, etc.); des débris organiques appartenant au règne végétal et animal (cornes de cerf et dents de cheval, mâchoires de sanglier, des charbons, des noyaux de fruits sauvages et cultivés).

« Les pilotis plongent, à travers le humus ou la terre végétale actuelle, dans une couche de terrain formée de craie lacustre qui constituait le fond du lac primitif. L'étendue assez considérable de terrain où l'on a trouvé ces pilotis fait penser que l'on touchait à l'emplacement d'un village tout entier dont la population antéhistorique avait dû établir des relations d'échange avec les peuplades étrangères; car à Zug il n'y a ni serpentin ni silex.

« Une monographie capitale du recueil (vol. XVIII, p. 18 à 36), c'est la « *Vie du bienheureux Nicolas von der Flüe,* » écrite entre 1479 et 1482 par Albert de Bonstetten, doyen d'Einsiedeln, en allemand et en latin. Le père Gall-Morel a édité, avec une introduction, ce curieux document qui a, vous verrez tout à l'heure pourquoi, un intérêt particulier pour notre histoire locale. »

Ici M. Spach récapitule la vie et les traditions concernant le pieux solitaire Nicolas von der Flüe et termine ainsi :

« Parmi les visiteurs, attirés par la réputation de sainteté de Nicolas von der Flüe, se trouvait notre *Geyler de Kaysersperg*, l'illustre prédicateur de la cathédrale (voir son « Peregrinus ». Strasbourg, chez Schurer, 1513;

feuille IX, F), et *Pierre Schott*, l'ami de Geyler, qui rend compte à son ami Bohuslaus de Hassenstein de cette entrevue avec l'ermite de Kerns. (Voir les «Lucubrationes» de Schott, p. 64.) La description que donne Schott de la personne de Nicolas est saisissante; il le voit: «amaigri, sil-«lonné de rides, les cheveux pendants; son teint était grisâtre, comme «couvert de poussière, sa stature haute; sa membrure longue, recouverte «d'une seule robe; d'un accueil amical; son langage sans affectation, sans «hypocrisie (non mielleux); il répondait avec une grande simplicité aux «questions qu'on lui adressait.» Ce portrait est en tout conforme à celui que tracent les autres relations contemporaines, entre autres cet Albert de Bonstetten qui, dans sa *Vita de Nicolas,* ne donne point une biographie proprement dite, mais aussi la relation d'une entrevue et la description de l'imposante solitude qui cachait l'ermitage et la chapelle de l'ermite. On a conservé dans les archives municipales de Nüremberg le rapport ou la lettre écrite par le doyen d'Einsiedeln au magistrat de cette ancienne cité, immédiatement après la guerre de Bourgogne et la scène dramatique de Stanz. C'est sur la pièce originale de Nüremberg qu'est transcrit le texte édité par le père Gall-Morel. Il ne peut donc exister le moindre doute sur le fond historique de cette existence vraiment miraculeuse et de cette figure imposante; point d'objection possible contre l'influence exercée par cet homme de Dieu. Geyler de Kaysersperg, Pierre Schott, Albert de Bonstetten, trois témoins contemporains compétents, calmes, honnêtes, guidés par le seul désir de porter témoignage en faveur de la vérité et de montrer jusqu'à quel point l'homme faible, soutenu par une force divine, peut échapper à la loi commune et sanctifier son âme en brisant son corps; trois témoins de cette trempe, dis-je, doivent en imposer même à un siècle sceptique. Jean de Müller a accepté pleinement la tradition de Nicolas von der Flüe; ce récit forme le couronnement de son œuvre immortelle.

«Les traités que renferme le *Geschichtsfreund* ne sont pas, au surplus, toujours en faveur des héros suisses, tels que la légende et la poésie les ont faits. Deux monographies sur les nobles d'Attinghausen, illustrés par la tragédie de Schiller, l'une de M. Siegwart Müller d'Altdorf (vol. XVIII, p. 36 et suiv.), l'autre de M. Schneller (vol. XVII, p. 145), sont entièrement basées sur des documents authentiques; or la seconde, celle de M. Schneller, est impitoyable à l'endroit de l'un des acteurs du drame du Grutli. Il affirme que des trois chefs des cantons primitifs Stauffacher de Schwytz était un mauvais drôle qui avait, en 1314, surpris et rançonné le couvent d'Einsiedeln, et que le père de ce Werner, Rodolphe Stauffacher, avait

commis un crime analogue en pillant et en insultant le monastère des religieuses de Steina.

« Un traité fort remarquable du recueil du *Geschichtsfreund* (vol. XVIII, p. 184) est celui de M. le curé Aloïse Lutolf, sur les poëtes guerriers, ou chantres de bataille lucernois du quinzième siècle (*die Schlachtlieddichter*). »

Ici M. Spach entre dans des détails précis sur l'existence plus ou moins contestée de Winkelried et discute les opinions contradictoires récemment émises à ce sujet. Il rappelle que le nom patronymique de Winkelried se trouve déjà dans un document de l'année 1367, et dans d'autres documents de 1398 et de 1417. Il pense que l'on ne peut révoquer en doute le fait héroïque attribué à Winkelried sans se livrer à un scepticisme absurde.

Il termine cette première revue de la collection lucernoise par une fugitive mention des armes trouvées dans la campagne d'Illau, près Hohenrain. (Vol. XVIII, p. 226.)

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 9 mai 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Eissen, Grass, Heitz, Matuszinski, Morin, Reussner, Ringeisen, baron de Schauenburg.

Le secrétaire dépose :

Revue des sociétés savantes des départements, IIIe série, tome III;

Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine, pour les années 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861 et 1862;

Hommage à la Société archéologique de Namur. — Essai de tablettes liégeoises, par M. *d'Otreppe de Bouvette.*

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le baron de Schauenburg, ayant demandé la parole à l'occasion d'un fait récent, appelle l'attention du comité sur la circonstance, passée inaperçue jusqu'ici, que la Société n'est pas en position d'accepter une donation, qu'il est par conséquent devenu indispensable de prendre des mesures pour arriver à une manière régulière d'accepter et de posséder.

Le comité, se rangeant de l'avis de M. de Schauenburg, invite son

président à s'aboucher à ce sujet avec des hommes compétents dans la matière.

M. le baron de Schauenburg donne lecture de la pièce suivante :

Note sur la sépulture romaine de Bernolsheim[1].

« Lorsque j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la découverte d'une sépulture romaine, faite dans la banlieue de Bernolsheim et dans un champ appartenant à M. le docteur Wieger, qui a bien voulu disposer de cette antiquité en faveur de notre musée, vous avez décidé que le plan de la localité, dressé par M. Beilstein, agent voyer, à Brumath, et les dessins compris dans le cadre de ce plan seraient déposés aux archives, leur format ne permettant pas qu'ils pussent trouver place dans le Bulletin.

« Mais à raison de l'intérêt archéologique qui s'attache à cette découverte et des données qu'elle peut fournir à l'étude des usages des peuples de l'antiquité, vous n'avez pris cette décision qu'à regret, en exprimant le désir que la disposition de la sépulture et les objets qui la formaient pussent être reproduits par le dessin et figurer au Bulletin, désir inspiré par les remarques auxquelles ont donné lieu cette disposition et ces objets, qui pourraient permettre de faire remonter la sépulture à une époque où l'incinération était encore en usage.

« Malheureusement, il n'y a plus d'entier que le dé en pierre, creusé en entonnoir, dans lequel était déposé un vase en verre à deux anses, contenant des cendres et un sablier en verre, qui ont été brisés, ainsi que les huit vases en terre, symétriquement rangés aux côtés de l'objet principal.

« Grâce au soin avec lequel M. Beilstein a relevé sur son plan, peu après la découverte de la sépulture et avant que les débris eussent pu être enlevés de leur place, votre désir a pu être réalisé, et j'ai l'honneur de vous offrir un dessin que j'ai fait rentrer dans le format de notre Bulletin et qui peut donner au lecteur une idée aussi exacte que possible de la disposition de la sépulture romaine découverte à Bernolsheim, et de la forme des objets qui la composaient et l'accompagnaient.

« La pierre est provisoirement déposée dans l'un des espaces fermés de grilles entre les contre-forts du Temple-Neuf, où se trouve déjà, avec un certain nombre de nos antiquités, le dé, creusé en entonnoir, d'une sépulture semblable à celle de Bernolsheim, mais de moindre dimension. Les débris de verre et de poterie pourront figurer dans nos vitrines quand nous serons en possession d'un local qui puisse permettre de les exposer. »

Le président communique la lettre suivante de M. L. Levrault :

1. Voir la planche se rapportant à cette note.

DISPOSITION DE LA SÉPULTURE ROMAINE

découverte à Bernolsheim, Bas-Rhin.

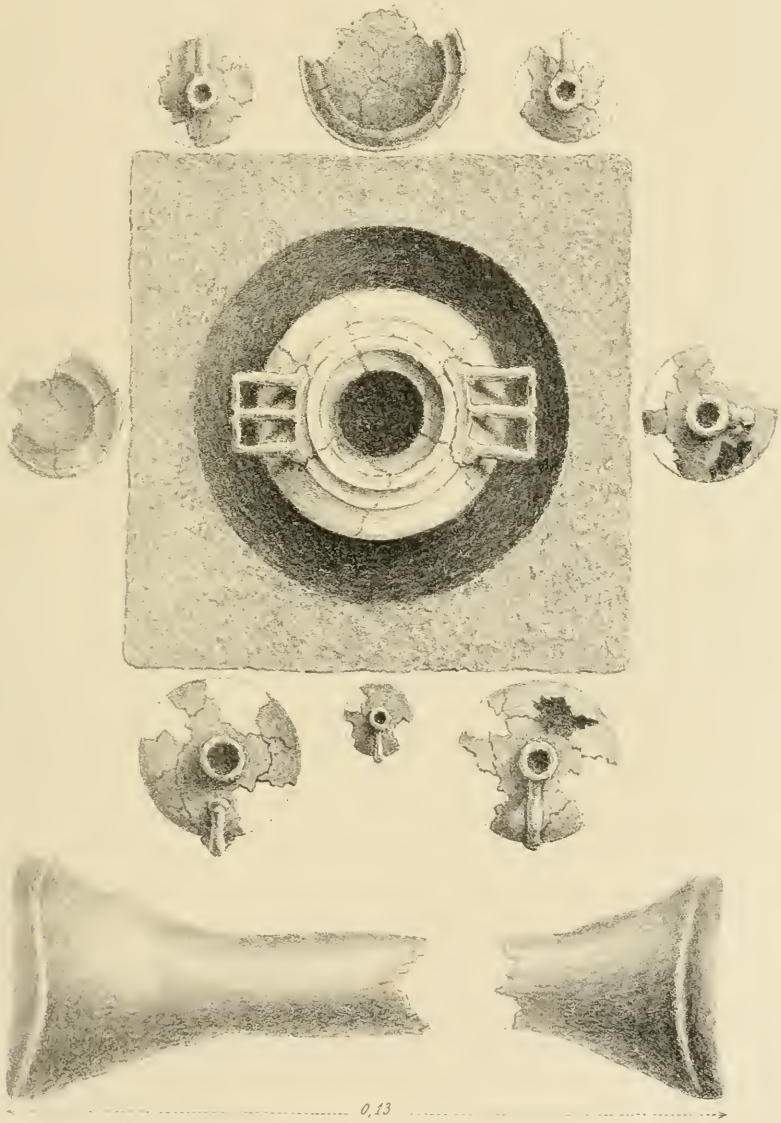

Sablier en Verre, trouvé dans le grand Vase en Verre.

Lith. E. Simon à Strasbourg

«Monsieur le Président, je viens de lire dans le compte rendu de la séance du comité du 22 février dernier, la mention d'une lettre dans laquelle M. Paul Ristelhuber me faisait l'honneur de m'attribuer l'étymologie du temple de Mars[1] pour Ingmarsheim, cet ancien village que, au rapport de Schœpflin, ses habitants abandonnèrent vers la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième pour aller s'établir derrière les murs d'Obernai.

«Si M. Ristelhuber avait bien voulu lire avec quelque attention le passage de ma notice relatif à Ingmarsheim, il aurait pu se convaincre que je me borne à mentionner cette étymologie, et que, loin de l'admettre, j'incline pour celle de Mark, Marsch, étymologie que justifierait, selon moi, le proche voisinage du *pagus* mérovingien de Bischoffsheim (Bischovisheim ou Piscofesheim), cité dans la donation de Dagobert II à l'église de Strasbourg et dans le testament de saint Remy.

«D'après Schœpflin, les mots *marca*, *marcus*, *marcha*, désignaient tantôt un village avec son ban, une grande propriété rurale, une fraction de *pagus*, tantôt la frontière ou la limite d'un pays ou d'une division territoriale. Les Francs auraient introduit la *marca* dans la Gaule, et Charlemagne l'aurait établie en Italie. De là les dénominations géographiques de marche d'Espagne, d'Ancône, de Bretagne, etc., ainsi que les titres de margrave, *marchio*, marquis.

«Grimm donne une complète définition de la *Mark-Markar* dans l'ancien idiome scandinave; suivant lui, *Mark* signifiait, dans l'origine, forêt, terrain boisé et possédé ou exploité en commun par certains habitants du voisinage ou par certaines localités. Il est probable que cette forêt communale entourait des propriétés privées ou de grandes exploitations agricoles, en sorte qu'elle a dû plus d'une fois borner les divisions territoriales, leur servir de clôture et séparer les territoires, surtout là où le pouvoir politique changeait de représentant et où venaient aboutir des juridictions différentes.

«Or, Ingmarsheim, dont il reste encore quelque vestige, était situé dans un ravin, au pied des collines autrefois boisées qui séparent Obernai, l'ancienne *villa* du duc Etichon ou Atticus, de Bischoffsheim, l'ancien *pagus* donné à l'évêché. Ingmarsheim devait donc être à la fois la résidence des

1. M. L. Levrault commet ici une erreur involontaire causée par un passage qui est resté un peu ambigu dans le résumé de la lettre de M. Ristelhuber. M. Ristelhuber n'a jamais voulu attribuer à M. L. Levrault la dérivation du nom d'Ingmarsheim d'un temple de Mars situé en ces lieux; mais il s'est élevé contre l'étymologie qui ferait dériver ce nom de *Mark*, *Marche*. Il lui semble plus probable que l'on a dit jadis *Ingmar'-s-heim*, *demeure d'Ingmar*, que *In-der-Mark-heim*, *demeure dans la Marche*.

Mœrker ou gardiens de la forêt commune, et la limite, la *Marsch*, la *Marca*, entre le domaine ducal d'*Ehnhemium* et le domaine ecclésiastique de Bischoffsheim.

« Les anciens documents s'accordent à montrer qu'au nord-est d'Obernai les possessions ducales échues à la fondatrice de Hohenbourg avaient peu d'étendue. Ainsi, le testament de sainte Odile, même en ne le prenant que comme une leçon falsifiée des siècles suivants, sert à prouver que, au sud et à l'ouest d'Obernai, les biens donnés par sainte Odile à ses deux abbayes étaient étendus, tandis qu'au nord-est, vers la plaine, l'héritage du duc Etichon n'allait pas plus loin que le territoire d'Obernai, ou du moins ne comprenait aucun nom de terre contiguë à ce territoire. La bulle de saint Léon, donnée à Hohenbourg, n'énonce pas davantage un nom de domaine situé de ce côté. Cela n'autorise-t-il pas à présumer que, entre Obernai et Bischoffsheim, se trouvait la limite de ces domaines? Et entre Obernai et Bischoffsheim, il n'y a rien qui ait jamais eu un nom dans nos annales, rien, sinon Ingmarsheim.

« Quant à l'étymologie du nom propre Ingmar ou Hinckmar, que préfère M. Ristelhuber, elle mérite sans doute d'être prise en considération, car, en fait d'étymologies, le champ des hypothèses est libre; mais encore faudrait-il prouver ou indiquer que, à l'époque francique ou dans la première époque germanique, il y avait dans cette partie du pays quelque propriétaire d'aleu ou quelque feudataire du nom Ingmar ou Hinckmar.

« Veuillez, Monsieur le Président, soumettre, s'il y a lieu, ces quelques observations au comité, et agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments de haute considération et d'attachement. *Signé :* L. Levrault. »

Le trésorier présente le budget de 1864, en faisant précéder ses propositions de l'exposé de la situation financière à la clôture de l'année 1863.

Il dépose sur le bureau toutes les pièces justificatives de dépense et soumet au comité le rapport à produire à la séance de l'assemblée générale.

La constatation des recettes et des dépenses effectuées, à prendre pour base du nouveau budget, se résume en un reliquat actif de 6,291 fr. 45 c.

Le budget de 1864 est proposé, en recettes et en dépenses, à la somme de 13,891 fr. 45 c.

Les recettes, réparties en trois chapitres, sont émargées à 6,291 fr. 45 c. pour le reliquat de l'exercice précédent, à 4,700 fr. pour le produit des cotisations, et à 2,900 fr. pour les subventions et encouragements qui sont habituellement alloués à la Société par le Ministre de l'instruction publique et les deux départements du Haut et du Bas-Rhin. Les quatre

chapitres de dépenses portent en prévision pour fouilles, recherches, gratifications, etc., 2,000 fr.; pour la publication du Bulletin, les frais de bureau, de perception, de déplacement, de reliure et mobilier, 5,100 fr.; pour travaux de conservation, de consolidation aux monuments, 4,000 fr.; et enfin, pour dépenses imprévues et réserve, 2,791 fr. 45 c.

Le rapport relatif à l'exercice 1863 est approuvé ainsi que le budget de 1864, après discussion, article par article, des propositions du trésorier.

Le président annonce avoir écrit, depuis la séance du 11 avril, entre autres, les lettres suivantes :

A M. Véron-Réville; communication de diverses décisions prises au sujet de la séance générale de mai;

A M. le Préfet du Haut-Rhin, à M. le directeur de l'exploitation du chemin de fer de l'Est, à M. l'inspecteur du chemin de fer de l'Est, à Strasbourg, à M. Stœber, à Mulhouse, au sujet de la réunion générale du 19 mai;

A M. le Préfet du Bas-Rhin; remercîments pour l'allocation de 2,000 fr.

M. Ringeisen propose à l'admission comme membre de la Société :

M. Peloux, sous-préfet de Schlestadt;

M. le président propose M. Lebert, procureur impérial à Schlestadt;

M. Morin propose M. Tainturier, contrôleur principal des contributions directes, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Ces admissions sont prononcées par le comité.

M. Saum communique un travail de M. le colonel de Morlet, sur des sépultures gauloises et germaniques dans les environs de Strasbourg.

Le comité vote des remercîments à M. de Morlet.

M. Saum présente une épreuve faite par M. Simon de la carte de Schweighæuser, annotée par le professeur Jung. La partie qui manquait a été retrouvée et le prix de l'épreuve serait de 200 fr.

Différents membres proposent de publier la carte dans le Bulletin comme œuvre de feu Schweighæuser, et comme point de départ de nos connaissances actuelles. On objecte qu'il faudrait en ce cas accompagner la carte d'un commentaire.

Le comité se réserve de décider cette question ultérieurement.

M. Heitz soumet plusieurs autographes, après quoi la séance est levée.

Assemblée générale à Colmar, le 19 mai 1864.

Présidence de M. SPACH.

Une cinquantaine de personnes assistent à la séance. MM. les membres du comité du Haut-Rhin, augmentés de leurs collègues du Bas-Rhin, prennent place au bureau.

Le président ouvre la séance par le discours suivant:

« Messieurs, au bonheur que nous éprouvons chaque année de nous retrouver et nous retremper au milieu de vous, se mêle cette fois un véritable et profond regret. Je ne veux point reparler en ce moment de ceux qui ne sont plus de ce monde, et qui ont droit à notre chaleureux souvenir; mais du départ de notre président honoraire, qui n'avait cessé, depuis quatre à cinq ans, de nous donner des preuves d'un intérêt pratique et efficace, et qui nous accueillait ici même avec une hospitalité affectueuse. Le nom de M. Paul Odent restera inscrit dans nos modestes annales à côté de celui du fondateur de notre Société; et je crois répondre à un sentiment unanime, en vous priant de le proclamer dès ce moment membre honoraire. Je pense qu'il ne se refusera point à accepter ce témoignage de notre gratitude; c'est le seul qui soit à notre disposition à l'endroit d'un fonctionnaire aussi haut placé que lui. L'envoi de notre Bulletin lui rappellera peut-être notre pays; il trouvera quelquefois dans les pages de nos mémoires le souvenir d'un séjour qu'il affectionnait.

« Nous avons à nous acquitter vis-à-vis d'autres hommes qui prennent aux études archéologiques de notre Alsace un intérêt plus ou moins direct. On nous a presque fait, à mes collègues et à moi, un reproche de ne pas avoir depuis longtemps offert au directeur de la Société française d'archéologie, à M. de Caumont, le titre que nous conférons aujourd'hui à M. Odent. Ce n'est point un oubli, Messieurs; c'était de ma part, au moins dans les premières années de notre existence, un sentiment de réserve, qui me semblait commandé par notre récente éclosion. Je n'entrevoyais pas ce qu'un diplôme, émané de notre jeune société, pouvait ajouter à l'illustration du savant éminent et actif, qui depuis trente ans a propagé, dans la France entière, l'amour de l'art monumental et des origines historiques; du citoyen qui a puissamment contribué à allumer dans toutes les provinces le flambeau de la vie intellectuelle, et à grouper autour d'un foyer commun les efforts isolés; car sans M. de Caumont, sans la persis-

tance systématique qu'il a mise dans sa généreuse propagande, sans cette féconde institution des congrès scientifiques et archéologiques, qui vont chaque année dresser leur pavillon sur un autre point de l'Empire français, les études de tant de savants modestes et méritants n'auraient point abouti à un résultat pratique; l'étincelle isolée se serait éteinte, sans contribuer à l'éclat d'un grand fanal destiné à éclairer nos origines. Honneur à l'homme généreux qui a réalisé en France cette idée patriotique, et qui a, en dehors du foyer absorbant de la capitale, révélé aux provinces leurs moyens d'action, leur part de gloire et de récompense dans l'opinion publique. En proclamant M. de Caumont membre honoraire de notre Société, vous acquitterez donc, comme nous l'avons dit, une vieille dette de reconnaissance; il acceptera ce modeste tribut, venu des bords du Rhin, où il a convoqué deux fois déjà les sociétés qu'il préside; il l'acceptera sans doute avec la courtoisie qui fait le fond de son aimable caractère, où les qualités de l'homme du monde relèvent le mérite du savant éminent.

« Je vous propose, Messieurs, de conférer le même titre à un professeur, à un homme de science qui n'est point notre compatriote, mais qui a été longtemps, comme professeur, notre voisin, et qui prend un intérêt actif au développement et à la propagation de notre Société. M. le professeur Warnkœnig, jurisconsulte et historien allemand, a professé avec une rare distinction le droit à Fribourg et à Tubingue; maintenant retiré à Stuttgart, il consacre les loisirs de sa vieillesse à la science théorique, et donne à nos efforts une attention suivie. Dans la revue historique de M. de Sybel, il a appelé, à plusieurs reprises, l'intérêt du public allemand sur notre association. La France a, de tout temps, attiré ses regards; à l'entrée de sa carrière, M. Warnkœnig, alors professeur en Belgique, a publié en français et en latin des ouvrages de droit, qui ont répandu son nom dans toute l'Europe savante. Nous ne pouvons que gagner à rattacher à nous cette haute autorité. C'est un devoir de reconnaissance vis-à-vis d'un homme qui a voué un attachement désintéressé au mouvement intellectuel de la vallée rhénane.

« J'arrive à un savant compatriote qui a aussi des droits à notre intérêt. M. Schneller, archiviste de la ville de Lucerne, est Alsacien d'origine. Il préside depuis une série d'années la Société historique et archéologique de Lucerne, et des quatre petits cantons suisses situés sur les bords du lac de Lucerne et de Zug. La belle collection de bulletins, publiée par cette société active, est remplie de mémoires historiques, archéologiques, paléographiques de M. Schneller; toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, il rattache ses recherches et ses productions au sol et aux antiquités de

son pays natal. J'ai eu tout récemment l'occasion d'entretenir mes collègues à Strasbourg d'un travail de M. Schneller relatif au couvent de Lucerne dont notre abbaye de Murbach a été la mère-église, et que cet archéologue a magistralement décrite dans l'un des numéros du *Geschichtsfreund;* c'est ainsi que s'appelle le recueil publié par la Société de Lucerne, avec laquelle nous sommes depuis plusieurs années en rapport d'échange. M. Schneller m'a fait l'honneur de me demander d'être rattaché à notre Société par les liens de la confraternité scientifique, et j'avoue que j'ai été touché de cette initiative, qui, de la part d'un compatriote méritant comme lui, m'a semblé suffisamment motivée pour apporter devant vous l'expression de ce désir; vous voudrez bien, je le pense, lui donner satisfaction, en recevant M. Schneller au nombre de vos correspondants ou membres honoraires.

«Nous avons aussi cru devoir solenniser cette réunion, en décernant une médaille d'argent à l'un de nos architectes, qui nous a offert son concours bénévole, pour exécuter des travaux de conservation dans les châteaux d'Éguisheim. Si ces anciennes demeures, au pied desquelles saint Léon a plus d'une fois passé, prennent dans l'opinion publique la faveur que doit leur valoir leur site pittoresque, une part en reviendra à ceux qui ont étayé ces murs croulants, et apposé sur ces vieilles assises la griffe de notre Société.

«Nous attendons que M. Schellbaum ait réalisé ses bonnes intentions sur les sommités du Hoh-Landsberg et à Plixbourg, à l'entrée du val de Münster, pour lui donner avec empressement un témoignage analogue de notre reconnaissance et de notre satisfaction. Qu'il veuille bien accepter en attendant, à titre d'à-compte, une mention très-honorable, et l'assurance que les difficultés de son entreprise, loin de nous échapper, rehausseront le mérite de son concours.

«Nous avons été très-reconnaissants des démarches faites par le comité de Colmar, dans l'affaire du château de Wineck; la générosité du propriétaire, M. Bikard, nous a vivement touchés. Une délibération en règle sera inscrite dans nos procès-verbaux, pour lui témoigner officiellement notre gratitude. Nous formons le vœu que son exemple puisse trouver plus d'un imitateur.

«Je ne terminerai point, sans remercier vivement, au nom du comité, M. Ponsart, de la condescendance qu'il a mise à accepter la succession de son prédécesseur, en nous permettant de le considérer dès ce moment comme notre président honoraire dans le Haut-Rhin, et comme le défenseur de nos intérêts dans cet admirable département, si riche en souvenirs du passé, et si libéral dans l'application des ressources pour leur conservation.

«Chez vous, Messieurs, l'empressement intelligent des citoyens appuie et développe les intentions du Conseil général; vous êtes tous d'accord lorsqu'il s'agit de féconder, d'encourager des œuvres méritoires; les grandes fortunes sont ici au service des grandes idées. Nous continuons, Messieurs, à être fiers et heureux de votre union avec nous; notre exemple est presque exceptionnel en France, où les sociétés provinciales se fractionnent par départements et même par arrondissements. Restons fidèles aux traditions de notre origine, et marchons fraternellement vers le même but, en nous serrant les uns contre les autres. Depuis notre fondation, plus d'une lacune déjà s'est fait sentir; plus d'une place au sein du comité et dans le corps de la Société reste vide. Vous avez tous nommé celui que je cherche en vain des yeux, et qui avait la louable habitude de venir, malgré son âge, prendre part à nos séances colmariennes. — Des maladies, des infirmités, des devoirs multiples nous enlèvent d'autres de nos collègues, sans que jusqu'ici ces forces vives aient été complétement remplacées. L'activité du comité de Colmar vient à notre aide fort à propos, et je regarde, pour ma part, comme une bonne fortune, toute manifestation de travail qui se joint au nôtre; les nouveaux venus sont sûrs de trouver chez les anciens rédacteurs de notre Bulletin, des collaborateurs reconnaissants et fraternels.»

Les admissions proposées sont accueillies avec satisfaction et votées par acclamation.

Des applaudissements unanimes témoignent à M. Ortlieb les sympathies de la Société lorsqu'il reçoit, des mains du président, la médaille que lui décerne le comité. Les mêmes applaudissements accueillent la mention très-honorable accordée à M. Schellbaum.

Ce membre lit ensuite le rapport suivant sur les travaux exécutés aux châteaux de Plixbourg et de Hoh-Landsberg:

«Messieurs, dans une de nos précédentes réunions, et alors qu'il s'agissait pour la Société de s'occuper des ruines de Plixbourg et du Hoh-Landsberg, ruines intéressantes toutes deux, la dernière surtout, une des plus remarquables au point de vue de l'art militaire, il avait été décidé d'après un premier rapport que l'on commencerait par les mesures premières de coupe des arbres et de déblaiement, sauf à statuer ultérieurement sur les conditions de restauration, s'il y a lieu.

«C'est le résultat de ces premiers travaux qui fera l'objet du rapport d'aujourd'hui.

Château de Plixbourg.

«Ce château est placé sur un cône peu élevé à l'entrée de la vallée de Münster. On y monte directement par le val de Saint-Gilles. Le chemin est

tracé sur toute la longueur et d'une ascension facile. La ruine entière, comme le montre le croquis ci-joint[1], affecte la forme rectangulaire avec cour intérieure dans laquelle se trouve une grande tour placée à peu près au centre. — Le mur d'enceinte a une épaisseur moyenne de $1^{m},80$; il existe en assez bon état tout à l'entour du château, garni de nombreuses meurtrières, et possédant sur le côté nord une entrée bien marquée. A l'intérieur et contre ce mur sont groupées les dépendances qui toutes avaient un étage en contre-bas, servant à la défense, comme l'indiquent les meurtrières et un étage supérieur destiné aux habitants du château, et comme le prouvent les fenêtres en très-bon état de conservation, des traces de crépissage, des corbeaux de soutènement, etc.

« La tour centrale a une circonférence de 29 mètres, et les murs à la base une épaisseur de plus de 3 mètres. Aucune entrée n'existait, si ce n'est celle à 8 mètres au-dessus du sol; on a pratiqué dans le mur un trou par lequel on pénètre dans l'intérieur. Près de la tour existe un caveau sans entrée marquée et qui présente seulement dans la partie supérieure deux ouvertures de dimensions variables.

« Les travaux exécutés et préalablement arrêtés sur place, de concert avec M. le vice-président du comité de Colmar, ont consisté d'abord dans une coupe réglée de tous les bois, broussailles et herbes qui encombraient totalement cette ruine, en maintenant les cépées principales et les arbres les plus beaux, mesure rendue nécessaire tant par la nécessité de garnir la cour intérieure, que par celle d'abriter les nombreux visiteurs.

« Grâce à l'obligeance et au zèle dévoué de M. Hanhardt, propriétaire du château, qui a fait exécuter à ses frais cette première partie du travail, on a pu terminer jusqu'aujourd'hui une grande partie des autres travaux, à savoir : le déblai général de la grande tour, du caveau latéral et de certaines parties des dépendances, la régularisation de l'entrée et un chemin tracé dans l'enceinte extérieure.

« Ces travaux n'ont donné lieu à aucune découverte remarquable. Il importe toutefois de signaler à l'attention la construction particulière du caveau qui se trouve à l'ouest de la tour.

« Il couvre près de 25 mètres carrés, et atteint une hauteur de près de 5 mètres jusqu'au sommet de la voûte qui affecte légèrement la forme ogivale. Ce caveau est recouvert d'un crépissage rougeâtre en mortier hydraulique. Il n'a, comme nous l'avons déjà dit, d'ouvertures que dans la partie supérieure au niveau du terrain intérieur qui se trouve être le point culminant du cône. Le sol intérieur du caveau est en partie en glaise battue,

1. Voir le plan du château de Plixbourg.

PLAN DU CHATEAU DU PLIXBOURG.

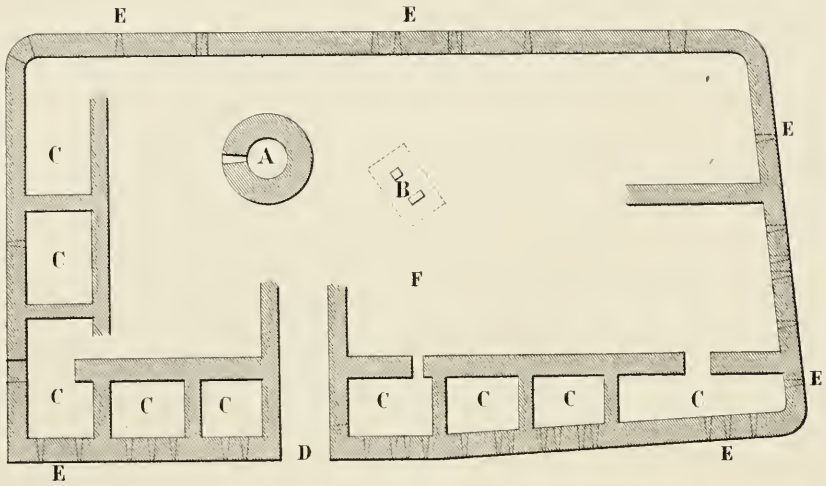

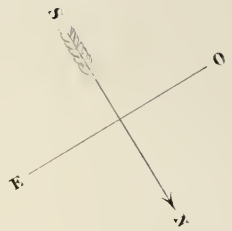

LÉGENDE

A *Grande Tour*

B *Caveau Citerne*

C *Dépendances*

D *Entrée principale*

E *Meurtrières*

F *Grande Cour*

Echelle

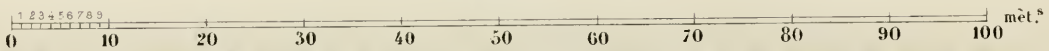

Lith E. Simon, à Strasbourg.

PLAN DU CHATEAU DU HOH-LANDSBERG.

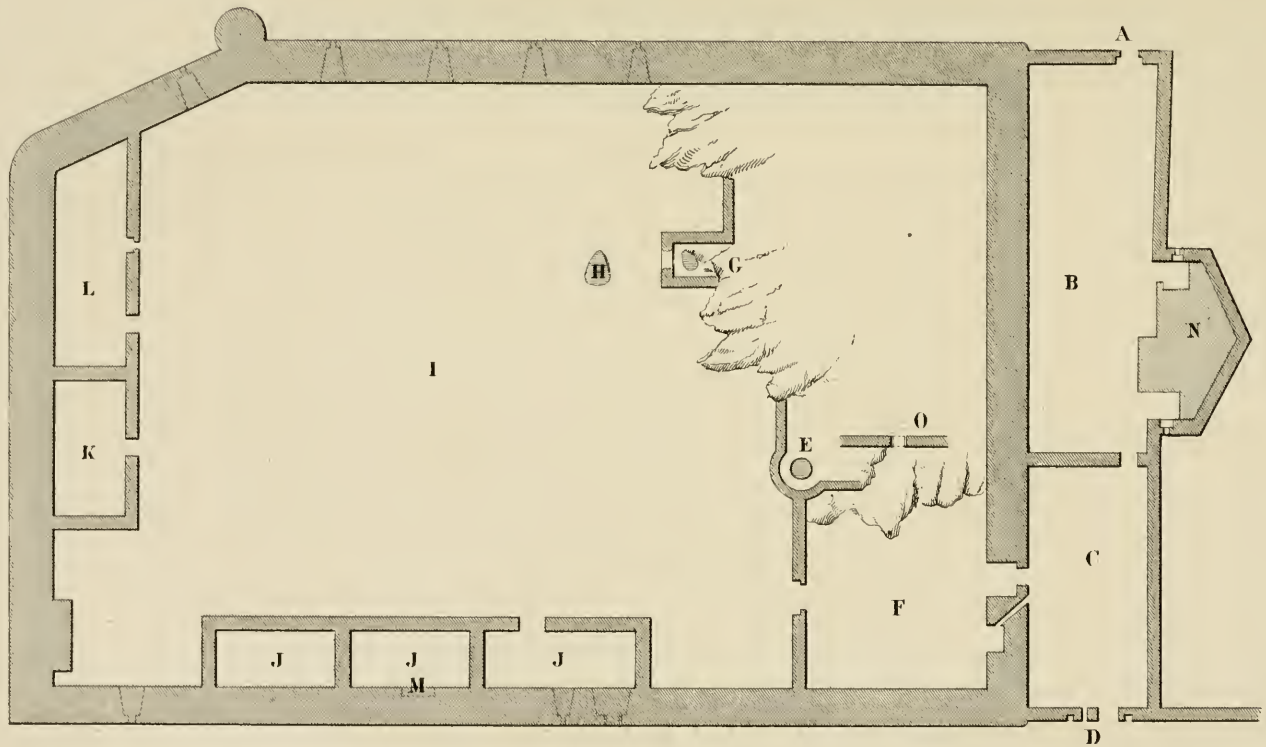

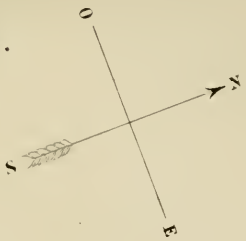

LÉGENDE

A *Poterne*
B *1re Cour*
C *2me Cour*
D *Pont-Levis*
E *Puits*
F *3me Cour*
G *Tour et citerne sous la Tour*
H *Citerne*
I *Grande Cour*
J *Habitations*
K *Ecuries*
L *Dépendances*
M *Ancienne Cheminée*
N *Ouvrage avancé*
O *Traces d'escaliers et de portes.*

Echelle

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 mèt.s

Lith. E. Simon, Strasbourg

en partie en briques posées à plat sur cette glaise. Au centre se trouve, creusé de main d'homme dans le roc, un réservoir de près de $1^m,20$ de diamètre sur environ $0^m,80$ de profondeur. Sa destination probable est donc de recevoir les eaux de pluie et d'infiltration. Quant à la tour, après un déblai de près de 2 mètres, on est arrivé sur le roc; il n'y a donc jamais eu d'entrée inférieure.

« Au point où nous en sommes arrivés, il reste à régulariser le terrain à l'intérieur de la cour, à remonter le mur *AB* placé à l'entrée, enfin à rétablir certaines parties remarquables de dépendances, créneaux et fenêtres géminées qui se trouvent encore dans un bon état; c'est là le travail de maçonnerie qui va être entrepris.

Château de Hoh-Landsberg.[1]

« On y arrive par trois chemins : le premier par la vallée de Münster, le second par Wettolsheim, le troisième par Éguisheim. — Ces chemins ne nécessiteraient pas de grandes dépenses pour être mis dans un état d'entretien qui permît aux voitures de monter jusqu'au château ou tout au moins jusqu'au pied du plateau sur lequel il est bâti, et qui domine les deux versants de la montagne. Ce château présente un très-grand intérêt par les nombreux détails d'architecture militaire que nous y rencontrons.

« Nous avons déposé sur le bureau de nombreux croquis pris sur les lieux par notre collègue M. Foltz, qui se propose d'appliquer son talent si connu à la reproduction en relief de cette remarquable construction. — Son bienveillant concours ne nous a jamais fait défaut.

« Le Hoh-Landsberg présente la forme d'un carré long à angles arrondis, sauf l'angle sud-ouest, et à pan incliné du côté sud-est. On entre dans le château par la poterne du nord-ouest, située en face de l'ancien pont-levis dont les traces sont intactes. Le mur d'enceinte, d'une épaisseur de $2^m,50$ à la surface supérieure, est en très-bon état sur les parements verticaux, le haut seul est en partie dégradé. A l'est, se trouvaient des logements dont les restes dénoncent la présence ancienne de caves en sous-sol, et chambres au-dessus; dans l'une de ces dernières se trouvent les traces d'une grande cheminée; dans une autre et à l'intérieur du mur, la niche de lieux d'aisances.

« Le côté ouest de la cour était entièrement dégagé. Du côté nord se trouvaient deux cours d'entrée, le donjon, la tour carrée et autres dépendances, toutes dans un bon état de conservation lorsqu'on les compare au reste du château.

« Ici encore, comme au Plixbourg, nous devons à l'obligeance des pro-

1. Voir le plan du château de Hoh-Landsberg.

priétaires de voir disparaître les arbres et les broussailles qui obstruaient les cours et garnissaient les murs. MM. Dreyfuss et Manheimer se sont engagés à faire exécuter ce nettoyage suivant les indications qui leur ont été données.

« Quant aux autres travaux, ils viennent d'être commencés: ces travaux, plus importants et plus nombreux que ceux exécutés au Plixbourg, sont les suivants :

« Déblais des cours intérieures d'entrée.

« Déblais des dépendances côté est.

« Déblais de la grande citerne de la cour et de celle sous la tour carrée.

« Déblais du puits qui se trouve au haut de la plate-forme du bastion.

« Régularisation et nivellement de cette plate-forme.

« Réparation de l'ancien escalier qui menait au haut du bastion.

« Ces travaux terminés, il sera nécessaire d'entreprendre la restauration de toutes les parties intéressantes au point de vue de l'art militaire: meurtrières droites et obliques, créneaux, mâchicoulis, pont-levis; ouvrages avancés, enceinte extérieure; restaurations dont nous pourrons rendre compte dans la prochaine réunion du comité.

« L'installation de poteaux indicateurs avait été décidée, depuis le val de Saint-Gilles au Plixbourg; de ce château au Hoh-Landsberg et de là par la principale route jusqu'à Wintzenheim. — Les poteaux sont prêts et la pose en est commencée.

« Une somme de 500 fr., mise à notre disposition pour ces deux ruines, va être épuisée; il serait à désirer qu'une subvention de 1,000 fr. nous permît d'achever le Plixbourg et de continuer les travaux du Hoh-Landsberg.

« Je ne terminerai pas, Messieurs, ce rapport sans vous signaler le garde particulier Zehler, qui a dirigé tous les travaux avec beaucoup de zèle et d'intelligence. »

L'assemblée vote une gratification au garde particulier des deux châteaux.

M. Schellbaum ayant demandé 500 fr. pour travaux de déblai à Hoh-Landsberg, l'assemblée vote provisoirement cette somme, sauf à accorder plus tard une somme complémentaire pour travaux de consolidation sur un devis à fournir par l'architecte.

M. Laurent Athalin appelle l'attention des hommes spéciaux sur l'intérêt que présentent certaines parties du château, entre autres les échauguettes dont il faudrait assurer la conservation. M. Liblin, au nom de M. le docteur Leprieur, médecin en chef de l'hôpital militaire de Colmar, signale l'existence d'un reste de mur, entre deux mamelons, qui n'a pas encore été mentionné.

M. Reinhard annonce à l'assemblée que la commune d'Éguisheim se propose de faire des réparations à son château.

M. Véron-Réville dépose sur le bureau l'acte de cession du château de Wineck faite à la Société par M. Bickard de Horbourg. Il mentionne le concours gracieux de M. le notaire Renker dans cette affaire.

M. le président propose à l'assemblée de voter des remercîments à M. Bickard, à M. Renker et à M. Véron-Réville, proposition que l'assemblée s'empresse d'accueillir.

M. Huot présente des moulages de l'inscription et de l'ornementation d'une cloche du quinzième siècle appartenant à l'église de Lautenbach. — Le rapport de M. Huot a été entendu avec intérêt, et sera imprimé dans la série des Mémoires.

M. le président lit la première partie d'un mémoire sur Bruno de Rappolstein. Cette lecture est accueillie par les applaudissements de l'assemblée et l'impression en est votée.

M. A. Stœber propose l'admission de M. Redler, huissier à Mulhouse. — Adopté.

Séance du Comité du 13 juin 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Conrath, Eissen, Heitz, Matuszinski, Morin, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Le secrétaire dépose sur le bureau :

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1864, n° 3;

Appendice à la description historique et archéologiqae de Lauterbourg, par J. Bentz. Strasbourg, 1864; 1 broch. in-8°;

Sur un passage du testament de saint Remy, par Jules Thilloy. Metz, 1864; 1 broch. in-8°;

Guerres d'Arioviste contre les Éduens et contre César. Étude d'archéologie militaire, par A. Sarrette. Besançon, 1864; 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1864, n° 1;

Revue des Sociétés savantes des départements. Troisième série, tome III; mars 1864;

Messager des sciences historiques de Belgique. 1re livraison de 1864;

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique en 1862. Saint-Pétersbourg, 1863; 1 cahier in-4°;

Mittheilungen der geographischen Gesellschaft von Wien. VI. Jahrgang, 1862. Vienne, 1862.

Il donne lecture des procès-verbaux de la précédente séance et de l'assemblée générale à Colmar, qui sont adoptés.

Le comité prononce l'admission, comme membres de la Société, de M. Schæffer, instituteur à Pfalzweyer, proposé par M. le pasteur Ringel;

M. Bontemps, attaché au service télégraphique de l'Empereur, proposé par M. Paul Ristelhuber;

M. Berdot, père, docteur en médecine à Colmar, proposé par M. Véron-Réville.

Le comité décide l'établissement de relations régulières avec la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Le président communique une lettre de M. Th. Dartein, membre de la Société, maire d'Ottrott, qui signale les progrès menaçants que fait au château de Lützelbourg une immense crevasse séparant le mur ouest des trois autres murs du bâtiment quadrilatéral et exigeant, selon lui, des mesures de conservation immédiates. Le président ajoute qu'il a mis M. Ringeisen en connaissance de cet état de choses, et qu'il attend son rapport.

Il rend compte au comité d'une demande de M. le Préfet, au sujet de l'assainissement de l'église de Domfessel.

M. le baron de Schauenburg émet l'opinion que la question n'est pas de nature à entrer dans les attributions de la Société. Sur l'observation de M. Morin, qu'il s'agit ici en même temps de la conservation d'un monument qui mérite la sollicitude de la Société, le comité vote un concours de 200 fr.

Le président dépose l'acte de vente du château de Wineck.

Il communique une lettre de M. Véron-Réville annonçant que les travaux de consolidation les plus urgents au château supérieur d'Éguisheim sont achevés et qu'on pourra remettre le surplus jusqu'au moment où M. Ortlieb, chargé de la direction de ces travaux, aura à sa disposition la somme totale de 1,000 fr., jugée nécessaire pour mener l'entreprise à bonne fin. Il ajoute que chaque reprise de travaux donne lieu à des exigences de plus en plus exagérées de la part des ouvriers, qui actuellement déjà demandent un salaire journalier de 5 fr. «Heureusement, dit la lettre, les prétentions sont moins élevées en ce qui concerne les châteaux de Plixbourg et de Hoh-Landsberg, où les travaux intéressants qui se font en ce moment sont en bonne voie. «A cette occasion, je viens vous prier de vouloir bien provoquer un virement de crédit qui permette d'ap-

pliquer à ces travaux la somme de 500 fr. que nous avons entre les mains et qui reste sans emploi pour le château d'Éguisheim. Vous vous rappelez que cette somme a été votée par la Société pour le Plixbourg et le Hoh-Landsberg, lors de sa dernière réunion générale.»

La lettre mentionne ensuite, avec une gratitude que partage le comité, le désintéressement de M. Renker, notaire, qui non-seulement a refusé tout honoraire, mais a bien voulu faire lui-même tous les frais de l'acte de cession du château de Wineck.

Le comité vote le virement demandé par M. Véron-Réville.

M. Saum donne lecture d'une note de M. le colonel de Morlet sur une excursion faite dans la Lorraine allemande, les 7 et 8 juin, par ce membre accompagné de M. Fürst et du rapporteur.

«Les explorations de M. le pasteur Ringel dans la forêt de Mackwiller ont été continuées jusqu'à ce jour avec succès, et le comité aura bientôt sous ses yeux, non-seulement les dessins exacts et le plan d'ensemble de ces monuments de l'époque gauloise, mais aussi des plans en relief exécutés avec beaucoup d'art; nos collections s'enrichiront de nombreux bracelets en bronze et en jais. Une somme de 100 fr. est nécessaire pour couvrir ces dépenses ainsi que celles du sondage effectué à l'entour des thermes de Mackwiller.

«Parmi les cromlechs de la forêt de Mackwiller, situés près de la source salée, M. Ringel en a laissé deux à découvert, ce sont les plus importants; l'un d'eux a beaucoup d'analogie avec les cromlechs du Schleswig.

«Les thermes de Mackwiller exigeront quelques minimes réparations d'entretien; il sera nécessaire de prier M. le Préfet de les recommander de nouveau à la surveillance de l'autorité municipale. Le plan de toutes les substructions romaines de Mackwiller est prêt à être rédigé complétement. Les sondages paraissent suffisants.

«Les ruines du Heydenhübel, qui se trouvent dans la forêt de Saar-Union, ont beaucoup souffert du défaut de surveillance; mais M. le maire de Saar-Union nous a promis spontanément, et avec l'empressement le plus gracieux, qu'il allait y porter remède. Il propose même de donner plus d'étendue aux fouilles, afin de mettre à jour, s'il est possible, toute la surface de cet établissement métallurgique de l'époque romaine.

«Saar-Union, entouré de toutes parts de vestiges romains, en renferme aussi dans son sein. Nous avons reconnu chez M. Kablé, pharmacien, un certain nombre de fragments d'hypocaustes à l'emplacement d'un système de voûtes de l'époque romaine. Ce propriétaire qui, dans son zèle archéologique, n'a pas craint de creuser en sous-œuvre une partie de sa maison, mérite des remercîments empressés de la part de la Société.

« En résumé, il paraît opportun :

« 1° D'allouer à M. Ringel la somme de 100 fr. indispensable pour l'achèvement des travaux entrepris à Mackwiller;

« 2° De prier M. le Préfet et M. le conservateur des forêts de prendre les mesures nécessaires pour laisser à découvert deux tumulus-cromlechs de la forêt de Mackwiller et assurer leur conservation ainsi que celle du Heydenhübel, comme cela a eu lieu pour la colonne milliaire de la forêt de Weitbruch;

« 3° De prier M. le Préfet de recommander la surveillance des thermes de Mackwiller au maire de cette commune;

« 4° De remercier M. le maire de Saar-Union de son bon vouloir pour la conservation du Heydenhübel et pour les recherches ultérieures;

« 5° De remercier M. Kablé de son zèle pour les recherches archéologiques. »

Le comité vote la somme de 100 fr. à titre de subvention aux recherches de M. le pasteur Ringel, et adopte les autres conclusions du rapport de M. de Morlet.

M. Saum appelle l'attention du comité sur la ruine de Fleckenstein, dont les abords sont d'une difficulté extrême. M. Morin chargera M. l'architecte de l'arrondissement de Wissembourg d'examiner cette question.

M. Morin revient sur les travaux d'archéologie locale laissés par feu M. Fries. M. l'abbé Straub annonce qu'il s'occupe de la description de l'église de Saint-Guillaume de Strasbourg, d'après ces documents, mais qu'il désire la compléter avant de la soumettre à la Société.

Le comité examine avec intérêt un album offert par M. Foltz. Tout en appréciant le mérite de cette collection, il reconnaît qu'il ne pourra s'engager à publier les dessins qu'elle contient.

M. Siffer lit la description de deux pierres sculptées représentant deux divinités féminines accolées ensemble.

Le comité vote l'impression de ce travail.

La séance est levée à 4 heures.

Séance extraordinaire du Comité du 27 juin 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. de Schauenburg, Heitz, Straub; M. Thomas, membre libre, assiste à la séance.

M. Spach donne communication de la partie de sa monographie sur « *Bruno de Ribeaupierre* », qui n'a pu être lue en séance générale du 19 mai, à Colmar.

M. Spach donne lecture d'une lettre de M. Quiquerez, ancien préfet à Délémont (Suisse), qui demande le concours de la Société pour des travaux de conservation dans le château de Morimont. Les membres présents émettent l'avis unanime, que la proposition de M. Quiquerez devra être prise en sérieuse considération, mais que la lettre, avec le plan et le dessin à l'appui, sera renvoyée préalablement au sous-comité de Colmar, pour recueillir son avis. Le président remerciera M. Quiquerez des ouvertures qu'il a bien voulu faire, et lui annoncera une décision ultérieure.

Séance du Comité du 11 juillet 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Eissen, Guerber, Heitz, baron Matthieu de Faviers, Morin, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub. MM. Sabourin de Nanton, Stahl et Thomas, membres de la Société, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau : *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit,* 1864, n° 5; et : *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, IIe série, tome IX.

Le président donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin dernier, et d'une lettre de M. Véron-Réville qui rend compte des difficultés que rencontre le comité du Haut-Rhin dans les projets qu'il avait formés sur le château inférieur d'Éguisheim, et résultant des prétentions exagérées des propriétaires de masures nichées dans l'intérieur de ce château.

M. Véron-Réville propose comme membre de la Société M. Schaffhauser, percepteur à Guebwiller, dont l'admission est prononcée.

M. Sabourin de Nanton lit une notice sur le château de Morimont.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes, depuis la dernière séance :

A M. le Préfet du Bas-Rhin, envoi de la copie de l'acte de vente du château de Wineck; prière d'obtenir pour notre Société l'autorisation officielle d'accepter des dons ou des legs, et la faveur d'être déclarée société d'utilité publique;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, au sujet de l'église de Domfessel;

A M. Bentz, à Lauterbourg, remercîments de l'envoi de l'appendice à la description de Lauterbourg;

A M. Desprels, lieutenant-colonel d'artillerie, remercîments de l'envoi d'une brochure de Ch. Sarrette, sur les guerres d'Arioviste;

A M. Baudot, président de la Société archéologique de la Côte-d'Or : proposition d'entrer en échange de publications;

A. M. Kablé, pharmacien à Saar-Union, remercîments pour les fouilles faites dans sa maison;

A M. le maire de Saar-Union, remercîments au sujet de ses bonnes intentions pour les fouilles du Heydenhübel;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, prière de donner des ordres au maire de Mackwiller pour surveiller les thermes;

Au même, prière de prendre des mesures de conservation pour les cromlechs de Mackwiller;

Au conservateur des forêts, même sujet;

A M. Foltz, à Colmar, remercîments d'avoir communiqué divers dessins archéologiques au comité;

A M. Véron-Réville, au sujet de l'affaire du Wineck et de divers détails d'administration;

Deux lettres à M. Baudot, à Dijon, et au Ministre de l'instruction publique, envoi de la seconde série de notre Bulletin;

A M. Rœhrich, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, au sujet du château de Fleckenstein;

A M. Quiquerez, à Délémont, remercîments de sa communication au sujet du château de Morimont et annonce d'une décision ultérieure;

A M. Véron-Réville, envoi du rapport de M. Quiquerez, avec prière de réunir le sous-comité et de nous renvoyer un avis préalable, avant la réunion mensuelle d'août.

M. Mathiss, inspecteur voyer à Schlestadt, annonce la découverte d'une tombe ou fosse près du château de Frankenbourg.

M. Morin rappelle l'existence de pierres tombales de la famille *de Rosen*, placées dans la partie inférieure du clocher de Dettwiller, dans des conditions de conservation peu favorables. Il ajoute que M. le maire de cette commune, sur les instances de M. le colonel de Morlet, a bien voulu prendre l'engagement de s'occuper de ces monuments et d'en empêcher la dégradation ou la destruction. M. le baron de Schauenburg propose, dans le cas où la commune n'aurait pas soin de ces objets d'un intérêt historique incontestable, de les placer au musée de la Société.

M. Heitz rend un compte verbal de la découverte d'une tombe romaine derrière le corps de garde de la porte Nationale à Strasbourg, et qui était couverte de tuiles marquées du timbre de la VIIIe légion.

M. Stahl rend compte de la découverte de quatre squelettes à Goxwiller. Il dépose une lame d'épée romaine ou franque, dont M. le maire de Goxwiller fait don à la Société.

Le comité vote des remercîments à M. le maire.

Le comité prononce l'admission comme membre de la Société de M. Klipfel, curé à Walbourg, proposé par M. Siffer.

M. le baron de Schauenburg consacre des paroles de regrets et de sympathie à la mémoire de M. le grand-vicaire Schirr, vice-président du comité, qui vient d'être enlevé à la Société.

Après avoir rappelé les travaux du défunt à Sainte-Odile et à Marienthal, il exprime le vœu que l'un de ses projets favoris dans cette dernière localité reçoive son exécution, à savoir, le rétablissement dans sa beauté primitive de l'une des statues de la Vierge qui s'y trouvent exposées à la vénération des fidèles.

MM. Straub, Siffer et Guerber s'associent au vœu exprimé par M. le baron de Schauenburg, en ajoutant toutefois que cette question d'art demande avant tout d'être subordonnée à une question de temps.

Le comité s'associe aux sentiments de regrets exprimés par M. le baron de Schauenburg à propos du décès de M. Schirr.

La question à l'ordre est le remplacement de M. Schirr comme membre du comité; elle est renvoyée à la séance d'août pour que les membres du comité du Haut-Rhin puissent être prévenus.

Le comité prend connaissance d'un travail de M. Quiquerez sur le château de Liebstein, et en vote l'insertion aux Mémoires.

M. Siffer lit une note sur une Pallas, sculpture trouvée à Niederbronn, en 1842, et sur un autre exemplaire de la même divinité, trouvé vers 1760, également à Niederbronn.

Le comité en décide l'insertion aux Mémoires.

M. Sabourin de Nanton lit un travail sur l'abbaye de Saint-Apollinaire, dont le comité vote l'insertion, par extrait.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 8 août 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Guerber, Heitz, baron Matthieu de Faviers, Matuszinski, Morin, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Le président dépose les écrits suivants :

Bulletin de la Société des antiquaires de France, t. XXVII, 1 vol. in-8°. Paris, 1862;

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. V, t. VI (1re et 2e livraisons), 1857-1863;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg, herausgegeben von der Gesellschaft für vaterländische Geschichte, Band VII, Heft 1. Kiel, 1861. (1 broch. in-8°);

Correspondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine. Zwölfter Jahrgang, 1864, n° 1;

Champ de bataille où César défit Arioviste. Lettre de M. Sarrette. Toulouse, 1864, 1 broch. in-8°;

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, t. XXXVI. Bonn, 1864, 1 vol. in-8°;

Die Gripswalder- Matronen- und Mercuriussteine, erläutert von Franz Fiedler. Bonn, 1863, 1 cah. in-4°.

Il propose ensuite comme nouveaux membres les personnes suivantes présentées par M. Véron-Réville.

M. le baron Hesso de Reinach, député du Haut-Rhin, à Hirtzbach;

M. Nizoles, avocat à Belfort, membre du Conseil général du Haut-Rhin;

M. Poupardin, président du tribunal civil à Belfort;

M. Mény, maire à Belfort;

M. Lebleu, avocat à Belfort;

M. Bogard, ingénieur des ponts et chaussées à Belfort;

M. Gendre, notaire à Massevaux;

M. Fournier, juge au tribunal civil de Belfort;

M. Ruhlmann, D. M., à Epfig, présenté par M. Nicklès;

M. Mathiss, fils, agent voyer à Benfeld, *idem;*

M. Hickel, notaire à Mulhouse, présenté par M. Heitz.

L'admission est prononcée.

Il annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. Quiquerez, à Délémont, pour lui annoncer que son Mémoire sur le château de Liebstein a été lu en comité; qu'il sera imprimé; enfin, que le comité du Haut-Rhin fournirait un rapport sur le château de Morimont;

A M. de Morlet, à Saverne, prière de s'occuper des pierres tombales dans l'église de Dettwiller;

A M. Brièle, archiviste du Haut-Rhin, secrétaire du comité dans le Haut-Rhin, prière de prévenir nos collègues du Haut-Rhin que dans la séance du 8 août on procédera à l'élection d'un membre du comité et d'un vice-président;

A M. le maire de Goxwiller, pour le remercier de la remise d'un glaive franc, par l'entremise de M. Stahl, de Heiligenstein;

A M. le maire d'Ottrott, compte rendu de la dernière décision prise au sujet de Lützelbourg-Rathsamhausen;

A M. Véron-Réville, au sujet du *Tœnnichel* et de la levée d'un plan de ce monument;

A MM. les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, prière de demander à leurs Conseils généraux la continuation du secours annuel;

A M. Baudot, président de la Société archéologique de Dijon: accusé de réception du Bulletin de la Côte-d'Or, remercîments;

A M. Véron-Réville, pour diverses mesures administratives, entre autres au sujet du château de Morimont;

A M. Quiquerez, pour lui annoncer la nomination d'une commission (MM. Bogard, à Belfort, et Léon Viellard, à Mézières) qui se mettra en rapport avec lui pour les mesures de conservation à prendre dans le château de Morimont;

A M. Klotz, trésorier, demande d'envoyer à M. Véron-Réville 520 fr., dont 500 pour les travaux dans le Hoh-Landsberg, et 20 fr. de gratification pour le garde forestier de Hoh-Landsberg;

Envoi de la dernière livraison du Bulletin à trois ministres;

A la Société archéologique de Bonn, accusé de réception d'une livraison du Bulletin, annonce de l'envoi du nôtre.

L'ordre du jour porte le remplacement de M. le grand-vicaire Schirr, comme membre du comité, et l'élection d'un vice-président.

Au premier tour de scrutin, M. Coste est élu, à l'unanimité, membre du

comité. Il est proclamé comme tel par le président, sous la réserve de la ratification de l'assemblée générale.

Le scrutin pour l'élection du vice-président donne au premier tour neuf voix sur douze votants à M. le baron de Schauenburg. M. le baron de Schauenburg est proclamé vice-président.

M. Morin rappelle au comité la découverte de peintures murales fort intéressantes faites dans l'église d'Altorf, et la sollicitude que le comité avait montrée pour cette découverte en votant des fonds pour leur conservation. M. le Préfet, ainsi que Mgr. l'évêque, s'étaient intéressés à ces peintures, le premier, en se faisant rendre compte des moyens qu'il faudrait employer pour éviter une dégradation ultérieure, le second, en recommandant les peintures à l'attention et à la sollicitude du curé de cette église. Toutes ces précautions ont été inutiles, ni l'autorité ecclésiastique ni l'autorité temporelle n'ont été écoutées. Après un premier et maladroit essai de restauration à l'huile, qui alors déjà provoqua le blâme du comité, renseigné par M. le baron de Schauenburg; malgré la défense formelle de la part de l'autorité qui avait le droit d'intervenir dans cette question, les trois peintures, respectées jusqu'ici, sont aujourd'hui barbouillées de diverses couleurs, et irrévocablement détruites comme valeur archéologique.

Le comité déplore cet acte de vandalisme et décide qu'il portera ses plaintes devant les autorités compétentes.

Le président annonce que M. le Préfet du Haut-Rhin a bien voulu lui annoncer qu'il demanderait la subvention ordinaire au Conseil général du département.

Il lit une lettre de M. Engel-Dolfus, à Dornach, au sujet des verrières de l'ancienne église protestante de Mulhouse, exprimant des inquiétudes sur leur conservation. Le comité décide qu'il interviendra, s'il y a lieu, pour sauver ces verrières, les plus intéressantes et les plus complètes qui existent en Alsace.

M. Véron-Réville demande que les 500 fr. votés pour le château de Hoh-Landsberg soient mis à la disposition du trésorier du Haut-Rhin.

A l'occasion de la lettre de M. Véron-Réville, le comité vote une gratification de 20 fr. au garde forestier dont le triage renferme les ruines de Hoh-Landsberg et de Plixbourg.

M. Nicklès demande par lettre que le comité veuille bien lui confier, contre reçu ou jusqu'à nouvel avis, les objets d'antiquité trouvés à Gerstheim. — Accordé.

M. Ringeisen rend compte de sa visite aux châteaux de Lützelbourg et de Rathsamhausen et de l'examen qu'il a fait de l'état de l'un des murs

dans le corps principal du grand château, dont M. Théodore Dartein avait signalé la chute immédiate. M. Ringeisen est persuadé que cette chute n'est pas aussi prochaine et que, dût-elle même avoir lieu, elle ne ferait disparaître et ne compromettrait aucune des parties essentielles de la ruine; il croit, du reste, que les moyens pour s'opposer à ce désastre ne sont pas à la disposition du comité.

Le comité charge M. Ringeisen de présenter un rapport officiel sur les moyens qu'il faudrait employer pour sauver, s'il est possible, le mur en question, et sur la dépense que cette opération pourrait occasionner.

Le comité est entretenu par M. de Schauenburg et par M. le président, qui ont reçu des lettres anonymes à ce sujet, de deux édifices, à Strasbourg, présentant un intérêt historique. L'un est l'*hôtel du Cerf* (qui, du reste, n'est point encore complétement menacé de démolition comme la lettre anonyme le suppose), et l'autre la maison ZVM HAVWER, année 1601, située rue des Hallebardes.

Provisoirement le comité se bornera à prendre des informations sur ce qu'il pourra faire dans cette question.

M. Siffer dépose sur le bureau des ossements calcinés trouvés dans une urne aux environs de Weyersheim. Elle était entourée, comme celle de Bernolsheim, de six petits vases symétriquement placés.

Le même membre lit une note sur un monument épigraphique à la promenade du Herrenberg, à Niederbronn. Le comité vote l'impression.

M. Heitz soumet un cachet en bronze trouvé à Schiltigheim. Il s'y trouve un écusson à trois pyramides, surmonté d'une bandelette portant, en caractères gothiques du quinzième siècle, l'inscription : S.iorg beringer.

Le comité décide que la dernière livraison du Bulletin pourra être cédée au commerce au prix de revient augmenté du tiers. Le président et le trésorier sont priés d'établir le prix sur les bases adoptées.

La séance est levée à 4 heures.

Séance extraordinaire du Comité du 29 août 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Coste, Eissen, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Straub.

Les procès-verbaux des séances du 11 juillet et du 8 août sont lus et adoptés.

Le président dépose sur le bureau :

Mélanges d'histoire et de critique littéraire, par Louis Spach. Strasbourg, 1864; 1 vol. pet. in-8°;

Appendice à la description historique et archéologique de Lauterbourg avec notes explicatives et historiques, par J. Bentz. Strasbourg, 1864; 1 broch. in-8°;

Helvetus et ses environs (Ehl près Benfeld) *au cinquième siècle,* par Napoléon Nicklès. Strasbourg, 1864; 1 broch. gr. in-8°;

Exposé pratique des opérations foncières de la Société de crédit foncier international et de la Banque du crédit foncier et industriel, par André Langrand-Dumonceau;

Messager des sciences historiques de Belgique. Année 1864, 2e livraison; 1 broch. in-8°.

M. le baron de Schauenburg expose qu'à l'occasion de la lettre anonyme dont il a entretenu le comité à la dernière séance, il a visité l'hôtel du Cerf à Strasbourg. Il est d'avis que l'intérêt que pourrait présenter cette localité ne commencera réellement qu'au moment où tout sera démoli, vu la situation des constructions sur l'ancien mur romain. Du reste, aucun détail d'architecture de l'édifice actuel ne présente le moindre intérêt.

Le secrétaire ajoute qu'il croit savoir qu'il n'est nullement question pour le moment de démolir, l'administration militaire se proposant d'utiliser les bâtiments dans leur état actuel.

M. Ringeisen entretient le comité de l'opportunité qu'il y aurait à voter quelques fonds pour les châteaux de Landsberg, Ramstein et Ortenberg, qui sont en ce moment l'objet de réparations importantes de la part de leurs propriétaires. A la suite de cet exposé, le comité vote pour le château de Landsberg (Bas-Rhin) une somme de 300 fr.; pour ceux de Ramstein et d'Ortenberg, chacun 200 fr. Ensemble, la somme de 700 fr.

Le président communique une lettre de M. Rœhrich au sujet du château de Fleckenstein. Il annonce avoir écrit à cette occasion à M. de Dietrich à Niederbronn et à M. le conservateur des forêts. Il s'informera du propriétaire actuel de la ruine.

Il annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le Préfet du Bas-Rhin, pour lui signaler les dégradations commises, sous prétexte de restauration, des fresques dans l'église d'Altorf;

A M. le maire de Mulhouse, pour le prier d'empêcher la dissémination des anciennes peintures sur verre provenant du temple protestant de Mulhouse;

A M. Rœhrich, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, au sujet du Fleckenstein;

A M. de Dietrich, même sujet, prière de concourir pour faciliter les abords du château;

A M. le Ministre de l'instruction publique, accusé de réception et lettre de remercîments pour l'allocation de 350 fr.;

A M. Ringeisen, pour lui demander un rapport sur les restaurations à faire à Lützelbourg-Rathsamhausen;

A M. le conservateur des forêts, au sujet du Fleckenstein et d'un chemin à établir dans les environs, etc.

Le président communique un numéro de l'*Industriel alsacien* au sujet des verrières de Mulhouse.

Il lit une lettre de M. le colonel de Morlet qui annonce que M. Schmidt, agent voyer à Saar-Union, offre de continuer les travaux si bien commencés par M. le pasteur Ringel qui a passé à la résidence de Montbéliard.

M. Müller, directeur de l'octroi de Strasbourg, membre de la Société, annonce que, à la suite de fouilles dans la maison n° 14, place d'Austerlitz, on a mis à nu une portion du mur extérieur de la barbacane qui se trouvait en avant de l'ancienne porte des Bouchers, située autrefois à l'entrée de la rue d'Austerlitz.

Le comité, après avoir pris connaissance des pièces de comptabilité, fixe le prix, pour le commerce, du dernier volume du Bulletin à la somme de 12 fr.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 10 octobre 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Coste, Eissen, baron Mathieu de Faviers, Heitz, Klotz, Morin, colonel de Morlet, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Spach, Straub.

Le président dépose sur le bureau:

Beitrag zur Bestimmung des Goldgewichts der sogennanten Regenbogenschüsselchen, von Philipp Diss. Munich, 1861, 1 broch. in-8°;

Helvetus, Ehl, près Benfeld (Bas-Rhin) au cinquième siècle, avec une carte archéologique, par M. Napoléon Nicklès (extrait des mémoires lus à la Sorbonne, volume publié en 1864), 1 broch. in-8°;

Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise. Examen des dernières publications de M. A. Bernard, par Anatole de Barthélemy. Paris, 1864, 1 broch. in-8°;

Agnès, comtesse de Deux-Ponts, dame de Bitche en 1297, par Jules Thilloy. Metz, 1864, 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. XIIIe année, 49e et 50e livraisons. Saint-Omer, 1864, 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1864, n° 2, Amiens, 1854, 1 broch. in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements. IIIe série, t. III, avril-juin 1864, 2 broch. in-8°;

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. T. XI, 2e cahier, 1862, 1 vol. in-8°;

L'Année géographique, par M. Vivien de Saint-Martin. 2e année (1863), 1 vol. in-8°;

Congrès archéologique de France. T. XXIV-XXVII, séances tenues en 1860, 1861, 1862, 1863, 4 vol. in-8°;

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. 1864, 1 vol. in-8°;

Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. T. VI, VII, X, XI et XX, 1849, 1851, 1854, 1855, 1864, 5 vol. in-8°;

Die Hofrödel von Dinghöfen Baselischer Gotteshäuser und Anderer am Ober-Rhein, mitgetheilt durch S. A. Burckhardt. Bâle, 1860, 1 vol. in-8°;

Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz. Band II. Heft IV.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le président annonce avoir écrit depuis la séance du 29 août une série de lettres dont il donne le relevé.

M. Siffer propose comme membre de la Société M. Séry, dont l'admission est prononcée. Elle comptera à partir du 1er janvier 1864, sur la demande du postulant.

Le comité fixe l'assemblée générale de la Société au 1er décembre.

M. Coste expose que les officiers de l'état-major autrichien de l'armée d'invasion dans la fatale année 1815 étaient munis de cartes d'Alsace anciennes indiquant un certain nombre de localités aujourd'hui disparues; il demande que la Société s'adresse à la Société archéologique de Vienne en Autriche pour obtenir communication de ces cartes, ou bien un calque, si cela est possible, vu l'intérêt qu'il y aurait de pouvoir fixer la situation exacte de certains monuments dont on a perdu la trace.

M. le baron de Schauenburg répond qu'il est à craindre que la Société

viennoise ne se trouve dans l'impossibilité de fournir ce qu'on lui demande, parce qu'il est très-douteux que ces cartes soient à sa disposition. Il vaudrait mieux, en admettant que ces cartes existent, s'adresser directement au ministre de la guerre d'Autriche.

M. Coste, à l'appui de sa motion, cite un passage d'un article de M. Talon publié dans la *Revue d'Alsace*, qui mentionne un monastère de la vallée de Steinbach, au sud de Hirsingen, dont on ne sait plus le nom. Il n'en reste d'autre souvenir qu'un canton rural appelé *Kilchacker*.

Le président annonce que M. le docteur Morpain, secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris, lui a écrit pour demander à échanger le bulletin de cette société contre celui de la Société d'Alsace. — Cet échange est ratifié par le comité.

Le président communique une lettre de M. de Dietrich concernant le château de Fleckenstein, de laquelle il résulte que l'on a pratiqué des chemins dans les forêts sur la frontière qui faciliteront l'accès de cette ruine ainsi que de celle du château de Lindenschmitt. — Il lit ensuite une lettre de M. Rœhrich relative à des travaux à exécuter dans ce château. Quelques membres font observer à cette occasion qu'il devra être bien recommandé de ne pas entailler les murs et les rochers, mais de se borner à ajouter soit avec les matériaux que l'on trouvera sur les lieux, soit avec des pièces de bois, les escaliers, échelles, ponceaux ou barrières nécessaires pour faciliter l'accès ou pour la sécurité des visiteurs.

Le président communique une lettre de M. le curé de Wissembourg qui annonce que M. Ohleyer a fait de nouvelles découvertes de peintures murales dans l'intérieur de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, entre autres la résurrection des morts.

Le comité vote une somme de 300 fr. pour continuer les travaux de grattage et de lavage.

M. Straub annonce à cette occasion que l'on a découvert également des peintures murales dans l'église de la Petite-Pierre et qu'il se propose de s'y rendre pour pouvoir juger de la valeur de ces découvertes. Le curé de cette église demande que la Société s'intéresse aux travaux d'investigation qui devraient être faits. M. Straub propose de consacrer provisoirement une somme de 200 fr. à cet objet. Le comité vote cette somme pour être mise à la disposition de M. Straub dès qu'il aura fait son rapport.

M. Coste annonce qu'il a reçu une lettre de M. Hering, pharmacien à Barr, qui appelle l'attention de la Société sur une colonne milliaire placée à la hauteur de Scherwiller à l'intersection de deux chemins depuis l'époque gallo-romaine, et qui vient d'être brisée par un accident de voiture.

M. Ringeisen propose de réparer le dégât après les vendanges et indique les moyens qui devront être employés à cette fin. Il signale à cette occasion le zèle que déploie M. le maire de Châtenois ainsi que le commissaire de police de Schlestadt.

Le comité autorise M. Ringeisen à se charger du travail.

M. Ringeisen, en rendant compte de certaines réparations devenues urgentes au château de Hoh-Kœnigsbourg pour soutenir une voûte de la salle d'honneur, demande un crédit de 300 fr. pour cet objet.

Le comité vote le crédit demandé.

M. le baron de Schauenburg fait hommage à la Société d'objets d'antiquités romains et francs trouvés dans la forêt de Geudertheim.

M. l'abbé Straub entretient le comité de l'église d'Ebersheimmünster qui possède de belles peintures murales et de beaux confessionnaux sculptés ainsi que les stalles du chœur. Il pense que si la Société intervient avec une petite subvention, elle pourra sauver ces objets d'art menacés de destruction. Il propose de consacrer une somme de 500 fr. à cette intervention.

M. Morin insiste sur l'opportunité d'intervenir.

M. Ringeisen ajoute que ces objets, stalles et confessionnaux méritent la sollicitude de la Société, seulement il craint que celle-ci, en intervenant pour la conservation d'un objet mobilier d'église, ne datant que du dix-huitième siècle, ne sorte du cercle de ses attributions.

M. Morin répond qu'il lui paraît opportun d'intervenir, mais qu'il ne faudrait le faire qu'à de certaines conditions.

M. Ringeisen propose de voter une somme de 300 fr. et de ne commencer les travaux de restauration et de conservation que sur une partie très-restreinte, afin de pouvoir s'assurer que les travaux seront dirigés dans le sens et de la manière que la Société a le droit d'exiger.

M. Straub propose de consacrer 150 fr. aux confessionnaux et autant aux stalles.

Le comité vote les 300 fr. avec les conditions mentionnées.

M. le président annonce que M. de Ring signale au comité une publication anglaise ayant pour objet des tumuli celtiques de l'Angleterre et qui porte le titre: *Celtic tumuli of Dorset*, etc., *by Charles Marne, F. S. A.*

M. Siffer lit une notice sur une baignoire romaine à eau chaude et à transpiration existant à Niederbronn.

Le comité vote l'insertion de cette notice aux mémoires.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 7 novembre 1864.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Étaient présents: MM. Chauffour, Gérard, Hartmann-Schlumberger, Brièle, Frantz, Liblin, Hamberger et Huot, membres du comité.

Plusieurs membres libres assistent à la séance, qui est ouverte à 2 heures.

M. Schellbaum, architecte, donne lecture d'un rapport dans lequel il fait connaître les derniers travaux exécutés au château de Plixbourg et qui complètent la série des opérations dont ce monument a été l'objet. Il ne reste plus qu'un chemin de ronde à établir tout autour du château; le sous-comité décide qu'il sera écrit à M. Hanhart, au printemps prochain, pour qu'il veuille bien en autoriser le tracé. Les fonds alloués par la Société pour la restauration du Plixbourg s'élevaient à la somme de 1,020 fr. il en a été dépensé 936; reste donc un boni de 84 fr.

M. Schellbaum, qui a bien voulu se charger aussi des travaux du Hoh-Landsberg, énumère les opérations de déblai qui ont été exécutées et dont les frais s'élèvent à la somme de 300 fr., prélevés sur les 500 fr. alloués à cet effet. Lors d'une visite récemment faite sur les lieux avec M. Ringeisen, on a arrêté en principe des réparations aux grandes portes principales, à l'ancien pont-levis, aux bastions du côté du nord, au puits et à la plate-forme supérieure, pour lesquelles on sollicite un crédit supplémentaire de 500 fr.

Le zèle le plus louable pour tout ce qui se rapporte aux intérêts de la Société, a déterminé MM. les architectes Ortlieb et Schellbaum à visiter, chacun de son côté et sans y avoir été sollicité, le château de Wineck, devenu récemment propriété de la Société pour la conservation des monuments historiques, par la donation qui lui en a été faite par M. Bickart, de Horbourg.

Quelques travaux conservatoires seraient à exécuter pour la consolidation de la partie inférieure de la tour. Toutefois le sous-comité estime qu'il n'y a lieu à arrêter aucun projet jusqu'à ce que, par les bons offices de

M. le Préfet du Haut-Rhin, déjà saisi de la question, l'abornement du chemin aujourd'hui presque entièrement intercepté aux abords du château, ainsi que l'abornement du domaine lui-même aient été effectués.

Rapport est fait encore par M. Schellbaum d'une visite faite par lui avec M. Ringeisen au petit château de Kageneck, sis au-dessus du village de Wettolsheim, au pied du Hoh-Landsberg. Une somme de 100 fr., destinée à assurer la conservation de cette ruine intéressante, a paru suffisante à ces deux hommes de l'art. Le sous-comité est d'avis qu'il y a lieu de faire droit à ces conclusions.

A l'appui de son travail, M. Schelbaum dépose sur le bureau trois plans auxquels M. Ortlieb joint un dessin à la plume reproduisant le château de Wineck sous divers aspects.

Sur la demande toute bienveillante de M. Rieff, premier président de la cour impériale de Colmar, membre de la Société et propriétaire du château de Kaysersberg, M. Hartmann, architecte à Colmar, s'est rendu avec ce magistrat sur les lieux, afin de rechercher les moyens de restituer à l'art archéologique, en même temps qu'à l'usage du public, cet intéressant monument qui, par son origine et par les souvenirs qui s'y rattachent, tient une place si importante dans l'histoire du pays. Depuis longtemps l'abord de cette ruine est devenu à peu près impossible aux touristes, par suite de l'interception ou des difficultés presque insurmontables des voies de communication.

Après avoir visité les lieux avec le plus grand soin, M. Hartmann pense que la seule voie à suivre pour parvenir au château est, en quittant la route de Colmar, à l'entrée de Kaysersberg, un sentier à droite qui passe au travers des vignes, sur un parcours d'environ 400 mètres. Il suffirait d'élargir un peu ce chemin aux dépens des fossés et revers qui le bordent, de le niveler par déblais et remblais, de tailler quelques marches dans le roc, à l'extrémité supérieure, enfin de planter quelques poteaux indicateurs. Le rapport indique ensuite quels seraient, après la mise en état du chemin, les travaux préliminaires à effectuer. Ils consistent notamment dans le percement d'une ancienne porte murée, dont les traces sont encore visibles, des déblais et nettoiements à l'intérieur, et l'établissement d'une clôture en palissade rustique, à l'effet de protéger le restant de la propriété de M. Rieff, qui veut bien consentir à ce que l'autre partie de son domaine soit rendue accessible au public.

Suivant l'évaluation faite par l'architecte aux articles 1, 2, 3, 5 de la conclusion de son rapport, la dépense pour ces travaux préparatoires s'élèverait à la somme de 500 fr. Le sous-comité, tout en estimant qu'il y

a lieu de voter cette allocation, invite son vice-président à prier M. le Préfet du Haut-Rhin de vouloir bien intervenir auprès de l'autorité municipale de la ville de Kaysersberg, pour qu'elle prête son concours à l'exécution de ces travaux, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration des voies de communication conduisant au château, dont ses habitants seront les premiers à profiter.

Le vice-président donne lecture d'une lettre de M. Quiquerez, ancien préfet à Délémont, qui réclame l'intervention de la Société à l'effet de protéger contre les dégradations de plus en plus fâcheuses, le château de Morimont, près d'Oberlarg, appartenant aujourd'hui à M. Aron Meyer, rentier, demeurant à Genève. Cette lettre, adressée au comité central de Strasbourg, et renvoyée à l'avis du sous-comité du Haut-Rhin, était accompagnée d'une photographie des plans et dessins du château, dont les minutes sont en la possession de M. Quiquerez. Une commission, composée de M. Bogard, ingénieur des ponts et chaussées, à Belfort, et de M. Viellard, fils, ingénieur civil, à Morvillars, a bien voulu, de concert avec M. Quiquerez, se transporter sur les lieux et apprécier les travaux qui seraient à faire pour la conservation des restes de ce château, qui est peut-être, après le Hoh-Kœnigsbourg, le plus considérable, le plus imposant et le plus intéressant des monuments de ce genre, en Alsace. Dans un rapport rédigé, en grande partie, sous l'inspiration de M. Quiquerez, qui, depuis nombre d'années, a voué à l'étude et à l'histoire de ces antiques ruines un culte véritable, les commissaires font, avec plans et dessins à l'appui, une description exacte de l'état dans lequel elles se trouvent au moment actuel. On détermine ensuite minutieusement les démarches et les travaux à faire pour leur conservation. Le chiffre de la dépense totale est évalué à 3,500 fr., dont 1,500 pour travaux urgents, consistant surtout en déblais, fermetures de brèches et autres. Les 2,000 fr. restants seront destinés à isoler le château, à découvrir les ruines et à les consolider. Le sous-comité, bien pénétré de l'importance qu'il y aurait à sauver de la destruction ce qui reste de ce magnifique monument, sentiment qui sera certainement partagé par le comité central et par la Société tout entière, estime qu'il y a lieu, pour atteindre le but proposé, de faire tous les sacrifices compatibles avec les ressources de la société. Toutefois, avant d'émettre son avis sur le montant et le mode d'allocation de la somme destinée à couvrir les dépenses nécessaires, elle invite le vice-président à s'enquérir de la mesure dans laquelle le propriétaire de la ruine, M. Aron Meyer, serait disposé à contribuer à l'exécution des travaux et aux frais qu'ils occasionneront.

M. l'abbé Reinhardt, de Colmar, présent à la séance, réclame l'intervention de la Société, relativement à l'état de dégradation dans lequel se trouvent certaines parties de l'église Saint-Martin de cette ville, et qui, tant de la part du clergé que de la part de la fabrique, a donné lieu à maintes réclamations jusqu'ici restées sans effet, malgré l'urgence et peut-être aussi le danger qu'il y aurait à laisser subsister plus longtemps un pareil état de choses. Le sous-comité, considérant que l'objet des réclamations de l'honorable membre porte, non sur une question d'art, mais sur de simples détails de réparation ou d'entretien, dit qu'il n'y a pas lieu de la part de la Société à intervenir.

M. Schlumberger-Hartmann lit un mémoire de M. de Ring sur les fouilles faites au Kastelberg, près de Guebwiller, et sur deux emplacements gallo-romains découverts à Wittelsheim et à Ungersheim.

La séance est terminée par la lecture faite par M. Moosmann, de Thann, de la première partie d'un travail, plein d'érudition, sur les origines et l'histoire de l'abbaye de Murbach et de la ville de Guebwiller.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Séance du Comité du 14 novembre 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Bœrsch, Coste, Eissen, Grass, Guerber, Heitz, Klotz, Morin, colonel de Morlet, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président dépose :

Annales de la Société éduenne, 1862 à 1864; 1 vol. in-8°;

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques, tenues les 8, 9 *et* 10 *avril* 1863; 1 vol. in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements; juillet-août 1864; 1 broch. in-8°;

Rapport de M. Klinck, professeur au collége de Mulhouse, sur un mémoire de M. Rottmann, relatif aux travaux d'un camp romain découvert par lui dans la banlieue de Battenheim (extrait des Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse, séance du 28 octobre 1863);

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, XI. Jahrgang, n° 8; août 1864.

M. le colonel de Morlet communique le résultat des investigations de M. le pasteur Ringel et de celles faites par le rapporteur lui-même au *Todtenberg*, près de Mackwiller. Il demande, à la suite de cette communication, une somme de 100 fr. pour continuer ces travaux, et propose de consacrer sur le budget de l'année 1865 une somme de 200 fr. à la même destination.

M. le baron de Schauenburg propose de porter à 150 fr. la somme demandée sur le budget de l'année présente. Le comité vote ce crédit.

M. le colonel de Morlet propose d'accorder une médaille en argent à M. Schmidt, agent voyer à Saar-Union, une médaille en bronze au sieur Mertz, garde forestier de Mackwiller, et au sieur Brandel, habitant de cette même localité. Accordé.

Le président soumet au comité les épreuves de la carte d'Alsace de M. Schweighæuser, annotée par feu M. le professeur Jung, et propose de faire tirer un exemplaire pour chaque membre de la Société. — Approuvé par le comité.

M. Saum exhibe une monnaie d'or trouvée dans la rivière d'Ill à Strasbourg, près des Ponts-Couverts. C'est une pièce anglaise d'Édouard III, importée probablement lors de l'invasion des Anglais en 1362. Il promet de rédiger une note sur cette trouvaille.

M. le baron de Schauenburg propose de soumettre à l'assemblée générale la nomination de membres correspondants. Jusqu'ici la Société ne nommait que des membres honoraires, et plusieurs fois déjà elle a dû regretter de ne pouvoir offrir qu'un seul et même titre aux personnes qui, à des conditions quelquefois bien diverses, devraient recevoir un témoignage d'estime et de sympathie de la Société.

M. Heitz propose de réserver cette prérogative au comité seul.

M. le colonel de Morlet propose de conférer le diplôme de membre correspondant à M. le pasteur Ringel.

M. le président propose pour la même distinction M. Trauttwein de Belle, de Berlin, et comme membre de la Société M. Desnoyers, de l'Institut, bibliothécaire du Musée d'histoire naturelle à Paris.

Le comité prononce l'admission de M. Desnoyers.

L'archiviste expose que l'armoire de la Société est devenue insuffisante.

Le comité autorise l'archiviste à faire l'achat d'une seconde armoire.

Le président communique une lettre de M. Véron-Réville, ainsi que les procès-verbaux du comité du Haut-Rhin, dont le secrétaire donne lecture.

A l'occasion des travaux à exécuter dans certains châteaux du Haut-Rhin, M. Klotz demande qu'avant de rien entreprendre, il soit levé chaque fois un plan détaillé de ces monuments.

Cette proposition est adoptée par le comité qui, après quelques explications de M. Ringeisen, charge le président de faire part de cette décision au président du comité du Haut-Rhin.

M. l'abbé Straub annonce que la découverte de peintures murales récemment faite dans le chœur de l'église de la Petite-Pierre, est une des plus intéressantes dont la Société ait eu à s'occuper jusqu'ici, tant à raison de l'exécution artistique que du bel état de conservation de ces fresques.

Jusqu'ici le débadigeonnage n'a porté que sur la voûte dont tous les triangles sont ornés de peintures dans l'ordre suivant :

Dans le fond du chœur au-dessus de la fenêtre centrale, le couronnement de la Vierge, patronne de l'église; des deux côtés de cette représentation, les images des quatre évangélistes avec leurs symboles ailés et nimbés; vers la nef l'ascension du Sauveur et la descente du Saint-Esprit.

Toutes ces peintures remplissent les sections des voûtes comprises entre les arcs formerets et les arcs ogives.

Trois autres sujets décorent la partie de la voûte limitée entre les arcs ogives et les arcs doubleaux. Le premier n'est pas encore découvert. Le second figure la chute d'Adam et d'Ève dans le paradis, le troisième représente l'œuvre de la Rédemption de la manière suivante : de la poitrine de sainte Anne et de saint Joachim sortent deux troncs d'arbre qui se réunissent en un seul. Cet arbre porte comme premier fruit la sainte Vierge et un peu au-dessus, au milieu des fleurs et des feuilles, le Sauveur, les bras étendus, tel qu'il paraît sur la croix.

Le chœur a été construit par Burkhardt, comte de Lützelstein, en 1415, d'après l'inscription qui se lit à l'extérieur. Les peintures paraissent être de cette époque.

M. Straub propose de destiner les 200 fr. votés conditionnellement dans la dernière séance du comité aux travaux d'investigation ultérieurs, et prie le comité de prendre des mesures pour obtenir les calques de ces peintures.

Le comité vote les 200 fr. demandés.

M. Ringeisen soumet au comité un dessin des rinceaux qui décorent la voûte du petit bâtiment adossé à l'église de Saint-George de Schlestadt, qui renfermait autrefois la bibliothèque de Beatus Rhenanus. Ce dessin, exécuté par M. Denecken, peintre-décorateur, est offert par lui à la Société.

M. Ringeisen propose de décerner ultérieurement une médaille d'argent à cet artiste, ce qui est accordé par le comité.

M. le président communique au comité l'extrait des délibérations du Conseil général du Bas-Rhin, session de 1864, ainsi que le rapport du 3e bureau, lequel, reconnaissant tout le soin apporté par la Société créée pour la conservation des monuments historiques d'Alsace à l'œuvre si utile qu'elle a entreprise et qu'elle poursuit avec tant de dévouement, en outre le mérite de ses publications, propose au comité d'autoriser M. le Préfet à confier à cette société, comme précédemment, l'emploi du crédit de 2,000 fr., que le Conseil affecte à la recherche et à la conservation de monuments et d'objets anciens, ayant une valeur historique.

Ce rapport est suivi de la décision du Conseil, qui en adopte les conclusions et autorise M. le Préfet à confier à la Société archéologique d'Alsace l'emploi de tout ou partie du crédit de 2,000 fr.

M. le président donne communication de sa correspondance dans l'intervalle des deux séances.

Il communique une lettre que M. le Maire de Mulhouse lui a adressée et qui donne les assurances les plus positives et les plus rassurantes sur les mesures prises par cet administrateur pour la conservation des intéressants vitraux de l'ancien temple protestant, aujourd'hui démoli.

La séance est levée à 4 heures.

Séance extraordinaire du Comité du 28 novembre 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Grass, Heitz, Saum, baron de Schauenburg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président dépose :

Les Institutions judiciaires de la Lorraine allemande avant 1789, par M. Jules Thilloy. Metz, 1864. 1 broch. in-8°;

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1863, Band X. Kiel, 1864. 1 cahier in-4°;

Turin, Florence et Rome, par M. Rey;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, nos 7-9. Nuremberg.

Il annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. l'architecte de l'arrondissement de Wissembourg, au sujet du Wasenstein et du Fleckenstein;

A M. le conseiller Véron-Réville, affaires d'administration intérieure;

A M. Simon, affaire du tirage de 600 exemplaires de la carte des Gaules;

A M. Klotz, diverses notes;

A M. Schmidt, agent voyer à Saar-Union, pour lui annoncer qu'une médaille en argent lui serait remise en séance générale du 1er décembre. Avis donné à M. Coumes;

A M. le conservateur des forêts, avis donné de la médaille décernée au sieur Matz, garde forestier à Mackwiller; remercîments pour le Wasenstein.

Il soumet au comité le plan du *Tœnnichel*, dressé par M. Brunck, inspecteur des forêts. Dépôt aux archives.

Il communique au comité son discours pour la séance générale, ainsi que les nominations des membres honoraires et correspondants.

Le comité décide qu'il se réserve la désignation des membres honoraires, des membres correspondants, et qu'il les soumettra à la sanction de l'assemblée générale.

Le comité prononce l'admission de M. Lix, Edmond, fabricant à Bischwiller, proposé par M. Schuler, Eugène.

Le secrétaire donne lecture d'une notice de M. Siffer, sur un monument épigraphique déterré à Niederbronn. Insérée aux Mémoires.

La séance est levée à 4 heures.

Assemblée générale du 1er décembre 1864.

Présidence de M. MIGNERET, Préfet du Bas-Rhin, Président honoraire.

Ont pris place au bureau : MM. Véron-Réville, président du comité du Haut-Rhin; M. le recteur de l'Académie, M. l'ingénieur en chef des travaux du Rhin, M. le conservateur des forêts, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier du comité.

L'assemblée se compose d'environ soixante personnes.

Dans la salle d'entrée sont exposés les plans en relief des tumuli du *Todtenberg*, dus à M. le pasteur Ringel, et des bracelets, fibules et autres

objets trouvés dans cet endroit et réunis et classés par les soins de M. le colonel de Morlet.

On y voit, en outre, le beau dessin de M. Denecken, représentant en grandeur naturelle les rinceaux qui décorent la voûte de l'ancienne bibliothèque de Beatus Rhenanus, à Schlestadt, complété par la partie qui porte l'inscription: *Pro cristi laude lege libros postea claude,* et la date de 1452.

Dans la salle de réunion on voit quelques lames et poignées d'épée du quinzième siècle, trouvées à Marckolsheim, données par M. Strehlé, membre de la Société, et la belle collection de médailles trouvées sur le territoire d'Ehl et dans les environs, exposée par les soins de M. Nicklès, ainsi que des dessins au crayon et des empreintes en cire, dus au même membre de la Société.

A 2 heures un quart, M. le président honoraire ouvre la séance, et donne la parole à M. Spach, qui adresse à la réunion les paroles suivantes:

«Messieurs, avant de vous parler de nos travaux et de notre petite administration intérieure, nous avons un tribut de regrets et d'hommages rétrospectifs à payer à la mémoire de feu M. Schirr, vicaire général de l'évêché et vice-président de notre Société. L'un de nos collègues s'est acquitté de ce devoir, en séance du comité, peu de semaines après la mort de notre vénérable vice-président; il l'a fait, avec l'autorité de l'âge et les droits que lui conférait une liaison intime avec M. Schirr. Quant à moi, je n'ai, pour rappeler ici les mérites et les services de M. le grand-vicaire, d'autre titre que celui que me confèrent mes fonctions accidentelles; ce serait presque présomptueux d'ajouter que la bienveillance innée dans l'âme de notre vice-président m'était aussi acquise, et que dans nos rapports il oubliait que c'était lui qui aurait dû occuper ma place. Je vous prie de croire que je l'abordais toujours avec le sentiment que nos rôles étaient intervertis, et que je devais effacer par la respectueuse déférence témoignée au prêtre et au vieillard cette singulière interversion.

«M. Schirr, indépendamment de la part assidue qu'il prenait à nos séances aussi longtemps que les infirmités croissantes de l'âge ne lui avaient pas fait une loi de se cloître chez lui, M. Schirr a des titres incontestables à la reconnaissance des archéologues alsaciens. C'est grâce à ses soins persévérants que le monastère de Sainte-Odile est devenu en bonne partie facilement abordable et habitable; il a fait de cet asile religieux un séjour charmant même pour des laïques, qui n'ont pas fait divorce avec le monde, et qui vont chercher dans ces hauts lieux un air pur et des souve-

nirs historiques. Lui-même il y passait, de préférence, ses rares journées de loisir; plusieurs fois il m'a parlé du bonheur qu'il éprouvait à se restaurer dans cette atmosphère élevée. M. Schirr a consigné dans un petit volume la tradition du monastère; c'est un vade-mecum pour le pèlerin croyant, une agréable lecture pour le simple touriste.

« Sur un autre point du département, en plaine, au bord de la forêt de Haguenau, M. Schirr s'est aussi appliqué à la restauration intérieure et à l'ameublement intelligent de l'église de Marienthal. M. le baron de Schauenburg a déjà rendu pleine justice à cette partie de l'activité de M. Schirr, qui a tenu à reposer près de ce sanctuaire embelli par ses soins. C'est vers cet asile, vers « la vallée de Marie, » que s'est acheminé, au sortir de la cathédrale, le cortége funèbre qui a rendu les derniers honneurs à la dépouille mortelle de cet ecclésiastique vénéré. Il ne nous a point été donné à tous d'accompagner son cercueil; mais nous avons suivi de cœur et de pensée les collègues qui ont joui de cette faveur. Ceux qui ont approché de M. Schirr de son vivant garderont un reconnaissant souvenir de l'aménité de son caractère, de sa haute tolérance, de sa rare modestie et de l'intérêt paternel qu'il prenait à tous nos travaux.

« Je ne reviendrai point sur les faits consignés dans la séance générale de Colmar, où j'ai eu l'occasion de résumer nos séances d'hiver. La campagne d'été, surtout celle de l'arrière-saison, a été signalée par des aménagements et des réparations aux alentours et au sein de plusieurs châteaux du Haut-Rhin, à Plixbourg, au Hoh-Landsberg. Sur l'extrême lisière du département, et sur les confins du Jura, les vastes ruines du château de Morimont commencent à attirer notre attention; une commission, formée par M. Quiquerez (de Délémont), M. Bogard (à Belfort) et M. Léon Viellard (à Méziré), est chargée de s'entendre avec le propriétaire établi à Genève.

« Plus près de nous, le Hoh-Kœnigsbourg, ce théâtre de nos débuts, et qui, à plus d'un titre, nous restera toujours cher, a été l'objet, dans la salle d'honneur, d'un acte de conservation assez considérable; à l'Ortenbourg et au Ramstein, nous avons appliqué quelques fonds, avec la permission du propriétaire, notre collègue, M. de Faviers, qui avait pris l'initiative de ces travaux. Vers le nord du département, les châteaux de Wasenstein et de Fleckenstein nous occupent; des travaux d'appropriation sont entrepris et en partie terminés; ces châteaux vont être, dans la campagne prochaine, l'objet de soins plus assidus. Les peintures murales de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, de Wissembourg, celles de la Petite-Pierre, celles d'Ebersmünster, demeurent ou deviennent des sujets de sollicitude suivie.

« Dans la Lorraine allemande, les environs de Mackwiller et de Saar-Union sont fouillés avec persévérance. Dans notre dernière réunion mensuelle, l'un de nos collègues les plus actifs, M. de Morlet, nous a entretenus des cromlechs explorés dans les vallons voisins de la Sarre.

« Nous avons le regret de vous annoncer le déplacement de M. le pasteur de Diemeringen, qui depuis une série d'années nous a rendu des services majeurs, précisément dans cette partie un peu écartée de notre cercle d'activité. M. Ringel a été transféré à Montbéliard; mais il désire rester en relation avec nous; et nous vous prions, Messieurs, à cette occasion, de nous permettre de lui conférer le titre de membre correspondant. — Ce titre, quoique nous ne l'ayons pas encore donné, figure implicitement dans le second paragraphe de l'article 14 de notre Règlement intérieur, ainsi conçu :

« Les membres honoraires de la Société *et les correspondants de la* « *Commission* assistent, de droit, aux assemblées générales; ils peuvent « être convoqués aux réunions mensuelles du Conseil d'administration. »

« Nous avons pensé qu'il serait utile d'établir d'une manière précise cette distinction entre les titres que nous conférons. La plupart de nos membres honoraires haut placés dans le monde érudit, membres de l'Institut ou d'académies étrangères, ne sont point des membres correspondants, et vous en devinez facilement la raison.

« Vous voudrez bien, j'aime à l'espérer, nous accorder le droit de nous adjoindre à l'avenir, dans l'intervalle de deux séances générales, au fur et à mesure des besoins du service, les personnes actives décidées à concourir directement à nos travaux. Nous userons de cette autorisation avec une grande réserve, et nous vous soumettrons (en séance générale) les choix préalables que nous aurons faits.

« En demandant aujourd'hui ce titre pour M. Ringel, en considération des services majeurs rendus par lui dans la recherche de la conservation des restes gallo-romains sur la lisière occidentale de notre département, nous nous acquittons d'un devoir vis-à-vis d'un de nos membres les plus actifs, qui sort de l'enceinte de nos deux départements, et nous rendons hommage à votre assemblée, en la priant de consacrer notre choix préalable par son assentiment.

« Nous vous proposons d'accorder le même titre à M. Trauttwein de Belle, docteur en droit, premier conservateur-adjoint de la bibliothèque de Berlin, écrivain distingué, qui s'applique depuis plusieurs années à répandre dans les revues périodiques du nord et du centre de l'Allemagne des notions précises sur les tendances scientifiques et littéraires de l'Al-

sace et de notre Société en particulier. M. Trauttwein de Belle descend de parents alsaciens et lorrains, établis en Allemagne après notre grande tourmente révolutionnaire. Il a conservé pour les pays dont sa famille est originaire un pieux attachement; les travaux de notre Société ont, à plusieurs reprises, attiré son attention spéciale. Et pour vous donner la juste mesure de sa sympathie pour nous, il va faire, cet hiver même, devant une société d'élite à Berlin, un cours sur l'histoire d'Alsace. Nous avons pensé que nous lui devions dès ce moment ce témoignage de réciprocité.

« Nous nous réservons de faire, lors de la réunion générale du Haut-Rhin, des propositions au sujet d'un correspondant extérieur, dont les travaux historiques portent plus spécialement sur la haute Alsace et le territoire qui l'avoisine au midi.

« Pour remplacer M. Ringel, dans des localités si fertiles et si productives pour les fouilles, nous avons acquis la collaboration intelligente de M. Schmidt, agent voyer à Saar-Union. Le comité a été unanime à lui décerner une médaille d'argent, et des médailles en bronze à un garde forestier et à un habitant de Mackwiller, qui l'ont assisté avec zèle.

« Vous aurez, comme tous les ans, à procéder, soit au renouvellement du mandat de quelques-uns de nos collègues du comité, soit à leur remplacement. Votre président doit de même déposer ses fonctions et se soumettre à votre verdict. Il nous reste enfin à vous demander la confirmation de l'élection préalable de M. Coste, nommé en remplacement de M. Schirr. Les travaux archéologiques et historiques de M. Coste sont si bien connus de vous tous, Messieurs, qu'ils me dispensent de tout commentaire et de toute recommandation.

« M. Schirr, en sa qualité de vice-président, a été remplacé par M. de Schauenburg; cette dernière nomination est, aux termes du § 6 de l'article 4 des Statuts, réservée au choix du bureau.—Nous avions, avant d'y procéder, convoqué nos collègues du Haut-Rhin. Votre assentiment moral ne nous fera point défaut; nous ne pouvions fixer notre choix sur un membre plus actif, plus dévoué de cœur et de tête à nos intérêts.

« Le comité de Colmar continue à fonctionner activement; nous lui devons ce témoignage reconnaissant d'une bonne et sincère confraternité.

« Quant au vote annuel de gratitude à MM. les préfets et aux Conseils généraux des deux départements, votre assentiment nous est acquis. Je sais que je suis votre organe fidèle en priant M. Migneret d'en agréer ici l'hommage solennel.

« Vous trouvez exposés à l'entrée de notre salle de réunion divers objets qui sans aucun doute exciteront votre intérêt.

« Un des membres les plus actifs de notre Société, M. Napoléon Nicklès, de Benfeld, vient de nous apporter une série de médailles, surtout romaines, trouvées sur le territoire d'Ehl et aux environs, à Gerstheim, Herbsheim, Friesenheim et Kertzfeld. Des dessins au crayon représentent, l'un un Mercure gaulois, trouvé à Benfeld, et l'autre une figurine, peut-être alémanique; de plus, des empreintes en cire, de deux coins en fer, sur l'un desquels notre confrère croit reconnaître le buste de Valentinien et l'empreinte d'un Mercure gravé en creux sur un anneau en bronze, trouvé dans la rivière près d'Ehl.

« M. de Morlet, empêché d'assister à la séance, nous envoie plusieurs objets d'antiquités, trouvés dans les tumuli du Todtenberg, près Mackwiller, et les plans en relief de ces tumuli.

« Enfin M. Ringeisen nous a gratifiés d'un grand rouleau, donnant le calque des rinceaux d'une chapelle attenant à Saint-George de Schlestadt. Ce travail a été fait par un habile artiste, M. Denecken, pour lequel nous avons l'intention de demander dans la prochaine réunion générale un témoignage de votre intérêt et de votre satisfaction.

« Je vais céder la parole à MM. les rapporteurs, en demandant pour eux comme pour moi la continuation de votre indulgence et de votre bienveillante attention.

« Nous entrons en ce moment dans la dixième année de notre carrière. Un établissement pareil au nôtre ressemble un peu à un enfant, que soutient et qu'encourage le moindre témoignage affectueux. Sous plus d'un rapport, nous sommes encore dans cette première période de notre vie, et la gratitude du premier âge doit encore nous animer. Je sais, et mes collègues savent comme moi, que si nous n'avions été soutenus par le sympathique élan de toute l'ancienne province d'Alsace et de quelques amis au delà des Vosges, le groupe de travailleurs primitifs se serait éparpillé, le germe aurait péri sous le souffle glacé de l'indifférence, et, au lieu d'arriver au seuil d'un âge où l'on commence à prendre un peu de confiance dans ses forces, nous serions rentrés dans le néant. Heureusement, sur ce terrain favorisé de l'archéologie et de l'histoire, plus d'un filet d'eau est venu alimenter le courant principal; l'Ill et la Bruche ont été grossies par tous les cours d'eau descendant des Vosges, et maintenant nous apportons notre tribut au grand courant de la science française et allemande. »

Après ce discours, M. le président honoraire procède à la distribution des médailles décernées par la Société.

Médaille en argent à M. Schmidt, agent voyer, à Saar-Union;
Id. en bronze à M. Mertz, garde forestier, à Mackwiller;
Id. *id.* à M. Brendel, propriétaire, *ibid.*

M. le Préfet exprime sa satisfaction du concours empressé et intelligent que la Société rencontre depuis sa fondation auprès du personnel de MM. les agents voyers et de l'administration forestière.

Il annonce de plus à la réunion la bonne nouvelle de l'acquisition de la forêt et de la ruine de Hoh-Kœnigsbourg par la ville de Schlestadt, qui met désormais ces magnifiques restes, pour lesquels la Société a déjà fait tant de sacrifices, à l'abri de bien des vicissitudes qui auraient pu annihiler tous les efforts tentés pour leur conservation.

Il donne ensuite la parole au secrétaire, qui présente le rapport suivant sur les travaux littéraires et graphiques de la Société pendant l'exercice de 1864.

« Messieurs, arrivés au terme de la neuvième année de l'existence de la Société, nous pouvons jeter un coup d'œil de satisfaction sur les travaux que nous avons accomplis ensemble pendant cette période.

« Notre Société s'est fait un nom honorable dans le monde savant de la patrie et de l'étranger; nos relations avec d'autres sociétés qui poursuivent le même but, se sont de plus en plus étendues; des hommes éminents de toutes les contrées se sont mis en relation avec nous, ont accepté, parfois même recherché avec le plus grand empressement un titre qui les rattachait plus intimement à nous, et ce que nous apprécions au moins autant que tous ces honorables témoignages de sympathie, nous avons pu maintenir inaltéré le lien qui nous unit à nos bons et chers compatriotes du Haut-Rhin. La Société ne forme qu'un seul tout alsacien, et les démarcations administratives n'ont fait naître parmi nous ni esprit de corps étroitement localisé, ni rivalités compromettantes. Il y a, et il y aura toujours émulation; il ne doit pas y avoir, il n'y aura jamais de jalousie.

« L'exercice dont cette réunion marque le terme, a été, comme ses devanciers, fécond en travaux d'une incontestable valeur. Je vais avoir l'honneur de vous les énumérer, en les répartissant, comme de coutume, en quatre grandes divisions, selon qu'ils ont été inspirés par telle ou telle des époques que les âges disparus ont traversées.

Période gallo-romaine et temps antérieurs.

« *M. Gœtz*, agent voyer, a enrichi nos collections d'une carte des trouvailles faites à Molsheim, Kirchheim, Küttolsheim, etc.;

« *M. A. V. Kast.* Carte des trouvailles faites pendant les travaux de la gare de Wasselonne;

« *M. le baron de Schauenburg.* Note sur une sépulture romaine trouvée à Bernolsheim;

« *M. Siffer.* Note sur une dalle épigraphique d'origine romaine, chargée de deux images, représentant l'une Mars, l'autre Pallas, et sur diverses autres antiquités découvertes en 1862 dans les forêts des deux Betschdorf, travail qui a pu conduire entre autres à la détermination du tracé de quelques chemins romains jusqu'ici incertains;

« *Id.* Note sur une Pallas trouvée à Niederbronn en 1842, et sur une autre sculpture de la même divinité dont la découverte, faite également à Niederbronn, remonte à l'année 1760;

« *Id.* Note sur un monument épigraphique à la promenade du Herrenberg, à Niederbronn;

« *M. Spach.* Analyse d'un travail de M. le chanoine de Willmaroski, de Trèves, sur les restes d'une *villa* romaine découverte dans cette localité.

Moyen âge.

« *M. Ortlieb.* Rapport sur les travaux de consolidation exécutés aux trois châteaux d'Éguisheim;

« *M. P. Ristelhuber.* Mémoire sur la *Marche d'Aquilée;*

« *M. Siffer.* Analyse d'une charte du 24 mai 1415, faisant mention, entre autres, de trois lieux habités jadis dans le canton de Wœrth sur Sauer, et qui n'existent plus aujourd'hui : Ramshart, Cronenbruch et Buchhurst;

« *M. Spach.* Biographie de saint Léon, le pape alsacien.

« *Id.* Analyse d'un travail de M. Klipfell sur les *Paraiges messins;*

« *Id.* Biographie de Bruno de Ribeaupierre.

Renaissance et temps postérieurs.

« *M. E. Lehr.* Lettre sur des armoiries de la famille Hammerer, découvertes dans une maison de la rue Mercière à Strasbourg.

Embrassant diverses périodes.

« *M. le colonel de Morlet.* Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg, avec cartes et dessins;

« *M. Nap. Nicklès.* Mémoire sur *Helvetus* et ses environs, avec une carte. Travail très-étendu, élucidant un grand nombre de découvertes récentes;

« *M. le baron de Schauenburg.* Mémoires sur les antiquités de Stéphansfeld, avec planches;

« *M. Schellbaum.* Rapport sur les châteaux de Plixbourg et de Hoh-Landsberg;

« *M. Spach.* Compte rendu des derniers volumes du *Geschichtsfreund*, ou Recueil historique et archéologique des cinq cantons du centre de la Suisse.

« Tel est, Messieurs, le résumé bien succinct et bien aride des travaux de l'exercice que nous venons de terminer, et sur lesquels j'ai dû renoncer bien à regret de m'étendre davantage.

« Il me sera peut-être permis, sans abuser de vos moments, d'ajouter que c'est avec une bien grande satisfaction que je suis revenu devant vous pour énumérer les résultats de l'activité de la Société. Ils portent en eux un enseignement qu'il ne sera pas superflu de signaler.

« Si un espace de temps relativement aussi court a suffi pour développer un état prospère et florissant, il faut l'attribuer, indépendamment de la haute protection que nous accorde le gouvernement de l'Empereur, indépendamment de l'initiative et de la sollicitude si bienveillante de l'éminent magistrat qui nous fait l'honneur de présider à nos travaux, il faut l'attribuer, dis-je, à la pensée commune qui nous unit et qui nous amène à mettre en commun nos efforts, nos investigations, nos recherches. Cette pensée commune, l'un des sentiments les plus honorables du cœur humain, c'est le culte des souvenirs des temps passés, le culte des reliques de nos ancêtres.

« La série des siècles qui a passé sur notre sol natal, y a amené les peuplades les plus diverses. Elles se sont combattues, elles se sont entre-aidées, elles ont été tour à tour victorieuses et subjuguées; elles se sont mêlées finalement en paix, et aujourd'hui les descendants du guerrier romain, du vaillant Gaulois, du baron frank, fier et chevaleresque, du hardi et persévérant plébéien de nos anciennes cités libres, se sont fondus en une masse homogène, heureuse de s'appeler le peuple alsacien, glorieuse de faire partie de la grande nationalité française. Respect à celui qui honore ses ancêtres, honte à celui qui les renie! La conviction la plus ferme sur laquelle est basé notre credo national, est que tous nous pouvons marcher le front levé, car quel que soit le sang qui coule dans nos veines, romain, gaulois ou germain; que nous soyons de souche française ou allemande, chacun dans ce pays, en remontant le cours des temps et de l'histoire, peut revendiquer un glorieux passé pour la race dont il est issu. »

Après ce rapport, la parole est donnée au trésorier, qui présente le budget de l'année 1864, lequel est sanctionné par l'assemblée, et un aperçu approximatif du budget de 1865.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le compte détaillé de la gestion financière pour l'exercice 1863 :

Comme les années précédentes, l'exposé en est divisé en deux parties : l'une comprenant les recettes et l'autre afférant aux dépenses effectuées suivant les allocations spéciales votées par le comité.

Les recettes comme les dépenses sont classées par chapitres et articles correspondant aux divisions du budget, arrêté également par le comité pour ledit exercice.

Exposé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1863.

Section 1re. — Recettes.

Chapitre I.

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Art. 1er. Reliquat de l'exercice précédent	6,546f 40c		
Ce chiffre n'a pas changé . .		6,546f 40c	
Il y a lieu d'ajouter pour payements faits par la maison Berger-Levrault :			
Reliquat sur la note de 1862. .		124 20	
Quote-part pour lithographies cédées		59 »	6,729f 60c

Chapitre II.

Art. 2. Le produit des cotisations prévu pour 470 sociétaires, à . .	4,700 »			
a été pour				
273 sociétaires du Bas-Rhin,				
162 » du Haut-Rhin,				
36 » de Paris et autres lieux,				
471 sociétaires, en total de . .			4,710 »	4,710 »
Coupons détachés du registre, ci		489		
Doubles et douteux.		2		
Inscrits pour 1864 .		5		
Démissionnaires. .		8		
Décès		3		
		18		
Nombre égal . . .		471		
A reporter	11,246 40			11,439 60

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	11,246f 40c		11,439f 60c
Chapitre III.			
Art. 3. Les subventions estimées à	1,800 »		
se sont élevées, savoir :			
1° Du ministère de l'instruction publique		400 »	
2° Du département du Haut-Rhin		500 »	
3° Du département du Bas-Rhin .		2,000 »	
			2,900 »
Total des recettes prévues . .	13,046 40		
Total des recettes effectuées			14,339 60

Soit une augmentation sur les prévisions de 1,293 fr. 20 c.

Section II. — Dépenses.

Chapitre I.

Art. 1er. Allocation pour fouilles, recherches, transports, gratifications et encouragements, émargée à	2,000f »c	
Les dépenses ont été :		
Clôtures aux thermes de Mackwiller		150f »c
Fouilles aux mêmes ruines et environs		450 »
Fouilles et recherches à Ehl . .		400 »
Transport et arrangements d'anciens fragments entre les contreforts de la bibliothèque		50 »
Pour plaques en tôle avec peinture de légendes		52 90
Clefs de la grille et crampons. .		9 35
Gratification aux ouvriers du pont Saint-Martin		12 »
A reporter.	2,000 »	1,124 25

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	2,000f »c	1,124f25c	
et à ceux du chemin de fer à Odratzheim et Küttolsheim		16 »	
Achat d'une médaille en argent avec boîte.		11 50	
Acquisition d'une planche en cuivre gravée, provenant d'Isaac Braun		27 30	
			1,179f05c
Chapitre II.			
Art. 2. Frais de publication du Bulletin de la Société, prévus à . .	2,500 »		
Les dépenses ont été pour la 3e livraison du tome Ier de la IIe série :			
Note Berger-Levrault pour le texte et gravures		1,715 80	
Note Winter, pour photographies		180 »	
Note Simon, pour lithographies, etc.		768 »	
Note Silbermann, pour cartes, etc.		406 25	
			3,070 05
Art. 3. Frais de bureau, émargés à	500 »		
Il a été dépensé :			
Pour menues fournitures . . .		86 60	
Pour affranchissements . . .		156 »	
Souscription à la médaille Caumont		10 »	
Indemnité au sieur Fastinger. .		200 »	
Gratification à l'huissier et aux garçons de bureau de la préfecture		70 »	
Id. au portier de la préfecture de Colmar		30 »	
Id. au surveillant de la bibliothèque de Strasbourg		44 »	
			596 60
A reporter.	5,000 »	. . . .	4,845 70

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	5,000f »c	. . . .	4,845f70c
Art. 4. Frais de perception . .	100 »		
Il a été payé aux collecteurs :			
Pour Strasbourg.		50 »	
Pour Colmar, Mulhouse et Paris.		40 30	
			90 30
Art. 5. Frais de déplacement . .	300 »		
Il n'y a pas eu de dépense.			
Art. 6. Mobilier et reliures . .	600 »		
Les dépenses faites ont été :			
Acquisition d'une armoire et frais de déménagement des livres. . .		40 85	
Confection d'une vitrine placée au rez-de-chaussée de la bibliothèque.		365 »	
Reliures diverses.		92 50	
			498 35

Chapitre III.

Art. 7. Travaux de conservation émargés à la somme de	4,000 »		
Les sommes payées sur ce crédit d'après votes spéciaux du comité, ont été :			
Pour travaux à l'Engelsbourg à Thann		300 »	
Achèvement de travaux à Hunawihr		13 80	
Pour les châteaux de Plixbourg et d'Éguisheim		1,000 »	
Pour les grand et petit châteaux de Hoh-Kœnigsbourg		300 »	
Pour le château de Frankenbourg		200 »	
Pour conservation et recherche de peintures et de sculptures dans l'église de Wissembourg		800 »	
			2,613 80
A reporter.	10,000 »	. . . .	8,048 15

	BUDGET.	DÉTAILS.	TOTAUX.
Report	10,000f »c	. . . .	8,048f 15c
Chapitre IV.			
Art. 8. Dépenses imprévues . .	3,046 40		
Il n'y a pas eu lieu de recourir à cet article.		» »	
Total des dépenses prévues . .	13,046 40		
Total de celles effectuées			8,048 15

Soit une diminution sur les prévisions de 4,998 fr. 25 c.

RESUMÉ.

Les recettes, y compris les bonis accumulés des exercices précédents, s'élèvent à	14,339f 60c
Les dépenses afférant à l'exercice ont été de	8,048 15
D'où résulte un excédant de recettes de	6,291 45

Aperçu des Recettes et des Dépenses de 1864.

Pour l'exercice qui est près d'arriver à son terme, le budget voté au commencement de l'année et basé sur les données des exercices précédents, a été arrêté en recettes et en dépenses à 13,891 fr. 45 c.

Les dépenses s'élèvent jusqu'à ce jour à	8,630f
et les recettes à	5,310
D'où une différence de	3,320

prélevée provisoirement sur le solde disponible de l'exercice précédent qui est de 6,291 fr. 45 c., mais qui sera couverte par des rentrées de cotisation qui restent à faire, ainsi que par le complément des subventions que la Société reçoit habituellement.

Les quittances délivrées dans le courant de l'année se sont élevées à 520, sur lesquelles 16 à 20 seront à défalquer pour démissions, décès, etc.; il y aura donc sur l'exercice précédent une augmentation d'environ 30 cotisations, soit de 300 fr., et la Société sera arrivée en 1864 à un total de 500 membres.

Les dépenses, en les résumant en deux catégories, celles pour le Bulletin et frais accessoires, et celles pour les monuments, ont été pour la

première catégorie de	4,142f
pour la seconde de	4,488
Ensemble	8,630

Les plus importantes allocations ont été faites pour fouilles et recherches aux environs de Mackwiller, pour concours à l'assainissement de l'église de Domfessel et à la conservation du mobilier ancien de celle d'Ebersheimmünster, pour recherches et pour continuation du dégagement des peintures murales et aux églises de la Petite-Pierre et de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg; puis pour travaux aux châteaux d'Éguisheim, de Hoh-Landsberg, de Landsberg, de Ramstein, d'Ortenbourg et de Hoh-Kœnigsbourg.

Ces dépenses, toutes votées dans la limite des crédits émargés au budget, ne manqueront pas de s'équilibrer, en fin d'exercice, avec les recettes, vu que, ainsi qu'il a été dit, toutes les rentrées ne sont pas faites, tandis qu'il ne sera plus guère voté de dépenses et que quelques crédits ouverts n'auront pas été absorbés.

La parole est donnée ensuite à M. Ringeisen pour son rapport des travaux techniques de la Société pendant l'exercice 1864.

« Messieurs, avant de rendre compte des travaux exécutés dans l'arrondissement de Schlestadt par la Société des Monuments historiques d'Alsace, j'indiquerai d'abord ceux entrepris dans le Haut-Rhin.

Éguisheim, 500 fr.

« Les travaux de déblai et de consolidation des châteaux d'Éguisheim ont été interrompus cette année. M. Ortlieb, qui s'était chargé des travaux précédents, a été arrêté par les difficultés d'exécution, par les prétentions des ouvriers et par les dépenses considérables qu'entraînent les opérations de ce genre, entreprises dans les conditions ordinaires.

« Nous nous rendons parfaitement compte de cette situation.

« Nous ne désespérons pas cependant, grâce au zèle et à l'action du comité de Colmar, de surmonter ces obstacles. En attendant, les 500 fr. votés à cet effet ont été reportés sur les deux châteaux suivants.

Hoh-Landsberg, 500 fr.

« Les bois et les broussailles qui encombraient la vaste enceinte de Hoh-Landsberg et empêchaient d'en saisir les détails, ont été coupés par les soins du propriétaire. Des déblais très-importants ont été entrepris pour le compte de la Société, sous la direction immédiate de M. Schellbaum, ingénieur à Colmar, qui a bien voulu joindre un plan des lieux et un mémoire fort intéressant, indiquant l'état d'avancement des travaux.

« Les trois premières cours d'entrée sont assez dégagées pour laisser reconnaître toutes les dispositions adoptées pour la défense. La quatrième cour, avec ses bâtiments de dépendance, présente un intérêt moins urgent; elle

est également dégagée, mais tous nos soins doivent se porter évidemment sur le massif intermédiaire sur lequel a dû s'élever le château seigneurial.

« Des déblais et l'établissement de degrés provisoires ont été commencés de ce côté, qui permettent d'accéder à la tour et à la vaste plate-forme à côté, d'où l'on jouit d'une magnifique vue; mais le pied des murailles intérieures de division, les baies de communication, les chemins d'accès, etc., n'ont pas encore été mis à jour. Il serait difficile d'émettre un avis sur l'agencement de cette habitation.

« Nous pensons que les premiers fonds disponibles devront être affectés à ces opérations préliminaires; et comme les murs d'enveloppe présentent une résistance des plus robustes, les travaux de consolidation n'ont aucun caractère d'urgence, si ce n'est peut-être ceux à exécuter à quelques fragments d'architecture vers les corbeaux de couronnement, aux échauguettes, et à la belle porte d'entrée à l'*est*, où s'ouvrait autrefois le pont-levis. Tel est aussi l'avis de M. Schellbaum, et ses propositions prochaines seront faites dans ce sens.

Plixbourg, 500 fr.

« Des coupes et des travaux de déblai à peu près semblables ont été entrepris dans l'intérieur du château de Plixbourg. Les dispositions de l'habitation seigneuriale sont mieux indiquées par les lieux; toutefois les différents étages et le sol des soubassements n'ont pas encore été mis à jour et ne peuvent être reconnus. Ils exigent quelques travaux complémentaires, qui seront repris avec le retour de la belle saison.

« Un travail de reconstruction très-important a été exécuté vers la porte d'entrée, à titre de spécimen. Il ne laisse rien à désirer, et nous fait augurer les meilleurs résultats, lorsque la nature des travaux exigera le concours de ces ouvriers pour la consolidation des parties menaçantes.

« Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de signaler à la Société ce succès.

« Les 500 fr. primitivement votés pour ce château ont été augmentés des 500 fr. sans emploi destinés à Éguisheim.

Landsberg (près Barr), 300 fr.

« Vous vous rappelez, sans doute, Messieurs, que des travaux de consolidation ont été effectués sur les faces *sud* et *est* du château de Landsberg, qui ont arrêté l'action destructive du temps sur ces magnifiques ruines. Vous vous rappelez, sans doute, encore le cri d'alarme qui a été jeté en présence de l'effondrement de la partie supérieure du donjon. Des lézardes très-importantes, provenant de l'action d'une voûte, indiquaient un état

tellement grave, qu'il semblait très-difficile et surtout très-dispendieux de conjurer la ruine des parties hautes de ce donjon.

« La famille de Türckheim, à qui appartient ce domaine, n'a pas désespéré. Depuis plusieurs années, elle a établi des échafaudages intérieurs et un escalier en bois qui permet d'arriver sans accident au sommet de la tour. Les parties menaçant ruine ont pu être dérasées sans trop de difficultés; les matériaux d'appareil ont été rangés avec soin, et la reconstruction a été commencée avec prudence et sans hâte, comme il convient pour des ouvrages de ce genre.

« Votre comité a tenu à prouver tout l'intérêt qu'il porte au succès de cette entreprise, et il a voté, à titre d'encouragement, un secours de 300 fr. pour cette année.

« M. Rodolphe de Türckheim, qui se voue avec ardeur à ces travaux et veut bien me demander des conseils, m'a chargé de vous témoigner tous ses remercîments. Il se propose de continuer ces travaux avec persévérance. Je serai heureux de les signaler à la Société au fur et à mesure de leur avancement, et je ne doute pas qu'en présence des résultats obtenus elle ne veuille continuer le concours qui sera sollicité.

Bornes milliaires, 50 fr.

« Il a été signalé par Schweighæuser et Golbery, dans leur grand ouvrage sur l'Alsace, la présence de trois bornes milliaires dans le voisinage de Schlestadt; et M. Coste les a indiquées sur sa carte des établissements romains.

« L'une, placée à l'intersection de plusieurs chemins qui se rencontrent au pied de Saint-Hippolyte, a échappé jusqu'à ce jour à toute atteinte.

« La deuxième, au-dessus de Scherwiller, avait été enlevée de sa base. Après quelques recherches, il nous avait été possible de la suivre dans ses pérégrinations et de la reconnaître employée, en guise de chasse-roue, le long d'un ponceau communal. Il nous a été également facile de signaler à la municipalité l'importance historique de ce petit monument, et d'obtenir sa restitution sur son ancien socle. Elle subsiste actuellement dans son état primitif, à côté de la petite voie romaine, au milieu d'une languette de champ en pleine culture, par suite d'acquisition ou d'anticipation, mais dans tous les cas religieusement respectée.

« La troisième, située au ban de Châtenois, à quelques pas du Giessen, était la plus importante et la mieux conservée. Elle se composait d'un fût cylindrique en granit de $2^m,30$ de hauteur sur $0^m,45$ de diamètre à la base et $0^m,35$ au sommet. Il reposait sur un socle irrégulier, affectant une forme

cubique de $0^m,50$ de hauteur sur $0^m,80$ de côté en moyenne, dont les faces supérieures frustes avaient été arrondies par le temps. La partie haute du fût portait les traces d'une espèce de gorge encore conservée d'un côté. Au-dessus existait un trou rectangulaire de $0^m,08$ de côté sur $0^m,10$ de profondeur, dans lequel la tradition veut que l'étendard du duc de Lorraine ait été planté lors de la défaite sanglante des paysans en 1525. Ce détail ne semble guère admissible. L'étendard eût été difficilement assujetti dans cette entaille, et, d'ailleurs, n'eût pas été vu des combattants.

« Sans discuter ce fait, ni surtout la rencontre des armées en cet endroit, comme l'atteste suffisamment, du reste, une accumulation d'ossements recueillis dans une petite chapelle voisine, qui a été détruite et remplacée par une croix en pierre, nous croyons plutôt que cette borne, à laquelle on attache dans le pays des idées superstitieuses très-invétérées, a été consacrée à un moment donné et surmontée d'une croix avec quelque *picta*, comme cela s'est pratiqué souvent dans le moyen âge.

« Quoi qu'il en soit, cette colonne, entièrement intacte, avait survécu jusqu'à ce jour. Sur les indications de MM. Coste et Hering, M. le président, par sa lettre du 30 septembre, nous informait qu'un acte de vandalisme avait été commis, et que la colonne milliaire, brisée en trois morceaux, gisait sur le chemin.

« Le fait n'était que trop vrai; heureusement qu'il ne doit pas être attribué à un acte de vandalisme, mais seulement à une imprudence. Le chemin en cet endroit étant fort étroit, une voiture chargée a entraîné le fût et l'a brisé dans sa chute.

« Après nous être entendus avec M. le maire de Châtenois, qui, faute de ressources communales, n'a pu entreprendre le rétablissement de cette pierre au compte de sa commune, toutes les dispositions ont été prises avec un maçon et un serrurier pour le rétablissement et la consolidation des trois fragments sur leur ancienne base; et afin d'éviter de nouveaux accidents, les abords seront protégés par deux chasse-roues solides, et le chemin sera élargi au détour. Cette opération, grâce au concours bienveillant de M. le maire de Châtenois, a bien réussi, et tout nous fait espérer que la colonne ainsi rétablie traversera encore de longs siècles.

Ramstein, 200 fr.

« Vous savez avec quelle intelligence et quel respect M. de Faviers entretient le vieux *Burg* de Kintzheim. Vous connaissez les sentiers charmants ménagés pour conduire de l'habitation du maître, à travers la vallée, jusqu'aux plates-formes et murs d'enceinte du château.

«Des travaux semblables viennent d'être entrepris aux deux autres châteaux voisins : le Ramstein et l'Ortenbourg, appartenant au même propriétaire.

«Jusqu'à ce jour, le premier de ces châteaux était à peine connu. Vu du côté de l'Ortenbourg, il ne présentait que l'aspect d'un grand mur échancré, s'appuyant sur une masse rocheuse.

«Récemment M. de Faviers a établi, depuis l'ancienne route abandonnée du Val-de-Villé, non loin du Moulin, un nouveau chemin qui rampe le long du versant de la montagne d'une manière extrêmement pittoresque, et laisse voir, de trois stations ménagées avec art, tout un nouvel aspect du pays : à droite, le Val-de-Villé, séparé du Val-de-Lièvre par le Franckenbourg; à gauche, la plaine du Rhin avec ses groupes de villes et villages se prolongeant dans le lointain jusqu'au Kaiserstuhl; et au milieu, en face, le Kœnigsbourg se dressant fièrement dans les nuages.

«Après la dernière station, on tourne brusquement, et l'on est tout étonné de découvrir l'intérieur du Ramstein, construction en granit, comprenant deux étages et un soubassement. Il est facile de reconnaître encore les traces du comble et la disposition des caniveaux qui conduisaient autrefois les eaux pluviales.

«Mais, au milieu des ronces et des décombres qui envahissent les soubassements, il est impossible de se faire une idée de la distribution intérieure et surtout des moyens de communication.

«Nous avons cru qu'il serait intéressant pour le touriste et pour l'homme de science de pouvoir reconnaître tous les détails intérieurs que le temps n'a pas encore fait disparaître, et nous avons demandé à cet effet un crédit de 200 fr. pour être employé à ces travaux, et engager le propriétaire à diriger ses opérations dans ce sens. Nous sommes heureux que M. de Faviers ait acquiescé à ce désir. Nous ne doutons pas que dans peu de temps il ne soit réalisé.

Ortenbourg, 200 fr.

«Ce château vient d'être relié avec le Ramstein par un petit chemin, dans les mêmes conditions de pittoresque que le précédent; nous savons que le propriétaire est intentionné de planter partout où cela sera possible des arbres verts pour abriter le promeneur. On arrive ainsi au pied de l'Ortenbourg.

«Nous avions remarqué plusieurs dégradations importantes dans le château. La tour pentagonale, plantée sur le roc, porte en elle, par suite de son abandon, le germe de destruction; un de ses angles glisse et s'échappe; de plus, des chercheurs de trésors ont fait dans le temps deux ou-

vertures au pied de la tour : l'une, assez grande, laisse pénétrer dans l'intérieur en rampant; l'autre, correspondant au massif, n'a pas abouti et a été abandonnée. Le bouchement de cette brèche serait utile et peu dispendieux. La première n'a pas affecté jusqu'à ce jour la maçonnerie : elle permet de voir l'intérieur de la tour; elle peut être conservée.

« Dans la cour, par suite de l'effondrement d'une barbacane, il s'est manifesté une grande brèche menaçante. Nous sommes d'avis, pour arrêter son action, de remplir en maçonnerie toute la partie inférieure.

« A la suite sur la même face, contre l'angle, deux effondrements, qui pourraient prendre des proportions dangereuses, devraient être bouchés. Nous avons signalé ce péril; et votre comité, désireux de témoigner à notre collègue toute la sympathie qu'il porte à l'intelligence de ses restaurations, a bien voulu voter, sur ma proposition, une somme de 200 fr.

« Ces travaux ont été immédiatement faits et ont parfaitement réussi.

Kœnigsbourg, 300 fr.

« Lors d'une récente visite au Kœnigsbourg, M. de Faviers s'était aperçu qu'un des coins de la voûte de la grande salle du premier étage, qui a été un des premiers travaux de consolidation entrepris par la Société, pouvait être compromis dans son existence. En effet, une des grandes plates-bandes en pierre, servant autrefois de coussinet à la voûte, menaçait de s'écrouler par suite de la rupture d'un corbeau en pierre au-dessous. Quelques lézardes inquiétantes s'étaient même manifestées. Grâce au crédit de 300 fr. voté à cet effet, nous avons pu mettre immédiatement en fonction notre petit atelier d'Orschwiller, qui, avec un entrain et une expérience qui ne se démentent pas, est parvenu à consolider toute la partie en péril, et à préserver ainsi celle adjacente primitivement refaite.

« Nous avons encore entrepris la construction en pierres sèches d'un mur d'appui, en entrant, à gauche dans la première cour, pour arrêter les éboulements des terres et des décombres le long du chemin. Nous avons enfin posé, par-ci par-là, quelques pierres indispensables pour arrêter des commencements de ruine.

« Les travaux de déblai et de consolidation projetés au petit château ont été différés.

« Ces travaux et ceux plus importants qu'il serait nécessaire de faire en temps et lieu sont loin d'être abandonnés.

« La Société jusqu'à ce jour a manifesté, par le concours exceptionnel qu'elle a porté à la consolidation du Kœnigsbourg, tout l'intérêt qu'elle ressentait pour ce spécimen grandiose de notre architecture militaire; elle

apprendra avec bonheur, nous n'en doutons pas, le fait intéressant qui vient de se produire. La ville de Schlestadt a fait l'acquisition de la forêt et du château du Kœnigsbourg. Déjà propriétaire d'une forêt voisine, elle a établi, par les soins de l'administration forestière, une magnifique voie carrossable, partant du Val-de-Villé et aboutissant actuellement au pied de la forêt nouvellement acquise; elle sera incessamment poussée jusqu'à la maison forestière, où la commune se propose d'élever un chalet confortable pour l'agrément des touristes.

« Le Kœnigsbourg est le château populaire par excellence de nos localités. A toutes les occasions, des groupes nombreux s'y rencontrent, arrivant des points les plus opposés. Aussi l'affaire d'acquisition, traitée avec intelligence et persévérance par M. le maire de Schlestadt, a-t-elle été accueillie avec unanimité par le conseil municipal; et certes le château a été le principal attrait. Nous sommes convaincus qu'entre les mains de la commune de Schlestadt les efforts essayés par la Société n'auront pas été perdus et porteront leurs fruits à l'avenir.

« A ce sujet je viens vous proposer de voter des remercîments à M. le maire et à la ville de Schlestadt, et de les consacrer par une inscription lapidaire que la Société fera graver sur les murs du château.

« Je propose aussi, en souvenir de la première pierre qui a été posée en ce même château par M. Migneret, le fondateur de notre Société, d'y associer ce nom, qui nous est cher et qui fait notre gloire. »

Les propositions de M. Ringeisen sont couvertes d'applaudissements unanimes et sanctionnées par l'assemblée.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du bureau par le remplacement ou la réélection des trois membres sortants, MM. Bœrsch, baron M. de Faviers, Siffer, qui sont réélus par acclamation.

L'assemblée confirme la désignation de M. Coste comme membre du comité.

Elle confirme par acclamation et avec des applaudissements unanimes M. Spach comme président du comité.

Elle nomme par acclamation membres correspondants M. le pasteur Ringel, à Montbéliard, et M. Trauttwein de Belle, à Berlin.

Elle vote avec le même entrain des remercîments à MM. les Préfets et aux Conseils généraux des deux départements alsatiques.

Pour terminer la séance, M. Spach lit la première partie de son mémoire sur le moine Otfrit, de Wissembourg.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 12 décembre 1864.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Coste, Eissen, Guerber, Heitz, Morin, colonel de Morlet, Ringeisen, Saum, Siffer.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du comité du 14 novembre dernier et de celui de l'assemblée générale du 1er décembre. — Les deux procès-verbaux sont adoptés.

La correspondance déposée par le président comprend :

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1864; 2e trimestre. 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1863; n° 3. 1 broch. in-8°;

Messager des sciences historiques de Belgique, année 1864; 3e livraison. 1 broch. in-8°;

Vierundzwanzigstes Programm zum Winckelmannsfest der archäologischen Gesellschaft zu Berlin, von Carl Bœtticher; Berlin, 1864. 1 cahier in-4°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1864; n° 10.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. Rœhrich, architecte à Wissembourg; annonce de l'envoi de fonds. — On prendra l'avis de la commission pour répondre aux autres questions de sa lettre;

A M. Véron-Réville; au sujet du Tænnichel;

A M. Quiquerez, à Délémont; au sujet du château de Morimont;

A M. de Schauenburg; au sujet du vitrail de Saint-Pierre et Saint-Paul;

A M. Trauttwein de Belle, à Berlin; pour lui annoncer sa nomination de membre correspondant;

A M. Ringel, à Montbéliard; *idem*.

M. Coste propose comme membre de la Société M. Hering, pharmacien à Barr, dont l'admission est prononcée.

M. le président annonce qu'il serait désirable qu'une commission se rendît à Wissembourg pour inspecter l'église protestante de Saint-Jean, où l'on vient également de découvrir des peintures murales. — M. Guerber, qui doit se rendre à Wissembourg dans une quinzaine de jours, offre de se livrer à une inspection préliminaire.

Le président communique une lettre de M. Rœhrich, architecte de l'arrondissement de Wissembourg, relativement à une verrière de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul qui doit être restaurée. — Le comité décide qu'il prendra les mesures nécessaires pour la conservation de ce vitrail extrêmement intéressant.

Il communique une autre lettre de M. Quiquerez, de Délémont, relatant les démarches qu'il a faites dans l'intérêt de la conservation des ruines du château de Morimont.

M. Straub dépose un travail de M. Cramer, curé à Niederhaslach, sur le château de Hohenstein.

M. Siffer lit la note suivante sur un encensoir en bronze trouvé à Windstein et déposé sur le bureau:

«L'encensoir, en métal de cuivre, que je dépose sur le bureau, fut découvert vers 1823, en creusant les fondations de l'église protestante de Windstein, élevée à l'endroit de l'ancienne église catholique qui a été détruite au seizième siècle. Il a servi depuis sa découverte; il se compose d'une cassolette à quatre chaînes et d'un couvercle à trois étages. Il semble avoir été fabriqué d'après les indications données par le moine Théophile, qui vivait au dixième siècle.

«La cassolette, que l'on remplit de charbons ardents sur lesquels se consume l'encens, est octogone et affecte une forme globulaire. Le couronnement, d'une forme pyramidale, est percé d'un grand nombre de fenêtres pour laisser échapper la fumée; ces ouvertures sont allongées au premier étage, rondes et ovales au second, et de nouveau allongées à la pyramide. Au surplus, ce meuble n'a point d'accessoires symboliques. Le pied n'a pas été battu avec la cassolette, il l'a été à part. Les chaînes sont postiches; elles n'ont point été retrouvées, ni la navette.»

M. le président lit la fin de son mémoire sur le moine Otfrit de Wissembourg, et M. Straub lit le travail de M. Cramer sur le château de Hohenstein.

La séance est levée à 4 heures.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

PAGES.

Séance du Comité du 11 avril 1864 1
Séance extraordinaire du Comité du 18 avril 1864 4
Séance du Comité du 9 mai 1864, avec 1 planche lithographiée 9
Assemblée générale à Colmar, le 19 mai 1864, avec 2 planches lithographiées . . 14
Séance du Comité du 13 juin 1864 21
Séance extraordinaire du Comité du 27 juin 1864 25
Séance du Comité du 11 juillet 1864 25
Séance du Comité du 8 août 1864 28
Séance extraordinaire du comité du 29 août 1864 31
Séance du Comité du 10 octobre 1864 33
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 7 novembre 1864 37
Séance du Comité du 14 novembre 1864 40
Séance extraordinaire du Comité du 28 novembre 1864 43
Assemblée générale du 1er décembre 1864 44
Séance du Comité du 12 décembre 1864 65

MÉMOIRES.

Découverte d'une villa romaine à Trèves. (Extrait d'un mémoire de M. Wilmowski, par M. Spach.) 1
Bruno (Braun) de Ribeaupierre et les délégués de Strasbourg, prisonniers à Schwanberg, par M. Spach 9
Rapport sur l'ancienne cloche de Lauttenbach (XVe siècle), détruite en 1863, par M. P. Huot 54
Notice sur une pierre épigraphique consacrée à deux divinités, trouvée à Niederbronn dans le quartier de la Nouvelle-Avenue, en 1842, par M. Jer. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 61
Description de deux monuments romains faisant partie de la statuaire, retrouvés, l'un en 1842 à Niederbronn, l'autre en 1844 à Langensoultzbach, où l'on voit figurées deux divinités, Vénus et Abondance, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 63
Notice sur deux bas-reliefs, figurant Pallas, découverts tous deux à Niederbronn, l'un en 1842, l'autre vers 1760, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim . 65
Notice sur le château de Liebstein, par M. Quiquerez, à Délémont 67
Ancienne gravure représentant la cathédrale et l'horloge astronomique de Strasbourg, par M. F. G. Heitz, avec 1 planche 70
L'abbaye de Saint-Apollinaire, par M. Sabourin de Nanton 73
Les *Cromlech's* de Mackwiller, par M. le colonel de Morlet, avec gravures et 2 planches 81
Notice sur une baignoire romaine à eau chaude et à transpiration, existant à Niederbronn, dans le quartier de la Nouvelle-Avenue, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 93
Notice sur un autel épigraphique d'origine païenne consacré aux dieux-mânes, découvert à Niederbronn vers le milieu de la seconde décade du siècle courant, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 95
Le moine Otfrit et l'abbaye de Wissembourg au neuvième siècle, par M. Spach . 98

Séance du Comité du 9 janvier 1865.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

Présents : MM. Coste, Guerber, Heitz, Matuszinski, Morin, de Morlet, Ringeisen, Saum, Straub et de Schauenburg, faisant fonctions de secrétaire.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants : Ouvrages déposés sur le bureau.

Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes le 2 avril 1864, 1 vol. in-8° ;

Revue des sociétés savantes des départements, 3e série, t. IV, sept.-oct. 1864; 1 broch. in-8° ;

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1862-1864; 9e vol.;

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. III, IV (1862-1863) et t. V, 1er-4e fascicules (1864);

Statuts de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 1864; 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société académique de Boulogne, année 1864, n° 1; 1 broch. in-8°.

Le président rend compte de la correspondance depuis la dernière séance, compte dans lequel le comité remarque avec satisfaction : Correspondance du président.

1° L'annonce par M. Véron-Réville, président du sous-comité de Colmar, du vote, par le conseil municipal de Kaysersberg, d'un crédit de 120 fr., pour l'établissement d'un sentier montant au château;

2° L'annonce, par M. Clément de Grandprey, inspecteur des forêts, à Haguenau, de la découverte de deux pierres funéraires, accompagnées de huit clous, rangés sur deux rangs de quatre, devant chaque tombe; le comité prie son président de demander des renseignements plus circonstanciés et un plan indiquant la disposition des objets découverts;

3° Les détails donnés par M. le curé de Wissembourg sur les sages dispositions prises par lui pour la restauration de l'ancienne verrière absidale de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Le comité approuve spécialement la constatation de l'existence des parties à conserver et recommande qu'elles soient soumises à un lavage au

savon, sans frottement, afin d'en enlever la salissure et d'éviter le recours à une salissure artificielle, pour mettre les morceaux neufs en harmonie de ton avec les anciens.

La parole est à M. Guerber, qui fait le rapport suivant :

Rapport de M. le curé Guerber sur l'église de Saint-Jean à Wissembourg et ses peintures murales découvertes en 1864.

« L'église de Saint-Jean de Wissembourg servait aux deux cultes jusqu'en 1804. La simultanéité cessa quand l'église chapitrale de Saint-Pierre et Saint-Paul fut affectée au culte paroissial catholique, et depuis lors, Saint-Jean sert exclusivement au culte protestant.

« Dans le courant de l'année 1864 on y entreprit certains travaux de restauration. Les nefs furent dégagées (la pierre de taille du moins) de leur vieux et disgracieux badigeon bleu, et les murs furent blanchis à neuf. On affirma qu'on n'y découvrit aucune peinture murale et nous le croyions. Quand on se mit à gratter la pierre et les panneaux de l'abside, on mit à découvert d'incontestables vestiges de peintures à fresque; l'opinion publique s'en émut, et votre commission, Messieurs, invitée par M. le Préfet du département, dut prendre des mesures d'information pour s'assurer de l'état réel des choses.

« Le curé de Haguenau, chargé par vous de visiter le monument, se rendit à Wissembourg, le 4 janvier dernier, et il vient vous rendre compte du résultat de cette excursion hivernale.

« L'église de Saint-Jean n'est ni grande ni belle. C'est une architecture anguleuse, mélangée, très-peu harmonieuse. De l'ancienne église romane il reste le clocher et l'avant-chœur; l'abside et la nef sont du quatorzième siècle; le collatéral nord est de 1513. On y plaqua successivement une sorte de porche latéral ou d'auvent, puis un commencement de collatéral sud; on adossa une espèce de chapelle ogivale au flanc méridional de l'abside et sur le flanc nord on établit une sorte de sacristie surmontée d'une salle qui a pu servir d'archives. Toutes ces additions et substructions successives donnent un ensemble qui offre des détails assez intéressants, mais qui dans sa totalité est disgracieux.

« *Peinture murale.* En débarrassant le mur qui surmonte l'arceau du chœur, on dégagea une fresque faisant partie d'une assez vaste composition. C'est, autant que le peu de lumière m'a permis de juger, la représentation du jugement dernier. Sera-t-il possible de remettre au jour toutes les parties du tableau? Je l'ignore, mais je suis d'avis d'en faire l'essai. Le caractère de cette composition est assez sévère, et dénote une période ogivale assez reculée, le quatorzième siècle probablement.

« *Abside.* Elle est entièrement peinte, sur ses panneaux au-dessous des

baies, dans les encadrements de fenêtres et dans ses voûtes. Sur la couche du mortier primitif paraissent les croix de dédicace; on en a mis à nu un certain nombre, et c'est peut-être un malheur; car plus tard on recouvrait ces croix premières pour exécuter des sujets de peinture historiée, et les ouvriers d'aujourd'hui, en faisant sauter toutes les couches de badigeon jusqu'aux croix, firent tomber une partie des peintures qui les recouvraient. C'est le seul reproche que nous ayons à leur adresser : ils ne comprenaient rien aux procédés qu'il faut employer en pareil cas, et leur main peu délicate alla trop radicalement en besogne. Le mal, toutefois, ne semble pas grand, et il y aura moyen de le réparer jusqu'à un certain point.

« On ne peut déchiffrer encore les sujets, l'œuvre de débadigeonnage de l'abside n'étant pas assez avancée. Sur le flanc gauche on remarque des vestiges d'une custode pratiquée dans le mur et entourée d'un sujet peint. Un sondage intelligent ferait sans doute reparaître la custode, et on réussira à débarrasser la fresque, qui révélera alors ses noms et qualités. Dans une des travées de droite, j'ai remarqué la mort de la sainte Vierge d'une bonne facture. Dans la chapelle qui y touche, dédiée sous le vocable de saint Stanislas et servant actuellement de bûcher, j'ai cru déchiffrer les restes d'une naissance de Jésus-Christ, et dans la salle des archives, au-dessus de l'ancienne sacristie, paraissent en petit style les douze apôtres portant phylactères. Je ne donne néanmoins cette dernière assertion que sous bénéfice d'inventaire.

« Qu'y aurait-il à faire, Messieurs? A mon avis, il faudra inviter le conseil municipal de Wissembourg, qui fait les frais de restauration de Saint-Jean, à prendre à cœur le débadigeonnage, à le diriger d'une manière aussi délicate et aussi intelligente que possible, et notamment à adjoindre à l'architecte de l'arrondissement, qui a déjà bien mérité de l'œuvre, M. le professeur Ohleyer, du collége de Wissembourg. Ce dernier, dans les longs et pénibles travaux de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, a acquis une expérience de bons procédés de débadigeonnage, qu'il serait utile d'appliquer à l'abside de Saint-Jean; je pense qu'il se rendra à nos désirs.

« On ne sait encore ce qu'on découvrira. Mais, Messieurs, vous n'oubliez pas qu'à Wissembourg on se trouve sur une terre classique de l'art religieux, notamment de la peinture murale. Les découvertes précieuses faites à Saint-Pierre et Saint-Paul, qui sont loin d'être épuisées, font espérer quelques succès du même genre à Saint-Jean, et nous avons tout intérêt à insister sur la bonne conduite des sondages et des travaux de débadigeonnage. Dès aujourd'hui nous pouvons affirmer que nos soins ne resteront pas stériles.

Eglise de Saint-Pierre et Saint-Paul à Wissembourg.

« J'étais à Wissembourg et je ne pouvais me dispenser de donner un coup d'œil aux travaux de restauration faits depuis un an. Je l'ai fait; un petit aperçu se place naturellement à la suite de ce que je viens de dire sur l'église de Saint-Jean.

« *Peintures murales.* On en a peu dégagé depuis notre dernier rapport; la campagne de 1864 s'est plus spécialement occupée des travaux de nivellement du chœur et de l'abside et du transport de l'autel. Toutefois on a sondé quelques parties du transept nord, lequel, comme toutes les autres parties de l'église, révèle de nombreuses peintures murales. Dans le collatéral nord, près de la chaire, on a entièrement découvert un Christ dont il faut dire un mot. Ce n'est pas un *Ecce homo*, c'est le Sauveur couvert de ses plaies, seul, montrant d'une main son flanc percé, et disant aux hommes : « Voyez le mal que m'ont causé vos péchés.» C'est une leçon de contrition et de pénitence qu'il leur donne.

« Ce sujet se retrouve dans d'autres monuments où il est traité de la même façon. On le voyait à Saint-George de Haguenau sur un contre-fort du chœur; il en reste aujourd'hui la niche et l'inscription insérée précédemment dans notre Bulletin. Je l'ai vu également en sculpture à Saint-Sébald de Nuremberg, mais je le trouve pour la première fois en peinture à Wissembourg. La figure du Sauveur dépasse de beaucoup la grandeur naturelle. Le sujet est parfaitement traité; le cadre se compose de tous les instruments et symboles de la Passion, et au bas du Christ se trouve la petite figure d'un chevalier, auquel est due la dédicace du tableau avec l'inscription : *Miserere mei, Deus.* Des banderoles avec inscription entourent le Sauveur : les lettres font remonter la fresque au quatorzième siècle. C'est donc une des peintures les plus remarquables et les plus anciennes que l'on ait découvertes en Alsace. Voici une partie de l'inscription qui rappelle assez celle du même sujet sur le contre-fort de Saint-George de Haguenau :

Sich Sünder her an mich,
Dis han ich gelitten durch dich,
Alle mine Wunde ferschwerst du mir
Huet uns zu alle Stunde... Ofti litt dir....

« Le dernier vers seul n'est pas complet. Espérons que la campagne prochaine sera fructueuse en semblables découvertes.

« *Niveau de l'église.* On a rendu à l'avant-chœur, au sol du dôme proprement dit, son niveau originaire, et on y descend sur deux marches de la grande nef. L'abside également jouit aujourd'hui du bénéfice de cet acte de

réparation, de même que le saint-sépulcre et ses alentours. Il est évident pour tout le monde que l'œuvre doit être continuée, et que les trois nefs, dont le sol est aujourd'hui plus élevé que celui de l'avant-chœur, doivent être abaissées à leur tour. Personne n'élèvera d'objection contre une opération aussi urgente que bien entendue.

«Mais il faut plus encore. L'abaissement du sol intérieur appelle à grands cris celui du sol extérieur, et les alentours du beau monument réclament la même opération; il faut leur rendre l'ancien niveau. On l'a ainsi jugé dès le principe, et si on s'arrêtait aujourd'hui devant quelques difficultés topographiques, il faudrait détruire à l'intérieur ce qu'on y a fait de bon, puisque tôt ou tard les infiltrations du sol extérieur plus élevé rendraient l'église inhabitable.

«Nous savons que plusieurs voix compétentes ont énoncé des scrupules sur l'opportunité ou l'utilité du déblai du sol extérieur. Après avoir examiné itérativement les lieux et pris l'avis motivé de personnes intelligentes, notamment celui de l'architecte de l'arrondissement, je n'hésite pas à affirmer que le terrain extérieur pourra être abaissé autant que le niveau primitif de l'intérieur le demande, sans crainte des infiltrations des eaux pluviales de la Lauter. Le niveau des eaux a été exactement pris; il se trouve de beaucoup en contre-bas du sol primordial de l'église, et le lit de la rivière est à une distance assez considérable du monument pour écarter toute influence de la nature de celle qu'on semblait craindre.

«Le nivellement extérieur est donc praticable à ce point de vue; il est plus désirable encore au point de vue de l'art, et absolument nécessaire depuis que l'on a établi partiellement à l'intérieur le niveau primordial. L'opération se ferait d'abord sur le flanc sud et plus tard sur la façade occidentale.

«Applaudissons-nous en attendant, Messieurs, d'avoir encouragé ces beaux travaux, et, s'il y a lieu, contribuons-y derechef de nos modestes deniers. C'est un petit capital bien placé qui portera de beaux intérêts.»

Le comité vote des remercîments à l'auteur et décide que cet excellent travail, inséré en entier au procès-verbal, sera transmis à M. le Préfet et à M. le maire de la ville de Wissembourg, en leur faisant connaître l'assentiment donné par le comité aux vues énoncées dans ce document.

Vote de 200 fr. pour levée de plan et fouilles à faire au petit Ringelstein.

Sur la proposition de M. de Morlet, le comité vote le report au budget de 1865 du crédit de 200 fr., non employé en 1864, pour levée de plan et fouilles à faire au petit Ringelstein, crédit qui sera mis, par les soins du trésorier, à la disposition de M. le garde général des forêts en résidence à Niederhaslach.

Sur la proposition du président, le comité vote l'admission, à titre de souscripteur, du « Casino littéraire de Strasbourg », qui recevra, au prix coûtant, les livraisons existantes du Bulletin.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du Comité du 23 janvier 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. E. Lehr, colonel de Morlet, baron de Schauenburg. — M. Thomas, membre de la Société, assiste à la séance.

Les procès-verbaux des séances du 12 décembre 1864 et du 9 janvier 1865 sont lus et adoptés.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. Véron-Réville : affaire du château de Kaysersberg et convocation pour le renouvellement du bureau ;

A M. le conservateur des forêts et à M. l'inspecteur des forêts de Haguenau au sujet d'un rapport, adressé au Comité, sur une trouvaille d'antiquités dans la forêt de Haguenau ;

A M. le Préfet : envoi du rapport de M. le curé Guerber, au sujet du débadigeonnage des fresques dans l'église Saint-Jean de Wissembourg ;

A M. le curé de Wissembourg, au sujet du vitrail de Saint-Pierre et Saint-Paul, et de sa restauration projetée ;

Pour diverses affaires d'administration intérieure ;

Au maire de Wissembourg : envoi du rapport de M. Guerber.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Le président dépose sur le bureau :

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France ; 3e trimestre de 1864. 1 broch. in-8° ;

Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung in Wiesbaden ; n° 3 (1864) ;

Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung ; 7e volume, 2e partie ; Wiesbaden, 1864. 1 broch. in-8° ;

Geschichte des Benedictinerklosters Walsdorf nebst einem Anhang über die Geschichte des Freifleckens Walsdorf, von Adolf Deissmann ; Wiesbaden, 1863. 1 broch. in-8°.

La Société d'archéologie de Langres demande à entrer en relations régulières avec la Société alsacienne. Le comité accepte avec empressement cette proposition. Inscription d'une société correspondante.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Zimmermann, instituteur à Dossenheim, canton de Saverne, signalant à l'attention de la Société des tableaux sur bois dans l'église dudit endroit. — Remercîments à M. Zimmermann. Tableaux sur bois de l'église de Dossenheim.

M. E. Lehr donne lecture d'une note sur la famille de Rosen. Note de M. Lehr sur la famille de Rosen.

Le comité décide l'insertion aux mémoires de cette note qui sera illustrée d'un dessin des tombes de cette famille, qui existent encore dans l'église de Dettwiller.

Le président donne lecture d'un extrait du journal de M. Mone (*Zeitschrift für badische Geschichte*) qui contient un résumé de la chronique de Wissembourg, par Balthasar Bœll, mort en 1729. Notice de M. Spach sur la chronique de Wissembourg par Balthasar Bœll.

Le comité décide l'impression de cet extrait.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 27 janvier 1865.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. Hamberger, Ignace Chauffour, Huot, Liblin et Brièle. M. Hartmann, architecte, assiste à la séance.

M. le Préfet du Haut-Rhin a bien voulu, dans une lettre adressée au vice-président, exprimer ses regrets de ne pouvoir, à raison des occupations qui lui sont survenues, présider la séance de ce jour, ainsi qu'il en avait l'intention.

M. le vice-président donne lecture d'une lettre, par laquelle M. le Préfet du Haut-Rhin fait connaître au sous-comité que, sur son intervention, le conseil municipal de la commune de Kaysersberg a voté une somme de 120 fr., destinée à la mise en état du petit chemin conduisant au vieux château qui domine cette ville. Le sous-comité se félicite d'autant plus de cet acte de munificence qu'il prouve que l'autorité locale a compris l'im- Vote de 120 fr. fait par la commune de Kaysersberg, pour construction d'un chemin conduisant au vieux château.

portance des projets conçus par la Société et qu'il est disposé à concourir à leur entière réalisation. M. l'architecte Hartmann, présent à la séance, s'engage à s'entendre avec M. le maire de Kaysersberg, pour exécuter le plus tôt possible la réfection du chemin dont s'agit, dans les conditions indiquées par son procès-verbal de visite du 7 novembre 1864.

Château de Morimont. Concours prêté par M. Meyer, de Genève, à la Société pour les travaux de conservation.

Conformément au vœu exprimé par le sous-comité, dans sa délibération du 7 novembre 1864, le vice-président a écrit à M. Quiquerez, ancien préfet, à Délémont, pour savoir dans quelle mesure M. Meyer, de Genève, propriétaire du château de Morimont, serait disposé à concourir aux travaux nécessaires pour la conservation de ce monument. Dans une lettre en réponse à la demande de M. Quiquerez, à ce sujet, M. Meyer se déclare disposé : 1° à prêter le concours de son garde forestier, le sieur Charles Fischer, pour la surveillance des travaux à exécuter ; 2° à autoriser l'emploi des matériaux nécessaires, qui pourront être pris sur les lieux mêmes, et au besoin dans une carrière voisine, dont il est également propriétaire ; 3° à disposer de deux sapins, propres à être façonnés en planches ou en poutrelles, suivant les besoins. Enfin, dans une autre lettre, adressée depuis à M. le président de la Société, M. Quiquerez annonce que M. Meyer consent à ajouter à ses premières offres celle d'une somme de 300 fr.

L'affaire ainsi mise en état, le sous-comité décide que toutes les pièces y relatives seront adressées au comité central en émettant le vœu que les offres de concours de M. Meyer soient acceptées ainsi que la proposition qu'a bien voulu faire M. Quiquerez, de diriger et de surveiller, autant que ses occupations le lui permettront, les travaux dont l'exécution sera arrêtée par la Société; enfin qu'une somme de 500 fr. soit allouée, pour être ajoutée aux 300 fr. offerts par M. Meyer, et employée aux travaux de déblai et de nettoiement.

Lecture par M. Brièle d'un récit sur le séjour de l'empereur Ferdinand Ier à Colmar.

M. Brièle donne lecture d'un récit, en langue latine, extrait des registres des actes capitulaires du chapitre de Saint-Martin, du séjour, à Colmar, de Ferdinand Ier, en 1562.

Séance du Comité du 15 février 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Guerber, Grass, Huot (du Haut-Rhin), Klotz, Morin, colonel de Morlet, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

On dépose sur le bureau :

Ouvrages déposés sur le bureau.

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1864, n°s 11 et 12 ;

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise ; t. V, 2e partie. Beauvais, 1863, 1 vol. in-8° ;

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie ; treizième année ; 51e et 52e livraisons. Juillet-décembre, 1864, 1 broch. in-8° ;

L'Écho des provinces ; 29 janvier, 5 et 12 février 1865 ;

Mémoires de la Commission des antiquaires du département de la Côte-d'Or ; t. VI, années 1861-1864, 1 vol. in-4° ;

Bulletin de la Société académique de Boulogne ; année 1864, n° 2, 1 broch. in-8° ;

Archäologischer Anzeiger ; n° 192, décembre 1864.

M. Morin demande un crédit de 100 fr. pour la conservation du monument de la famille de Rosen, à l'église de Dettwiller. — Accordé.

Crédit de 100 fr. voté pour la conservation d'un monument de la famille de Rosen, à l'église de Dettwiller.

Le président annonce que l'ordre du jour contient le renouvellement du bureau. Il s'agit d'élire un vice-président, un trésorier, un archiviste et deux secrétaires.

Renouvellement du bureau.

Le comité renouvelle par acclamation le mandat de M. le baron de Schauenburg comme vice-président, de M. Klotz comme trésorier, de M. Heitz comme archiviste, de M. Eissen comme l'un des secrétaires. Il procède au scrutin pour la nomination de l'autre secrétaire.

Treize votants : M. l'abbé Straub obtient 10 voix, M. Coste 1, M. Morin 1, M. Ringeisen 1.

M. l'abbé Straub est proclamé secrétaire.

Antiquités découvertes à Türckheim.

Le président communique quatre lettres apportées par M. le conseiller Huot, membre du comité de Colmar. Ces lettres, dont la première émane de M. Martin, notaire à Türckheim (Haut-Rhin), appellent l'attention des deux comités sur des trouvailles faites près de ladite localité, et consistant en monnaies romaines, en nombreux fragments de tuiles, en poteries, en vestiges de murs. La découverte principale est celle d'une conduite d'eau, de sept mètres, parfaitement conditionnée. Le correspondant estime que, moyennant une légère indemnité, on obtiendrait facilement des propriétaires circonvoisins (le terrain est en nature de vignes) la permission de continuer les recherches. Seulement il s'agirait de se hâter, car sans la durée exceptionnelle des froids, les travaux agricoles seraient déjà en pleine activité.

A l'appui de cette missive, M. l'ingénieur Schelbaum, qui a bien voulu se rendre sur les lieux, sur l'invitation de M. le président du comité de Colmar, estime dans son rapport du 12 février qu'il est de toute urgence d'arrêter momentanément les travaux agricoles qui pourraient entraver les fouilles ultérieures, et d'appeler l'attention du comité de Strasbourg sur cette question.

Vote de 300 fr. pour fouilles à Türckheim.

Le comité vote 300 fr. pour cet objet.

Réception des mandats de subvention départementale du Bas-Rhin.

Le président annonce l'envoi, de la part de M. le Préfet du Bas-Rhin, de deux mandats, l'un de 1,500 fr., l'autre de 633 fr.

Remercîments votés à M. le Préfet.

Le président informe le comité que M. Will, archiviste du Musée germanique de Nuremberg, manifeste le désir de faire partie de la Société alsacienne.

Cette demande sera mise à l'ordre de la prochaine réunion du comité.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. Sonis, garde général des forêts, à Niederhaslach, pour lui faire part de la décision du comité au sujet du crédit de 200 fr. pour le petit Ringelstein;

A M. Zimmermann, instituteur à Schœnau, pour le remercier au sujet de sa communication sur l'église de Dossenheim;

A M. Léon Guillard, secrétaire de la Société anthropologique, à Paris, accusé de réception de mémoires;

A M. le président de la Société archéologique de Langres;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, au sujet de la demande formée pour que la Société soit déclarée établissement d'utilité publique;

A M. Véron-Réville, au sujet du château de Wineck.

M. Guerber annonce qu'il a examiné, chez M. l'Inspecteur des forêts Clément, les deux urnes cinéraires déterrées récemment dans la forêt de Haguenau :

Rapport de M. le curé Guerber sur la découverte de deux urnes cinéraires, faite dans la forêt de Haguenau.

« Les deux urnes (ce sont plutôt deux énormes pierres à peine dégrossies, sous forme de mortier) sont en grès des Vosges, et renfermaient, à côté de quelques ossements, un vase en verre verdâtre rempli probablement d'ossements. Je ne sais de quelle nature sont ces ossements, peut-être d'un animal quelconque, car ils sont de mince forme et on y remarque d'incontestables traces de crémation.

« Les fioles de verre sont brisées en mille morceaux ; il était impossible de les recomposer. Plusieurs grands clous enfoncés dans une terre noirâtre, c'est-à-dire dans un morceau de bois complétement rongé par la terre sablonneuse qui le recouvrait, sont conservés. En avant des deux urnes funéraires se trouvait un vase de terre, également brisé par la pioche. L'une des urnes était recouverte d'une pierre fruste comme un galet ; l'autre d'une tuile. Les deux objets sont en pièces.

« L'ensemble de ces objets n'est pas beau, les urnes sont très-frustes. Le tout est à la disposition de notre Société, et si elle en manifeste le désir, on pourra les transporter à Strasbourg. »

M. Guerber soumet un petit croquis à l'appui de son rapport.

M. le président dépose de la part de M. Bonvalot : *les Coutumes du val d'Orbey*. Le comité vote des remercîments à M. Bonvalot.

Ouvrage déposé sur le bureau.

Il lit ensuite le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 1865 du sous-comité du Haut-Rhin.

M. Huot lit la description de l'état actuel du château de Morimont, et une note sur des réparations à faire au château de Kaysersberg.

Mémoires de M. Huot sur les châteaux de Morimont et de Kaysersberg, et sur l'empereur Frédéric II.

Il donne lecture d'un mémoire sur l'empereur Frédéric II, *Hist. dep. Imp. Fred. II*, par le duc de Luynes.

Le comité vote l'insertion de ce travail aux mémoires et un crédit de 500 fr. pour les travaux au château de Morimont.

Vote de 500 fr. pour travaux à faire au château de Morimont.

M. Siffer lit une note sur deux anciens monastères aujourd'hui disparus, qui portaient les noms de Frauenkirch et de Thierkirch.

Note de M. le curé Siffer sur les anciens monastères de Frauenkirch et de Thierkirch

Le premier était situé au-dessus du Rothbach, à deux lieues de Niederbronn. Il ne reste plus qu'un pan de mur de l'église conventuelle, qui subsistait encore intacte au commencement de ce siècle et fut, jusqu'à la grande révolution, un but de pèlerinage assez fréquenté. M. Siffer pense que les ruines datent du treizième siècle.

Une date un peu plus récente est assignée par l'auteur du mémoire aux

restes de l'église de Thierkirch, située dans la forêt à trois kilomètres de Lichtenberg. La tradition, qui a embelli ces lieux de poétiques légendes, en fait également un pèlerinage de la Vierge.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 15 mars 1865.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. Bœrsch, Heitz, Morin, Ringeisen, Saum, le baron de Schauenburg, l'abbé Straub.

M. Straub, le secrétaire en fonctions, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, t. Ier; Langres, 1860; 1 vol. in-4°, et t. II, nos 1, 2 et 3; Langres, 1862-1864; 3 cahiers in-4°;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t. VIII, feuilles 34-38;

Revue des sociétés savantes des départements, 3e série, t. IV, nov.-déc. 1864; 1 broch. in-8°;

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. B. Hauréau. Paris, 1864; 1 broch. in-4°;

Chronique de Thann, t. I et II. Colmar, 1864 (2 vol. in-8°).

Au sujet de cette dernière publication, faite aux frais de la ville de Thann, le comité vote d'unanimes remercîments au conseil municipal de cette ville pour le patriotique sacrifice qu'elle s'est imposé dans l'intérêt de son histoire locale.

Correspondance du président.

M. Spach passe au dépouillement de la correspondance.

Après avoir rendu compte des lettres écrites :

A M. le Préfet du Bas-Rhin, pour le remercier de l'envoi de deux mandats;

A M. Cornélius Will, archiviste du Musée germanique de Nuremberg, pour le prier de lui envoyer l'énumération complète de ses titres littéraires et scientifiques;

A M. le président de la Société archéologique de Langres, pour le remercier de l'envoi du beau volume publié récemment par cette société;

A M. Klotz, avec prière d'envoyer la somme de 100 fr. à M. Nicklès, pour l'acquisition des monnaies romaines trouvées à Ehl,

Château de Butenheim. Correspondance du président avec M. de Maupeou à ce sujet.

M. le président donne des détails sur la correspondance au sujet du château de Butenheim, situé sur les bords du Rhin, au sud de Hombourg, et dont les pierres doivent en ce moment être utilisées pour la construction d'une maison de secours. Dans une lettre, adressée à M. Spach, à la date du 3 mars, M. Stoffel prie M. le président de vouloir intervenir en faveur des ruines auprès de M. de Maupeou, qui en est propriétaire. Il rappelle dans sa lettre que le château de Butenheim, un des rares vestiges d'architecture féodale conservés dans la plaine, est cité dans les documents dès l'année 1246.

La réponse de M. de Maupeou à la lettre de M. Spach nous apprend qu'il ne reste plus du château qu'un amas de pierres, formant autrefois les fondations et ne présentant aucun caractère archéologique. L'extraction de ces matériaux, conclut M. de Maupeou, n'aura donc aucune conséquence regrettable pour notre histoire locale.

Proposition d'un membre correspondant.

M. Spach propose au comité d'accorder le titre de membre correspondant à M. Will, archiviste du Musée germanique à Nuremberg. La proposition est adoptée, sauf ratification ultérieure de l'assemblée générale.

Nomination de MM. Merck et Müller comme membres adjoints du comité.

Le comité juge à propos de nommer membres adjoints du comité MM. Merck et Müller, à raison des services rendus par ces deux sociétaires.

Admission de membres.

M. Nicklès présente deux nouveaux membres, MM. Auguste Marande, négociant au Havre, et Julien Hommel, notaire à Ribeauvillé.

Découverte d'antiquités et de monnaies romaines faite à Ehl. Rapport de M. Nicklès à ce sujet.

La parole est à M. Saum, qui donne lecture d'une note de M. Nicklès sur les trouvailles faites à Ehl en février et mars 1865. Une petite carte topographique est jointe à ce travail, qui nous apprend la découverte d'environ deux cents squelettes, dont trois avaient les bras ornés de virioles.

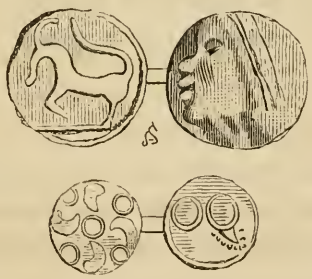

Parmi les ossements, on a trouvé des débris de poterie, des objets en bronze, comme fibules, petites cuillers, et deux médailles gauloises figurées

dans le *Courrier du Bas-Rhin*. Un peu plus loin, les fouilles ont mis au jour un amas de plus de 7,000 médailles en bronze de petit module, avec quelques vestiges de bois décomposé, que M. Nicklès considère comme les restes d'un coffret; puis trois petits blocs de rouille, agglomérant de la terre et des médailles qui paraissent en avoir été les charnières et la serrure.

Le triage des monnaies a été commencé par MM. de Morlet, Merck et Saum. Quelques centaines de pièces ont été reconnues et classées jusqu'ici; elles appartiennent presque toutes à la première moitié du quatrième siècle. Un mémoire ultérieur rendra compte des types que présente cette intéressante collection, le fonds numismatique le plus important du futur musée alsacien.

Crédit de 150 fr. voté pour la continuation des fouilles à Ehl.

Le comité vote des remercîments à M. Nicklès, ainsi qu'à MM. Voltz, curé de Herbsheim, et Barthelmé fils, qui, en l'absence de M. Nicklès, ont bien voulu suivre et surveiller les travaux. Un crédit de 150 fr. est ouvert pour continuer les fouilles.

Monnaie anglaise en or trouvée dans la rivière d'Ill. Communication de M. Saum.

A la suite de ce rapport, M. Saum communique une notice sur une pièce d'or anglaise trouvée dans le lit de la rivière d'Ill à Strasbourg. L'aspect de cette monnaie, qui pèse 770 centigrammes, présente un buste de roi vu de face avec l'exergue : DNS . IB . EDWARD . DIO . REX ANG . . . . . Sur le revers, on distingue, autour des armes de France et d'Angleterre, les mots : IHC . AVT . TRANSIENS . PER MEDIVM . ILLORVM IBAT.

M. Saum pense que cette monnaie a été frappée sous le règne d'Édouard III, entre 1340 et 1362. Il cherche ensuite à expliquer quand et dans quelles circonstances elle doit avoir été apportée en Alsace.

Le comité vote l'impression du mémoire.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 27 mars 1865.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Bœrsch, Merck, de Morlet, Müller, Ringeisen, Saum, de Schauenburg, Siffer, l'abbé Straub, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages déposés sur le bureau

M. le président dépose sur le bureau :

Messager des sciences historiques de Belgique ; année 1864, 4e livraison, 1 broch. in-8° ;

Annuaire de l'Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques; 2e série, 7e volume (1865), 1 vol. in-8°;

Bulletin et Mémoire de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle; Metz, 1864 (2 broch. in-8°);

Le Conseil de la Régence de l'Évêché de Strasbourg, par M. D. Fischer (extrait de la *Revue d'Alsace*);

Revue d'hydrologie médicale; n° 2; 29 février 1865.

A ces ouvrages M. Saum joint une carte topographique des environs de Niederbronn, dressée en 1602, et offerte à la Société par M. de Beausobre, ingénieur en chef du chemin de fer de l'Est.

Carte topographique des environs de Niederbronn en 1602.

Cette carte fut exécutée lors d'un procès au sujet de l'aliénation de divers villages, et porte comme titre : *Geographische Designation, oder Augenschein von der Gelegenheit der strittigen alienirten Dörffer mit ihren Bannen und allem Angehör. Auch was auswendig für Œrter daran grentzen und stoszen nach der rechten geometrischen Artt, eigentlich bezogen, abgerissen und in den Grund gelegt seind durch Johannum Hoffmannum geographum, anno 1602.*

Les localités figurées sur cette carte sont: Mietzheim (*sic*), Forstheim, Griesbach, Uttenhoven, Guntershoven, Gumbrechtshoven, Eberbach, Zinsweiler, Reichshoven, Frœschweiler, Niederbrunn, Oberbrunn et Dambach. On y voit de plus les châteaux de Winstein, de Wasgawburg, de Philippsburg et de Falkenstein. M. Saum fait remarquer qu'aucune de ces localités n'a été détruite lors de la désastreuse invasion des Suédois, qui a fait disparaître tant de villages sur d'autres points de l'Alsace.

Les constructions ainsi que divers accidents de terrain ne sont pas figurés en plan, mais dessinés en perspective comme cela se pratiquait alors, et quoiqu'on ne puisse admettre qu'avec réserve l'entière exactitude topographique des détails, cette carte pourra faire l'objet d'une intéressante étude pour la comparaison entre l'état ancien et l'état actuel des localités. Le comité la regarde comme un document d'une incontestable valeur archéologique, et vote d'unanimes remercîments à M. de Beausobre, dont la générosité a rendu cette source accessible à tous les hommes d'étude.

Confection d'un inventaire des objets d'antiquités appartenant à la Société

Sur la proposition de M. Bœrsch, le bureau dressera un inventaire exact de tous les objets d'antiquités qui ont été offerts à la Société jusqu'à ce jour. Tous ces objets seront conservés et classés dans un local loué à cet effet, et ouvert sur demande à tous les membres de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace. M. Spach, président,

M. l'abbé Straub, l'un des secrétaires, et M. Heitz, conservateur des archives, sont chargés de chercher un local pouvant servir à cet usage.

Découverte de tombes antiques à Hirschland.

La parole est à M. le colonel de Morlet, qui donne communication d'une lettre de M. Wehrung, membre de la Société et demeurant à Harskirchen (canton de Saar-Union). M. Wehrung annonce qu'au mois d'octobre 1864, on a découvert, dans les environs du village de Hirschland, un tombeau construit en pierres de grès vosgien, et de la forme d'un cercueil rectangulaire. Il se trouvait à une faible profondeur dans le sol et renfermait trois squelettes, orientés de l'est à l'ouest, ainsi qu'un poignard qui a disparu sans qu'on ait pu en avoir une description exacte.

En considérant le mode de construction de cette tombe qui se rapproche beaucoup de celui des sépultures franques, trouvées dans la Lorraine allemande, à Lorentzen, au Todtenberg et au Lupberg, M. de Morlet serait disposé à leur attribuer la même origine; toutefois en l'absence de renseignements plus précis, il lui paraît difficile d'émettre une opinion positive.

Voie ancienne près de Hirschland.

Dans la même lettre, M. Wehrung annonce qu'il a reconnu près de Hirschland les traces d'une voie ancienne, dont le pavé affleure le sol sur divers points. « J'ai prié notre zélé collègue, dit M. de Morlet, de m'envoyer un croquis du tracé de cette voie, non signalée jusqu'à ce jour. Il sera nécessaire de s'assurer si son origine peut remonter jusqu'à l'époque romaine, ou si elle doit être rangée au nombre des routes seigneuriales, construites au moyen âge. »

La lettre de M. Wehrung est accompagnée d'un aperçu historique de l'ancien comté de Saarwerden, dont il a été donné lecture au comité.

Notice de M. Wehrung sur Saarwerden.

« Ce comté, dit M. Wehrung, était gouverné par des souverains immédiats de l'empire d'Allemagne, et avait par là dans les matricules de l'Empire des contingents à fournir. Par exemple en l'année 1431, lors de la guerre contre les Hussites, en Bohême, il avait à fournir six hommes, et dans la guerre contre les Turcs, en l'année 1467, il eut à fournir quatre hommes à cheval et huit à pied. Mais le contingent fut considérablement augmenté lorsque le comté passa dans les mains des comtes de Nassau.

« Lorsqu'en 1397 la souche masculine s'éteignit par la mort du comte Henri de Saarwerden et qu'il ne resta plus que son frère Frédéric, archevêque de Cologne, et sa fille Walburg, qui épousa le comte de Mœrs, ce comté passa avec elle dans cette maison, qui prit le nom de comté de Mœrs et Saarwerden.

« L'évêque de Metz, Rodolphe de Cucy, fit valoir des prétentions, sous prétexte que ce comté était un fief de l'évêché de Metz, mais elles furent

écartées par l'opposition de l'électeur Frédéric de Cologne et des propriétaires du comté; le pays resta donc en paisible possession de la famille qui l'avait obtenu par le mariage de la comtesse Walburg.

« Lorsqu'en 1500 cette souche masculine s'éteignit, qu'il ne resta plus que Catherine de Mœrs comme héritière, et que celle-ci épousa le comte Louis de Nassau-Sarrebrück, un nouveau litige de famille se présenta entre le frère du défunt comte et l'héritière du comté. Par l'entremise du duc Antoine de Lorraine, un partage eut lieu, par lequel Catherine eut la moitié du comté et Jean de Mœrs l'autre moitié. Celui-ci étant mort sans héritiers directs, le comté devait revenir à Catherine par un contrat fait en 1512. A cette époque le frère du duc Antoine de Lorraine, Jean, était évêque de Metz.

« Le duc Antoine, auquel ce comté convenait beaucoup, se le fit attribuer, sous prétexte que c'était un fief de l'évêché et en prit possession par les armes, de façon que le propriétaire légitime fut obligé de se faire délivrer un mandat impérial, *de non offendendo sub pœna*, pour rétablir la paix.

« Aucun arrangement ne pouvant se faire, on porta ce litige, en 1530, devant le Conseil aulique d'Augsbourg, par décret impérial; mais au commencement la Lorraine ne voulut pas faire vider ce litige par ce tribunal, et ce n'est qu'en 1570 qu'elle s'y décida; en attendant, le duc de Lorraine prit complétement possession du comté. Le 22 décembre 1574, sous le règne de l'empereur Maximilien, il parut un arrêté de ce tribunal contre le duc Charles de Lorraine, lui enjoignant sous peine du ban de l'Empire et d'autres punitions de rendre le comté de Saarwerden aux deux comtes de Nassau, Albert et Philippe.

« Comme fief de Metz, on décréta la ville de Bockenheim, le château et la petite ville de Saarwerden, et la ferme de Wieberswiller.

« Le duc de Lorraine, ne voulant pas se soumettre à cette décision, occupa militairement tout le comté; il s'ensuivit un nouveau jugement qui le condamna à 50 marcs d'or.

« Malgré toutes ces condamnations du Conseil aulique, on sut, par des détours et des tergiversations, retarder l'abandon du comté aux comtes de Nassau; cependant on y fut enfin forcé en 1660, mais dans quel triste état le comté se trouvait-il alors! les villages n'étaient que des ruines et presque abandonnés par les habitants; par exemple, Harskirchen, qui compte aujourd'hui près de 1,200 âmes, n'avait plus alors que huit familles.

« Les procès dans lesquels les prétendants se trouvèrent impliqués, les guerres de religion de cette époque, notamment la guerre de Trente ans,

les guerres de Louis XIV, pour soumettre tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, avaient réduit cette contrée fertile en un désert.

« Ce n'est qu'au siècle suivant que les comtes de Nassau-Sarrebrück purent s'occuper de la restauration du pays. Alors tout près de Bockenum, la construction de Neu-Saarwerden commença en 1700 et fut terminée en 1710. La réunion de ces deux villes donna plus tard lieu au nom de Saar-Union.

« Depuis ce temps il n'y eut plus de persécutions religieuses; les intérêts furent satisfaits par les comtes, sans esprit de parti.

« A partir de 1700, le pays se releva de sa ruine, les villages reconstruits se repeuplèrent.

« Sur la demande de ses habitants, en 1793, le comté entra dans la grande nation qui l'enclavait géographiquement et qui seule pouvait le protéger. »

Le comité vote des remercîments à M. Wehrung pour le zèle avec lequel il a voulu s'occuper des diverses découvertes dans les environs.

Mémoire de M. l'abbé Gyss sur l'ancien château des Hohenstaufen, à Obernai.

M. Bœrsch donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Gyss. Ce mémoire, qui traite de l'ancien château des Hohenstaufen, à Obernai, n'est qu'un chapitre d'une histoire de cette ville, que M. Gyss se propose de publier. Le comité vote l'impression du mémoire.

Charte de l'ancienne abbaye de Marbach, communiquée par M. Spach.

M. Spach communique un travail sur une charte de l'ancienne abbaye de Marbach. On vote l'impression de ce mémoire historique.

Admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : M. *l'abbé Stumpf*, docteur en théologie et supérieur du grand séminaire de Strasbourg, présenté par M. le baron de Schauenburg, et M. *Luce*, artiste peintre, présenté par M. Merck.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 24 avril 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Coste, Heitz, Klotz, L. Levrault, Morin, colonel de Morlet, Saum, baron de Schauenburg, Straub.

M. Straub donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le président dépose sur le bureau les publications suivantes : Ouvrages déposés sur le bureau.

Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1863, avec un atlas; Saint-Pétersbourg, 1864; 1 vol. gr. in-4° et 1 cahier gr. in-fol.;

Mémoires lus à la Sorbonne en 1864; Paris, 1865; *Histoire* (1 vol. in-8°); — *Archéologie* (1 vol. in-8°);

Die ehemalige Priorei Sanct-Quirin, von Dagobert Fischer; Mulhouse, 1864 (1 broch. in-8°);

Die Stadt Pfalzburg, von Dagobert Fischer; Mulhouse, 1865 (1 broch. in-8°);

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France; 1864, 4e trimestre (1 broch. in-8°);

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit; 1865, n° 1.

Après une courte délibération, le comité décide que les procès-verbaux imprimés seront munis désormais, et partout où besoin sera, de marginales indicatives, pour faciliter les recherches.

M. Coste lit une notice sur la station de *Grammatum*, dont le comité décide l'impression, avec reproduction de la carte jointe, dans la série des Mémoires. Notice sur la station de *Grammatum*, par M. Coste.

M. le colonel de Morlet soumet des moulages d'objets d'antiquité faits par M. Wehrlin, mouleur de la cathédrale, sur des exemplaires appartenant à la collection de la Société. On rend hommage au talent et à la fidélité avec laquelle ces moulages ont été exécutés. — M. de Morlet propose d'allouer une gratification de 200 fr. à cet artiste. — Adopté. Moulages d'objets d'antiquité faits par M. Wehrlin. Gratification allouée à cet artiste.

M. Klotz, trésorier, présente le budget de 1864 avec les pièces justificatives. Le comité ratifie ce travail par un vote unanime. Budget de 1864 présenté par M. Klotz. Approbation.

M. le baron de Schauenburg propose de voter des remercîments au trésorier, ce qui est adopté par acclamation.

M. le colonel de Morlet donne quelques renseignements sur un faux-rempart dont le terre-plein est représenté aujourd'hui par la rue du Fossé des orphelins, et dont on a pu retrouver la direction pendant des travaux de creusement faits dans une maison de la rue des Orphelins. Il soumet un plan de Strasbourg de 1680, où cette construction est indiquée. Communication de M. le colonel de Morlet au sujet d'un faux-rempart des anciennes fortifications de Strasbourg.

A cette occasion, M. le président s'acquitte du douloureux devoir d'informer le comité de la mort de M. Müller, membre adjoint, qui avait suivi assidûment ces travaux et avait appelé sur ce point l'attention de M. le colonel de Morlet. Mort de M. Müller, membre adjoint du comité.

Le comité s'associe aux regrets exprimés par M. le président.

Nomination de M. l'abbé Stumpf comme membre adjoint du comité.

M. le baron de Schauenburg, en présence des nombreux vides que la mort fait dans les rangs du comité, propose de procéder à son recrutement sans plus tarder. Il propose à cet effet comme membre adjoint, M. Stumpf, docteur en théologie, supérieur du séminaire. Le comité prononce cette adjonction de M. l'abbé Stumpf.

Local choisi par le comité pour ses réunions, sa bibliothèque et ses collections.

L'ordre du jour appelle la question du local que la Société pourrait choisir pour les réunions de son comité, et pour la conservation de sa bibliothèque et de ses collections. Le comité se prononce pour le local mis à sa disposition, par M. le baron de Schauenburg, contre un loyer de 380 fr.

Sur la proposition du président, le comité vote une somme de 600 fr. pour couvrir les frais de déménagement et d'installation, ainsi que la première annuité du loyer.

Nomination d'un conservateur des collections de la Société.

Un membre fait la proposition de nommer un conservateur des collections, et désigne pour ces fonctions, M. Merck, membre adjoint, absent en ce moment. — Cette proposition est adoptée.

Réimpression des statuts.
Admission d'un membre.

Le président annonce qu'il a fait réimprimer les statuts de la Société avec les modifications qu'ils ont subies, pour l'envoi au conseil d'État, en vue de la demande faite pour que la Société soit déclarée d'utilité publique. — Il annonce ensuite que M. Lardier, notaire à Giromagny, a été proposé, par M. Véron-Réville, comme membre de la Société.

Le comité prononce cette admission.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir expédié les lettres suivantes :

A M. Wehrung à Harskirchen, au sujet de son concours aux fouilles dans la Lorraine allemande ;

A M. de Beausobre, au sujet de la carte de 1602 ;

A M. Gyss, au sujet du mémoire sur la Burg d'Obernai ;

A M. Véron-Réville : demande au sujet de la fixation du lieu pour la réunion de l'assemblée générale du Haut-Rhin ;

A M. Diessenhausen, secrétaire de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg : accusé de réception de l'envoi de deux comptes rendus avec planches ; remercîments ; — envoi de quelques livraisons de notre Bulletin ;

A M. Quiquerez à Délémont, au sujet du château de Morimont ;

A M. le Préfet du Bas-Rhin, au sujet de la déclaration de la Société comme étant d'utilité publique ; — envoi des pièces demandées par le conseil d'État.

Séance du Comité du 8 mai 1865.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Coste, Heitz, Saum, Merck, Klotz, de Schauenburg, Sabourin de Nanton. M. de Schauenburg faisant fonctions de secrétaire.

Dépôt par le président d'envois faits par d'autres sociétés.

Communication de la correspondance.

Fixation au 15 juin de la séance générale à Colmar.

Admission, sur la proposition du président, de M. Victor Berger, ancien sous-préfet. **Admission d'un membre.**

M. Coste communique une épreuve de lithochromie, obtenue par un seul tirage, et appelle l'intérêt du comité sur l'inventeur, auquel ses ressources ne permettent pas de multiplier ses essais et de perfectionner ses procédés. **Communication d'une épreuve de lithochromie obtenue par un seul tirage.**

Le comité n'a pas pensé qu'il entrait dans ses vues de recommander à l'autorité une invention spécialement industrielle.

M. Klotz, à propos du maintien du crédit de 400 fr. pour la custode de Walbourg, fait ressortir la nécessité de restauration, dont la dépense excéderait sensiblement le crédit voté. Il résume les dépenses de conservation faites depuis la fondation de la Société, résumé duquel ressort que la plus forte part a été faite aux anciens châteaux. **Vote de 4,000 fr. pour réparation de la custode de Walbourg.**

Il présente deux devis pour la restauration de la custode dont le chiffre ne paraît pas hors de proportion avec les ressources, surtout en les répartissant sur la durée du travail.

Le comité vote une somme de 4,000 fr., à répartir en trois annuités, dans la première desquelles entreront les 400 fr. déjà votés; les deux premières annuités seront affectées à la restauration architecturale et la dernière à la restauration des figures.

M. Merck rend compte de l'examen des monnaies trouvées à Ehl : **Monnaies trouvées à Ehl. Compte rendu par M. Merck.**

Constans I

né vers l'an de Rome 1073 (320 de J.-C.), assassiné dans les Pyrénées par des émissaires du tyran Magnence l'an 1103 (350 de J.-C.).

DN. CONSTANS. P. F. AVG. CONSTANS P. F. AVG.

Revers.

1. VICTORIAE DD. NN. AVGG. Deux victoires debout, soutenant une couronne, à leurs pieds une palme, à l'exergue M. SIS. SIS.
2. *EAD. EPIGR.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu lettre D.
3. *EAD. EPIGR.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, sans lettre au milieu.
4. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu lettre M., à l'exergue TRS.
5. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu ☙ , à l'exergue TRP.
6. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu lettre F., à l'exergue EQS.
7. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu une étoile *, à l'exergue TRS.
8. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu lettre P., à l'exergue SARL.
9. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu lettres $\overset{S}{T}$., à l'exergue PLC.
10. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu ∈ , à l'exergue SARL. TRP. TRS.
11. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu IR, à l'exergue PT.
12. *EAD. EPIG.* Deux victoires debout, soutenant une couronne, au milieu lettres $\overset{E}{V}$., à l'exergue PLC.
13. VOT. XX. MVLT. XXX. dans une couronne.
14. FEL. TEMP. REPARATIO. Isis.
15. SECVRITAS. REIPVB. Figure debout tenant la haste.
16. GLORIA EXERCITVS. Deux figures militaires debout, tenant un insigne, sur lequel se trouve la lettre M., à l'exergue TRS. ou TRP.
17. FEL. TEMP. REPARATIO. L'empereur, debout sur un navire, tenant dans sa droite une victoire et de la gauche un insigne militaire.

Compte rendu par M. Saum au sujet des monnaies trouvées à Ehl.

M. Saum rend compte à son tour des séries dont il a fait l'examen :

M. Aurelius Claudius Gothicus

originaire de la Sarmatie, proclamé Auguste en 268, mort en 270 après Jésus-Christ.

2 pièces.

Avers : Tête barbue, à couronne radiée, tournée à droite.
Exergue illisible. DIVO CLAVDIO?

Revers : CONSECRATIO. Une aigle avec ailes étendues.
Une autre pièce fruste.

Allectus

proclamé Auguste en Angleterre (293 apr. J.-C.). Défait et mis à mort par Constantin (296 apr. J.-C.).

1 pièce.

Avers : ....ECT. S....?
Tête barbue, à couronne radiée, tournée à droite.

Revers : Une figure debout très-fruste, d'un côté de la tête X, de l'autre A (peut-être PAX AVG?).

Fl. Helena Augusta

première femme de Constance Chlore, répudiée en 292, mère de Constantin le Grand (sainte Hélène).

46 pièces.

Tête ceinte d'un double bandeau, tournée à droite.

Avers : FL IVL HELENA AVG.

Revers : PAX PVBLICA. Figure debout drapée, d'une main un rameau, de l'autre une lance posée en biais.

Fl. Max. Theodora

autre femme de Constance Chlore.

70 pièces.

Tête ceinte d'un double bandeau, tournée à droite.

Avers : FL MAX THEODORA.

Revers : PIETAS ROMANA. Figure de femme debout, allaitant un enfant.

Fl. Val. Constantinus Maximus

fils de Constance Chlore et de sainte Hélène, né le 27 février 274, proclamé César l'an 306 et Auguste l'an 307 après Jésus-Christ; l'an 329 il fonde Constantinople et meurt le 22 mai 337 après Jésus-Christ.

317 pièces.

Avers : CONSTANTINVS AVG

Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux figures militaires debout, avec lance et bouclier; entre elles un insigne militaire; les unes avec ☧ dans l'insigne ou X, ou O, ou N, frappées à Constantinople, Trèves, etc.

Avers : CONSTANTINVS P F AVG.
Revers : Même inscription.
Mêmes figures avec un insigne ; deux pièces avec la lettre S.
Avers : CONSTANTINVS AVG
Revers : PROVIDENTIAE AVGG.
Un portique surmonté d'une étoile, frappée à Trèves, PTR.
Avers : CONSTANTINVS MAX AVG
Revers : GLORIAE EXERCITVS.
Mêmes figures militaires avec un insigne comme ci-dessus.
Avers : CONSTANTINVS MAX AVG
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux militaires avec deux insignes.
Avers : CONSTANTINVS.
Revers : La louve romaine; fruste.
Avers : DN CONSTANTINVS P T AVG
Tête voilée tournée à droite.
Revers : L'empereur dans un quadrige.
Avers : Même inscription; tête voilée.
Revers : Une femme debout drapée entre les quatre lettres VN et MR.
Avers : DIVO CONSTANTINO
Revers : MATERNA PIETAS.
Figure debout, une lance dans une main, un globe dans l'autre; quelques pièces avec le signe X à côté de la figure.
Avers : . . . . . NTINO AVG. Tête voilée.
Revers. Quadrige fruste.
Avers : VRBS ROMA. Tête casquée tournée à gauche.
Revers : La louve romaine.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : Figure ailée avec lance et bouclier.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne militaire.
Avers : VRBS ROMA BEATA. Tête casquée.
Revers : La louve romaine.
Avers : CONSTANTINOPOLIS. Tête casquée.
Revers : Une figure ailée, tenant d'une main une lance, de l'autre s'appuyant sur un bouclier.
Avers : CONSTANTINOPOLIS. Tête casquée tournée à gauche.
Revers : La louve romaine.

Avers : Comme ci-dessus.
Revers: GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne militaire.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers: VICTORIA AVG....
Une victoire en marche, palme dans une main, couronne dans l'autre.

Fl. Valerius Delmatius

fils de Hannibalianus et neveu de Constantin le Grand, proclamé César en 335 après Jésus-Christ, assassiné dans une émeute militaire en 337 ou en 338.

14 pièces.

Tête ceinte d'un double bandeau, tournée à droite.
Avers : FL DELMATIVS NOB C. ou CAES
Revers: GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers entre un insigne militaire; quelques pièces avec ☧ frappées à Constantinople, Antioche, Lyon et Scisio (?).

Fl. Claudius Constantinus junior

fils de Constantin le Grand, César depuis 316. Dans le partage de l'Empire (337), la Gaule, l'Espagne, la Grande-Bretagne, etc., lui étaient échues; défait par ses deux frères Constant et Constance, dont il convoitait les provinces, il périt à Aquilée, à l'âge de vingt-cinq ans, en 340 après Jésus-Christ.

106 pièces.

Tête ceinte d'un bandeau double, tournée à droite.
Avers : CONSTANTINVS. IVN. N. C. ou NOB. C.
Revers: GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne militaire.
Avers : CONSTANTINVS IVN NOB C
Revers: GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec deux insignes.
Avers : VIC CONSTANTINVS AVG
Revers: VIRTVS AVGVSTI (338 apr. J.-C.).
Un guerrier debout avec lance et bouclier.
Avers : Comme ci-dessus, VIC CONSTANTINVS AVG.
Revers: GLORIA EXERCITVS (339 apr. J.-C.).

957 pièces.

Deux guerriers avec un insigne militaire.

Avers : CONSTANTINVS IVN N C
Tête tournée à gauche.
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec deux insignes.

Fl. Julius Constantius

fils de Constantin le Grand, proclamé César en 325, et Auguste en 337. Il reçoit l'Orient en partage. Il succombe à un accès de fièvre en marchant contre Julien, le César des Gaules, après vingt-cinq ans de règne, à l'âge de quarante-cinq ans (361 apr. J.-C.).

Tête ceinte du diadème, tournée à droite.
Avers : CONSTANTIVS IVN NOB C (325 apr. J.-C.).
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec insigne militaire.
Avers : FL IVL CONSTANTIVS NOB C
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne; quelques pièces avec ☧.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : De même.
Deux guerriers avec deux insignes.
Avers : CONSTANTIVS NOB C
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : De même.
Deux guerriers avec deux insignes.
Avers : FL CONSTANTIVS NOB C
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne.
Avers : FL CONSTANTIVS NOB C
Revers : GLORIA EXERCITVS ..... ASIS
Deux guerriers avec un insigne.
Avers : CONSTANTIVS AVG
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne (une pièce avec ☧).
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : De même.
Deux guerriers avec deux insignes.

Avers : DN CONSTANTIVS AVG
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne.
Avers : DN FL CONSTANTIVS AVG
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne.
Avers : D. N. FL. CONSTANTIVS AVG.
Revers : SECVRITAS AVG.
Une figure debout drapée, appuyée à gauche contre une colonne, dans la main droite une lance ou un bâton.
Avers : FL IVL CONSTANTIVS AVG
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne; presque toutes les pièces de Trèves.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : VIRTVS AVGG N N.
Un guerrier debout avec casque, lance et bouclier. TR P.
Avers : DN CONSTANTIVS P F AVG
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : FEL TEMP REPARATIO.
Phénix sur un rocher.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : De même.
Empereur debout dans une nef, dans la main droite le globe avec le phénix, dans la gauche le labarum; une victoire au gouvernail (337 ou 341).
Avers : DN CONSTANTIVS P F AVG
Revers : VOT XX MVLT XXX dans une couronne.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : VICTORIAE D D AVGG N N.
Deux victoires debout, ailées, tenant des palmes et une couronne (345).
Avers : CONSTANTIVS P E AVG
Revers : GLORIA EXERCITVS.
Deux guerriers avec un insigne militaire.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers : De même.
Deux guerriers avec deux insignes.

Avers : Comme ci-dessus.
Revers: VOT XX MVLT XXX dans une couronne.
Avers : Comme ci-dessus.
Revers: VICTORIAE D D AVGG N N.

Deux victoires debout, ailées, tenant dans une main des palmes, dans l'autre des couronnes.

Pièces marquées d'une palme ⚘, d'une étoile ✳, d'un ♡, d'un A, d'un D, d'un ∈, d'un M, d'un ΛA, d'un ΛR, d'un P, d'un $\overset{E}{V}$ sur $\overset{S}{T}$, d'un P+; d'un O; d'autres sans marques, etc.

Valens

frère de Valentinien et associé par lui à l'empire en 364, combat et défait les Goths près de Noviodunum (369), et périt, en 378, dans un combat livré aux mêmes ennemis près d'Andrinople.

1 pièce.

Tête ceinte d'un diadème, tournée à droite.
Avers : DN VALENS P F AVG (369)
Revers: GLORIA ROMANORVM.

Guerrier tenant d'une main une lance, de l'autre un captif suppliant.

Démission d'un membre du comité.

Le président communique une lettre de M. Levrault, qui donne sa démission de membre du comité. Le président est chargé d'insister pour que cette démission soit considérée comme non avenue.

Proposition de deux membres adjoints du comité.

MM. de Schauenburg, Spach et Coste proposent comme membres adjoints MM. Lehr et baron Lebel; il sera voté sur ces propositions dans la prochaine séance.

Le président communique le projet d'ordre du jour pour la séance de Colmar.

Note de M. Siffer sur un acte de vente.

Lecture d'une note de M. le curé Siffer sur un acte de vente de terres dans les communes de Kurtzenhausen et de Weyersheim, par les Clarisses du Marché-aux-Chevaux de Strasbourg, à la date de la Saint-Adolphe de l'année 1458. La vente, se composant de deux corps de biens, l'un de dix-huit demi-arpents, l'autre de treize arpents, d'un demi-zweitel et deux journaux de prairies, est faite à un nommé Heintzen de Kurtzenhausen et à Hugelin Metziger, burggrave à Haguenau, au prix de quatre-vingts livres deniers, valeur de Strasbourg. Un zweitel et un demi-zweitel forment un arpent, d'après les désignations agraires de la contrée; un demi-zweitel est donc le tiers d'un arpent. Le titre dé-

nomme Cathérine Scvertzin (Schwartz) comme abbesse de l'abbaye, à cette époque.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 15 mai 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Coste, Grass, Heitz, Merck, Oppermann, Saum, baron de Schauenburg, Siffer, Straub, Stumpf.

Lecture est donnée des procès-verbaux des séances du comité du 24 avril et du 8 mai, qui sont adoptés.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Le dépouillement de la correspondance comprend le *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, 2e série, t. II;

Discours prononcé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des sociétés savantes, le 22 avril 1865, 1 cah. in-4°.

Nomination de MM. Lehr et baron Lebel, comme membres adjoints du comité.

Le comité procède au scrutin pour la nomination de deux membres adjoints. MM. Lehr et le baron Lebel, ayant obtenu chacun 10 voix, sont proclamés membres adjoints du comité, sauf ratification de l'assemblée générale.

Note de M. Saum sur des découvertes d'antiquités, faites à Wasselonne.

M. Saum lit la note suivante sur les découvertes faites lors des travaux à la gare de Wasselonne, dont le comité vote l'impression aux procès-verbaux.

« Ayant été prévenu, de la part de M. de Beausobre, ingénieur de la compagnie, par une lettre de M. Baumann, chef de section des chemins de fer de l'Est, que des travaux exécutés à proximité de la gare de Wasselonne avaient mis à découvert de nombreuses tombes, de vastes substructions et un tronçon de voie romaine, je me suis empressé de me transporter à Wasselonne pour voir les lieux et assurer la conservation de ce qu'il y aurait de plus remarquable.

« Grâce à l'obligeance de M. Lefèvre, conducteur de ces travaux, j'ai pu tout voir, tout du moins ce qui subsistait encore, et rapporter quelques objets trouvés dans ces fouilles et généreusement abandonnés à notre Société par M. Lefèvre, qui les avait soustraits à l'inintelligente rapacité des ouvriers.

« Sur le quai même de la gare de Wasselonne se trouvaient déposées trois grandes pierres provenant des déblais effectués, et que l'administration du chemin de fer met à notre disposition. M. Morin, notre collègue, a bien voulu se charger d'en organiser le transport à Strasbourg pour augmenter notre collection établie entre les contre-forts de la Bibliothèque.

« Premièrement une stèle de $1^m,45$ de hauteur sur $0^m,50$ de largeur, de forme prismatique présentant sur sa surface la plus large, vers le haut, une espèce de fronton triangulaire, dessiné par des rainures d'un faible enfoncement, et orné aux triangles de trois rondelles, et au centre du triangle d'une quatrième rosace entourée de rayons en forme de soleil. Au-dessous de ce fronton, une surface quadrangulaire semble offrir la place d'une inscription. Je ne sais si un examen minutieux y fera peut-être découvrir la trace de caractères.

« C'est ensuite un couvercle de cercueil en pierre de $1^m,77$ de long, formé d'une dalle plane à sa face inférieure et légèrement cylindrique d'autre part, avec un rebord plan également de quelques centimètres de large, courant tout le long de la pierre des deux côtés de cette partie bombée.

« Finalement c'est un chapiteau d'environ 50 centimètres cubes, partiellement mutilé, mais présentant cependant sur l'un de ses angles toutes ses moulures intactes, et ayant formé le dé quadrangulaire d'une colonne à fût cylindrique.

« Ces objets proviennent de travaux de décapement exécutés dans un champ en face des bâtiments de la gare, et dont tout le sol paraît avoir été, pour ainsi dire, composé de débris de murailles et de tombes. Sans vouloir rien préjuger, je dois dire qu'à première inspection j'ai cru reconnaître deux séries d'antiquités distinctes et sans relation entre elles, tombes et murailles, et provenant probablement même de deux périodes différentes. Ce champ, éventré par les fouilles, ayant été considérablement approfondi par les emprunts de terre faits pour les terrassements de la voie ferrée, puis remblayé en partie, je n'ai, d'ailleurs, plus guère vu que les emplacements et pièces à droite et à gauche dans les talus décapés, les amorces des anciens murs détruits et la place de quelques cercueils.

« Les antiquités trouvées en ce lieu se composent donc, d'une part, d'un nombre considérable de tombes : l'on en a levé au moins une quarantaine dans ce seul champ. Ces tombes, généralement formées de quatre longues dalles en grès simplement dégrossies, toutes uniformément orientées du couchant au levant, renfermaient des ossements, plusieurs crânes entre autres, mais qui tombaient en poussière au contact de l'air; puis

quelques objets en fer et en bronze et des fragments de poterie. La majeure partie de ces objets a été gaspillée par les ouvriers.

«D'autre part, ce champ était entièrement sillonné de massifs de maçonnerie dont le tracé se dirigeait dans le sens inverse, c'est-à-dire du nord au sud, à angle droit avec les tombes, et paraissant tout à fait indépendants de la nécropole. D'après les restes de murailles que l'on aperçoit encore dans les talus, il semble que c'étaient de simples fondations; l'appareil est grossier et composé de moellons en grès et en calcaire noyés dans le béton. Cependant j'ai cru reconnaître par la disposition alternante des couches de pierres, inclinées tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, une intention d'appareil en fougère. Outre ces murs, maintenant détruits dans l'étendue du champ, mais qui se prolongent à droite et à gauche, et qui s'élèvent jusqu'à fleur de terre, tout le sol était et est encore en partie jonché de fragments de tuiles romaines à rebords et de débris de poteries grises ou rouges. L'on y a de plus trouvé quelques pièces de monnaie et un certain nombre de morceaux de ferrailles oxydées dont la destination est difficile à déterminer.

«Le chemin parallèle aux rails et qui mène à ce champ, a été entaillé dans une ancienne voie romaine parfaitement visible encore, en coupe dans le talus qui longe ce chemin. Cette voie, se dirigeant sur Wasselonne, paraît se raccorder plus près de la ville avec une autre voie romaine à peu près parallèle à la route impériale, et qui a été reconnue de l'autre côté de la gare. Je signalerai à ce sujet que je me souviens d'avoir vu, il y a quelques années, dans un plan cadastral, le nom de *Heidenstrass* ou de *Römerstrass* ou bien quelque autre désignation caractéristique de ce genre, que je ne me rappelle plus suffisamment, donné à un sentier qui contourne, vers le sud-ouest, le massif du Kronthal, et qui paraîtrait correspondre assez exactement avec le prolongement de la voie romaine mise à nu par ces travaux. C'est un renseignement à vérifier.

«Outre les trois pierres que l'administration du chemin de fer met à notre disposition, M. Lefèvre a bien voulu me laisser choisir et emporter les quelques objets que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui comprennent une lame de scramasaxe assez bien conservée malgré la rouille qui la recouvre; une bulle creuse en bronze en parfait état, pareille à celle que notre Société possède déjà et qui provient de Gerstheim, et une épingle en os ou en corne d'apparence quasi-neuve, trouvée dans les tombes comme les deux autres objets. J'ai de plus vu chez lui quelques pièces de monnaies, entre autres deux Constantin, petit bronze, faciles à déchiffrer, et un Antonin, moyen bronze, fruste et douteux; puis une dizaine de

morceaux de fer dévorés par l'oxydation, devenus plus ou moins informes, et qui m'ont paru être des débris de ferrure, comme par exemple des ferrements de portes. L'un de ces morceaux du moins, percé d'un gros clou, a fort bien cette apparence; un autre fer, plat, large au centre, se rétrécissant vers les deux extrémités où il est terminé par deux pointes relevées perpendiculairement, et percé d'un trou rond au milieu de sa partie la plus large, pourrait avoir formé la base de quelque pivot. Ces objets sont restés entre les mains de M. Lefèvre.

« J'ajouterai encore que M. Lefèvre, qui s'est montré d'une obligeance que je me fais un devoir et un plaisir de signaler, a bien voulu me promettre de compléter tous les renseignements, en dressant un petit plan du champ qui a été fouillé, en y reportant le tracé approximatif des murailles détruites et l'emplacement où les principaux objets ont été découverts. »

Communication de M. Heitz sur deux cercueils découverts à l'église de Sainte-Aurélie à Strasbourg.

M. le baron de Schauenburg lit la note suivante, due à M. Heitz, sur la découverte de deux cercueils en pierre à l'église Sainte-Aurélie[1].

« Le 4 avril 1865 on a découvert deux cercueils en pierre dans l'église, en faisant les fouilles nécessaires pour l'établissement d'un calorifère.

« L'un de ces cercueils est placé à une profondeur de $2^{m},10$ (le dessus du couvercle) sous le dallage. L'autre cercueil n'est placé qu'à une profondeur de $0^{m},90$. Le croquis ci-après se rapporte au premier de ces cercueils. »

Tombes renfermées dans les caveaux de l'église de la Petite-Pierre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Wild, instituteur à Oberhausbergen, sur les caveaux du chœur de l'église de la Petite-Pierre et les tombes qu'ils renferment. M. l'abbé Straub, qui a visité ces caveaux, dit que les inscriptions de ces tombes sont excessivement difficiles à déchiffrer, ayant été mutilées pendant la Terreur.

Le président mentionne une lettre de M. Joanny, de Clermont-Ferrand, et une autre de M. l'abbé Gyss.

Charte de 1524 communiquée par M. le curé Siffer.

M. Siffer lit une notice sur une charte de 1524 datée du premier lundi après la Saint-Michel, par laquelle l'abbaye de Sainte-Claire-au-Wœrth de Strasbourg a aliéné une rente de soixante-onze rézeaux de seigle, assise sur des terres situées aux bans de Geudertheim, de Brumath et de Weyersheim.

La vente a eu lieu pour doter plusieurs religieuses qui voulaient se marier, après une mûre délibération prise et arrêtée unanimement en conseil du chapitre, du consentement et avec la permission de Georges Hoffmann, docteur en théologie, provincial de l'ordre des Franciscains déchaussés, du chevalier Raimbaud Spender, ancien stettmeistre, et de Hanfen Schütz,

1. Voir le dessin ci-joint.

de la chambre des XV, procureurs et administrateurs de l'abbaye. La vente est faite à Trutmans Clausenn, de Geudertheim, et à Brigitte, son épouse, fille de Heiden Hannsen, de Brumath, au prix de deux cent quatre-vingt-quatre livres deniers, payé comptant. Elle s'est consommée par la transmission de la paille (*mit Uffgabe des Halmes, also Gewohnheit ist*), coutume très-ancienne qui paraît s'être maintenue en Alsace jusqu'au dix-huitième siècle. La charte désigne, comme abbesse, Élisabeth Muselerin; ce fut très-vraisemblablement la dernière, car cette abbaye fut abandonnée dès 1525, comme son homonyme du Marché-aux-Chevaux.

M. Sabourin de Nanton lit un mémoire sur le couvent de Luppach (canton de Ferrette), construit en 1462. Renvoi au comité du Haut-Rhin. Notice sur le couvent de Luppach, par M. Sabourin de Nanton.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 12 juin 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Heitz, baron Lebel, Merck, Morin, Ringeisen, Saum, baron de Schauenburg, Straub, Stumpf.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président dépouille la correspondance, qui comprend : Ouvrages déposés sur le bureau.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, janvier-juin 1865; 1 broch. in-8°;

L'Atlantide de Platon expliquée scientifiquement, par M. J. Nicklès. Nancy, 1865; 1 broch. in-8°;

L'Année géographique, par M. Vivien de Saint-Martin, 3e année. Paris, 1865; 1 vol. in-8°;

Monnaie gauloise au type du personnage Assis, du Rameau et du Serpent. Critique de l'interprétation proposée par M. Franz Streber, par M. Charles Robert; 1 broch. in-8°;

Messager des sciences historiques de Belgique, 1865. 1re livraison; 1 broch. in-8°;

Notice sur les eaux thermales sulfureuses de Schinznach, par le docteur Aimé Robert. Strasbourg, 1865; 1 broch. in-8°;

Cartulaire de l'église d'Autun, 1re et 2e parties, publié par A. de Charmasse, 1865; 1 vol. in-4°;

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1864, Band XI. Kiel, 1865; 1 vol. in-4°;

Oberbaierisches Archiv für vaterlændische Geschichte, Band XXIII u. XXIV;

Jahresbericht des historischen Vereines von Oberbaiern;

Bulletin de la Société nivernaise; 1 cahier in-8°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, 1865; n°s 2, 3 et 4.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes depuis la dernière séance (15 mai) :

A M. Lefèvre, conducteur à Wasselonne; remercîments pour concours prêté aux études romaines; — demande d'un tracé des voies romaines;

A M. l'instituteur communal d'Oberhausbergen; remercîments pour renseignements donnés sur l'église de la Petite-Pierre;

A MM. le baron Lebel et Lehr (Ernest), pour leur annoncer leur adjonction comme membres du comité;

A M. l'abbé Gyss, pour lui annoncer le patronage du comité pour la publication de son ouvrage sur Obernai;

A M. Véron-Réville; envoi du mémoire de M. Sabourin sur Luppach;

A M. Denecken, peintre décorateur, pour lui annoncer qu'il recevra une médaille d'argent, dans la séance du 15 juin 1865, à Colmar;

Envoi à l'administration des chemins de fer de 40 exemplaires de la lettre de convocation;

Lettres de convocation à MM. les membres honoraires (4);

A M. le maire de Berthelming, accusé de réception de son travail sur Crauffthal;

Lettre à MM. Véron-Réville, Stœber, etc., à l'occasion du 15 juin;

Correspondance avec MM. Jacqmin, de Bougerel et Zetter (à Saint-Dié), pour la franchise applicable aux habitants de Saint-Dié;

Correspondance avec M. Ingold, notaire à Colmar, pour l'admission d'un nouveau membre.

Admission de membres.

Sur la proposition de MM. Ringeisen, Ingold et Kling, le comité admet comme membres de la Société : MM. Ritzinger, fils, docteur en médecine, médecin cantonal à Marckolsheim; Duhamel, docteur en médecine, médecin cantonal à Villé; Langenstein, architecte à Cernay, et Schimpf, Ferdinand, géomètre à Constantine (Afrique), attaché au service topographique de la province de Constantine.

Monnaies trouvées à Niederbronn. Note de M. l'abbé Straub à ce sujet.

M. Straub donne les détails suivants sur une trouvaille de monnaies à Niederbronn :

Une trentaine de monnaies en argent de différents modules ont été trouvées au mois de mai dans les fondations d'une maison de Niederbronn.

Le rapporteur a fait acquisition de quatorze de ces pièces; il expose sur le bureau les plus intéressantes.

Ce sont: un écu de Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz (1578-1607) et de Strasbourg (1592-1607), deux écus frappés à Bologne, avec l'effigie de Pie IV (1559-1565), trois pièces frappées dans la même ville, sous le pontificat de Pie V, avec l'effigie de ce prince (1566-1572), un florin de Lucerne et un autre de Zug. Le premier offre le buste de saint Léger, le second celui de saint Oswald, avec la belle légende du revers: CVM . HIS . QVI . ODE (*runt*) PAC (*em*) ERAM . PACI (*ficus*). M. Straub rappelle à ce propos qu'un grand nombre de villes ou de cantons suisses marquaient autrefois leurs monnaies de l'effigie d'un saint, considéré comme patron du lieu ou de la contrée. Ainsi, saint Maurice se voyait sur les monnaies d'Appenzell; la sainte Vierge avec l'Enfant, saint Henri, sainte Irène, saint Ursicin, sur celles de Bâle; la sainte Vierge, saint Luce et saint Martin sur celles de Coire; saint Gall, saint Laurent, saint Othmar, sur celles de Saint-Gall; saint Pierre sur celles de Genève; etc.

Monnaies trouvées à Offendorf. Compte rendu de M. l'abbé Straub à ce sujet.

M. l'abbé Straub rend compte d'une autre trouvaille de 395 pièces d'argent faite à Offendorf dans le jardin de M. Wendelin Huf, à 1 décimètre sous le sol. Toutes ces pièces, dont la plus récente porte la date 1527 et la plus ancienne celle de 1500, paraissent avoir été déposées dans un vase en argile dont le pied seul a résisté à l'humidité, ce qui explique leur état d'oxydation. M. Straub, auquel le propriétaire a confié le triage et le classement de ces monnaies, donne les résultats suivants :

103 monnaies et silbergroschen de Strasbourg;
51 — de la ville de Kempten (1512-1524);
26 — de la ville de Salzbourg (1500-1526);
25 — du comté d'Œttingen;
22 — de la ville de Constance;
21 — d'Albert de Bavière (1506-1509);
19 — de la ville de Neubourg (1515-1523);
18 — de la ville d'Isny (1508-1519);
15 — d'Eberhard, comte de Kœnigstein (1519-1521);
13 — d'Ernest, administrateur du diocèse de Passau (1516-1522);
10 — de l'archiduc d'Autriche (1513-1518);
9 — de la ville de Constance;
7 gros de Carinthie (1515-1518);
7 monnaies d'Augsbourg (1520-1525);

6 monnaies de Ratisbonne (1514-1523);
4 — de Nœrdlingen (1519-1522);
3 — de Coire (1525-1527);
2 — d'Ulrich, duc de Wurtemberg;
2 — de Jean, landgrave de Leuchtenberg (1522);
1 — de la ville de Berne;
11 — sont trop voilées pour pouvoir être classées.

M. Saum présente plusieurs monnaies romaines, en bronze, trouvées à Ehl, dans le même champ où l'on avait découvert précédemment quelques milliers de pièces analogues. Celles que M. Saum dépose sur le bureau se rapportent aux empereurs Auguste, Vespasien, Domitien, Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, Commode, et à quelques empereurs des troisième et quatrième siècles de notre ère.

Nous en donnons ici le relevé complet :

1 Auguste. Fruste. (Entre 31 avant et 14 après J.-C.)

Au revers : .... ROMA.

1 Vespasien. Fruste. (69-79.)

Figure drapée debout.

1 Domitien. Fruste. (81-96.)

1 Trajan. Fruste. (97-117.)

1 Adrien. Fruste. (117-137.)

Figure debout.

1 Antonin le Pieux.

Avers : ANTONINVS AVG ... (145.)

Revers : ..... COS III ... S. C.

Une femme assise, le bras gauche appuyé sur une corne d'abondance; à droite un sceptre.

1 Faustine.

Femme de Marc-Aurèle. (161-179.)

Fruste. Figure drapée debout.

1 Commode.

Fruste. Figure drapée debout. (179-192.)

1 Gallien.

Avers : GALLIENVS... (233-268.)

Tête à couronne radiée.

Revers : Fruste. Figure debout. Haste dans une main; globe dans l'autre.

1 Claude gothique.

Avers : DIVO CLAVDIO. (270.)

Tête à couronne radiée.

Revers : CONSECRATIO.
Autel avec du feu.

2 Constantin le Grand.

Avers : CONSTANTINVS AVG.
Revers : IOVI CONSERVATORI AVGG. (307.)
L'Empereur debout, une Victoire dans la droite, une haste dans la gauche, un aigle à ses pieds.
Avers : DIVO CONSTANTINO (337).
Tête voilée.
Revers : MEMORIA DIVI CONSTANTINI.
Autel surmonté d'un phénix.

1 Magnence.

Avers : D. N. MAGNENTIVS P. F. AVG.
Revers : FELICITAS REIPUBLICAE. S. L. G. (351.)
Figure court-vêtue tenant le labarum.

1 Gratien.

Avers : D. N. GRATIANVS P. F. AVG. (367).
Revers : REPARATIO REIPVB.
Vaincu prosterné devant l'Empereur tenant une Victoire.

Pierres tombales près de l'église de Wasselonne.

M. Sabourin de Nanton appelle l'attention du comité sur un certain nombre de pierres tombales qui se trouvent à la face intérieure du mur bordant l'ancien cimetière autour de l'église de Wasselonne. Il pense qu'il serait intéressant d'en posséder les calques. — M. le président les fera examiner par des membres résidant à Wasselonne.

Mémoire sur l'ancienne abbaye de Crauffthal, communiqué par M. Louis Benoît.

Lecture est donnée par M. le baron de Schauenburg d'un mémoire de M. L. Benoît, maire de Berthelming (Meurthe), sur l'ancienne abbaye de Crauffthal.

Le comité décide l'impression de ce mémoire et la reproduction des dessins qui l'accompagnent, et qui sont l'œuvre de l'auteur.

Rectification par M. le baron de Schauenburg, d'une erreur renfermée dans le mémoire sur les antiquités de Stéphansfeld.

M. le baron de Schauenburg fait remarquer que son mémoire sur les antiquités de Stéphansfeld contient une erreur dans laquelle l'a fait tomber le premier dessinateur qui a relevé les inscriptions tombales de la chapelle. Par une négligence dans la reproduction des caractères, on lui a fait lire le nom de *Zorn zum Kiel,* tandis qu'il faut lire : *Zorn zum Riet*, et on n'a pas reproduit la date de 1512 qui se trouve parfaitement sur le second dessin qu'il soumet au comité, et qui est supérieurement bien exécuté.

La séance est levée à 4 heures.

Séance générale du 15 juin 1865 à Colmar.

Présidence de M. PONSARD, Préfet du Haut-Rhin, Président honoraire.

Sont présents au bureau : MM. Spach, Véron-Réville, baron de Schauenburg, Brièle, Eissen. Une quarantaine de membres se sont rendus à cette réunion.

Objets exposés.

Dans un des côtés de la salle sont exposés les dessins de M. Denecken, reproduisant les rinceaux qui décoraient la voûte de la bibliothèque de *Beatus Rhenanus*, à Schlestadt, démolie en 1862. Ces dessins sont offerts à la Société par l'auteur. Sur le bureau se trouvent rangées les antiquités romaines trouvées récemment à Türckheim (Haut-Rhin) par M. Schelbaum. Ce sont des débris de tuiles romaines, de poterie, des conduits d'eau en terre, des monnaies, des bagues, des ornements, etc. L'assemblée examine surtout avec intérêt une très-jolie statuette de Mercure, en bronze, très-bien conservée et haute d'à peu près 20 centimètres.

M. le président honoraire ouvre la séance par le discours suivant :

Discours de M. Ponsard, président honoraire.

«Messieurs, je dois aux fonctions que j'occupe l'honneur de présider aujourd'hui cette réunion.

«J'éprouve tout d'abord le besoin de remercier votre Société des services qu'elle rend, depuis plusieurs années déjà, à la science archéologique, à l'histoire, au pays.

«Si l'on jette un coup d'œil sur le compte rendu annuel de vos travaux, on est frappé de la multiplicité de vos recherches, de l'efficacité de vos efforts, et l'on constate de précieux résultats rapidement obtenus.

«Le but de votre association, Messieurs, est grand et patriotique:

«Rechercher l'histoire de l'ancienne Alsace jusque dans les replis de la terre, soustraire aux injures, à la destruction du temps, arracher au marteau des démolisseurs les vestiges encore debout de son antique gloire, telle est, si je ne me trompe, la tâche que vous vous êtes imposée.

«Elle est digne du siècle, elle est digne de vous, et l'on comprend facilement que tant d'hommes de science et de savoir, que des magistrats, des administrateurs, des ministres des différents cultes, des professeurs, des praticiens, soient empressés et fiers d'apporter leur concours, d'attacher leur nom à l'édifice que vous avez noblement entrepris de reconstruire,

« Vous réalisez là, Messieurs, l'un de ces progrès de notre époque, qui ouvre un vaste champ au développement intellectuel, dans l'intérêt de la science et des arts.

« Il n'est pas rare de voir, de nos jours, des hommes d'État, des législateurs consacrer de difficiles loisirs à l'étude et aux recherches du passé.

« N'est-ce pas, en effet, à l'un de nos dignes et anciens ministres de l'intérieur, M. le duc de Persigny, que l'on doit une impulsion salutaire donnée au classement rationnel et à la conservation des archives, tombées, notamment dans les communes rurales, dans un regrettable oubli?

« C'est là, Messieurs, une garantie et un véritable encouragement pour tous ceux qui, comme vous, se complaisent à rechercher l'histoire des peuples et la marche progressive de leur civilisation dans les traces qu'ils en ont laissées.

« Organisée sous le patronage de mon honorable collègue M. Migneret, votre Société prit naissance dans le Bas-Rhin; elle devait bientôt rencontrer une société rivale : une organisation identique et tendant au même but surgissait, à quelque temps de là, à Colmar, sous les auspices de mon honorable prédécesseur.

« Mais l'Alsace pouvait-elle être scindée dans l'étude de son glorieux passé?

« Une fusion intelligente, qu'indiquait l'origine même de la contrée, ne tarda pas à s'opérer et à confondre, dans de communs efforts, les hommes de science et de savoir des deux départements.

« C'est à cet heureux fusionnement que nous devons en ce jour la présence de nos voisins du Bas-Rhin.

« C'est à cette sage combinaison, à vos rapports intimes et fréquents que l'histoire vous doit déjà, Messieurs, et vous devra encore tant de riches découvertes, qui resteront comme un témoignage vivant de votre patriotisme éclairé.

« Les libéralités du Gouvernement et celles des Conseils généraux du Haut et du Bas-Rhin, preuves irrécusables d'un intérêt justifié; le patronage des hommes de cœur de tous les pays; les communications constantes que vous entretenez avec de nombreuses sociétés savantes de la France et de l'étranger, sont, pour votre Société, comme autant de gages de son avenir.

« En acceptant aujourd'hui, pour la première fois, au seul titre honorifique, la présidence de cette assemblée, je n'ai pas eu seulement l'intention d'accomplir un devoir de convenance et de position; j'ai voulu, Messieurs, m'instruire à vos utiles enseignements, m'inspirer de vos connaissances;

j'ai voulu aussi vous dire toutes mes sympathies pour votre œuvre et vous assurer de tout mon concours pour sa prospérité.

« Je ne terminerai pas cette rapide entrée en matière sans remercier votre digne président du zèle et de l'infatigable dévouement qu'il apporte, depuis la fondation de la Société, à la direction de vos travaux.

« Les suffrages persistants qui l'ont invariablement maintenu à la présidence sont pour lui le plus éclatant témoignage de la confiance, de l'estime et de la reconnaissance de tous.

« Je dois encore des félicitations à MM. les vice-présidents, aux présidents des sous-comités, pour leurs efforts laborieux et féconds; enfin, à vous tous, Messieurs, qui apportez à cette œuvre autant d'abnégation que d'intelligence et avec la seule ambition du bien.

« Poursuivez, Messieurs, poursuivons ensemble et avec résolution cette noble tâche, et vous aurez bien mérité du pays. »

Réponse du président au Préfet du Haut-Rhin.

« Je commence par remercier M. le Préfet des paroles bienveillantes et flatteuses qu'il a bien voulu dire à mon adresse. Je ne suis que l'ouvrier de la onzième heure; dans d'autres occasions déjà j'ai dû rappeler que dans le comité plusieurs de mes confrères rempliraient aussi bien et mieux que moi les honorables fonctions que l'on a bien voulu me confier itérativement. C'est une grâce d'état, et je suis profondément reconnaissant de cette marque de sympathie gratuite.

« Dans la séance générale, tenue en mai 1864, à Colmar, nous avons eu l'honneur de soumettre à votre approbation le choix de plusieurs membres honoraires auxquels le comité a cru devoir déférer ce titre. Parmi eux se trouvait en première ligne M. Paul Odent qui, pendant plusieurs années, avait consenti à présider nos réunions annuelles et qui, dans le cours de son administration, nous avait donné des preuves répétées de son bienveillant intérêt. En ce moment nous remplissons un devoir de reconnaissance et de courtoisie en disant à M. le Préfet actuel du Haut-Rhin qu'il nous honore infiniment en acceptant aussi cette partie de l'héritage de son prédécesseur. Nous n'ignorons pas que les journées d'un administrateur départemental sont absorbées par des devoirs et des intérêts majeurs; nous ne pouvons nous flatter d'occuper qu'une modeste place, un point imperceptible dans le cercle de son activité.

« Je viens aujourd'hui, Messieurs, au nom de notre comité, soumettre à votre ratification le choix préalable de deux membres *correspondants*.

« En nommant M. Quiquerez, ancien préfet de Délémont, vous devinez de suite, je le pense, notre intention. M. Quiquerez, établi en Suisse, sur les limites du Haut-Rhin, s'est occupé depuis des années de l'histoire de la Haute-Alsace; par plusieurs monographies curieuses, en partie insérées dans la *Revue d'Alsace*, il a prouvé que notre histoire locale trouvait en lui un interprète consciencieux et distingué. En dernier lieu, ce savant, qui est notre voisin, nous a promis son concours et celui de son fils pour les travaux de conservation et de réparation dans le château de Morimont.

« Le second membre à adjoindre, cette année, au même titre, à notre Société, occupe une résidence plus éloignée. M. le docteur Cornélius Will, bibliothécaire du Musée ger-

manique, à Nuremberg, a émis le désir d'être rattaché à notre association par les liens de la confraternité scientifique.

« M. Will s'est occupé incidemment de l'histoire d'Alsace. Il est l'auteur d'une *Histoire de la réforme de l'Église au onzième siècle;* son sujet l'a amené à traiter le pontificat de saint Léon IX; j'avoue ne pas avoir connu son remarquable travail au moment où j'élaborais moi-même une monographie sur le pape alsacien. Le champ de l'histoire locale et générale est depuis une vingtaine d'années si fort labouré dans tous les sens, qu'une œuvre, qui n'entre pas dans le domaine du grand public, peut rester ignorée pendant quelque temps, même de ceux qui, par devoir, s'occupent d'un point analogue.

« Indépendamment de cette œuvre, M. Will est l'auteur d'une série de monographies latines et allemandes, traitant des questions d'histoire ecclésiastique et profane; il a de plus refondu toute la partie de l'*Histoire universelle* de Cantù, qui se rapporte à l'histoire du moyen âge en Allemagne. Au surplus, le titre seul de Conservateur d'une partie des richesses du Musée germanique motiverait l'établissement de rapports entre M. le docteur Will et notre Société.

« Je crois aussi devoir vous annoncer que nous sommes en instance pour être déclarés « d'utilité publique. » M. Migneret a bien voulu, lors de son dernier séjour à Paris, activer l'instruction de cette affaire, qui doit être portée au Conseil d'État et qui recevra, nous ne saurions en douter, une solution favorable. »

Cette nouvelle, donnée par le président, est accueillie avec satisfaction par l'assemblée. — L'admission de deux membres correspondants est prononcée à l'unanimité.

En vue de l'ordre du jour, qui est très-chargé, M. Spach renonce à faire son rapport sur deux ouvrages, relatifs aux colonges d'Alsace, récemment publiés par M. le professeur Hanauer de Colmar. — Le président communiquera son travail au comité de Strasbourg.

Médaille d'argent décernée à M. Denecken.

M. le baron de Schauenburg a la parole pour exposer les titres de M. Denecken à la médaille d'argent qui lui a été votée par le comité. Ce sont les intelligents et beaux travaux de décoration qu'il a exécutés à Colmar, à Schlestadt et à Rosheim.

M. le président honoraire fait remise à M. Denecken de la médaille en le félicitant sur les travaux accomplis.

Rapport de M. Schelbaum, ingén.-architecte, sur les châteaux d'Éguisheim, Hoh-Landsberg, Plixbourg, Hageneck, Wineck et sur les fouilles et découvertes de Türckheim

M. Schelbaum lit le rapport suivant :

« Lors de la dernière réunion générale de la Société, trois châteaux seulement de nos environs étaient l'objet de ses soins. Aujourd'hui la tâche entreprise est devenue beaucoup plus grande, de nouvelles ruines sont venues se recommander à votre attention; aux trois châteaux d'Éguisheim, Hoh-Landsberg et Plixbourg, il faut ajouter le Kaysersberg, le Hageneck, le Wineck, le château de Morimont, et les fouilles et découvertes récentes faites à Türckheim.

« Je ne parlerai plus que pour mémoire des châteaux d'Éguisheim, dont les travaux de consolidation, dirigés par notre collègue, M. Ortlieb, peuvent être consi-

dérés comme entièrement terminés. Malgré la grande importance historique de la ruine, elle s'est trouvée dans un tel état de délabrement, que maintenant encore il faudrait quintupler les sommes déjà dépensées pour arriver à un résultat tant soit peu appréciable en réparation ou restauration. La seule tour qui menaçait a été étayée à l'aide d'un puissant contre-fort, et pendant de longues années nous pouvons espérer voir les châteaux d'Éguisheim rester les Trois-Châteaux, sans y dépenser de fonds, dont la Société trouvera ailleurs un emploi plus utile et plus évident.

« Relativement au Plixbourg et au Hoh-Landsberg, je ne reprendrai pas des descriptions qui ont fait l'objet d'un précédent rapport en assemblée générale. Je dois cependant vous faire connaître que le Plixbourg est entièrement déblayé et remanié, sauf une banquette, qui reste à établir le long du chemin et pour laquelle on attend l'autorisation; les travaux sont terminés; moyennant une légère subvention annuelle d'entretien, on pourra empêcher les jeunes pousses à l'intérieur et faciliter la circulation au pourtour.

« Je n'en dirai pas autant du Hoh-Landsberg. Les opérations de déblai sont terminés à peu près, mais ici nous avons à exécuter d'importantes restaurations : meurtrières droites et obliques, créneaux, mâchicoulis, échauguettes, pont-levis et ouvrages avancés, c'est à quoi devront être consacrés les nouveaux fonds que vous voudrez bien consacrer à cette ruine remarquable. La somme qui restait en caisse était trop faible pour permettre de commencer des travaux qui demandent un matériel assez important et qu'il est toujours coûteux de déplacer. Je regrette beaucoup que mon collègue, M. Ringeisen, si expert en pareille matière, n'ait pu, par suite d'indisposition, m'accompagner dans ma dernière visite aux diverses ruines.

« Nous avions, l'année dernière, arrêté ces divers travaux d'un commun accord, et nous regardions comme nécessaire une allocation de 1,000 fr. pour les travaux de réparation, à commencer par la régularisation de la partie supérieure des murs et l'établissement de barrières destinées à empêcher la circulation sur ces mêmes murs. Ce premier travail fait, nous devons citer, par ordre d'importance, les fouilles sur la plate-forme, des réparations à la tour carrée, les échauguettes de la porte ouest et la grande porte du côté est.

« Il est permis de croire que nous arriverons à un résultat satisfaisant en employant les ouvriers du Plixbourg, qui comprennent déjà assez bien le mécanisme d'un pareil travail.

« Nous ne nous arrêterons pas, Messieurs, à la question du Hageneck, château qui s'élève dans un pli de la montagne au pied du Hoh-Landsberg. Cette petite ruine sans importance historique est remarquable surtout par la netteté de sa construction et par les motifs d'architecture romane qui s'y trouvent. Un bout de chemin à réparer et quelques déblais à exécuter, le tout avec le consentement du propriétaire, Mme veuve Rominger, et une allocation de 100 fr., voilà la seule proposition que je crois devoir vous faire.

« J'arrive maintenant, Messieurs, à vous entretenir du château de Wineck, près de Katzenthal, entre Ingersheim et Kientzheim. Ici se présente une question tout à fait nouvelle, qui m'engage à reprendre des observations déjà présentées dans un premier rapport au sous-comité de Colmar.

« Le château de Wineck, aujourd'hui propriété de la Société, par suite de la cession de M. Bickard, de Horbourg, est situé sur une colline peu élevée, au-dessus du vil-

lage de Katzenthal; l'accès en est facile au moyen d'un chemin carrossable qui contourne le cône sur lequel ce château est bâti, mais qui s'arrête à une certaine distance de l'enceinte. On ne peut y arriver qu'en se frayant un passage à travers les vignes, sur un sentier d'une cinquantaine de mètres, tracé d'une manière tout à fait arbitraire. Je reviendrai sur ces détails topographiques, nécessaires pour éclaircir la question. L'ensemble de la construction primitive consistait en une tour carrée directement rattachée au mur d'enceinte qui entourait la plate-forme du château. Deux pans de ce mur sont encore debout sur 20 mètres de longueur et une hauteur de 4 à 5 mètres.

« La tour est construite en moellons calcaires, bien dressés par assises régulières. Les angles, partie en grès, partie en granit, le tout avec deux parements et un remplissage intermédiaire de rocaillage relié d'un fort béton, sont renforcés par des pierres en bossage et la partie supérieure en grès rouge. Le revêtement a été enlevé sur une hauteur de près de 6 mètres sur deux faces, un peu moins sur la troisième. Le même effet s'est produit sur la partie existante des murs d'enceinte.

« La qualité des matériaux employés et tirés des carrières calcaires de la montagne même, paraît devoir être la cause principale de cette détérioration. Les parties inférieures, en contact direct avec le sol humide, ont dû nécessairement ressentir les premiers l'influence atmosphérique. Sans grande dépense nous ne pouvons espérer rétablir ces parements; la ruine elle-même se trouve être peu intéressante, nous ne trouvons rien de remarquable ni dans l'histoire, ni dans les proportions architecturales du Wineck, qui puissent nous engager à consacrer de fortes sommes à des travaux de restauration. Mais en principe nous ne devons point sacrifier la propriété de la Société, et c'est en nous basant sur ces intentions, qu'immédiatement après la cession des démarches ont été faites pour sauvegarder ces restes.

« Comme je vous l'ai dit, Messieurs, le Wineck se trouve en ce moment perdu dans les vignes, et cependant le chemin existait autrefois; il est encore tracé, et les plans du cadastre en font foi. L'ancien propriétaire n'avait pas jugé à propos de soulever la question, est-ce à vous de le faire? Peut-être oui. Une première fois, sur la demande de M. le vice-président du comité du Haut-Rhin, M. le préfet Odent a bien voulu ordonner une enquête relative au chemin qui serait nécessaire pour arriver au château. Un rapport fut fait par M. Wertz, agent voyer, qui déclara que les propriétaires riverains du chemin, à la suite d'empiétements successifs, l'avaient réduit à la largeur d'un sentier en certains endroits, et entièrement supprimé en d'autres. Ils paraissent, disait-il, disposés à céder, d'un commun accord, un passage convenable depuis le chemin carrossable jusqu'au château. On a ajouté foi à cette promesse, mais depuis, nous n'avons rien obtenu; il y a même, on peut le dire, un mauvais vouloir manifeste de la part des propriétaires, que la municipalité de Katzenthal redoute d'attaquer en face.

« A cette question s'en rattache une plus grave, c'est l'exploitation du rocher sur lequel est construit le château, et qui paraît continu, pour l'entretien de quelque chemin de communication. Ce travail, exécuté sur le terrain de la Société, ne peut être toléré, et le seul moyen de l'empêcher serait de faire l'abornement de ce terrain et l'ouverture du chemin. La Société, nous le savons, ne peut agir, n'étant pas constituée légalement; aussi je ne ferai que signaler à un examen sérieux cette fâcheuse situation.

« Comme travaux de réparation, on pourrait, en enduisant d'une couche de crépissage hydraulique le parement à nu, empêcher une destruction trop prompte des parties attaquées.

« Des rapports spéciaux vous renseigneront, Messieurs, sur les châteaux de Kaysersberg et de Morimont; je terminerai le mien en vous signalant les premiers travaux des fouilles entreprises à Türckheim, pour y découvrir des traces de la période gallo-romaine.

« Les premières découvertes faites dans la banlieue de Türckheim datent de l'année 1845. Bien avant déjà, les pièces romaines abondaient dans la ville, où les habitants du pays s'efforçaient de les faire passer pour de gros sous après les avoir polies sous la plante des pieds. Au mois de mai de la même année fut trouvée la hache en bronze que vous avez sous les yeux. Depuis lors les trouvailles furent fréquentes, mais un grand nombre d'objets furent vendus ou dispersés, malgré la vigilance et le zèle protecteur de plusieurs habitants de Türckheim, MM. Fleck, André Martin, et notamment M. Grad, greffier de la mairie, qui depuis de longues années s'est signalé par le soin qu'il prenait à ne laisser échapper aucune occasion pour sauver les pièces et les adresser au musée de Colmar.

« Les trouvailles se sont réparties dans cinq cantons portant des noms significatifs et qui indiquent qu'à une certaine époque ils devaient être habités.

« 1° Canton de *Hohlitt* (*Hohelitt,* montagnards, gens habitant les montagnes). — Avant l'existence de Türckheim comme commune à habitations agglomérées, la montagne de Hohelitt était couverte de plusieurs chaumières habitées par les *hohe Litt*, apparemment pour les distinguer des gens de la plaine, ce qui se retrouve dans d'autres localités. D'après la tradition, ces habitations ont été détruites au cinquième siècle. On a trouvé dans ce canton des fragments de tuiles romaines et quelques monnaies. En 1859 on a découvert, au pied de la montagne, une espèce de chambrette parfaitement dallée au moyen de briques romaines; des échantillons de ces briques et tuiles ont été déposés au musée de Colmar, et la chambrette a été détruite.

« 2° Canton de *Gemiehr* (*Gemur* pour *Gemäuer:* murailles, débris de murs). — Ce canton était autrefois habité; les nombreux débris de murs, qui, d'après le dire des plus anciens bourgeois de la commune, étaient épars çà et là dans ce canton, encore au dernier siècle, et qui indiquaient visiblement l'existence de quelques anciennes bâtisses, lui ont fait donner ce nom de Gemur. On trouve souvent dans ce canton des tuiles romaines, de la poterie et des monnaies.

« 3° *Husenfeld* (champ des maisons). — Ce canton, comme le précédent, dont il forme suite, était aussi habité autrefois; le nom de Husenfeld nous l'indique parfaitement, la tradition nous le dit et les nombreuses découvertes d'objets antiques, de tuiles et de poterie, de monnaies, que l'on a déjà faites et que l'on fait encore de nos jours en ces lieux, en sont une preuve irrécusable. Plusieurs objets d'antiquité provenant de ce canton ont été remis à feu M. Hugot pour le musée de Colmar. C'est dans ce canton que l'on rencontre un tumulus entièrement composé de morceaux de tuiles et de briques romaines, dont on ne peut expliquer la présence que par l'établissement soit d'une briqueterie, soit d'une décharge publique; la première opinion paraît la plus vraisemblable, vu le grand nombre de morceaux calcinés qu'on y rencontre.

« 4° Canton de *Thalweg* (chemin de la vallée). — Ce canton tire son nom de l'ancien chemin appelé Thalweg ou Franckenweg. Il a dû être également habité autrefois, à en juger par les intéressantes découvertes d'objets d'antiquité que l'on y a déjà faites et que l'on y fait encore de nos jours. Il doit avoir formé un centre d'habitations assez important. C'est ici qu'a été découvert le Mercure en bronze dans un puits fermé

à sa partie supérieure par une grosse pierre et rempli d'une terre noire et charbonneuse. Dans la même parcelle le vigneron Hug a trouvé une bague en or, vendue au prix de trois louis à un orfévre de Colmar; deux charrettes remplies de batterie de cuisine en bronze et en fer, et qu'il a vendues à un brocanteur de Wintzenheim; cette découverte a été faite dans une terre charbonneuse. Ici a été trouvée la bague à châton bleu lapis-lazuli, déposée sur le bureau.

« 5° Canton de *Hohemur* (mur élevé). — C'est, d'après la tradition, dans ce canton que doit avoir existé la fameuse tour qui servait de lieu de refuge et de défense aux habitants. On attribue le nom de Hohemauer à un pan de mur assez élevé, restant de cette tour, qui aurait continué, au dire des anciens, de subsister pendant plusieurs siècles, mais dont on ne retrouve plus la moindre trace aujourd'hui. Dans ce canton également ont été faites de nombreuses découvertes, moins importantes cependant que les précédentes. Ces cantons sont traversés, le premier excepté, par le chemin dit Thalweg ou Franckenweg, qui partait de la vallée et se dirigeait vers l'ancienne *Argentovaria*, en laissant la ville de Türckheim à sa gauche et celle de Colmar à sa droite. On peut s'en convaincre en suivant ce chemin, qui, presque en ligne droite de Türckheim à Horbourg, signale son ancienne origine par des tuiles, briques et poteries; on peut dès lors supposer qu'il avait été créé par les Romains et qu'il servait de communication entre les habitants de la rive droite de l'Ill et ceux des cantons indiqués ci-dessus, avant l'existence de Colmar et de Türckheim, telles que ces deux villes se trouvent bâties aujourd'hui.

« Pour les objets trouvés à Türckheim et qui se trouvent soit au musée, soit entre nos mains, nous signalons : le Mercure, la hache, les bagues, la collection de monnaies, les ornements en bronze, la meule, les poteries, les tuyaux, et en outre une foule d'autres objets du moyen âge.

« Une grande partie de ces objets ont été envoyés à M. Hugot, au fur et à mesure de leur découverte.

« Ils étaient toujours accompagnés d'une lettre explicative, d'un rapport ou d'une notice indiquant la nature du sol où ils ont été trouvés, ainsi que le canton et le numéro cadastral. Nous avons retrouvé ces documents, que l'on croyait perdus. Dans le courant de l'hiver, le sous-comité de Colmar fut informé que de nouvelles découvertes avaient été faites. Une subvention de 300 fr. fut allouée par le comité de Strasbourg, et sur l'invitation de M. le vice-président je pris la direction des travaux, avec le concours de MM. Fleck et Grad.

« Les fouilles furent entreprises au canton de Thalweg; la première a été faite sur la propriété du sieur Beyer. Elle a donné pour résultat la découverte de : 1° trois pièces de monnaies, dont l'une en argent; 2° de plusieurs débris de murs de fondations; 3° d'une fraction de conduite d'eau formée au moyen de tuyaux en terre cuite, sur une longueur d'environ 8 mètres. La deuxième fouille a été opérée sur la propriété de M. Grad, Henri. Nous avons découvert un puits de la profondeur de 5 mètres sur une largeur de $0^{m},70$; le puits était construit au moyen de trois espèces de pierres grossièrement façonnées, à savoir, des pierres rouges du Hoheneck, de pierres jaunes (calcaires) du Heimbourg et de pierres grises (*Granit*) probablement du Plixbourg. Le puits était rempli de tuileaux et de débris de poterie. Parmi ces débris se trouvait une petite pierre plate visiblement façonnée et dont on n'a pu déterminer l'usage. A proximité du puits et à environ 1 mètre de profondeur, nous avons trouvé un Nerva Trajan en

parfait état de conservation, un Gordien en argent également bien conservé, et deux autres médailles en bronze assez frustes. Chose remarquable, malgré la grande profondeur il n'y avait pas d'eau dans le puits.

« La troisième fouille a été faite dans la vigne du sieur Meyer. N° 753 D.

« Nous y avons trouvé un mur de fondations de la largeur de 0m,90 à 1 mètre; les parois ou faces de ce mur étaient fortement ébréchées et l'on n'a pu en déterminer la largeur. Il se dirigeait du nord au sud sur une longueur d'environ 10 mètres à l'extrémité nord-est dudit mur, et à 1m,50 de distance se trouvait le soubassement d'un pilier. Nous avons remarqué que le terrain tout le long du mur et à l'entour du pilier avait déjà été fouillé.

« Une quatrième fouille, destinée à faire retrouver la continuation de la conduite, n'a pas abouti.

« Nous en étions à ce point de nos travaux, quand nous fûmes forcés d'y renoncer, alors que l'on pouvait prévoir les meilleurs résultats. Trois puits, quatre pans de murs, des monnaies et des poteries, tout faisait espérer une découverte plus importante en continuant les fouilles d'après des indices certains. Nous fûmes arrêtés ici comme nous l'avons déjà été bien souvent, par le mauvais vouloir de certains propriétaires inintelligents, qui, se méprenant sur nos intentions, refusaient toute espèce de concours, même moyennant une indemnité. D'autres, il est vrai, et je suis heureux de le constater, ont mis, pour la fin de l'été, leurs propriétés à notre disposition, à condition de les travailler régulièrement. Ce sont des champs à retourner sur la partie du canton la plus riche en découvertes. Ce ne sera plus qu'une question de main-d'œuvre sans indemnité. Il nous reste plus des deux tiers de la somme allouée; en y ajoutant une allocation de 500 fr., on peut espérer obtenir une large compensation de l'argent que l'on y aura consacré.

« Je ne veux pas abuser de votre patience, Messieurs, en vous donnant lecture de la description ci-jointe des pièces les plus importantes. Je terminerai en appelant votre attention sur un fait malheureusement trop commun, je veux dire l'ignorance où l'on se trouve généralement en ce qui concerne les vues de la Société. De là, des obstacles continuels et une résistance irréfléchie de la part des propriétaires de terrains; obstacles que nous ne saurions vaincre à la longue qu'à la seule condition de voir chacun de nous travailler activement à propager les idées larges et les intentions utiles sur lesquelles repose notre institution.

Agrippa. (Moyen bronze.)

M. Agrippa L. F. Cos. III. — Sa tête à gauche avec la couronne rostrale.

Lucii Filius.

S. C. — Neptune nu, debout, avec un manteau sur les épaules, tenant un dauphin et un trident. (An 27 à 11 av. J.-C.)

Tibère. (Moyen bronze.)

Ti Cesar Augusti F imperator VII. — Sa tête laurée à droite.

Tiberius Hilius.

Rom. et Aug. — Autel de Lyon. (Frappé à Lyon sous Auguste, an 10 de J.-C.)

Néron. (Petit bronze.)

Nero Claud. Cæsar aug. germ. — Sa tête nue à gauche.

Germanicus.

Cer. quinq. Rom. con. S. C. (*Certamen quin germinale Romæ.*) (Constitution S. C.) — Table de jeux supportant un vase et une couronne, au-dessous un disque (peu apparent à cause de l'usure sur cet exemplaire). (An 60 de J.-C.)

Trajan. (Moyen bronze.)

Imp. cæs. ner. Traiano optimo aug. ger. Dac. p. m. tr. p. cos. VI p. p. — Son buste lauré à droite.

(*Nervæ.*) *Germanico Dacico pontifici maximo tribunitia potestate consul VI patri patriæ.*

Fort. Red. S. C. à l'exergue (effacé), à l'entour : *Senatus populusque Romanus.* (*Fortune reduci.*)

La fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance. (112 à 117 de J.-C.)

Antonin le Pieux. (Denier d'argent.)

N° 5. *Antoninus aug. pius. p. p. trp. cos. III.* — Sa tête à droite. *Apollini Aug.* Apollon debout, de face, regardant à gauche et tenant une patère et une lyre. (140-143 de J.-C.)

Marc-Aurèle.

Divus M. Antoninus Aug. — Sa tête à droite. } Frappé après sa mort.
Consecretio S. C. — Aigle à droite sur un autel. } Grand bronze.

M. Antoninus Aug. trip. XXIX. — Son buste à droite.

Imp. VII cos III. — Victoire à demi nue, assise à droite sur des boucliers (impérator pour la septième fois), tenant un bouclier sur ses genoux sur lequel on lit : *Vic. Aug.* devant un trophée. (An 175 de J.-C.)

Salonin. (Billon.)

Valerianus Cæs. — Son buste radié à droite.

Jovi crescenti. — Jupiter enfant assis de face sur la chèvre Amalthée, qui marche à droite; il lève le bras droit, regarde à gauche et tient la chèvre par les cornes. (Frappé sous Gallien ; année indéterminée.)

Pf. Tétricus, père. (Petit bronze.)

Imp. Tetricus Aug. — Son buste radié à droite. (Pius Félix.)

Virtus augg. Lavalius debout, tenant un rameau. (Époque indéterminée du règne.)

Dioclétien. (Petits bronzes.)

Imp. Diocletianus Aug. — Son buste radié à gauche. *Jovi augg.* à l'exergue, R. Jupiter nu, debout, tenant le globe, Nicéphore, et un sceptre à ses pieds ; aigle. (Frappé à Rome.)

Imp. C. C. val. Diocletian. aug. — Son buste radié à droite. (*Cæsar Caïus Valerius.*) *Providentia aug.* Sans exergue ou exergue effacé. La Providence debout, à gauche, indiquant avec une baguette un globe à ses pieds et tenant une corne d'abondance.

Dioclétien (Suite).

Pf. (Pius Félix.)

Diocletianus aug. — Son buste radié à droite.

Salus augg. hygic. — Debout à droite, donnant à manger à un serpent qu'elle tient dans ses bras.

(L'indication de l'atelier monétaire est, sur cette pièce, effacée et illisible.)

Les trois médailles de Dioclétien sont d'une époque indéterminée du règne.

Constance Chlore. (Moyen bronze.)

Imp. Constantius p. f. aug. — Son buste lauré à droite.

Genio populi Romani. — Le génie du peuple romain à demi nu, coiffé du *modius*, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. Lettres S. F. dans le champ.

Exergue : P. T. R. (*prima* sous-entendu.) Époque indéterminée entre le 1er mai 305 et sa mort, 25 juillet 306.

Officina Trevius. — Frappé à Trèves.

Constant Ier. (Petit bronze.)

Constant p. f. aug. — Son buste à droite.

Gloria Exercitus. — Deux soldats casqués, debout, se regardant; entre eux un insigne militaire surmonté d'un drapeau.

A l'exergue : *Con.* (Frappé à Constantinople.)

Époque indéterminée du règne à partir de 337, moment où il fut déclaré Auguste.

Valens. (Petit bronze.)

D. N. Valens pius aug. — Son buste à droite.

(*Dominus noster.*)

Gloria Romanorum. — Valens diadémé en habit militaire, traînant après lui un captif et tenant le *labarum.*

Exergue fruste. — Époque indéterminée du règne.

Valentinien Ier. (Petit bronze.)

D. N. Valentinianus p. f. aug. — Son buste à droite.

Gloria Romanorum. — Valentinien debout en habit militaire, pesant avec la main sur la tête d'un captif à genou et tenant le *labarum.* Dans le champ : P. M.; à l'exergue: L. V. G. S. M.

(*Lugduni Secunda moneta*); frappé à Lyon. Époque indéterminée du règne.

Gratien. (Moyen bronze.)

D. N. Gratianus pf. aug. — Son buste à droite.

Reparatio Reipubl. — Gratien diadémé et en habit militaire, debout, à gauche, relevant une femme tourelée à genoux, et tenant un globe surmonté d'une victoire.

A l'exergue : *Con.* (Frappé à Constantinople.) Époque indéterminée du règne.

Monnaie gauloise, attribuée aux Senones.

(Anépigraphe en Potin.) Tête barbare à gauche, cheval très-barbare à gauche dessous, Rouette, on pourrait aussi l'attribuer aux Éduens, voire même aux Leukes, car on retrouve ce type dans toutes ces peuplades. Cette monnaie est antérieure à Jules César.

Constantinopoli. (Petit bronze.)

T. de Constantinople à gauche. — *Constantinopol P.*; une victoire ailée, proue de navire, *consz.* (An 330 de J.-C.)

Magnence.

T. nue à droite. — *D. N. Magnentivs. P. F. Avg.*
R. 2 figures ailées, etc. — *Victoria exercitvs P. L. G.* (An 350-353 de J.-C.)

Constantin le Grand. (Petit bronze.)

T. à droite. — *Constantinvs. Max. Avg.*
R. 2 soldats. — *Gloria exercitvs. R. F.* (An 306-337 de J.-C.)

Constantin le Grand. (Petit bronze.)

T. C. à droite. — Fig. frust. Un cippe sur leq. un globe. (*Beata Tranquillitas vot.*)

Constantin le Grand. (Petit bronze.)

T. l. à droite. — *Imp. Constantivs, avg.* Le type du soleil. *Soli invicto. comiti P. L. G.* (An 306-317 de J.-C.)

Constantin le Grand.

T. casq. à gauche. — *Imp. Constantinvs. Ag.* deux victoires sout. sur un autel. *Vot. Pr. leg. Victoriæ Læ T. Princi Perp.*

Constantin II. (Petit bronze.)

T. à droite. — *D. N. Constantino. Jon. Nob. C. P.* Deux vict. ail., un autel au-dess. *Vot. Pr.* ou *Pb. Virtvs Principvm.* (An 337 de J.-C.)

Constant. (Petit bronze.)

T. diad. à droite. — *Constans. P. F. Avg. R.* Deux fig. milit., au mil. un insigne milit. sur leq. *M. Gloria. Exercitvs.* (An 337-350 de J.-C.)

Gordien II ou le Jeune. (Moyen bronze.)

T. rad. à droite. — *Imp. Gor. Dianvs Pivs Fel. Avg.*
R. Provid. Avg. arg. (An 237-244 de J.-C.)

Domitien. (Petit bronze.)

T. l. à droite. — *Imp. Cæs. Domitianus Avg. P. M.*
R. Un autel sur lequel une flamme, monnaie fausse. (An 31-96 de J.-C.)

Gallien. (Moyen bronze.)

T. rad. à droite. — *Gallienvs Avg.*
R. La paix. — *Pax. Avg.* (An 253-260-267 de J.-C.)

Tétricus le père. (Petit bronze.)

T. rad. à droite. — Lig. frust. R. La paix. *Pax Avg.* (An 268-273 de J.-C.)

Etrvscilla, femme de Trajan Dèce. (Moyen bronze.)

T. à droite. — *Her. (ennia.) Etr. Vscilla. Avg.* R. fig. accroupie, p.

Faustina Augusta.

R. Cibèle assise à gauche.

Rapport de M. le conseiller Schirmer sur la ruine du château de Morimont.

M. le conseiller Schirmer lit le rapport suivant :

« Messieurs, mon excellent collègue, M. Réville, président de votre comité du Haut-Rhin, ayant bien voulu me proposer de me charger du rapport à soumettre à votre assemblée générale d'aujourd'hui, concernant les ruines du château de Morimont, qui sont en ce moment l'objet de travaux de déblai s'exécutant aux frais de votre Société, j'ai accepté cette tâche avec un empressement irréfléchi. Étant possesseur d'une métairie sur un plateau de notre Jura alsacien, à quelques kilomètres seulement de Morimont, mes plus vieux souvenirs se reportent sur cette belle ruine. Mais je vous avouerai, en toute humilité, Messieurs, que je ne l'ai jamais visitée qu'en promeneur, impressionné par la masse des constructions et leur effet dans le paysage, plutôt que curieux d'en étudier les détails ou d'en déterminer le caractère. Quant à l'historique même du château, jusqu'au jour où M. le vice-président Réville m'a honoré du désir d'obtenir ma collaboration, je n'en savais absolument rien.

« Je suis donc obligé de compter beaucoup sur votre indulgence, Messieurs, pour oser vous parler du Morimont d'après des données recueillies à la hâte, et que j'ai puisées un peu dans Schœpflin, un peu dans Golbéry et Schweighæuser, principalement dans l'intéressante monographie qu'a publiée sur ce sujet la *Revue d'Alsace*, année 1855, œuvre du savant antiquaire suisse, M. Quiquerez, celui même que vous venez de nommer membre correspondant de votre Société, et à l'initiative de qui sera due, dans la mesure que vous autoriserez, la restauration d'une des ruines les plus remarquables que possède votre pays.

« Le château de Morimont, Messieurs, est situé sur l'extrême limite méridionale de l'Alsace. Il est construit sur une colline de soulèvement calcaire, surgissant presqu'au milieu du riant vallon d'Oberlarg où la rivière de la Largue prend naissance. Cette colline est en forme d'arête allongée et fort étroite. C'est à l'une de ses extrémités, sur sa partie la plus haute relativement au fond de la vallée, et en même temps la plus escarpée, que repose la ruine, qui est inaccessible de trois côtés sur quatre.

« L'origine de ce château se perd dans la nuit des temps. M. Quiquerez, qui a fait une étude approfondie de la topographie du ci-devant évêché de Bâle et des contrées limitrophes, qui a constaté, sur différents points du versant septentrional du Jura, des vestiges de voies romaines et de postes militaires ayant eu la destination de les protéger, M. Quiquerez, dis-je, estime que, déjà sous les Romains, une fortification quelconque a dû exister sur la colline dont je viens de parler, colline commandant le défilé entre Levoncourt et Oberlarg, où passe un chemin, aujourd'hui vicinal, route impériale du temps du premier Empire, voie que la nature même indique, la plus courte incontestablement qu'aient pu suivre les Romains pour communiquer de *Vesontio* à *Augusta Rauracorum*. D'un autre côté, les mots *Morimont*, *Mœrsperg*, paraissent à M. Quiquerez les dérivés directs de *Martis-Mons*.

« Quoi qu'il en soit de la conjecture de ce savant, et des raisons philologiques ou stratégiques sur lesquelles il s'appuie, on trouve dans les titres et documents du moyen âge, une première mention du château de *Morsperc en Alsace*, remontant à l'année 797. On y voit cités, de plus, différents nobles de ce nom, dont l'existence, problématique pour quelques-uns, se réfère aux dixième, onzième, douzième siècles. A partir du treizième siècle, il n'y a plus de doute sur la possession du château que je viens de désigner par une famille de Mœrsperg qui s'y est maintenue jusqu'à la fin du seizième.

« Selon Schœpflin, invoquant le témoignage d'Urstitius, cette famille de Mœrsperg

prétendait descendre des comtes de La Roche, issus eux-mêmes des comtes de Montbéliard, dont un des ancêtres était Conrad, dernier roi de Bourgogne. Mais il n'est pas prouvé qu'une aussi haute origine appartînt aux nobles de Mœrsperg, qui paraissent avoir mêlé avec leur généalogie celle des seigneurs dont ils relevaient.

« Il est constant, en effet, que les comtes de Ferrette étaient eux-mêmes une branche détachée, depuis 1125, de la tige de Montbéliard.

« Cette maison de Ferrette s'est fondue, en 1324, dans la maison d'Autriche par le mariage de Jeanne, dernière héritière de Ferrette, avec Albert, petit-fils de Rodolphe de Habsbourg.

« En 1271, un des comtes de Ferrette, Ulrich Ier, avait vendu son comté avec presque toutes ses dépendances, mais en le reprenant immédiatement à titre de fief, à l'évêque de Bâle. Cette inféodation n'a pas modifié les rapports des comtes de Ferrette avec les feudataires inférieurs. Aussi n'en fais-je mention que parce que, dans l'acte qui la constitue, l'on voit figurer, parmi les principales dépendances du domaine aliéné et repris en fief, le fief de Morimont, et, parmi les signatures, celle du nommé Henri de Mœrsperg.

« Ce Henri de Mœrsperg est le premier feudataire de ce nom, placé sous la suzeraineté des comtes de Ferrette, dont l'existence, à la date de 1271, soit parfaitement démontrée. Mais il n'appert nullement par l'acte qu'il fût de famille nouvelle. Tout tend, au contraire, à faire croire que l'origine des Mœrsperg, ancêtres de Henri, remontait à la période des comtes de Montbéliard.

« Devenus vassaux de la maison d'Autriche, à partir de 1324, les Mœrsperg épousèrent avec ardeur la cause et les intérêts de leurs nouveaux maîtres, et ils y étaient portés par un motif personnel. Comme la plupart des nobles de la Haute-Alsace, ils étaient animés d'une haine profonde pour les confédérés suisses, qui avaient récemment conquis, et qui cherchaient à maintenir leur indépendance. En 1386, quatre Mœrsperg succombèrent dans les rangs autrichiens à la bataille de Sempach.

« Au siècle suivant nous voyons les Mœrsperg, jusqu'alors dans une condition analogue à celle des nobles de leur voisinage, s'élever à un haut degré de splendeur et d'opulence. Le nommé Pierre de Mœrsperg reçoit successivement des ducs d'Autriche, à titre d'engagement, Ferrette, Belfort, Delle, le château de Rougemont et d'autres domaines; et il agrandit en outre ses domaines particuliers de plusieurs acquisitions. Vers 1438 il devient Landvogt de toutes les possessions autrichiennes en Alsace, Brisgau, etc. Dix ou douze ans plus tard, à la suite d'une agression inopinée des Suisses, qui mettait en danger la situation de l'Autriche dans ces pays, le même Pierre de Mœrsperg est envoyé en ambassade, au nom de l'empereur Frédéric III et de l'archiduc Sigismond, près du duc de Bourgogne, Philippe le Bon d'abord, puis, à deux reprises près du roi de France Charles VII, qui, beau-père de l'archiduc, embarrassé d'ailleurs de ses bandes d'Armagnacs inoccupées pendant le cours d'une trêve avec les Anglais, finit par accorder à l'Autriche les secours qu'elle demandait.

« Ce serait sortir maintenant de mon sujet, Messieurs, que de vous parler de l'entrée, ou plutôt de l'invasion des Armagnacs, sous la conduite du Dauphin Louis, en Alsace et en Suisse, de la bataille de Saint-Jacques, où les confédérés suisses se sont couverts de gloire, et du traité particulier qui s'en est suivi entre les confédérés et le Dauphin.

« Je n'ai pas à vous entretenir non plus, le nom d'aucun Mœrsperg ne s'y trouvant

mêlé, soit de la vente avec faculté de rachat consentie par l'archiduc Sigismond au profit de Charles le Téméraire, en 1469, de son landgraviat d'Alsace, comté de Ferrette, Sundgau, Brisgau, etc., soit de la reprise de ces pays faite, peu d'années après, sur ce même Charles, avec le secours des villes d'Alsace et des ligues suisses, ennemi jusque-là plus que séculaire de la maison d'Autriche.

« Après la rentrée de Sigismond dans ses possessions de l'Autriche antérieure, Gaspard de Mœrsperg, fils de Pierre, fut nommé par cet archiduc, en 1487, landvogt autrichien, et par l'empereur Maximilien, en 1504, landvogt impérial en Alsace et autres lieux. En 1488 ce même Gaspard de Mœrsperg obtint le titre de baron, en place de celui de chevalier, qui appartenait déjà à sa famille depuis quelques générations, et il obtint de plus, en fief, Belfort et les autres domaines qu'il tenait en engagement du chef de son père ou du sien, Charles de Bourgogne n'ayant, à ce qu'il paraît, pas eu le temps ou la volonté de s'acquitter de l'obligation qu'il avait contractée de libérer les divers domaines sur lesquels des prêts d'argent avaient été faits aux archiducs. Depuis lors, Gaspard de Mœrsperg se revêtit du titre de baron de Mœrsperg et de Belfort, et cette qualification a passé à sa descendance.

« Du reste, peu après Pierre et Gaspard de Mœrsperg, l'étoile de la famille a commencé à pâlir. Successivement ils furent obligés d'aliéner leurs possessions, et, en 1582, la seigneurie même de Morimont (comprenant les villages d'Oberlarg, Courtavon et Levoncourt) fut vendue par Jérôme de Mœrsperg, qui, il est vrai, avait embrassé la réforme, aux comtes d'Ortenberg, de la branche espagnole, dite de Salamanque.

« Le 21 juillet 1637, pendant la guerre de Trente ans, un sieur du Hailly, commandant un corps de troupes françaises, s'empara, par un coup de main, du château de Morimont et y mit le feu.

« Après le traité de réunion de 1648, Louis XIV fit don de la seigneurie de Morimont et de son château incendié qui n'a pas été rétabli, à M. de Vignacourt, lieutenant-colonel, dont les descendants l'ont possédée jusqu'à la Révolution française. Pendant les dernières années du dix-huitième siècle et les premières de celui-ci, la ruine du Morimont, avec la métairie qui l'environne, a été la propriété de M. Bruat, père du célèbre amiral. Vers 1806 enfin, le domaine a été acquis par l'aïeul de M. Aron Meyer, le propriétaire actuel.

« Depuis l'année 797, date de la première mention qui existe du château de Morimont, jusqu'à l'époque de sa mise en l'état où l'a surpris l'incendie de 1637, ce château fort a nécessairement été l'objet de bien des modifications et reconstructions, sur lesquelles nous ne possédons d'ailleurs presque pas de données. Dans une charte d'investiture de 1361, nous lisons la mention de deux châteaux, qualifiés de supérieur et d'inférieur, et les chroniques nous apprennent que l'un de ces châteaux, l'inférieur, suivant toutes probabilités, n'était plus qu'une ruine, ayant été frappé, en 1356, par le célèbre tremblement de terre qui détruisit presqu'en entier la ville de Bâle.

« M. Quiquerez estime que ce château ruiné se trouvait tout à côté de l'autre, sur un escarpement, en dehors de l'enceinte actuelle, où se remarquent quelques vestiges d'une redoute, très-vraisemblablement construite lorsque le château dit supérieur fut considérablement agrandi, et pourvu du système de fortifications qui, aux quinzième et seizième siècles, en faisait, selon les historiens, la forteresse la plus importante de toute la contrée.

« Vous allez juger, Messieurs, de la disposition de cette forteresse par une descrip-

tion détaillée qu'en donne M. Quiquerez dans sa notice historique, et que je suis heureux de pouvoir vous transmettre textuellement, en la faisant précéder d'une autre citation du même auteur au sujet d'une tradition qui se rapporte au fait même de la dernière reconstruction du château. »

Ici M. le rapporteur donne successivement lecture de deux fragments de la notice historique de M. Quiquerez sur Morimont, extraits de la *Revue d'Alsace,* année 1859, p. 341-346.

« La tradition, objet du premier fragment, qui se rattache à la dernière reconstruction du château, est celle-ci : Un noble de Mœrsperg, dans le courant du quinzième siècle (ce serait Gaspard, selon Baquol, dernière édition), fut envoyé en ambassade à Constantinople. Là il fut retenu prisonnier au château des Sept-Tours. A son retour, il fit édifier son manoir sur le plan de cette célèbre forteresse. Cette tradition paraît à M. Quiquerez en désaccord complet avec les données de l'histoire. Il ne voit indiqué nulle part et trouve même très-invraisemblable que, entre l'année 1453, date de la prise de Constantinople par les Turcs, et la fin du siècle, les empereurs d'Allemagne, surtout un empereur tel que Frédéric III, aient envoyé un Mœrsperg ou tout autre personnage en ambassade auprès de ces mêmes Turcs, tandis qu'il est plus naturel, selon lui, d'admettre que c'est Pierre de Mœrsperg, père de Gaspard, qui a construit le Morimont, du moins dans ses parties principales, après son retour de ses ambassades près du roi de France Charles VII, et sur le modèle soit du château de Boisiramé, près Bourges, soit du château de la Bastille, à Paris, forteresses qui, l'une comme l'autre, présentaient une grande analogie de formes et d'appareils de défense avec la forteresse de Morimont, qui, de son côté, ne ressemblait en rien aux autres châteaux soit d'Alsace, soit de Suisse.

« Je m'arrête ici, Messieurs, dans la lecture du texte de M. Quiquerez, et, après une aussi curieuse description du château de Morimont, il ne me reste, pour accomplir ma tâche, qu'à vous instruire sommairement de l'état des travaux que votre Société vient d'entreprendre dans l'intérêt de la conservation des restes de ce château.

« C'est une lettre de M. Quiquerez, en date du 24 juin 1864, qui a appelé sur la ruine du Morimont l'attention et la sollicitude de votre honorable président.

« Renvoi ayant été fait de cette lettre au comité du Haut-Rhin, sur les diligences et par l'entremise de M. le vice-président Réville, M. Bogard, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Belfort, et M. Viellard fils, ingénieur civil à Morvillars, ont accepté l'officieuse mission de visiter le vieux château à l'effet de reconnaître, en présence et avec le concours de M. Quiquerez, quels seraient les ouvrages de conservation et de consolidation qu'il conviendrait d'y faire.

« La visite a eu lieu le 3 novembre dernier. MM. les ingénieurs ont consigné par écrit leurs constatations, dont ils ont eu le bon goût d'attribuer tout l'honneur à M. Quiquerez, déclarant n'avoir été que les traducteurs de sa pensée, et les interprètes de ses longues investigations.

« Leur travail se divise en trois parties : *description sommaire des ruines; travaux à faire pour leur conservation, en commençant par les plus urgents; évaluation de la dépense.* Cette dépense est portée, pour les travaux les plus pressants et les plus nécessaires, à 1,500 fr. Pour ceux susceptibles d'être plus ou moins ajournés, elle est estimée à 2,000 fr.

« Au vu du rapport de MM. les ingénieurs, MM. les membres du comité du Haut-Rhin ont décidé que, préalablement à toute proposition, M. Aron Meyer, propriétaire de la ruine, serait invité à faire connaître dans quelle mesure il consentait à concourir à la dépense. En conséquence, et par l'intermédiaire de M. Quiquerez, M. le vice-président s'est mis en rapport avec M. Aron Meyer. Après quelques pourparlers, celui-ci a déclaré qu'il accordait à la Société pour la conservation des monuments historiques toute liberté d'exécuter au château de Morimont les ouvrages de consolidation qu'elle jugerait convenables, s'interdisait pour lui et pour les siens d'y faire aucune dégradation, et consentait, en outre, à concourir personnellement aux travaux : 1° par le versement d'une somme de 300 fr.; 2° par la concession, en cas d'insuffisance des pierres provenant des éboulements, de la faculté d'en prendre dans une carrière voisine; 3° par la délivrance de deux sapins à convertir en planches ou poutrelles pour les échafaudages; 4° par les soins de surveillance à donner aux travaux de la part de son garde forestier, mais en se réservant la pleine propriété non-seulement de la ruine, mais des antiquités et objets d'art que les fouilles mettraient à découvert.

« En conséquence des offres et déclarations ci-dessus de M. Aron Meyer, le comité du Haut-Rhin, suivant délibération du 27 janvier, a proposé au comité central : 1° d'accepter ces offres telles qu'elles étaient faites; 2° d'affecter aux travaux à entreprendre sur les fonds de la Société, un premier crédit de 500 fr.; 3° d'accepter avec empressement l'offre faite par M. Quiquerez de diriger personnellement lesdits travaux; et peu après, à une date que je n'ai pas eue sous les yeux, le comité central a rendu décision conforme aux propositions susdites.

« Dans le courant du mois d'avril, M. Aron Meyer étant arrivé dans sa propriété de Morimont, les travaux de déblai ont commencé, et ils ont continué en mai et juin courant jusqu'à épuisement des 500 fr. votés et de la moitié environ des 300 fr. promis par M. Meyer.

« Deux lettres de M. Quiquerez, l'une du 19 mai, l'autre du 9 présent mois, fournissent sur les résultats des fouilles faites des développements dont voici la substance :

« 1° On a déblayé l'entrée du château depuis le fossé extérieur jusqu'à l'intérieur de la grande cour. Ce travail a coûté beaucoup de peine, surtout à cause de la grande masse de décombres qui obstruait le passage sous le bâtiment appelé Vieux Château. C'est là que se trouvait la chapelle qu'on a eu le regret de trouver entièrement ruinée, sa voûte supérieure, en s'effondrant, ayant, par la chute des matériaux, écrasé la voûte du passage situé presque au-dessous. Ce passage entièrement dégagé, M. Quiquerez a eu occasion de se convaincre mieux que jamais que, dans la construction de la forteresse du Morimont, aucun appareil de défense n'avait été oublié. En cas de siége, il eût fallu que l'assaillant forçât six ou sept portes, avant-postes et herses avant d'arriver dans l'intérieur de la place.

« 2° On a entièrement dégagé la grande cave dans laquelle les touristes ne pénétraient jusqu'à présent que par une brèche. On a mis à découvert la porte extérieure de cette cave ouvrant dans le fossé, ainsi que la porte et l'escalier y conduisant depuis l'intérieur. La brèche et la voûte de la cave dont je viens de parler et une ou deux brèches plus petites seront faciles à réparer.

« 3° On a employé ces matériaux de déblai à escarper les côtés par lesquels il eût été possible de s'introduire dans l'enceinte du château autrement que par la grande porte ou la porte de la cave.

« Tels sont les principaux résultats que les fouilles ont produits jusqu'à présent. M. Quiquerez a eu soin de joindre à sa dernière lettre un plan qui indique ces mêmes résultats avec une grande clarté. Il y a joint de plus un dessin figurant les battants de deux portes qu'il propose de faire placer aux deux baies dont j'ai parlé, et où existent des encadrements en pierre parfaitement conservés.

« Un dernier document est parvenu seulement ce matin à M. le vice-président Réville; c'est un rapport suivi d'un devis de M. l'agent voyer cantonal L'Hôte, de Ferrette. M. Quiquerez ayant tout récemment exprimé le désir d'être guidé par un homme de l'art dans les travaux de consolidation à exécuter, notamment dans le travail de réparation des voûtes de la cave, sur la prière de M. le vice-président, et avec l'agrément de M. le Préfet, M. l'agent L'Hôte s'est empressé d'accorder son concours.

« Son rapport est daté de Ferrette, d'avant-hier, 13 juin, et il rend compte d'une opération faite au Morimont le jour même, en présence de M. Quiquerez. M. L'Hôte évalue les travaux que M. Quiquerez juge indispensable d'exécuter encore dans le courant de cette campagne, à la somme de 653 fr. 70 c.

« Je n'ai pas eu le temps de vérifier, Messieurs, si les travaux qu'énumère M. L'Hôte, concordent entièrement avec ceux qui figurent comme urgents dans le rapport de MM. Boyard et Viellard fils. Mais M. Quiquerez, comme je viens de le dire, a été présent à l'opération de M. L'Hôte, aussi bien qu'à celle de ces messieurs. D'ailleurs si, à la somme de 653 fr. 70 c. que M. L'Hôte émarge, on ajoute celle à peu près pareille dépensée jusqu'à présent en travaux de déblai, on arrive à un chiffre qui n'est guère inférieur à celui de 1,500 fr., produit de l'évaluation de MM. les ingénieurs.

« Dans ces circonstances, vous jugerez sans doute opportun, Messieurs, de voter, en faveur de l'œuvre de conservation de la ruine du Morimont, la somme ci-dessus de 653 fr. 70 c., et même, pour parer à toute éventualité, une somme ronde un peu supérieure. »

Après cette lecture, l'assemblée vote une somme de 800 fr. pour travaux de consolidation et de déblaiement au château de Morimont.

Vote de 800 fr. pour travaux au château de Morimont.

Sur la proposition de M. Véron-Réville, l'assemblée vote une somme de 1,000 fr. pour la continuation des travaux au château de Hoh-Landsberg.

Vote de 1,000 fr. pour travaux au château de Hoh-Landsberg

Elle vote 500 fr. pour la continuation des fouilles à Türckheim, et des remercîments à M. Brunck, inspecteur des forêts à Colmar, pour le beau plan des fortifications antiques au Tænichel, récemment complété par lui et offert à la Société.

Vote de 500 fr pour continuation des fouilles de Türckheim.

Plan du Tænichel.

M. le conseiller Huot lit sa relation d'une promenade de Colmar à Alspach, ancienne abbaye de Clarisses. Il s'exprime en ces termes:

Relation d'une promenade de Colmar à Alspach, par M. Huot

I.

« Messieurs, n'écoutez jamais ceux qui, en parlant d'une vieille abbaye, d'un vieux château, d'une vieille ville, vous disent : Il n'y a plus rien à y voir. Quand on veut, il y a toujours quelque chose à voir, par conséquent, quelque chose à apprendre; vous en avez tous fait l'expérience, vous la ferez encore; permettez-moi, néanmoins, d'ajouter un exemple de plus à ceux que chacun de vous peut trouver dans ses souvenirs.

« En général, si vous vous informez, à Colmar, de l'ancien couvent de *Clarisses*, qui existait à *Alspach*, dans la vallée de Kaysersberg, on vous répond : « Il n'en reste plus rien; sur son emplacement s'est élevée une fabrique; il n'y a plus vestige des anciens bâtiments. » Eh bien, cela n'est pas tout à fait exact; il en reste quelque chose, et quelque chose qui mérite d'être décrit, ainsi que vous en jugerez tout à l'heure.

« Et quand il n'en resterait rien! quand une déception vous attendrait à l'arrivée, le trajet seul vous offrirait une sérieuse compensation.

« De Colmar à Alspach, en effet, vous avez devant les yeux un des plus admirables *panorama* que l'on puisse voir. Je ne vous le décrirai pas; vous le connaissez tous; seulement, permettez-moi de vous le dire, nés, élevés au milieu de ces splendeurs, vous ne les appréciez peut-être pas assez. Quand un Français *de l'intérieur* se récrie sur les magnificences de votre beau pays, certes, vous ne lui en savez pas mauvais gré, mais vous êtes portés à voir dans son enthousiasme plutôt une politesse de bon goût qu'un sentiment sincère.

« Et pourtant je cherche en vain quelle province de l'ancienne France on pourrait opposer à celle-ci. Est-ce la Beauce, avec ses plaines si riches qu'elles s'intitulent fièrement *le grenier de la France?* Grenier de la France, soit; mais il faut être *Beauceron* ou avoir vingt ans, pour trouver charmant l'aspect d'un grenier. Est-ce l'Orléanais? Il possède la Loire; mais vous avez le Rhin, et vous n'avez pas pour horizon, comme l'Orléanais, au nord, le *grenier* de la Beauce, au sud, le désert de la Sologne. Le Périgord et l'Auvergne, l'Auvergne surtout, et encore seulement dans cette partie assez restreinte qu'on nomme la *Limagne*, présentent quelque analogie avec ce majestueux amphithéâtre des Vosges, mais sans soutenir un instant la comparaison. Je ne parle ni du Languedoc ni du Dauphiné; l'un emprunte ses beautés aux Pyrénées *espagnoles*, l'autre aux Alpes *italiennes*, tandis que nos belles Vosges sont *françaises des deux côtés*.

« Et si l'œil s'habitue au spectacle le plus magnifique, ici l'esprit du moins est tenu en éveil par les souvenirs historiques, par les vestiges anciens dont la route est semée, et j'occuperais votre séance tout entière (ce dont le Ciel vous garde!), si j'essayais de rappeler tous les grands événements dont on retrouve la trace, de décrire tous les restes intéressants que l'on rencontre ou que l'on aperçoit dans ce petit trajet de 14 kilomètres qui demanderait deux jours pour être consciencieusement accompli.

« Deux jours! vous souriez, vous criez tout bas à l'exagération; laissez-moi donc vous tracer mon itinéraire tel que je le comprendrais. Je ne ferai qu'indiquer la plupart des objets que je pourrais décrire; j'en omettrai un grand nombre, et pourtant, quand j'aurai passé en revue les plus intéressants, vous conviendrez que, pour les examiner à loisir, pour recueillir les notes qu'ils comportent, pour en esquisser quelques-uns, le temps que je demande serait encore insuffisant.

« Je me suppose donc ayant à guider un visiteur qui a le goût des belles choses et le culte des souvenirs. Déjà nous avons consacré toute une journée à étudier ensemble les richesses archéologiques et artistiques de Colmar, depuis l'admirable cloître des *Unterlinden* jusqu'à la charmante tribune du bâtiment de la police; depuis les peintures attribuées à *Martin Schœn*, jusqu'à la *fontaine Bruat;* le lendemain, nous partons pour Alspach (en voiture, bien entendu, sans quoi il ne s'agirait plus de deux jours, mais de trois). Nous sortons, naturellement, par le *Logelbach*.

« Ici, une première station qui sera longue. Nous admirerons d'abord dans tous ses

détails cette chapelle terminée d'hier, et qui semble le chœur restauré d'une église du treizième siècle; je connais plus d'un chef-lieu d'arrondissement qui en voudrait bien une pareille, mais qui n'en a pas le moyen; or, celle-ci, vous le savez tous, est due à la pieuse munificence d'une famille chez qui l'incessante activité de l'industrie, les préoccupations d'une crise commerciale longue et pénible, les luttes infatigables de la concurrence étrangère n'ont étouffé ni les nobles pensées ni les sentiments généreux[1].

« Notez que je ne vous introduis pas dans une seule des magnifiques usines qui composent ce faubourg de Colmar; seulement, avant de nous remettre en route, il faut bien dire quelques mots à mon compagnon, nouveau venu en Alsace, de ces ruines majestueuses qui couronnent les crêtes de nos montagnes et que nous embrassons du regard.

« Là-bas, vers le sud-ouest, ce sont *les trois châteaux d'Éguisheim*, dont les intelligentes réparations font honneur à deux de nos collègues; au-dessous d'eux, se cachant dans une anfractuosité comme s'il avait honte de se comparer à ses grands frères, le petit donjon du *Hageneck*, si habilement, si exactement reproduit en relief par M. Foltz, notre collègue aussi; plus bas encore, presque en plaine, à la hauteur des dernières maisons du village, un édifice moderne il est vrai, mais qui évoque le souvenir de la grandeur, de la grâce et du génie, c'est le château de *Wettolsheim*, où la reine d'Angleterre, *comtesse d'Albany*, et le poëte Alfieri vinrent, à la fin du siècle dernier, cacher pendant quelque temps un bonheur souvent troublé par des orages, comme tous les bonheurs coupables. En face de nous, sur le point culminant de la montagne, le *Hoh-Landsberg* (encore un de nos invalides), que les généreuses allocations du comité ont débarrassé des végétations parasites qui l'étouffaient naguère et dont les créneaux rappellent l'image guerrière de Lazare Schwendy, que nous retrouverons ailleurs; enfin là-bas, ou plutôt là-haut, sur ce piton pyramidal qui se dresse vers le nord-ouest, se dessine la triple silhouette de *Saint-Ulrich*, du *Hoh-Rappolstein* et du *Girsberg*, ces trois forteresses de *Ribeauvillé*, que domine au loin la masse imposante du *Hoh-Kœnigsbourg*, le roi des châteaux d'Alsace.

« Mon ami s'extasie sur tout cela et sur cette agglomération de communes dont les clochers se touchent presque; il faut lui nommer tous ces villages dont quelques-uns seraient des villes ailleurs et qui représentent une population rurale de 12,000 âmes répartie sur un espace de 6 kilomètres à peine. Je lui nomme donc : *Hüsseren* (700 âmes), *Éguisheim* (2,000), *Vœglinshoffen* (600), *Wettolsheim* (1,700), *Wintzenheim* (4,000), *Türckheim* (3,000).

« A ce nom de Türckheim, il me demande des renseignements sur la bataille gagnée en cet endroit par Turenne. L'incident est prévu : je me suis muni du volume de la *Revue d'Alsace* qui contient le récit de cet événement, rédigé sur des documents authentiques par M. Gérard, encore un de nos collègues; vous voyez, Messieurs, que je suis en bonne compagnie pour faire à mon visiteur les honneurs du pays.

« En lisant cette narration, aussi claire qu'animée et concise, nous ne comprenons pas seulement, nous voyons les *Impériaux* retranchés derrière le ruisseau torrentueux du *Logelbach* appelé alors le *Mühlbach*, leur gauche appuyée à Colmar où sont leurs magasins, leur droite à Türckheim où ils ont eu l'imprudence de ne laisser

1. La chapelle du Logelbach, dont la construction, avec les splendides verrières qui l'éclairent, est évaluée à plus de trois cent mille francs, a été construite aux frais de la famille Hertzog, qui exploite en ce lieu une des usines les plus importantes du Haut-Rhin.

qu'une garnison insignifiante; nous voyons ensuite l'armée française déboucher de derrière les collines qui nous cachent les villages de *Gueberschwihr*, *Pfaffenheim*, *Hattstatt* et *Obermorschwihr* (ici encore, 6,000 âmes sur 1 lieue carrée), s'avancer sur trois colonnes parallèles, l'infanterie en tête, puis les deux colonnes du comte de Lorge déployant leur cavalerie sur deux lignes obliques, la droite à Wettolsheim, la gauche au delà de Wintzenheim, au couvent de Saint-Gilles; une partie de l'infanterie dans la plaine, la face vers le Rhin et les villages d'*Herrlisheim* et de *Sainte-Croix*; enfin Turenne lui-même, à la tête de la dernière colonne, filant à mi-côte, caché par la cavalerie de Lorge et les accidents du terrain, s'avançant jusqu'à moitié chemin de *Zimmerbach*, dans la vallée de Münster, y franchissant la *Fecht* peu profonde en cet endroit, s'emparant de Türckheim sans coup férir (il n'y fut tiré qu'un seul coup de fusil) et prenant les Impériaux en écharpe par leur droite; ceux-ci, un instant surpris, — car ils s'attendaient à une attaque de front, et Turenne avait bien fait tout ce qu'il fallait pour le leur faire croire, — se retournant par un mouvement oblique et faisant des efforts désespérés pour reprendre la ville; alors la vraie bataille, qualifiée improprement d'escarmouche par quelques historiens, bien que, du côté des Impériaux, 1,600 hommes aient été mis hors de combat, et du côté des nôtres 900, dont 111 capitaines et lieutenants, 8 officiers supérieurs et 1 lieutenant général; de telles pertes indiquent assez une affaire sérieuse; c'était, dans tous les cas, un glorieux fait d'armes que celui qui rendait à Louis XIV cette belle province d'Alsace, dont il n'était guère, depuis longtemps, que le souverain nominal, malgré le traité de Münster. Nous fermons le livre, non sans émotion, sur ce billet d'une simplicité antique, qui existe encore en original au *Dépôt de la guerre*, et par lequel le grand capitaine annonçait à Louvois la victoire qu'il venait de remporter.

« A Colmar, ce 6 Janvier au matin. (1675.)

« J'ai creu Monsieur que le Roy seroit bien aise de sçavoir *ce qui se fait à l'armée.* « Les ennemis s'étant mis en un très-bon poste près Colmar, je me saisis *par un très-* « *grand bonheur* d'une petite ville nommée Turquem à leur aisle droite. Leur infan- « terie attaqua un poste qui la flanquoit. Le combat (d'infanterie seulement) a duré « trois ou quatre heures, ils ont esté repoussés à l'entrée de la nuit. Le combat a esté « fort grand, il y avoit un ruisseau entre deux, ils se sont retirés toute la nuit, et « j'arrive présentement près de Colmar où il ni a personne. M. d'Albret et M. de Boc- « quemar avec ses gardes et M. de la Mothe ont très-bien fait; on nomera les autres « dans la relation. M. de Foucault lieutenant-général et M. de Mouchy ont esté tués, « nulle autre personne de considération que M. d'Aubijou blessé; on prend beaucoup « de prisonniers. » « TURENNE. »

« Ne semble-t-il pas que Fléchier eût cette lettre sous les yeux, lorsqu'il s'écriait, en parlant de celui de qui elle émane: « Qui fit jamais de si grandes choses? Qui les dit « avec plus de retenue? Remportait-il quelqu'avantage? A l'entendre, ce n'était pas « qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était trompé. *Rendait-il compte d'une bataille?* « *Il n'oubliait rien, sinon que c'était lui qui l'avait gagné.* » (Oraison funèbre du très-haut, très-puissant Prince HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de Turenne, prononcée à Paris, dans l'église Saint-Eustache, le 10 janvier 1676.)

« En nous avançant à l'entrée de la vallée de Münster dont nous voyons devant nous fumer les premières usines et verdoyer les prairies, nous avons à gauche l'ancien cou-

vent de Saint-Gilles (*Sanctus-Ægidius*), dont la porte ogivale est le seul vestige caractéristique; dès le quatorzième siècle il dépendait du prieuré de Saint-Pierre (aujourd'hui lycée) de Colmar, qui à raison de sa salubrité l'employait comme hospice pour ses religieux malades (*wegen seiner gesunden Luft den kranken Mönchen zum Hospitium diente*). Dès le seizième siècle, les droits de pacage, d'affouage et de glandée dans les bois d'alentour étaient l'objet de fréquentes contestations entre le prieuré et la commune de Wintzenheim; les archives de cette dernière contiennent, à cet égard, entre autres documents, une volumineuse expédition sur parchemin d'un arrêt de la *Cour de Rothweil*, datée de 1543, à laquelle pend, sur lacs de soie, le sceau impérial de Charles-Quint[1].

« Au-dessus de Saint-Gilles, le donjon du *Plixbourg* (encore un de nos pensionnaires), placé, par rapport au château de Hoh-Landsberg, à peu près dans la même situation que le Hageneck par rapport à ceux d'Éguisheim; sur le versant opposé de la vallée, nous distinguons l'église et le couvent des *Trois-Épis*, ainsi que les restes démantelés du *petit Hoheneck*, dont le donjon éventré défie toute réparation.

« Il n'est pas d'endroit plus favorable que celui-ci pour apprécier la destination première, l'origine probable de tous ces châteaux des Vosges. On les voit dominant au loin la plaine, et, latéralement, l'entrée des vallées qui y débouchent; du pied de leurs murailles où la plupart d'entre vous êtes montés au moins une fois, on embrasse sur un vaste espace les eaux argentées du Rhin et les montagnes qui bordent sa rive droite; obliquement, ils se voient les uns les autres, au moins trois par trois; il leur était donc facile de communiquer entre eux, à l'aide de signaux pendant le jour, de feux pendant la nuit; chacun d'eux est à son poste stratégique; plus en avant ou plus en arrière, plus haut ou plus bas, il ne serait plus en rapport avec ses voisins; leur position est calculée comme l'était celle de nos anciens télégraphes aériens et ne peut être due au hasard; ce sont évidemment, et telle est l'opinion d'hommes sérieux et compétents, d'anciens postes d'observation et de défense établis par les Romains pour surveiller les Barbares toujours prêts à franchir le Rhin; lorsque des signaux, des feux, des mouvements suspects se manifestaient sur la rive droite, celui de ces postes qui les apercevait le premier pouvait avertir ses voisins qui, de proche en proche, donnaient l'alarme, en peu de temps, aux garnisons d'*Argentoratum* (Strasbourg) et d'*Augusta* (Bâle), ainsi qu'aux chefs militaires et politiques qui résidaient dans ces deux villes; en même temps, les habitants de la plaine et des vallées étaient avertis pour qu'ils pussent chercher un asile avec leurs bestiaux et leurs objets les plus précieux, soit dans les postes eux-mêmes, soit dans les gorges et les forêts de la montagne; et comme, dans les vallées et même dans la plaine, souvent les localités les

1. La cour ou conseil aulique de Rothweil (*Hof-Gericht zu Rothweil*) avait été établie en 1147 dans la petite ville de ce nom, en Souabe, par l'empereur Conrad III, pour récompenser les habitants de leur fidélité à sa cause, lorsqu'il était assiégé dans leurs murs par Lothaire de Saxe, son compétiteur. C'était, par son importance, la troisième juridiction de l'Empire; elle comprenait les *cercles* d'Autriche, de Franconie, de Souabe et du Haut-Rhin.

L'ordonnance de 1147 dont on conteste la date et l'auteur, mais qui fut confirmée en 1496 par Maximilien Ier, n'aurait fait, selon les uns, que donner un siége fixe au conseil ambulatoire qui suivait partout l'Empereur, et qu'elle appelle *Alter Her;* selon d'autres, ce serait l'ancien conseil provincial des ducs de Souabe, transformé plus tard en juridiction impériale.

plus rapprochées ne voyaient pas la forteresse qui les dominait, on comprend l'utilité de postes intermédiaires comme le Hageneck et le Plixbourg; d'ailleurs, dans une certaine mesure aussi, ces postes surveillaient non-seulement les populations d'outre-Rhin, mais encore celles de la rive gauche, celles qui vivaient à leurs pieds et qui ne furent jamais qu'incomplétement soumises; à ce point de vue, les forts intermédiaires avaient également leur raison d'être. Il est vrai que l'on ne trouve guère, au milieu des ruines de ces châteaux, de constructions ni de vestiges de l'époque romaine; mais cela s'explique parfaitement si l'on considère que les stations primitives détruites par les premières invasions ont été reconstruites, détruites de nouveau et reconstruites encore, pendant le moyen âge. En général, et partout, les localités où l'on trouve le plus de vestiges de l'époque romaine sont presque toujours des localités isolées, oubliées, ignorées depuis leur première destruction; le temps qui détruit les édifices en conserve les ruines, c'est l'homme qui les anéantit. Combien d'anciennes villes romaines, aujourd'hui allemandes, italiennes, françaises ou espagnoles, souvent ravagées, mais jamais détruites, jamais complétement abandonnées, et où l'on trouve moins de vestiges de l'antiquité qu'au milieu des solitudes de l'Afrique ou de l'Asie mineure! ce sont les générations successives qui les ont fait disparaître. *Tempus edax, homo edacior;* adage d'une éternelle vérité, qu'un de nos grands écrivains a traduit : « Le temps est aveugle, l'homme est stupide. » N'est-il pas évident, par exemple, que si Pompéï n'avait eu la bonne fortune (pour nous!) d'être englouti d'un seul coup, et conservé pendant dix-huit siècles sous la cendre du Vésuve, ce serait aujourd'hui une misérable bourgade italienne comme Amalfi ou Otrante? A l'inverse, il me paraît incontestable que, si les crêtes de nos montagnes étaient restées désertes depuis la domination romaine, elles seraient jonchées de nombreux vestiges gallo-romains qui ont été enfouis, recouverts, dénaturés, dans les reconstructions successives des châteaux que nous y admirons aujourd'hui.

« Mais nous voici devant la porte principale de Türckheim; sa tour quadrangulaire étale encore sur sa façade extérieure le double écu *de France et de Navarre* de Louis XIV, qui reparaît avec obstination sous les badigeons réitérés dont l'ont recouvert à diverses reprises nos trop fréquentes révolutions; sa voûte a conservé les rainures de la herse qui la fermait jadis, et son toit pyramidal est gracieusement couronné d'un nid de cigognes dont les habitants nous accueillent au passage avec ce claquement de becs qui imite si bien le cliquetis joyeux des castagnettes.

« J'expose à mon compagnon, mais je vous épargne, car vous le savez mieux que moi, ce que l'histoire nous apprend de cette localité mentionnée pour la première fois au neuvième siècle comme village et, plus tard, comme *ville impériale*, mais qui était déjà habitée sous la domination romaine, puisque l'on a trouvé à diverses époques, sur son territoire, des tuiles à rebord, des tuyaux d'hypocaustes, des aqueducs, des médailles, des statuettes et d'autres vestiges évidemment antiques; cette année encore, le comité a alloué des fonds pour y pratiquer des fouilles qui ne sont pas restées sans résultat.

« Telle qu'elle est, cette petite ville, de forme triangulaire, avec ses vieilles murailles, ses tours et ses trois portes, a beaucoup de cachet. A peine entré dans ses murs, on y voit le passé et le présent, l'ancienne ville impériale et la modeste commune moderne se donner fraternellement la main : tandis qu'au coin de la première rue se lit le nom allemand de : *Vorder-Gass* (rue de devant, rue du faubourg), sur la place

voisine brille, en français, celui de : *Place Turenne* ; le vainqueur des pères est devenu une gloire nationale pour leurs petits-fils aussi bien que pour nous. A l'intérieur, elle renferme un certain nombre de maisons ornées de cabinets d'observation en saillie et décorés de sculptures, les unes en pierre, les autres en bois, qui ne manquent pas d'intérêt. Elle possédait autrefois une église romane; il n'en reste que le clocher relié à l'église moderne, dont sa base forme une des chapelles. Sa porte en plein cintre, à un seul *tore*, surmontée d'une arcature de *billettes*, les ogives à *lancettes* du premier étage, encadrées dans une autre en *tiers-point*, celles de l'étage supérieur *trilobées* et encadrées comme les précédentes, indiquent l'époque de transition qui relie le douzième siècle au treizième. A l'intérieur, la chapelle renferme deux pierres tombales que l'on a dressées contre la muraille pour les soustraire enfin au frottement des pieds qui les ont usées pendant tant de siècles, précaution tardive qu'on ne peut qu'approuver; mais en même temps, on a jugé à propos de les peindre couleur de bronze, ce qui leur donne un tel aspect de coffre-fort, qu'au premier abord, on est tenté d'y chercher une serrure à combinaisons. Les inscriptions dont elles sont entourées, en partie effacées, en partie empâtées par la couleur, sont très-difficiles à déchiffrer. Sur l'une, à droite de l'autel, on distingue à grand'peine ces mots: « *Cuonrad*.... 1442... *Johannes Wickramm eorum filius*... 1463. » Dans ces deux millésimes on remarque le chiffre 4 figuré par un véritable *rebus*, c'est-à-dire par la moitié d'un 8 (8), manière d'exprimer ce nombre assez usitée dans les inscriptions allemandes du quinzième siècle, mais fort rare dans celles de l'intérieur de la France. Sur la pierre de gauche, le nom et la date sont complétement effacés, mais cette tombe paraît être celle d'un autre Conrad Wickramm qui fut, au seizième siècle, coadjuteur des évêques de Strasbourg et de Bâle; elle porte, à son centre, un écu surmonté d'une crosse et d'une mitre, avec la masse d'armes sans pointes, blason de cette famille originaire de Türckheim, mais qui a fourni à la ville de Colmar plusieurs *Stettmeister*, notamment celui qui, au quatorzième siècle, sut, à l'aide d'habiles desséchements, transformer en prairies et terres fertiles les marécages de l'*Au*.

« Mais je vous ai promis plutôt un inventaire qu'une description; il est temps de quitter Türckheim. Nous suivons pendant un quart d'heure le cours de la Fecht régularisé par des travaux où l'agréable est habilement mêlé à l'utile et qui ont converti en un véritable *Trianon* alsacien l'aride gravier qui s'étendait naguère entre Türckheim et *Ingersheim*.

« Cette dernière localité, mentionnée sous le nom d'*Ingmarsheim* (séjour d'Hinckmar), dans une bulle de Léon IX en date de 1050, est aujourd'hui un bourg de 2,300 âmes; on y rencontre, comme à Türckheim, quelques vieilles maisons sculptées; son petit hôtel de ville modernisé a conservé ses fenêtres à meneaux prismatiques et son petit clocheton du quinzième siècle assez gracieusement fleuronné, mais rien ne mérite que l'on s'y arrête longtemps. Aussi bien, voilà plus de trois heures que nous sommes en route, et nous n'avons encore fait que 5 kilomètres.

« *Niedermorschwihr*, village d'un millier d'âmes, où l'on remarque quelques maisons à cabinets saillants et sculptés dans le style de la renaissance, possède, comme Türckheim, une église moderne accostée d'un clocher qui fait regretter l'ancienne; il porte à sa partie supérieure cette galerie mystérieuse et sombre formée d'ogives basses et profondes séparées par des colonnettes trapues, massives, aux chapiteaux décorés d'entrelacs, que nous retrouvons à Guebwiller et à Vieux-Brisach.

« Nous redescendons à Ingersheim que nous traversons rapidement ; et bientôt s'ouvre, sur notre gauche, un étroit vallon dans lequel se groupent les maisons de l'humble village de *Katzenthal* (600 âmes), dominé par le petit donjon du *Wineck*. Celui-ci n'est pas seulement notre pensionnaire, il est *notre propriété*. Vous vous rappelez en effet que, l'année dernière, son généreux possesseur l'a cédé à la Société, par acte authentique, moyennant le prix de *un franc*. Il tombait déjà en ruines au seizième siècle, mais au treizième, le comte de Ferrette le tenait en fief de l'évêque de Strasbourg et le donna, en 1271, à l'église de Bâle. Katzenthal possédait autrefois un couvent de femmes qui fut transféré, en 1288, à Ammerschwihr, petite ville que nous allons visiter, et, un siècle plus tard, à Colmar, où les religieuses qui le desservaient étaient connues sous le nom de *Catherinettes* ou petites sœurs de Sainte-Catherine. C'est aujourd'hui, vous le savez, l'hôpital militaire de cette ville.

« Nous voici à *Ammerschwihr*, dans le patois roman de la vallée d'Orbey : *Mariville* et, dans une charte de Lothaire (869), *Amalrici Villare* (sous ces trois formes, la signification est toujours : *demeure d'Amaury*); d'abord ferme royale, donnée sans doute en fief à un Amaury quelconque, elle devint une petite ville, au quatorzième siècle, par l'annexion des deux villages contigus de *Meywiller* et de *Katzenwiller*, mais sans acquérir jamais, grâce à cette triple origine, l'unité et l'indépendance qui faisaient la force des autres villes et bourgs d'alentour; celle-ci, au contraire, dépendait à la fois de la *Reichsvogtey* (advocatie impériale) de Kaysersberg, de la *Landvogtey* (advocatie provinciale) du Hoh-Landsberg, et de la seigneurie de *Ribeaupierre*. Chacun de ses co-seigneurs avait la garde d'une de ses trois portes, nommait un prévôt ou Schultheiss, et percevait sur les habitants une contribution en argent et en vin.

« C'est ici que je pourrais vous retenir longtemps, si je voulais vous décrire les portes et poternes, les tours à meurtrières, à mâchicoulis, à toits en poivrière, qui se détachent si bien sur la verdure du paysage; et l'hôtel de ville au portail *renaissance*, aux pilastres cannelés, aux médaillons d'empereurs romains, au milieu desquels se lit, sur un cartouche, le millésime de 1532, l'époque la plus brillante du règne de Charles-Quint, sans parler de plus de vingt maisons sculptées en bois ou en pierre; maisons nobles aux pignons en escaliers étalant avec fierté le blason de leurs anciens maîtres, maisons bourgeoises se parant avec un non moins légitime orgueil des instruments de travail, à l'aide desquels leurs premiers possesseurs ont conquis leur première aisance, maisons conventuelles, parmi lesquelles, en cherchant bien, nous trouverions peut-être celle de ce couvent d'Alspach, but de notre excursion, car ses religieuses avaient ici un vaste *Winhoff* et un receveur spécial. On y resterait cinq heures, qu'on n'aurait pas encore tout vu; aussi j'ose à peine vous introduire chez le maire; nous n'en sortirions pas; sa gracieuse obligeance étalerait sous nos yeux le trésor trouvé l'année dernière sur le plateau des *Trois-Épis;* nous admirerions ensemble ces nombreux *Wiederkomm* de vermeil ornés d'arabesques, les unes niellées, les autres repoussées, cette demi-douzaine de cuillers dont chacune a pour manche une charmante figurine d'argent finement ciselée et représentant un des apôtres (le reste de la douzaine doit être enfoui dans quelque autre cachette, espérons qu'il se retrouvera tôt ou tard); et ces croix, reliquaires, *ex-voto* de toute sorte, en or, en argent, en émail, en cristal de roche, et ces nombreux sacs remplis de monnaies et médailles d'or et d'argent de toutes les provenances, de toutes les époques, parmi lesquelles nous ne mentionnerons qu'une belle médaille vénitienne, en argent, de grand module, représentant l'église de

Saint-Marc, et une autre en or, grand module aussi, où brille le croissant de Mahomet entouré de caractères arabes; quant aux *bractées*, qui s'y comptent par centaines, nous les abandonnons aux véritables numismates, seuls capables d'en apprécier la valeur et l'intérêt.

« Nous partons enfin, mais non sans accorder un salut et un sourire au fier blason de la *tribu des boulangers*, sculpté en pierre au-dessus du millésime de 1492; c'est l'année de la découverte de l'Amérique, et il est probable que les boulangers d'Ammerschwihr n'y attachaient pas un bien vif intérêt; mais c'est aussi l'année du voyage en Alsace de l'empereur Maximilien Ier; il est possible que dans l'espoir d'une visite impériale (qui s'est peut-être réalisée, Maximilien ayant à cette époque séjourné à Colmar), ils aient voulu embellir la *Stube*[1] de leur tribu. Deux lions rampants, la crinière au vent, la queue noblement contournée, supportent de leur patte gauche un pain dont la forme n'est plus guère usitée en Alsace, mais où l'on reconnaît *le pain fendu* qui est resté le pain de 4 livres traditionnel des Parisiens, tandis que, de la droite, ils élèvent vers le ciel, comme une offrande de gratitude, la non moins traditionnelle *Bretstelle*, ce petit pain délicat et populaire, accessoire obligé de la *choppe* alsacienne, et qui, si l'on en croit la spirituelle érudition de l'*Ancienne Alsace à table*[2], nous aurait été apporté, sous le nom de *panis tortus*, par les légions romaines.

« Nous approchons de Kientzheim (*Cunonisvilla* dans les chartes carlovingiennes), bourg fermé, de 1,300 âmes, qui défendait autrefois l'entrée de la vallée de Kaysersberg, et nous voyons, vers notre droite, se détacher en vigueur, sur les vignes du coteau, les maisons et l'église de Sigoltzheim que domine la résidence d'été du prélat qui administre ce diocèse. Cette localité qui figure déjà sous le nom de *Sigoltesem*, dans une donation de 680, appelée *Mons Sigoldi* ou *Sigwaldi* dans les chartes des huitième et neuvième siècles, se rattache à un grand événement historique dont le théâtre a, depuis des siècles, exercé la sagacité et l'érudition des savants alsaciens et allemands; ils ont dépensé des flots d'encre et parfois aussi des flots d'invectives, pour se prouver les uns aux autres que *le Champ du mensonge* où *Louis le Débonnaire* fut trahi par son armée, et mis en captivité par ses fils (833), était dans tel ou tel endroit, à l'*Ochsenfeld*, selon les uns, à *Rouffach*, selon d'autres, et de nos jours encore vous vous rappelez que notre bon et regretté collègue Boyer, dont c'était la constante préoccupation, voulait que ce fût au *Logelbach*. S'ils n'ont, ni les uns ni les autres, découvert le *Champ du mensonge*, ils ont du moins arpenté dans tous les sens le *Champ des conjectures*; celui-là est vaste, mais il est dangereux: en pareille matière, le plus sûr est de s'en tenir aux textes. Or, les textes, et sur ce point tous nos savants étaient d'accord, les textes sont suffisamment précis pour ce qu'il importe de savoir. L'historien Nithard, témoin peut-être oculaire, mais à coup sûr, contemporain de l'événement, dit formellement que les fils de Louis avaient établi leur camp près de Sigoltzheim (*juxtaque Sigwaldi montem Castra ponunt*). Le pape Grégoire IV les accompagnait, et l'on a de ce pontife une bulle de 833, datée de *Colhambur* (Colmar). Que demandez-vous de plus? Il est clair que l'événement s'est

1. *Stube*, poêle, lieu de réunion, sorte de *cercle* où les corps de métier se rassemblaient pour se divertir et conférer sur leurs intérêts communs.

2. *L'Ancienne Alsace à table, étude historique et archéologique sur l'alimentation, les mœurs et les usages épulaires de l'ancienne province d'Alsace*, par M. Gérard, avocat. Colmar, 1862. Livre charmant que n'eût pas désavoué Brillat-Savarin.

passé dans le voisinage de Colmar et de Sigoltzheim. Vouloir préciser davantage, rechercher près de quel arbre, en face de quel rocher, sur quelle motte de terre l'un ou l'autre des personnages a pu poser le pied; ce ne sont plus là seulement les *miettes*, ce sont, en vérité, les *niaiseries* de l'histoire.

« Aujourd'hui Sigoltzheim est une commune d'un millier d'habitants, ornée d'une église romane, défigurée par des réparations et *embellissements* successifs; son clocher seul, habilement restauré, a complétement conservé son caractère et dresse hardiment vers le ciel une flèche élancée comme on n'en fait plus.

« Nous voici devant la porte de *Kientzheim*, décorée d'une tête monstrueuse, sculptée dans la pierre, et qui tire au passant une langue narquoise, formée d'une bande de fer recourbée. Cette figure grotesque est, sans doute, une réminiscence de l'ancien *Lælle-Kœnig* (le roi qui remue la langue) du pont de Bâle, qui se voit encore dans la salle du Concile de cette ville; seulement ici, la langue et les yeux sont immobiles. Après avoir franchi la voûte, autrefois surmontée de créneaux que l'on a maladroitement remplacés par une espèce de corniche sans caractère, on longe le mur crénelé du château, dont la façade, flanquée de deux tours carrées, s'élève, auprès de la porte de la ville, du côté de la campagne. Ce château, habité par la famille de Golbéry, dont plusieurs membres ont occupé les plus hautes fonctions de la magistrature, passe pour avoir été le berceau des deux Schwendy, dont les pierres tombales, assez bien conservées, existent encore dans l'église paroissiale. Ils y sont représentés, l'un et l'autre, en haut relief, couverts de leurs armures, tête nue, l'épée au côté, la main sur leur casque et sur leurs gantelets de fer. Ces deux tombes, sans offrir rien de bien remarquable au point de vue de l'art, méritent cependant d'être conservées avec soin, comme spécimen de ce genre de monuments devenus assez rares dans les environs de Colmar.

« A la sortie de Kientzheim nous entrons dans la vallée de Kaysersberg. La ville et le Schlossberg qui la domine, se dessinent vaguement devant nous, au milieu des vapeurs du soleil couchant. Nous saluons, en passant, le *Weinbach*, et ceux de nos collègues qui appartiennent à la magistrature, me comprendront, si j'ajoute que c'est avec un sentiment d'affectueux regrets pour le magistrat éminent qui a si longtemps administré notre ressort et qui ne fait plus dans ce séjour que de trop courtes apparitions[1].

« En ce lieu s'élevaient, côte à côte, au siècle dernier, la maison dixmière et de plaisance des abbés d'Estival, monastère de l'ordre des Prémontrés, aujourd'hui du diocèse de Saint-Dié, autrefois de celui de Toul, et un couvent de Capucins, dont il ne reste plus de trace. Hâtons-nous d'ajouter que vraisemblablement l'archéologie et l'histoire n'ont rien à y regretter, cette maison ayant été fondée en 1613; la tradition locale elle-même en a presque perdu le souvenir, et l'on y chercherait en vain l'emplacement de la fameuse *escargotière* où les bons pères rivalisaient, avec leurs frères de Colmar et de Rouffach, pour l'élève et l'engraissement de l'*hélice vigneronne*, ce mollusque de table auquel l'*Ancienne Alsace*, déjà citée, accorde, à juste titre, une mention honorable.

« Mais le soleil a disparu derrière la montagne; la brume du soir envahit rapidement la vallée, nous ne pouvons arriver à Alspach avant la nuit; arrêtons-nous donc pour souper et coucher à Kaysersberg. Je vous disais bien qu'il nous fallait deux jours.

1. Le Weinbach est la résidence d'été de M. Rieff, ancien premier président de la cour de Colmar, aujourd'hui conseiller à la cour de cassation.

II.

« Le lendemain matin nous partons à pied de Kaysersberg pour Alspach (2 kilomètres à peine), à cette heure où la vallée est encore pleine d'ombre, c'est une charmante promenade. L'usine qui a remplacé le couvent ne fonctionne plus; au milieu d'une cour entourée de constructions modernes s'élève un bâtiment d'aspect moderne aussi; le toit et les murs latéraux sont ceux d'une grange, mais cette grange est orientée et sa face occidentale n'est autre que le portail de l'ancienne église; portail roman, formé de trois cintres en retrait surmontés de billettes et reposant sur des colonnes en spirale, à tailloir proéminent, ornées de personnages et d'animaux exécutés avec la naïve gaucherie du douzième siècle. Au-dessus du portail, appliquée au mur, une arcature cintrée supportant une corniche de billettes. A l'extrémité opposée, les restes du chœur présentent un pilier dont la corbeille est un cône renversé orné de têtes bizarres; sur la partie plane de la muraille règne une large bande de billettes, surmontée d'animaux fantastiques. A quelques pas, encastré dans le mur du jardin, se dessine un ancien chapiteau grossièrement exécuté, mais intéressant par le sujet qu'il représente; c'est un prêtre qui administre la dernière communion à un mourant.

« A l'intérieur ce n'est pas une grange; plût au Ciel que ce fût une grange! Pour y amasser plus de gerbes, on lui eût laissé son ampleur; mais ce sont d'anciens séchoirs, étendoirs, laboratoires, séparés entre eux par des murs latéraux et transversaux, au milieu desquels les piliers et les arcs sont noyés, coupés, étouffés; ce n'est qu'à grand' peine, et en passant à diverses reprises d'un compartiment dans l'autre, que l'on peut se rendre à peu près compte de la disposition primitive; cependant, à la longue, on reconnaît que l'église a perdu son collatéral septentrional; le mur moderne extérieur bouche, de ce côté, les arcs de la nef; du côté opposé, le collatéral méridional est divisé, comme la nef elle-même, en divers compartiments, ainsi que je viens de le dire. D'après ce que l'on peut voir de quelques piliers, ils étaient quadrangulaires et portaient à leurs angles des colonnes engagées à spatules. L'un d'eux a conservé son chapiteau sculpté, sur lequel on distingue une femme dont les cheveux pendent en nattes sur les épaules et qui conduit en laisse, d'une main un animal ressemblant assez à une biche, et de l'autre un chien de chasse. Un amateur de symbolisme pourrait voir dans ce groupe la religion rapprochant les ennemis les plus irréconciliables; un antiquaire du vieux temps y verrait une Diane chasseresse; il est probable que ce n'est ni l'un ni l'autre.

« De l'ancien cloître il ne reste que deux arcades étroites, massives et sans ornementation, comme celles de la partie la plus ancienne du couvent des Unterlinden, mais qui permettent de rétablir par la pensée les galeries dont elles dépendaient et dont l'enceinte est encore dessinée par les bâtiments actuels.

« C'est là tout ce qui subsiste de l'ancienne abbaye d'Alspach; quant à son histoire, Schœpflin, Bacquol et Golbéry ne lui consacrent que quelques lignes; les deux derniers rapportent que Charles IV aurait donné à ce monastère le droit de bourgeoisie à Kaysersberg, mais nous verrons plus loin qu'il y a là un malentendu. Hugo, abbé d'Estival, donne de cette abbaye une histoire abrégée, avec les *instrumenta* à l'appui, dans le second volume de ses *Sacræ antiquitatis monumenta*, ouvrage assez rare (le premier volume surtout, qui est presque introuvable); la bibliothèque de Colmar ne possède qu'un exemplaire du premier, mais deux du second: l'un de ces deux

exemplaires qui provient de l'abbaye de *Pairis*, porte, sur le titre, une annotation manuscrite ainsi conçue : « *Ad usum F. Johannis Tremelet, Weinbaci administratoris,* 1733 ; » les Prémontrés d'Estival déléguaient probablement un frère de Pairis pour administrer leur domaine du Weinbach ; en tous cas c'était justice que le religieux chargé de ces fonctions eût à sa disposition un exemplaire de ce volume, car il a été en partie composé au *Weinbach* même, notamment ce qui concerne Pairis et Alspach (*hoc opusculum inter otia mea Wimbaci, ubi patria profugus hærebam, composui*, dit l'auteur dans sa préface). Voici dans quelles circonstances :

« Cet abbé Hugo était, paraît-il, un peu *mauvaise tête ;* il se qualifie lui-même : « *flecti nescius sub imperio.* » Né à Saint-Mihiel, en 1667, il avait terminé ses études et obtenu le grade de docteur à l'Université de *Bourges*, où se rendaient, en assez grand nombre, les écoliers lorrains, compris, comme les Alsaciens, dans la *Nation germanique* de cette université. En 1710 il était coadjuteur de Siméon Godin, abbé d'Estival, auquel il succéda en 1722 ; déjà à cette époque il avait publié d'assez nombreux écrits de théologie et d'histoire dont le plus ancien avait paru, en 1699, à Luxembourg. Voisin de la docte abbaye de *Senones*, il voulut que la sienne marchât sur les traces de celle-ci, il y établit une sorte d'école analogue à celle des monastères du moyen âge, et une imprimerie dont les presses ont servi à la publication du premier volume de son livre *Sacræ antiquitatis* qui parut en 1725. Il est probable, toutefois, que, sans faire la dépense d'un matériel complet de typographie, il louait à un imprimeur du voisinage les *caractères* dont ses disciples se servaient ; c'est ce qui semble résulter de la mention d'édition qui figure au bas du titre et qui est ainsi conçue : « Stivagii (Estival), *litteris Johannis-Martini Heller, typographi et bibliopolæ ;* » or, Estival n'étant pas même une commune, la *composition* et le *tirage* ne pouvaient se faire qu'à l'abbaye.

« Peu de temps après la publication de ce volume l'auteur eut des démêlés avec son Ordinaire l'évêque de Toul, relativement aux exemptions et priviléges de son ordre ; l'autorité séculière prit parti pour l'évêque, et l'abbé récalcitrant fut exilé du diocèse ; c'est alors qu'il se retira au Weinbach, dépendance d'Estival, mais situé dans le diocèse de Bâle ; il comptait n'y passer que le temps des chaleurs, pour aller ensuite à Rome, plaider sa cause devant le Saint-Siége ; mais dès le commencement de l'automne, une attaque de goutte (*infelix et infesta podagra obstinate crucians corpus*) le retint « *in hoc amœno rure* » jusqu'au mois de novembre. A cette époque de l'année, il n'y a plus guère de *rus amœnum,* même quand on n'a pas la goutte ; la sienne s'était calmée, mais le chemin de Rome lui était fermé par un autre obstacle, les barrières de neige qui couvraient les Alpes ; force lui fut donc de rester au Weinbach jusqu'au printemps. C'est pour tromper les ennuis de son séjour forcé dans ce lieu, charmant en été, mais un peu sévère lorsque la neige couvre le Schlossberg, qu'il se livra à ses travaux sur Alspach et Pairis, les deux monastères les plus voisins, dont les archives lui étaient ouvertes, et qu'il avait dû fréquemment visiter pendant la belle saison, le premier n'étant, comme on vient de le voir, qu'à une très-courte distance de Kaysersberg, et le second ayant alors pour supérieur l'abbé Tribolet son ami.

« En même temps il traitait par correspondance ses affaires près le Saint-Siége, et en 1728, le pape Benoît XIII, touché de ses raisons et de la longueur de son exil, l'investissait de l'évêché *in partibus* de Ptolémaïs. Cette nouvelle dignité effaçait la dis-

tance hiérarchique qui avait existé entre lui et son supérieur diocésain; elle témoignait, en outre, assez hautement de la puissance des protecteurs qu'il avait à Rome, pour aplanir les difficultés qui les avaient divisés; l'*abbé-évêque* put donc rentrer, à la fin d'avril 1728, dans son monastère d'Estival; mais un ennemi plus acharné que l'évêque de Toul l'y attendait; c'était cette maudite goutte (*improba adventantem excepit podagra*), qui lui imposa une nouvelle réclusion de plusieurs mois. Les revers de fortune d'un imprimeur de Strasbourg, Louis Kœnig, qui s'était chargé de l'édition, sa mort, les embarras de sa veuve, la négligence de son successeur, retardèrent encore la publication de ce second volume, qui ne parut qu'en 1731, imprimé à Saint-Dié par Joseph Charlot; c'est pour expliquer ces retards que l'auteur l'a fait précéder de la préface où je puise ces détails qu'il adresse au lecteur, afin qu'on ne l'accuse pas de paresse ou de versatilité (*ne pigritiæ vitio aut instabilitati mentis censor imputet*).

« Voici donc le résumé des renseignements que nous fournit l'ancien exilé du Weinbach sur le monastère dont nous venons de visiter les ruines :

« Il fut fondé au dixième siècle par un comte d'Éguisheim pour les Bénédictins de *Hirschau*, en Souabe. Vers la fin du treizième siècle, ceux-ci, ne trouvant plus dans les revenus du monastère de quoi suffire à leurs besoins, cherchèrent à s'en défaire; l'impératrice Anne de Hohenbourg, épouse de Rodolphe de Habsbourg, entra en pourparlers avec Dom. *Kraft*, abbé de Hirschau, et se disposait à en faire l'acquisition pour les *Clarisses* de Kientzheim, auxquelles elle portait une affection particulière, lorsque la mort la surprit en 1281.

« Les Clarisses frappées, mais non découragées par la perte de leur bienfaitrice, continuèrent les négociations, et, avec l'autorisation (probablement aussi le concours pécuniaire) de l'empereur Rodolphe, elles acquirent des Bénédictins le couvent qui tombait en ruines, mais dont les terres avaient quelque importance, puisque le prix de vente fut porté à 800 marcs d'argent (au pouvoir actuel, environ 180,000 fr.). Dans l'acte qui est daté de 1282, sans indication de jour, de mois ni de lieu, les Bénédictins vendent au doyen de l'église de Colmar, à un autre *clerc* du nom de Werner *Kurce* (probablement Kurtz), à Conrad, *Schultheiss* de Kaysersberg, et à Ortlieb, son oncle, *nomine monasterii de Conheim* (Kientzheim); la présence de ces deux laïques et les fonctions du premier permettent de supposer que l'empereur et la ville, comme l'église de Colmar, avançaient une partie des fonds, soit à titre de libéralités, soit à titre de prêt, et cela expliquerait certaines difficultés qui s'élevèrent plus tard entre la communauté d'Alspach et le Magistrat de Kaysersberg. Bientôt le vieux cloître sortit de ses ruines avec ses accessoires (*collapsa instaurarunt edificia*, *claustrum*, *dormitorium ad normam ordinis struxerunt*, *aptarunt officinas*); une petite colonie émigra de Kientzheim à Alspach et fut bientôt suivie de quarante novices qui, après l'année d'épreuve, prirent le voile toutes ensemble, le 15 des kalendes d'août (18 juillet) 1283. Ce fut une grande solennité pour le pays; pendant plus de quinze jours, nous dit l'abbé Hugo, l'affluence fut telle que l'on dut dresser dans la vallée de nombreuses tentes pour servir d'abri aux étrangers de tout âge et de toute condition qui n'avaient pu se loger dans la ville. C'est que ce devait être, en effet, une belle et touchante cérémonie, à cette époque de l'année, dans ce beau site, au milieu des pompes du culte catholique, telles qu'elles se déployaient au treizième siècle, qu'une prise de voile de quarante jeunes filles appartenant aux plus nobles familles de l'Alsace et des

pays voisins (*equestris ordinis*), familles qui, sans doute, y assistaient en grand étalage de costumes somptueux, avec une suite brillante et nombreuse de vassaux, de serviteurs, de chevaux richement caparaçonnés ou chargés des bagages et vivres que nécessitait la lenteur des voyages d'alors.

« L'empereur Rodolphe devait une protection spéciale à la pieuse fondation qui avait été la dernière pensée de l'impératrice Anne; il la lui avait accordée dès l'année précédente, en invoquant le souvenir de celle-ci (*specialissimè* [*pro*] *Dominæ Annæ, felicis recordationis, conjugis nostræ charissimæ salute*), et en recommandant particulièrement aux schultheiss, consuls et bourgeois de *Colmar*, et aux communes de *Keysersberg, Kinsheim* et *Sigolzheim* de prêter aide, secours et assistance aux religieuses d'Alspach et à leurs serviteurs (*nec non et familiam earumdem*), toutes les fois qu'elles en auraient besoin. L'acte est daté de Constance, le 11 des kalendes d'octobre (20 septembre) 1282.

« Adolphe de Nassau, par une charte datée de Mayence, le 14 des ides de février 1292 (10 février 1293), confirme et renouvelle les priviléges et exemptions accordés à Alspach par ses prédécesseurs, et, pour le moment, exempte spécialement la communauté de toute contribution aux dépenses de son armée qu'il *restaurait* alors en Alsace (*exercitu nostro nuper in partibus Alsatiæ instaurato*), reconnaissant, d'ailleurs, qu'elle a déjà fourni à ladite armée tout le blé et le vin dont elle pouvait disposer; il lui accorde, en outre, le droit de prendre, pour son usage, du bois dans les forêts d'alentour. Albert Ier (10 avril 1300) et Henri VII, par un diplôme en date à *Colmar* du 1er avril 1317, renouvellent également les priviléges et franchises de notre monastère.

« Charles IV lui manifeste sa bienveillance d'une manière encore plus sensible: d'abord il lui confère le droit d'*asile*, excepté seulement pour les crimes entraînant la peine capitale; lorsque les religieuses ou leurs serviteurs *ne pourront obtenir justice des juges séculiers*, leur cause sera soumise aux tribunaux ecclésiastiques, quels que soient les usages et statuts locaux auxquels il est, en ce point, dérogé; elles auront dans les bois, prés et pacages, en quelque lieu de l'Empire qu'ils soient situés, *les mêmes droits que les habitants du voisinage*; leurs granges et biens quelconques seront exempts *de tous impôts et contributions*, et comme jusqu'à ce jour elles ont été tenues *de faire porter à l'aide de chars ou à dos d'âne du bois à brûler à Kaysersberg* (sans doute lors des coupes faites dans les forêts de la ville), elles en seront désormais exemptes, par dérogation spéciale.

« Ici, l'on voit déjà percer les difficultés qui devaient s'élever entre la ville et le couvent par suite de leur situation respective; lorsque les religieuses voulaient jouir des droits de pacage, affouage et glandée, on leur objectait qu'elles n'avaient pas le droit de bourgeoisie; en revanche, on exigeait d'elles les impôts et prestations comme des bourgeois; quand elles plaidaient contre des bourgeois devant *le magistrat*, tribunal composé de bourgeois, elles perdaient leur procès. Évidemment, la situation était *tendue*. Heureusement, l'empereur vint à Kaysersberg, où il avait convoqué, pour aviser avec eux aux moyens de rétablir la paix publique, les représentants des dix villes libres de Haguenau, Colmar, Kaysersberg, Landau, Münster, Obernai, Rosheim, Schlestadt, Türckheim et Wissembourg, qui composaient alors la préfecture ou landvogtey de Haguenau, décorée par les savants du nom de *Décapole*. Venu pour rétablir la paix publique, l'empereur devait s'occuper aussi des dissensions privées; il permit aux Clarisses d'Alspach et au Magistrat de Kaysersberg de lui exposer leurs

griefs respectifs, et statua sur ceux-ci par les dispositions qui précèdent et qui portent la date du 1er juin 1354. Mais si la justice municipale s'était montrée partiale pour les bourgeois, la justice impériale, à son tour, semblait montrer une certaine partialité pour les religieuses. Les bourgeois ne devaient pas être contents; l'empereur parti, les Clarisses devaient s'attendre à quelques nouvelles difficultés sur des points que celui-ci n'avait pas prévus.

« Cela ne manqua pas. Les droits dont Charles IV avait confirmé l'exemption aux religieuses d'Alspach constituaient, pour la plupart, ce que nous appelons aujourd'hui des *contributions directes;* mais les *contributions indirectes* et les droits d'octroi que nous payons concurremment avec celles-ci, ne sont pas une nouveauté; de nos jours, elles ont remplacé les *droits réunis* par un bienfait analogue à celui qui substitua le *recrutement* à la *conscription,* mais les droits réunis avaient eux-mêmes remplacé les *collectes* et *gabelles* qui existaient déjà sous ce nom au moyen âge; la ville impériale de Kaysersberg avait les siens. Or, à cette époque, cette ville fermant complétement la vallée aux voitures et bêtes de somme, les gens d'Alspach ne pouvaient rien importer de la plaine d'Alsace, rien y porter, sans la traverser et sans payer les droits qui pesaient sur les étrangers, pour leurs chevaux, chars, argent, vin, froment, pain, foin, viande, fromage, pois, sel et autres choses semblables (*et his similia*, ajoute le texte, après l'énumération, assez complète cependant, des objets qui précèdent); l'empereur n'avait pas parlé de ces sortes de droits dans sa charte de 1354; de plus, ces droits ne profitaient pas exclusivement à la ville; le *Reichsrogt* qui résidait, en personne ou par son représentant, au château du Schlossberg, en avait sa part, de même que, dans les domaines d'alentour, il percevait certaines redevances en nature; c'était donc un allié pour les bourgeois rancuneux de Kaysersberg; et si, d'aventure, les gens de l'abbaye faisaient les récalcitrants, on ne choisissait pas le premier venu pour le conduire devant la justice séculière du *magistrat;* il eût opposé *l'exception d'incompétence* et réclamé la juridiction ecclésiastique, en vertu de la charte de 1354; mais, dans le nombre, il y en avait bien quelques-uns qui cumulaient la double qualité de serviteur de l'abbaye et de *bourgeois de Kaysersberg;* aux yeux du Magistrat, ce dernier titre était assez beau pour effacer l'autre et servir de base à une compétence qui ne lui avait jamais paru contestable, nonobstant l'opinion contraire de l'empereur Charles IV. J'espère ne blesser aucune susceptibilité contemporaine et locale en hasardant timidement l'opinion que si le Magistrat de Kaysersberg du quatorzième siècle, statuant sur sa propre compétence, ne voyait dans l'inculpé que son co-bourgeois, par contre, lorsqu'il s'agissait *du fond*, son impartialité n'allait pas jusqu'à oublier que cet inculpé était un serviteur de l'abbaye récalcitrante. Pendant quinze ans, les pauvres Clarisses durent, je le suppose, s'exercer en mainte occasion à la patience, cette vertu la plus dédaignée de toutes, peut-être parce qu'elle est la plus difficile à pratiquer.

« Mais tout a un terme, même la patience des religieuses; l'empereur ne revenait pas en Alsace, il fallait aller à l'empereur; on y alla, et on en reçut une nouvelle charte qui réglait ces derniers points, comme les autres, en faveur des Clarisses. Elle est datée de Spire, le jour de saint Ambroise (18 juillet) 1369. Elle établit d'abord leur situation vis-à-vis des *Vogt*, *Landvogt* et *Reichsvogt*. L'empereur seul a sur elles le droit d'*advocatie*, et nul autre, par lui-même ou ses serviteurs, ne peut exiger d'elles des redevances en foin ou blé, ni aucune prestation (*aut alia ab iis exigere servi-*

tia); loin de là, tous les Vogt d'Alsace ainsi que *les villes impériales* doivent maintenir et sauvegarder les priviléges du monastère d'Alspach, et notamment son exemption de toutes *collectes* et *gabelles* (*collectis rectigalium aut gabellarum, prout vocari assolent*). « Et que les villes impériales d'Alsace ou leurs Schultheiss ne se permettent pas d'exiger ou même d'*accepter* des religieuses aucune prestation; que les biens *et les hommes* du monastère soient exempts de tout gage quant à leurs bestiaux, *dans les villes où ils jouissent du droit de bourgeoisie*; et qu'aucune ville ne les appelle en justice devant son Magistrat, qu'ils soient ou non bourgeois de ladite ville (*sive ibi sint cives nec ne*). » Enfin, les villes impériales de Colmar *et de Kaysersberg* sont spécialement chargées *de tenir la main* au maintien des priviléges susénoncés. C'est évidemment cette charte qui a fait dire que Charles IV avait accordé aux religieuses d'Alspach le *droit de bourgeoisie* dans la ville de Kaysersberg; mais il est facile de voir qu'il n'en est rien; l'empereur les assimile en quelques points aux bourgeois, il les affranchit même des exactions du Reichsvogt auxquelles les bourgeois étaient soumis, mais le *droit de bourgeoisie* proprement dit, surtout dans les villes libres de la *Décapole*, ne pouvait être conféré que par les bourgeois eux-mêmes.

« Quoi qu'il en soit, cette fois encore les Clarisses avaient gain de cause, et les bourgeois durent se soumettre; mais les rancunes locales ont une déplorable vitalité; elles se transmettent héréditairement, avec le sang, pendant des siècles, et les bourgeois, près de 200 ans après ce dernier échec, devaient prendre une éclatante revanche.

« La communauté d'Alspach était devenue, au commencement du seizième siècle, une grasse abbaye (*in pinguem abbatiam excrevisse*), par les libéralités des princes et les donations des demoiselles nobles qui avaient pris le voile dans ses murs, lorsqu'elle subit, comme tant d'autres, les ravages de la *guerre des Paysans*.

« Le 23 avril 1525, dans la soirée, l'abbesse Cécile Ulrich fut avertie par un émissaire du Magistrat que les insurgés devaient assaillir son couvent la nuit suivante, et qu'il l'engageait à se réfugier avec ses sœurs dans les murs de Kaysersberg également menacés, mais en état de résister. Les religieuses s'empressent de quitter le couvent, rassemblant à la hâte, dans une fuite précipitée (*tumultuario exitu*), leurs objets les plus précieux et les titres conservés dans leur chartrier (*chartarum manipulos*). Mais aussitôt après leur départ, ce ne sont pas les insurgés, ce sont les habitants de Kaysersberg qui envahissent le monastère et font main-basse sur tout ce qu'elles n'avaient pu emporter; après quoi, ils rentrent dans la ville en triomphateurs chargés de butin (*quasi orantes in civitatem prædam invexerunt cives barbari*). Les paysans arrivent à leur tour et, trouvant le monastère entièrement vide, livrent aux flammes ses murs dépouillés.

« Les malheureuses Clarisses pleuraient la perte de leur pieux asile dont elles pouvaient voir l'incendie de Kaysersberg même (*prostratam Sion lugebant*), lorsque le Magistrat vint mettre le comble à leur misère en les forçant de déposer entre ses mains, non-seulement leurs chartes, mais même le numéraire qu'elles pouvaient posséder; après quoi, sous peine d'être expulsées de la ville, et par conséquent livrées à la fureur des bandes qui battaient la campagne, elles se virent contraintes de consentir, par un acte authentique, la cession d'une partie de leurs biens *à la ville et à l'hospice de Kaysersberg*.

« En 1527, Charles-Quint les fit restituer aux Clarisses, mais la ville, en obéissant

aux ordres de l'empereur, prétendit s'en réserver le *domaine direct*; cette prétention énergiquement combattue par les religieuses fut l'objet d'un procès qui ne fut définitivement vidé qu'en 1533, en leur faveur, et Alspach se releva encore une fois de ses ruines, ce qui permet à son historien d'entonner ce chant de victoire : « *Surrexit, opitulante Deo, ex ruinis splendidius, conquassavit capita inimicorum, paci, fortunæ, æternitati, prærogativis monasterii fœdere funesto insidiantium.* »

« A la fin de son travail, l'abbé Hugo donne une liste des trente abbesses qui dirigèrent la communauté d'Alspach depuis sa fondation jusqu'en 1731 ; on y remarque peu de noms connus ; cependant, la troisième, probablement à la fin du treizième ou au commencement du quatorzième siècle (il ne leur assigne de dates que depuis 1459), était une *Barbe de Reichenstein ;* une autre de la même famille, Catherine de Reichenstein, siégea de 1502 à 1506 ; enfin, l'abbesse d'Alspach, en exercice au moment où il publiait son second volume, était *Catherine Holdt,* nommée en 1728. Il la qualifie « *filia Decani senatûs summi Alsatiæ* » ; elle était donc fille de François Richard Holdt, conseiller au Conseil souverain en 1691 et doyen dès 1694. Nous ne pouvons préciser jusqu'à quelle époque elle resta en fonctions ; il existe aux archives du Haut-Rhin, dans le fonds Alspach, un bail de 1770, signé : *Hold, de Landser, abbesse ;* mais comme il n'y a pas de prénom, ce pourrait être une autre personne de la même famille ; toutefois, si c'était la même, ce qui est fort possible, comme, au bas d'un autre bail portant la date de 1781, on retrouve non-seulement le même nom, mais incontestablement la même écriture, elle aurait dirigé la communauté pendant 53 ans, ce qui n'était pas rare dans les ordres monastiques. En 1787, l'abbesse était Marie-Thérèse Favre ; ce fut la dernière, car elle était encore en exercice lors de la révolution ; elle avait probablement succédé à la Dame Holdt ; ayant prononcé ses vœux en 1750, elle comptait déjà plus de trente ans de profession du vivant de celle-ci.

« A l'époque de la révolution, l'abbaye d'Alspach possédait encore des vignes, terres, bois et prés assez importants dans les bans de Kaysersberg, Fréland, Orbey, Kientzheim, Sigoltzheim, Ammerschwihr, Ingersheim, Niedermorschwihr, Türckheim, Housen, Oberherckheim, Niederherckheim, Balgau, Colmar, Nambsheim, Marckolsheim, Éguisheim et Ensisheim ; des rentes et dîmes assises sur les localités de Holtzwihr, Wickerschwihr, Saussheim, le Weinbach, Kaysersberg et Ammerschwihr, plus une maison et *Winhof,* dans chacune de ces deux villes ; la plus modique des redevances auxquelles elle avait droit est celle du Weinbach (8 pots de vin) ; la plus considérable est celle d'Ammerschwihr (500 mesures ou 250 hectolitres) ; il résulte d'un procès-verbal et d'un état détaillé, dressé le 10 mars 1791 par la municipalité de Kaysersberg, et approuvé par les abbesse, prieure et procureure de la communauté, que, à cette époque, les revenus d'Alspach pouvaient être évalués à 28,363 livres, et les charges à 2,287, ce qui donnait un produit net de 26,076 livres ou environ 60,000 francs de nos jours.

« Quelques mois plus tard (procès-verbal des 20 et 21 juin 1791), il fut procédé *nationalement* à la vente des vins conservés dans le Winhof d'Ammerschwihr ; il n'y en avait pas moins de 5,426 mesures, ou 2,713 hectolitres provenant des diverses récoltes antérieures, depuis 1783, ce vin avait été évalué, en moyenne, par les commissaires de la nation, à 7 livres la mesure, prix extrêmement modique qui eût pourtant donné un produit de 37,982 livres, c'est-à-dire *près de cent mille francs ;* à la vente, le plus cher, celui de 1783, ne dépassa pas le prix de 3 livres ; le prix

moyen fut de 22 sous, il y en eut même une certaine quantité adjugée à 12 sous la mesure ou 24 *sous l'hectolitre!* Bref, le contenu du Winhof, en y comprenant divers lots de tonneaux, futailles et cuves à vendanges, vides, produisit un total de 4,885 livres ou *à peine douze mille francs.* On voit que, en matière de biens nationaux, les acquéreurs d'immeubles n'étaient pas seuls à faire des opérations productives.

« En 1790, le personnel des religieuses se composait de 23 sœurs ou dignitaires et de 6 converses. Parmi les premières nous en remarquons plusieurs dont les noms sont encore portés par diverses familles de Colmar ou des environs. Ce sont : Marie-Benoît *Reiset,* née à Colmar, le 18 février 1743 (47 ans), *prieure;* Marie-Louise *Gsell,* née le 18 juin 1728 à Kaysersberg (62 ans), ayant fait profession le 1er septembre 1751; Marie-Apolline *Zæpfel,* née à Rouffach, le 27 juin 1733 (57 ans), ayant fait profession le 12 septembre 1756; Marie-Salomé *Zæpfel,* née à Strasbourg, le 30 avril 1735 (55 ans), professe de 1755; et Marie-Anne *Baudinot,* née à Münster, le 7 mai 1738 (52 ans), professe de 1760. La plupart des bonnes sœurs étaient, comme on le voit, aussi respectables par leur âge que par leur habit; sept d'entre elles seulement avaient moins de 30 ans.

« Toutes déclarent vouloir rester dans le monastère et accepter la pension que l'État devait faire aux religieux et religieuses qui conservaient la jouissance de l'habitation et des vergers et potagers des maisons dont la nation s'attribuait la propriété. Cette pension s'élevait pour l'abbesse à 2,000 livres (environ 4,500 fr.), pour chaque sœur à 700 (environ 1,600 fr.), et pour les converses à 350 (environ 900 fr.); malheureusement, ces pensions ne furent pas payées; déjà l'horizon était bien sombre, bientôt éclata dans toute sa violence la tourmente qui devait disperser la communauté et la livrer à l'oubli, et, cette fois, la vieille abbaye ne devait plus se relever de ses ruines.

« Nous revenons à Kaysersberg, aujourd'hui chef-lieu de canton de près de 4,000 âmes, jadis ville impériale comme Türckheim, Münster et Colmar; car il est assez curieux que des dix villes composant la confédération dont le chef-lieu était *Haguenau*, quatre sont situées *dans l'arrondissement de Colmar.* Cette ville est assez riche en vestiges du passé pour en détailler ici quelques-uns; je ne parlerai ni de ses remparts, ni de ses tours, ni de ses maisons sculptées; ces dernières se rencontrent à chaque pas; on peut même dire que toutes celles qui ne sont pas de construction complétement moderne, offraient originairement ce caractère; seulement, pour se mettre à la mode, elles ont caché les gracieuses ornementations de leur façade primitive sous un affreux manteau de plâtre, qui, heureusement, se détache çà et là, par larges plaques, et découvre au passant les secrètes beautés de ces maladroites coquettes. L'une d'elles, qui appartient aujourd'hui à M. Bœgert, professeur à Kaysersberg, et qui fut construite au dix-septième siècle, par un nommé Mathias Hiffel et sa femme, possède un de ces puits dans le style de la renaissance allemande, comme on en rencontre tant encore dans nos petites villes d'Alsace, mais on en rencontre peu dont l'ornementation soit aussi gracieuse. Ajoutons que celui-ci paraît se piquer de littérature et d'esprit, car il adresse aux passants le quatrain suivant, gravé sur sa traverse supérieure, en vieil allemand :

« *Drincks . Tu . Waser . in . deim . Kragen .*
« *Uber . Disch . es . kält . din . Magen .*
« *Drink . masig . alten . subtilen . Wein .*
« *Rath . ich . und . las mich . Waser . sein .*
« Mathias Hiffel. M.D.C.XVIII. Elisabeth Birklerin. »

« Si tu bois de l'eau à gorgée,
« Cela te glace l'estomac.
« Bois modérément d'un vieux vin à l'arome subtil,
« — Je te le conseille; — et laisse-moi n'être que de l'eau. »

« Ce langage, dont nous hasardons, ici, une traduction plus littérale qu'élégante, est bien celui qui convient à un puits du vignoble et dont les premiers propriétaires devaient être vignerons comme tous les propriétaires de l'endroit.

« L'hôtel de ville, édifice du seizième siècle, avec un cabinet en saillie décoré dans le style de la renaissance, a pour entrée un portail du même style, dont l'arcade cintrée est entrecoupée de cartouches, au milieu desquels semble se dessiner une rosace ou fleuron de fantaisie; mais en s'approchant on reconnaît que chacun de ces fleurons est une petite tête en ronde-bosse, très-finement et spirituellement traitée. Il paraît que les artistes allemands des quinzième et seizième siècles affectionnaient ce genre de *trompe-l'œil*, car on le retrouve sur le *sceau de Majesté* de l'empereur Frédéric III, dont la partie inférieure est décorée aussi d'une rosace, qui, examinée à la loupe ou seulement avec de bons yeux, représente très-distinctement le double profil de Janus. Au premier étage on remarque deux grandes salles, dont les murs et le plafond sont recouverts de boiseries découpées en panneaux et cartouches d'un style sévère; les portes, sculptées aussi, sont encadrées dans des pilastres cannelés, surmontés de chapiteaux d'ordre ionique. Aux panneaux qui séparent les fenêtres sont fixées des têtes de cerf garnies de leurs ramures, et au plafond pend un lustre d'une forme des plus originales : c'est une sirène aux écailles dorées, qui porte en guise de nageoires un bois de cerf dix cors, dont les andouillers peuvent servir de bobèches.

« Dans une armoire de l'hôtel de ville on conserve les fameux sabots *du géant de Kaysersberg*, sorte de *Juif errant* local qui, d'après la légende, parcourait incessamment nos montagnes et hantait les ruines qui les couronnent. Respectons les légendes; c'est la poésie des campagnes; mais prenons ces sabots pour ce qu'ils sont vraisemblablement, c'est-à-dire pour un instrument non pas de torture, mais de correction. Massifs, cerclés de fer, d'une dimension qui dépasse de beaucoup celle d'un pied de la plus grande taille, ils n'ont jamais dû servir de chaussure habituelle à un être humain; mais on sait que le moyen âge était prodigue de ces pénalités accessoires qui livraient le condamné à la risée du peuple : mitres de papier, promenades sur un âne, la tête vers la queue, écriteaux dérisoires et injurieux, etc. Une promenade d'une heure ou deux, chaussé de pareils sabots, à travers les rues rocailleuses de la ville, par les sentiers abrupts de la montagne, au milieu de chutes inévitables accueillies par les huées de la foule, valait bien une heure de pilori ou de carcan; d'autant plus que rien, dans la législation du temps, ne s'opposait à ce que la promenade fût accompagnée d'un nombre déterminé de coups de fouet. Il est possible aussi que celui qui les portait se soit infligé à lui-même cette pénitence; je ne proteste que contre la qualification de *géant* qui lui a été donnée, en considérant ces sabots comme une chaussure normale.

« L'hôtel de ville est presque contigu à l'église. A l'inverse des localités que nous avons visitées en route, et qui ont conservé leur vieux clocher près de leur église neuve, Kaysersberg a conservé sa vieille église, et il a bien fait; mais il l'a *embellie* d'un clocher qui fait peine à voir; ce n'est ni une coupole, ni un dôme, ni un campanile, mais un amalgame confus de ces trois sortes de constructions; reproduit, dans

des proportions convenables, en sucre ou en pâtisserie, il décorerait avec succès le dessert d'un repas de noces.

« L'église, au contraire, quoique de diverses époques, est fort intéressante; son portail roman, surmonté d'une fenêtre en ogive primitive, se compose de trois arcs plein-cintre, en retrait, reposant sur des colonnes à spatules couronnées de corbeilles massives, ornées d'oiseaux et de visages humains, supportant un tailloir proéminent, décoré de feuillages.

« Le tympan représente le couronnement de la Vierge par le Christ, ce dernier couronné lui-même, et ceint du nimbe crucifère. Tous deux sont assis sur un banc; à chaque extrémité, un ange incliné, tenant un encensoir; dans l'angle à gauche du spectateur, un personnage à mi-corps, portant sur sa poitrine l'Évangile ouvert et marqué d'une croix grecque.

« Dans le cintre, cette inscription en lettres onciales :

MICHAEL. HIC CORONA. MARIA. GABRIEL.

« Les mots : *hic corona* (ici la couronne) ne sont pas au-dessus de la couronne, mais il est évident qu'ils ont été gravés sur la pierre pour guider l'imagier chargé du bas-relief, lequel n'a pas pu suivre strictement l'indication qui lui était donnée.

« Sur la muraille méridionale de l'église on lit une autre inscription en caractères gothiques et ainsi conçue :

Anno Dei MCCCC LVIII (pour nous 1459).
Ipso die sancte Margarete vir (28 janvier)
ginis inceptum est istud e
dificium.

« Cette date indique, non la construction de l'église, mais le commencement des travaux de réparation et d'agrandissement. En effet, le portail et la plupart des piliers de la nef permettraient d'assigner à l'église primitive, si nous étions dans l'ancienne France, la première moitié du douzième siècle. Mais on sait qu'en Alsace ces caractères sont généralement en retard d'un demi-siècle au moins; ce retard est sensible pour la reconstruction de 1458 qui offre plutôt les caractères du quatorzième siècle que ceux de la seconde moitié du quinzième; en admettant la même différence pour le portail conservé de l'ancienne église, on peut faire remonter cette dernière au commencement du treizième siècle, époque que les historiens assignent, en effet, à la fondation de la ville et du château de Kaysersberg.

« A l'intérieur, ainsi que nous venons de le dire, la nef offre les caractères du style roman: les bas-côtés, ceux du quatorzième siècle et le chœur ceux du quinzième; les boiseries actuelles sont modernes, mais dans le style *flamboyant*, assez bien reproduit.

« Dans le bas-côté septentrional on voit un Christ au tombeau avec les saintes femmes et deux anges, le tout en ronde-bosse, qui offre, comme l'arcade flamboyante dont il est surmonté, les caractères du quinzième. — Il porte cependant la date de 1514, ce qui confirme l'observation qui précède.

« Autour de l'église s'étend l'ancien cimetière, terminé, d'un côté, par une galerie couverte où l'on voit un Christ sur un âne (ronde-bosse peinte) et un autre agenouillé au mont des Olives, au milieu des apôtres endormis, tous deux sans aucune valeur artistique.

« Dans l'angle nord-est de cet ancien cimetière s'élève une chapelle du quinzième siècle, très-sobre d'ornementation et dans laquelle on voit un Christ colossal et les figures de même dimension de la sainte Vierge et de saint Jean; ce groupe devait être originairement suspendu dans l'église paroissiale, au milieu de l'arc triomphal qui sépare le chœur de la nef. Au-dessous de la chapelle règne une crypte remplie jusqu'au tiers environ de crânes et d'ossements humains rangés avec une sorte de symétrie. On serait porté, tout d'abord, à supposer que cette destination de charnier n'a été donnée à cette crypte qu'à l'époque, assez récente, de la suppression du cimetière attenant à l'église, mais il est plus probable qu'elle l'a toujours eue; c'est ce qui semble résulter de l'examen du bénitier, formé d'une coupe octogone supportée par une colonne en spirale du quinzième siècle, dont la base est ornée aux quatre angles, de *têtes de mort* sculptées dans la pierre.

« A l'extrémité de la ville on traverse *la Weiss* sur un pont qui mérite d'être décrit. Son arche, que les touristes négligent le plus souvent d'examiner, parce que pour la voir il faut remonter le cours de l'eau et que rien ne les attire de ce côté; son arche est signalée par les ingénieurs pour son appareil *hélicoïdal*. Or, les ponts d'appareil hélicoïdal, que nous autres profanes appelons des *ponts de biais*, quoiqu'il existe des ponts de biais d'appareils différents, passent généralement pour une invention moderne importée d'Angleterre à peu près en même temps que les chemins de fer; le pont hélicoïdal de Kaysersberg, qui remonte *au moins au seizième siècle*, serait donc une nouvelle preuve à ajouter à tant d'autres, de la vérité du vieil adage : *Nil sub sole novi*. Dans sa partie supérieure il n'est pas moins intéressant; au lieu de parapets à hauteur d'appui, il est garni de murailles crénelées et percées de meurtrières pour défendre, au besoin, le passage de la rivière trop souvent guéable.

« Placé sur ce pont, les yeux tournés vers Kientzheim, on jouit d'un coup d'œil assez restreint, mais des plus pittoresques: devant soi, à travers les créneaux et les meurtrières, on voit les eaux torrentueuses de la Weiss bondir, couronnées d'une *blanche* écume[1], sur les rochers qui entravent leur cours; à droite, les premières maisons du faubourg, aux balcons découpés à jour, aux poutrelles sculptées, aux fenêtres ornées de colonnettes en spirale; à gauche, les dernières maisons de la ville dont quelques-unes semblent se pencher avec terreur vers le torrent qui les mine; puis, au-dessus d'elles, la montagne, presqu'à pic en cet endroit, enveloppant de sa muraille démantelée le sombre et massif donjon de Frédéric Barberousse qui, dressant vers le ciel son diadème de créneaux entrelacés de lierre, mériterait, mieux encore que son parent du Sundgau, la fière dénomination de *Landskron*[2], car jamais plus charmante vallée ne porta sur son front plus majestueuse couronne. »

Proposition d'un membre.

M. Schelbaum propose comme membre de la Société M. Martin, notaire à Türckheim, dont l'admission est prononcée.

M. le président honoraire lève la séance à 5 heures en exprimant l'espoir de voir continuer la prospérité de la Société et de se retrouver au milieu d'elle à une prochaine occasion.

1. En allemand le mot *weiss* signifie *blanc*.

2. *Landskron*, en allemand : *Couronne de la contrée*, château aujourd'hui en ruines, qui domine la vallée de Leymen, canton de Huningue, arrondissement de Mulhouse.

Séance du Comité du 26 juin 1865.

Présidence de M. SPACH.

Secrétaire en fonctions : M. Eissen.

Présents : MM. Heitz, Lehr, Morin, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Les procès-verbaux de la dernière séance, ainsi que de l'assemblée générale de Colmar, sont lus et adoptés.

Inscription d'un membre

L'admission de M. le baron Meyer de Schauensee, proposé par M. Frantz, de Colmar, est prononcée.

Ouvrages déposés sur le bureau.

La correspondance contient :

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark, t. XI, XII et XIII. Grätz, 1862, 1863 et 1864; 3 vol. in-8°;

Beiträge zur Kunde steiermarkischer Geschichtsquellen, erster Jahrgang. Grätz, 1864; 1 broch. in-8°;

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, 1re année. Meaux, 1865; 1 vol. in-8°;

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. XI, 3e cahier, 1863. Épinal, 1864; 1 broch. in-8°.

Correspondance du président.

Le président annonce avoir écrit les lettres suivantes :

A M. le maire de Berthelming, pour lui annoncer que son mémoire sur Crauffthal sera inséré dans la prochaine livraison du Bulletin;

A M. Ehrhardt, à Schiltigheim, remercîments au sujet du don des objets antiques trouvés entre Schiltigheim et Bischheim ;

A M. Kling, membre de la Société, à Constantine, pour lui annoncer l'admission de M. Schimpff;

Correspondance après la séance générale du 15 juin 1865 : Lettres à M. le Préfet; M. Quiquerez, à Délémont; M. Schelbaum, architecte à Colmar; M. Schirmer, conseiller à la cour impériale ; M. Brunck, inspecteur des forêts;

Lettre à M. L. Will, à Nuremberg, pour lui annoncer sa nomination de membre correspondant;

Correspondances diverses avec le Haut-Rhin, à la suite de la séance du 15 juin : Lettre à M. de Beausobre, inspecteur du chemin de fer de l'Est,

au sujet du transport de trois pierres tumulaires de Wasselonne à Strasbourg;

A M. Martin Stein, à Mulhouse, accusé de réception de sa lettre relative à l'institution d'un sous-comité à Mulhouse;

Au comité historique de Styrie, à Grätz : annonce de réception de documents imprimés. (2 juin.)

Inscription d'une société correspondante.

La Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne ayant manifesté le désir d'entrer en relations avec la Société alsacienne, et ayant adressé à l'appui de sa demande la 1re année de son bulletin, le comité décide que ses publications seront adressées désormais à cette société.

Demande d'instituer un sous-comité à Mulhouse.

Le président soumet au comité une lettre de M. Stein, de Mulhouse, membre de la Société, qui émet le vœu de la formation d'un sous-comité à Mulhouse et l'alternance des séances générales à Colmar.

Le comité décide l'envoi de cette lettre au comité de Colmar, pour avoir son avis.

Dessin du château de Morimont.

M. le baron de Schauenburg présente les dessins de M. Quiquerez, du château de Morimont, en émettant l'avis qu'il serait préférable de les faire graver au lieu de les faire lithographier, vu la réduction extrême de ces dessins. Il faudrait, selon lui, préférer les dessins originaux pour les reproduire, en admettant qu'ils fussent à une échelle plus grande.

Notice de M. Siffer sur des monuments lapidaires à Walbourg.

M. Siffer lit une notice sur quelques monuments lapidaires d'origine païenne, conservés à Walbourg, qui ne sont signalés jusqu'ici dans aucun recueil.

Le comité décide l'insertion de ce travail aux mémoires et la reproduction des dessins.

Mémoire de M. Spach sur l'ouvrage de M. l'abbé Hanauer *les Paysans d'Alsace*.

Le président lit un mémoire sur l'*Histoire des paysans d'Alsace*, par M. l'abbé Hanauer. Ce travail était destiné à la séance générale de Colmar, mais l'abondance de l'ordre du jour a engagé le président à renoncer à cette lecture.

Insertion aux mémoires.

La séance est levée à 4 heures.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Séance du Comité du 11 avril 1864	1
Séance extraordinaire du Comité du 18 avril 1864	4
Séance du Comité du 9 mai 1864, avec une planche lithographiée	9
Assemblée générale à Colmar, le 19 mai 1864, avec 2 planches lithogr.	14
Séance du Comité du 13 juin 1864	21
Séance extraordinaire du Comité du 27 juin 1864	25
Séance du Comité du 11 juillet 1864	25
Séance du Comité du 8 août 1864	28
Séance extraordinaire du Comité du 29 août 1864	31
Séance du Comité du 10 octobre 1864	33
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 7 novembre 1864	37
Séance du Comité du 14 novembre 1864	40
Séance extraordinaire du Comité du 28 novembre 1864	43
Assemblée générale du 1er décembre 1864	44
Séance du Comité du 12 décembre 1864	65
Séance du Comité du 9 janvier 1865	67
Séance du Comité du 23 janvier 1865	72
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 27 janvier 1865	73
Séance du Comité du 13 février 1865	75
Séance du Comité du 13 mars 1865	78
Séance du Comité du 27 mars 1865	80
Séance du Comité du 24 avril 1865	84
Séance du Comité du 8 mai 1865	87
Séance du Comité du 15 mai 1865	95
Séance du Comité du 12 juin 1865	99
Assemblée générale à Colmar, le 15 juin 1865	104
Séance du Comité du 26 juin 1865	142

PLAN des ruines du

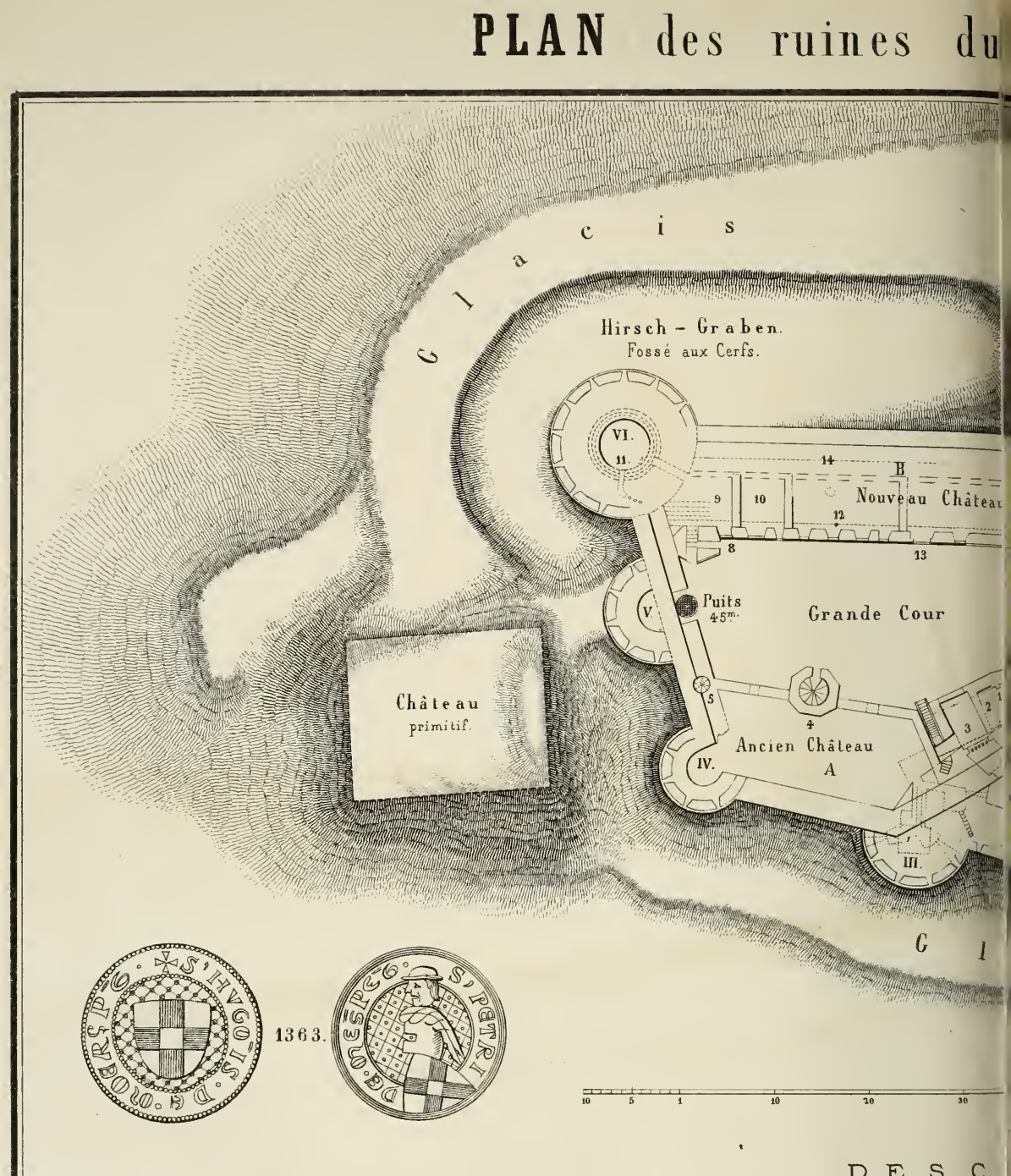

1363.

DESC

I	*Tour ou donjon de l'ancien château, jadis lié au vieux chemin par un pont.*
II et III.	*Tours et Courtine du XVe siècle, Celle n.° III renferme 2 étages de casemates voutées.*
IV	*Tour de l'ancien château, 5 étages, non voutés.*
V.	*Tour du puits, un étage voûté, le reste massif.*
VI	*Tour du nord-ouest, 4 étages voutés en calotte, dont 2 au dessous du niveau de la cour.*
VII.	*Tour du nord-est, presque rasée, jadis 5 étages, on y voyait la date de 1515.*

Toutes ces 7 Tours étaient couronnées de plates-formes bordées de créneaux.

A	*Ancien château, 3 étages et rez-de-*
1	*Chapelle, au 1er étage, avec escalier da*
2.	*Sacristie, sous la chapelle, avec escal*
3.	*Les trois Portes, dont celle du milieu*
4.	*Tour d'escalier.*
5	*Escalier dérobé, pour aller sur les*

Levé en Août 1865, par A. Quiqueret

âteau de MORIMONT.

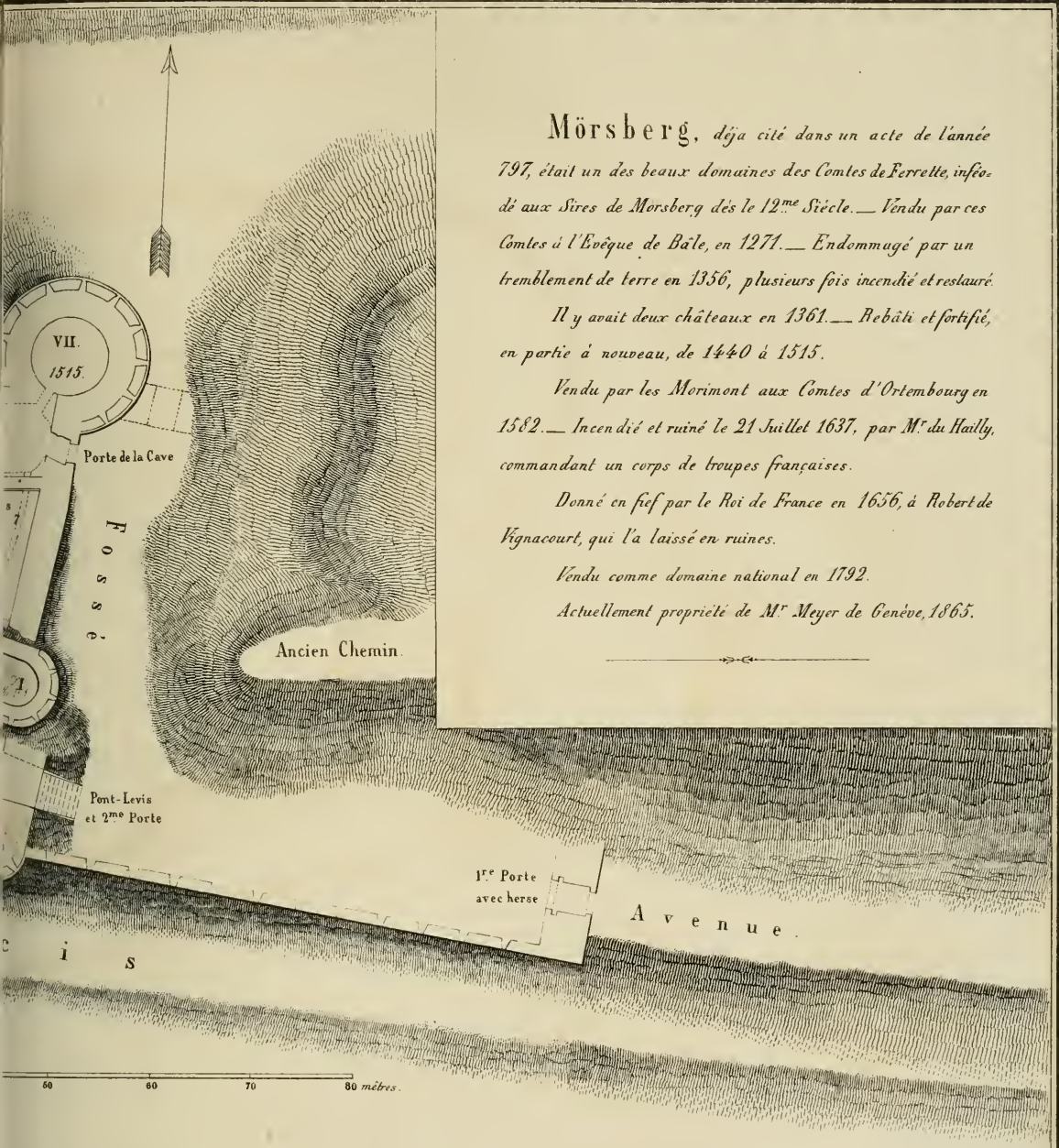

Mörsberg, *déja cité dans un acte de l'année 797, était un des beaux domaines des Comtes de Ferrette, inféodé aux Sires de Mörsberg dès le 12me Siècle. — Vendu par ces Comtes à l'Evêque de Bâle, en 1271. — Endommagé par un tremblement de terre en 1356, plusieurs fois incendié et restauré.*

Il y avait deux châteaux en 1361. — Rebâti et fortifié, en partie à nouveau, de 1440 à 1515.

Vendu par les Morimont aux Comtes d'Ortembourg en 1582. — Incendié et ruiné le 21 Juillet 1637, par Mr du Hailly, commandant un corps de troupes françaises.

Donné en fief par le Roi de France en 1656, à Robert de Vignacourt, qui l'a laissé en ruines.

Vendu comme domaine national en 1792.

Actuellement propriété de Mr Meyer de Genève, 1865.

TION

autre pour aller au 2me étage.

ouest.

B *Nouveau château, ou Résidence, du XVIe siècle, 3 étages et rez-de-chaussée.*

6. *La grande Cave, occupe tout l'espace au dessous. Elle est taillée dans le roc, comme le*
7. *souterrain n.o 7, avec des portes dans les Tours VI et VII.*
8. *Tour d'escalier, pour sortir de la cave et monter dans les appartements supérieurs.*
9. *Cuisine. — 10. Office. — 11 Arsenal, au 3me étage, Salle à cheminée au 4me.*
12. *Salle de réception avec 3 croisées, au 2me étage.*
13. *Porte principale. — 14. Corridors.*

Lith. E. Simon à Strasbourg

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — TROISIÈME VOLUME

(1864-1865)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES SAINTS-PÈRES, 8

STRASBOURG
RUE DES JUIFS, 26

1865

DÉCOUVERTE

D'UNE VILLA ROMAINE A TRÈVES.[1]

I.

Dans le courant de l'été 1859 on a découvert à Trèves, dans la partie méridionale de la ville, à 8 pieds sous le sol des jardins de la maison de refuge les restes d'une habitation romaine très-considérable; une inscription sur le seuil de l'atrium fit connaître que c'était la demeure du tribun prétorien Marcus Pilonius Victorinus.

M. le chanoine de Wilmowsky a rendu compte de cette importante découverte dans le cahier ou bulletin de la Société philomatique de Trèves, publié en 1864[2]; nous allons le suivre dans les parties les plus saillantes de son mémoire. — On n'a pu rendre au jour la totalité de cette demeure gallo-romaine; les constructions de la ville moderne s'y opposaient impérieusement; mais les contours des lignes principales du plan primitif sont parfaitement reconnaissables; et en établissant des points de comparaison avec les maisons de Pompéi et avec le plan Capitolin de Rome, on arrive à une idée assez nette de l'ensemble.

Le propriétaire.

Toutes les personnes qui ont visité, au pied du Vésuve, dans la cité gréco-romaine rendue à la lumière, les maisons de Salluste et de Hirtius Pansa, se rappelleront que ces habitations portaient le nom et la qualité du propriétaire tracés sur les murs extérieurs, près de l'entrée principale. — La maison trévirane a conservé, en mosaïque, l'inscription suivante:

M Pilonius. Victo
rinus Tribunus P
reto norum
D restituit.

1. Rapport fait par M. Spach à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, dans la séance du 11 avril 1864.

2. *Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier.* — Nous insérons le rapport de M. Spach, parce que cette découverte à Trèves, qui est d'ailleurs dans notre voisinage immédiat, présente des points de ressemblance avec les résultats des fouilles faites par M. le pasteur Ringel dans la Lorraine allemande.

L'auteur du mémoire a complété ces indications tronquées de la manière suivante :

Marcus Pilonius Victorinus Tribunus Prætorianorum domum restituit.

Orelli, dans sa collection d'inscriptions, cite sous le n° 3455 Sextus Pilonius, chevalier romain, centurion de la IVe légion Flavia Felix ; c'est une preuve que le nom gentilicien de Pilonius était plus ou moins répandu.

Les fouilles entreprises dans cette demeure du tribun Pilonius ont fourni la preuve indubitable que la restauration a été appliquée non-seulement à l'atrium, mais également au péristyle et à presque toutes les parties de la maison.

II.

Situation de la demeure de Pilonius.

Elle occupait un emplacement dans la partie sud-ouest de la ville antique, non loin d'un palais situé près des rives de la Moselle, entre deux rues, qui partaient du pont romain de la Moselle, et se dirigeaient, l'une vers le Forum, l'autre vers les Thermes. Dans ce triangle s'élevait une petite éminence de 6 mètres de haut, formant terrasse, sur laquelle était assise l'habitation du tribun, qui dominait ainsi la partie méridionale de la ville et ouvrait une ravissante perspective sur la vallée de la Moselle.

La maison était dirigée de l'ouest à l'est; le péristyle et le portique étaient, par conséquent, tournés vers le soleil levant.

L'auteur du mémoire attache une certaine importance au voisinage du palais, qu'il croit être le palais impérial. Jusqu'au seizième siècle, les débris de cet édifice princier s'élevaient encore triomphalement au-dessus du niveau du sol; maintenant les traces des murs et les substructions du palais peuvent se suivre sous terre et sous les murs actuels de la ville. — Les dépendances et les jardins ont dû s'étendre jusque vers la maison du tribun; et il est permis de reconnaître, dans cette disposition, un plan prémédité ; car rien n'est plus naturel que de placer le tribun, c'est-à-dire le colonel, le chef de la garde impériale, dans le voisinage immédiat de son maître.

Parties de la maison.

Avant d'entrer en matière, l'auteur du mémoire rappelle sommairement la distribution intérieure d'une maison romaine. — L'*atrium* était ouvert aux étrangers; le *peristylium* était plus spécialement réservé à la famille et aux amis intimes. — Chacune de ces deux grandes subdivisions renfermait dans sa partie centrale une cour ou un grand espace libre; des cham-

bres entouraient cette cour ; de grandes salles et des viridaires ou parterres complétaient, dans le fond, ces habitations.

En venant de la rue, vous entriez dans le vestibule, assez vaste, où se tenaient les clients avant d'être admis. — Un esclave (*ostiarius*) gardait la porte (*ostium*); sa cellule occupait l'un des côtés de l'antichambre intérieure; l'*atriensis*, ou esclave surveillant de l'*atrium*, était placé dans une cellule, à l'opposite; il faisait les fonctions d'introducteur des étrangers.

L'*atrium*, à ciel ouvert, dans les parties méridionales de l'empire, et entouré de portiques ou de galeries, était couvert (*testudinatum*) dans les régions tempérées ou froides; la lumière, dans ce dernier cas, arrivait soit par les fenêtres d'un second étage, soit par une ouverture pratiquée au centre du plafond, et connue sous le nom de *luminare;* on pouvait clore le luminaire à l'aide d'un verre ou de quelque plaque transparente.

A Trèves, dont le climat est souvent très-rude, on n'a trouvé jusqu'ici que des *atria* couverts, et sans colonnes dans leur pourtour inférieur.

III.

Tous les atria de Trèves étaient invariablement tournés du côté de la rue; leur dallage en mosaïque reposait sur la terre nue; un canal souterrain passait sous l'atrium; un corridor ou de petites chambres l'entouraient. L'atrium constituait par conséquent dans ces pays septentrionaux une espèce de salon, qui était ouvert aux étrangers et qui servait, à la famille même, de salle à manger, en été. — M. de Wilmowsky a vu le premier atrium de ce genre, en 1852, entre la basilique et les thermes; un second, en 1854, avec des mosaïques, près de la *porta Nigra;* au centre de la ville, à l'angle d'un marché public, un troisième a été récemment découvert. M. de Wilmowsky promet de décrire prochainement ces mosaïques.

Nous revenons à l'atrium de la maison de Pilonius. — On y reconnaît encore les cellules des deux esclaves, c'est-à-dire, de l'ostiaire et de l'atriensis. — L'atrium lui-même avait 17 mètres de longueur, et 10 mètres de largeur. — Vis-à-vis de l'entrée, qui communiquait avec le vestibule, on remarque une sortie, qui donnait issue sur le *tablinum*, c'est-à-dire, sur le compartiment qui joignait l'atrium au péristyle.

Le dallage ou parquet de l'atrium était formé par de petits cubes de marbre, de terre sigillée, et de calcaire coloré. C'était comme une espèce de tapis oblong, gigantesque, subdivisé en trois compartiments. Le noir et le blanc prédominaient dans cette mosaïque; dans le compartiment du milieu, il y a des cubes rouges, verts et jaunes, qui interrompent la mo-

notonie du noir et du blanc. — Les figures étaient, pour ainsi dire, géométriques, sans arabesques, sans ornementation. Au centre se trouvait un grand cercle, qui paraît avoir encadré autrefois un tableau en mosaïque. Le cercle se trouvait au milieu d'un grand carré, entouré de carreaux de moindre dimension et de losanges sous forme d'étoiles. Une double frise encadrait l'ensemble de ce vaste tapis.

Les parois de l'atrium étaient recouvertes de plaques de marbre et de porphyre, appliquées sur une couche de gypse et de chaux, avec des crampons de fer. On avait remarqué des dispositions semblables dans la partie ancienne du dôme de Trèves. A en juger d'après les fragments trouvés dans les décombres, le revêtement du socle et des parois de l'atrium était formé de plaques ou de tables de marbre gris clair et veiné de rouge, tandis que l'encadrement des portes consiste en marbre blanc. Des bustes en marbre, placés dans des niches, paraissent avoir complété l'ornementation de ce magnifique salon, du moins les fouilles ont mis à jour des colonnettes, des cubes en mosaïque, des chambranles, des fragments de buste. Il semble évident qu'on a imité à Trèves certains procédés d'ornementation, employés dans les constructions à Palmyre, à Balbeck et dans le palais de Dioclétien à Spalatro, où les murs sont décorés de niches avec consoles, colonnettes et frontons. Or, dans la basilique Constantinienne et dans le palais impérial des rives de la Moselle on a pu constater la présence de niches pareilles, à colonnettes et frontons; ces derniers à deux rangées superposées. — Même dans les édifices particuliers tels que la demeure de Pilonius, il est permis de supposer l'emploi d'une semblable ornementation; des fragments en grès revêtus de stuc rouge et poli en font preuve.

IV.

Des deux bustes mis à jour par les fouilles, l'un porte la tête d'une jeune femme, à profil grec. Un bandeau étroit traverse la chevelure, réunie en nœud au-dessus de la nuque. Dans le bout des oreilles on a pu remarquer des traces d'argent, dernier reste de boucles enlevées par des pillards. Il paraît que ce buste était un portrait.

Le second buste, quoique privé de sa tête, représentait évidemment un guerrier cuirassé; la tête de Méduse sur la cuirasse est parfaitement conservée. — Ce Gorgoneïon appartient à une époque où l'art du statuaire ou du ciseleur s'appliquait à modérer, à amoindrir le type terrible de la Méduse primitive; les cheveux ondulent ou serpentent autour de la tête; mais de serpents il n'y en a que deux complètement figurés, formant ban-

deau ou nœud au-dessous du menton. La cuirasse elle-même rappelle celle de la statue de l'empereur Titus au Louvre.

Nous passons dans les pièces latérales au nord.

Des deux côtés de l'atrium, on a remarqué des cabinets dont les planchers étaient, l'un susceptible d'être chauffé, l'autre privé de ce comfort; c'étaient probablement des pièces où le maître de la maison se retirait avec ceux de ses visiteurs qu'il voulait entretenir en particulier.

Les pièces latérales, au sud, au nombre de trois, ne communiquaient pas directement avec l'atrium; elles en étaient séparées par un corridor large de près de 2 mètres et servaient à des usages économiques. Dans l'une on a retrouvé de grandes plaques en grès, qui paraissaient avoir fait partie d'un foyer; un canal avec un tube en plomb y amenait de l'eau. C'était évidemment la cuisine. — Dans la seconde pièce, une excavation assez profonde était remplie d'écailles d'huître, d'os de gibier, de restes de hures, de dents et de cornes de cerf. C'était l'office. — La troisième pièce avait un plancher carrelé en mosaïque et chauffable. L'hypocauste, le voisinage de la cuisine, l'exposition au sud, semblent en faire une salle à manger pour l'hiver. La mosaïque était détruite presque tout entière. Les soutiens de la carrelure du plancher consistaient, non point comme d'ordinaire en colonnettes de briques, mais en vieux cylindres, c'est-à-dire en tuyaux de briques, appuyés sur des carreaux de briques, et recouverts d'une double rangée de semblables carreaux. — L'emploi de cylindres comme soutiens d'un plancher à carreaux ne paraît pas avoir été ordinaire.

V.

Le tablinum.

Nous avons déjà rappelé qu'en parvenant dans l'atrium, on apercevait du côté opposé à l'entrée, une sortie de dimensions toutes pareilles. Elle ouvrait un accès dans le tablinum; dans l'origine c'était, selon Pline et Varron, à la fois la salle à manger et le dépôt des archives de la maison. Plus tard on en fit un appartement splendide, que l'on devinait, dès que l'on mettait le pied dans l'atrium, et qui ouvrait une perspective sur le péristyle et même sur l'œcus[1] et le viridaire ou jardin. Telle est la disposition de la maison de Salluste à Pompéi; tel a dû être l'aspect intérieur de la maison de Pilonius.

Des obstacles qui ont leur raison d'être dans la localité, ont empêché de mettre à jour le tablinum de Pilonius; quelques fragments d'ornementation ont seuls été retirés de cette partie de la maison.

1. Du grec οἶκος, demeure, maison, chambre.

Le péristyle.

Le péristyle dans cette demeure de Pilonius n'a pas été mis à découvert en son entier; on est parvenu toutefois à reconnaître que le portique qui entourait cette grande cour intérieure, avait 15 pieds de large (5 mètres) et que le sol était couvert de plaques de marbre. Les colonnes du portique étaient distantes de 7 pieds, et posées sur un stylobate de 2 ½ pieds de haut; colonnes et stylobate étaient revêtus de stuc. La cour ou le péristyle était planté d'arbustes et de fleurs; un bassin de marbre ornait le centre. Au moment des fouilles, tout cet espace était recouvert de fragments de colonnes et de stuc.

En se reportant, par l'imagination, sur les toits à terrasse du péristyle, l'habitant actuel de Trèves peut facilement deviner le point de vue pittoresque et étendu dont jouissaient les habitants gallo-romains.

L'amphithéâtre de Trèves.

Les riches villas des environs, la vallée fertile de la Moselle, et les contours des montagnes lointaines de la Saar constituaient, sous ce ciel septentrional, un paysage qui pouvait lutter avec la majesté calme de certains sites d'Italie.

Au pied de la terrasse du péristyle l'auteur du mémoire a découvert les restes d'un puits, d'un canal et d'un petit compartiment. Il suppose que c'était la chambre à bain de l'habitation.

Les alentours du péristyle n'ont pu être fouillés; des débris innombrables de poteries, de verreries, d'amphores, de revêtements, des fragments de granit, de marbre noir, blanc, vert et cipolin, de porphyre africain, de jaune antique et de serpentin constituent une masse de débris, provenant, selon toute probabilité, du triclinium d'été ou de l'œcus, et paraissent avoir été employés, après la destruction de la maison, à niveler le sol d'alentour.

VI.

Parmi les objets antiques de moindre dimension, trouvés dans cette demeure somptueuse, on a distingué une grande amphore, portant le nom de *Jurand*, une lampe à suspensoir, d'argile plastique brunâtre, avec le nom poinçonné : *Communis;* une inscription d'une tuile à rebord, inscription que l'auteur du mémoire lit : *Quintus Vasarius fecit;* une coupe avec ornementation sur les bords, etc., etc.

L'auteur du mémoire termine son travail par des considérations sur l'époque de la construction, de la restauration et de la destruction de la maison.

Le pavé de la ville moderne de Trèves recouvre, à une profondeur de 5 à 7 mètres, six couches différentes de constructions ruinées. Les trois couches inférieures appartiennent aux diverses époques de la domination romaine; les trois couches supérieures reviennent à l'époque franque et au moyen âge.

Les fondements primitifs de la maison de Pilonius se retrouvent dans la couche pénultième inférieure; les murs consistaient en pierres de taille, de grès rouge, et les conduits d'eau étaient en briques; aux carreaux du plancher se mêlaient des traces de mosaïque. Dans la troisième couche (à partir du fond) se trouvait la maison restaurée, à pavé de mosaïque, dont les dessins s'éloignaient déjà de la simplicité antique; les murs consistaient en grès rouge et gris, mêlés de pierre calcaire et de couche de briques; le marbre était répandu à profusion dans l'édifice. — Les monnaies trouvées dans les décombres étaient de l'époque Constantinienne et Valentinienne.

Il résulte de tous ces indices que la maison de Pilonius datait de la fin de la période romaine. Les dernières grandes constructions de Trèves sont du temps de Valentinien Ier et de Gratien. Après cet empereur, toute activité s'arrête.

La restauration de la maison portait surtout sur l'atrium, le tablinum et le péristyle. Il n'y a point de trace d'incendie, ni de destruction violente antérieure. Des revêtements de marbre fragmentaires, retravaillés à neuf, semblent indiquer un double emploi dans la demeure primitive et dans la maison restaurée.

Ainsi les indices matériels corroborent l'inscription trouvée sur le seuil de l'atrium, savoir: que Pilonius Victorinus était le restaurateur de cette maison.

La restauration ne dura qu'une cinquantaine d'années; car en 430 déjà la ville de Trèves, conquise par les Francs, fut réduite en cendres. Salvien, contemporain et témoin oculaire de cette dévastation, fait une peinture animée de l'aspect qu'offrait en ce moment la malheureuse cité des Tréviriens. Partout, au milieu des rues noircies par l'incendie, des monceaux de cendres et des cadavres qui exhalaient une odeur pestilentielle. L'exactitude de cette description est attestée par l'épaisse couche de cendres qui recouvre les ruines romaines d'*Augusta Trevirorum*. Qu'on fasse des fouilles dans quelque rue moderne que ce soit, partout on retrouve cette enveloppe cinéraire, partout elle pénètre dans celles des demeures antiques dont le sol est conservé; et autour de la ville moderne elle s'étend jusqu'à l'amphithéâtre. Tous les édifices publics, le palais, les thermes, le

dôme, les couvents et villas des faubourgs, tout avait été dévoré par les flammes. La maison de Pilonius subit le sort commun et resta sans maître.

VII.

Le poëte Venantius Fortunatus, qui navigue sur la Moselle au sixième siècle, passe aux pieds de ces vastes débris et jette un cri de détresse à la vue des ruines qui de loin frappent les regards du voyageur.

La maison de Pilonius paraît aussi avoir subi un pillage systématique; car dans les décombres et sous les cendres, on n'a découvert ni objets de bronze, ni joyaux, ni ornements, ni ustensiles, ni tuyaux de plomb dans les canaux, ni ornementation, ni statues de marbre; ce ne sont que des fragments de jaune antique ou de pierres pareilles que l'on retrouve; informes débris d'une magnificence disparue!

Un pauvre Franc paraît avoir pris possession de la demeure de Pilonius et s'être établi, selon sa convenance, au milieu des murs noircis et des débris des colonnes. Il barra le passage qui donnait accès dans le tablinum et partagea l'atrium en compartiments étroits qu'il appropria tant bien que mal à son usage. Pour ces murs de séparation, il employa un détestable mortier, par couches irrégulières, et encastra, au hasard, dans ces constructions improvisées, les matériaux antiques qu'il trouvait sous sa main.

Ainsi furent gaspillés les derniers fragments des chapiteaux et de restes de marbre.

Au cinquième siècle, les Normands dévastèrent Trèves et brûlèrent la ville franque et les faubourgs. Dans ce désastre commun disparut la cabane élevée par un inconnu sur les ruines de la demeure de Pilonius. A deux pieds au-dessus de la couche cinéraire romaine, on distingue une couche moins épaisse de cendres qui date de cette seconde dévastation radicale.

A partir de ce moment, la maison ruinée de Pilonius ne servit plus à un usage quelconque. Ses murs furent abattus. Des décombres considérables s'amoncelèrent autour et au-dessus du sol de l'antique maison romaine. Des fûts de colonnes tronquées demeurèrent seuls debout au milieu des débris.

Lors de la construction du couvent des Augustins et de la plantation du jardin conventuel, vers la fin du moyen âge, les monceaux de ruines furent nivelés et bientôt une végétation luxuriante recouvrit les souvenirs du passé.

(*Extrait d'un Mémoire de M. de Wilmowsky*, par M. Spach.)

BRUNO (BRAUN) DE RIBEAUPIERRE

ET LES DÉLÉGUÉS DE STRASBOURG

PRISONNIERS A SCHWANBERG.

Bruno ou Braun de Rappolstein (Ribeaupierre), qui joue dans l'histoire d'Alsace, pendant la seconde moitié du quatorzième siècle, un des rôles les plus considérables et des plus bizarres, descendait d'une famille noble italienne, venue en Alsace, soit dès le onzième siècle, soit sous le règne de Fréderic Barberousse. De fait, cette origine des Urselingen ou des Orsini de Spolète, ancêtres des Ribeaupierre, est incertaine et presque apocryphe, comme l'est le point de départ de la plupart des familles de dynastes. Cependant rien n'empêche d'ajouter foi à une tradition qui ferait venir chez nous, du fond de la Toscane ou des États de l'Église, quelque adhérent des empereurs d'Allemagne. A plus d'une reprise, ces monarques ont subi de l'autre côté des Alpes des échecs sanglants, et ceux de leurs partisans italiens qui s'étaient particulièrement compromis pour eux, n'avaient d'autre ressource que de suivre leurs suzerains au delà des monts.

Il est donc possible que ces Orsini ou ces Urselingen aient obtenu, soit pendant le onzième, soit pendant le douzième siècle[1], une concession impériale auprès de cette villa de Rappolt[2], déjà fondée au huitième. Le site était bien choisi et devait convenir à un noble italien. Ne retrouvait-il pas sur ces coteaux, exposés au soleil levant et au midi, des vignobles, dont le produit pouvait rivaliser avec les vins de son pays natal? Dans ces jardins abrités contre la bise, les fruits les plus généreux et les plus délicats mûrissaient; dès les premiers jours de printemps, la fleur du pêcher, de l'amandier même y réjouissait la vue; dans la plaine ondulaient de vastes champs de blé, et au haut des montagnes de magnifiques forêts dessinaient leur noire silhouette sur le ciel.

Je n'attribue point à ces hommes du moyen âge, bardés de fer, un amour

1. Schœpflin émet l'hypothèse qu'Egelolphe d'Urselingen, seigneur de Rappolstein, avait pu être constitué gouverneur de Spolète par l'empereur Fréderic, et que cette circonstance aurait été l'origine de la tradition qui fait descendre les Ribeaupierre d'une famille italienne. (Voir Schœpflin-Ravenez, vol. V, p. 614.)

2. Rappoltsvillare.

raisonné du pittoresque ; cependant nous ne devons pas les croire insensibles aux impressions d'une grande nature. Leurs châteaux occupent la plupart du temps des sites avantageux : l'intérêt de la défense s'y marie à la jouissance de la vue. Or, de tous les châteaux de l'Alsace, les trois châteaux de Ribeauvillé [1], superposés en ligne oblique l'un à l'autre, doivent fixer l'attention de tous les passants. Il serait difficile de préciser l'époque de leur fondation respective, et de dire si les réfugiés italiens les ont construits tous les trois en même temps, ou s'ils ont commencé par s'établir sur la sommité la plus élevée et la plus inaccessible [2]. Ce qui est certain, c'est que ces demeures ne sont pas toujours réunies dans les mêmes mains, que pendant longtemps une famille étrangère à celle de Rappolstein, celle de Gyrsperg, occupa le castel du milieu et que vers la fin du treizième siècle encore, Anselme le Hardi, l'un des ancêtres de Braun, et l'un des plus acharnés antagonistes de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, n'était pas maître unique de la ville et des châteaux [3].

Lorsqu'à la mort de son père, en 1373, Bruno de Ribeaupierre partagea l'héritage paternel avec son frère Ulrich, il obtint pour son lot la ville de Guémar et les deux parties inférieures de Ribeauvillé. Quant au partage des châteaux, nous n'en savons rien de précis ; je dois croire qu'Ulrich prit le château inférieur, qui portait le nom de son saint patron, et qui offre dans son architecture des parties d'une élégance et d'une délicatesse exceptionnelles.

Bruno de Ribeaupierre avait déjà joué un rôle avant l'époque de ce partage. Sans que l'année précise de sa naissance soit connue, il est permis de la placer de 1348 à 1350, puisque Bruno assiste, à la date du 19 juin 1369, aux noces du duc de Bourgogne, avec Marguerite de Flandre, dans la ville de Gand. Il était alors dans la fleur de la jeunesse, brillant dans les tournois et escorté de cinquante cavaliers à sa solde. Il accompagna le duc à Paris, et prit service dans l'armée qui se préparait à envahir l'Angleterre ; il allait s'embarquer sur la flotte française, lorsque l'arrivée du duc de Lancastre à Calais fit manquer toute l'entreprise.

Bruno de Ribeaupierre était, on le voit, un caractère porté vers les grandes aventures. Au lieu de se morfondre dans l'un de ses châteaux paternels, il avait été chercher fortune de l'autre côté des Vosges, en attendant que l'ouverture de son héritage patrimonial lui permît de jouer un rôle, pour son propre compte, dans la vallée du Rhin. Aux qualités du

1. Saint-Ulric, Gyrsperg et Hoh-Rappolstein.
2. Selon toute probabilité, le château supérieur est le plus ancien.
3. C'est dans ce château supérieur qu'il fut assiégé par l'empereur.

chevalier batailleur, Bruno alliait celles du diplomate : plus tard, sa finesse native, développée à la cour, dégénéra en fourberie et en duplicité.

A l'époque de sa première jeunesse il paraissait toutefois voué exclusivement au métier des armes. En garnison à Abbeville, où commandait Hugues de Châtillon, colonel des arquebusiers français, il fit partie d'une promenade matinale vers le château de Rouvroy, tomba dans les embûches d'un chevalier anglais, fut retenu prisonnier à Calais, et ne recouvra sa liberté qu'à beaux deniers comptants[1].

Sa haine contre les Anglais doit dater de cette malheureuse équipée.

Du fait de sa première femme, Jeanne de Blamont, il tenait quelques biens en Bourgogne et en Champagne; ses propriétés étaient exposées aux ravages d'un aventurier anglais, John Harleston, connu dans le pays sous le sobriquet de damoiseau ou châtelain roux (*der rothe Junker*). Ce drôle s'était fait un véritable musée d'objets précieux, en pillant les castels, les couvents et les églises[2]. Par malheur pour lui, il tomba entre les mains de Bruno de Ribeaupierre, au moment même où il enlevait des gens appartenant au seigneur alsacien. Bruno toutefois fut clément; il remit Harleston en liberté, en échange contre les prisonniers bourguignons.

Le pillard anglais ne se le tint point pour dit; aussi vantard que voleur, il lança des propos injurieux contre Bruno, dans un lieu public, à Rouffach, où il séjournait, on ne sait trop comment, ni à quel propos. Bruno, ayant appris cette infamie, envoya deux de ses serviteurs à Rouffach, pour réduire au silence l'insolent étranger. Cette fois le chef de partisans jugea prudent de déguerpir. Mais il était écrit qu'il aurait encore maille à partir avec le seigneur de Ribeaupierre.

Celui-ci avait perdu sa première femme en 1379; il s'était remarié avec une noble bourguignonne, Agnès de Granson. Comblé de faveurs par les ducs d'Autriche, par l'évêque de Bâle et par l'empereur Wenceslas[3], il ne sut point se modérer au sein de cette prospérité croissante; à mesure que ses ressources semblaient augmenter, il devenait plus dissipateur; il était, ce qu'on est convenu d'appeler en termes vulgaires, un panier percé. Pour subvenir à ses fantaisies, à ses caprices, il se lança dans les projets aventureux, aux dépens de son honneur, de la sagesse, et des véritables intérêts de sa famille. La ville de Strasbourg fut entraînée dans le cercle vicieux où tournait Bruno. A la date du 2 octobre 1383, jour de malheur pour

1. Strobel, III, p. 2. Une partie des faits qui suivent est empruntée à l'excellente narration de cet historien alsacien.

2. Dans ses festins, il pouvait exposer sur les crédences, jusqu'à cent coupes ou calices.

3. Wenceslas lui avait donné, à titre de fief, le péage du Wasserzoll, dans la Robertsau, près de Strasbourg. Il percevait une livre tournois sur chaque foudre de vin qui passait.

notre cité, le seigneur de Ribeaupierre, alors dans toute la force de l'âge et au sein d'une apparente prospérité, parut devant le magistrat, prêta serment d'obéissance entre les mains de Jean de Müllnheim, stettmeistre, et se fit, pour l'espace de dix ans, *Ussburger*, ou co-bourgeois extérieur de la ville. Le magistrat stipula très-expressément qu'il n'aurait à défendre son nouvel allié qu'autant qu'il serait attaqué pour affaires de la ville.

A peine six mois après la conclusion de ce traité, le damoiseau roux, John Harleston, vint à passer sur le territoire des ducs d'Autriche dans la Haute-Alsace; il se rendait en pèlerinage à Rome en compagnie d'un prêtre et suivi de deux varlets. Une série d'années s'était écoulée depuis l'aventure de l'auberge de Rouffach; sans trop de témérité, Harleston pouvait se croire à l'abri des rancunes du sire de Ribeaupierre. Son incurie lui coûta cher; en dépit d'un sauf-conduit royal qu'il portait sur lui, il fut surpris en route par Braun, et confiné dans le château supérieur, dans ce nid d'aigle appelé *Hoh-Rappolstein.*

La violation du droit des gens était flagrante; tout le pays s'émut. Bruno ne sourcilla point; il commença par mater son prisonnier, non pas à l'aide de tortures physiques qui laissent des traces, mais par ces vexations morales, qui brisent les courages les plus forts; puis il exigea pour rançon trente mille francs en or, somme immense, de plus des draps anglais de première qualité, vingt épées de Bordeaux et d'autres armes de combat. Cette convention fut conclue le 18 juillet 1384, dans une salle du Hoh-Rappolstein, en présence du prévôt d'Altkirch, du chevalier Werlin de Hunawihr et d'Ulrich d'Altenkastel. Le premier terme de payement fut acquitté scrupuleusement au mois d'octobre.

Bruno de Ribeaupierre encaissa l'argent et ne relâcha point le captif.

C'est ici que commence la véritable infamie des procédés de Braun. Jusque-là, il avait pu, à la rigueur, se croire le droit d'emprisonner son ancien ennemi — je parle au point de vue des mœurs peu scrupuleuses d'autrefois, — car cet ennemi lui avait fait, en temps et lieu, un mal infini; maintenant, il n'en était plus de même; la compensation des torts passés était largement établie; le seigneur de Ribeaupierre assouvissait une hideuse vengeance et des passions cupides, en retenant dans les murs de son château le pèlerin, qui s'était acheminé vers la ville éternelle, avec un sauf-conduit de son souverain.

Aussi Richard II, roi d'Angleterre, intervint-il chaudement pour son sujet; la reine se joignit à lui, et adressa, comme son époux, une lettre pressante au magistrat de Strasbourg, à l'effet d'obtenir, par l'intervention de cette ville souveraine, la libération immédiate de John Harleston.

Ces lettres royales restèrent comme non avenues; le magistrat de Strasbourg se retrancha derrière l'interprétation judaïque et erronée de son traité d'alliance avec Braun; il prétendit que l'origine de la querelle entre l'Anglais et le sieur de Ribeaupierre, remontant à une époque où le traité n'était pas conclu, la ville de Strasbourg n'était tenue à rien et que la libération du prisonnier anglais dépendait du bon plaisir de Bruno.

Dans le Conseil de la ville, les hommes expérimentés hochèrent la tête; il leur semblait téméraire d'affronter même au delà du détroit de la Manche, ou à Bordeaux, la colère d'un monarque, qui s'adressait au pape, à l'empereur, et en appelait aux règles élémentaires de la justice. Urbain VI et Wenceslas se montrèrent bien disposés pour le prisonnier; le souverain pontife (bref du 7 février 1387) blâmait le dynaste de Rappolstein d'avoir empêché l'accomplissement d'un pèlerinage entrepris par Harleston, et faisait remarquer que le ban frappait ceux qui commettaient un semblable délit. L'empereur écrivait d'une manière tout aussi pressante, et menaçait de faire marcher contre la ville et contre son protégé les troupes de la décapole alsatique, placées sous le commandement de Stislaw von der Weitenmühle.

Braun continuait à se moquer du roi d'Angleterre, du pape, de l'empereur et des avis du magistrat strasbourgeois, qui avait fini par s'émouvoir et par s'effrayer. Les troupes du landvogt de Haguenau pouvaient être mises sur pied d'un jour à l'autre et cerner la ville; sur elle tomberaient les premiers coups, tandis que le vrai coupable pouvait, du haut de Rappolstein, braver tout assaillant, comme avait fait, juste cent ans auparavant, son ancêtre Anselme assiégé par le roi des Romains lui-même. — « Mêlez-vous « de vos affaires, disait-il aux conseillers de Strasbourg, et demeurez fidèles « à vos promesses, comme moi je remplis mes engagements. » Il hypothéqua, en effet, aux Strasbourgeois, la partie inférieure de la ville de Ribeauvillé, pour une somme de quatre mille deux cents florins qu'il leur devait. Les habitants de cette partie basse de Ribeauvillé prêtèrent serment à Strasbourg.

L'assurance que montrait Bruno de Ribeaupierre était au surplus basée sur un fondement solide. Par un traité secret, il s'était mis, dès le 28 septembre 1386, au service de Charles VI, roi de France, contre l'Angleterre et ses alliés, au besoin même contre l'empereur. Il recevait des subsides de son nouveau suzerain, promettait, de son côté, de tenir ouverts tous ses châteaux pour le service du roi, et de lui rendre le tiers du butin qu'il ferait sur les Anglais. Ce traité ne manque pas d'une certaine signification : nous voyons, dès la fin du quatorzième siècle, la France chercher à se

créer des alliés sur le revers oriental des Vosges et poser les premiers jalons de son influence, puis renouveler ces essais au quinzième et au seizième siècle, pour aboutir enfin, au dix-septième, à la réunion complète de l'Alsace.

Nous sommes en 1389 : depuis six ans déjà Harleston était retenu dans le château de Ribeaupierre, lorsque Strasbourg se trouva enveloppée, à propos de cette détestable affaire, dans une guerre considérable. A plusieurs reprises la ville avait été sommée de se présenter devant le tribunal aulique; elle s'était abstenue d'y comparaître; le ban de l'empire avait été prononcé contre elle. De tous côtés, les bons avis lui arrivaient. Vivement émue, elle s'adressa en premier lieu à Robert, comte palatin du Rhin, puis à l'empereur lui-même; elle demandait un sauf-conduit pour ses délégués, qui iraient se justifier à Prague, où résidait d'habitude Wenceslas. Le sauf-conduit fut accordé; mais lorsque les députés arrivèrent en Bohême, Wenceslas refusa de les recevoir; les intrigues sourdes de Bruno de Ribeaupierre avaient fait échouer cette première mission.

En attendant, Braun lui-même, voyant l'orage grossir, s'effraya; il ouvrit subitement aux prisonniers anglais les portes de leur cachot, mais courroucé de voir cette proie et le restant de la rançon lui échapper, sa rage se tourna contre ses alliés mêmes; il reprit violemment la partie de Ribeauvillé qui avait été engagée à Strasbourg, et entra dans une ligue secrète contre la ville. C'était ajouter une infamie de plus à ses méfaits passés.

Strasbourg avait beaucoup de débiteurs, par conséquent beaucoup d'ennemis. Une véritable conspiration se tramait contre elle; on aspirait à la ruiner, à détruire ce nid républicain de bourgeois insolents qui osaient mettre le siége devant les châteaux et pendre, de temps à autre, les nobles pillards qui les défendaient. Ce qui exaspérait surtout contre Strasbourg les souverains et les dynastes allemands, c'était la prétention de la ville d'avoir des Ussburger ou des alliés co-bourgeois. Ainsi Bruno, l'astucieux dynaste, qui valait à Strasbourg ces embarras, pour avoir été son associé et son protégé, se préparait à faire à son ancienne alliée une guerre entreprise par l'empire dans le but d'annuler ce droit de co-bourgeoisie.

La campagne contre Strasbourg avait été résolue, le 8 septembre 1392, après de longues tergiversations; sous la bannière de Borziwoy de Swinar, préfet impérial de Haguenau, s'étaient rangés — sans compter Bruno — Fréderic de Blanckenheim, évêque de Strasbourg, le marquis Bernard de Bade, le comte Eberhard de Würtemberg, Jean, dynaste de Lichtenberg, Henri de Lützelstein et les seigneurs de Geroldseck. Tous les nobles des

environs de Strasbourg, enfin les seigneurs de Thierstein, de Kibourg, de Bitsch, d'Ochsenstein se joignirent à l'armée impériale, qui avait envahi, dès la mi-septembre, le territoire de la ville. C'était pour Strasbourg la crise la plus dangereuse depuis l'époque où Walther de Geroldseck avait menacé ses franchises municipales.

La ville au surplus ne s'était pas laissé prendre au dépourvu. On avait fait des provisions de siége, abattu les arbres des environs, incendié ou démoli les maisons hors des murs, barricadé l'Ill en amont et en aval de la cité; mais dans le premier moment on ne put empêcher les promenades militaires des alliés dans la Metzgerau et près de Kœnigshoffen (11 au 15 septembre); du haut des murs ou des églises il était facile de suivre des yeux leur marche; bientôt l'horizon du couchant refléta les lueurs d'un vaste incendie; les villages d'Eckbolsheim et des trois Hausbergen s'abîmaient dans les flammes.

L'alliance funeste de 1383 portait ses fruits à dix ans de distance.

Du côté du Rhin, Bruno de Ribeaupierre se démenait comme un enragé; armé d'une arquebuse, il tirait sur la maison du péager, et les soldats épiscopaux s'efforçaient infructueusement d'incendier le pont du Rhin; sur ce point, les Strasbourgeois restèrent maîtres du terrain. Il n'est guère besoin d'insister sur l'importance stratégique qu'avait, à toutes les époques de notre histoire locale, ce passage entre Strasbourg et Kehl.

Les griefs de Bruno de Ribeaupierre contre Strasbourg n'étaient que spécieux; mais il les soutint avec une rare insolence dans les pourparlers qui s'ouvrirent à Eschau. Lors d'un voyage en Bavière où il s'était rendu pour contracter un mariage avantageux, la ville, à ce qu'il prétendait, lui avait refusé un prêt d'argent et causé un dommage de plus de 12,000 florins. De plus il reprochait aux Strasbourgeois d'avoir surpris Ribeauvillé et enlevé le péage de Guémar; il demandait un total de 20,000 florins de dommages-intérêts.

Dans les mêmes conférences d'Eschau, ouvertes sous la médiation du comte de Sponheim et des grandes villes épiscopales des bords du Rhin, Ottmann d'Ochsenstein se plaignit de la destruction de ses châteaux de Lœwenstein, d'Ochsenstein, et de la décapitation de Jean d'Albe. Il passait, bien entendu, sous silence les méfaits qui avaient attiré à cet aventurier la peine capitale.

L'évêque de Strasbourg, Fréderic de Blanckenheim, avait des plaintes mieux fondées à articuler; à plus d'une reprise, sa juridiction avait été enfreinte; Strasbourg empiétait sur son droit de monnayage, sur les droits de la cathédrale, sur les couvents et sur les péages épiscopaux. Les repré-

sentants de la ville répliquaient que depuis trois ans une satisfaction avait été donnée, et que l'évêque avait confirmé les transactions mutuelles.

Quant au préfet impérial, Borziwoy de Swinar, il n'y avait pas moyen de s'entendre avec lui; il était plus exigeant encore que Bruno; il demandait un total de 100,000 florins de dommages-intérêts; il reprochait surtout à Strasbourg les mauvais traitements infligés aux juifs, le mépris des conventions d'Egra, au sujet des Pfahlburger[1], et les empiétements sur sa juridiction. A la date du 29 septembre, il partit, chargé de butin, pour la Bohême, son pays natal; les alliés se cantonnèrent dans les châteaux plus ou moins éloignés de Strasbourg et inquiétèrent les citadins en faisant des descentes sur leur territoire.

La ville souffrait surtout de la pénurie d'eau. Une sécheresse extraordinaire avait désolé les campagnes; le courant de l'Ill ne fournissait plus de l'eau en suffisante quantité pour faire marcher les moulins; le bétail aussi manquait. Sans subir de siége régulier, on éprouvait une véritable disette. Pour subvenir à des besoins pressants, la milice de la ville fit une incursion dans l'Ortenau, sur la rive droite du Rhin, et s'empara d'une partie du bétail qui avait été enlevé sur la rive gauche.

En attendant, de nouveaux pourparlers s'ouvrirent à Nuremberg; Strasbourg avait, dans cette ville libre, des amis influents, et l'empereur Wenceslas se laissa fléchir, dit-on, par un envoi de vins de France. Si Strasbourg usa de ce genre de séduction, c'était, certes, un moyen plus anodin et plus avouable, que si elle avait, à l'instar des citoyens d'Athènes, sacrifié des vierges au Minotaure.

Une convention entre Strasbourg, d'une part, l'évêque, l'empire et les alliés, d'autre part, fut conclue le 1er janvier 1393. Wenceslas se rendit à Haguenau et leva formellement le ban de l'empire (4 février 1393); quelques mois plus tard (5 juin), il déclara que Strasbourg serait maintenue dans la possession du pont du Rhin, construit en 1388; et comme si la ville devait maintenant avoir toutes les satisfactions à la fois, l'évêque Fréderic de Blanckenheim quitta furtivement son diocèse, qu'il venait d'échanger contre celui d'Utrecht.

De tous les adversaires de Strasbourg, Bruno fut le plus tenace. Il n'avait pu refuser de prendre part à la paix générale, mais il couvait des pensées de vengeance au fond de son cœur. Après avoir été l'homme du roi de France, il s'était fait celui de l'empereur; aussi Wenceslas lui ac-

1. Bourgeois, habitant en dehors des palissades ou des murs de la ville. C'étaient ordinairement les hommes ou les serfs d'un seigneur étranger, qui venaient se réfugier sous la protection d'une cité municipale.

corda-t-il à lui et à ses trois fils, Maximilien, Jean et Ulrich, des faveurs considérables. Un diplôme du 9 juin 1394 en donne les détails[1]. Nous ne citerons que des droits de péage depuis Lympurg jusqu'à Ribeauvillé et sur une partie du cours du Rhin; la prévôté et la moitié de l'Umgeldt[2] à Schlestadt.

En attendant, il restait de vieille date le débiteur de Strasbourg et ne songeait point à s'acquitter. A leur tour, les Strasbourgeois le punirent et l'inquiétèrent par des incursions sur son territoire. La situation devenait de plus en plus tendue. A peine dix-huit mois après la conclusion de la paix de Nuremberg, l'empereur crut avoir de nouveaux griefs contre la ville. Un citoyen de Strasbourg, Erhard Hæusler, dit *Kromer*, exerçait des hostilités contre Colmar, pour recouvrer une ancienne créance. Or, cette créance, l'empereur l'avait fait encaisser à son profit, pendant que les alliés campaient devant Strasbourg, et maintenant il déclara qu'il ne rendrait pas cet argent. Bruno de Ribeaupierre excitait en secret ce monarque mobile; à Prague il intriguait de son mieux, lorsqu'en mars 1395 Strasbourg prit le parti d'envoyer dans la capitale de la Bohême, auprès de Wenceslas, trois délégués ayant mission d'arranger cette interminable querelle.

Ici nous touchons à un nouvel incident, tout à fait inattendu, et sur lequel je demanderai à m'étendre.

Les archives *de la ville de Strasbourg* conservent un dossier précieux, formé des lettres écrites par les députés de Strasbourg et par d'autres personnages, pendant la funeste incarcération que les malheureux délégués eurent à subir en Bohême. Je donnerai une rapide analyse de l'ensemble de ces lettres[3], je traduirai les pièces les plus remarquables, et je prendrai le parti de consigner parmi les annexes de ce mémoire historique, les copies que j'ai prises dans cette intéressante correspondance. Quelques-uns de ces documents présentent des difficultés ou des contradictions chronologiques; mais, au total, il est possible de suivre pas à pas, et assez régulièrement toutes les péripéties du drame.

Les envoyés qui se rendirent en mars 1395, de Strasbourg à Prague, étaient : le chevalier Henri de Müllenheim, Jean Bock et André Heilmann; tous les trois avaient pris part aux affaires publiques; ils devaient être en mesure d'échappe raux faux-fuyants qu'on leur opposerait; aussi arrivè-

1. Schœpflin, *Alsat. dipl.*, t. II, p. 294.

2. Droit d'octroi sur les vins.

3. Le dossier contient une centaine de lettres, mais la première moitié seulement se rapporte à notre affaire.

rent-ils assez rapidement à conclure un arrangement avec le fondé de pouvoir impérial; Wenceslas promit lui-même de se rendre sur les bords du Rhin dans le courant de l'été.

Voici ce qu'avaient mandé au magistrat de Strasbourg, à la date du 13 avril (mardi de Pâques de 1395), les trois délégués:

«Chers seigneurs, nous vous saluons avant tout très-respectueusement. Nos affaires en sont à peu près au même point que lorsque nous vous avons écrit pour la dernière fois, si ce n'est que dans l'intervalle le sieur de Rappolstein (Bruno) nous a fait demander un arrangement, ce à quoi nous avons persisté à répondre que nous n'étions pas munis de pleins pouvoirs à cet effet; et nous nous sommes appliqués de notre mieux à contrecarrer ses prétentions; et nous avons pleine confiance que nous arriverons à être expédiés dans le courant de cette semaine de Pâques, de quelque manière que ce soit.

«Il circule, en ce moment, sur la cour des bruits fort étranges; on dit que le roi (Wenceslas) a quitté sa maison de Prouwe (Prague?) lundi dernier, fort en colère pour des motifs que nous vous dirons plus tard; il s'en est allé à cheval au Karlstein, et l'on s'attend tous les jours à le voir revenir à Prouwe, car il est attendu ici par bien des seigneurs, qui désirent terminer leurs affaires en litige; cependant nous ignorons comment cela finira, et ces circonstances entravent nos propres affaires, que l'on traîne en longueur. Sachez aussi, Messeigneurs, que Monseigneur Borsebon (Borziwoy de Swinar) est revenu de Lombardie; il sera dimanche prochain, à ce que l'on nous dit, à Prouwe. Nous devons craindre de trouver en lui un obstacle; quoi qu'il en soit, nous faisons de notre mieux, depuis que nous vous avons quittés. — Nous avons de plus appris que le seigneur d'Œttingen doit aussi arriver ici dimanche prochain; nous ignorons s'il a été lui-même auprès de vous, ou s'il a fait prendre vos instructions; nous les avons attendues après vous en avoir écrit dans notre première lettre. — Enfin nous faisons nos affaires avec les seigneurs (de la cour) et avec d'autres bons amis selon vos recommandations. Mardi de Pâques 1395. Scellé avec le sceau de Jean Boekel (*sic*). Ont signé: Henri de Mülnheim, chevalier; André Heilmann, ancien ammeistre, et Jean Bogk (*sic*), vos délégués.»

Sur le revers :

«Aux excellents et très-prudents seigneurs, à l'ammeistre et au sénat (*Rath*) de Strasbourg.»

La lettre des députés strasbourgeois indique très-exactement, mais très-brièvement la confusion qui régnait alors à la cour de Wenceslas. Ce

monarque, peu recommandable, passa une partie de sa vie à lutter contre les grands seigneurs de ses États héréditaires; la ville de Prague et les châteaux de Bohême furent souvent le théâtre de scènes violentes. Nous venons de voir qu'au printemps de 1395, Wenceslas s'était brusquement rendu au Karlstein, ce magnifique château, à la fois citadelle et sanctuaire, que l'empereur Charles IV avait élevé à six lieues au sud-ouest de Prague dans un site à la fois pittoresque et stratégique. A l'auteur de la bulle d'or, le Karlstein avait servi surtout de lieu de dépôt, où il réunissait les reliques collectées par lui dans le vaste empire germanique. C'est là qu'avait passé le bras droit de sainte Odile, enlevé en 1354 au couvent de Hohenbourg. Mais sous Wenceslas, fils de Charles IV, le Karlstein avait été transformé en prison d'État et avait vu s'accomplir, dans l'année qui précède notre récit, l'un des actes les plus criminels de ce règne aussi long que désastreux. En 1394 le burgrave du Karlstein, Jean de Troppau, l'un des conseillers et des amis intimes du roi de Bohême, y avait attiré, sous prétexte d'affaires urgentes, quatre conseillers auliques, les seigneurs Janowiz, Opozna, Martinez, Worutiz, qui s'étaient rendus coupables, quelque temps auparavant, d'une arrestation temporaire de Wenceslas. Les affidés du burgrave, parmi lesquels se trouvait un sieur de Schwanberg, un homme de sac et de corde, se ruèrent sur les conseillers, qui s'étaient témérairement confiés à la bonne foi des traités de réconciliation; tous les quatre furent impitoyablement massacrés[1]. Mais lorsque vint pour le burgrave et pour le roi toujours besogneux, le quart d'heure de Rabelais, on ne songea point à récompenser les sicaires complaisants; le seigneur de Schwanberg du moins ne fut pas satisfait, et voici comment il se vengea de la ladrerie de son seigneur et maître.

Au moment où les délégués strasbourgeois, après avoir tant bien que mal réglé leurs affaires, s'en retournaient dans leurs foyers, ils furent surpris par les deux frères Buschko et Bohislaw de Schwanberg, près de la ville de Tachau, arrêtés, garrottés et entraînés dans le château de Schwanberg, à titre d'otages et de garants de la créance, que ces forbans avaient à exercer contre Wenceslas. Les députés inoffensifs de Strasbourg devaient payer le prix du sang des quatre conseillers slaves, massacrés dans le cabinet du burgrave de Karlstein par les sicaires du roi. Jusqu'à quel point Bruno de Rappolstein, qui séjournait alors à Prague, se trouvait mêlé à cet infâme guet-apens et à cette séquestration, je n'oserais l'affirmer; aucun document ne le constitue complice direct de ce crime; sa mémoire n'est déjà que trop chargée de faits peu honorables! Mais sa résidence à Prague,

1. Voir Gottschalk, *die Ritterburgen Deutschlands*, vol. 4 à l'article *Karlstein*.

au moment où les trois envoyés de Strasbourg y négociaient une transaction avec le chef de l'empire, ne légitime que trop les soupçons de connivence[1].

Le magistrat de Strasbourg fut informé de ce funeste incident par la lettre d'un bourgeois de Nuremberg, Herrmann Ebner, qui en rendit compte en ces termes à Nicolas Perman, ammeistre :

«.....Sachez donc, mon cher seigneur ammeistre, que le sieur Henri de Mulhaim (*sic*) et le sieur Jean Pokk (*sic*) et le sieur André Heilmann, avec tous leurs domestiques, ont été arrêtés, mardi dernier (*an dem Eritage*[2]) à mi-chemin de Tachau, à deux milles de distance (*sic*); et cette arrestation a été faite par ceux de Swanberk (*sic*), qui les ont conduits au fort de Swanberk avec tous leurs effets, qu'ils avaient en campagne; et ils avaient vingt-deux chevaux avec eux[3]. Le lendemain, ils ont relaxé tous les domestiques, excepté Rinkell et Fréderic; ces deux sont restés auprès de leurs maîtres. Alors Martin et Goll sont retournés sur leurs pas à Prague; les deux Kolmar ont couru chez le duc Klein.

« Sachez aussi que dès le premier jour, ils (les sieurs de Schwanberg) ont dit qu'ils les avaient arrêtés à raison du service rendu par eux (les Schwanberg) au roi, service dont on ne s'était pas acquitté envers eux. Maintenant ils (les Schwanberg) disent qu'ils veulent se récupérer sur ceux de Strasbourg. (*Nu sprechent sie sie wollen ir gut von in haben.*) — De fait, personne ne sait encore quelle est leur intention ou de qui et de quoi il s'agit. Les autres serviteurs sont arrivés ici (à Nuremberg); ils retourneront chez eux le plus tôt possible. Cher seigneur, je vous recommande Kleskein; traitez-le bien, car il est de bonne volonté, et à votre service; c'est pourquoi je l'ai envoyé par devers Votre Excellence. Fait à Nuremberg, le dimanche avant la Sainte-Croix (2 mai 1395).

« Signé: Herrmann Ebner, avec son cachet. »

Deux jours plus tard, une lettre de Dietrich von der Weitenmühle (fils de Stislaw von der Weitenmühle) mande le même fait au magistrat de Strasbourg en ces termes :

« Très-honorables, sages et avisés maître et conseillers, je vous offre mes services dévoués. Sachez, qu'en arrivant à Dünkelspühel[4], j'appris comme quoi vos députes avaient été assaillis, ce qui, en vérité, me peine très-fort.... ce que je pourrais faire pour vous, je le ferai volontiers; et

1. Strobel l'accuse formellement, IV, p. 42.
2. 27 avril 1395.
3. Ceci s'applique probablement aux cavaliers de la bande des Schwanberg.
4. Dinkelspül en Bavière.

j'invoquerai aussi mes seigneurs et amis en faveur de vos députés, pour qu'ils (ses amis) fassent de leur mieux, et que vos messagers soient remis en liberté. Sachez aussi que j'ai mandé à Monseigneur le landvogt[1] comment les vôtres ont été arrêtés, et je l'ai prié d'écrire, en votre faveur, à Monseigneur le roi, et à d'autres personnes influentes; je voudrais bien aussi que vous en écrivissiez à Monseigneur le landvogt pour le prier d'écrire avec instance, en votre faveur, à la cour de Bohême. Si je dois faire ou dire quelque chose pour vous ou vos députés, veuillez me le mander; j'agirai comme je le dois; commandez-moi toujours comme à votre ami. Envoyez à Monseigneur le landvogt la lettre à son adresse. Fait à Dinkelspühel, mardi après le jour de la Sainte-Croix, en mai (4 mai 1395). »

Le terrain, sur lequel eut lieu la surprise des députés strasbourgeois, touche à une contrée qui a été, pendant la guerre de Trente ans, le théâtre de graves événements. C'est non loin de là, dans la ville d'Egra, que Waldstein succomba sous les coups de quelques assassins obscurs, soldés par les séides de Ferdinand II. Sans pouvoir se mesurer avec le Karlstein, le fort de Schwanberg, non loin de Tachau et de Tepl, constituait l'une de ces citadelles, dont les possesseurs pouvaient, avant l'invention de l'artillerie moderne, défier les troupes d'un souverain. C'est ce qui arriva dans le cas spécial qui nous occupe. Les Schwanberg firent d'abord la sourde oreille à toutes les propositions, se montrèrent inflexibles et indifférents à toute intervention, et imposèrent à leurs malheureux prisonniers toutes les privations qui pouvaient les amener à faire l'impossible pour leur délivrance.

Le magistrat de Strasbourg avait à peine reçu les lettres de Herrmann Ebner, qu'il fit d'instantes démarches auprès du roi et auprès des grands seigneurs, qui pouvaient exercer quelque influence sur son esprit. A cet effet ils s'adressèrent à Étienne, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, au duc Jean de Bavière, au chancelier Albert, évêque de Magdebourg, à l'évêque de Bamberg, au sieur Borziwoy de Swinar, au magistrat de la ville de Prague, au grand-maître des cérémonies (*Hofmeister zur Tuben*), à la ville de Nuremberg et au duc Louis, fils du duc Étienne. C'était la partie officielle du message qu'ils envoyaient à Prague. En particulier ils s'adressèrent de plus à Martin von der Weitenmühle, frère de ce Dietrich, qui figure déjà dans le dossier de cette correspondance et fils de Stislaw, qui joue un rôle dans la préfecture de Haguenau. Voici en quels termes ils écrivent à « cet ami » : — « Nous Ortelin Mansse, le maître (*Ammeister*)

1. Le préfet de Haguenau.

et le Sénat de Strasbourg souhaitons toute espèce de prospérité à notre cher et excellent ami Martin von der Witenmühle. Nous pensons bien que tu auras déjà appris comme quoi les seigneurs de Swanenberg (*sic*) ont capturé nos délégués, et leur ont enlevé leur avoir. Nous en avons déjà écrit au sérénissime roi des Romains Wenceslas, ainsi qu'à d'autres princes et seigneurs et villes; ton frère Diethrich pourra t'en montrer une copie, que votre père lui a envoyée, incluse dans la lettre qu'il lui adresse.

« Nous te prions donc amicalement et sérieusement d'agir pour le mieux en cette affaire, pour le profit de nos députés, ainsi que ton père te le mande. Nous sommes prêts à te rendre la pareille à toi et à ton père; et ce que tu apprendras en cette affaire, tu nous le feras savoir, car tu nous rendras par là un vrai service d'ami. *Datum feria tertia post diem beatæ Sophiæ. Anno d. millesimo trecentesimo LXXXXV* (18 mai 1395). »

Les renseignements de toute nature continuent à arriver de Prague. Le sieur Martin de Schiltikin (*sic*) écrit au magistrat de Strasbourg à la date du 23 mai :

« Mes seigneurs, puisque vous m'avez envoyé un messager, je vous ferai savoir que j'ai été par-devant le roi et ses conseillers dans l'affaire de Messieurs vos députés; et sachez que le roi et ses conseillers s'y sont appliqués de leur mieux et ont recommandé l'affaire au sieur Borziwoy (de Swinar), qui se rendra à cheval au nom du roi et de mes seigneurs vers ceux de Swanenberg, et aura mission d'arranger leur libération pour l'amour du roi. Aussi le roi a-t-il dit expressément qu'il veut les savoir libres. Sachez que rien ne m'embarrasserait, si n'était la guerre entre le roi et les dynastes. Le roi réside (toujours) à Karlstein, et l'on pense qu'il ne viendra pas à Prague. Sachez aussi que personne ne peut ni entrer ici ni en sortir avant qu'il n'y ait une transaction entre le roi et les seigneurs. Si l'on en était venu à ce point, j'ai pleine confiance que vos délégués seraient relâchés. Sachez aussi que le duc Étienne de Bavière est toujours ici; il s'applique amicalement à vous être utile. Sachez aussi que vous avez un nouveau landvogt en Alsace, savoir le comte d'Œttingen; et celui-ci s'applique aussi de tout cœur à vos affaires. Sachez aussi que ceux de Francfort ont été arrêtés après mes seigneurs (de Strasbourg); et qu'ils ont perdu dix-huit étalons, ainsi que tout leur avoir. Parmi ces personnes se trouvent Adolphe Wisse, le bourgmestre de Francfort, et Geylfart Weise, un page. Je reste ici, et je sollicite dans l'intérêt des vôtres, et pour ne pas laisser tomber l'affaire en oubli. *Datum Prage* (*sic*) *feria tertia proxima post festum Ascensionis domini* (23 mai). »

Herrmann Ebner continue fidèlement à tenir au courant ses amis de

Strasbourg. Il écrit à la date du 29 mai une lettre très-longue[1] dans laquelle il fait valoir les bonnes dispositions du roi et relate l'entrevue que le sieur Borziwoy de Swinar venait d'avoir avec ceux de Schwanberg pour obtenir la délivrance des prisonniers. Puis il annonce, comme Martin de Schiltecken, la nomination de Fréderic, comte d'Œttingen, à la préfecture de Haguenau ou d'Alsace, et donne des détails sur l'arrestation du bourgmestre de Francfort, près de Pernau[2], avec les circonstances qui ont accompagné cette violation de la paix publique. Il termine sa lettre par le narré de toute une série de voies de fait analogues, qui venaient d'être commises sur divers points de l'Allemagne, probablement avec l'intention de faire comprendre au magistrat de Strasbourg que l'affaire de Schwanberg n'était pas du tout un accident isolé.

Martin de Schiltecken, à la date du 2 juin, donne toute espèce d'espoir au magistrat de Strasbourg. Sa lettre, surtout au début, est à la fois diffuse et confuse; cependant il en ressort que les démarches les plus actives continuent; que les lettres-suppliques du magistrat ont été toutes remises à leur adresse; que tous ces personnages sont bien disposés. Ce qui semble venir à l'appui de son dire, c'est qu'il y a eu réconciliation entre le roi et quelques-uns des grands seigneurs de Bohême; que dans la huitaine on espère amener les autres mécontents à transiger, et que le roi aurait ensuite les mains libres pour agir en faveur des Strasbourgeois incarcérés.

Rien de plus cordial que la missive du magistrat de Prague dans la même affaire. Il écrit, à la date du 4 juin, que son intervention auprès de Wenceslas avait été chaleureuse, que la réponse du roi ne laissait rien à désirer; que son intention d'aviser à la libération des prisonniers était précise et formelle, dût-il en souffrir grand dommage.

Le même jour, 4 juin, Wenceslas Kauffmann, l'aubergiste de Tachau, près Schwanberg, où s'étaient abrités dans le premier moment les domestiques strasbourgeois renvoyés de la forteresse, Wenceslas Kauffmann donne quelques nouvelles des prisonniers, et n'oublie pas d'établir le compte des dépenses faites par les libérés. Voici au surplus toute la teneur de sa lettre :

« Cher seigneur Œrtelin Mannze, ammeistre, et vous sénateurs de Strasbourg, je vous fais savoir que le sieur Henri de Mülheim et vos bourgeois, qui sont prisonniers, ont été délivrés de leur cachot et peuvent circuler assez librement dans une grande pièce du fort; mais, du reste, on les

1. Je relègue l'original parmi les pièces justificatives et je me contente de donner un extrait sommaire.

2. Bernau, ville de Bavière, près Tirschenreuth et des frontières de la Bohême.

garde bien. L'on dit aussi que dix seigneurs pour le moins se sont réconciliés de leur mieux avec le roi, et que les autres doivent avoir une entrevue avec lui le dimanche après la Fête-Dieu; et si les seigneurs viennent à s'accorder avec le roi, je pense bien qu'ils (les captifs) seront libérés, car le roi voudra qu'on les relâche avant tout. Voilà les bruits qui courent à Tachau. Et ce que j'entendrai en fait de nouvelles, je le ferai toujours connaître, ou bien je le manderai à votre correspondant de Nüremberg, car vous êtes bien éloignés d'ici. J'ai prêté à vos serviteurs 3 florins au moment de leur sortie de prison; ils ont consommé chez moi pour 22 gros; puis est venu Foltzel (Voltz), le valet de Pock (Bock); de plus un de Nuremberg, et George Peyer est venu de Prague; ces deux derniers ont consommé pour 54 gros; de sorte que vous êtes mes débiteurs pour 7 florins, ainsi que je vous ai mandé par George Peyer. Envoyez-moi l'argent à Nuremberg, à l'adresse de mon cousin Eberhard Flexdorff, qui est bien connu de votre correspondant à Nuremberg. Faites-moi savoir, lorsque vos prisonniers seront libérés, si je dois leur prêter 200 ou 100 florins; je n'en aurais pas davantage à ma disposition. Fait à Tachau, vendredi après la Pentecôte. »

Vers la même époque (le 11 juin), le fidèle Ebner fait savoir confidentiellement au magistrat de Strasbourg que des offres de service sont faites par un gentilhomme, établi au pied du Schwanberg et qui a libre accès au château fort. Ce galant homme serait prêt à libérer, de nuit, tous les prisonniers de Schwanberg, mais il désire savoir quelle serait la récompense d'un service pareil. L'offre n'a pas été faite directement à Herrmann Ebner; il ne la connaît que par l'entremise d'un ami discret, et il s'en remet à la prudence du magistrat, pour le parti à prendre.

Nous avons déjà lié connaissance avec Martin de Schiltecken; cet excellent ami du magistrat strasbourgeois donne, à la date du 12 juin, des renseignements très-curieux sur la situation générale en Bohême, et quoiqu'une partie de ces détails ne se rapporte pas directement à l'affaire de Schwanberg, je ne résiste cependant pas au désir de traduire en entier le rapport en question. Une lecture même superficielle de ce document curieux me justifiera, je l'espère :

« .... Mes gracieux seigneurs, je vous fais savoir que la veille de la Fête-Dieu, le duc Étienne de Bavière et le margrave Jodocus l'aîné, de Moravie, et le jeune seigneur d'Œttingen allaient ensemble à cheval de Prague vers le Karlstein, où le roi leur avait assigné un jour, et un rendez-vous, à l'effet de s'y entretenir au sujet de la guerre que le margrave et les autres seigneurs avaient faite au roi, et à l'effet de transiger définitivement en

cette même entrevue. Sachez donc que ces seigneurs arrivèrent au Karlstein avant le roi. Et lorsque le roi fut arrivé au fort, auprès de ces seigneurs, on ferma les portes instantanément; et le roi arrêta et séquestra le même margrave, le vieux, et tous ceux de sa suite et de sa domesticité, ainsi que deux seigneurs qui avaient pris part à la guerre contre le roi; et le roi a l'intention de ne pas relâcher le vieux margrave. — Sachez aussi que j'avais accompagné à cheval les mêmes seigneurs, à partir de Prague vers le Karlstein, et que j'avais entretenu M. le duc Étienne et le seigneur d'Œttingen le jeune, les priant de venir à mon aide, et de supplier le vieux margrave au sujet de messeigneurs emprisonnés (à Schwanberg), pour qu'il fît de son mieux. Et il avait répondu qu'il ferait de son mieux pour eux. Sachez aussi que ledit duc Étienne et celui d'Œttingen m'avaient déjà fixé un jour devant le roi, et auraient agi de leur mieux dans l'affaire des prisonniers, de manière que leur cause aurait été infailliblement arrangée au jour fixé, si le roi n'avait arrêté le margrave et d'autres seigneurs avec lui. Voilà tout ce que pouvaient me dire alors ces seigneurs (le duc Étienne, etc.). Sachez aussi que l'intendant du roi (*Hofmeister*) est mort aux Bettlern, au moment où le roi le mandait, et où il (le hofmeistre) montait un escalier pour rejoindre son maître; soudain il dit : Oh! que je me sens mal! et à ce mot il tomba raide mort. Sachez aussi que je n'ai personne pour m'assister dans l'affaire des prisonniers, si ce n'est le duc Étienne et le chancelier archevêque de Magdebourg, et le jeune d'Œttingen. Sachez aussi que le seigneur Bursebo (Borziwoy) n'est point dans ce pays, le roi l'ayant envoyé en mission; je tiens encore vos lettres à son adresse. Sachez que le roi réunit des troupes et écrit partout pour avoir à lui des chevaliers et des varlets; il veut évidemment avoir une forte armée; mais tout le monde ignore ce qu'il veut faire. Sachez aussi que je ne puis pas en faire davantage en ce moment; il faut attendre le moment où l'on pourra aborder le roi; car, en ce jour, c'est impossible; tout le monde est effrayé et ignore à quoi doit aboutir toute cette affaire. Je reste à Prague; ou bien, on me trouvera partout où résidera le roi; j'attends, dans l'intérêt des prisonniers, (pour voir) si je puis faire ou apprendre quelque chose. Je vous ferai tout savoir. Faites-moi connaître votre volonté en cette affaire, mais rappelez-vous bien qu'en cette cour personne n'obtient rien sans argent.

« Fait à Prague le samedi après la Fête-Dieu (le 12 juin). »

Les détails de l'arrestation du duc Jodocus de Moravie sont donnés dans une seconde lettre, adressée par un nommé Ulmann Stromwer à un habitant de Strasbourg, désigné sous le nom de Nicolas ***.

«.....Sachez, mon cher seigneur Nicolas, que notre seigneur le roi a retenu prisonnier le margrave Jodocus de Moravie. Voici comment les choses se sont passées. Notre seigneur le roi chevauchait des *Pettlern* (*sic*) vers le Karlstein, mercredi, la veille de la Fête-Dieu; et il fut rejoint par le duc Étienne de Bavière et le margrave Jodocus de Moravie, qui accompagnèrent le roi à cheval jusqu'au Karlstein. Alors ces seigneurs se rendirent auprès du roi, dans son cabinet. Et le roi dit au margrave Jodocus: Tu as été la cause de l'arrestation de ceux de Strasbourg et de ceux de Francfort, et tu es la cause de ce que les dynastes m'attaquent et dévastent mon pays. Et tu as enlevé aux négociants, contre le droit des gens, beaucoup de marchandises dans ce pays, et il vaut mieux que tu périsses plutôt que le pays et ses habitants. — Ainsi donc il fut retenu prisonnier et six chevaliers avec lui. Alors le roi manda sur l'heure à Prague, que l'on eût à fermer toutes les portes, et tous les serviteurs du margrave à Prague furent aussi arrêtés. Toutefois le roi leur assigna à tous un jour (pour comparaître et se défendre) excepté à un seul chevalier, Buszk de Wollenbraht de nom; celui-là il le tient dans les fers, ainsi que le margrave Jodocus. Le duc de Bavière y était aussi, celui-ci en fut bien marri et il accepta volontiers le sauf-conduit (du roi). Alors le roi dit au margrave: Tu m'avais prêté serment de me tenir pour ton seigneur et maître, je tiens tes lettres à ce sujet. Mais loin de là, tu m'as fait prisonnier et n'as pas su me retenir, mais moi je te garderai bien. Et le roi a envoyé un message en Moravie, au margrave Procope, lui enjoignant de s'emparer de tout le pays de son frère. Le bruit court aussi que notre seigneur et roi rassemble beaucoup de gens pour les conduire contre celui de Swannenberck (Schwanberg), qui a arrêté ceux de Strasbourg. Le seigneur Morsawe de Morlach rassemble aussi son monde et les assigne à six semaines d'ici, pour venir au secours du roi contre ceux de Swanberg. On n'a pas entendu dire jusqu'ici que ceux de Strasbourg ou ceux de Francfort aient été libérés. Dieu soit avec vous.»

Jusqu'ici j'ai dû me borner à montrer les efforts que tentaient, à Prague et à Strasbourg, les amis des malheureux prisonniers pour obtenir leur délivrance. Deux mois se sont passés depuis leur séquestration; que devenaient-ils eux-mêmes pendant cette captivité, qui ne semble pas encore tirer à sa fin. La lettre collective qu'ils adressent au magistrat de Strasbourg, et les lettres individuelles qu'ils adressent à leurs familles vont nous l'apprendre. Voici ce qu'ils écrivent au magistrat, à la date du 14 juin:

«Mes seigneurs, nous pensons bien que vous n'ignorez plus comme quoi MM. Bosbo et Busla de Swanberg nous tiennent emprisonnés; ils

l'ont fait parce que notre seigneur et roi et le duc Jean, son frère, sont leurs débiteurs; car ils tiennent en main des billets de reconnaissance, ainsi qu'ils nous l'ont affirmé; et ils sont d'avis que nous devons être garants pour le roi, puisque nous avons voyagé avec un sauf-conduit de lui; c'est pourquoi c'est lui qui doit nous délivrer. Donc ils nous retiennent sévèrement en prison, et nous ont, pour la troisième fois déjà, mis aux fers, des pieds et des mains, comme vous le dira bien le messager; et nous en avons tant souffert, que nous avons consenti à payer une rançon de 19,000 florins; là-dessus Henri de Mülheim doit en donner 1,000 et Jean Bock 12,000 et André Heilmann 6,000; et nous en sommes bien convenus. C'est pourquoi, chers et gracieux seigneurs, nous vous prions, pour l'amour de Dieu, de solder; songez que nous sommes ici, par suite de votre service et en faisant votre message, que nous aurions volontiers terminé pour le mieux. Aidez-nous donc à sortir de cette étroite prison, car nous en souffrons durement. Si vous vous y refusiez, ce qu'en vérité nous ne pouvons croire, nous vous supplions, pour l'amour de Dieu et pour la reconnaissance éternelle que nous en aurons, de vouloir bien dire à nos femmes et à nos amis, auxquels nous écrivons aussi en toute confiance, de venir à notre secours; qu'on vende, mette en gage et réalise tout ce que nous possédons; nous les en supplions très-sérieusement, et avons pleine confiance qu'ils agiront selon notre désir, et que vous viendrez à leur aide de toute manière; car s'il n'en était ainsi, sachez que nous serions paralysés des bras et des jambes. C'est pourquoi, chers seigneurs, faites de votre mieux, et empêchez-nous de périr misérablement. Chers seigneurs, nous vous ferons aussi savoir que nous sommes tenus de fournir caution et terminer tout ceci dans les six semaines qui vont suivre; nous n'obtiendrons pas de plus longs délais; et faites-nous connaître votre gracieuse réponse. Fait à Swanberg, le lundi après *Corpus Domini* 1395. Ont signé: Henri de Mülheim, chevalier, Jean Bock, André Heilmann, de Strasbourg. »

Cette lettre déchirante semble contredire les détails précédemment donnés sur la liberté de se mouvoir, dont jouissaient les prisonniers dans l'intérieur du château de Schwanberg; mais il n'est point impossible qu'après un relâchement temporaire dans les rigueurs de la captivité, MM. de Schwanberg, voyant qu'ils n'aboutissaient point par la douceur, aient cru devoir recourir à un commencement de torture.

Nous passons aux lettres écrites, à la même date, par deux des prisonniers à leurs femmes:

Voici ce qu'écrit Jean Bock:

« Ma chère Catherine, je te salue; je pense bien que tu sais que je suis

emprisonné; je suis mis aux fers des pieds et des mains, et j'en ai tant souffert que je me suis laissé mettre à rançon pour 12,000 florins. Je te prie donc, ma chère Catherine, au nom de l'amitié et de la fidélité que tu me portes, et que je te rappelle, je te prie donc de vendre, mettre en gage et transformer en argent comptant, au meilleur rendement possible, tout ce que nous possédons; et de le faire sans retard, diligemment; car il faut bien que tu saches que, si cela ne se fait point et si tu me laisses ici, tu ne me verras plus vivant; or, je ne pense pas que tu le veuilles; je dois t'être plus cher que la fortune, car si tu en étais où j'en suis, je donnerais tout mon avoir pour toi. Je te supplie donc, au nom de notre foi mutuelle, de ne point m'abandonner; réunis mes amis et les tiens, pour en finir le plus tôt possible; mais si quelqu'un de nos amis voulait t'empêcher d'agir, il faut en appeler au magistrat pour qu'il vienne à ton secours; j'ai confiance en eux qu'ils ne voudront pas me laisser périr; aussi leur ai-je écrit qu'ils viennent à ton aide; j'ai pleine confiance en toi que tu feras pour le mieux et mettras tout en œuvre. En ce moment, je ne suis pas malade de corps. — Chère Catherine, il faut que tu saches que, si tu veux m'aider, il faut que cela soit terminé et cautionné en six semaines. Si une caution pour une partie de la somme est fournie dans ce délai, j'espère que MM. de Swanberg seront gracieux pour moi. Donc ne tarde pas. Fait le lundi après *Corpus Domini* 1395. Jean Bogk (*sic*) (14 juin). »

Sur le revers: « A dame Catherine Bœckin. »

Nous en venons à la lettre de Jean Heilmann, écrite le même jour:

« Ma chère et excellente petite femme, je te salue. Je pense bien que l'on t'aura dit comment je suis prisonnier. En vérité, je suis mis aux fers des pieds et des mains, misérablement et durement. J'en ai tant souffert, que je me suis laissé mettre à rançon, pour 6,000 florins. C'est pourquoi, ma chère et excellente petite femme et chère épouse, je te supplie au nom de notre amitié et fidélité mutuelle, que tu vendes le plus tôt possible notre maison, et nos couleurs, et tout ce que nous possédons, le mieux possible; et applique-toi à en tirer le plus d'argent possible, et hâte-toi, n'y apporte point de retard, car si cela ne se fait, il faut que tu saches que bien certainement tu ne me reverras plus en vie. J'ai pleine confiance en toi que tu ne me laisseras point périr ainsi misérablement; car si tu en étais au même point que moi, sache que je n'aurais pas de bien au monde, que je ne misse en vente ou en gage, le mieux possible, pour venir à ton aide. Et je pense bien que tu veux en agir ainsi à mon endroit. Et s'il arrivait que Heilmann ou d'autres de nos enfants et gendres se montrassent revêches, tu feras un appel à nos amis, et au magistrat, qui viendront à

ton aide, pour que l'on ne t'embarrasse point, quoique nous ayons souscrit des engagements envers eux (les gendres, etc.). Je te prie donc sérieusement et amicalement, ma chère bonne petite femme, et chère épouse, au nom de notre foi mutuelle, de ne pas me laisser périr ici; et j'ai pleine confiance en toi. En ce moment, je ne suis point malade de corps. Sache donc, ma chère femme, que si tu viens à mon aide, MM. de Swanberg seront gracieux et se relâcheront peut-être de leur demande. Agis donc sérieusement; il faut que cela se fasse dans le courant des six semaines qui suivront cette lettre. Fait lundi après *Corpus Domini*. Scellé avec le sceau de Jean Bock. Signé: André Heilmann. »

La lettre que Henri de Mülheim écrit à sa femme est très-détériorée; conçue du reste dans des termes pareils aux deux précédentes. Il doit, lui, 1,000 florins de rançon. On ne comprend pas bien la grande différence entre cette somme imposée à Mülheim, et celles que devront payer ses deux co-prisonniers. Les Schwanberg ont-ils voulu ménager en lui le gentilhomme, ou bien avaient-ils une connaissance exacte de la fortune respective des trois captifs, et n'exigeaient-ils des bourgeois que ce qu'ils savaient pouvoir être raisonnablement extorqué? c'est ce qu'il est difficile de deviner.

En attendant, Herrmann Ebner, de Nuremberg, commence à se désespérer. Il écrit, à la date du 26 juin, au sieur Ortellmann, à Strasbourg, en ces termes:

«Mon cher sieur Mans, ainsi que je vous ai écrit naguère, que j'avais prié Hansen Fritz d'aller à cheval avec Tetzel jusqu'à Amberg, pour y parler à Messeigneurs, pour votre affaire, ceci a été fait. Martin, votre domestique, est aussi venu à Amberg avec le duc Étienne, et lorsque Hans Fritz reviendra auprès de vous, il vous dira bien ce qui en est.

«Hier on a recommandé la chose au duc Étienne, aujourd'hui c'est au sieur Wursyboi (Borziwoy), et demain ce sera de nouveau au duc Étienne, puis au chancelier, et il n'y a rien là qui se fasse avec suite. Voilà que mon cousin Albert Ebner est venu; il connaît la chose; je me suis concerté avec lui; son avis est que si l'on veut transiger (avec Schwanberg) par l'entremise des seigneurs et des princes, on n'en finira pas; et les prisonniers seront peut-être conduits autre part; car les troubles en Bohême sont de plus en plus grands. Son avis serait donc que si l'on trouvait un homme honorable et digne de foi, auquel on donnerait plein pouvoir de traiter pour une somme d'argent, et qui entreprît la chose, comme venant de lui, on en viendrait plus vite à bout; car, sans bien et sans argent, on n'en finira pas. Il eût été bien désirable que quelqu'un muni de vos pleins pouvoirs

eût été ici, il y a trois semaines; ou que Hans Fritz en eût été pourvu! Mon cousin est prêt à faire de son mieux, tout ce qu'il pourra; et il nous a proposé à moi et à d'autres amis qui vous veulent du bien, tels moyens qui nous conviendraient à nous tous. Si je savais quelque chose d'utile et de bon à vous écrire, volontiers je le ferais. Sachez aussi que les dynastes se renforcent contre notre seigneur le roi, et qu'ils assiégent une ville nommée Prukt (*sic*) — (Bruck?). — Votre prudence avisera. Fait le jour de saint Pierre et Paul (26 juin 1395). Signé : Hermann Ebner l'aîné. »

La correspondance entre le magistrat de Prague et celui de Strasbourg continue; Prague donne les meilleures assurances; on a parlé au roi qui est affligé de l'affaire de Schwanberg.

Au mois de juillet, un incident heureux se produit dans la situation de l'un des prisonniers: Henri de Mülheim est relâché par les Schwanberg; voici dans quels termes le captif libéré rend compte au magistrat de Strasbourg du résultat inespéré qu'on vient d'obtenir:

« ...Sachez que le sieur Wurziboi (Borziwoy de Swinar) s'est porté caution pour les 1,000 florins. — J'en dois fournir 600 à la Saint-Gall; les 400 restants seront dus au sieur Busschko (*sic*) de Swanberg et au sieur Wurziboi; je dois les leur restituer, sur réquisition, à Noël. Je vais maintenant aller à cheval devers Monseigneur le roi, pour y agir le mieux que je pourrai, en faveur de mes compagnons et pour moi-même. Faites-moi donc savoir le plus tôt possible quel est votre avis. Il nous semblerait bon que vous écrivissiez de suite à Monseigneur le roi, et au duc Étienne et au chancelier et au sieur Wurziboi, selon que vous jugerez convenable. Prenez un soin sérieux de cette affaire; j'ai là-dessus pleine confiance en vous; sachez aussi, mes chers seigneurs, que nous n'avons pas pu faire un autre arrangement au sujet des deux, si ce n'est pour 18,000 florins, ainsi qu'on vous l'a déjà mandé. Sachez aussi que pour sûr on les tiendra de plus en plus rigoureusement. Faites-moi savoir quels pleins pouvoirs vous me donnez dans le cas où l'on arriverait à une transaction; car je sais que cela ne peut se terminer qu'en déboursant. Sachez aussi que l'hôte de Tachau m'a prêté 40 florins; car je n'avais pas un pfenning. Il faut que vous envoyiez les 40 florins à votre hôte Herrmann Ebner, pour qu'il les donne à son ami Flexdorf à Nuremberg; et je vous fais savoir que tous les trois nous sommes en bonne santé jusqu'ici. Fait le mercredi après Sainte-Marguerite, et scellé avec le sceau de notre hôte, puisqu'ils (les Schwanberg) détiennent encore mon sceau. »

Sur le revers : « Cette lettre revient aux très-prudents et très-sages membres et conseillers à Strasbourg. »

Évidemment Henri de Müllenheim, en sortant du Schwanberg, a fait un temps d'arrêt à l'auberge de Tachau; c'est de là qu'il écrit au magistrat de Strasbourg. A la même date[1] et par la même occasion, il mande sa libération à sa mère. C'est un cri de joie parti de l'âme.

« Chère mère, je te salue, ainsi que Beneditt[2]; je vous fais savoir que je suis sain et sauf; je voudrais bien aussi savoir ce que vous faites, et comment vont nos enfants, et tous ceux qui nous appartiennent. Je suis libre; M. Wurziboi s'est porté caution pour les 1,000 florins que je dois donner, savoir 600 florins à la Saint-Gall; 400 resteront dus à Busschko de Swanberg et au sieur Worziboi, jusqu'à Noël. Chère mère, sachez aussi que je vais chevaucher sans retard devers Monseigneur le roi, et que je travaillerai de mon mieux pour mes compagnons et pour moi-même; maintenant soyez gaies et contentes; je suis aussi fort aise d'être hors de prison. Salue de ma part Leutolt mon cousin et sa femme, et tout ce qui tient à nous. Je viendrai le plus tôt possible. — Signé: Henri de Mülheim, chevalier. »

Sur le revers: « A ma chère mère, dame Gertrude Zornin. »

La correspondance de Messieurs de Strasbourg avec leurs collègues de Prague continue dans les mêmes termes de bonne amitié.

Le magistrat de Prague répond à la date du 27 août que le roi a chargé son frère Jean, margrave de Brandebourg, de Lusace et duc de Gœrlitz, de prendre un soin particulier de l'affaire de Schwanberg. Le roi lui-même écrit au magistrat de Strasbourg, à la date du 6 septembre, dans les termes suivants:

« Chers et amis, nous avons parfaitement compris les messages et lettres diverses que vous nous avez envoyées à raison de l'emprisonnement de Henri de Molheim (*sic*) et de quelques autres de vos concitoyens que Buschto de Schamberg (*sic*) a arrêtés; toute cette affaire nous afflige, et dès que nous aurons mis ordre à nos propres affaires, nous songerons très-sérieusement à faire relâcher les susdits vos concitoyens. Fait à Prague, lundi après la nativité de la sainte Vierge, la vingt-troisième année de notre règne en Bohême, et la vingtième de notre empire romain. — Sur le rapport de Marcold Pierre Bierger, Wlachnico de Wytenmule. »

Sur le revers: « Au bourgmestre, conseil et tous les bourgeois de la ville de Strasbourg. »

On continue, d'autre part encore, à intervenir en faveur des prisonniers

1. A la vérité la lettre de Henri de Müllenheim à sa mère n'est point datée du tout; mais il est clair qu'elle est du même jour que la précédente.

2. Benoîte, sa femme.

restants à Schwanberg. L'abbé de Marmoutier écrit, le 17 septembre, au duc Albert d'Autriche, pour le prier d'écrire au duc Jean de Gœrlitz (oncle dudit abbé), gouverneur du royaume de Bohême. Voici les bonnes paroles que donne le frère du roi Wenceslas au magistrat de Strasbourg:

« Jean, par la grâce de Dieu, margrave de Brandebourg et de Lusace, et duc de Gœrlitz: Nous avons bien appris ce que vous nous écrivez dans l'intérêt de vos honorables messagers que le seigneur de Swanberg a pris, quoiqu'ils fussent munis d'un sauf-conduit de notre seigneur et cher frère le roi. Nous vous faisons savoir que le royaume de Bohême ne nous est pas encore complétement remis (c'est-à-dire l'administration du royaume); et l'armée n'est pas encore complétement réunie; dès que nous en serons venus à bout, et que le royaume nous sera complétement recommandé, nous nous appliquerons de toutes nos forces dans l'intérêt de vos concitoyens prisonniers; et pour l'amour de vous, ferons en sorte que vous nous en serez reconnaissants. Fait à Prague, le jour de la Saint-Jérôme, en 1395.

« Sur le rapport du sieur Wolfram, le prévôt. »

A la date du 16 octobre, le fidèle Herrmann Ebner, de Nuremberg, accuse réception de 750 florins destinés à payer un à-compte sur la rançon des prisonniers de Schwanberg; il dit en avoir remis 100 à Swebben, qui a emporté la somme à Tachau; il espère que le reste pourra être épargné. En même temps, il donne incidemment des nouvelles sur les relations du roi de Bohême avec celui de Hongrie, et annonce qu'il enverra, par la première occasion, des cuirasses à Strasbourg. Cette lettre est adressée à Jean Bokk (Bock); c'est évidemment un frère ou parent du prisonnier. (Jour de Saint-Sigismond.)

Le même jour, une autre lettre non signée est adressée au même citoyen de Strasbourg, au sujet des affaires spéciales du Schwanberg et des affaires générales de Bohême et de Hongrie. Le correspondant mande que rien n'a été réglé au sujet des prisonniers dans une transaction entre le roi et les dynastes révoltés. Il se plaint de ne pas avoir reçu copie de la lettre écrite par Jean Bock le jeune, au seigneur de Schwanberg. Il dit avoir envoyé un messager à Otyken (Ottokar) de Reysach, qui servira de médiateur entre les Schwanberg et les prisonniers.

Les puissantes interventions ne cessent pas; encore à la date du 21 octobre, les ducs d'Autriche, Guillaume et Albert, écrivent au magistrat qu'ils ont entretenu de la triste et longue affaire de Schwanberg le margrave Jodocus, Henri de Rosenberg, Henri de Neuhaus et d'autres dynastes de Bohême, ainsi que les Schwanberg eux-mêmes. Ils ont fait des instances

vives pour obtenir la liberté des prisonniers, et s'empressent de mander le résultat à la magistrature strasbourgeoise. Ils s'excusent dans le corps de leur lettre de ne point s'être adressés, selon le désir de Strasbourg, à Jean de Brandebourg et de Gœrlitz, frère du roi; mais ils ont cru devoir s'en abstenir, parce que le duc ne jouissait plus de la plénitude de son influence (*wan es sich umb sine gewelte etwas verkert hat*).

Jean, margrave de Brandebourg, écrit à Léopold, duc d'Autriche, à la date du 4 novembre, qu'il s'appliquera de son mieux à faire libérer les prisonniers strasbourgeois; il proteste de son bon vouloir pour les citoyens de Strasbourg et de son dévouement pour la personne du duc.

Le sieur Henri de Rosenberg, auquel les ducs Albert et Guillaume venaient de s'adresser, répond dès le 10 novembre dans les termes suivants:

«Illustrissimes princes et gracieux seigneurs,

«J'ai bien compris le contenu de la lettre que Vos Grandeurs m'ont envoyée au sujet de ceux de Strasbourg et de Swanberg, et je fais savoir à Vos Grandeurs que, au moment où votre lettre me parvenait, j'arrivais à Chrumpnau[1] (*sic*) et que Messieurs de Swanberg ne sont pas en ce moment auprès de moi, ce qui est cause qu'en ce moment je ne puis rien mander à Vos Grandeurs à ce sujet, surtout dans l'attente d'une entrevue prochaine avec ceux de Swanberg. Lorsqu'elle aura lieu, je m'entretiendrai sérieusement et ardemment avec eux et avec d'autres seigneurs au sujet de ceux de Strasbourg, et ferai de mon mieux; car en toutes choses je ferai volontiers ce qui pourra plaire à Vos Grandeurs comme je ferais dans mon propre intérêt et pour mon propre corps.

«Fait à Chrumpnau, mardi avant la Saint-Martin.

«Signé: Henri de Rosenberg.»

Vers la mi-novembre rien n'est terminé. Henri de Müllenheim n'a pas encore pu quitter Prague. Il a des réclamations à faire à Schwanberg; voici ce qu'il écrit au sieur Boleslav à la date du 12:

«Mon cher seigneur Buslap, vous vous rappellerez qu'à Swanenberg et aussi à Prague je vous ai prié au sujet du sauf-conduit de mon seigneur le roi, que vous voulussiez bien me le rendre; et vous aviez promis de le faire. Je vous prie donc humblement et sérieusement de me le donner et de me l'envoyer par le présent messager. Je vous supplierai aussi de me rendre et me renvoyer les autres lettres par l'entremise du même messager; je veux parler des lettres qui vous ont été remises avec l'engagement. Je vous prie de vouloir bien, en cette occasion, vous montrer gracieux et favorable, et ne pas me laisser sans mon sauf-conduit. J'ai bonne confiance

1. Krumnau (?).

en vous, et je serais prêt à tout service, si vous daignez en réclamer de moi. Fait le lendemain de la Saint-Martin l'évêque, en 1395.

« Signé : Henri de Mülnheim, chevalier. »

Sur le revers : « Au noble sieur Buslap de Swanenberg. »

On aura remarqué l'humilité des expressions et des tournures dont se sert le pauvre chevalier de Mülnheim à l'endroit de l'homme qui l'avait arrêté sur la grande route, emprisonné et relâché seulement contre bonne caution. Évidemment il tenait à le ménager, puisqu'il détenait encore ses compagnons d'infortune.

Mais à l'entrée de l'hiver, les affaires prirent subitement une autre tournure. Le malheureux André Heilmann avait succombé sous le poids du chagrin et peut-être des mauvais traitements. Les funestes pressentiments qu'il avait exprimés dans la lettre du 14 juin s'étaient réalisés; il ne devait plus revoir cette pauvre femme, à laquelle il exprimait dans des termes simples et touchants le mal du pays qui le dévorait dans son cachot.

A voir une de leurs victimes leur échapper si subitement, les nobles seigneurs de Schwanberg eurent peur; ils relâchèrent le dernier prisonnier qui restait entre leurs mains, et Jean Bock, échappé à la gueule du loup, put rendre compte de sa libération et des conditions favorables qu'il avait fini par obtenir.

« ... Messeigneurs, je vous fais savoir que j'ai consenti à me laisser rançonner pour 2,000 florins; je suis tenu de donner la première moitié à la Pentecôte et la seconde moitié à la Saint-Michel, et il faut que je donne caution sûre. Or, M. Borsebon (*sic*) m'a promis deux fois qu'il serait mon garant, et lorsqu'on en est venu au fait et prendre, il m'a fait savoir que je lui devais donner pour garants ceux de Nuremberg ou de Ratisbonne, qu'alors (seulement) il me cautionnerait; et il est parti à cheval pour Urbach (?) et la Bavière, il faut donc que j'attende; car je le préfère, lui, pour caution, plutôt que d'autres, et ce pour des raisons que je vous ferai bien connaître. Mais s'il s'y refuse définitivement, j'en trouverai bien qui se porteront caution pour moi. Cependant je ferai tous mes efforts auprès de M. Borsebon (*sic*). — Messeigneurs, il faut que vous sachiez que j'ai beaucoup souffert par la mort de Heilmann, j'ai été très-malade et le suis encore; cependant j'espère en Dieu que je vais en être quitte. Ah! s'ils n'avaient pas craint que je leur restasse entre les mains, je n'aurais pas obtenu de beaucoup une rançon aussi réduite. Sachez aussi que j'ai un terme jusqu'au samedi après Noël, après quoi je serai obligé de me reconstituer (prisonnier). Cependant j'ai pris mes mesures de manière à me rendre auprès de Mgr. Borsebon (*sic*), dès qu'il sera accessible; car moi je me suis dirigé

sur Prague, et là il n'y viendra pas, car il est en désaccord avec le roi. Un chevalier charitable (*fromer*) m'a fait sortir (de prison) sous condition que je me présenterais au terme fixé, mais il dit qu'il ne peut pas me racheter. Il s'appelle seigneur Otton Ecke. Messeigneurs, comme je suis décidé de ne rien faire sans votre conseil, veuillez, pour l'amour de Dieu, prendre en considération votre propre honneur, et faites-moi savoir promptement comment je dois me conduire; car si ma rançon ou telle autre circonstance vous contrariait, je suis un homme mort; car je me reconstituerai certainement prisonnier, ayant l'intention de faire en cette chose toute votre volonté. Messeigneurs, sachez que je n'ai pas de quoi me défrayer. Plût à Dieu que j'en vinsse à bonne fin dans mes affaires. Je n'ai pas non plus de cheval; je vous prie en conséquence de m'envoyer 150 florins ou la somme qu'il vous plaira. Sachez que jusqu'à ce jour je n'ai point de nouvelles d'âme qui vive; veuillez donc envoyer chez le seigneur Henri[1] et savoir de lui pourquoi le roi n'est pas venu à notre secours, et faites-moi connaître votre avis avant la Saint-Étienne pour toute chose. Je ferai de mon mieux pour apprendre du seigneur Henri où en est l'intervention en ma faveur, ainsi que l'affaire pour laquelle nous avons été envoyés en mission. Si j'ai encore quelque chose à soigner, faites-le-moi savoir, je ferai selon vos instructions. Sachez que je suis arrivé à Prague le vendredi après la Sainte-Catherine[2], et le margrave Gos[3] s'y trouvait alors avec quatre seigneurs bohêmes, et il cherchait à amener une transaction entre le roi et les seigneurs, et il pensait que l'on était de nouveau sur le point de tout arranger. Cependant comme j'étais venu plutôt pour m'y héberger[4], je ne saurais vous en apprendre davantage. Signé: Jean Bock.»

La lettre ne porte ni date ni indication de localité. Il est probable toutefois qu'elle a été écrite à Prague même, dans les derniers jours de novembre ou les premiers de décembre. — Ce qui frappe avant tout dans ce curieux document, c'est la bonne foi, le respect de la parole donnée dans des circonstances qui sembleraient, sinon autoriser, du moins excuser une rupture de ban. Le malheureux Bock, provisoirement relâché, est tout prêt à reprendre ses fers, s'il ne parvient à réunir la somme exigée par les châtelains-bandits de Schwanberg. Il paraît toutefois que le magistrat de Strasbourg est venu au secours de son malheureux délégué, que la somme

1. Probablement le seigneur de Müllenheim.
2. Le 26 novembre 1395.
3. C'est probablement Jodocus de Moravie.
4. Phrase inintelligible: il veut dire sans doute qu'il était venu à Prague plutôt pour y chercher un asile que pour aller en quête de nouvelles.

exigée par Schwanberg fut livrée avant la Saint-Étienne (26 décembre) et que J. Bock put rentrer avec Henri de Müllenheim dans sa ville natale. Le pauvre André Heilmann manquait seul à l'appel; il dormait du dernier sommeil dans le cimetière de Tachau. J'ai touché avec respect et émotion le mince feuillet de papier qui contenait les plaintes touchantes qu'il s'était permis d'exhaler du fond de son cachot. Lorsque la pauvre veuve d'André vit revenir les compagnons de captivité de son mari, à quels déchirements n'a-t-elle pas dû se trouver en proie, et de quel œil d'envie légitime n'a-t-elle pas dû contempler le bonheur des deux épouses qui échappaient enfin à de longues et cruelles angoisses!

Mais l'histoire officielle ne garde point trace de ces douleurs domestiques; elle relate les succès ou les revers des hommes publics et laisse croître l'herbe sur la fosse de ceux qui meurent à la peine.

Les querelles de Strasbourg avec Bruno de Rappolstein traînèrent encore pendant l'année 1396. — Les Strasbourgeois avaient fini par assiéger Guémar, qui se défendait bravement, lorsque le duc Léopold (III) d'Autriche intervint et conclut un arrangement préalable entre les deux partis.

L'empereur Wenceslas n'avait pas attendu ce moment pour se réconcilier pleinement avec Strasbourg. Quoiqu'il eût accordé de grandes faveurs à Bruno et défendu de l'inquiéter[1], il avait déclaré nulles, le 27 juillet 1396, toutes les citations judiciaires lancées par le landvogt contre la ville; dès le 18 janvier, il avait prescrit à tous les débiteurs de Strasbourg de s'acquitter vis-à-vis d'elle. Quant au long et interminable litige entre Bruno et les Strasbourgeois, l'empereur s'était appliqué de son côté à y mettre un terme définitif. Le rescrit impérial du 28 avril 1398, qui précède au surplus de bien peu la mort du dynaste turbulent de Ribeaupierre, forme la clôture de ce drame dont nous avons vu le premier acte en 1392, mais dont les antécédents remontaient bien plus haut; car, de fait, toute la vie de Bruno de Rappolstein en constitue le prologue.

Voici les termes du rescrit de Wenceslas:

«...Nous Wenceslas, par la grâce de Dieu roi des Romains, et en tout temps conservateur de l'empire et roi de Bohême, offrons aux bourgmestre, conseil et à tous les bourgeois de la ville de Strasbourg notre grâce et leur souhaitons toute espèce de prospérité. Amis et fidèles, nous avons recommandé à notre cher neveu et prince, au vénérable Conrad, archevêque de Mayence, archichancelier du Saint-Empire romain d'Allemagne, l'examen du litige et désaccord qui règne entre le noble Bruno de Rappolstein, fidèle sujet de nous et de l'empire, d'une part, et vous d'autre

1. Voir Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, II, p. 294.

part; et nous lui avons donné plein pouvoir d'entendre, en notre nom, les deux parties, et, après avoir épuisé les moyens de conciliation, de terminer et décider conformément au droit strict. C'est pourquoi nous vous ordonnons, fermement et sérieusement, en notre nom et en celui de l'empire, et nous voulons que vous comparaissiez devant ledit archevêque de Mayence, à raison desdites affaires, à tel jour qu'il lui plaira fixer et indiquer, et que vous vous soumettiez pleinement à ses décisions; comme nous avons aussi, de vive voix, prescrit et recommandé par prières audit Bruno de ce faire. S'il arrivait que ledit Bruno s'y refusât ou que vous fussiez désobéissants à nos ordres, soit en ne vous rendant pas à l'appel dudit archevêque, soit en ne vous tenant pas pour satisfaits des sentences légales par lui prononcées et en y contrevenant, nous avons ordonné et prescrit instamment audit archevêque de Mayence et aux autres électeurs, princes, comtes, seigneurs, chevaliers, gentilshommes et villes, fidèles sujets de nous et de l'empire, qu'ils aient à assister en notre nom et à défendre le bon droit de la partie qui serait lésée par la désobéissance de la partie adverse. Fait à Prague, dimanche avant Saint-Philippe et Saint-Jacques, dans la vingt-troisième année de notre règne en l'empire romain.

«Pour le seigneur duc de Teschen, Nicolas de Gewitz.»

Bruno de Rappolstein ne devait ni jouir ni souffrir de la paix conclue après six ou sept ans de litige entre lui et Strasbourg; il mourut dans le courant de 1398 au Haut-Rappolstein, sans qu'on ait d'autres détails sur la fin de cette carrière agitée. Au moment où il fermait les yeux, il allait encore subir une prise de corps, car il était criblé de dettes; la chronique de Pierre Herrmann d'Andlau[1] portait jusqu'à 90,000 florins la somme dont il restait débiteur; on ne dit point quels étaient ses créanciers; probablement Strasbourg en fut quitte pour de longues et inutiles réclamations auprès des héritiers; elle avait payé cher, de toute façon, l'honneur de compter un dynaste du Haut-Rhin parmi ses co-bourgeois.

L. Spach.

1. Voir un volume de *Varia Rappolsteinensia*, dans les archives départementales du Haut-Rhin. Je dois cette dernière indication à M. Bernard, de Sand, qui a classé avec soin les archives locales de Ribeauvillé. Malheureusement ce dépôt municipal ne renferme aucune donnée sur Bruno.

ANNEXES.

Annexe N° 1.

Lettre des délégués de Strasbourg au magistrat de Strasbourg.

(Mardi de Pâques (13 avril) 1395.)

Lieben heren wir enbietent uich unsern gewiligen dienst zuvor und also wir uich vormols verschriben hant also stont unser sachen noch danne so fil me daz aber an uns gesuoht ist von dez von Rappoltstein wegen umb ein stallunge also sint wir dobi bliben daz wir dez nuit mehtig sint und werbent unser bestes daz wir sin forderunge gehuindert und hettent wol getruwet daz wir in diser osterwochen gefertiget sollent sin worden in weliehen weg uch daz beschehen were. So sint semeliche wilde loeife ietzend zu hofe daz der kunig an mendage zu naht von dem huse zu prouwe schiet gar zornig also wir uich wol sagende werdent von waz sachen und reit zu dem karlenstein und versiht man sich alle dage daz er gen prowe kome wanne fil heren do ligent die sin wartent daz die sache zwischent in geribt werde doch wisent wir nuit wie ez domitte gonde wirt, und daz huindert uns zu mole faste in unsern sachen daz uns verzoege gemaht werdent. Lieben heren wisent ouch daz her Borsebon herus von Lanparten ist unt kun uf disen suntag gen prowe also uns geseit ist do besorge wir daz uns der huindernde werde doch duont wir unser bestez noch dem also wir von uich gescheiden sint darzu so ist uns ouch fuirkomen daz der von Oetingen ouch uf disen Suntag gen Prowe kunt unt enwisent nuit obe er bi uich gewesen ist oder obe er sin botschaft bi uich gehebet hat und sint uwere botschaft darumb wartende gewesen nochdem also wir uich in unserm ersten briefe verschribent doch so werbent wir unser Sache gen den heren und andern unsern guoten fruinden noch dem also ir uns enpfolhen hont. geben am dienstag in der osterwoche MCCCLXXXXV. ior.

besigelt mit hans boekel ingesigel.

Signé : heinrich von Miulnheim Ritter Andres heilman altameister und hans bogk uwer botten.

Sur le revers : Den furnemen wisen dem meister und Rate zu strastzburg unsern lieben heren.

Annexe N° 2.

Lettre de Herrmann Ebner l'aîné, de Nuremberg, à Nicolas Perman, ammeistre de Strasbourg.

(Dimanche avant le jour de la Sainte-Croix (2 mai) 1395.)

Mein willigen untertenigen dienst und alles gut wevor (bevor?) wissent liber herre ammanmaister daz herr hainrich von Mülhaim und herr hans pokk und herr endres heilman mit all iren diner auff gehallen sind worden an dem Eritage gen halb Tachaw ij meil wegs und daz haben getan die von swanberk und haben sie gefiirt mit allen sachen alz sie auff dem feld waren auff die vesten gen swanberk und haben gehebt XXII pfert am dem nehten tag dor noch gaben sie den dinern urlaub dann dem rinkell und fridrich die zwin sind pey den hern beliben so ist Martein und Goll wider hinder sich geloffen gen Prag so sind die zwin kolmar zu herzog Klein geloffen. Auch wissent daz sie dez ersten tags sprochen sie hetten sie dorum gevangen umb den dinst den sie unserm herrn künk tün heten do wolt man in niht solt geben nü sprechen sie sie wollen ir gut von in haben Also waiz noch niemant niht waz ir Mainung ist oder von wem ez dar gett. die andern diner sind herkumen die wern sich hain machen so sie schirst mügent. Liber her lott euch kleskein enpfolhen sein und tüt Im gutlich wann er willig ist zu eurem dinst wenn ich in ewer weissait sent. Geben zu Nurenberk am suntag vor dez heiligen kreutztag.

Signé : hermann Ebner der Eltir; avec son cachet; adressé à l'ammeistre Nicolas Permann (Bermann).

dem erbergen weisen Herrn Klos perman ammaister zu strosspurk.

Annexe N° 3.

Lettre de Dieterich von der Weitenmühle au magistrat de Strasbourg.

(Mardi après la Sainte-Croix (4 mai) 1395.)

Erbern wissen und bescheiden Meister und Rat ich enbut uch minen gewilligen Dienst. Wissent do ich gen Dinkelspühel kam do entphant ich wie uwer botte dernider geleit woren das mir doch in truwen leit ist und ritte ich fur mich do hin in was ich do in uwern sachen getun mag das wil ich tün und will also min herre und frunt anrueffen von uwer botten wegen das sü ir bestes dozu tün wellen das uwer botten lidig werden, wissent das ich minem herren dem landvogt geschriben habe wie die üwern dernider gelegen sint und habe in gebetten unserm herren dem künige und andern die danne güt sint zu schriben von uwern wegen, do von so gevilt mir wol das ir botschaft zu minem herren dem lantvogt getton und in betten das er gen Behem von uwern wegen Ernstlichen schribe. Sol ich utzit von uwern oder uwer botten wegen reden oder tün, das wellent mir verschriben so wil ich tün also ich billich sol gebietten mir alle zit also dem uwern . sendent minem herren den lantvogt sinen brieff. geben zu Dinkelspühel uff Mittewuche noch des heilligen crützes tag zu Meygen.

Dieterich von der Wittenmüllen.

Annexe N° 4.

Minute d'une supplique du magistrat de Strasbourg à l'empereur Wenceslas, au sujet de l'emprisonnement des délégués strasbourgeois par le sieur de Schwanberg.

Dem allerdurchlühtigisten fürsten und herren herren Wenceslav Roemischenkunige zu allen ziten merer des Riches und kunges zu Behem. Enbieten wir Ortelin Mansze der meister und der Rot von stroszburg Unsern undertenigen willigen dienst . und was wir . . . . . gutes vermügent. Gnediger herre . also wir uch nehest schribent und gnedekliche betend Unser erber botten zu uwern gnaden und wider herum zu huse zu vertroestende so wolten wir unser erbern botten zu uwern gnaden schicken und zu verantwurtende dez daz wir vor uwern gnaden geschuldiget weren . daz ihr gnedekliche und miltekliche mit uwere gnoden briefe daten. Also wir nu unser botten zu uwerme wesende geschicket hettent . und die von dannan mit uwerer Gnaden urlop schiedent und kament zwüschent Gladrun (ce dernier mot est biffé dans le texte de la minute, et remplacé par *Tudrun*) (sic) und tachow in uwerme lande. So sint die herren von Swanenberg sie anekomen und hant sie gefangen und ire habe genummen und uff die vesten swanberg gefürt alz uns geseit ist. Darumbe so bittent wir uwere gnode dienstkliche und mit allem flisse daz ir uwer schinbernde gnade miltekliche dar zu keren wellent daz die vorgenant unsere erbern botten lidig und losz werdent geseit . und ynen widerkert . Das sollent und wollent wir billich und willekliche umbe uwere gnade zu widderdienende haben. Datum, etc. etc. wenne wissent uwer gnode daz wir unser erber botten gerne dar umbe zu uwern gnoden gesant hettent. So wissent wir sie nit sicher zu uwern gnoden zubringende.

Annexe N° 5.

(Sans date.)

Minute d'une supplique analogue adressée par le magistrat de Strasbourg à Étienne, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, au duc Jean, au chancelier Albert, évêque de Magdebourg, à l'évêque de Bamberg, au sieur Flachenicken (sic), au sieur Borziboy, au magistrat de la ville de Prague, au hofmeistre zur Duben (Taube?), à la ville de Nuremberg, au duc Louis, fils du duc Étienne.

Le magistrat de Strasbourg supplie tous ces personnages d'intervenir auprès de l'Empereur.

Annexe N° 6.

Rapport de Herrmann Ebner, l'aîné, de Nuremberg, sur l'arrestation des députés strasbourgeois près de Tachau, et leur emprisonnement à Schwanberg.

(Dimanche avant Crucis (2 mai) 1395.)

Mein willigen untertenigen Dinst wizzt allzeit vor liber herr purgemaister ich lozz euch wissen, daz die von swanberk zu pehaim auffgehalten haben mein herrn von strozpurk und all ir diner und haben sie gefurt gen swanberk auff das haus und mainen gelt von in zu haben und haben den knehten allen Urlaub geben danm rinkell und fridreich, die zwin kneh haben (*sic*) haben sie pey in auff der vesten behabt und daz geschah am zinstag zu mittemtag zwen meil wegs enhalb tachau und von gotz genaden daz den herrn und den knehten nihtz geschehen ist an ihrem leib auch sagt man daz sie mutten von in sechzig tausent gulten auch sind die andern diner herkümen dann martein und golt sind wider hinder sich gen prog zu herzog steffan und will im daz klagen auch liber herr purgemaister sie haben sich der herrn Insigel underbunden die sie pey in hetten ob Imant mit priffen die mit iren insigeln weren zu euch hin haim kümen do schol man sich nit an keren wann sie irr insigel niht gweltig sind Daz haben sie iren diner müntlich eppfollen daz man sich doran niht ker daz mügt ir Iren freuntten wol zu wissen tun. geben zu Nüremberk am suntag vor crucis (2 mai).

Herman Ebner der Eltyr.

Annexe N° 7.

Lettre du magistrat de Strasbourg à Martin von der Weitenmühle.

(Troisième férie après Sainte-Sophie (18 mai) 1395.)

Wir Ortelin Mansse der meister und der Rat von Strazburg embieten unserm besundern guten frunde Martin von der Witenmulen was wir fruntschefte und gutz vermugent. Lieber Martin alse du villihte wol vernommen hest dez wir getruwent wie die herren von Swanenberg unsere erberen botten gefangen habent und in ire habe genommen. Da habent wir dem Allerdurchluhtigesten fürsten und herren herren Wentzlaw dem Rœmeschen kunige von verschriben und andern fürsten und herren und stetten alse Dietherich din bruder dir dez eine abegeschrift zœgende wurt daz lme uwer vatter In sinem brieffe verslossen gesendet het. Da butent wir dich fruntliche unt mit allem ernste daz du din bestes in der sachen tugest und unser botten vürderest, alse din vatter dir daz alles verschriben het daz wellent wir umbe dinen vatter und umbe dich gerne zu widerdienende haben und waz du davon empfindest daz lasse uns vurderliche wider wissen damit tust und erzœgest du uns eine sunderbare fruntschaft. Datum feria tertia post diem beate Sophiæ anno domini millesimo trecentesimo LXXXXV.

Annexe N° 8.

Lettre de Martin de Schiltikin au magistrat de Strasbourg.

(Prage, tertia feria proxima post festum Ascensionis (23 mai) 1395.)

(Il annonce divers événements de l'histoire de Bohême, contemporaine de l'emprisonnement des députés strasbourgeois, entre autres la défaite et l'emprisonnement de quelques personnes de la magistrature de Francfort.)

Minen undertennigen gewilligen Dienst bereit zu allen ziten. Lieben gnedigen heren als ir uwern botten habent zu mir geschicket, do las ich uch wissen das ich vor dem kunig und sinen Reten bin gewesen von minre heren wegen, do wissent daz der kunig und sine Rete habent ernstlichen darzu geton und habent die sache befolhen her Borzeboy das der ritet von des kuniges und minre heren wegen zu den von Swanenberg und sol die Sache mit in ustragen daz mine heren lidig werden von des kuniges wegen, ouch sprichet der kunig er welle su lidig haben, do wissent daz mich do zwuschent nutzet anders sumet de nne der krieg zwuschent dem kunig und den

heren. Der kunig lit zu Carlenstein und man versicht sich daz er nüt komet gen Prage. Ouch wissent daz nieman in dis lant mag komen, noch hin nusz doch men degedinget festetlichen zwuschent deme kunige und den heren, wurde daz gerihtet, so getruwet ich daz mine heren lidig wurdent. Ouch wissent das herzoge Stephan von Peyer noch hie ist und der tüt fruntlichen zu uwern dingen. *Wissen och daz ir habent einen nuwen lantvogt zu Eylsas daz ist der Grafe von Œttingen*, der tut ouch gar fruntlichen zu uwern sachen. Ouch wissent daz die von Frankenfort sigent nider gelegen nach minen heren und habent verlorn XVIII hengest und als daz sü by in hettent, und ist gefangen Adolf Wisse burgermeister zu Frankenfort, und Geylfart Weise ein edelkneht. Wissen ouch daz ich hie blibe und mane die heren von minre heren sache wegen, durch des daz ir nütt vergessen werde.

Datum Prage feria tertia proxima post festum Ascensionis domini.

Uwer diener Martin von Schiltikin.

Annexe N° 9.

Lettre de Herrmann Ebner, de Nuremberg, au magistrat de Strasbourg.

(Veille de la Pentecôte (29 mai) 1395.)

Mein willigen dinst und alles gut zuevor Eur weysait loz ich wissen daz mir noch nie kain Potschaft von pehaim komen ist von eur sach wegen, dann mein vetter Albreht Ebner den mein herren vom rat zu dem küng santten der mit unserm hern küng aigenlichen dorumb reden scholt alz im enpfollen ward der hat herauz geschriben daz unser her der künk ernstlich gesprochen hab ez sey Im lait und woll dorzu tun daz man seh daz es Im lait sey und pat sein genad daz er etwas darsant und sie vodrot daz sie paiderseit fur sein gnad kumen und ir paider red verhort. Also sant er dar hern Wursibo von Swinarn und sucht einen tag mit den von Swanberk zwichssen (*sic*) der plan und Swanberk und vodert sie und rett mit In von unsers herrn kungs wegen dann die antvurt wolt her Wursywo nit auf nemen und rait wider zu unserm hern kung wie do geret ist worden do kan ich euch niht von verschreiben aigenlich versyh ich mich daz Martein eur diner dorumb wol wiss und auch wol erfert umb all sach wie daz zugangen ist und meinen herrn vom Rat haben dem Sweblein priff geben an unsern hern künk und an den Albreht ebner und an Ander unser gut haimlich freunt die zu hof mit unserm hern kung gar gehaim sein do wir uns selber wol aulossen mugent daz ich hoff sein werd ein gut end wizzt liben hern daz unser her der künk dem von Ottingen graff Fridreich verlihen hot die lanvotey zu elsossen so ist markgroff Jobs von merhen unsers hern kungs gesworner rot worden und hot Im daz lant zu der Sweydnitz verlihen. Ouch ist es noch unferriht zwichssen unserm hern kung und den lantzhern mich pat Sweblein daz ich euch verschrib von den von Frankenfurt und von den Reinichssen steten loz ich eur weyssait wissen daz der Renss von ploben hot gehalten auff die von Frankenfurt her dishalb pernau wol mit LX spiessen und warff sie der nider an der herauzfart und daz Im von gotz gnaden nit gelungen ist alz er Ims fur gesetz het wan sie all dervon kumen seind danne zwin hern und drey kneht der ain ist adolff weiss und der ander ist hans ways und sie hetten idem man angeslagen was sie von In haben wolten sunder von dem von Krunberk dovon wolten sie haben gehabt funftzzig tausan gulden der ist von gotz gnaden wol haim kumen und die ander sein geferten auch wisset daz die von Maintz und die von Speir und die von Würms auffgehalten scholt sein worden und die von Maintz sholten gefurt sein worden auff daz haus zu poppenhaussen ligt pey fult (Fulda) so scholtten die von speir gefurt sein worden auf den Renssenberk daz gelegen ist an dem Spechsshart so scholten die von Würms gefurt sein worden auf Danberk (Tannenberg?) ligt an der perkstrossen also ward ein Ritter zu der Samnung gepetten der kom wol mit XL pferden der sprach er wolt niht depey sein Im hetten die stet geladen und geschankt und der Rait dor von also trant sich der hauff daz iderman rait do er zu schikken het. Also hot man uns hergesagt furwar gepiet uber mein dinst allzeit geben zu Nuremberk an dem heiligen pfingsobent.

Signé : Herman Ebner der Eltir.

Annexe N° 10.

Lettre du magistrat de Prague à celui de Strasbourg.

(Vendredi avant la Trinité [4 juin] 1395.)

Unser stete freuntschafft mit aller beheglichkeit bevor, weisen besundern freunde ewern brief den ewer freuntschaft uns gesant hat denselben haben wir volkumliichen und ganz vornumen In dem ir begert under andern sachen das wir umb ewer erber boten die gefangen sind vom Swaneberg mit dem allerdurchleuchtigisten fürsten und herren herrn Wentzlab romischen kunig und kunig zu Behem unserm genedigen herren reden solden das er gnediclichen seyn hülfe darzu kere das ewer boten ledig würden gelassen. uff das lassen wir ewer weisheit wider wissen, das wir zu dem egenannten unserm genedigen herren den kunig unsern erbern boten gesandt haben mit sampt dem ewern brief das er umb ewer sache ernslichen reden solde. Da ward uns eyn antwurt von unserm gnedigen herren dem kunig widerbracht in sulcherweise sprechende das ym die geschicht zumol getrewlich leid ist das die widerfaren ist und er welle heffticlichen darzu tun das ewer boten kurtzlichen ledig gelassen werden solde er auch darumb grossen schaden nemen furbas mere. Auch was uns kuntlich und wissentlich wirt von der sachen wegen was wir auch darzu helfen raten und dinen sullen das wellen wir ewer erberkeit alweg unverdrossenlichen verschriben. Geben zu Prag an dem nehsten freitag vor dem tag der heiligen dreiveldikeyt.

Burgermeister und der Rat der grossen stat zu Prage.

Avec le cachet de la ville.

Annexe N° 11.

Lettre de Wenceslas Kauffmann, bourgeois et aubergiste à Tachau, au magistrat de Strasbourg.

(Vendredi après la Pentecôte [4 juin] 1395.)

Meinen willigen dienst wizzt zuvor lieber herr Oertelin Mansze der maister und der rat von Strazburg Ich lasz ew wizzen daz herr Heinrich von Mulheim und auch ewer purger die da gefangen sint auf Swannberg daz sie ein weil in den türen sint gelegen aber sie sint nii ledig dez türenz und gend auf dem haus in einem gemach auz und ein und man hüt ir noch gar vast. Auch sagt man unz daz sich wol zen herrn mit unserm herrn dem kunig veriht haben des besten und die andern herrn haben einen tag mit ihm. Dez nehsten suntagz nach unseres herrn fronleichnamztag und ist dez sach daz sich die herrn mit dem kunig verithen so main ich ye daz si ye ledig werden wann si unser herr der kunig ye ledig wil haben vor allen Dingen und daz sint die gemainren lauff zu Tachau die wir hœren sagen ouch waz ich newes mer wird hœren daz wil ich ew allzeit gerne lazzen wizzen oder euren wirt zu Nurenberg wann ir mir zu verr seyt. Ouch hab ich ewren dienern gelihen III gulden da si auz dem gevanchnuz giengen und XXII gross verzerten si zu mir und dornach kom Foltzel der pockez knecht herwider einer von Nuremberg und der Jœrg Peyer kom herauz von Prag die zwen verzerten zu mir LIIII gross sû mit al daz ir mir schuldig wert VII gulden alz ich ewch ouch vor verschriben hon bei dem Jorgen Peyr und daz gelt sent mir gen Nurenberg meinem vetter dem Eberhart Flexdorff den kent ewer wirt zu Nüremberg wol ouch lat mich wizzen ob ewr gevangen ledig wurden auz der gefanchnuz ob ich in hundert gulden oder zweihundert gulden solt leihen oder sicht niht mer het ich in zu leihen. Geben zu Tachau dez nehsten freitag Nahtz nach pfingsten.

Von mir Wentzlaw Kauffmann Purger zu Tachau ewer wirt.

Den erbern weysen lewten dem Ortelin Mansze dem meister und dem Rat zu Straszpurg.

Annexe N° 12.

Lettre de Herrmann Ebner l'aîné à son ami Ortell Mans à Strasbourg.

(Le lendemain de la Fête-Dieu [11 juin] 1395.)

(Il fait savoir qu'un gentilhomme ou noble (*ein Edelmann*) s'engagerait à libérer, de nuit, tous les prisonniers de Schwanberg.)

Mein willigen Dinst mit guten Trewen wizzt allzeit vor. Liber her Manss mir ist izunt ein priff kümen daz mir ein gut freunt geschriben hot daz ein edellkneht sitzzet mit weib und mit kinden untter den herrn von Swanberk und der get vil auff daz haus und wenn sie Im gepieten so müzz er perait sein wider sein willen derselb ist gangen zu einem pidermann der mir verschriben hot und hot zu Im gesprochen ob er Imant wiss der sich umb die von Strozspurk an nemen waz man einem dor umb ton wolt der In pey naht von der venknüss hülff. Also pat er In daz er Im erlaubot einem guten freunt dorum zu schreiben do pey ez wol verswigen wer und do mit er wol auch pebart wer Also haben sie pederseit trew geben an aid stat Nyemant do von zu sagen wann ez dem edellmann leib und gut gult würd man sein gebaren. Auch hot er mir geschriben wolt er sich der sach annemen und mœht in dor hinder pringen so wer man mit Im wol bepart daz er In dorvon hülff und daz ich in kurtzlichem ewr antwurt lizz wissen. Nu verstet ewr weysait woll waz dor zu zuton sey und waz ewr mainung ist. geben am freitag frw Ill or auff den tag noch unsers heren leichnamstag.

Herman Ebner der Eltyr.

Dem erbergen weysen heren ortell manss seinem guten freunt.

Lettre de Stislaw von der Weitenmühle à son fils Dieterich (à Prague.)

(Vendredi avant le Nontag [14 mai] 1395.)

(La lettre est écrite de Haguenau où Stislaw remplissait la charge d'unterlandvogt. Il envoie à son fils tout un paquet de lettres; lui recommande diverses affaires et plus spécialement celle de Strasbourg.)

Annexe N° 13.

Lettre de Martin de Schilteken (sic) *au magistrat de Strasbourg.*

(Samedi après le *Corpus Domini* [12 juin] 1395.)

(Lettre remarquable, pleine de renseignements curieux, indépendants de l'affaire de Schwanberg.)

Minen gewilligen undertenigen Dienst bereit zu allen Ziten. Lieben gnedigen herren ich lasz uch wissen, das uf unsers herren fronlichem Abent zu nehest herzoge Stephan von Pegern und Marggraffe Jost der alte von Mernhen und der Junge von Oetingen rutent von Prage mittenander zu dem Carlistein do het in der kunig bescheiden einen dag daz er zu Inen wolte darkomen von des crieges wegen die der marggrafe hette mit dem kunige und die anderen herren und die sache gerbe us zu rihtende uf demselben tage. Do wissent daz die vorgenante herren ewerer zu Karlistein denne der kunig Dar nach kam der kunig gen Carlistein zu den herren in die vesten, do beslosz men die vesten zu ze stunt do hebt der kunig uf und fohet den selben alten marggrafe in siner vesten und alle die zü ym hortent und sine diener worent und zwenr der herren die do des crieges sint und si ouch het gefangen und meynet der kunig den alten marggrafen nüt von Ime zu laszen. wissen ouch daz ich reit mit den egenanten herren von Prage gen Karlistein und hette mit mime herren herzoge Stephan gered und mit dem Jungen von Oetingen daz sü mir hulfent den alten marggrafen bitten von miner herren wegen die do gefangen sint daz er sin bestes darzu wolte tün und keren, do sprach er er wolte gerne tün sin bestes von miner herren wegen, wissen ouch daz der vorgenant herzoge Stephan und der von Oetingen mir hettent den dag dar bescheiden, vür den kunig und woltent darzü han geton ir bestes von miner herren wegen daz ir sache gerihtet solte sin worden uf dem selben tage. hette der kunig den marggrafen nüt gefan-

gen und andere herren mit yme, so werent alle Sachen do gerihtet worden und nüt anderes wüstent die herren dazemal. wissen ouch daz des kuniges hofemaister zu dem Betteler starb do der kunig nach yme hete geschicket und er eine stege solte ufgon zu dem kunig, do sprach er, och wie ist mir so we, und mit demselben do war der man zu der stunt dot, ouch wissent daz ich nieman habe der mir hilfet zu miner herren sachen, denne hertzoge Stephan und der Cantzeler der ertzbischof von Megdeburg und der junge von Oetingen, ouch wissent daz her Bursebo nüt in den landen ist und in der kunig het enweg geschicket und die briefe habe ich noch die yr yme geschicket hant, wissen ouch daz der kunig het geschicket nach volke und schribet in alle lant nach herren Ritere und knehten und stat nach eyme grossen volke waz er willen habe, das weis noch nieman, do wissent daz ich zu miner herren sache mer zu disen ziten nüt kan getün wan ich mus warten; bitz man aber zu dem kunig mag komen, wan nieman unzemal vür in mag wol komen und sich iedermann untzizet und nieman weis wen dise sache ane gat. Ich blibe zu Prage oder wo der kunig ist, do vindet men mich allezit und warte vürbasser von miner herren wegen ob ich untzit darzu konde getun und erfaren, und waz ich vürbasser in disen sachen befinde oder von miner herren wegen daz lasz ich üch allezit wissen, uwer antwort lant mich wissen waz uwer wille sige in disen Sachen, als ir wol wissent daz ane gelt nieman nüt Schaffet in diseme hofe.

Datum Prage sabbato proximo post festum Corporis Christi.

uwer diener Martin von Schilteken.

Sur le revers: minen gnedigen herren dem meister und dem Rat zu Straszburg.

Annexe N° 14.

Lettre de Ulmann Stromwer à un sieur Nicolas.

Minen willigen Dienst bevor. wyszent Lieber herr Claus daz unser herre der kunig den margrove iost von merhem gefangen hatte, und daz ist alsz geschehen Unser herre der kunig reit von den Pettlern zü dem Karlestein am mitwoche vigilia Corpus Christi. da kam zu Ime hertzo (*sic*) Steffan von Baiern und der margrove Jost von Merhern (*sic*) un rytten mit dem kunige zu dem Karelstein. do gingen die herren zu dem kunige In sin gemach. do sprach der kunig zu dem margrove Jost. du hast geschickit, daz die von Stroszburg und die von Franckenfurt gefangen sin und schickest daz mich die lantherren angryffen und mynlant wüsten und die strosze dar nyder legend und du hast den Kauffluden grosz gut in dem lande genomen wyder reht und ist beszer du verderbest danne daz land und lude verderben. Alsze ward er gefangen und VI Rytter mit Ime. do schicket der kunyg zu stunt gen prage daz man alle portde zuslüg unt waz des margrove diener zu Proge waren die warden ouch gefangen. doch had In der kunig alle dag geben on eim Rytter heiszet her Buszk von Wollenbraht (*sic*) den hat er hart In gesloszen und ouch den margrove Jost... do by waz hertzog von beyern dem waz zu mole leit und zugend vast gelaid für. do sprach der kunig zu dem marckgrove du hast mir gesworen mich für dinen herren zü halden und dez hatte Ich dine brieffe uber daz hast du mich gefangen und hast mich nüt wol behaltden. Ich sol aber dich gar wol behaltden. Und der kunig had botschaft gen merhen getan dem margraff prokob daz er allez sins brüder land sol In nemen. Ouch sagt man daz unser herre der kunig grosz samnung habe und ziehen wolle off den von Swannenberck der die von Stroszburg gefangen hat. Ouch so ist her Morsawe (?) zu Morlach der hat ouch grosz samnung off den nehsten sonnendag und wil unserm herren dem kunige zu hielff komen. one die von Swanberg und man hortde noch nyht von den von Stroszburg oder von den von Franckfurt daz sy ledig syen. got sy mit üch. Datum mitwoche nach sant *** dag[1]. Ulman Stremer. (?)

Sans adresse sur le revers.

1. Peut-être Acniz, Agnèse (?); mais dans ce cas la chronologie ne cadre pas avec la suite rationnelle des événements, la fête de sainte Agnès étant célébrée soit le 21 ou 28 janvier ou le 10 mars.

Annexe N° 15.

Lettre des trois délégués strasbourgeois, emprisonnés à Schwanberg. — Prière adressée au magistrat de Strasbourg, de débourser leur rançon de 19,000 florins.

(14 juin 1395.)

Den unsern bescheidenen dem Meister und dem Rat zu Strosburg entbieten wir unsern gewilligen Dienst.

Lieben herren also wir truwent daz ir wol wissent wie uns unsere herren her bosbo und her busla von Swanberg gefangen hant daz hant su getan darumbe daz in unser herre der kunig und hertzoge hans sin bruder schuldig sint. dez su briefe von In hant also su uns daz geseit hant und meinen daz wir pant vür unser herren den kunig sin sullent süt dez molles daz wir in sime geleitte gewesen sint der sulle uns auch lidigen deruf haltten su uns swerlichen in gefengnisse und hant uns zu dem dritten mole uf blœchen geslagen mit henden und mit fuessen und also uch der botte wol sagende wirt und ist uns davon also we beschehen daz wir uns geschetzet hant umbe XVIIII dusen guldin der sol gen her heinrich von Mulnheim dusen (M) und hans Bock zwelfdusend Anderes heilmann VI dusend und wellent ouch nut anderes. Darumbe liebe genedige herren bittend wir uch daz ir es durch got duon und gedenkent daz wir in uwerme dienst und in uwer botschaft die wir gerne zu dem besten geworben hettent und uns helffen us unserme sweren gefengnisse wene es uns gar hertte lit. Wollten ir aber dez nut duon des wir uch doch nüt getrüwent so bitten wir uch durch gottes willen und durch unsers ewigen Dienstes willen daz ir unsern wiben und unsern frunden denen wir ouch fürsriben hant daz sü uns helffent dez wir in ouch wol getruwent daz sü furckoffent furburgent und ufbringent uf alles daz wir hant daz wir sü ouch ernestlichent bittent nnd wir in ouch dez wol getruwent daz sü daz duont und daz ir sü domitte fürden und in beholffen sint wo daz nüt besche so wissent daz wir derumbe an armen und an beinen erlemet werdent. derumbe lieben heren so duont uwer bestest her zü daz wir nüt also iemerlichent fürderbent ouch lieben herren lon wir uch wissen daz wir dis in disen nehesten VI wuchen fürburgen und penttigen muessen wene wir nüt lenger zil haben mögen und lont uns uwer genedige antwurte wissen. Geben zu Swanberg an dem nehesten mendage noch unsers heren lichamesdag do men zallette dritzehen hundert jor und LXXXXV jor.

Heinrich von Mulheim Ritter hans bok
Anderes Heilman von Strosburg.

Sur le revers : den wisen beschidenen dem mester und dem Rat zu Strosburg.

Annexe N° 16.

Lettre pressante de J. Bock à sa femme, à Strasbourg.

(Lundi après le jour de la Fête-Dieu [14 juin] 1395.)

Liebe Kettrin ich gruesse dich und also ich getruwe daz du wol best vernomen wie ich gewangen bin also lige ich swerlich und herteklich mit henden und fuessen uf blœcher geslagen nnd ist mir dofon also we beschehen daz ich mich geschetzet habe umb zwelf dusent guldin darumb liebe Kettrin bitte ich ich (*sic*) dich durch alle die frumtschaft (*sic*) und truwe die du ie zu mir gewinne der ich dich ermane kan daz du alles daz wir hant verkoufest versetzest und zu barschaft bringest in welen weg dir aller meist werden mag, und daz du ouch daz fuerderlich und on ferzog duiegest danne wissest wo daz nuit beschehe und du mich daran liesest so wisest daz du mich niemer me lebendig gesehest daz ich dir doch nuit getruiwe. ich sige dir lieber danne guot wenne wer ez dir gelegen also ez mir ist mir wer kein guot so liep ich gebe ez fuir dich dar umb erman ich dich aller truwen daz du mich nuit lost und nimm min fruint und din fruint darzu daz ez zu einem kurtzen ende broht werde. wolte dich aber unsere fruinde ieman irren, so ruiefe meister und Rat an datz dir die helfent wan ich in wol getruwe daz su mich nuit lont verderben wanne ich in ouch verschriben han daz sui dir beholfen sint und duon din bestez und wegest es harzu, also ich dir getruwe; wi-

sest ouch daz ich zu diser zit dez libez gesunt bin liebe Kettrin wisest ist ez daz du mir hilfest fuerderlichest daz ez in disen sesh wohen verbürget und uzgetragen vert daz daz gelt uf zil eins deils verburget wirt so hoffe ich daz mir min heren von Swanberg gnedeklich duon suillent darumb sume dich nuit deran. gebe des nehesten mendages noch unsers heren lichemen dag do man zalte druitzehenhundert nuintzig und funf ior. hans Bogk.

Sur le revers: frown Kettrin.... bœckin (?).

Annexe N° 17.

Lettre de A. Heilmann à sa femme.

(14 juin 1395.)

Lieben etle (edles?) wibelin ich gruesse dich und also dir wolgeseit ist wie daz ich gefangen bin also lige ich gar swerlichent und hertteklichent mit henden und mit fuessen ingeslagen und ist mir dovon also we geschehen daz ich mich geschetzet habe umb VI dusend guldin der umbe liebe etle wibelin und liebe frouwe ich bitte dich durch alle truwe und fruntschaft die ich dich ermanen kan daz du fürkoffest daz hus und dazze schire und die farwe und anders was wir hant zu dem besten und fursetze wie du maht allermeist gelttes der us bringen daz ouch daz furderlichen geschee one allen furzog wene wo daz nüt besche so wissest daz ich nüt anders weis dene daz du mich niemer me lebendig gesehest. ich getruwe dir gar wol daz du mich nüt also lost fürderben wene wer es dir also gewart so wisse ich hette kein gut so liep ich fürkoffte und fürsatte es wie ich möhte daz ich dir gehulffe und daz selbe getruwe ich dir ouch wol. wer es ouch daz es heihnan oder ander unser kiut oder dochtermenen nemen oder wenden wollten so rief din fründ an und meister und rat die sullent dir derzu wol beholffen sin daz su dich ungehindert muessent lon wene wir in ouch fursriben hant. Derumbe liebe etle wibelin und liebe frouwe ich bitte dich erneslichent und fründlichent durch alle truwe daz du mich nüt einlost fürderben hie wene ich dir sunderlingen gar wol getruwe wisse daz ich uf dise zit mins libes von gottes genoden gesunt bin wisse etle wibelin ist es daz du mir fürderlichent hilffest so geschit mir genode von den heren von Swanberg an minre schatunge derumbe so lo dir ernest sin ich habe nüt lenger zit dene dise nehesten VI Wochen noch datte dis briefes geben an dem nehesten mendage noch unsers heren Lichomes dag in diseme Jore besigelt mit hans bokes ingesigel.

Anderes heilman.

Sur le revers: Minre leeben frouwen etle wibelin enderes heilmans.

Henri de Mülheim écrit une lettre presque toute pareille à sa femme. — Il doit 1,000 florins de rançon.

(Lettre détériorée.)

Annexe N° 18.

Lettre de Herrmann Ebner l'aîné au sieur Ortellmann à Strasbourg.

(Saint-Jean et Saint-Paul [26 juin] 1395.)

Mein willigen Dinst mit treuen wizzt all zeit vor Liber here Mans alz ich vor verschriben hon daz ich hansen fritzzen pat mit dem tetzzel hintz Amberk zu reyten zu den heren von eur sach wegen daz hot er geton und ez kom Martein eur diner auch gen Amberk zu lm mit herzog Steffan und wann hans fritz zu eüch kümpt der sagt euch wol wie ez lzünt gelegen ist daz man die sach herzog Steffan empfolhen hot also enpfillht man sie heut hern wursyboi morgen herzog Steffan und dann dem kantzler und ist kain stet dinkk dor an. Nw ist mein vetter Albreht ebner kümen dem die sach küntlich ist und dez Rat hon ich gehabt dez mainung ist woll man ez mit heren und fursten auzztragen so werd ez sich lank verzihen und sie mohten anderswo hin gefürt werden wan ez sich gar unfridlich In dem land zu zu (*sic*) Pehaim an let und wer sein sin daz ir ain erbergen man dem zu gelauben wer ain gewalt gebt umb ain sümen geltz der sich der sach underwünd alz er ez von lm selber tet so het ez ee end dann also wann ez on gut und gel

niht end mag gehaben got wolt daz ainer mit eurem gewalt her niden wer gewesen vor dreyn wochen oder daz in hans frittz itzunt gehabt het daz wolt ich gern mein vetter spricht waz er dor zu gütz geroten moeht daz wolt er gern ton und der hat mir und andern mein freünten und die eüch ern und gütz wol günen wol fur gelegt solch weg dor zu die uns all wol gevillen dor umb west ich euch von den sachen iht zu schreiben daz nutz und güt wer daz tet ich gern und wizzt daz sich die lantz heren gegen unserm heren künk vast starken und ligen mit gewalt vor ainer statt haizzet prukt (*sic*) eur weisait verstet wol waz zu den sachen zu tun ist. geben In die Johannis et Pauly (1395?).

Signé : herman Ebner der Eltyr.

Annexe N° 19.

Lettre du magistrat de Prague à celui de Strasbourg.

(Jeudi après Saint-Procope [8 juillet] 1395.)

Unser stete beheglichkeit mit aller unverdrossenheit bevor. Lieben guten freunde, ewern brief den ewer freuntschaft uns gesant hant haben wir volkumlichen vornumen und lassen wissen das ee denne uns ewer itzund gesant brief komen ist, mit unserm genedigen herren dem künig ernstlichen geredet haben, bittende unter andern sachen, das seyn gnad Rat und hulfe dartzu tü, das ewer diner ledig und los gelasen werden wanne uns getrewlich leid ist das die geschicht ewer weisheit ist widerfaren, sunder was wir von den sachen derfaren werden das wellen wir unverdrossenlichen verkündigen und verschriben. Geben zu Prag an dem nehsten Dunerstag nach Sand Procops tag des heiligen Beuhtigers.

Burgermeister und der Rat der grœssern stat zu Prag

Sur le revers : Den vorsichtigen weisen Mannen Burgermeister und dem Rate der stat Strasburg unsern besundern freunden.

Annexe N° 20.

Lettre de Henri de Mülheim au magistrat de Strasbourg.

(14 juillet 1395.)

Dem maister und dem Rat enpeut ich meinen willigen dinst allzeit wizzent daz mich her Wursiboi auz verpurget hat fur tausend guldin VI hundert guldin die sol ich geben auf sant Gallen und süllent IIII hundert guldin stan an hern Bussihko von Swanberg und an hern wursiboi waz mich die da heizent geben daz sol ich geben zu weichenachten Do wizzent daz ich da sunderlichen wil reiten zu meinem hern dem kunig daz pest daz ich da kan wissen von meinen gesellen wegen und von meinen wegen Darumb lat mich sunderlichen wizzen tag und die naht waz eur mainung sei und dunckt uns drei gut daz ir sunderlich verschribent unserm hern dem kunig und hertzogen stepfan und dem kanzler und hern wursiboi verschribet ernstlich alz euch gut dunckt und lieben hern dunt darzu ernstlich alz wir ew wol getrawen und lieben hern wizzent daz wir kein ander daiding künen finden von den zwarer wegen denn umb XVIII tüssend gulden alz ew vormalz auch verschriben ist Nu wizzent daz ich niht anderst waiz denn daz man si herter und herter halten wirt Do lat mich wizzent ob man ein taiding finden möcht waz gewaltz ich han möcht wann ich niht anderst verstan denn daz si gelt geben müzzen. Ouch wizzent daz mir der wirt zu Tachau hat gelihen XL guldin wann ich mendert pfenning hon noch niht hon und die XL gulden sult ir senden ewerm wirt dem herman Ebner daz erz seinen freunt geb dem flexdorff zu Nüremberg und laz ich euch wizzen daz wir all drei gesund seyen uf disen tag. Geben dez nehsten mittwochen nach sant Margareten tag versigelt unter unsers wirtz insigel wann si mein Insigel noch habent.

Heinrich von Mülheim, Ritter.

Sur le revers : Dem weysen bescheidenen rat ein rat zu Strazspurg gehort der brief.

Annexe N° 21.

Lettre de Henri de Mülheim à sa mère. — Il lui annonce sa libération.

(Sans date.)

Liebe muter ich grüze dich und beneditt und laz ewch wizzen daz ich gesunt und frisch pin und wozt auch gern waz ir tetun und die kinder und watz zu unz geboret und daz ich ledig pin und daz mich herr wursiboy auz verpurget hat fur tausend guldin die ich sol ich geben VI hundert guldin auf sant Gallen und IIII hundert sullen stan an herr Busschko von Swanberg und an herrn Worsiboi waz mich die heizent daz sol ich geben zu weichenahten liebe muter wizzent auch daz ich sunderlich will reiten zu unserm herrn dem künig und wil werben daz pest vor meiner gesellen wegen und vor meinet wegen da von selt gemelich und frœlich wann ich auch zumal fro pin daz ich auz der vanchnitz pin Grüz mir leutolt meinen vetter und sein weib und waz zu unz gehört und ich wil kümen so ich erst mag.

Heinrich von Mülheim, Ritter.

Sur le revers : Meiner lieben Müter frawn gedrawtten Zornin.

Annexe N° 22.

Lettre du magistrat de Strasbourg au magistrat de Prague.

(*Feria proxima ante diem sancti Sixti papæ* [5 août] 1395.)

Den ersamen vursihtigen und wisen unsern sundern guten frunden. dem Burgermeister und dem Rate der grossen stat zu prage Embiten wir Reinbolt Wetzel der Meister und der Rat von Strazburg unsern fruntlichen willigen Dienst. Lieben frunde Alse wir uch vormols geschriben hant von unsern erbern botten wegen. also ist uns wol kuntliche vürkommen wie ir grossen Ernste zu der selben sachen hant und geton hant und alse ir uns ouch uwer botschaft darumbe hant geton des wir uch ouch fruntliche und mit allem ernste dankent und bittent uch aber da by fruntliche und mit allem ernste das ir uch wellent die selbe unsere sache lassen empfolhen und indenckig sin, alse wir uwere guten fruntschaft dez besunder alle zit wol getruwent.

(Suivent ici trois lignes biffées; le magistrat prie le bourgmestre de Prague de lui donner éventuellement des nouvelles de la cour.)

Datum feria tertia proxima ante diem sancti Sixti Papæ. anno domini millesimo trecentesimo nonagesimo quinto.

Annexe N° 23.

Le magistrat de Prague au magistrat de Strasbourg.

(Vendredi après la Saint-Barthélemy [27 août] 1395.)

Unser willikeit mit beheglichkeit bevor sunderlichen guten freunde ewern erbern brief haben wir volkumlichen wol vernumen und haben mit unserm gnedigen herren dem kunig umb ewer gefangen ernstlichen geredet und gemanet der die selbe sache dem hochgebornen fursten und herrn hern Johannes margrafen zu Brandemburg zu Lausitz und herzogen zu Gœrlitz seinem lieben bruder gentzlichen bevolhen hat under andern des Landes sachen volfuren und zu enden nachdem als das allerbequemlicht sein wirdet, euch und den ewern fuglich und auch nutzlich und nicht allein in den sachen sunder in allen andern wir euch dinen wellen nach unserm vermügen. Geben zu Prag am freitag nach Sand Bartholomeustag.

Signé : Burgermeister und der Rat der Grossen Statt zu Prag.

Cachet détérioré.

Annexe N° 24.

Wenceslas au magistrat de Strasbourg.

(Lundi avant la Nativité de la Sainte-Vierge [6 septembre] 1395.)

Wentzlaw von gotts gnaden Romischir kunig zu allen zeiten merer des Reichs und Kunig zu Behem.

Liben getrewen sulche botschaft und brive die ir uns gesant habt von gefengnusse wegen heinrichs von Molheim (*sic*) und ander ewer mitburger die Büscheo (*sic*) von Swomberg (*sic*) gefangen hat haben wir wol vor-

standen und ist uns sulche geschicht von hertzen leit und so wir unser selbe sachen in eyne satz gebracht haben so wollen wir doruff gedacht sein und unsern ernst doruff keren und wenden das die egenanten ewer Mitburgere sulchs gefengnuss ledig werden.

Geben zu Prage am nehsten Montage vor unser frawen tag nativitatis. unser reiche des behemischen in dem XXXIII und des romischen in den XX Jaren.

Au bas : Ad relationem markold peter Bierger Wlachnico de Wytenmule.

Sur le revers : le cachet impérial.

L'adresse : Dem Burgermeister Rate und burgern gemeinlichen der Stat zu Strasburg unsern und des Reichs lieben getrewen.

Annexe N° 25.

Lettre de l'abbé de Marmoutier (Masmünster) au duc Albert d'Autriche.

(Vendredi après l'Exaltation de la croix [17 septembre] 1395.)

Hochgeborner furste lieber herr und vetter Die erbern weysen unszer besunder lieben der meyster und der Rat der Stat von Straspurg habent uns verschriben und gebeten daz wir ew bitten und verschreiben daz Ir In ewrn furderleichen bettbrief gebet an unsern oheim hertzog hannsen von Gorlitz umb Ir botten die da bey Kladrun in Beheim gevangen und aufgehalten sind in des Kunigs gelaitt von Beheim. wan derselb unser oheim hertzog hanns nu in denselben sachen als er von ewr furdrung und hilf wegen zu demselben kunigreich ze Beheim in phlegers weis kömen sey denselben Irn gevangenen wol ze statten komen müg. Bitten wir mit allem fleizz und ernste daz Ir der egenanten von Straspurg botten an den vorgenanten hertzog hannsen ewrn bettbrief gebet und Im fleizziglich verschreibet daz er sein fleizz mit ernste dartzu keren welle daz der vorgenanten von Strazpurg gevangen leute was der noch in leben ist ledig gelassen und Ir hab die In genomen ist widerkeret werd wan dieselben von Strasburg ew und uns in allen sachen darumb wir si anrüfen willig und beraytt sind, daz Ir und wir daz billeich erkennen wo wir von In auch angeruffet werden. Geben ze Masmünster an freytag nach des heiligen kreutztag Exultationes (sic) LXXXX. (1395). (17 sept.)

Annexe N° 26.

Lettre de Jean, margrave de Brandebourg, à la ville de Strasbourg.

(Prague, jour de saint Jérôme [30 septembre] 1395.)

Johann, von Gots gnaden markgraffe zu Brandemburg und zu lusitz und hertzog zu Gorlitz.

Weysen lieben besundern Als ir uns von wegen ewer erbern boten die der von Swanberg in unszers hern und lieben bruders des Koniges geleite gefangen hat verschriben habet das haben wir wol vernomen, tun wir uch zu wissen das uns noch nicht volkomenliche bevoln ist das konigreich zu Behem unde die schickunge der houbtmanschafft ist ouch noch nicht genzliche vollenbracht, dovon als balde wir volkomenliche geweldig werden und das kunigreich uns gantz und gar bevolen ist so wollen wir uns denne um die vurgenannten gefangen ewir botten getrewlichen arbeiden fleissen und durch ewiren willen also dortzutun das ir uns sunderlichen danken werdet. gegeben zu Prage an dem tage sancts Jeronimi anno domini 139 quinto ad relationem domini . . . . . .

Wolfram prepositus.

Annexe N° 27.

Einer ahn hanns Bocken den jüngern, seiner gefengnus halben uff Schwanberg.

(Prague, jour de saint Sigismond [16 octobre] 1395.)

Liber und besunderr frunt Ewern brief den Ir mir gesant habt hab ich wol verstanden und lasse euch wissen das der Kunig von Ungern und Marggraf Jost von Merhen der elter in solcher tzweytracht die zwischen unserm hern dem Kunig und den lantheren von Behem gewezen ist usgesprochen und sie aneinander gutlichen vorrichtet haben doch ist in dem usspruch umb die gevangen beyderseite nichtes begriffen des doch vil

leute wundert. Ouch gevellet mir nicht wol das ir mir des brives den Ir dem von Swanberg under euch herwider geben habt ein abeschrift nicht gesant habt, wann hette ich die gesehen, so mochte ich zu ewern sachen desterbas greiffen. Doch so han ich gesant ewern boten zum Otyken von Reysach uf den syn ob er die abeschrift von dem von Swanberg brengen mochte wann so ich die gesehen hette was ich denn mit sampt demselben Otyken euch zu furdrunge und zu hulfe tun solde oder mochte das wil ich williclich gern tun. Ouch han ich gerett mit marggraf Josten von Merhen und ouch mit andern heren von ewers gefankniss wegen und erfinde nicht grundes an In zu disem male, doch was ich mit sampt meinen frunden und helfern darzutun oder dynen mage das sollet Ir kurtzlichen befinden das ich es gerne tue. Lasset euch meinen vettern und andere meine frunde bevolhen sey als ich euch gelaub und getruwe. Geben zu Prage an sand sigmundes tage.

Sur le revers: Meinem liben besundern frunt Johansen Bokke dem Jungen Burger zu Strasburg.

Annexe N° 28.

(Jeudi, jour des 11,000 vierges [21 octobre] 1395.)

Wir Wilhalm und Albrecht gevettern von gots gnaden herzogen ze Oesterreich ze Steyr ze Kernden und ze Krain Grafen ze Tyrol u. s. w. entbieten den erbern wisen unsern sunderlieben dem meister und dem Rat ze Strasburg unsern grus und alles gut. Als ir uns yetzund verschriben habt wie die von swanberg ettlich üwer botten die ir zu unszerm herren dem Rœmischen Kunig gesandt habt ufgehalten gevangen und daz ir genomen haben und bittet uns daz wir darum schriben wolten unserm Oehem hertzog Johannsen von Gœrlitz Das haben wir wol vernomen und lassen üch wissen daz wir darumb demselben unserm Oehem nit geschriben haben, wan es sich umb sine gewelte ettwas verkert hat. Wir haben aber darumb ernstlich geschriben unserm lieben ohem Marggrafen Josten von Merhern und den edeln hainrichen von Rosemberg hainrichen von Nüwenhaus und andern Lantherren ze Behem, und auch den von Swanberg selber und si flizziklich gebeten Daz dieselben gevangenen ledig gelassen und In widerkert werde. Was si uns daruber ze antwurt gebent das wellen wir ew denn wissen lassen. Geben ze Wienn under unsern Petschaften an donrstag der einlef tusend megde tag Anno 3c° nonagesimo quinto.

Annexe N° 29.

Lettre de Henri de Rosenberg, résidant à Crhumpnau (sic), *aux ducs d'Autriche Guillaume et Albert.*

(Mercredi avant la Saint-Martin [10 novembre] 1395.)

Mein willigen dinst alle zeit bevär (*sic*) hochgebarne fursten und genedigen herren ewren briff den mir ewer genaden gesant hatt von der von Sträsburg und auch von deren von Swänberg wegen hab ich wol vernomen und lasse ewer genad wissen daz ich ytzund, als mür ewer briff warden ist zu Chrmüpnaw komen bin und die von Swamberg ytzund bey mir nicht sein Davon ich euer gnaden umb diselben sache ytzund nichtes verschreiben chan sunder das ich mich versiech daz ich mit den vorgenanten von Swämberg chürtzlich zu einander komen sollen und wan das geschicht so wil ich mit In und mit andern Landherren ernstlich und vleyssig reden, von der von Strasburg wegen, und will darzu alle mein vermügen trewlichen tün, wann ich in allen sachen gerne tün will was ewren gnaden lib ist als ver mich leib und gütt weret. Geben ze Chrumpnaw am Eritag vor sant Merteinstag anno MCCCXC quinto.

Signé: Heinrich v. Rosemberg.

Cachet brisé. Aux ducs d'Autriche.

Adresse: Den hochgebornen Fursten und Herren Wilhelmen und Herren Albrechten Herzogen ze Oesterreich meinen gnedigen Herren.

Annexe N° 30.

Lettre de Henri de Mülnheim à Buslap (Boleslav) de Schwanberg.

(Le lendemain de la Saint-Martin [12 novembre] 1395.)

Min Dienst bevor. Lieber here Buslap. Als ich mit uch redte und uch bat zu Swanenberg und ouch zu Prage von des geleitbriefes wegen mins herren des Kuniges, daz ir mir den gebent und ir sprachent daz ir das tun woltent. So bitte ich uch dienstkliche mit ernste daz ir mir den gebent und schicken wellent mit diseme botten. Ouch bitte ich uch fliszecliche. mochte es sin daz ir mir die andern briefe ouch schicken und geben wellent demselben botten. die uch mit dem trostbriefe wurdent und wellent uch also fruntlich und gunstliche harinne bewisen. und mich an dem geleitzbriefe nit laszen. als ich uch das besunder getruwe. daz wil ich iemer umbe uch zu wider dienende haben. obe ir das iemer von mir geruchtent. datum crastino sancti Martini episcopi Anno 139 quinto.

heinrich von Mulnheim Ritter.

Sur le revers: Dem edeln herrn heren Buslap von swanenberg.

Annexe N° 31.

Lettre de Jean Bock au magistrat de Strasbourg. — Rapport sur sa détention, sa libération et sa rançon de 2,000 florins.

(Sans date précise, 1395.)

Den furnemen wisen und bescheidenen dem meister und dem Rate zu Straszburg enbuit ich min undertenigen gewiligen dienst. Lieben heren und lon uich wissen daz ich mich geschetzet han umb zwei dusent guldin und sol die halben gen untze Pfingesten und die andern halben sant Michels Tag und muos daz also versichern zu duonde nun het her borsebon (*sic*) mir zu zwein moln versprochen er welle min buirge werden und so ez dozukomen ist so het er mir enbotten ich suille ime die von Nuerenberg oder von Regensburg zu burgen gen so welle er min burge werden und ist er hows gen Urbach und gen Pegern geritten dez mus ich warten wanne ich in lieber versalte dan ander von sache wegen also ich uich wol sagen sol wil er ez aber nuit duon so getruwe ich wol ander zu findende die fuir mich sprechent doch so wil ich werben allez daz ich kan an her borsebon (*sic*) lieben heren wisent *ouch daz mir faste we ist beschehen* ist dez heilmans Dot daz ich vaste krank gewesen und noch eins deils bin doch hoffe ich zu gotte daz mir nun ninme wirt und hettent sui nuit gefort daz ich in dot were ich vor bi fil zu der schatzunge nuit komen ouch wisent daz ich ein zil han untze an den nehesten Samstag noch dem Winnaht dage so muos ich mich wider antwurten Doch han ich bestalt also balde her borsebon kunt daz ich zu ime kome wanne ich bin gen Prowe komen do kunt er zu diser zit nuit hin wanne er stœssig mit dem Kunige worden ist und het mich ein fromer Ritter uz genomen uf den zil mich wider zu stellende und sprechet er enwelle mich nuit losen und heiset her Otte Ecke. lieben heren wanne ich mir nuit on uwern Rat meine zu tuonde so schent got und uwer selben er an und enbietent mir zu stunt wie ich mich halten sol danne were nich die schatzunge oder vil anders wider soll ich iemer sterben darumb ich antworte mich wider wanne ich mein in den sachen noch uwern willen zu dunde. lieben heren wisent daz ich nuit zu zerende han huilfe mir got daz ich min sachen zu gutem bringe so het ich ouch kein pfert darumb bitte ich uich daz ir mir anderhalp hundert guilden oder also fil ir went sendent wisent daz ich untze uf disen dag von keinem lebenden Mensch kein botschaft nie befant darumb besendent her heinrich und erfarn warume gen (kein?) Kunige geholfe het oder und enbietent mir untze sant Steffendag umb alle Stucke uwer meinunge do dün ich min bestez zu erfarnt an her heinrich wie ez von der fuir gebet und der

sache (déchirure) wir uzgesant wurdent stande sol ich dan vil darzu duon daz lont mich wisen so duen ich ez wisent das ich am nehesten fritage noch sant Kettrindag gen prowe kam do ist marggraf Gos und fier bemeser heren bi ime und dedinget vaste zwichent dem Kunige und den heren und meint daz ez aber in Rede sige daz es alles beriht werde doch waz ich me fuir die herberge komen darumb weis ich destminre uich zu enbietende. hans bogk.

Sur le revers: Den furnemen wisen dem meister und Rate zu Straszburg min lieben heren.

Annexe N° 32.

L'empereur Wenceslas prescrit à tous les débiteurs de la ville de Strasbourg de s'arranger avec elle.

(Fête de la chaire de Saint-Pierre [18 janvier] 1396.)

Wir Wentzlaw von gotes Genaden Romischer kunig zu allen zeiten merer des Reichs und kunig zu Beheim Embiten allen fürsten geistlichen und weltlichen Grafen freyen dinstluten Rittern und knechten Gemeinscheften der stete merkte und dorffern und sust allen andern unsers und des Reiches undertanen und getrewen die den Burgern von straspurg schuldig sind unser genad und alles gut. Als wir nehsten zwischen fursten und herren an einem teile und der egenannten stat zu straspurg an dem andern teile eynen aufschlag gemacht und bestalt haben bis uf den nehstens sand Walpurgtage Also das alle sachen zwischen euch beyderseite in gute besteen sollen Doch also das beyde fursten und herren und sust allermenielich den egenanten Burgern von straspurg und die von straspurg widerumb den fursten und herren alle ire schulde die sie vor anfangen des kriges aneinander schuldig bliben sind noch lauite irer brive und guter kuntschaft gen einander einfordern und einbrengen mugen, und das ouch iglichs teyle dem andern betzalen solle oder sich mit Im gutlichen richten als das in denselben ufschlag briven eigentlichen begriffen ist Dovon so gebiten wir euch allen und ewer iglichem sunderlich ernstlichen und bestielichen mit disem brive das ir den egenanten von straspurg solche egenante ire schulde richtet und betzalet noch laute irer brive und guter kuntschaft oder euch sust gutlichen mit In richtet, das sie genuget. Als wir euch des gentzlichen glawben und getrawen und fuget das also das furbassner an uns dorumb kein klage kumen durffe. Geben zu Prage an sand Peters tage stulfeyer Unser Reiche des Behemischen in dem XXXI und des Romischen in dem XVIII Jaren.

Ad relationem Borziwogii de Swinar Volachinko de Weitenmule.

Annexe N° 33.

(Dimanche avant Saint-Philippe et Saint-Jacques [28 avril] 1398.)

Wir Wentzlaw von Gottes Gnaden Rœmischer Kunig zu allen zyten merer des Riches und Kunig zu Beheim Entbieten dem Burgermeister Rate und Burgern gemeinlichen der stette zu Strazburg unsern und des Riches lieben getruwen unsere gnade und alles gut. Lieben getruwen Enliche sachen, kriege und zweytrahte die zwuschen dem Edeln Brunen von Rappoltstein unserm und des Riches lieben getruwen an einem teil und uch an dem andern teil sint, haben wir befolhen dem erwirdigen Cunrad Ertzbyschofen zu Mentzen, dez heilgen Riches in dutschen Landen Ertzkantzeler unserm lieben Nefen und Fürsten, und ym ouch unsere gantze und volle maht gegeben, die von unsern wegen zwischen uch zu verhorende, und sie moehte das mit der minne nuht gescheen mit dem Rehten gentzlichen hinzulegen und zu entscheiden. Darumb so gebieten wir uch ernstliche und vesteklichen by unsern und des Riches hulden, und wœllen, das ir von aller solicher sachen wegen vor dem egenannten Ertzbyschofen von Mentze, uff soliche tage die er ùch bescheiden und benennen wirde kommen und uch an dem Rehten daselbst gentzliche begnugen lassen sullen, alse wir ouch das zu tunde dem egenannten Brunen muntliche mit ernste befolhen und gebetten habent, wenne geschee

es das derselbe Brune oder ir, solichen unsern gebotten ungehorsam siemen und vor den egenannten Ertzbischof nicht kommen und im an dem Rehten da selbst nicht benugen lassen wolte, sunder daruber freveln meynten so haben wir befolhen und ernstliche gebotten beyde dem egenannten ertzbyschofen zu Mentze andern kurfursten fursten graven fryen herrn Rittern und knehten und stetten unsern und des Riches lieben getruwen das sie dem teile das also ungehorsam were, wider das ander teil von unsern wegen zu dem Rehten bistendig und beholffen sin sœllent. Geben zu Prage des Suntages vor sant Philippi und Jacobitage unser Riche des Bohemischen In dem XXXIII und des Rœmischen In dem XX Jar.

pro domino duce Teschinensi
Nicolaus de Gewitz.

RAPPORT

SUR L'ANCIENNE CLOCHE DE LAUTTENBACH

(XVe SIÈCLE)

DÉTRUITE EN 1863.

« MESSIEURS,

« Une des plus intéressantes vallées du Haut-Rhin est, sans contredit, celle de Guebwiller, non-seulement au point de vue pittoresque, mais encore, mais surtout au point de vue archéologique; là s'élèvent, en effet, séparés par une faible distance, trois édifices qui ont entre eux une sorte de parenté et présentent trois *spécimen* de l'architecture romane dont les vestiges ne sont pas nombreux en Alsace; vous avez déjà nommé les églises de Murbach, de Guebwiller et de Lauttenbach. Les deux premières sont bien connues; la troisième l'est moins; elle a été remaniée à diverses époques et reste bien loin de ses deux aînées; cependant elle offre un détail fort curieux et que l'on chercherait vainement chez ces dernières; au lieu du *Narthex* qui précède les trois portails occidentaux de Guebwiller, elle possède un véritable portique supporté par des colonnes, comme les anciennes basiliques romaines appropriées au culte lors du triomphe du christianisme. Son clocher a été reconstruit l'année dernière aux frais de la commune et dans le style de l'édifice primitif.

« Dans ce clocher existait une cloche du quinzième siècle, si bien faussée par l'usage ou par quelque accident, que non-seulement elle était devenue incapable de figurer dans aucune sonnerie, mais que, même isolée, elle donnait une note plus que douteuse; la fabrique, désirant que son nouveau clocher pût charmer l'oreille en même temps que le regard, fit marché pour une nouvelle sonnerie, sous la condition que le fondeur reprendrait, en déduction du prix, cette ancienne cloche qui ne pesait pas moins de 750 kilogrammes.

« C'est toujours une chose regrettable que la destruction d'une cloche du moyen âge. On en a tant fondu pour en faire des gros sous qui, démonétisés à leur tour, ont apporté leur contingent à nos canons rayés ou autres, qu'il est bien à désirer que l'on conserve, autant que possible, celles qui subsistent encore.

« Ces anciennes cloches, en effet, sont ordinairement décorées d'ornements intéressants au point de vue de l'art, d'inscriptions qui mentionnent

soit un événement, soit des noms de parrain ou de marraine, d'architecte ou de fondeur qui offrent un véritable intérêt historique.

«C'était donc un devoir pour le sous-comité de Colmar de faire au moins un effort dans le but de conserver la vieille cloche de Lauttenbach.

«En conséquence, M. Réville, président du sous-comité, et moi, nous nous sommes transportés, le 30 septembre dernier, dans cette commune pour voir s'il n'y ava it pas moyen d'éviter la destruction de sa cloche, et, dans le cas contraire, prendre sur celle-ci quelques notes à insérer au Bulletin ou à déposer aux archives de la Société, afin d'en sauver au moins le souvenir.

«Quelques instants d'entretien avec M. le curé de Lauttenbach nous eurent bientôt démontré qu'il ne fallait pas songer à la sauver, et que cette vieille et fidèle gardienne qui, pendant quatre siècles, avait tant de fois appelé au feu les habitants de la vallée, était irrévocablement condamnée à périr elle-même par le feu; nous dûmes donc nous borner à recueillir les éléments d'une description qui menaçait d'être fort insuffisante, si notre collègue, M. Schlumberger-Hartmann, de Guebwiller, n'avait eu l'heureuse et généreuse pensée de faire photographier l'ensemble de la cloche et mouler l'inscription ainsi que les ornements qui la décorent; grâce à lui, je peux vous présenter aujourd'hui un rapport moins incomplet que celui que j'avais préparé sur des notes prises à la hâte.

«L'ornementation de la cloche de Lauttenbach se compose d'un cordon fleuronné qui l'entoure à l'endroit où commence l'évasement de l'ouverture, d'une suite de figures placées au-dessus, et d'une inscription latine qui en occupe la partie supérieure.

«Le cordon représente une passementerie terminée par une boucle de ceinturon et dont l'extrémité se replie en formant un nœud lâche; les broderies figurées sur la lanière sont d'assez bon goût et les inflexions de celle-ci heureusement rendues.

«Les figures placées au-dessus forment deux compositions distinctes ayant chacune pour centre un cartouche d'environ $0^m,06$ de large sur $0^m,08$ de haut et représentant le Christ en croix, la sainte Vierge et l'apôtre saint Jean debout de chaque côté. A droite et à gauche du cartouche principal on en distingue d'autres inégalement espacés de $0^m,03$ de large sur $0^m,07$ de haut et représentant divers personnages reconnaissables, pour la plupart, à leurs attributs.

«La première de ces compositions est formée du cartouche principal placé sous le commencement de l'inscription; et de six personnages, trois de chaque côté.

« A propos de ces personnages, je ne voudrais pas, Messieurs, vous faire ici du symbolisme à outrance; depuis une vingtaine d'années, on a beaucoup abusé du symbolisme, et il est bon de s'en méfier; mais il ne faut pas que cette méfiance aille jusqu'à ne voir que de la fantaisie là où un symbolisme *modéré* traduit une idée ou un fait par la réunion de personnages ou d'objets plus ou moins ingénieusement combinés. Il est incontestable que ce genre se rencontre fréquemment dans les sculptures, dans les vitraux de nos vieux édifices chrétiens, de même que dans l'ornementation des divers objets servant au culte: ostensoirs, calices, reliquaires, flambeaux et cloches.

« Au nombre des idées traduites par le symbolisme du moyen âge, une de celles qu'il exprime le plus fréquemment, c'est tantôt l'antagonisme, tantôt l'alliance de l'ancienne et de la nouvelle loi: l'antagonisme, vous le trouvez dans ces deux belles figures du portail méridional de la cathédrale de Strasbourg, où l'on voit la Synagogue les yeux bandés, en opposition avec l'Église levant son regard vers le ciel; l'alliance est figurée à l'intérieur, dans les splendides verrières du transept méridional où l'on voit les quatre évangélistes au-dessus des quatre grands prophètes; la même idée est rendue, dans les vitraux de la Cathédrale de Chartres, par une composition assez bizarre où chacun des quatre évangélistes porte sur ses épaules un des quatre grands prophètes. Je choisis ces deux exemples, de Strasbourg et de Chartres, au hasard, dans mes souvenirs; mais il est constant que dans nos vieux monuments chrétiens le rapport, l'alliance surtout des deux lois, est très-souvent indiquée, et toujours sous une forme analogue: d'un côté du Christ ou de la Vierge, des personnages ou des emblèmes chrétiens; de l'autre, des personnages ou des emblèmes empruntés à l'Ancien Testament.

« Je crois le trouver également sur notre cloche dans la composition qui nous occupe en ce moment.

« En effet, les trois personnages représentés à la droite du Christ sont parfaitement reconnaissables: on y voit saint Paul avec l'épée, saint André avec la croix en sautoir qui a conservé son nom et saint Mathias avec sa hache; à gauche, nous voyons trois personnages tenant à la main chacun un livre *fermé*.

« Or, Guillaume Durand, dans son *Rational des offices*, nous apprend « que les patriarches et les prophètes sont ordinairement représentés « tenant à la main des rouleaux ou des livres *fermés* parce qu'avant la venue « du Sauveur la foi était obscure, tandis que les apôtres, ayant tout appris « de Jésus-Christ, tiennent des livres *ouverts*. » Cette distinction du docte

évêque de Mende est loin d'être absolue, et il nous reste de nombreuses représentations des apôtres tenant des livres fermés; mais alors, ils en tiennent tous, ou bien quatre seulement en portent, et ce sont les quatre évangélistes; mais ici, bien qu'il y ait, dans l'ensemble de la cloche, vingt figures, on y chercherait vainement les douze apôtres; il n'y a de reconnaissables que les trois qui forment la droite de la première composition, et plus loin saint Pierre, mais tous quatre avec les attributs qui les distinguent individuellement. Nous ne croyons donc pas faire une concession exagérée au symbolisme, en voyant dans les trois premiers personnages: saint Paul, saint Mathias, et saint André, et dans les trois autres: Ésaïe, Jérémie et Ezéchiel, trois apôtres à droite, trois prophètes à gauche, la nouvelle et l'ancienne loi, et le Christ au milieu les dominant l'une et l'autre.

« Dans la seconde composition, le cartouche principal, qui n'est que la reproduction du premier, est accosté de huit figures, quatre de chaque côté; la seule trace de symbolisme que l'on y remarque, c'est que la série de droite se termine par saint Pierre, prince des apôtres, et celle de gauche, par la sainte Vierge (*regina angelorum*); c'est encore là une disposition qui se rencontre fréquemment dans les monuments du moyen âge.

« Quant aux autres personnages, procédant comme pour la série précédente, nous trouvons, à droite du Christ, un personnage crossé et mitré (probablement saint Léger, patron de Murbach et protecteur de toute la vallée), puis saint Antoine avec son *Tau*, et à ses pieds son compagnon qui porte au cou la clochette traditionnelle; vient ensuite un personnage auquel il est difficile d'assigner un nom; il est tête nue, en costume ecclésiastique, tenant de la main gauche un livre, et de la droite une palme, ce qui indique ordinairement un martyr; enfin saint Pierre, portant sur l'épaule une clef gigantesque.

« A la gauche du Christ, un personnage couronné, tenant une épée la pointe en terre, puis un autre, tête nue, drapé, tenant d'une main une croix et de l'autre un livre; ensuite, une femme couronnée, portant un calice; c'est la figure sous laquelle on représente la Foi, lorsqu'elle est accompagnée de la Charité et de l'Espérance; seule elle représente plus ordinairement l'Église ou la Religion; enfin, comme nous l'avons indiqué plus haut, la dernière figure est celle de la sainte Vierge portant sur son bras l'enfant Jésus.

« On le voit, la plupart des personnages représentés sur notre cloche sont très-reconnaissables; les deux ou trois qui nous sont inconnus ne doivent pas nous préoccuper, et ce serait sans doute peine perdue que de

leur chercher un nom; en effet, l'acquisition d'une cloche constitua de tout temps et constitue encore une dépense considérable pour une commune rurale; aussi, le plus souvent le châtelain du lieu, les seigneurs du voisinage, les plus notables et les plus riches parmi les bourgeois, contribuaient à la dépense, et lorsque leur offrande avait quelque importance, on faisait figurer sur la cloche leur nom ou l'image de leur patron, quelquefois l'un et l'autre. Ici, comme nous allons le voir dans l'inscription, il n'y a pas de nom de bienfaiteur, ni de parrain ou marraine; il est donc supposable que saint Antoine et les autres personnages dont l'individualité est douteuse figurent sur notre cloche comme patrons de quelques donateurs.

« Nous passons maintenant à l'inscription. Elle est ainsi conçue :

« *Mentem Sanctam. Spontaneam. Honorem Deo et Patrie liberationem.*
« *Sanctus Michaël. Sanctus Gangolfus. Anno domini millesimo quadringen-*
« *tium quinquagesimo nono. Ave maria gratia plena. Dominus.* »

« Vous remarquez tout de suite, Messieurs, ce barbarisme de *quadringentium* au lieu de *quadringentesimo ;* c'est une faute de typographie (j'emploie à dessein cette expression toute moderne qui se justifiera plus loin); mais elle n'empêche pas de saisir parfaitement le sens de l'inscription: « Pensée sainte, spontanée, honneur à Dieu. Salut de la patrie. Saint « Michel, saint Gangolf, l'an du Seigneur 1459; » puis les quatre premiers mots de la prière à laquelle la cloche appelle les fidèles trois fois par jour, en sonnant l'*Angelus.*

« Les noms de saint Michel et de saint Gangolf figurent tout naturellement ici, puisque Grandidier nous apprend que l'un et l'autre étaient patrons de Lauttenbach (*voy.* Continuation Liblin, p. 163); de plus, celui de saint Gangolf (en français saint Gengoulx) fut de tout temps en grande vénération sur les deux versants des Vosges, et il existe encore, à 1 kilomètre de Lauttenbach, une fontaine et un pèlerinage placés sous son invocation.

« Quant au commencement de l'inscription, elle paraît empruntée à la légende de sainte Agathe, qui porte qu'un ange serait venu déposer sur le front de cette martyre une formule mystique ainsi conçue: « *Mens sancta. Honor in Deum voluntarius* (nous avons *spontaneam*) *et patriæ redemptio* (nous avons *liberationem*), » on peut donc considérer les deux formules comme identiques, sauf que, dans la nôtre, les premiers mots sont à l'accusatif, mais avec la valeur du vocatif, comme dans le *fortunatos nimium* de Virgile. *Liberationem patriæ* est ici dans le sens de salut, conservation, plutôt que dans celui de délivrance; c'est encore un emprunt à la légende de sainte Agathe, qui nous apprend que ses reliques auraient détourné plusieurs éruptions de l'Etna. Par analogie, dans les contrées privées de

volcans, la formule a été appliquée aux incendies, et c'est dans ce sens qu'elle se trouve sur notre cloche.

« En effet, à 8 kilomètres de Lauttenbach s'élève l'église de Gundolsheim placée sous l'invocation de sainte Agathe dont elle possède des reliques, et qui relevait, autrefois, de celle de Lauttenbach. Or, à Gundolsheim, de nos jours encore, on distribue une formule que les paysans d'alentour fixent sur leurs bâtiments ruraux, et qui est identiquement la nôtre, sauf que l'oraison *Ave Maria* y est remplacée par celle de: *Sancta Agatha, ora pro nobis.* J'en fais passer sous les yeux de la Société un exemplaire imprimé en 1861. Il me paraît évident que, dans le principe, les cultivateurs de la vallée attachaient à cette formule une vertu préservatrice de l'incendie et que c'est à ce titre qu'ils la fixaient sur les murs et les portes de leurs granges. Il est vrai que, de nos jours, ils la placent de préférence sur leurs étables pour empêcher les vaches de perdre leur lait, mais c'est là un rapprochement grossier et une réminiscence peu respectueuse du martyre de sainte Agathe qui eut les seins arrachés. Dans tous les cas, sur notre cloche, elle a son sens véritable et primitif : préservation de l'incendie, spécialement par le feu du ciel. C'est ainsi qu'un assez grand nombre de cloches à peu près de la même époque (j'en pourrais citer une de 1523) portent, après la date: « *A tempestate et fulgure defende nos*, « *domine.* »

« Vous le voyez, Messieurs, ainsi que je vous le disais en commençant, l'estampage dont M. Schlumberger a bien voulu nous gratifier, non-seulement m'a permis de vous en présenter une description détaillée, mais il vous permet aussi d'en contrôler l'exactitude.

« Cet estampage offre encore un autre avantage: c'est de nous mettre sous les yeux le procédé par lequel étaient reproduits les ornements et les caractères empreints sur nos anciennes cloches. Ce procédé, employé dès le quatorzième siècle, consistait à encastrer des figures et des caractères *mobiles* dans l'intérieur du moule de manière à ne pas dépasser le niveau de ses parois; ces caractères et ces figures étaient tracés en creux sur de petites plaques d'un métal moins fusible que l'alliage de cloche; lors de la coulée, cet alliage en fusion pénétrait dans toutes leurs parties et les reproduisait en relief. En jetant les yeux sur les diverses lettres de notre inscription, il est facile de voir que chacune d'elles est entourée d'un cordon qui représente le bord du type qu'elle reproduit; chacun de ces types était fixé à l'intérieur du moule, dans l'ordre nécessaire pour former l'inscription, comme de nos jours, l'ouvrier typographe fixe les siens dans le *composteur;* en un mot, ainsi que je l'ai dit plus haut, c'était une véri-

table typographie, ne différant de l'imprimerie moderne qu'en ce qu'elle s'appliquait sur une surface convexe et une matière résistante, au lieu de s'appliquer sur une surface plane et une matière molle. Il est même permis de supposer que les inventeurs de l'imprimerie connaissaient le procédé des fondeurs de cloches, et qu'ils y ont trouvé le germe de leur art immortel. Ceci admis, l'ouvrier du quinzième siècle qui a écrit sur notre cloche: *quadringentium* au lieu de *quadringentesimo*, serait l'ascendant en ligne directe de ceux qui chaque jour nous envoient à corriger des épreuves où ils ont imprimé: *circulaire* au lieu de *cartulaire*, et: *voleur* au lieu de *volcan*. »

P. Huot.

NOTICE

SUR UNE PIERRE ÉPIGRAPHIQUE

CONSACRÉE A DEUX DIVINITÉS, TROUVÉE A NIEDERBRONN

DANS LE QUARTIER DE LA NOUVELLE AVENUE, EN 1842.

Le monument épigraphique que je vais décrire est généralement ignoré; il est placé, dans un assemblage de roches, à la promenade du Herrenberg, à Niederbronn; il fut découvert, en 1842, dans la rue de la Croix. Malheureusement la main du temps l'a considérablement dégradé : il est brisé par le bas, et à droite, dans toute sa longueur; de plus, il présente une écornure dans l'angle supérieur de gauche. C'est le reste d'un bas-relief, mesurant encore 36 centimètres en hauteur, 32 centimètres en largeur, et 10 centimètres en épaisseur. On reconnaît, dans la sculpture qui reste, la figure d'une divinité, dont les parties saillantes ont subi des mutilations, et à la gauche de laquelle se voit un attribut, difficile à déterminer, mais qui me paraît être le reste d'une corne d'abondance. Au-dessus de la tête, sur la doucine de la pierre, se trouve, en deux lignes, une inscription ponctuée, dont j'ai pu déchiffrer les lettres que voici :

∴∴ O·ET·FOI ∴∴
∴∴ Æ·S·SA ∴∴∴∴

Je ne ferai pas difficulté d'avouer que cette inscription ne me paraît ni trop ardue ni trop incomplète pour qu'on ne puisse en tirer un sens; le comité me permettra de la discuter.

Comme on le remarque, le commencement et la fin des lignes manquent. L'O, que l'on voit, appartient au datif d'une divinité masculine : tout en penchant pour GENIO, on conçoit facilement que je n'indique ce nom que d'une manière dubitative, la finale O pouvant se prêter à tout autre terme; le premier est suivi de la particule ET; cette particule, qui liait les deux noms, est une évidente preuve que deux divinités étaient représentées sur la pierre, une du sexe masculin, et une du sexe féminin : l'une se trouvait à droite, sur la partie de la pierre qui est perdue; l'autre, à gauche, sur la partie qui nous reste. On peut attribuer, sans crainte de se tromper, au nom de la divinité féminine, les lettres FOI∴∴Æ; ces lettres se rencontrent dans FORTVNÆ, que la mythologie représente très-sou-

vent avec une corne d'abondance, et quelquefois même avec deux, pour marquer qu'elle est la dispensatrice des richesses et des biens de ce monde — *vultu ridet fortuna sereno,* dit quelque part Ovide; je noterai, en passant, que bien souvent le même attribut est aussi donné à la divinité tutélaire, appelée *Génie.* La sigle S, à n'en pas douter, a la signification de *sacrum.* Quant aux deux lettres SA, je suppose qu'elles énoncent la première syllabe ou le commencement du nom du donateur, lequel a dû être suivi de la formule EX.V. (*ex voto*), ou de celle L.L.M. (*lubens lætus merito*); j'adopte de préférence cette formule, puisque c'est celle qui se lit d'ordinaire dans les inscriptions de cette région.

Ainsi, à mon sens, l'épitaphe se complétera ainsi :

GENIO · ET · FORT
VNÆ · S · SA : : : : : :
EX · V ·

Genio et fortunæ sacrum Sa : : : : : ex voto.

Cette inscription est à lettres capitales; elle se rapporte à la fin du second ou au commencement du troisième siècle de notre ère. Les caractères sont gravés en creux; ils ont des analogies, des ressemblances et un air de famille avec ceux d'autres pierres épigraphiques remontant à ces temps. Dans la diphthongue Æ, la lettre E est accolée à celle d'A; les lettres jumellées se rencontrent fréquemment sur les monuments lettrés de la contrée, datant de la même époque.

Cette inscription a encore un autre intérêt; elle nous apprend sous quel nom on honorait dans cette partie des Gaules la divinité que nous voyons représentée avec une corne d'abondance sur un grand nombre de bas-reliefs parvenus jusqu'à nous. Les Romains la nommaient *Fortuna,* si je suis dans le vrai, comme je le crois.

Enfin, une dernière observation que je ferai, c'est que, si les images de cette déesse sont très-nombreuses en ce pays, les inscriptions en son honneur sont extrêmement rares. La pierre que je signale est, à ma connaissance, la seule découverte jusqu'ici où Fortuna soit figurée avec une épitaphe nominative; ceci ne prouverait-il pas que son culte était si répandu et son nom si généralement connu que toute désignation écrite devenait inutile ou du moins superflue?

De tout temps, la Fortune a eu un grand nombre d'adorateurs.

Jér. Ans. Siffer,
Curé de Weyersheim.

DESCRIPTION

DE DEUX MONUMENTS ROMAINS

FAISANT PARTIE DE LA STATUAIRE

RETROUVÉS L'UN EN 1842 A NIEDERBRONN, L'AUTRE EN 1844 A LANGENSOULTZBACH, OU L'ON VOIT FIGURÉES DEUX DIVINITÉS, VÉNUS ET ABONDANCE.

De nombreux et d'intéressants monuments de la statuaire païenne sont parvenus jusqu'à nous; je citerai ici comme spécialement dignes d'attirer l'attention des mythologues deux bas-reliefs, dont l'un se voit chez M. le baron de Dietrich, à Niederbronn, l'autre chez M. le docteur Schnœringer, à Brumath.

Le premier a été trouvé, en 1842, à Niederbronn même, dans la rue de la Croix, en y déblayant le sol pour de nouvelles constructions; il a 42 centimètres de haut sur 24 centimètres de large et 10 centimètres d'épaisseur; on peut le faire remonter à l'époque où l'art de la sculpture florissait dans ce pays; il porte sur la même face deux figures de femmes, taillées toutes deux en relief dans l'épaisseur de la pierre, et toutes deux d'une très-bonne exécution et d'une entière conservation.

L'une de ces figures, celle qui occupe la droite du monument, par conséquent, la gauche du spectateur, est une Vénus; ses attributs sont caractéristiques : son front est encadré de longues tresses de cheveux, coquettement liées en bandeau; elle n'a d'autre vêtement qu'un manteau noué à la chevelure et descendant du côté droit jusqu'au mollet de la jambe, en laissant à découvert la face du corps; de la main droite, elle relève un bout du manteau; de la main gauche, elle tient un miroir, de forme circulaire, dans lequel elle jette ses regards, tout éprise d'elle-même.

L'autre figure de la même pierre représente, sous le costume d'une matrone romaine, une divinité qui a les cheveux bouclés autour du front et dont l'habillement consiste dans une longue robe à plis rayés, par-dessus laquelle on voit un second vêtement, une sorte de tablier, et la stola; son bras droit est pendant le long du corps; de la main gauche, elle soutient une corne d'abondance, pleine d'encens, de parfums, de fleurs, ou de fruits. Quelle est la déesse adorée sous cette image? aucune inscription ne nous l'apprend. J'en ai fait Vesta sur l'autel quadrilatéral de Niedermo-

dern (voir le 1er volume du *Bulletin*, page 296); la posture, l'habillement et la corne d'abondance sont les mêmes. Cependant ici on ne remarque ni le petit autel ni le feu sacré, deux attributs, qui, à mon sens, dénotent particulièrement Vesta sur le cippe de Niedermodern, consacré aussi à Vulcain dans une de ses faces. Je n'oserais me prononcer. Mais c'est peut-être l'Abondance que les poëtes nous représentent, comme symbole de la fécondité, avec une corne richement remplie de grains et de fruits. Le culte de cette divinité, quelle qu'elle soit, paraît avoir été très-répandu à l'époque gallo-romaine dans cette partie des Vosges.

On voit dans le cabinet Schnœringer à Brumath le fragment d'une sculpture pareille. La divinité qu'elle figure a, comme la précédente, les cheveux roulés en boucles autour de la tête; de plus, elle est, comme celle-là, vêtue d'une tunique talaire, couverte par devant d'une espèce de tablier; à sa gauche se voit pareillement le reste d'une corne d'abondance remplie de grains; enfin, une seconde image, qui est perdue, semble s'être trouvée à droite. Quoi qu'il en soit de cette dernière indication, il est certain que ce monument, d'après ce qui en reste, montre une déesse semblable à celle que nous prenons plus haut pour la divinité allégorique de l'agriculture. Ce morceau de sculpture a été trouvé, en 1844, à Langensoultzbach, dans les fondations de l'ancienne église.

Les deux monuments sont mis par leurs possesseurs à la disposition de la science avec la plus aimable courtoisie.

Le sol que nous explorons a restitué, à diverses époques, plusieurs autres monuments païens, portant sur le même plan deux divinités, à côté l'une de l'autre : Vénus et Vesta sont figurées, comme nous venons de le répéter, sur l'une des faces de l'autel quadrilatéral de Niedermodern; Mercure et Nundina se voient ensemble sur l'un des bas-reliefs de Langensoultzbach; Mercure et Maïa étaient placés à côté l'un de l'autre sur une pierre épigraphique, trouvée entre Pfaffenhoffen et Ringeldorf; Mars et Pallas sont représentés côte à côte sur une dalle découverte, en 1862, dans la forêt d'Oberbetschdorf; Apollon et Diane occupent la même face sur un fragment épigraphique, qui fera le sujet d'une communication ultérieure; enfin, la présente notice donne la description de deux monuments, figurant aussi deux divinités, sculptées l'une à côté de l'autre. Les hommes compétents nous diront s'il faut voir une théogonie particulière dans ces conjonctions mythologiques.

Jér. Ans. Siffer,
Curé de Weyersheim.

NOTICE

SUR DEUX BAS-RELIEFS, FIGURANT PALLAS

DÉCOUVERTS TOUS DEUX A NIEDERBRONN

L'UN EN 1842, L'AUTRE VERS 1760.

La première des deux sculptures que je fais connaître est demeurée jusqu'ici très-peu connue; elle se voit à la promenade du Herrenberg, à Niederbronn; on a de la peine à l'examiner dans la position où elle se trouve : il faudrait la redresser. Elle fut découverte, en 1842, dans le quartier de la nouvelle avenue, au même endroit d'où on a retiré la dalle à deux figures, dont je viens de donner la description.

Pour avoir de ce monument un léger aperçu, je dirai qu'il a une hauteur de 86 centimètres sur une largeur de 48 centimètres et une épaisseur de 20 centimètres; il en manque la partie supérieure qui est perdue. C'est une pierre de grès rouge des Vosges, dont l'image représente Pallas, caractérisée par ses attributs. La déesse soutient la javeline de la main droite; à sa gauche est sculpté le bouclier; elle a le cou orné d'une torque de 3 centimètres de large; sa tête, par suite de la mutilation de la pierre, est séparée du tronc; elle est vêtue d'une longue robe, serrée à la taille par une ceinture; par-dessus la robe, on remarque la stola : la draperie annonce l'élégant costume d'une dame romaine. Les contours de la statue sont très-gracieux. Toute la sculpture dénote un ouvrier habile en ce genre de travail. Bref, le monument, pour l'ensemble de l'exécution, atteste une école qui n'a été surpassée chez nous qu'au moyen âge, et il fournit une preuve irrécusable du degré de perfection auquel était parvenu l'art de la statuaire dans notre région à l'époque romaine.

Si une petite digression m'était permise, à propos des nombreuses sculptures que l'antiquité romaine nous a léguées, je dirais que, selon moi, c'est bien à tort que la franc-maçonnerie fixe son origine à l'époque de la construction de nos immortelles cathédrales; les doctrines professées par cette mystérieuse société placeraient beaucoup mieux sa naissance dans les ateliers des tailleurs de pierres païens.

Schœpflin, dans une note au bas de la page 238 du tome II, et Oberlin, dans son *Museum Schœpflini*, page 20, édition de 1770, font mention d'un

bas-relief, d'une forme moins grande, figurant aussi Pallas, trouvé à Niederbronn vers 1760. D'après un dessin donné par Oberlin, il a une hauteur de 50 centimètres sur une largeur de 30 centimètres. Minerve a la tête coiffée d'un casque; elle tient le bouclier de la main droite et la lance de la main gauche : comme on voudra bien le remarquer, la sculpture montre ici ces attributs dans un ordre renversé. A l'angle supérieur de droite, en regard de la tête, on aperçoit un oiseau qu'il faut prendre, sans aucun doute, pour une chouette. Une ample draperie, dont une partie est relevée sur le bras gauche, enveloppe la statuette à partir de la ceinture. J'ignore ce qu'est devenu ce monument; Schweighæuser rapporte qu'il se voyait, de son temps, dans le cabinet d'antiquités de Strasbourg; je ne l'ai remarqué nulle part.

Jér. Ans. Siffer,
Curé de Weyersheim.

NOTICE
SUR LE CHATEAU DE LIEBSTEIN.

Vers l'extrémité méridionale de la Haute-Alsace, entre les villages de Liebsdorf, Winckel et Oberlarg, sur le versant septentrional d'un des derniers contre-forts du Jura, on voit les restes d'un château dont l'édifice primitif était une petite tour ronde dominant toute la vallée de la Largue et une vaste étendue de la plaine d'Alsace. C'est un de ces points culminants que les Romains savaient si bien choisir pour y placer des postes d'observation et veiller de là à la défense du pays en même temps qu'à la protection spéciale de leurs établissements civils et militaires. La vigie de Liebstein commandait ces vieilles routes gauloises longeant le revers du Jura, qui se transformèrent ensuite en voies romaines. Elle dominait les nombreux établissements romains dont on retrouve les vestiges de chaque côté de la colline. A Liebstein même on a recueilli des monnaies romaines, et nous ne doutons pas que la tour ronde ait été assise sur une *specula* romaine, ou tout au moins qu'elle se soit élevée sur les restes d'un édifice de cette époque, comme tant d'autres châteaux du moyen âge qui n'ont pas eu d'autre commencement. Plus tard, sans doute, elle devint trop petite pour y loger une famille noble, et lorsque le tremblement de terre de 1356 eut ébranlé le manoir féodal d'alors, on construisit une autre tour carrée qui a subsisté jusqu'au siècle dernier, ainsi qu'on peut le voir sur une vignette d'un manuscrit de l'abbaye de Lucelle, avec la date de 1712. Depuis lors, la main des hommes, plus funeste aux monuments que celle du temps, a passé sur Liebstein, et il n'y reste plus que des ruines.

Ce château, avec ses domaines, droits et dépendances, appartenait aux comtes de Ferrette, qui le donnèrent en fief à diverses familles nobles. Ces princes sundgoviens le comprirent dans la vente de leur comté à l'évêché de Bâle, en 1271, mais le reprirent en même temps à titre de fief[1]. Dès l'année 1218, on voit un Bourcard de Liebstein figurer comme témoin dans un accord entre Bourcard d'Asuel et l'abbaye de Lucelle dans une nombreuse assemblée siégeant devant l'église de Saint-Vincent de Cornol[2]. Ce Bourcard, ou peut-être son fils de même nom, était un des médiateurs

1. *Archives de l'ancien évêché de Bâle.* — *Histoire des comtes de Ferrette,* par A. Quiquerez.
2. Même lieu et *Bourcard d'Asuel,* par A. Quinquerez.

et témoins d'un traité conclu à Délémont entre l'évêque de Bâle et les comtes Ulric et Louis de Ferrette vers l'an 1233 ou 1234[1]. A la même époque vivait un Jean de Liebstein qualifié du titre de *dominus*, ce qui indique qu'il était chevalier[2].

Cette famille possédait quelques terres près de l'ancienne colonie d'*Augusta Rauracorum;* ces terres étaient retenues en fief, en 1280, par les nobles de Zerkinden, dont le château primitif était sur une colline près de Chindon, le *Kindunum* des temps celtiques, dans la vallée de Tavannes. A cette époque vivait un noble homme, Walther de Liebstein, qui vendit à l'abbaye de Bellelay, en 1299, la dîme qu'il possédait à Guerwillers, pour 50 livres estevenantes[3]. Albert de Liebstein, abbé de Murbach, en 1301, était probablement son frère[4]. Ce prélat ne fut pas heureux en choisissant un noble de la famille de Haus comme avoué de son monastère.

Les nobles de Liebstein possédaient, en 1270, le droit de patronage de l'église de Larg que Walther de Liebstein céda à l'abbaye de Lucelle, en 1316, après de nombreuses difficultés. Les Bernardins invoquèrent à ce sujet un don fait à leur monastère pour un anniversaire fondé par Walther de Liebstein et son fils défunt Pierre[5].

En 1322, Ulric II (ou III), comte de Ferrette, transigea avec les chevaliers Théobald et Ulric de Ferrette, ses ministériels, relativement au château de Liebstein, aux villages d'Oltingen et de Lauter, et à quelques dîmes à Ferrette, qu'il leur donna en fief. Cet acte fait penser que les nobles de Liebstein n'existaient plus ou que leur château avait passé aux gentilshommes de Ferrette. Cependant on trouve, en 1359, Agnès, fille de feu Richard de Liebstein, chevalier, et femme de Jean dit *zem Wighaus* de Zillisheim, écuyer, qui donna alors au frère de son mari, religieux de Lucelle, pour son monastère, une rente annuelle de 60 quarteaux moitié blé, moitié avoine, et de seize poulets, assignée sur tous les biens de la donatrice à Dürlisdorf, Liebsdorf et Beurnevesain[6].

Il y eut plus tard une branche de la famille de Ferrette qui prit le nom de Zillisheim, mais nous ne savons si elle existait déjà en 1359. Il se pourrait que, dès la première moitié du quatorzième siècle, les nobles de Lieb-

1. *Archives de l'évêché de Bâle. — Histoire des comtes de Ferrette.*

2. *Archives de Bellelay.* Recueil de chartes, t. I. — Trouillat, t. I, p. 515.

3. Trouillat, t. II. 331. 1280, et p. 676.

4. Schœpflin, *Alsat. illust.*, t. II, p. 655. D'après les annales de Colmar, il s'appelait Berthold et il fut élu en 1299. Trouillat, t. II, p. 697, 698, le nomme Albert de 1300 à 1303. — Lunig, *Contin.* I *Spicileg. eccles.* 940.

5. *Apophasis lucellensis*, Walch, 302.

6. Trouillat, t. IV, 680. Walch, *Miscel. lucel. et apophasis.*

stein, et probablement Richard, nommé précédemment, n'eussent laissé que des filles pour héritières, dont l'une aurait porté dans la maison de Zillisheim une partie de l'héritage de ses ancêtres, et une autre en aurait agi de même par un mariage avec un des nobles de Ferrette, nommés, en 1322, comme possesseurs du château de Liebstein.

D'après Schœpflin[1], à l'extinction des Liebstein, leur château aurait passé aux sires de Morimont ou de Mœrsberg, en 1341, et, l'année suivante, aux nobles de Ferrette. On voit, en effet, dans le livre des fiefs de l'Autriche, qu'en 1341, Cunz ou Conrad de Mœrsberg tenait en fief des ducs le *Hof* de Benndorf et tous les biens que les Liebstein y avaient eus, ainsi que le *Burg* de Liebstein. Toutefois, depuis 1342, ce château était inféodé aux nobles de Ferrette et leur resta jusqu'à la fin du siècle dernier[2].

Les armoiries des Liebstein étaient d'argent à deux jumelles en face et deux en pointe de sable, selon les manuscrits de Lucelle, tandis que d'après l'armorial de Tschudi, elles étaient d'argent à la face et à la pointe de sable. Le cimier était surmonté de deux trompes aux émaux de l'écu.

1. Schœpflin, *Alsat. illust.*, t. II, p. 33, 36.
2 Walch, *Miscel. lucel.*, t. I et II.

Quiquerez, *à Délémont.*

ANCIENNE GRAVURE

REPRÉSENTANT

LA CATHÉDRALE ET L'HORLOGE ASTRONOMIQUE

DE STRASBOURG.

En faisant effectuer, à plus de deux cent cinquante ans d'intervalle, un nouveau tirage de la planche d'Isaac Brunn représentant la cathédrale de Strasbourg et sa célèbre horloge, le comité ne s'est pas fait illusion sur la valeur de la gravure, au point de vue de l'art, ni sur celle des deux légendes latine et allemande comme données historiques; car, comparée aux autres œuvres du même artiste, cette gravure est fort négligée, et d'un autre côté les assertions des légendes ne sont guère d'accord avec les connaissances archéologiques modernes.

Cette planche, faite, au dire de son auteur, dans ce format en l'honneur de la patrie et pour rendre service à ceux qui désirent la posséder, nous semble devoir être qualifiée tout simplement et plus vraisemblablement de spéculation d'éditeur; on se tromperait en attribuant l'importance d'une œuvre d'art à un simple article de commerce destiné à une grande et lucrative propagation. Elle paraît avoir été exécutée avec beaucoup de hâte, pour une époque précise, pour un jour de grande fête peut-être, qui devait amener beaucoup d'étrangers dans la ville.

Avec un pareil but, on a dû chercher à économiser les frais afin de pouvoir vendre à bon marché et débiter la plus grande quantité possible, absolument comme cela se pratique de nos jours, pour les productions que l'on décore trop souvent du nom abusif d'artistiques.

A ce point de vue, la planche de Brunn et de son éditeur ou imprimeur Nagel présente un véritable intérêt : c'est un « spécimen de l'imagerie à « bon marché et populaire du commencement du dix-septième siècle;» à ce titre sa réimpression et la publication dans le Bulletin ont paru rentrer dans le programme de la Société.

Isaac Brunn, graveur en taille-douce, exerçait son art à Strasbourg, sa ville natale, vers la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle.

Il est l'auteur des six belles gravures qui illustrent la *Description de la cathédrale de Strasbourg*, publiée en 1617, par Osée Schadeus, et de deux grandes planches représentant cette même cathédrale. On lui doit également la publication d'un manuel, très-estimé en son temps, sur l'art du dessin (*Reiszbüchlein. Wie man soll lernen reiszen*).

Notre gravure porte deux légendes : la première en latin, et l'autre en allemand, dont nous donnons ici la traduction littérale.

Légende latine.

Avant la naissance du Christ, un temple fut élevé à Strasbourg au dieu de la guerre Mars, que les Teutons appellent Krutzmann ou le guerrier.

En l'an de Christ 60, la ville, grâce à l'apôtre saint Materne, embrassa la religion chrétienne.

En l'an 49 (451), la ville fut détruite par Attila en même temps que le temple. Mais celui-ci fut rebâti par Chlodowic, roi des Francs, et dédié à la sainte Trinité et à la sainte Vierge Marie. En 640, le roi Dagobert établit Amand comme premier évêque.

En l'an 769, Pépin et après lui Charlemagne bâtirent le chœur.

En l'an 1007, le temple fut consumé par un incendie.

En l'an 1015, l'évêque Wernher le recommença.

En l'an 1277, l'évêque Conrad de Lichtenberg éleva à une grande hauteur la tour, Erwin de Steinbach étant l'architecte.

En l'an 1365, Jean Hultz, de Cologne, bâtit une triple spirale, après quoi il mourut. Enfin on amena quelqu'un de la Souabe qui termina, en 1430, toute l'œuvre. Elle a 574 pieds de hauteur, elle est percée à jour de tous côtés. Ceci et d'autres qualités admirables encore la font avec raison compter parmi les sept merveilles du monde.

Légende allemande.

Strasbourg la très-antique ville, qu'on a appelée Argentoratum, devint sujette plus tard des rois francs, sous lesquels sa population et ses édifices continuèrent à augmenter jusqu'à l'avénement du roi Dagobert. Celui-ci, à qui la position de la ville convenait, fit commencer la construction de la tour vers l'an 643, et lui accorda en même temps des franchises. L'an 1000, la tour fut incendiée par la foudre; mais le dommage fut réparé en l'an 1018, sous l'évêque Wernher de Habsbourg, le quarante-quatrième de Strasbourg. On commença à jeter les fondements profonds, et on employa dix années entières pour arriver à fleur de terre. Erwin de Steinbach était l'architecte; ce fut lui qui fit le plan. En l'année 1277, on acheva heureu-

sement une partie de l'église et du temple. Au bout de vingt-huit ans l'architecte Erwin mourut. Mais aussitôt vint à sa place un maître de Cologne Jean Hultz, qui éleva l'édifice jusqu'au dôme (*Helm*)[1]. A peine fut-il posé que cet architecte quitta la terre : on en chercha un au fond de la Souabe, et celui-là, grâce à Dieu, a achevé l'ouvrage.

Cette merveille fut donc terminée en mars 1449. L'édifice a 574 pieds de hauteur; il est à jour et couvert d'ornements, c'est pourquoi cette belle tour est comptée au nombre des merveilles du monde. Isaac Brunn l'a mise en cette forme en l'honneur de la patrie et pour rendre service à ceux qui désirent la posséder. Anno 1607, exécuté par F. Christ. Nagel.

1. Ceci est inexact; Hultz termina la tour en 1439 seulement.

F. C. Heitz.

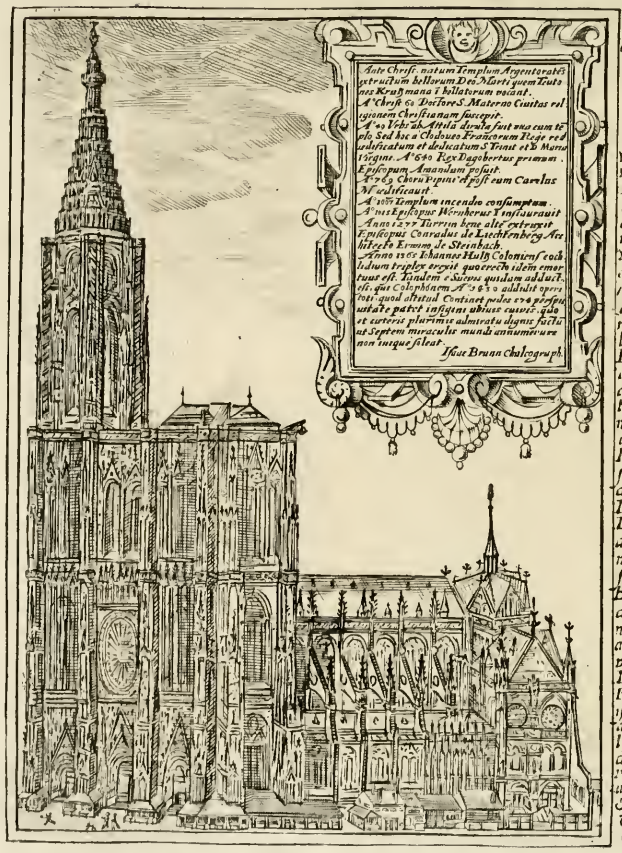

Von Straßburg der vralten statt
die man argentoratense genent hat
die ward auch nachmals vnderthan
den frentzischen kunigen da es dan
ain volck vnd gebey sehr zu nam
sis kunig dagobertus kam
dem gefel wol die gelegenheit der stat
das er den thurn scheynen hatt
vmbs Jar Sechs hundert viertzig drey
vnd Freiheitt geben auch darbey
Anno Tausent Er verBran
als in Der Vonder Zundet an
doch den vnfall vnangesehen
ward im Jar tausent Fünf zehen
vnder Bischoff werner von hapspurg
dem vier vnd viertzigsten v straßburg
An gefangen gelegt Zu werden
das tieff Fundament der Erden
vndman Legt dran ganz Zehen Jar
bis es der erden gleich war Gar
Erwin von Steinbach Baw herr war
aler hat gestelt die visierung Gar
drum im Jar da man hat vschriben
tausent zweyhundert Sibenzig sibenzig
wird aussfurt mit Gutten glück
der Kirch vnd des Tempels auffbau
In acht vnd Zweintzigsten Jar dahin
fart Der Baw herr Erwin
darnach fart als Bald an sein statt
Dy man 1365 ge Zelt hat
Johan hultz ein meister von Collen
der theilt in Bis auff helm auff stellen
welcher Kaum wird auff gestelt
schied disser meister nott der welt
Bis das man ein aus schmaben brach
der es Gott lob hat aus Gemacht
ward also volend Jesus wunder
als man Zalt vierzehen Hundert
vnd neun vnd vierzig Jar Darzu
In seiner Hohe hat er werck schuh
Fünff Hundert sibentzig vnd vier
ist durchleichtig nach aller Zier
drum wird der schone thum gezelt
Jnder die wunderwerck der welt
den hat dem vatterland Zu Ehren
vnd Zu nutz den die In begeren
aus lieb vnd Diensten verfacht
Isaac Brunn in disse Form gebracht
Anno Domini 1606

Excudit J. Chris. Nagel

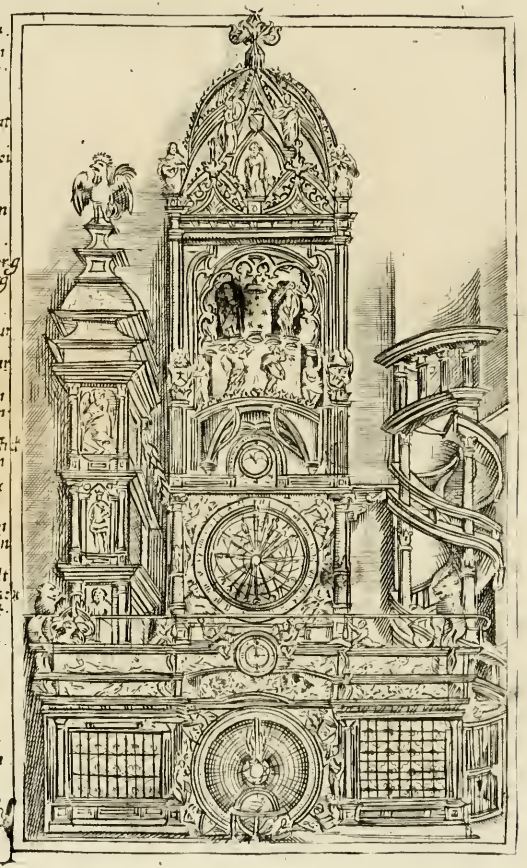

L'ABBAYE DE SAINT-APOLLINAIRE.

A peu de distance de Folgensbourg, village situé à 12 kilomètres de Bâle, sur une éminence, d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très-étendue, sur la jonction des routes du Doubs à Bâle et de Moulins à Bâle, lieu dont le nom réveille le souvenir des longs commentaires que plusieurs auteurs ont faits sur le point où peut avoir été livrée la bataille entre Arioviste et Jules César, il existe une portion de sol assez considérable, une plaine solitaire, qu'une ceinture de forêts environne de tous côtés d'ombre et de silence; çà et là on rencontre sous l'herbe quelques pierres moussues, quelques informes vestiges de matériaux de construction.

C'est qu'il y a sept cent vingt ans, à cette place, s'élevait le prieuré de Saint-Apollinaire, dans l'ancien décanat du Leymenthal du diocèse de Bâle.

Ce prieuré existait déjà en 1144, comme le prouve une bulle du pape Lucius II de cette date, qui confirme ses possessions et affranchit ses propres cultures de toute espèce de dîme[1].

On ne connaît point d'autre document qui fasse mention de ce prieuré, antérieur au couvent de Bénédictines qui paraît lui avoir succédé; on ignore également l'époque de son origine, de même que celle où il fit place au couvent de nonnes sur lequel les comtes de Ferrette exerçaient le droit d'avocatie.

Ce n'était pas une de ces riches et grasses abbayes, séjours de luxe et de bonne chère; mais un assemblage de bâtiments bas et humides, la plupart dans un état complet de dégradation, où tous les styles d'architecture se trouvaient confondus. De loin, on aurait été tenté de prendre ces bâtiments pour une ferme que le propriétaire laissait tomber en ruines, si l'on n'avait remarqué sur le sommet de la grille d'entrée une grande croix de fer rouillé, d'un travail assez curieux, et où apparaissaient encore au soleil quelques vestiges de dorures. Aux bâtiments attenait un jardin dont la culture et le dessin attristaient l'œil; un peu plus loin, au nord de l'église, un humble et étroit cimetière; et pourtant ce jardin avait été planté

1. *Codex diplomaticus ecclesiæ basiliensis* (folio 3. B), 26 octobre 1144. — *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle,* par Trouillat, conservateur des archives à Porrentruy, t. Ier, p. 286.

par des hommes distingués: Jean Démétrius, abbé de Lucelle, était venu méditer sous ses ombrages ses admirables écrits théologiques; Conrad Holzaker, de Bâle, rédacteur des actes du Concile de Constance; Nicolas Amberg, vice-chancelier de Fréderic III, auteur de dissertations historiques sur les antiquités de Lucelle, étaient venus se reposer dans cette solitude.

A ce prieuré succéda un couvent de Bénédictines que l'évêque de Bâle, Berthold de Ferrette, plaça sous la direction de l'abbaye de Lucelle et sous la règle de Cîteaux, en 1253[1]. Le pape Innocent II confirma cette réforme en 1254[2].

L'abbaye de Saint-Apollinaire était une des plus anciennes communautés de femmes de la contrée. Elle comptait au nombre de ses bienfaiteurs les principales familles nobles de l'Alsace et de la Suisse, tels que les comtes de Ferrette, de Teck, d'Osemberg, de Thierstein, de Reichenstein, d'Eptingue, de Bærenfels, de Truchsess, toutes maisons vassales de l'évêché de Bâle. De plus, elle tenait de la munificence des papes de grands priviléges. Il était permis aux religieuses de donner retraite à des séculières qui, dégoûtées du monde, voudraient se réfugier dans leur couvent pour y faire pénitence, sans se lier par des vœux. Néanmoins, le monastère de Saint-Apollinaire, comme tant d'autres, avait suivi l'entraînement général que le relâchement des mœurs, les désordres enfantés par les longues guerres de cette époque désastreuse, avaient propagé jusque dans les communautés religieuses. Là, comme ailleurs, la règle de Saint-Benoît avait été mise en oubli, la clôture même n'était plus observée[3].

Le monastère et l'abbaye de Saint-Apollinaire, dans le diocèse de Bâle et le comté de Ferrette, fondés par la piété des mêmes comtes pour des filles de Saint-Benoît, s'étaient peu à peu laissé aller à un relâchement qui les avait amenés à une pauvreté extrême. Berthold, évêque de Bâle, sur l'ordre du souverain pontife et appuyé de son autorité, chassa, l'an 1256, les quelques nonnes qui restaient encore, en leur assurant un subside annuel, puis il remit le monastère aux possesseurs de Lucelle. Son frère, Ulrich, comte de Ferrette, se dessaisit bénévolement de son droit de juridiction sur le monastère aboli, et c'est ainsi que, sous le titre de prévôté de Saint-Apollinaire, il vint à dépendre de celui de Lucelle.

1. *Cartulaire de Lucelle*, p. 188, 22 novembre 1253. — *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, par Trouillat, conservateur des archives à Porrentruy, t. Ier, p. 597.

2. *Cartulaire de Lucelle*, p. 189, 8 mai 1254. — *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, par Trouillat, conservateur des archives à Porrentruy, t. Ier, p. 599.

3. Voy. *Epitome fastorum Lucellensium*, imprimé à Porrentruy, en 1666, p. 146.

L'*Epitome Fastorum* ajoute que « c'est un pèlerinage très-fréquenté par une foule de gens qui viennent y invoquer ce saint pour diverses maladies, et spécialement pour l'épilepsie. » L'évêque Berthold, ému du désordre qui régnait dans l'enceinte consacrée au Seigneur, supprima ce couvent de Cisterciennes, en 1256, et l'annexa définitivement à l'abbaye de Lucelle, qui y entretint ses religieux jusqu'à la Révolution de 1789. Le pape Innocent IV confirma la renonciation qu'Ulrich, comte de Ferrette, avait faite de son droit de juridiction sur le monastère de Saint-Apollinaire, en faveur de la maison de Lucelle, le 7 juin 1256, la 10e année de son pontificat. Il confirma aussi la cession et l'incorporation du monastère de Saint-Apollinaire, faite en faveur de l'abbaye de Lucelle par Berthold, évêque de Bâle, le 8 des ides de mai, la 11e année de son pontificat[1].

Malgré tous les ennuis qu'éprouva l'évêque Berthold pendant l'interrègne de l'Empire où tout fut en désordre en Allemagne et en Italie, il n'en déploya pas moins une activité extraordinaire en organisant des alliances avec les évêques et les villes du voisinage du Rhin pour se soutenir mutuellement, en achevant les fortifications de Bâle et en résistant à Rodolphe de Habsbourg, qui était venu de nuit, accompagné de sa noblesse, surprendre la ville et brûler le couvent des Madelonnettes. C'est à cette même époque qu'il confie à Thyemo, ou Théobald Ier, baron de Ramstein, 10e abbé de Lucelle, élu en 1238, pour le réformer suivant la règle de Cîteaux, le monastère de Saint-Apollinaire de Michelbach, d'où il avait chassé les nonnes bénédictines de mauvaise vie. En même temps, le frère de cet évêque abandonne son droit de juridiction sur le prieuré. Les fastes de Lucelle nous apprennent aussi que, après une vie noblement employée à relever Saint-Apollinaire, « l'abbé Thyemo s'envola au ciel le jour de la conversion de saint Paul, l'an 1257[2]. »

Les successeurs de Thyemo s'étaient adonnés avec succès à la réforme et à l'administration de Saint-Apollinaire, mais un de ceux qui y contribuèrent le plus fut Théobald II, Hylweck, né à Thann, proclamé, le 15 octobre 1494, abbé de Lucelle, sous le pontificat d'Alexandre VI. Il rétablit la prévôté de Saint-Apollinaire; il achète le château de Léobourg; il acquiert, à titre de permutation, la prévôté de Petit-Lucelle qui était aux mains des chanoines réguliers de Saint-Léonard de Bâle. A la réunion des princes à Worms, à laquelle il assista, il obtint du pape Léon X la confirmation des priviléges qu'il tenait des souverains pontifes, et, de l'empereur Charles-

1. Voy. *Epitome*, p. 66.
2. Voy. *Epitome*, p. 182.

Quint celle de ses priviléges impériaux, en y ajoutant celui-ci : «Nul ne devait empêcher l'élection de nos abbés[1].»

A partir de cette époque commence pour Saint-Apollinaire une nouvelle ère, qui fut celle de l'établissement de la discipline ecclésiastique et de la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur. Dès lors, tout ce qu'il y avait de mondain dans le régime intérieur de la communauté des religieuses disparut: les abbés de Lucelle mirent à la place le jeûne, les veilles de nuit, le silence, en un mot toutes les austérités de l'ordre de Cîteaux. On n'entendit plus que les solennelles harmonies du chant grégorien, et l'ange des ténèbres, qui avait établi sa demeure entre les murs souillés du monastère, s'envola à tire d'ailes, chassé par l'éloquence des savants abbés de Lucelle. L'étude, principale occupation des Bénédictins, ne tenait qu'un rang secondaire dans l'abbaye de Saint-Apollinaire, cependant elle fournit aussi son contingent d'hommes remarquables. La règle de Saint-Benoît, observée dans toute sa rigueur, les statuts dressés par saint Étienne sous le nom de Charte de Charité, les usages de Cîteaux recueillis par saint Bernard, et de grands exemples de vertu, maintinrent longtemps la régularité et l'uniformité dans cette maison. C'est alors que d'illustres solitaires, renonçant, à la fleur de leur âge, à un monde dont ils n'ont encore connu que les plaisirs, viennent consacrer leur vie dans ce désert au silence et à la retraite. D'abord, c'est Théobald Kauffmann, administrateur de Saint-Apollinaire, qui écrit ses chroniques sur l'abbaye; ensuite Jean Démétrius, auteur d'écrits théologiques très-estimés, né à Bâle, et mort en 1319; Conrad Holzaker, professeur à Saint-Urbain, rédacteur des actes du Concile de Constance, mort en 1443; Nicolas Amberg, de Bâle, vice-chancelier de Fréderic III, auteur de dissertations historiques sur les antiquités de Lucelle, mort en 1467; Louis Jæger, docteur en théologie, mort en 1495; et enfin, Laurent Lorillard, de Porrentruy, aussi docteur en théologie, mort en 1648.

Les lettres, les sciences, les arts avaient des représentants à Saint-Apollinaire. Je citerai en première ligne Béatus Papa, le 35e abbé de Lucelle, natif de Guebwiller, et administrateur de notre abbaye. Ce fut en l'an 1583, le 15 mai, sous le pontificat de Grégoire XIII, qu'il avait été proclamé, et le 4 août le suffragant de l'évêque de Bâle l'installa à Lucelle.

Plein d'ardeur dans l'accomplissement de ses devoirs de vicaire général, il parcourut presque toute l'Allemagne. Grâce à lui, toute la voûte et tout l'intérieur de l'église de Lucelle furent refaits à neuf; on l'orna de peintures, un parvis nouveau y fut mis et les murailles furent couvertes de

1. Voy. *Epitome*, p. 205.

fresques. Il entreprit aussi de reconstruire le château de Lœwenbourg, situé sur le territoire bernois; il consacra à cette entreprise, malheureusement en pure perte, une grande partie du trésor que lui avait laissé son prédécesseur : le château devint presque tout entier la proie des flammes avant d'avoir pu être achevé, et lui-même fit une chute en parcourant les constructions: sa tête heurta sur une pierre; il en mourut le jour suivant, 14 janvier 1597. Son corps, transporté à Lucelle, fut inhumé devant le grand autel, à côté de Gaspard, évêque de Bâle[1].

Béatus Papa, en parcourant l'Allemagne comme vicaire général, en visitant les monastères des deux sexes en Suisse, en Prusse, en Bavière, en Franconie, recueillit et rassembla, œuvre utile autant que difficile, les détails contenus dans les registres authentiques sur les fondations et les origines de ces monastères[2].

Parmi les protecteurs les plus zélés de l'abbaye de Saint-Apollinaire, nous devons aussi citer Jean Hanser, d'Ensisheim, prieur de Lucelle élu en l'an 1605, sous le pontificat de Paul V. Par ses instances, il obtient de l'empereur Ferdinand II la confirmation, d'une manière toute spéciale, de tous les priviléges accordés au monastère par ses prédécesseurs et surtout par Charles IV et Sigismond. Quant aux localités acquises depuis cette époque, l'empereur les place sous la protection directe de l'Empire, et il accorde de plus le droit d'asile à la cour de Léobourg, à la grange et au moulin de Badenschwiller, au moulin de Saint-Apollinaire, à la grange de Pauter. Priviléges donnés à Vienne, le 13 janvier 1625[3].

Je ne citerai pas tous les philosophes, tous les penseurs qui se sont succédé dans cette humble retraite! Là, pendant que les uns prennent connaissance du personnel de l'abbaye et travaillent à en rétablir les affaires, les autres cultivent la terre comme de simples journaliers; puis, quand leur corps est fatigué de ces occupations matérielles, ils composent des livres qui, deux cents ans plus tard, serviront encore de base à l'enseignement. L'Alsace surtout fournit à cette communauté religieuse un grand nombre d'abbés renommés par leur savoir et leur piété.

Ce monastère, comme toute l'Alsace, eut aussi des luttes à soutenir, des charges à supporter. C'est d'abord, de 1348 à 1349, la peste, qui emporta la cinquième partie de la communauté. Un autre désastre fondit plus tard sur Saint-Apollinaire. L'an 1356, dans la nuit du 18 au 19 octobre, un tremblement de terre renversa une grande partie du monastère. Le pays

1. Voy. *Epitome*, p. 213.
2. Voy. *Epitome*, p. 228.
3. Voy. *Epitome*, p. 113.

était à chaque instant en proie à des déchirements intérieurs et livré aux invasions étrangères. La guerre qui s'éleva en 1444, entre les Suisses et l'archiduc Sigismond d'Autriche, obligea celui-ci à demander du secours à Charles VII, roi de France. Le dauphin Louis vint, à la tête de soixante mille hommes, attaquer la Suisse, commença par mettre le siége devant Bâle, qui tenait ouvertement pour le parti des Suisses, et livra la fameuse bataille de Saint-Jacques. Les troupes du dauphin campèrent en partie dans le monastère, y portèrent la désolation, pillèrent et brûlèrent plusieurs bâtiments.

Dans les premières années de l'administration de Jean-Henri d'Ostein, vers 1628, les armées allemandes, françaises, suédoises entrèrent tour à tour dans le pays, et le ravagèrent entièrement. La situation de Saint-Apollinaire devint si critique pendant cette ruineuse guerre de Trente ans, que les abbés se virent forcés de se réfugier dans les monastères de la Suisse.

Après un siècle et demi de calme, l'abbaye de Saint-Apollinaire subit, en 1792, le sort de tous les établissements ecclésiastiques.

Dans l'automne de cette même année, l'antique monastère fut livré aux démolisseurs.

Les archives du monastère étaient très-riches en manuscrits précieux; un des plus importants était la chronique de Théobald Kauffmann, administrateur de Saint-Apollinaire, ouvrage in-folio; il faut y joindre des chroniques sur l'Alsace et la Suisse et un grand nombre de chartes, de journaux, de recueils d'anecdotes, écrits par des abbés patients et laborieux. A la suppression des ordres monastiques, ces manuscrits ont eu le sort d'un grand nombre de pièces des archives de Lucelle, emportées par les moines dans leur exil d'outre-Rhin, et perdues ou dispersées. M. Trouillat, le savant auteur des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, a pu obtenir, d'un héritier d'un moine de Lucelle, quatre ou cinq pièces originales relatives à cette abbaye, entre autres, l'acte confirmatif de 1136, publié par Schœpflin d'une manière incorrecte, et reproduit par le nouvel éditeur dans ses Monuments. La dispersion de ces archives peut être considérée comme une perte des plus regrettables pour l'Alsace.

La décoration intérieure de l'église de Saint-Apollinaire, telle qu'elle existait au dix-huitième siècle, était bien entendue. Les trois autels, qui ont pu être conservés et qui se trouvent aujourd'hui dans l'église de Folgensbourg, sont du style grec, à colonnes surmontées de chapiteaux de l'ordre composite. Un immense baldaquin, dépourvu de son couronnement, porté sur quatre colonnes, les deux dernières adossées contre le mur, couvre le

maître-autel. Les latéraux sont ornés de deux colonnes, surmontées d'une architrave, et reposent sur les gradins. Ces deux autels touchaient au plafond de l'église. Le maître-autel est surchargé d'ornements. Six grandes statues en bois doré, vingt petits anges suspendus à droite et à gauche, un millier de fleurs sculptées et de guirlandes entrelacées attestent l'abâtardissement dans lequel était tombé au dix-huitième siècle le style de l'architecture et de l'ornementation.

Les tableaux des autels latéraux ont beaucoup plus de mérite. L'un représente saint Bernard à genoux, les bras en forme de croix sur la poitrine, le visage radieux; la sainte Vierge au-dessus, l'enfant Jésus sur le bras gauche; elle est portée par des anges et laisse tomber une goutte de lait de son sein couvert de fleurs sur le saint abbé de Clairvaux.

L'autre représente sainte Madeleine dans le désert, repoussant de la main gauche, avec une sainte horreur, un miroir par lequel le démon veut lui rappeler son ancienne vanité, et elle porte ses regards mouillés de larmes vers Jésus-Christ qui lui apparaît dans le firmament et qui lui montre le ciel.

Au bas du saint Bernard, on peut lire : *C. Stauder ex Augsbourg, invenit et pinxit,* 1731. Au bas de la Madeleine on ne découvre point le nom, mais il est facile de voir que les deux tableaux proviennent du même artiste.

Carl Stauder avait une réputation méritée au commencement du dix-huitième siècle, en Allemagne. (Voy. Nagler, dans son *Künstler-Lexicon.*)

La statue de saint Apollinaire, qui se trouvait sur le maître-autel, a été sauvée et se trouve aujourd'hui dans l'église d'Obermichelbach. Sa valeur artistique est incontestable; elle paraît provenir de la fin du quatorzième siècle. Sa hauteur est de $1^{m},75$, et sa largeur de $0^{m},80$. Saint Apollinaire est assis, revêtu d'une chape; il a la mitre sur la tête, la crosse à la main, il entr'ouvre la bouche et tient la main levée. La figure est des plus expressives, et ce qui établit sa valeur artistique, c'est que l'auteur a retracé cette figure avec un ciseau tellement ferme qu'il lui a donné tout le relief de la réalité.

Sur le bord de la chape que porte saint Apollinaire, de haut en bas et à l'entour, sont sculptés les douze apôtres. Il y a aussi des emblèmes sculptés sur la mitre. La crosse n'a aucune valeur artistique; ce n'est pas celle qui se trouvait primitivement dans la main du saint évêque. Cette statue est encore dans un assez bon état de conservation.

L'église possédait une série de tableaux peints à fresque retraçant les principaux faits de la vie de saint Bernard; des sujets empruntés aux

Écritures saintes; des images allégoriques choisies avec goût et discernement; d'élégants feuillages d'acanthe, et d'autres ornements parfaitement assortis et habilement combinés étaient semés avec profusion sur les murs et sur la voûte[1].

1. Depuis 1792, Saint-Apollinaire a passé entre plusieurs mains, aujourd'hui M. Romazotti en est le propriétaire; il n'a reculé ni devant le travail, ni devant la dépense pour tirer le meilleur parti de cette vaste propriété.

SABOURIN DE NANTON.

CROMLECH'S DE MACKWILLER.

Objets en bronze trouvés dans les tumulus du Todtenberg.

(Grandeur d'exécution.)

Strasbourg, typographie de G. Silbermann.

LES *CROMLECH'S* DE MACKWILLER.

A l'est des ruines romaines de Mackwiller[1] s'élève un coteau boisé appelé de temps immémorial la montagne des morts (*Todtenberg*); outre de nombreuses sépultures germaniques découvertes depuis plusieurs années dans cette forêt, on y trouve un groupe de *tumulus* d'un très-faible relief qui avait échappé jusqu'à présent à l'œil des archéologues[2]; plus heureux que ses devanciers, M. le pasteur Ringel vient de fouiller ces tertres et d'y découvrir des monuments de pierres brutes qui offrent une grande analogie avec les *cromlech's* de la Bretagne et les *Steinkreise* du Schleswig[3].

Ces *tumulus* sont réunis au nombre de douze, près d'anciennes carrières[4]; un treizième se trouve isolé à 600 mètres vers l'est; l'espace qui sépare ce dernier du groupe principal est couvert par une multitude de petites buttes rectangulaires.

Tous ces monuments sont exactement représentés sur le plan d'ensemble annexé à la présente notice[5].

M. le pasteur Ringel a fouillé complétement les *tumulus* cotés 1, 2, 3, 4, 5 et 13 sur le plan d'ensemble, ainsi qu'une dizaine de petites buttes. Je vais rendre compte du résultat de ces fouilles d'après l'examen que j'en ai fait sur les lieux, de concert avec mes collègues, MM. Saum et Fürst[6], et

1. Le village de Mackwiller est situé près de Saar-Union dans la partie de l'arrondissement de Saverne désignée sous le nom de Lorraine allemande. — Voy. la carte annexée à ma notice sur les découvertes faites dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen.

2. Schweighæuser rend compte des tombes franques du *Todtenberg* sans faire mention des *tumulus* qui s'y trouvent (*Antiquités d'Alsace*, mémoires manuscrits).

3. Voy. les mémoires de la Société polymatique du Morbihan et les bulletins de la Société pour la conservation des monuments historiques des duchés du Schleswig-Holstein et Lunebourg, Kiel, 1862-1863.

4. Ces carrières sont creusées dans le grès bigarré; les pierres employées dans les *tumulus* du *Todtenberg* et dans les constructions romaines de Mackwiller en proviennent.

5. Ce plan, rédigé par M. le pasteur Ringel, présente l'ensemble des découvertes faites à Mackwiller et au *Todtenberg* par cet habile et zélé archéologue, à qui l'on doit aussi plusieurs plans en relief et de nombreux dessins de détail. Ces précieux documents sont conservés dans les archives de la Société.

6. Les dessins qui représentent les *tumulus* n°s 1, 2 et 3, ont été faits par M. Fürst, architecte de l'arrondissement de Saverne.

je compléterai cette étude au moyen des renseignements qu'a bien voulu me communiquer M. Ringel, au sujet des découvertes qui n'avaient pas laissé de traces, et de celles effectuées postérieurement à notre visite au Todtenberg.

Tumulus n° 1.

(Diamètre 16^{m}, hauteur 1^{m},05.)

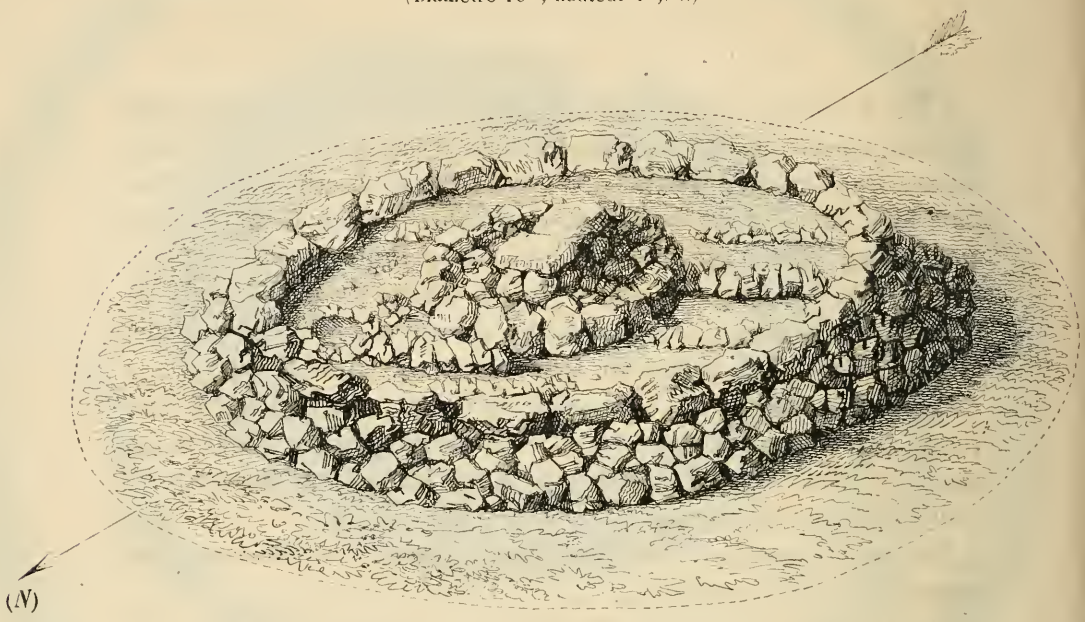

$\frac{1}{100}$

Profil du *tumulus* n° 1 suivant la ligne nord-sud.

Ce tertre renferme, sous une couche de terre de 0^{m},30 d'épaisseur, deux *cromlech's* ou cercles concentriques formés de grosses pierres.

Au milieu se trouve un amas de moellons bruts, ayant la forme d'un cône tronqué, sur lequel est posée une table de pierre.

Le tronc de cône s'appuie sur le *cromlech* intérieur.

La table est formée de deux dalles brutes de 1^{m},56 de longueur totale sur 0^{m},71 de largeur; un feu ardent l'a calciné ainsi que ses supports; des amas de charbons et de cendres couvrent toute la surface du cône.

Au premier coup d'œil, la partie centrale de ce monument a l'aspect d'un *dolmen;* c'en est bien un dans le sens étymologique du mot (*dol* ou *tol* veut dire, en langage celto-breton, élévation, et *men,* pierre); mais ce n'est pas un *dolmen* funéraire comme ceux que l'on rencontre en grand nombre en Bretagne, car la table supportée par dix pierres verticales jointives ne recouvrait aucune cavité [1].

Les sépultures, au lieu d'être placées au centre du *tumulus*, se trouvaient entre les deux *cromlech's;* elles étaient construites en pierres brutes s'arc-boutant en forme de toit.

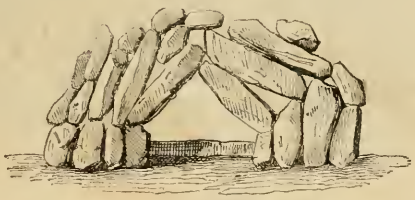

Deux de ces tombes étaient intactes; elles avaient 2 mètres de longueur, $0^m,60$ de largeur, et $0^m,30$ de hauteur intérieure au point le plus élevé. Le sol, pavé en dalles brutes, était recouvert d'une couche de terre grasse, sur laquelle on apercevait quelques linéaments bruns ou noirâtres.

Dans l'une d'elles, on a trouvé un collier en bronze uni de $0^m,14$ de diamètre et trois bracelets de $0^m,04$ de diamètre, ornés de ciselures; dans une autre, un grand collier de même métal, de $0^m,16$ de diamètre, brisé en plusieurs morceaux; enfin, en régalant les terres extraites de l'intérieur du *tumulus*, on a découvert une jolie fibule [2].

Le collier et les bracelets sont semblables à ceux que l'on rencontre habituellement dans les *tumulus* de la plaine d'Alsace; mais la fibule a une forme inconnue jusqu'à présent dans nos contrées; il en existe une à peu près semblable au musée de Mayence [3], à laquelle le savant conservateur de ce musée attribue une origine étrusque.

Les tombes étaient alignées et orientées du nord-est au sud-ouest; elles paraissent avoir rempli complétement l'intervalle libre entre les *cromlech's*,

1. M. Henri Martin, dans ses *Antiquités bretonnes*, fait mention d'un autel druidique situé dans la lande de Ker-lan, qui avait, comme celui du *tumulus* n° 5, l'aspect d'un *dolmen*, mais sans chambre funéraire: c'était une table de pierre de très-grande dimension posée sur une masse allongée; on l'appelle dans le dialecte breton *an anoter*, c. à. d. un autel. (*Siècle*, octobre 1864.)

2. Le collier est représenté sur la planche chromo-lithographique, fig. n° 1, l'un des bracelets, fig. 2, et la fibule, fig. 3; tous ces objets sont en bronze, ainsi que l'a constaté M. le professeur Oppermann.

3. T. I, livr. IX, pl. II, fig. 2 de l'ouvrage de M. le docteur Lindenschmitt.

sauf un petit espace occupé par deux excavations découvertes postérieurement aux premières fouilles par M. le pasteur Ringel, qui les décrit ainsi qu'il suit dans ses notes :

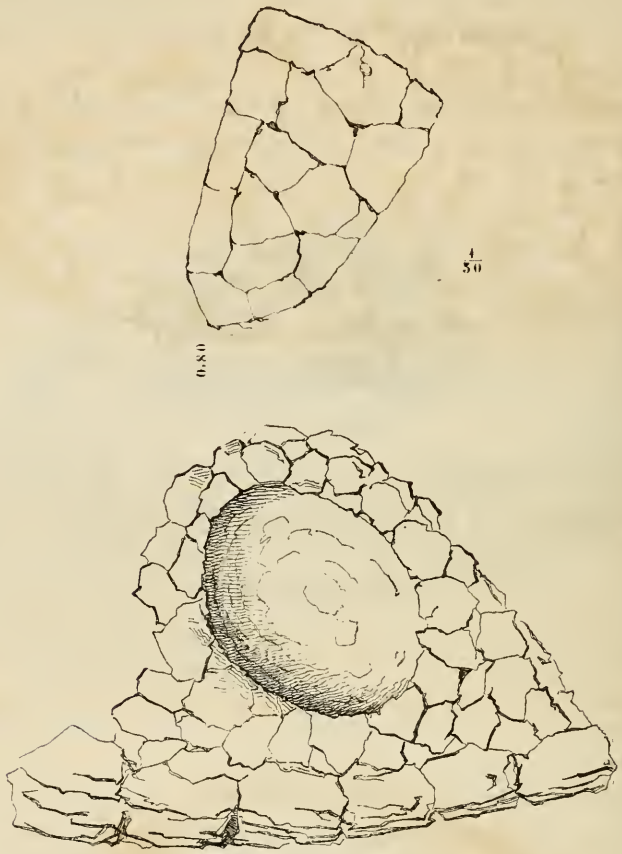

« A 1 mètre du pied de l'autel, vers l'est, apparaît un parquet dallé en « forme de triangle. Ces dalles brutes, mais assez bien jointes, avaient une « épaisseur de $0^m,15$, et servaient de fond à une excavation de $0^m,17$ pra- « tiquée dans le sol; une forte couche de terre brune et gluante remplissait « ce creux. En continuant les fouilles, on découvrit près de là un foyer de « combustion de forme ovale, construit en petites dalles assises sur une « couche de terre dure comme du béton, et servant de support à un amas « de gros blocs de pierre.»

D'après l'opinion de M. Ringel, ces deux cavités, dont nous n'avons pu retrouver les traces, servaient peut-être de réservoirs pour le sang des victimes immolées sur l'autel de pierre.

Tumulus n° 2.

(Diamètre 10m, hauteur 0m,75.)

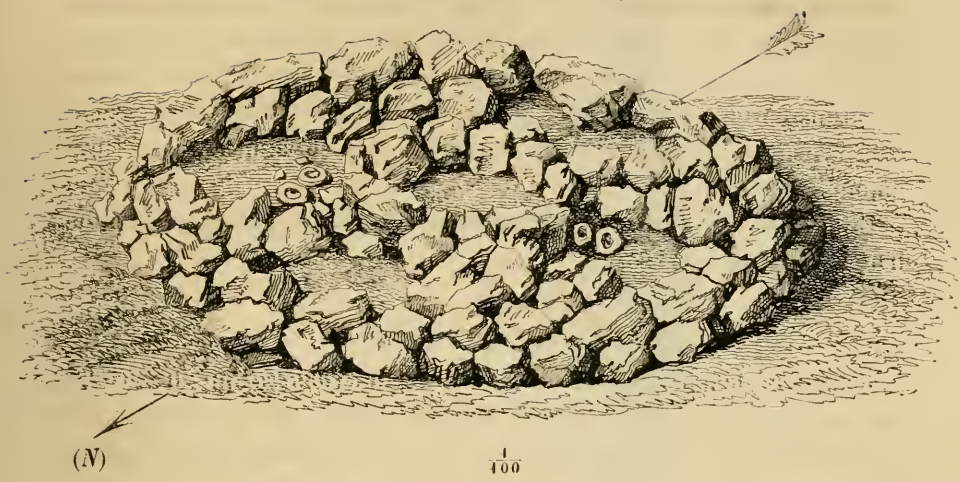

Au centre du *cromlech* que renferme ce *tumulus* se trouve une cavité à peu près elliptique, de 1m,80 de longueur sur 1 mètre de largeur, remplie de cendres et de charbons; le fond est exhaussé de 0m,25 au-dessus du sol naturel, et une couche de béton de 0m,20 de largeur, chargée de pierres calcinées, en forme les parois; autour de ce foyer de combustion ont apparu d'abord deux cavités à peu près de même forme, mais plus profondes, qui renfermaient, l'une, deux anneaux de substance ligneuse [1], et l'autre, trois

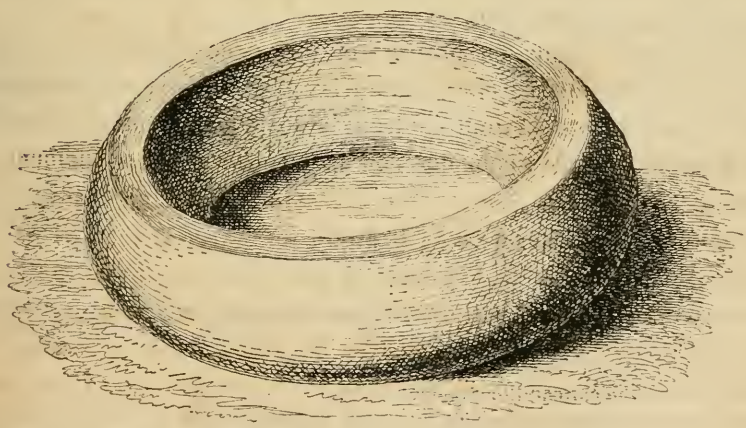

1. Ces anneaux ont été soumis à l'examen de M. le professeur Oppermann, qui a reconnu qu'ils ressemblaient aux objets fabriqués en Angleterre avec le bois de chêne provenant des tourbières d'Irlande.

petits groupes formés chacun de trois bracelets[1] en bronze, ciselés et symétriquement placés aux trois angles d'un triangle équilatéral.

En continuant les fouilles, on a mis à découvert deux autres cavités[2] plus profondes que les précédentes, où se trouvaient encore deux coulants en bois (ou lignite), et divers fragments d'objets en bronze, parmi lesquels on distingue une petite fibule[3] avec un ressort en spirale, et les débris d'un ornement de forme courbe, au milieu duquel paraît un fil de cuivre entouré de mastic[4].

En résumé, le *tumulus* renferme quatre sépultures groupées à l'entour d'un foyer central.

Tumulus n° 3.

(Diamètre 14m, hauteur 1m.)

Dans l'intérieur de ce *tumulus* se trouve un *cromlech* qui entoure huit tombes ruinées et rangées deux à deux sur quatre lignes parallèles; elles sont semblables à celles du tertre n° 1; on y a découvert un petit anneau en bronze au milieu d'une terre grasse mêlée de charbons.

Tumulus n° 4.

(Diamètre 11m, hauteur 0m,90.)

Malgré le grand désordre qui régnait dans l'intérieur, on a pu distinguer nettement un cercle de grosses pierres renfermant plusieurs cavités groupées à l'entour d'une sorte d'auge centrale, comme dans le *tumulus* n° 2; un mélange de cendres, de charbons et de terre remplissait ces loges, dont le contour était marqué par de petites pierres appuyées contre les gros blocs qui formaient les séparations.

Deux lourds anneaux en bronze[5] et une urne brisée y ont été découverts; l'urne, formée d'une pâte grise et grossière, était remplie de cendres, parmi lesquelles ont été trouvés quelques ossements d'animaux en fragments trop petits pour que l'on ait pu déterminer exactement leur espèce[6].

Aucun ossement humain ne s'y trouvait.

1. Voy. la planche chromo-lithographique, fig. 4.

2. Cette découverte est due, ainsi que celle de la fibule du *tumulus* n° 1, à M. Schmidt, agent voyer à Saar-Union, qui a continué les travaux interrompus par le départ de M. le pasteur Ringel appelé à l'une des cures de Montbéliard.

3. Voy. la planche chromo-lithographique, fig. 5

4. Les deux fragments représentés fig. 6 ont été analysés par M. le professeur Oppermann, qui a constaté, à leur surface, l'existence d'un émail très-mince parsemé de quelques paillettes d'or.

5. L'un de ces anneaux est figuré sur la planche chromo-lithographique, fig. 7.

6. Ces ossements ont été soumis à l'examen de M. le professeur Schimper.

Tumulus n° 5.

(Diamètre 9m,40, hauteur 0m,55.)

Ce tertre n'a pas été fouillé complétement ; une tranchée a mis à découvert, dans l'intérieur du *cromlech*, des amas de pierres, parmi lesquelles a été trouvé un fragment d'une délicate épingle en bronze et de son étui[1].

Tumulus n°s 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Ces tertres n'ont pas encore été fouillés.

Voici leurs dimensions :

N° 6.	Diamètre	10m,	hauteur	0m,59.
» 7.	—	9m,	—	0m,50.
» 8.	—	8m,27,	—	0m,65.
» 9.	—	8m,68,	—	0m,70.
» 10.	—	11m,	—	0m,70.
» 11.	—	10m,	—	0m,68.
» 12.	—	17m,	—	0m,74.

1. Voy, la planche chromo-lithographique, fig. 8

Tumulus n° 13.

(Diamètre 9m, hauteur 1m,15.)

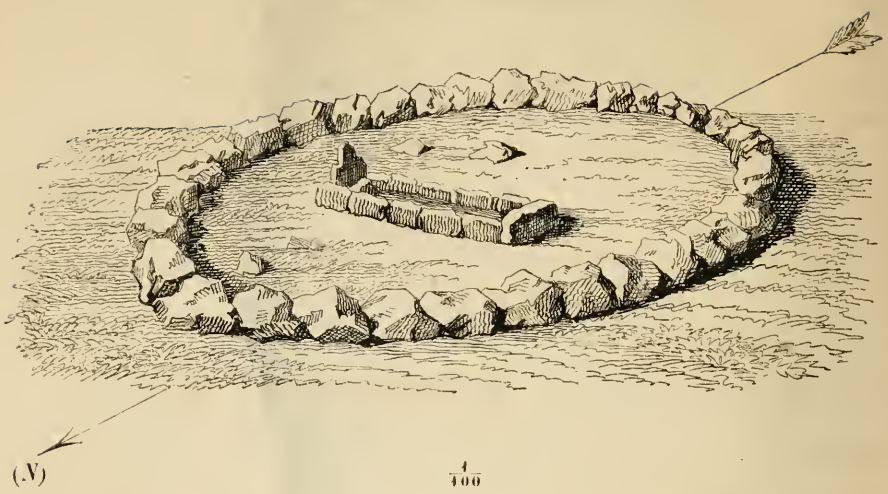

(N) $\frac{1}{100}$

Ce *tumulus* est à 600 mètres de distance du groupe que je viens de décrire. Au centre du *cromlech* apparaît une tombe rectangulaire de 1m,85 de longueur sur 0m,60 de largeur et 0m,27 de profondeur; elle est construite en pierres jointives fichées dans le sol, et orientée de l'ouest à l'est. Une pierre plate posée au fond de la tombe, à l'une de ses extrémités, recevait sans doute la tête du mort, tandis qu'à l'autre extrémité se dresse une pierre monolithe de 0m,80 de hauteur, terminée en pointe. A l'entour de cette tombe dont le couvercle a disparu, des masses compactes de cendres et de charbons recouvrent des pierres calcinées et des débris de briques et de tuiles à rebord, parmi lesquels on a recueilli un fragment de cette belle poterie rouge sculptée qui se rencontre toujours dans les sépultures de l'époque romaine.

Le mode de construction de la tombe renfermée dans ce *tumulus* ne ressemble en rien aux sépultures décrites ci-dessus; sa forme, l'ajustement plus régulier de ses matériaux, les débris romains qui l'entourent, tout annonce la présence d'une sépulture gallo-romaine ou franque, introduite au milieu d'un *cromlech* celtique, ainsi que cela s'est rencontré plus d'une fois en Bretagne.

Les petites buttes du Todtenberg.

Les buttes qui couvrent la croupe occidentale du Todtenberg présentent l'aspect d'un cimetière moderne dont les fosses seraient fort écartées.

sement de Saverne.)

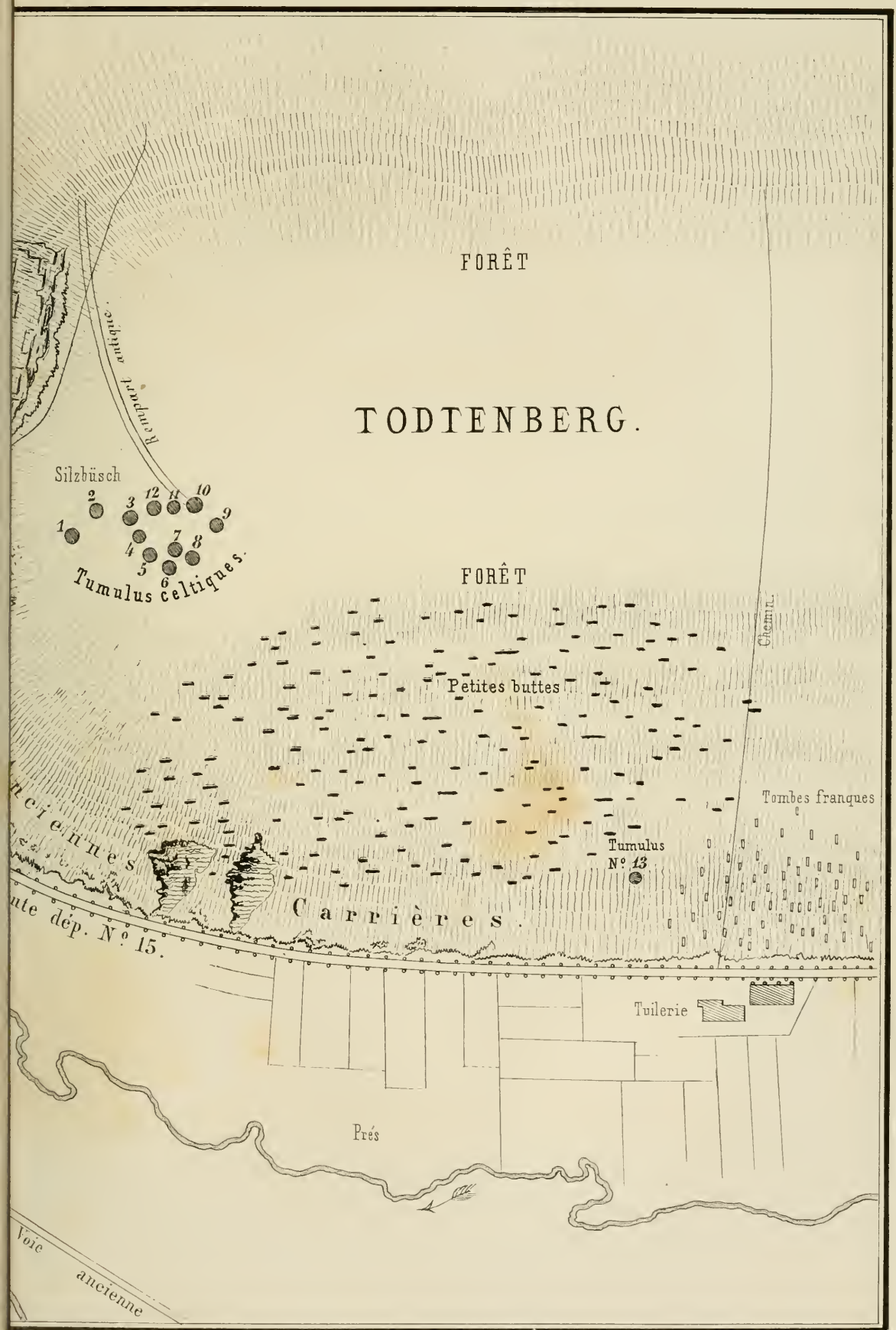

PLAN D'ENSEMBLE DE MACKWILLER ET DU TODTENBERG

Redigé par M. le Pasteur RINGEL.

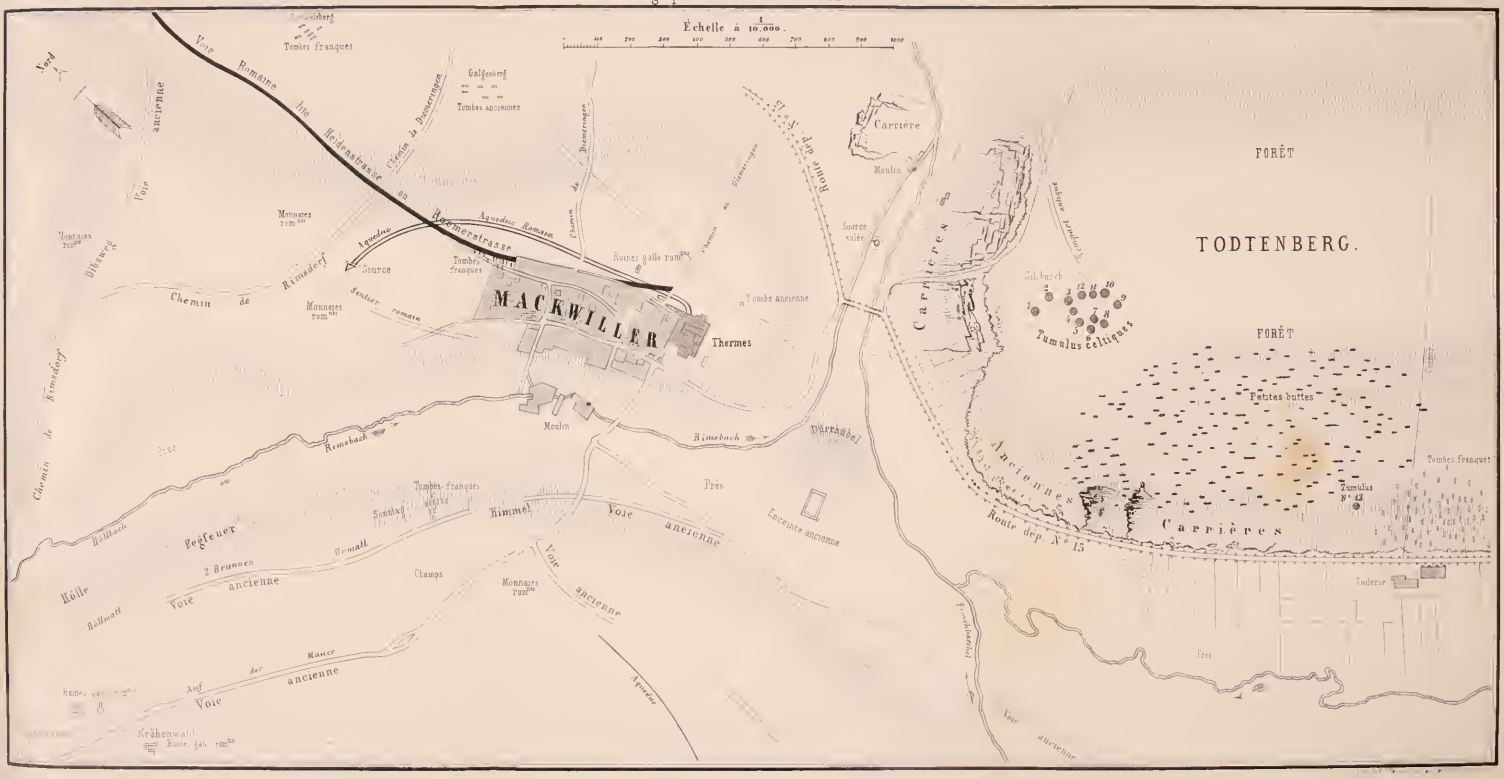

M. Ringel en a compté cent quatre-vingt-six; elles sont peu apparentes et échappent facilement à l'œil du spectateur.

Ce sont des bourrelets, souvent couverts d'arbres, qui ont 2 à 3 mètres de longueur sur $0^m,30$ à $0^m,40$ de hauteur et dirigés toujours du sud au nord, suivant la ligne horizontale du terrain; un petit fossé les précède presque toujours du côté est.

Les fouilles effectuées sous nos yeux n'ont amené à la surface que des pierres bouleversées par les racines qui avaient pénétré dans l'intérieur; mais M. Ringel, qui en avait fait fouiller une dizaine, y a constaté la présence de deux rangées latérales de pierres, s'appuyant l'une contre l'autre en forme de faîte, et dans trois d'entre elles il a trouvé une terre grasse, mêlée de quelques morceaux de charbon.

Une de ces excavations était creusée dans le roc; M. Ringel en a fait un relief, d'après lequel la figure ci-dessous a été dessinée.

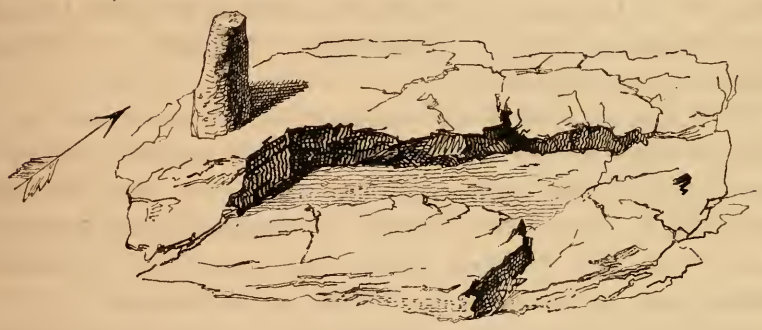

Deux grosses dalles la recouvraient, et une pierre de forme pyramidale était posée à l'extrémité ouest.

De semblables pierres se trouvent placées verticalement tantôt au milieu, tantôt à l'une des extrémités de la plupart de ces tombelles, comme des signes indicateurs.

Le seul objet que l'on ait pu recueillir dans ces excavations est une boule de grès ferrugineux de $0^m,03$ de grosseur.

En présence du nombre très-restreint des fouilles effectuées dans les buttes du Todtenberg, et du peu d'importance des objets recueillis, il faut ajourner l'étude de leur origine jusqu'à ce que de nouvelles fouilles aient produit des résultats plus complets.

Observations sur l'origine des *tumulus* du Todtenberg.

Les caractères distinctifs de ces *tumulus* sont :

1° Très-faible relief — maximum $1^m,15$ — minimum $0^m,50$;

2° Emploi exclusif de la pierre brute (dite aussi pierre vierge), seule en usage dans les monuments des peuples primitifs de l'Orient[1];

3° Un cercle de grosses pierres fichées dans le sol[2] se trouve constamment dans leur intérieur;

4° Tous les *tumulus* sont funéraires; ils ont subi l'action d'un feu ardent, sans toutefois qu'il y ait aucune indication de la sépulture par ustion, c'est-à-dire de celle qui consistait à brûler les corps et à recueillir leurs cendres dans des vases, telle qu'on la pratiquait dans la Gaule romaine, jusqu'à la fin du second siècle après Jésus-Christ;

5° Absence complète d'outils et d'armes en pierre;

6° Le bronze seul y paraît à l'exclusion du fer.

Mais à côté de ces caractères communs, il existe entre les *tumulus* des différences bien marquées; ainsi, la table de pierre qui s'élève au centre du n° 1, les deux cavités singulières, trouvées au pied de cette espèce d'autel, et les tombeaux qui l'entourent, donnent un cachet tout particulier à ce monument qui a vu, sans doute, s'accomplir des cérémonies religieuses et des sacrifices.

Le n° 2 n'est malheureusement pas assez bien conservé pour en tirer d'autres conclusions que l'existence d'une cavité centrale, entourée de quatre tombeaux dont on n'a pas retrouvé les couvercles. Peut-être y avait-il sur la cavité centrale une table ou un autel formant *dolmen?*

Les n°s 3, 4 et 5 offrent encore plus d'incertitude en raison du désordre causé par les nombreuses racines qui les pénètrent.

Bien qu'il reste encore sept *tumulus* intacts sur lesquels nous ne savons rien, et malgré l'incertitude qui peut résulter de l'état de dégradation de ceux qui ont été fouillés, il paraît certain que les cinq tertres décrits ci-dessus doivent être attribués à une époque antérieure à l'occupation romaine; ce qui corrobore encore cette opinion, c'est le voisinage de deux *menhirs* bien connus, le *Spitzstein* et le *Breitenstein*[3].

Les savants, il est vrai, ne sont pas entièrement d'accord sur l'origine des *cromlech's*, des *menhirs* et des *dolmens*.

Sont-ce réellement, ainsi qu'on l'avait supposé jusqu'à présent, des

1. Cette prescription est formellement exprimée dans les traditions des peuples sémitiques, on la retrouve chez les Hébreux : « *Si tu m'élèves un autel de pierre, tu ne le « feras pas avec des pierres taillées; si tu y mets le fer, il sera souillé.* » (Exode, chap. XX, v. 25.)

2. Les *cromlech's* de la Bretagne sont fixés dans le sol, comme ceux du *Todtenberg*, tandis que les cercles de pierres découverts récemment en Algérie sont plantés sur la surface courbe des *tumulus;* il en est de même en Danemark et en Suède.

3. Schweighæuser. *Antiquités d'Alsace.*

monuments gaulois appelés communément celtiques[1] du nom d'une des principales confédérations de la Gaule ? Ou bien faut-il les attribuer à des peuples ante-historiques, premiers possesseurs du sol, ainsi que le propose M. Alex. Bertrand dans un savant mémoire, couronné récemment par l'Institut[2] ?

Les *tumulus* de Mackwiller ne peuvent éclaircir cette question, attendu qu'ils ne renferment ni le *dolmen*, objet spécial des recherches de M. Bertrand, ni les outils et armes de pierre, attributs probables des âges ante-historiques.

Mais, en revanche, ils contiennent le cercle de pierres, le véritable *cromlech*, qui signifiait dans le symbolisme religieux des Gaulois la *courbe qui n'a ni commencement ni fin*, c'est-à-dire l'*infini*, *le Dieu suprême*, *Esus ;* le *cromlech* représente encore, dans les chants des bardes, l'*univers entier*, ainsi qu'on le voit dans un fragment d'un chant kymrique cité par notre savant historien M. Henri Martin[3].

Les *tumulus* du Todtenberg présentent donc le signe certain d'une origine purement gauloise[4]. Toutefois, si le *cromlech* leur assigne une date très-ancienne, rien ne prouve que les sépultures qu'ils renferment, remontent toutes à une égale antiquité. Il est probable, au contraire, que bien des générations ont laissé leurs morts sur le Todtenberg, depuis les invasions galliques et kymriques, jusqu'à celles des Kymris-Belges et des Germains.

Jusqu'à présent on a, de toutes parts, interrogé en vain les monuments celtiques : ils n'ont révélé aucun indice qui pût guider l'historien durant cette longue série de siècles, qui vit grandir la puissance des Gaulois[5].

1. Strabon, liv. IV, s'exprime ainsi au sujet des Celtes : « Je présume que les Grecs « n'ont été portés à donner à tous les Gaulois le nom de Celtes que par la célébrité de ce « dernier peuple. »

2. *Mémoires sur la distribution des dolmens sur la surface de la France,* par M. Alex. Bertrand.

3. Chant kymrique : «*Ma langue dira mon chant de mort au milieu du cercle qui en-«ferme le monde.*» (Article sur les antiquités bretonnes, inséré dans le *Siècle,* octobre 1864.)

4. Cette origine étant admise, il en résultera que nous n'avons pas encore découvert les tombes de la population qui habitait la villa gallo-romaine, aujourd'hui le village de Mackwiller; le *tumulus* n° 13 pourrait seul renfermer, ainsi que nous l'avons dit, une sépulture de la période romaine correspondant à la suppression de l'usage de brûler les morts, c. à d. à la fin du deuxième siècle.

5. La population gallique était déjà puissante en Occident au quatorzième siècle avant l'ère chrétienne, car l'une de ses tribus, celle des Ombres (*Ombrones-Umbri*) chassait les Sicules de l'Italie vers l'an 1380 selon les chronologistes. (Voy. Fréret, t. IV.)

Hellanicus, écrivain grec (495-410), qui écrivait quinze ans avant Hérodote, fixa cette date à 86 ans avant la prise de Troye. C'est l'ouverture des temps historiques pour l'Europe occidentale.

Ces monuments présentent des dissemblances notables dans les diverses provinces de la Gaule : ainsi les *tumulus* de la Franche-Comté et de la plaine d'Alsace, qui offrent entre eux une certaine analogie, n'ont ni le *cromlech*, ni le *dolmen* de la Bretagne, tandis que ceux du Todtenberg, qui rentrent par le *cromlech* dans le type breton, s'en écartent par l'absence du *dolmen*.

De semblables différences se montrent aussi entre les *tumulus* qui couvrent, sur les bords de la Baltique et en Danemark, la zone que parcourut l'invasion kymrique.

Ces variétés, inexpliquées jusqu'à présent, ne sont probablement que le résultat des modifications qu'apportent nécessairement à un type primitif, le temps, les rapports avec les tribus voisines, et surtout le génie particulier des diverses confédérations de la grande famille *aryenne* dont les invasions marquent l'ouverture des temps historiques en Europe.

Telles sont les observations que m'a suggérées l'examen des *tumulus* du Todtenberg qui offrent un intérêt incontestable au point de vue de nos origines nationales.

De nouvelles fouilles vont être exécutées, par les soins de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, dans les sept *tumulus* encore intacts et dans les petites buttes contiguës. — Je rendrai compte de leurs résultats.

Colonel DE MORLET.

NOTICE

SUR UNE BAIGNOIRE ROMAINE

A EAU CHAUDE ET A TRANSPIRATION

EXISTANT A NIEDERBRONN, DANS LE QUARTIER DE LA NOUVELLE AVENUE.

A part les bas-reliefs que nous avons fait connaître dans nos trois dernières communications, le déblayement de la nouvelle avenue, à Niederbronn, a fourni d'autres objets portant le cachet de l'époque romaine, tels que tuiles plates et à rebords, briques volumineuses, carreaux en terre cuite, ciments à bain de mortier, moellons de grès, restes de fondements, fragments de poterie de diverses couleurs, quelques monnaies.

Tout près de la même place, on a mis à jour, dans le cours de l'année 1845, en creusant les fondations de la nouvelle maison d'école catholique, des amas de débris et des restes de substructions, provenant, selon les connaisseurs, d'une étuve romaine à bains chauds. On a rencontré des tas de cendres et de charbons, des tubes en argile, des éclats de vases en terre rouge, un morceau de marbre rougeâtre, des parquets carrelés, des restes de conduits en plomb, un tronçon de tuyau en plomb, engagé dans une pierre perforée, enfin un aqueduc, se composant de pierres taillées, liées entre elles par un ciment romain aussi dur que le grès.

Reprenons ces données et appliquons-les à l'étuve qui nous occupe. Les couches de cendres accusent un foyer où, d'après toutes les probabilités, brûlait le feu pour chauffer la baignoire. Les tubes en terre cuite transmettaient la chaleur dans une salle quelconque, où ils provoquaient la transpiration. L'aqueduc, à n'en pouvoir douter, servait de déversoir ou alimentait le laconicum, en fournissant les eaux nécessaires. Quant au plomb, on sait que les Romains en faisaient un grand emploi non-seulement pour les tuyaux destinés à la distribution particulière des eaux, mais encore pour les siphons des aqueducs.

Il est regrettable que l'on n'a point levé de plan des intéressantes substructions que nous signalons. Certes, si la Société pour la conserva-

tion des monuments historiques d'Alsace avait existé, nous n'aurions pas à regretter cette lacune.

Les bas-reliefs que nous avons récemment décrits, ornaient l'entrée de la baignoire, du moins il y a lieu de le croire Se trouvaient-ils encastrés dans les murs régnant tout autour, ou étaient-ils abrités par une construction particulière, très-voisine des bains? Telles sont les questions que je me pose, sans me hasarder à les résoudre. Ce qui est certain, c'est que les divinités présidaient, ici comme ailleurs, à l'établissement thermal.

En 1827, on a retiré des fondations du Wauxhall un vase en métal de cuivre, de forme triangulaire, à ouverture trigone. C'est, dit-on, un vase à parfums.

En 1829, on a découvert dans une cave la moitié d'un autre vase antique en pierre de grès avec un bec. Je ne partage pas l'opinion qui accorde à cet objet une origine celtique.

Ces deux articles font partie de la collection d'antiquités de M. le docteur Schnœringer, à Brumath.

Je termine ma note, en rappelant que, depuis cinquante ans, le sol de Niederbronn a restitué quantité d'objets d'une haute importance pour l'histoire antique de la ville aux eaux minérales.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

NOTICE

SUR UN AUTEL ÉPIGRAPHIQUE

D'ORIGINE PAÏENNE

CONSACRÉ AUX DIEUX-MÂNES, DÉCOUVERT A NIEDERBRONN VERS LE MILIEU DE LA SECONDE DÉCADE DU SIÈCLE COURANT.

Lors du congrès archéologique de France, tenu à Strasbourg en 1859, notre collègue, M. Heitz, eut la complaisance de me faire voir non-seulement ses nombreux *Alsatica*, mais il voulut me conduire encore, avec une prévenance pleine de courtoisie, dans son jardin, situé hors la porte d'Austerlitz, où il possède un monument romain qu'il a acquis de M. le docteur Clausing qui, à son tour, l'avait reçu de Niederbronn, où il fut déterré, près des sources minérales, vers la fin du premier Empire ou au commencement de la Restauration; c'est une pierre cubique où l'on remarque, sur la face supérieure, un bassin rond, en forme de patère, et dont les quatre faces latérales ne portent aucune sculpture. Comme cette pierre se trouvait, au moment où je l'ai examinée, plus ou moins enfouie dans la terre, il ne m'a pas été possible d'en mesurer l'élévation; il faudrait peu de travail pour la dégager; deux des faces latérales sont larges, chacune de 54 centimètres; la largeur de chacune des deux autres faces n'est que de 38 centimètres; une de ces faces est ornée d'une inscription, éraillée en plusieurs endroits, rendue mi-fruste par le temps, et devenue à peu près illisible aujourd'hui; il n'en subsiste que quelques lettres dans la première ligne, et que de faibles traces dans les autres lignes, ces lettres sont en majuscules de l'alphabet romain; on remarque que leur forme ressemble à celle d'autres monuments lettrés, datant de la fin du deuxième et du commencement du troisième siècle de notre ère. Voici les caractères que j'ai distingués dans la première ligne:

DI : : : AI : : : : : IN

Avec de la patience, on retrouverait peut-être d'autres lettres, tant dans la première ligne, que dans celles qui suivent. En tout cas, cette épitaphe

n'est point dépourvue d'intérêt, et elle mériterait bien d'être étudiée sur place par l'un ou l'autre des honorables membres de la Société historique d'Alsace.

Les lettres dont nous donnons la transcription, ne se refusent pas à l'interprétation: DIIS MANIBVS IN MEMORIAM (aux dieux mânes, en mémoire de...). En est-ce là le sens? Dans ce cas, c'est une inscription mortuaire, par conséquent, un autel funéraire, dressé aux dieux mânes, en souvenir d'une célébrité quelconque.

Le caractère funéraire de la pierre ne ressort pas seulement de l'inscription qui s'y prête, mais aussi de l'agencement de ses parties supérieures. Le monument est encadré par en haut d'un couronnement qui en fait le tour, en formant saillie; ce couronnement est décoré d'un petit fronton qui se termine en rouleau sur les côtés, comme les cippes funéraires de Lyon; de plus, la face du dessus présente dans son centre une cavité, creusée à l'instar d'une écuelle, sans doute pour recevoir le repas mortuaire, les libations, le sang des victimes, les oblations, l'encens que l'on brûlait pour apaiser les dieux des enfers: ce sont ces particularités qui me décident principalement à considérer cette pierre comme un autel consacré aux mânes.

Si j'osais faire ici une induction, ce serait celle-ci: de même que l'histoire biblique de Moïse et d'Aaron se retrouve en bonne partie dans la fable de Mercure, ainsi nous voyons conservé, quoique altéré, le dogme de prier pour les morts, dans les autels élevés aux mânes: l'usage de faire des aumônes, des offrandes, des sacrifices, des suffrages pour les défunts est antérieur aux plus anciens monuments écrits, et remonte, dans le sens vrai du mot, à l'origine de l'homme; cette pratique a passé des patriarches au paganisme; nous la trouvons chez tous les anciens peuples que nous connaissons; elle est fondée sur la croyance à l'immortalité de l'âme et à une vie future, où chacun sera récompensé ou puni selon qu'il aura bien ou mal vécu dans celle-ci. — L'idolâtrie tout entière n'est qu'une altération des doctrines révélées, mais c'est surtout à la révélation qu'elle a emprunté sa croyance touchant l'état des âmes après la mort. Les poëtes et les philosophes sont d'accord à partager en trois classes les hommes après le trépas: les justes qui jouissent de la félicité dans les Champs-Élysées, les imparfaits qui sont purifiés par des rites expiatoires, et les impies qui sont tourmentés dans le noir Tartare par toutes sortes de supplices. Ne sont-ce pas là autant de points pris de l'idée que le paganisme avait traditionnellement conservée des premières révélations sur le ciel, le purgatoire et l'enfer? On peut donc inférer des cippes dres-

sés aux mânes que ces grandes vérités, aussi anciennes que le monde, faisaient partie, quoique faussées, de l'enseignement théologique chez les gentils; ainsi, les monuments païens, d'après l'étude que nous en faisons, loin d'être en opposition avec les traditions révélées, sont au contraire éminemment propres à les mettre en évidence.

L'autel que nous signalons, me paraît avoir un intérêt d'autant plus grand qu'il est resté jusqu'ici très-peu connu, et que c'est, à ma connaissance, le premier et le seul de ce genre qui ait été découvert en Alsace jusqu'à présent; il atteste que les habitants de cette partie des Gaules mettaient leurs tombeaux sous la protection des dieux; qu'ils avaient pratiqué le culte des mânes, et qu'ils croyaient à l'immortalité de l'âme, et par conséquent, à ses corollaires.

Depuis Schœpflin, il a été fait, dans le rayon de Niederbronn, de nombreuses découvertes archéologiques, et il ne se passe presque pas de jour que l'on ne fasse de nouvelles. — Éparpillées pour la plupart dans les collections particulières, il serait très-certainement à souhaiter qu'elles retournassent à leur place historique, soit par la générosité des propriétaires, soit par des acquisitions à faire. A part la remarque que les monuments ont toujours plus d'intérêt lorsqu'ils sont à leur place primitive, et omission faite d'autres considérations qu'il serait facile d'ajouter, un cabinet d'antiquités à Niederbronn serait une des plus agréables distractions pour maint visiteur attiré par la bienfaisante Naïade de la source.

Jér. Ans. Siffer,
curé à Weyersheim.

LE MOINE OTFRIT

ET

L'ABBAYE DE WISSEMBOURG AU NEUVIÈME SIÈCLE.

L'introduction du christianisme s'est opérée dans le midi de l'Allemagne d'une manière toute différente que dans le nord de l'ancienne Germanie. On sait par quels moyens Charlemagne a converti les Saxons, en appelant à son aide le fer et le feu pour extirper les superstitions païennes. La physionomie du pays, dans son ensemble, continuait à être à peu près ce qu'elle avait été du temps de Tacite. De vastes forêts couvraient le sol; des fermes isolées occupaient les clairières. Les couvents et les églises étaient rares; les habitations agglomérées plus rares encore. Pendant longtemps, le 1er mai, la *Walpurgisnacht* était célébrée au haut du Brocken ou du Blocksberg par les partisans de l'ancien culte violemment détrôné. Le grand poëte des temps modernes, Gœthe, a résumé avec son merveilleux talent plastique cette disposition des esprits au neuvième siècle, en montrant les prêtres de Wodan, les Druides, au moment où ils accomplissent en secret leurs mystérieuses cérémonies sur le sommet de la montagne mal famée[1].

Dans les pays allemands, au midi du Mein (c'est-à-dire dans la Bavière, la Souabe, l'Alsace), les missionnaires chrétiens rencontrèrent non-seulement moins de résistance que dans la forêt de Thuringe et la Westphalie; le terrain était positivement favorable à la nouvelle semence; ce n'était plus ici la rudesse des Saxons; la population alémanique était mêlée à la race celtique et romane; avant Charlemagne déjà, sous les Mérovingiens, les *saints* avaient fondé des monastères et des écoles; sur les ruines des villes et des cités romaines s'étaient formés de nouveaux établissements; une agriculture réglée marchait au moins de front avec le système forestier; les moissons dorées couvraient les plaines; sur la pente

1. *Die erste Walpurgisnacht.*

des coteaux le raisin mûrissait, et les églises mêmes tiraient une partie considérable de leurs revenus des champs défrichés.

Parmi les abbayes et les monastères alsaciens, l'abbaye bénédictine de Wissembourg faisait remonter son origine jusqu'au règne de l'un des Dagobert. Si l'année de la fondation demeure incertaine, il est du moins avéré que sous l'abbé Ratfrit (qui administre l'abbaye de 695 à 724) les bains ou eaux thermales de Baden furent donnés à cette congrégation, en 712, par Dagobert III[1], et que des disciples d'Alcuin, du protégé de Charlemagne, enseignèrent dans ce cloître silencieux les sciences sacrées et profanes. Les traditions des fortes études s'étaient conservées dans ces murs, élevés sur les bords riants de la Lutarah ou Lauter, à travers les déchirements et les troubles qui suivirent la mort du grand empereur.

Les moines, abrités dans cet asile, pouvaient dire avec une légitime satisfaction :

Le bruit lointain du monde expire en arrivant.

La trahison ourdie dans « le Champ du Mensonge » (833), le choc de cent mille combattants au pied des collines de Fontenaille (841), la rencontre pacifique de Charles le Chauve et de son frère, Louis de Germanie, dans la plaine près de Strasbourg (février 842), les fêtes et les tournois qui accompagnèrent cette entrevue, et celle de Verdun (843), tous ces événements mémorables s'étaient accomplis sans que la paix intérieure du monastère eût été troublée. Les ravages effroyables des pirates normands, qui marquent cette triste période de notre histoire, ne s'étendirent pas jusqu'à cet *Album Castrum*, ou Uuizzenburg, ce Blanc-Castel, qui semblait couvrir comme d'un bouclier le couvent bénédictin fondé par un évêque de Spire (Dragodon).

Pendant le huitième siècle, nous trouvons soit des évêques de Spire, soit des évêques de Worms, ou des archevêques de Mayence qui réunissent à leur dignité l'administration de l'abbaye de Wissembourg, et qui exercent évidemment une action tutélaire sur cette pépinière de ministres de l'Évangile, de chantres et d'érudits.

De 833 à 861, un abbé, du nom de *Grimaldus*, occupe exclusivement ce siége local, et sous son administration on voit figurer pour la première fois le nom du moine *Otfrit* comme rédacteur de deux chartes de donation. L'origine, la vie, la mort de ce moine, tout ce qui concerne, en un mot, sa personne, est couvert d'un voile épais; de rares allusions, qu'il faut recueillir dans son œuvre, permettent seules de deviner quelques faits de son existence. En l'absence d'autres documents, les actes que je viens de

1. Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, p. XIII.

mentionner et qui ont été reproduits par un éditeur moderne, ont été pour moi une espèce de révélation [1].

Sans aucun doute, Otfrit appartenait à la race franque; son amour passionné pour la langue allemande primitive, pour la langue théotisque, garantit cette origine. Il avait fait ses études dans les écoles des monastères de Fulde et de Saint-Gall, vers le milieu du neuvième siècle; de là, il s'était confiné à Wissembourg; l'une des chartes rédigées par lui est expressément datée de 851. Dès son entrée au couvent, et à raison même de son aptitude, il avait donc été appliqué à l'office de tabellion ou de scribe. Nous devons croire aussi qu'il a été en rapport direct, peut-être d'amitié, avec les deux donateurs Otmunt et Gebolt. Les témoins assez nombreux qui figurent au bas de ces documents et dont les noms curieux sont pleins d'intérêt pour les érudits avides de recherches linguistiques ou onomastiques de cette nature, ces témoins ont dû, en partie du moins, être connus du moine rédacteur. Ses fonctions le mettaient, plus que les autres conventuels, en rapport avec le monde extérieur. Une pieuse matrone, Jutta ou Judith, qui engage Otfrit à composer une œuvre en langue vulgaire, à l'usage des simples et des ignorants, avait dû recourir plus d'une fois à ses conseils, soit dans le secret du confessionnal, soit dans les relations habituelles de la vie. Comment cette femme aurait-elle osé adresser une semblable prière à un moine dont elle n'aurait connu ni la portée d'esprit, ni les dispositions bienveillantes à son égard? Nous entrevoyons ici sans peine, des deux côtés, un courant d'idées sympathique; d'une part une femme qui a trouvé dans l'instruction religieuse et dans la conversation familière d'Otfrit une source d'édification et qui veut en faire jouir un cercle plus nombreux d'amis et de fidèles; d'autre part un bénédictin lettré, nourri de la lecture des poëtes classiques de Rome et de l'étude des Pères de l'Église; un moine, qui, après avoir lu son bréviaire, s'adonnait à la méditation de l'Évangile, se familiarisait de plus en plus avec le trésor d'enseignement que renfermait le livre des livres et cherchait à s'inspirer de ce souffle divin pour développer le texte de la Vulgate et offrir à l'intelligence populaire une nourriture plus saine que celle des vers et des chansons, ennemis de la morale. Dans les longues soirées d'hiver, lorsque tous les devoirs du jour étaient remplis, Otfrit se recueillait dans le silence de sa cellule, et pendant que d'autres de ses confrères s'adonnaient à la peinture en miniature, ou bien aux soins domestiques de l'intérieur du

1. Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, p. 153 et 245. — Voir les Pièces annexes n°s 1 et 2; je donne seulement la traduction que j'ai faite de ces chartes curieuses. Je renvoie à Zeuss pour le texte original.

couvent, lui, pour le salut de son âme, non par amour de la gloire mondaine, reproduisait en langue rimée les discours et les enseignements du Christ, le récit de ses miracles, la substance de ses promesses; il ouvrait des échappées de vue sur le paradis, demeure future des bienheureux et sur les scènes terribles du jugement dernier, l'effroi des méchants, le tribunal des spoliateurs et des puissants du monde.

La signification, la valeur du *Krist*, ou de la paraphrase des Évangiles, composée par Otfrit, ne se trouve ni dans la conception, ni dans l'exécution de son plan. Avant et après lui ce genre de composition avait été en usage chez les peuples de race romane, de race gothique et anglo-saxonne. Il n'y a dans son œuvre ni grand mérite d'invention, ni haute portée épique. On reconnaît bien dans la disposition de son plan l'élève des auteurs classiques; mais l'originalité de l'inspiration lui fait défaut; il est, de préférence, didactique; il veut instruire, améliorer ses lecteurs; il veut moraliser, ou prêter un sens mystique aux paraboles de l'Évangile. Quelquefois il est heureux dans les parties descriptives; il porte, sous ce rapport, l'empreinte du caractère alémanique, qui se plaît dans les bois, dans les champs, dans l'observation assidue de la marche des nuages, des phases du soleil et de la lune. L'amour inné de la nature lui dicte donc parfois ses paraphrases. De loin en loin, le caractère lyrique prévaut; on dirait des refrains semés dans le texte, pour être chantés par les fidèles réunis. Au total, on ne peut cependant méconnaître, dans l'ensemble de la composition du *Krist*, une certaine aridité, une monotonie, qui tient évidemment à la vie monastique elle-même, à un défaut d'étendue dans l'esprit de l'auteur. Demander à la poésie éclose dans le cloître, ce que le contact journalier avec les hommes, avec leurs intérêts, avec leurs passions peut seul donner, ce serait une injustice ridicule. Le souffle d'une puissante inspiration dramatique ou épique ne peut venir qu'au poëte élevé dans le grand courant de la vie active. Shakespeare ne pouvait se développer que sur les planches mêmes d'un théâtre mondain; Milton, le peintre du paradis terrestre, n'a pu concevoir ses anges et ses démons qu'au sein des luttes civiles, son Ève qu'au sein du mariage. On a rendu un fort mauvais service à Otfrit en affirmant que c'était le Klopstock du neuvième siècle. Je suis un médiocre admirateur de Klopstock; mais il y a cependant dans la conception de sa *Messiade* et dans le cadre où il jette la dogmatique et la théologie de son époque, une hardiesse grandiose, dont le modeste moine de Wissembourg n'offre pas la trace la plus légère.

Où donc se trouve la valeur réelle d'Otfrit? Quelles sont les qualités qui lui ont valu le suffrage de plus d'un érudit et de plus d'un littérateur haut

placé? Pourquoi voyons-nous ce nom tracé en lettres majuscules presqu'au début de toute histoire littéraire de l'Allemagne, et pourquoi même les indifférents aux origines de la poésie allemande sont-ils obligés de s'arrêter et de s'incliner devant cette figure inconnue, mystérieuse, devant ce pauvre moine, placé sur le seuil d'un temple, où trônent, au fond, dans le sanctuaire de la poésie, les grandes figures de Lessing, de Schiller et de Gœthe?

L'incontestable mérite du moine de Wissembourg c'est d'avoir, le premier, essayé de fixer la langue vulgaire des Francs dans une œuvre écrite. Le *Krist* d'Otfrit est, à vrai dire, le premier monument littéraire composé en allemand [1]. Et ce mérite est immense, si l'on veut bien réfléchir à la difficulté d'exprimer avec des lettres empruntées à une langue morte, et qui n'a aucune parenté avec celle dont vous vous servez, les sons articulés par la bouche du peuple de votre pays. Ceci n'était que le point de départ de la tâche entreprise par Otfrit. Il s'agissait pour lui de former un moule grammatical et de constituer une syntaxe; d'appliquer les règles d'un langage savant à un idiome informe; de faire plier des locutions irrégulières, vagabondes, sous le joug d'une règle, et de rester intelligible tout en plaçant sur le lit de Procruste le corps récalcitrant d'un géant.

Il est juste de dire qu'il y avait de l'étoffe dans cette langue primitive. Elle était à la fois flexible, énergique et sonore; la place des désinences muettes de l'allemand moderne était alors occupée par des voyelles retentissantes; des diphthongues au cœur des vocables tantôt adoucissaient, tantôt renforçaient les consonnes et donnaient à l'ensemble de la phrase une ampleur comparable à celle d'un manteau ou d'une large draperie. — D'Otfrit aux poëtes du treizième siècle, de ceux-ci à la langue du seizième, il y a eu, sous ce rapport, un amoindrissement sensible; on dirait une monnaie usée par un frottement continu; mais cette comparaison désavantageuse ne s'applique, à tout prendre, qu'à l'histoire extérieure, à la forme toute matérielle du langage; sous un autre rapport, la langue allemande, comme celle de toutes les nations modernes, a gagné, en se spiritualisant. Lessing, dans sa prose concise et épigrammatique; Gœthe, dans ses vers d'une adorable simplicité, ont fait de cet allemand, en apparence appauvri et décoloré, ils en ont fait une langue limpide, que dis-je, une langue divine; et à côté de ces grands génies, oracles d'un monde vraiment supérieur, le moine de Wissembourg nous fait l'effet d'un enfant qui exprime ses pensées dans une cantilène monotone.

1. Je ne compte point le serment prononcé par Charles le Chauve, en 842, à Strasbourg, ni le chant de Hildebrand et Hadubrand, ni le *Héliand* qui est en langue saxonne.

La plus folle idée qui ait pu surgir dans la tête des savants ou des germanomanes fanatiques, c'est d'avoir prétendu recommander la lecture, c'est-à-dire l'étude d'Otfrit dans les classes supérieures des gymnases. Charger inutilement la mémoire de pauvres écoliers, déjà accablés de trop de sujets d'étude, d'une langue aussi différente de la langue allemande du dix-neuvième siècle, que le latin du bas-empire l'est du français moderne, c'était vraiment discréditer une œuvre inappréciable au point de vue philologique, mais dont la valeur littéraire ou poétique est sujette à caution.

Ayant ainsi fait une large part au blâme d'un engouement exagéré et à la critique, que le goût moderne peut se permettre à l'endroit d'une œuvre monastique du neuvième siècle, il doit m'être permis de m'étendre davantage sur le *Krist* d'Otfrit, et de donner un aperçu sommaire du contenu du poëme. Otfrit ne perdra rien pour n'avoir pas été élevé sur un dangereux piédestal; son buste, sous le portique de la Walhalla, fixera d'autant mieux les regards, et pas un des visiteurs ne refusera plus à ce créateur de la langue allemande une branche de laurier.

Avant d'aborder le corps même de l'œuvre, voyons les dédicaces; elles ont une valeur historique au point de vue général, et, comme les chartes de donation, rédigées par Otfrit, elles peuvent fournir quelques notions à l'usage de ses biographes.

Il y en a trois, l'une à l'adresse de Louis, roi des Francs d'Austrasie; c'est le souverain que nous connaissons sous le nom de Louis le Germanique; elle est écrite en vers allemands; une autre s'adresse à Luitpert, achevêque de Mayence; elle est en vers latins; une troisième enfin est pour Salomon, évêque de Constance; elle est en allemand.

De tous les fils de Louis le Débonnaire, le mieux doué semble avoir été celui qui régnait sur la Germanie; c'est celui dont le caractère se distingue avantageusement, lorsqu'on le compare à Lothaire, ce fourbe intrigant et perfide, et à Charles le Chauve, ce faible rejeton de la superbe Judith de Bavière. Louis a bravement guerroyé avec les nations barbares qui menaçaient les frontières orientales et septentrionales de l'empire de Charlemagne. Aussi le moine-poëte fait-il ressortir les qualités chevaleresques de son prince :

« Louis, ce héros rempli de sagesse, dirige tout l'empire de l'Est (Ostarrich), comme il convient à un roi des Francs. Sur toute la terre francique s'étend sa puissance; il la gouverne, je vous le jure, fièrement.

« Que la félicité, que la fortune l'accompagnent toujours! que le Seigneur augmente son avoir et réjouisse son cœur! »

Le poëte se dit impuissant à raconter tous les hauts faits de Louis, à énumérer toutes ses qualités, ses ressources dans la fortune adverse :

Lango liobo druhtin min!
laz imo thie daga sin![1]

finit-il par s'écrier ; il le compare au roi David, qui, soutenu par le Très-Haut, était aussi grand dans le malheur. Quant à la reine et à ses fils, il leur souhaite de vivre un jour avec le roi dans les cieux, où le poëte désire, à son tour, occuper une place, et être éclairé par le soleil éternel ! (*thio evviniga sunna.*)

Le poëte devait probablement ses loisirs à ce roi de l'Ostarrich, qui protégeait les frontières, et qui procurait la tranquillité à l'asile où le moine écrivait entre les années 860 et 870, époque de calme relatif pour la Germanie, dernier temps d'arrêt avant le démembrement définitif du grand empire des Francs.

La dédicace allemande à l'évêque Salomon de Constance est écrite sur un ton tout différent : « Je vous ai envoyé ces livres en Souabe, lui dit modestement Otfrit, pour que vous puissez juger de leur utilité. Votre esprit, plein de sagesse, verra s'il peut y prendre quelque chose qui soit digne d'être lu. » Il loue la bonté de l'évêque, qui l'a instruit, éduqué ; il adresse des prières au Seigneur pour lui. « Le mérite du disciple rejaillit sur le maître. »

Dans la dédicace latine à l'archevêque Luitpert de Mayence, il se plaint de la rudesse de l'idiome francique ; il est, après Charlemagne, le premier qui ait essayé de mettre un frein à cette langue rebelle. « Cette langue est tenue pour agreste, dit-il au prélat ; ceux qui la parlent comme leur langue maternelle ne l'ont point polie, ni par l'écriture, ni par un art quelconque ; ils n'écrivent point, comme font d'autres nations, l'histoire de leurs ancêtres, ou s'ils le font, c'est en grec ou en latin. Ils ne se permettront pas de transgresser d'un iota les règles grammaticales dans une langue étrangère, mais dans leur propre langue ils ne prononcent pas une seule parole sans faute. »

Ce qui reste bien constaté par ces épîtres versifiées et placées en tête de l'œuvre, c'est qu'indépendamment de l'édification de ses lecteurs, Otfrit avait un but très-précis et dont il se rendait parfaitement compte. Il avait étudié le mécanisme de la langue latine et ne désespérait pas de pouvoir, en l'appliquant à sa langue maternelle, imprimer à celle-ci un cachet de régularité qu'elle n'avait point avant lui. Il a été le précurseur de Notker[2]

1. « Que mon seigneur vive longtemps ! Accorde-lui des jours nombreux.... »
2. Notker a paraphrasé les Psaumes ; il est mort vers 1030.

et de Willeram[1]; mais il a fallu encore près de trois siècles pour amener l'idiome allemand à un degré de développement, suffisant à l'expression de tous les sentiments héroïques et tendres, religieux et satiriques, qui inspirèrent les poëtes des Hohenstauffen.

Otfrit est donc plutôt un poëte-grammairien qu'un poëte d'inspiration et de conviction; du moins chez lui l'élément savant est plus fort que le génie natif. Son poëme du *Krist* est allemand par la forme, mais pour le fond, l'imitateur de la poésie latine se montre partout; le plan *régulier* de l'œuvre révèle le disciple des anciens.

Le poëme de *Héliand* (*Heiland*, le Sauveur) composé un peu avant le *Krist* d'Otfrit, par un paysan saxon, jaillit bien plus d'un cœur profondément ému. Chez ce poëte inculte, l'inspiration a sa source dans le sol nourricier de la poésie populaire, tandis qu'Otfrit, par des motifs puritains et monacaux — il l'a dit lui-même — veut réagir systématiquement contre l'élément populaire. A-t-il réussi à repousser dans l'ombre, à faire tomber en désuétude les chants vulgaires, souvent impurs, mais portant toujours les traces de la mine féconde dont ils sortaient ?... Nous ne le pensons pas. En tout temps, en tous pays, à côté de la poésie savante, a vécu la poésie du peuple, organe de ses passions, de ses besoins, de ses espérances, de ses traditions locales et générales. Et toujours, dans la vie intellectuelle d'une nation, arrive le moment où les voix longtemps isolées se confondent en un seul et même concert; l'heure sonne où ces affluents se confondent en un même courant. Homère, Ossian, les *Niebelungen*, révèlent au monde stupéfait les richesses longtemps accumulées en silence et dans l'obscurité, tandis que des œuvres pareilles à celle du *Krist* restent dans une austère solitude, sans pénétrer dans la vie commune; elles font vibrer des cordes sympathiques dans quelque âme contemplative; mais en fin de compte, ces accords meurent dans le cloître qui les a entendus pour la première fois, et les savants investigateurs du passé restaurent seuls, pour leur satisfaction particulière, ces notes d'un autre âge.

L'œuvre d'Otfrit pourrait, sans affectation, être comparée à une mélopée des temps passés, à une musique d'église aux accords puissants, mais fatigante à la longue. La simplicité primitive des Évangiles a été altérée, sans que de fortes pensées ou des mouvements dramatiques compensent cette infidélité au texte même du Nouveau Testament. Voici au surplus la disposition sommaire des cinq livres du *Krist:*

1. La Nativité; saint Jean-Baptiste.

1. Il a paraphrasé le Cantique des cantiques. Il vécut aussi dans le cours du onzième siècle.

2. La réunion des premiers disciples; premiers miracles; la doctrine se répand.
3. Récit des miracles éclatants, qui ébranlent la vieille foi des Juifs.
4. La passion.
5. La résurrection; l'ascension; le jugement.

On se demande pourquoi l'auteur n'a pas fait correspondre son œuvre à celle des quatre évangélistes, et ne l'a, par conséquent, pas subdivisée en quatre livres. Il réplique par des motifs un peu prétentieux; il a voulu faire répondre son travail aux cinq sens et les corriger[1].

Dans la préface du troisième livre, Otfrit annonce le récit des miracles du Christ, non pas dans un ordre chronologique, mais selon que sa mémoire les lui rappellera. Il attend à cet effet la grâce du Seigneur. Dieu opérera en lui un miracle; il empêchera l'auteur de traîner la jambe, de manquer d'esprit; il le guérira de toute impureté, de toute blessure, de tout péché. — «Fais, ô Seigneur, que ta main pèse légèrement sur moi; guéris mon âme comme la mère fait de son enfant; elle le défendrait si un autre essayait de le frapper. Ainsi agit le Seigneur. Défends-moi, de la sorte, ô mon Dieu! que je sois ton esclave, mais que l'ennemi ne me blesse point. Concède-moi l'espoir d'une meilleure patrie; sois-moi père et mère; car tu es mon bon Seigneur.»

Wis fater mir ioh muater
Thu bist min druhtin guater.

Un passage, qui dans le *Krist* d'Otfrit se distingue par la chaleur de l'expression et du coloris, est celui où il fait l'éloge de la nation franque. Je vais en donner la traduction presque complète; il ne serait pas juste de laisser croire à mes lecteurs qu'Otfrit se résigne à n'être que poëte didactique et moraliste.

«Ils sont aussi audacieux que les Romains eux-mêmes; et personne n'osera dire que les Grecs les surpassent (en bravoure)... dans les champs, dans les forêts, ils sont également braves.

1. Voici les chapitres détaillés du premier livre; cette table pourra donner une idée de la distribution des autres livres. Un relevé total nous entraînerait au delà du but que nous voulons atteindre dans cette notice sommaire :

Pourquoi l'auteur a écrit en langue vulgaire : Invocation à Dieu. — Généalogie du Christ. — Le prêtre Zacharie. — L'ange Gabriel. — Retraite de la Vierge dans la montagne. — Cantique de la Vierge. — Élisabeth. — Chant de Zacharie. — Édit de l'empereur Auguste. — Les pasteurs. — Circoncision. — Purification. — Siméon. — Anne. — Les mages. — Explication mystique du retour des mages dans leur patrie. — Fuite de Joseph. — Carnage de Bethléem. — Mort d'Hérode. — Retour de Joseph. — Jésus à l'âge de douze ans. — Prédication de saint Jean. — La foule autour de saint Jean. — Les prêtres et les lévites de Jérusalem auprès de saint Jean. — Applications morales et spirituelles.

« Ils ont la force (en partage); oui, ils sont très-vaillants, toujours prêts à s'armer.... voilà comme sont ces héros !

« Depuis longtemps ils construisent (leurs demeures) avec des instruments, dans un bon pays; et de plus, ils sont sans tache (sans reproche).

« Leur pays est fertile; il est pourvu de dons de toute nature; mais ceci n'est point notre mérite. On y creuse, pour l'usage commun, l'airain et le cuivre; et, à ce que je crois, des pierres de glace (cristaux), et de l'argent à foison; oui, dans ce pays ils ramassent l'or dans le sable de leurs fleuves.

« Ils ont bon courage pour toute grande œuvre : c'est un effet de leur sagesse... Ils sont prompts à échapper à leurs ennemis; à peine sont-ils attaqués, qu'ils les jettent par terre . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

« Qu'aucun peuple ne se hasarde à lutter avec eux : que ce soit Mède ou Perse, malheur en adviendrait!

« N'ai-je pas recueilli dans un vieux livre, vraiment, qu'ils sont apparentés à la race d'Alexandre, qui a tant menacé le monde, qui l'a fait plier sous son épée, et de sa main lui a donné des fers.

« Oui, j'ai découvert dans ce vieux récit, que ce peuple, à son origine, s'est détaché des Macédoniens; et ils ne souffrent point qu'un roi les gouverne, aucun roi au monde, à moins que par eux il n'ait été élevé.

« Et personne ne peut nuire à ce roi, aussi longtemps que les Francs cavalcadent autour de lui.

« Et toutes leurs entreprises, ils les font sous la protection de Dieu; rien, dans la détresse, ils ne le font sans le conseil (divin). Ils obéissent à la parole de Dieu; ils l'apprennent dans le livre des livres. Je l'ai dit : Ce sont des braves, pleins de sagesse et de bons serviteurs de Dieu[1]. »

Il nous reste à dire quelques mots de la forme rhythmique dont le moine de Wissembourg s'est servi pour encadrer sa pensée; le mérite linguistique constituant sa supériorité, il devient presque indispensable de nous arrêter un moment à cette partie matérielle.

La strophe dans le *Krist* est régulièrement formée par deux vers, chacun de huit pieds; chaque vers se sépare en deux moitiés, par une césure après le quatrième pied. La rime réunit invariablement ces deux demi-vers :

1. Je relègue au n° 3 des Annexes la traduction d'un discours de Jésus-Christ sur la montagne des Oliviers. On aura, de la sorte, deux modèles différents du style et du faire d'Otfrit.

Sü sint so sàma kuani — selb so thie Romani —
ni tharf man thaz ouh rèdinon — thaz kriachi in thes gwidaron.

Cette existence ou cette adoption de la rime, chez Otfrit, ne doit pas nous étonner, soit qu'il l'eût trouvée sous sa main dans la poésie populaire, soit qu'il l'eût empruntée aux langues romanes. Il est bien entendu que les écrivains germanophiles penchent pour la première hypothèse, ou bien ils l'affirment bravement. Kurz dit spirituellement que le moine, en s'accommodant au goût du public, agissait comme font dans quelques cérémonies du culte les Pères Jésuites, lorsqu'ils appliquent des mélodies profanes, mais acceptées et connues, à un texte religieux.

Le contemporain ou le précurseur immédiat d'Otfrit, l'auteur saxon du *Héliand*, se sert de l'allitération, c'est-à-dire que les mots, sur lesquels dans le même vers pose l'accent le plus fort, commencent par la même consonne[1].

Le poëme d'Otfrit est venu à nous en trois manuscrits : celui de Freisingen (Munich), celui de Vienne et celui de la bibliothèque palatine (Heidelberg).

Le manuscrit de Freisingen a été découvert par notre Beatus Rhenanus dans la bibliothèque du couvent de Saint-Corbinien; il date de 883 à 906, puisqu'il est dit à la fin que Vualdo (Waldo), évêque de Freisingen à cette époque, l'a fait confectionner. Le manuscrit de Vienne est le seul complet; il contient, indépendamment des trois dédicaces déjà mentionnées, les noms des deux moines, amis de l'auteur, savoir: *Hartmuat* et *Werinbraht*, dont le premier est élu abbé de Saint-Gall en 872. Cette circonstance sert à fixer la composition du poëme, qui doit avoir été terminé vers 870.

En joignant à ces deux noms ceux des trois protecteurs d'Otfrit, c'est-à-dire ceux du roi d'Allemagne, de l'archevêque de Mayence et de l'évêque de Constance, puis ceux des donateurs et témoins indiqués dans les deux Chartes du milieu du neuvième siècle[2]; celui de Rhabanus Maurus, sous lequel Otfrit fait ses études au couvent de Fulde; enfin celui de la matrone qui engage notre moine à faire à la fois un acte de dévotion et de civisme teutonique, c'est-à-dire à composer un récit biblique en langue vulgaire, nous aurons parcouru tout le cercle officiellement connu des personnes avec lesquelles l'auteur du *Krist* s'est trouvé en contact.

1. *Geng imo tho the Godes sunu*
endi is jun Garon mit imu
Waldand fan themu Wihe
Allso is Willio Geng.

2. Voir Pièces annexes n°s 1 et 2.

L'année de sa naissance et celle de sa mort sont également obscures. Puisqu'il rédige des actes en 851, on peut admettre qu'il est né de 825 à 830, et qu'il a pu à la rigueur, s'il a vécu parmi les Francs d'Alsace, voir en février 842 le flot des deux armées de Louis le Germanique et de Charles le Chauve s'écouler de Strasbourg à Spire et à Worms, le long des Vosges et du Rhin. Sur la fin de sa carrière, il a pu encore, au fond de sa cellule, apprendre la déposition et la mort de l'empereur Charles le Gros (887-888), prêter une oreille au craquement du trône vermoulu de Charlemagne, et saluer l'avénement d'une ère nouvelle, celle des nationalités féodales. Il me semble impossible qu'il ait pu se soustraire complétement à ces bruits qui circulaient alors dans l'ancien empire des Francs : ce qui est certain, c'est qu'il s'était retranché dans sa foi, comme derrière un inabordable boulevard. Il n'y a pas dans son œuvre la moindre trace des idées qui remuaient alors le monde des penseurs. Il laissa Scot Érigène s'égarer dans le panthéisme; il ramena invariablement, comme son maître Rhabanus Maurus, toute science vers la théologie et la dogmatique chrétienne. Son horizon était limité; mais dans cet espace qu'il avait lui-même circonscrit, avec une soumission filiale aux prescriptions de l'Église, dans cet espace aucun nuage ne troublait sa vue; il a dû s'endormir, comme il avait vécu, à l'ombre du sanctuaire, aux sons majestueux de l'orgue, qui se mariait, du fond de l'église abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul, aux prières des agonisants récitées au chevet de sa couche. C'étaient les mêmes accords qui l'avaient inspiré, soutenu, lorsqu'il modulait le rhythme sonore de son poëme évangélique [1].

1. Sans compter les *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, édités par Zeuss, à Spire en 1842, j'ai consulté, pour mon travail :

«Krist» : das œlteste von Otfrid im neunten Jahrhundert verfasste hochdeutsche Gedicht, nach den gleichzeitigen zu Wien, München und Heidelberg befindlichen Handschriften, kritisch herausgegeben von Graff. Kœnigsberg, 1831; 1 vol. in-8°. (Texte complet, avec introduction historique et grammaticale; ouvrage dédié au prince royal de Prusse, plus tard Fréd. Guill. IV.)

Specimen lectionum antiquarum francicarum ex Otfriti monachi Wizenburgensis libris Evangeliorum, etc., cura Diederici von Stade. Stadæ, 1708; in-4°.

Leonhard Meister's *Charakteristik deutscher Dichter*. Zurich, 1785.

Heinrich Kurz, *Geschichte der Litteratur*. Zurich, 1857; I, p. 17 et suiv.

Gervinus, I, p. 59 et suiv., édition de 1835.

L. Spach.

ANNEXES.

Annexe N° 1.

Carta quam Otmundus fieri rogavit de pago Alisacense (Zeuss, p. 153).

(Charte que Otmund a fait rédiger au sujet de biens sis dans le district d'Alsace.)

Le Seigneur a dit à ses disciples : Donnez, et il vous sera donné. Donc moi, Otmunt, j'ai pondéré cela, et j'ai fait des donations au monastère de Uuizemburg, qui est construit sur la rivière de Luteraha (Lauter) en l'honneur de tous les apôtres, et Grimaldus y remplit les fonctions d'abbé. Je livre donc : douze arpents dans le district d'Alsace, dans la villa ou marche de Munchhusa (Münchhausen), à titre d'aumône (ou d'anniversaire) pour moi, et *Uta Uadatrata*[1], à telles fins que cette maison du Seigneur et les moines qui vivent dans son enceinte aient, tiennent et possèdent ces biens et les laissent à leurs successeurs pour la gloire de Dieu. Si quelqu'un, ce que je ne saurais croire, ou si, ce qu'à Dieu ne plaise, moi ou quelqu'un de mes héritiers osait contrevenir à cette donation et tentait de la violer, que sa machination soit considérée comme non avenue; mais que cette donation soit maintenue intacte à toute perpétuité, la stipulation (présente) venant à son aide et appui. — Fait dans le monastère de Uuizemburg devant les témoins ci-contre : Frico, Uodo †, Ratbald †, Thiathart, Gerhart, Gunzo, Hotolf, Martarat, Badanolf. *Moi, Otfrit, j'ai rédigé et signé.*

Annexe N° 2.

Carta traditionis Gebolte (Zeuss, p. 245).

(Charte de la donation de Gebolt. 29 septembre 851.)

Il est certes utile à chacun, aussi longtemps qu'il vit de cette vie (terrestre) et que les muscles mettent ses membres en branle, de penser aux récompenses de la vie future, dont il doit espérer vivre à jamais. Doncques il est indispensable de rappeler la parole du Sauveur dans l'Évangile : Faites des aumônes et tous les biens vous tomberont en partage. C'est pourquoi, moi Gebolt, j'ai scrupuleusement pensé à donner quelque chose de mon avoir pour le remède de mon âme au monastère de Uuizenbourg, qui est construit sur la rivière de Lutra, en l'honneur de saint Pierre, et que Grimoltus régit, en qualité d'abbé, au nom de Dieu. Je donne donc, dans le district d'Alsace (in pago Alsacinse), dans la villa nommée Kirihuuilari (Kirchviler, Kirrviler?), une ferme, une vigne rapportant trois charretées, soixante arpents; des prés rapportant dix charretées avec forêts, pâturages, champs, eaux, cours d'eau, meubles et immeubles, terres cultivées ou en friche, ou tout ce qui peut sembler relever de la ferme. De même je donne dans un autre district, nommé Sarahgewi (Sarregau?), le quart d'une montagne, qui est appelée le mont d'Éburart, et cette partie, je l'ai livrée sans retard à l'usage des moines, à telle condition que j'aurai le droit de cultiver, à titre d'usufruit viager, les localités susdites que j'ai livrées au susdit couvent, et de plus le fief que j'ai dans ce moment dans le village de Westhofen, savoir : deux houben[2]. Et le même usufruit viager compétera de plein

1. Probablement des membres de sa famille.
2. Soixante arpents (à peu près) d'Alsace.

droit à ma femme Rihilt et à mon homonyme Gebolt, ou à celui de nous trois qui survivra aux deux autres, sous condition toutefois que mon épouse ne se remariera pas après ma mort. Et je veux qu'après notre mort cette maison de Dieu tienne et possède lesdites terres, et les livre à ses successeurs, sous la protection du Christ, et qu'elle ait libre et pleine jouissance d'en faire en tout et pour tout ce qui lui plaira; et si quelque personne hostile essayait d'agir contre ce transférement fait par ma volonté, ou présumait de l'enfreindre, elle aura à vous payer forcément, à vous et à vos successeurs, à deux reprises, le fisc aidant, trois onces d'or et cinq livres d'argent; et néanmoins ma donation demeurera pleine et entière à tout jamais, cette stipulation venant en aide. — Fait à Uuizenburg, le 3 des kalendes d'octobre, la douzième année du règne de Louis (le Germanique), l'an 851 de l'incarnation dominicale, Indiction XIV. Et voici les témoins : Moi, Gebolt, qui ai fait cette donation; Otrih, Buo, Megenhelm, Gimbertus, Reginolt, Rihbald, Muatheri, Jeatrih, Reginger, Hildibald, Beatar, Hiltiboto, adalh, erlebald. *Moi, Otfridus, j'ai rédigé et signé.* Amen.

Annexe N° 3.

Traduction du discours du Christ sur la montagne.

« ...Après cette promenade, Il (le Seigneur) s'assit sur le mont des Oliviers, et ils (ses disciples) lui demandèrent en particulier, car ils étaient encore tout étonnés de son dernier discours : « Dis-nous donc, « Maître, la suite des temps; fais-nous con- « naître quand Tu devras venir et comment « le monde périra. »

« — Prenez garde, dit-il, à ces événe- « ments; soyez prudents; faites en sorte « que les artisans de mensonge ne vous « précipitent point dans les dangers.

« De lamentables événements vont fondre « sur ce globe : la peste et la famine, la « misère et l'exil. »

« Alors sa bienveillance leur prédit les peines mêmes qu'ils subiraient pour l'amour de Lui (en son nom); la haine universelle qu'ils allaient attirer sur eux, quoi qu'ils fissent, et l'envie insatiable, et comment les hommes saisiraient ses chers disciples, les traîneraient enchaînés devant les juges (les ducs) et les rois.

« Mais il les consolait aussi de leur mort à venir; il leur dit qu'ils subiraient cette mort, uniquement pour la haine qu'on lui portait.

« — Ne craignez point devant le peuple « de rester bouche close; n'ayez point « d'anxiété sur ce que vous leur répon- « drez. Je vous donnerai pour armes des « paroles de sagesse, des discours de droi- « ture, car vous êtes mes disciples. Je se- « rai moi-même présent auprès de vous; « c'est moi qui parlerai par votre bouche; « je cuirasserai de courage et de fermeté « vos cœurs. Et dites-leur, en vérité, que « les derniers jours approchent; et parlez- « leur exactement des temps de l'ante- « christ, de ces temps de désolation, que le « monde, hélas! endurera. Je ne vous le « cache point; ces temps n'auront jamais « leurs pareils. Ils seront alors dans la dé- « tresse et dans l'accablement; jamais on « n'aura vu chute pareille; jamais on n'en « reverra... Le soleil et la lune s'éclipseront « et répandront l'effroi; et les étoiles tom- « beront sur toute la surface de la terre... Et « voyez, tout ce qui est ici-bas versera des « larmes pour tant d'affliction; pour tous « ces malheurs pleurera toute la race des « hommes... Et ils verront avec anxiété des- « cendre pour le jugement du haut des « nuages le Fils de l'Homme. »

NOTE

SUR UNE MÉDAILLE OFFERTE A LA VILLE DE STRASBOURG

POUR SA COLLECTION HISTORIQUE

PAR M. LE DOYEN F. SACHS DE CARLSRUHE[1].

Par une lettre d'envoi, du 6 novembre 1863, adressée à la mairie de Strasbourg, le donateur fait connaître que la médaille qu'il offre, provient de son grand-père, M. le professeur et conseiller ecclésiastique Sachs, à qui elle avait été donnée et envoyée de Strasbourg par un de ses parents, M. F. S. Eccardt, habitant de cette ville.

Pour constater cette provenance, M. le doyen a eu la consciencieuse attention de joindre à la médaille, comme certificat d'origine, la lettre écrite à son grand-père à cette occasion et datée de Strasbourg, le 29 octobre 1761.

Cette lettre en langue allemande entremêlée de mots français a elle-même un cachet si original qu'elle nous a paru devoir être reproduite (voir à la fin) avec la traduction qu'a bien voulu en faire notre honorable président.

Nous nous bornons donc à dire que la médaille en question, acquise par M. F. S. Eccardt, d'un gardien de la plate-forme, a été trouvée dans les décombres du maître-autel de la cathédrale, lors de sa destruction par suite de l'incendie des toitures de la haute nef et de la coupole du chœur, occasionné par la foudre dans la journée du 27 juillet 1759.

Comme complément de ces données et pour les corroborer jusqu'à un certain point, nous devons ajouter que les faits et les dates de cette lettre concordent parfaitement avec les faits et les dates de la catastrophe relatée.

Grandidier, en parlant de l'orage du 27 juillet 1759 qui incendia la toiture de la haute nef et détruisit *la mitre* qui recouvrait la coupole du

1. Lorsque cette médaille a été communiquée au Comité, sa provenance a fait penser qu'elle se rapportait à la cathédrale de Strasbourg; pour cette raison, l'architecte actuel de l'Œuvre-Notre-Dame, membre du Comité, a été chargé de l'examen de la pièce.

chœur, dit (page 192) « que le maître-autel qui avait été élevé en 1685 (par l'évêque Guillaume Egon de Furstemberg), fut endommagé par le plomb fondu: il coulait de la voûte supérieure par une ouverture pratiquée immédiatement au-dessus du baldaquin de bois (*cyborium*) qui couvrait les quatre colonnes de marbre ».

On peut donc admettre la provenance de ladite médaille, c'est-à-dire, la place où elle fut trouvée sous le maître-autel de notre cathédrale; la facture des sujets, leur style, les inscriptions latine et allemande permettent également de reporter sa date à cette époque, sans qu'elle paraisse toutefois avoir d'autre rapport avec la construction de cet autel que le grand événement, — la réunion de Strasbourg à la France — auquel remonte leur commune origine.

Quant à la médaille elle-même, sa forme est carrée comme celle de beaucoup de médailles du seizième et du dix-septième siècle : ses côtés mesurent trente-six millimètres et son épaisseur est d'un millimètre au maximum; la matière paraît être une composition d'étain et de cuivre.

Les sujets représentés sur les deux faces sont placés dans le sens des diagonales comme on le fait dans les losanges et ont très-peu de relief: nous avons déjà dit que le travail et le style ne laissent pas de doute sur l'époque de la confection (fin du dix-septième siècle).

Sur un revers on voit Moïse appuyé sur les tables de la loi, ayant à sa droite un individu agenouillé, tenant une offrande, et à sa gauche un personnage nimbé à longue barbe, portant un bâton surmonté d'une petite croix; à ses pieds est couché un agneau.

Ce personnage, qui ne peut être que saint Jean-Baptiste, le précurseur, tourne le dos à Moïse et semble se diriger vers le Christ en croix, placé à l'extrémité gauche.

Au-dessus de ces figures, dans l'angle supérieur se trouve, comme couronnement du sujet, un cercle d'où s'échappent des rayons entrecoupés de nuages comme les gloires qui entourent le père Éternel et le Saint-Esprit dans les peintures religieuses de cette époque. Dans le cercle lui-même, qui pourrait figurer le soleil ou simplement un nimbe, on croit remarquer un dessin, peut-être un oméga ou une colombe.

La partie opposée, de forme triangulaire, et faisant la base du sujet, contient en caractères romains la légende latine :

LEX DUCIT AD CHRISTUM.

Sur l'autre face, une statue de dimension colossale placée sur un piédestal, ou autel, ayant plusieurs degrés pour base, occupe la partie centrale.

Sa pose et son geste indiquent la domination. Sa main gauche porte un sceptre et sa droite est posée sur la hanche: la tête paraît coiffée d'un casque de forme bizarre, peut-être d'une couronne à plusieurs étages ou d'une tiare comme celle des rois mèdes et perses. Son costume est celui d'un guerrier romain, tel qu'on les représentait à l'époque de Louis XIV. Au bas des marches on distingue six personnes agenouillées dont trois au fond et trois en avant; de ces dernières, deux portent le manteau et la troisième une simple toge ou longue robe.

A leur côté et plus à droite on voit, pour ainsi dire, la tête d'une troupe plus considérable; quelques enfants à mains jointes et levées dans une position suppliante ou d'adoration; le plus rapproché est également à genoux. Ce groupe est dominé par un personnage drapé et debout, un héraut sans doute, qui, avec son bâton et d'un air de commandement, lui montre la statue devant laquelle il lui a ordonné de se prosterner. De l'autre côté, c'est-à-dire à la gauche de la statue, un autre groupe tourne le dos à la statue comme pour s'en éloigner ou prendre la fuite; on distingue au premier plan un homme appuyé d'une main sur une canne ou un bâton de voyage, et de l'autre conduisant un enfant. A côté de lui une femme porte un plus petit enfant; le reste, ainsi que le fond, est indécis; des têtes, du feuillage et quelques lignes verticales avec une espèce de cintre indiquant peut-être une porte de ville ou d'un monument quelconque.

Le fond à gauche est plus distinct; on y reconnaît des colonnes surmontées d'un entablement qui expriment assez bien un temple ou plutôt une façade de palais.

L'inscription placée au-dessous dans un triangle semblable et correspondant à celui de l'autre face est en allemand, mais en caractères romains; elle dit:

= ES IST IETZ NICHT ZEIT =
= ZU ANTWORTEN DAN̄ =
= GOTT MEHR ZUGEHORCHEN ALS =
= DEN MENSCHEN DAN̄. =

Cette légende est-elle formée de deux parties de phrase, et le terme de DAN̄ doit-il indiquer qu'elles sont extraites du livre de Daniel?

En tout cas, dans la seconde partie, le mot DAN ne serait pas justifié, vu que, d'après des recherches qu'a bien voulu faire à notre prière un de nos amis aussi obligeant qu'érudit, la première partie seule est extraite de l'Ancien Testament (Daniel, III, 16) et la seconde des Actes des apôtres, IV, 19.

Notre but, en analysant les deux sujets et en cherchant leur relation avec leurs légendes ou inscriptions, a été de découvrir la pensée qui les a réunies ou plutôt le sens caché que leur auteur y a attaché et a eu pour but d'exprimer.

Le rapport de la médaille avec la place où elle a été trouvée, paraît difficile à établir; mais comme sa contemporanéité avec la mémorable époque de la réunion de Strasbourg à la France paraît hors de doute, on ne commettrait sans doute pas d'erreur en lui attribuant une signification hostile au nouvel ordre de choses.

Ne pourrait-on pas y voir une protestation formelle mise adroitement à l'abri et comme sous le couvert de textes et de sujets religieux dont l'interprétation, familière à la population, aurait échappé aux agents du nouveau pouvoir?

Le sujet du premier revers avec sa légende latine ne serait-il pas à l'adresse du culte catholique qui rentre en possession de la cathédrale, et celui du second, avec les citations allemandes, ne peut-on le prendre pour une allégorie au tout-puissant roi de France?

Moïse, dans l'un, affirmant le règne de la loi, caractérise la Bible, la base du culte protestant, que le précurseur proclame comme la voie pour aller au Christ; et dans l'autre, qui paraît la représentation de la statue d'or de soixante coudées, que Nabuchodonosor fit élever et que toute la population devait adorer en se prosternant, on ne saurait méconnaître que, si on n'a pas eu en vue de figurer Louis XIV lui-même, on n'ait au moins exprimé la personnification du pouvoir despotique et nouveau devant lequel quelques-uns se prosternent, mais dont d'autres s'éloignent, plutôt que d'y vivre sous un régime nouveau.

Cette dernière interprétation est basée sur deux passages des *Notices historiques* de Hermann, t. I, p. 80 : « *La multitude était contraire à cette réunion et plusieurs citoyens qui la prévoyaient, s'étaient déjà expatriés;* p. 171, note 61 : *près de trois cents familles ont quitté la ville.* Si l'opposition a été assez sérieuse jusqu'à pousser tant de personnes à s'exiler, il n'est pas très-étonnant qu'elle ait pu faire naître l'idée d'une pareille médaille, qui d'ailleurs n'aura été répandue qu'en petite quantité et clandestinement.

Ce même esprit d'opposition au nouveau régime explique aussi un fait moins important, allégué dans la lettre de M. Eccardt, celui de la trouvaille de la médaille dans les décombres du maître-autel de la cathédrale.

Cet autel, ainsi qu'il a été dit, a été élevé en 1685, soit dans la quatrième année qui suivit la réunion de Strasbourg à la France, alors que

les regrets et les souvenirs étaient encore très-vifs et non calmés par le temps et par le bien-être promis.

La population de la ville appartenant à cette époque en grande majorité au culte protestant, ne peut-on admettre que parmi les ouvriers employés à la pose de l'autel, l'un d'eux ait voulu protester à sa manière contre le nouvel ordre de choses et que, pour narguer les catholiques auxquels la capitulation avait rendu la cathédrale, il ait introduit cette médaille dans la maçonnerie de son soubassement?

Nous soumettons cette hypothèse à l'appréciation du comité; mais quel que soit l'accueil qui soit réservé à cette note, nous nous faisons un devoir de proposer un vote de remercîment à l'adresse de M. le doyen Sachs, donateur de la médaille.

G. Klotz,
Architecte de la cathédrale.

Traduction littérale d'une lettre adressée, à la date du 29 octobre 1761, par M. F. S. Eccardt à son parent M. le professeur Sachs à Carlsruhe.

Monsieur et très-honoré cousin et professeur[1],

Occasionnellement *plene laborando* j'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une très-vieille métail (*sic*), trouvée, il y a un an à peu près, sous le maître-autel, lors de l'incendie occasionné par le feu du ciel. Je l'ai acquise, il y a quelques jours, des mains de l'un des gardiens de la tour de la cathédrale, et, sachant que vous, mon très-cher cousin et professeur, êtes un amateur d'antiquités, je prends la liberté de vous l'offrir. Notre cathédrale — qui probablement n'a point de rivale en Europe, ni en grandeur, ni en magnificence, ni surtout en élévation, ni en statues travaillées avec art, parmi lesquelles on remarque surtout les trois rois qui l'ont construite, et qui figurent à cheval, en grandeur naturelle, au-dessus de la grande porte d'airain, laquelle n'est pas moins admirable, et ornée de beaucoup de reliefs et d'antiquités, — notre cathédrale, dis-je, ne peut plus être remise dans l'état où elle se trouvait, il y a un siècle, et même, il y a peu de temps encore. Depuis que le Grand-Conseil de notre ville a condamné un grenadier suisse non-seulement à la corde, mais au bûcher, pour avoir

1. Les mots imprimés en caractère italique sont écrits en français dans le corps même de la lettre allemande.

jeté par terre une image de la sainte Vierge qui se trouvait sur le maître-autel, il y a constamment quelque chose à réparer.

Dans la nuit qui a suivi l'exécution capitale, la grande voûte, ruinée par la violence du feu, a brisé en plus de cent morceaux le maître-autel, qui était du plus beau marbre noir, d'une seule pièce, et d'une dimension extraordinaire. A cette occasion on a trouvé ladite métail (*sic*). Au surplus j'espère que vous aurez reçu ma dernière.

Sans dire plus, j'ai l'honneur d'être, avec la *salutation* la plus dévouée, et avec l'*estime la plus profonde*,

Monsieur,

et très-honoré professeur,

votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A la hâte. F. S. Eccardt.

A Strasbourg, le 29 octobre 1761.

NOTICE

SUR

LA FAMILLE DE ROSEN.

Parmi les familles de la noblesse alsacienne, les plus considérables par l'étendue de leurs propriétés et par l'éclat de leurs services, figurait, au milieu du dix-huitième siècle, une maison qui n'était pas originaire des bords du Rhin, mais qui, arrivée dans le pays à la suite des Suédois, n'avait pas tardé à s'y fixer, et s'était élevée, au bout de peu d'années, dans les armées du roi de France, aux plus hautes dignités militaires. La maison des barons, puis marquis, DE ROSEN s'est éteinte, depuis lors, en Alsace, et ne subsiste plus que par quelques branches collatérales fort éloignées en Allemagne et en Russie. Mais la valeur personnelle de ceux de ses membres qui paraissent dans l'histoire de notre province et les services qu'ils ont rendus à la France, mériteraient peut-être d'être remis en mémoire, lors même que leur nom, par la double alliance de la dernière représentante de la maison, ne se rattacherait pas à celui de deux des familles les plus illustres de la noblesse française, les familles de Broglie et de Voyer d'Argenson.

Nous devons à M. SCHWALM, juge de paix à Massevaux, la communication d'un manuscrit, vieux d'environ cent cinquante ans, qui donne des détails souvent piquants sur la vie accidentée des trois premiers barons de Rosen établis en Alsace, et nous fournit l'occasion de retracer les traits principaux de l'histoire de leur maison ; nous nous bornerons le plus possible à des extraits textuels, sauf à les compléter à l'aide de quelques autres documents, également inédits, conservés aux archives de la préfecture du Haut-Rhin et à la bibliothèque de Strasbourg[1].

1. Nous nous sommes permis d'accommoder aux usages actuels l'orthographe parfois capricieuse de notre chroniqueur anonyme; mais nous avons scrupuleusement respecté son style, partout où la clarté de la phrase ne rendait pas un léger changement indispensable. On peut consulter encore, sur la maison de Rosen, LACHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XII, p. 320, SCHŒPFLIN, *Alsace illustrée*, trad. Ravenez, t. V, p. 824, § 3, et une notice (concernant plus spécialement les branches allemandes), publiée dans l'*Almanach de Gotha pour les familles baroniales*, année 1855.

La maison de Rosen est originaire de Bohême. On regarde généralement comme son auteur Porag ou *Poragius*, l'un des sept fils de Slavnick, comte de Lubicz (900-981), et de Strezislava, fille d'Othon l'Illustre, duc de Saxe et de Thuringe.

Forcé de quitter la Bohême après y avoir vu ses domaines ravagés par les habitants encore à demi sauvages de cette contrée, Porag se retira en Pologne vers l'an 1000, y fut accueilli avec distinction par le duc Boleslas le Valeureux et reçut de lui de vastes territoires dans les environs de Cracovie. Par la suite des temps, sa postérité se partagea en une cinquantaine de branches et de rameaux, dont les uns se transplantèrent en Allemagne et dont les autres prirent racine en Pologne, pour de là s'étendre en Livonie, en Suède et en France.

Quand l'usage des armoiries se généralisa parmi les nobles, les descendants de Porag choisirent un écu d'azur à trois roses d'argent et on les désigna eux-mêmes sous le nom de ces fleurs (*die* Rosen). L'un d'entre eux, Waldemar, étant allé se fixer en Livonie vers l'époque de la fusion de l'ordre des chevaliers Porte-glaive avec l'ordre Teutonique (1237), crut devoir distinguer sa branche du tronc principal en changeant les émaux de son écusson : il prit un écu d'or à trois roses de gueules, d'où les noms de *Ligne blanche* (ou aux roses d'argent) et de *Ligne rouge* (ou aux roses de gueules), donnés pendant assez longtemps aux deux lignes de la maison de Rosen.

La Ligne rouge parvint promptement en Livonie à un haut degré de prospérité; elle y acquit des possessions territoriales considérables et se vit investie des fonctions les plus élevées. Les châteaux de Gross-Roop (ou Gross-Ropp), de Klein-Roop, de Hoch-Rosen, de Rosenbeck, de Mojan, etc., furent successivement construits par divers de ses membres aux environs de la ville de Riga et donnèrent leurs noms à autant de nouvelles branches. C'est à celles de Gross-Roop et de Klein-Roop qu'appartenaient les Rosen dont nous avons spécialement à nous occuper ici.

Nous laissons maintenant la parole à notre chroniqueur :

« Après avoir parlé en général de la maison de Rosen, on va expliquer présentement, en quel temps et de quelle manière Reinhold de Rosen, de *Gross-Ropp*, et Conrad de Rosen, de *Klein-Ropp*, sont venus en France et s'y sont établis.

« Reinhold, fils d'Otto de Rosen, seigneur héréditaire de *Gross-Ropp*, et de dame Catherine de Klebeck, s'était attaché dès son bas âge au grand Gustave-Adolphe, roi de Suède, qui, de son côté, lui témoignait une

B^en P.-H. de Schauenburg, del. Lith. E. Simon à Strasbourg.

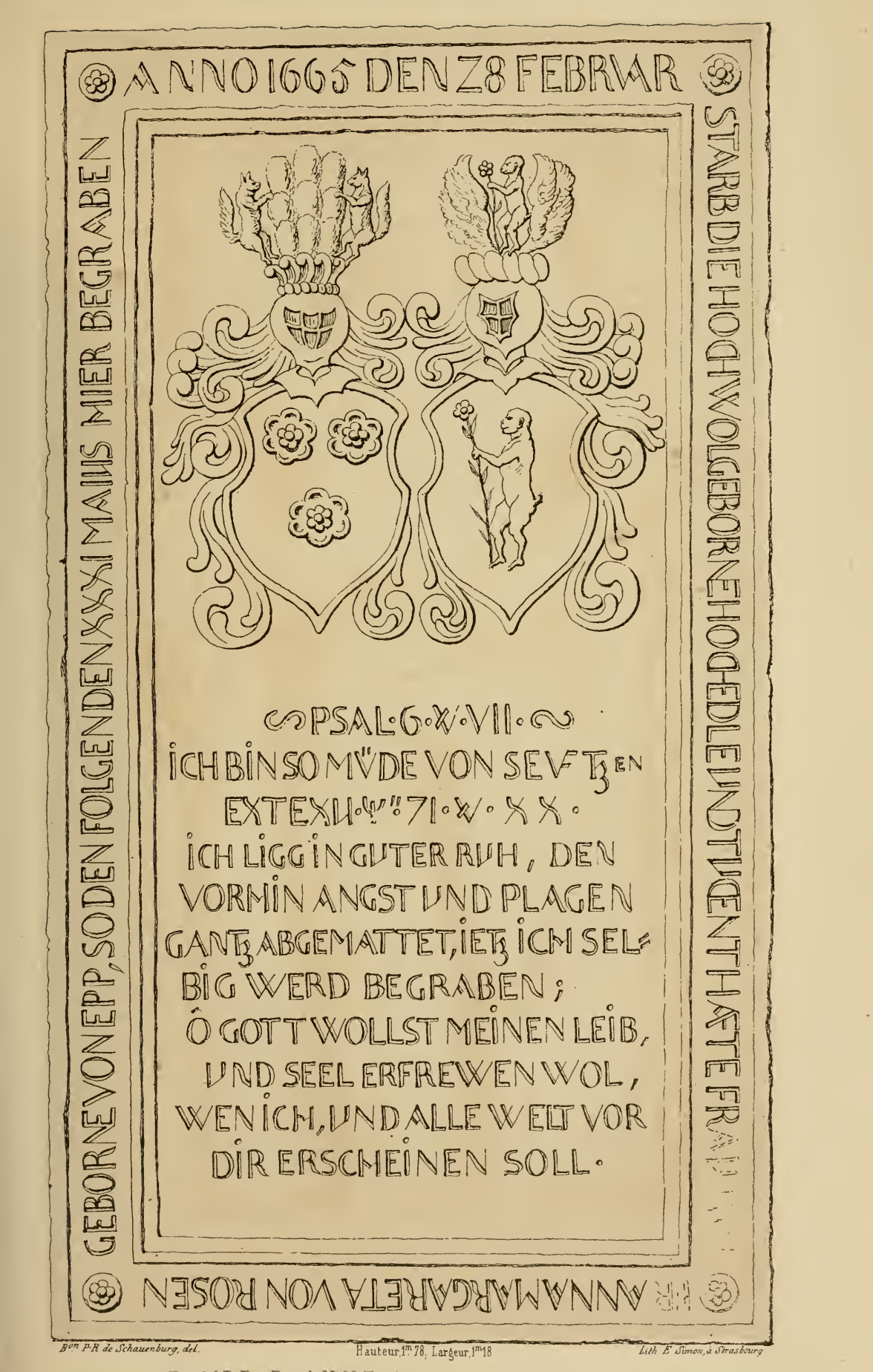

B^on P-R de Schauenburg, del. Hauteur, 1^m 78, Largeur, 1^m 18 Lith. E. Simon, à Strasbourg

affection particulière, et l'avait fait cornette de la *Leib-Compagnie* (sa mestre de camp) dans son *Leib-Regiment* (qui était son propre régiment et le premier de toutes ses troupes) composé de mille chevaux : il lui faisait la grâce de le souffrir auprès de sa personne, de l'instruire et de l'appeler ordinairement son élève. Il parvint dans la suite à commander ce régiment, son frère cadet, JEAN, en devint major; et WALDEMAR, son frère puîné en eut un de mille dragons.

« Après la mort du grand Gustave, ces trois frères s'attachèrent au duc Bernard de Saxe-Weimar, qui fit Reinhold (qui était l'aîné) un des quatre directeurs généraux de son armée : les trois autres étaient Erlach, Oheim et Nassau[1], tous quatre d'une valeur et d'une capacité reconnues. Le directeur général de Rosen, qui se distinguait partout, se signala particulièrement au fameux siége de Brisach, que le duc de Weimar prit malgré des obstacles qui auraient été insurmontables pour tout autre que lui. La place était bonne et bien munie. Le baron de Reinach[2], qui y commandait, était un homme de valeur et d'expérience. Outre cela, les Impériaux avaient douze mille hommes dans un camp retranché à portée de pouvoir rafraîchir et ravitailler la garnison. Quoiqu'il n'eût qu'au plus neuf mille hommes même déjà fatigués, toutes ces difficultés ne firent qu'animer son grand courage. Voyant qu'il ne pouvait pas prendre la place qu'il n'eût chassé les ennemis de leur camp retranché, se confiant en l'expérience de ses officiers généraux et en la valeur de ses troupes, accoutumées à vaincre sous lui, il attaqua le camp des ennemis. La relation de cette action est rapportée en ces termes: « Le combat ou, pour mieux dire, le carnage dura près de « cinq heures sans relâche et sans avantage de part ni d'autre. Le directeur « général qui commandait la cavalerie, la fit charger cinq fois à pied avant « que de pouvoir la faire agir à cheval, qu'à la fin la victoire se déclara pour « le duc de Weimar et que des 12,000 Impériaux et Bavarois retranchés, il « s'en sauva au plus quatre mille. Le directeur y fut blessé dangereusement « d'un coup de feu au-dessous de l'œil qui sortit à la nuque du col, et son « frère eut le genou fracassé. Depuis, on a distingué les trois frères par les « surnoms de *Gute Rosen*, ou le bon, qui désignait l'aîné, homme obli- « geant et affable, de *Tolle Rosen*, ou le furieux, parce qu'il était extraor-

1. Guillaume-Louis, comte de Nassau-Saarbrück, né le 18 décembre 1590, mort le 22 août 1640, auteur de la ligne de *Saarbrück* qui s'est éteinte dans les mâles en 1797.

2. Jean-Henri de Reinach, premier du nom, auteur de la branche de *Foussemagne*. Il avait reçu dès le 13 avril 1635 le titre héréditaire de baron d'Empire. Sa brillante conduite à Brisach lui valut le grade de généralissime de l'artillerie et une épée d'honneur. Le baron de Reinach mourut en 1645 à Ratisbonne, dont il était le gouverneur.

« dinairement emporté, et de *Krumme Rosen*, ou le boiteux, parce qu'il « l'était en effet. »

« Le directeur général de Rosen épousa en 1637, en secondes noces, dame Anne-Marguerite D'EPPE, fille de Christophe, baron d'Eppe, et de dame Marguerite d'Amelunxen ; et Waldemar de Rosen épousa ensuite sa sœur cadette. Il arriva alors au général une aventure digne de remarque : En menant sa femme, qu'il venait d'épouser à Strasbourg, à Bollweiler en Haute-Alsace, où il demeurait alors, pour plus grande sûreté il prit sa route le long du Rhin. Après avoir passé l'Ill sur le pont d'Ensisheim où il y avait un poste de deux cents Weimariens, il voulut faire repaître ses équipages et son escorte, qui n'était que de cent chevaux. Pour être plus en sûreté, il se plaça dans l'angle que fait l'Ill et la Thour qui se joignent en cet endroit, afin d'être couvert par ces deux rivières. A peine la troupe avait-elle mis pied à terre, que l'on vit un chien danois à collier d'argent fort mouillé; M. de Rosen fit remonter à l'instant la troupe à cheval, et, s'avançant vers un gué de la Thour, il aperçut les ennemis prêts à la passer. C'était un colonel des Croates, fameux partisan nommé *Sprerreutter* (qui est devenu lieutenant-général), qui ayant appris que le général n'avait que cent reîtres d'escorte, avait pris six cents Croates choisis pour l'enlever, ce qu'il aurait fait sans difficulté sans l'aventure du chien, qui le découvrit. Le général défendit le gué si vigoureusement, qu'il donna le temps au commandant d'Ensisheim de faire couler cent hommes le long des haies qui bordent la Thour, qui firent un si grand feu sur les Croates, qu'ils furent contraints de se retirer laissant plus de deux cents morts sur la place sans compter beaucoup de blessés dont Sprerreutter fut lui-même du nombre. Le général, après s'être, par son courage et sa prudence, tiré glorieusement de ce péril évident, continua sa route et arriva heureusement à Bollweiler.

« Il évita, peu de jours après, par sa vigilance et son expérience, une seconde entreprise contre lui : Le gouverneur de Belfort et celui de Thann avaient concerté de l'enlever de nuit dans le château de Bollweiler. Pour cet effet, ils avaient rassemblé quatre mille paysans bien armés et commandés par des officiers, auxquels ils avaient joint huit cents hommes de troupes réglées des deux garnisons, avec beaucoup de volontaires. Le général, averti à temps de leurs projets, fit joindre le régiment de son frère de mille dragons au sien de mille chevaux; il alla s'embusquer sur leur chemin dans les bois de Bernweiler. Comme ils ne s'attendaient pas à cette embuscade, ils y donnèrent en plein et furent chargés si vigoureusement de tous côtés qu'ils prirent la fuite; ils furent menés tambour battant jusqu'au pont d'Espach. Les relations de cette action rapportent que, de près

de 5,000 hommes qu'ils étaient, il s'en échappa au plus 400, encore la plupart écharpés.

« La conquête de Brisach fut suivie de plusieurs autres, tant en Alsace qu'en Brisgau et en Franche-Comté. Le duc de Weimar, pour couvrir les conquêtes qu'il avait faites et faciliter celles qu'il projetait de faire, envoya le général de Rosen avec un gros détachement pour garder les passages de la Lorraine. Il fut souvent attaqué, mais il repoussa si vigoureusement les ennemis qu'ils ne purent jamais pénétrer en Alsace. A son retour il fut chargé du siége de Thann, qu'il prit en peu de temps, quoique la place fût bien munie de tout. Le gouvernement en fut donné à Jean de Rosen.

« Les historiens de ces temps-là rapportent que la victoire suivait partout le duc de Weimar, que rien ne pouvait résister à l'expérience de ses généraux et à la valeur de ses troupes, et qu'il aurait poussé ses conquêtes très-loin si sa mort ne l'avait arrêté tout court. Il mourut à Neubourg, proche Brisach, le 18 juillet 1639, âgé de 35 ans. Par son testament, il légua son armée et toutes ses conquêtes à ses quatre directeurs généraux, Erlach, Rosen, Oheim et Nassau. Il légua son cheval de bataille, son épée, ses pistolets au comte de Guébriant, qu'il aimait et estimait infiniment, et dix mille livres au directeur général de Rosen, *pour lui marquer jusqu'à la mort l'amitié et l'estime qu'il avait eues pour lui pendant sa vie* (ce sont les propres termes du testament).

« La mort du duc de Weimar fit l'attention de toute l'Europe. Ses troupes occupaient Brisach et toutes les autres conquêtes qu'il avait faites. En vertu de son testament le commandement de ses troupes et les conquêtes appartenaient aux quatre directeurs généraux. Louis XIII, qui concevait de quelle conséquence ce serait pour lui d'attirer à son service ces troupes si fort aguerries et toujours victorieuses, en donna la commission au comte de Guébriant, son maréchal de camp, qui commandait les troupes françaises qui étaient jointes et agissaient de concert avec les Weimariens, desquels il s'était attiré l'amitié, l'estime et la confiance par sa valeur et son rare mérite.

« Le comte de Guébriant sollicita vivement les directeurs généraux de préférer les offres de la France à celles des autres puissances qui cherchaient à l'envi de les attirer. L'affaire était d'une grande conséquence et il s'y trouvait beaucoup de difficultés. Pour les vaincre, il fallait commencer par réunir les directeurs généraux, dont les sentiments et les intérêts étaient souvent opposés depuis la mort du duc de Weimar. Les princes protestants qui haïssaient l'Empereur et s'efforçaient à lui nuire, les réconcilièrent enfin; le raccommodement se fit à Colmar, et la confiance fut entièrement

rétablie entre eux. Après ce grand obstacle levé, le comte de Guébriant eut le bonheur de réussir. Le traité fut conclu et arrêté à Brisach, le 9 octobre 1639, et signé par le comte de Guébriant et par les quatre directeurs généraux, Erlach, Rosen, Oheim et Nassau, pour eux et pour tous les officiers weimariens. Il fut stipulé que ce corps conserverait toujours le nom de *Weimariens* (si redoutable et fatal aux Impériaux, qu'il répandait la frayeur parmi eux); qu'il ferait toujours corps à part et ne serait jamais mêlé; qu'il serait toujours commandé par ses directeurs, auxquels le Roi donna le titre de général-major, et le droit de nommer aux régiments vacants (les colonels nommaient à tous les emplois de leurs régiments), et qu'il ne servirait point contre certaines puissances nommées, etc. — Après que le Roi eut signé et ratifié le traité, il accorda une pension de douze mille livres au général-major de Rosen et à Jean de Rosen, son frère cadet, la commission de lever un régiment de cavalerie sur le pied allemand qui fut nommé le *Jung Rosen* (en français le jeune Rosen) pour le distinguer de celui de son frère aîné, qu'on appelait l'*Alte Rosen* (le vieux Rosen), qui était en effet d'une ancienneté immémoriale. On y trouvait des subalternes et des cavaliers de quatre générations de père en fils, qui ne connaissaient point d'autre patrie que le régiment. Le Roi accorda plusieurs droits et priviléges aux principaux officiers weimariens, surtout au général de Rosen, qui, peu de temps après, resta seul des quatre qui avaient fait le traité et qui fut le premier d'avis de préférer le service de France à tout autre et y détermina les autres directeurs. D'Erlach et d'Oheim ayant quitté par vieillesse et infirmités, et le comte de Nassau ayant été tué, le général de Rosen commanda seul le corps des troupes weimariennes, et fit connaître en différentes occasions sa valeur et sa capacité par les coups les plus hardis. En 1640, il surprit Hombourg par escalade, où il prit 600 chevaux de remonte tout équipés, beaucoup de prisonniers et quantité de munitions et autre butin. Le duc de Longueville l'ayant détaché avec mille chevaux pour harceler l'armée de l'Empereur commandée par l'archiduc Léopold-Guillaume, il s'en acquitta si bien qu'elle ne put faire aucun convoi qu'il ne tombât dessus, le battît et l'écornât. Il fatigua tellement cette armée par les alarmes qu'il lui donna de jour et de nuit, que l'archiduc, pour se défaire d'un voisin si importun, détacha le lieutenant général, baron de Bréda, les généraux-majors Guill et Ekenwart, tous trois officiers de grande réputation, avec trois mille chevaux et dix-huit cents hommes de pied, avec ordre de l'écraser s'ils ne pouvaient le prendre. Bréda, qui comptait faire son expédition (comme en effet il arriva) le 15 novembre 1641, jour de Saint-Léopold, dont l'archiduc portait le nom, lui promit, le verre à la

main, qu'il lui apporterait une rose pour le bouquet de la fête. Le duc de Longueville étant informé que le général de Rosen était en grand danger, il lui envoya son frère Waldemar de Rosen avec 1,500 chevaux et ordre de se retirer par Zigenheim, où il fallait passer une rivière. Son frère le joignit en effet; mais, en arrivant près de Zigenheim, il apprit qu'il était occupé, et que Bréda n'était qu'à une lieue de lui. Dans cette extrémité, il n'avait que deux partis à prendre, ou de se rendre prisonnier de guerre, ou de se faire jour au travers des ennemis. Il apprit que Bréda, qui croyait la victoire assurée, ne voulait l'attaquer qu'au point du jour, de crainte que de nuit quelqu'un ne lui échappât, et que par dérision il avait donné le mot de ralliement « Dieu pour nous, le diable pour Rosen ». Jamais le général Rosen n'avait paru si gai que cette nuit; il ne fit que plaisanter; il dit au baron de Ratchin, major et commandant de son régiment, qu'il aimait comme son fils et auquel il avait promis de lui faire épouser sa fille du premier lit (qui mourut peu de temps après), homme d'une valeur reconnue et d'un mérite distingué pour la guerre : « Ratchin, je suis sûr que demain tu tueras Bréda. » Après avoir donné ses ordres, il se coucha et dormit tranquillement (il ronfla même) pendant quatre heures. Il se remit en marche deux heures avant le jour, et s'allongeant sur sa gauche il tomba sur le flanc droit des ennemis avec tant de fureur qu'il les mit en déroute. Bréda, qui ne s'attendait pas à une telle témérité, fit tout ce qu'un homme de valeur pouvait faire pour rallier ses troupes, mais Rosen ne lui donna jamais le temps de se remettre et de profiter de la grande supériorité du nombre. Il fit sans relâche charge sur charge, les culbutant les uns sur les autres. Enfin, Bréda ayant été blessé à mort, Guill aussi blessé et Ekenwart pris, tout prit la fuite, laissant plus de 1,500 morts sur la place. Rosen, après les avoir suivis pendant plus d'une lieue, l'épée dans les reins, et avoir pris quantité de prisonniers, revint sur le champ de bataille où il trouva Bréda mourant et Ratchin étendu auprès de lui. Les larmes lui en vinrent aux yeux; Bréda l'ayant remarqué, lui dit: « Vous regrettez avec raison ce brave homme, nous avons combattu ensemble, et je n'ai eu d'autre avantage sur lui que celui de lui survivre de quelques moments. » Il mourut, en effet, une demi-heure après, et on les enterra ensemble. La relation de ce combat marque que le général de Rosen avait pris presque autant de prisonniers qu'il avait de monde dans son détachement. Le Roi lui fit écrire une lettre très-gracieuse sur sa victoire et lui donna la rançon d'Ekenwart, qui monta à dix mille livres. — L'archiduc fut très-piqué de la défaite, et aurait bien voulu s'en venger sur Rosen, qui enleva dix jours après le comte de Gallas dans le faubourg de Mayence, avec tout son régi-

ment de cuirassiers sans qu'aucun échappât. L'année d'après, il battit dans la plaine de Hutser le général Lamboy, qui fut tué.

«En 1643, Waldemar de Rosen fut assassiné à Bade en Suisse par le major de son régiment, auquel il avait donné un soufflet. N'osant se battre contre lui, il lui plongea l'épée au travers du corps par derrière, et s'enfuit. Il avait épousé, comme il avait été dit, une baronne d'Eppe, sœur cadette de sa belle-sœur, et n'en a eu qu'un fils, aussi emporté que lui, nommé George, qui était, en 1671, second capitaine au régiment d'Alsace qu'il quitta pour être major dans celui de Rosen cavalerie. Quoique le Roi lui eût promis le premier régiment vacant, il quitta par inquiétude en 1675, pour entrer au service de l'Empereur qui lui donna le rang de colonel de dragons, en attendant le premier régiment vacant. Il se fit tuer par sa faute le 29 juillet 1677, en voulant surprendre Landscron. Il avait épousé, en premières noces, sa cousine germaine, fille de Jean de Rosen, dit le Boiteux, qui avait laissé plus de soixante mille livres en argent comptant, que sa belle-mère, lui et sa femme ont dépensées en peu de temps. Il en avait eu deux fils qui sont morts sans alliance et sans biens, et deux filles dont l'aînée est morte religieuse de la Visitation à Nancy, en Lorraine. La cadette s'est mariée avec M. de Pistorius.

«En secondes noces, il a épousé une demoiselle de la maison de Zu Rhein, de laquelle il n'a point eu d'enfants et qu'il aurait aussi ruinée s'il eût vécu.

«Le 19 avril 1648, le Roi fit le général-major de Rosen lieutenant général, en lui donnant le commandement en chef des troupes weimariennes et de quatre mille hommes que la reine Christine de Suède lui avait donnés, et le chargea de la levée de quatre autres mille hommes sur le pied allemand.

« Sur la fin de la campagne de 1648, le vicomte de Turenne, commandant l'armée du Roi en Alsace, voulut la faire marcher en Flandre, ayant fait le projet d'une glorieuse fin de campagne. Les troupes venues de Suède refusèrent de passer le défilé de Saverne, représentant que c'était agir contre l'accord que l'on avait fait; quelques-uns des Weimariens se joignirent à eux. Le vicomte voulant les contraindre de marcher, la mutinerie dégénéra en révolte, et, sans que l'on pût s'y opposer, environ six mille hommes quittèrent l'armée avec timbales et étendards, et marchèrent droit à Strasbourg. Ils envoyèrent un trompette pour demander au Magistrat la permission de passer le Rhin, menaçant, en cas de refus, de brûler tous les villages de la dépendance de la ville, sur quoi on les laissa passer librement.

«Quoique le général de Rosen les eût suivis jusqu'auprès du Rhin, et qu'il eût fait son possible pour les ramener par douceur ou par menace, le vicomte, qui ne l'aimait pas parce qu'il avait été souvent d'un sentiment opposé au sien, l'accusa à la cour d'avoir excité sous main cette rébellion. Le général, bien informé de tout ce qui se tramait contre lui, resta tranquille, quoiqu'il eût pu, sans qu'on fût en état de l'en empêcher, emmener tout le reste des Weimariens et les autres troupes allemandes, et les offrir à tel prince qu'il aurait voulu, car il en était fort aimé. Connaissant son innocence, il se laissa arrêter et défendit même à toutes les troupes qui étaient à ses ordres de s'y opposer. Il fut conduit à la citadelle de Nancy, où il fut détenu près de huit mois. La reine Christine et tous les princes alliés à la France s'intéressèrent vivement pour lui. Enfin il se justifia si parfaitement, que lorsqu'il revint à la cour, la Reine-mère et le Roi le reçurent avec bonté et distinction, et la reine-mère l'assura que le roi son fils lui ferait tant de grâces à l'avenir qu'il aurait lieu d'oublier le mauvais traitement qu'on lui avait fait si injustement, et qu'elle espérait qu'il servirait Sa Majesté avec autant de zèle et de fidélité que par le passé, et lui donna sa main à baiser. On fit Jean de Rosen, son frère, maréchal de camp; on fit un nouveau traité avec les troupes allemandes; on supprima, de l'avis du général de Rosen, le nom de *Weimariens* et on les mit tous sur le même pied et à la même solde. Il demanda une amnistie pour ceux qui avaient quitté l'armée au camp de Saverne, qui lui fut accordée; ayant trouvé moyen de la rendre publique en Allemagne, près des deux tiers revinrent au service de France.

«Le général de Rosen conserva un ressentiment si vif et si déclaré contre le vicomte de Turenne, qui avait alors quitté la France pour suivre M. le Prince, qu'il fit mettre pour devise, dans ses étendards, une tour qui tombait en ruines sur un rosier qu'elle n'empêchait cependant pas de fleurir, avec ces mots: *Malgré la Tour, les Roses fleuriront*, faisant allusion au nom et aux armes de l'un et de l'autre. A la bataille de Réthel, en 1650, le général de Rosen qui commandait la réserve, voyant que notre gauche avait été mise en désordre, chargea si à propos et si vigoureusement la droite des ennemis, qu'il la mit en fuite et détermina le sort de la bataille. Le régiment de Rosen y prit tout l'équipage du vicomte de Turenne, que le général lui renvoya généreusement dès le lendemain, en lui faisant dire qu'il n'était pas homme à se venger sur un équipage, mais que s'il l'eût rencontré, il lui eût demandé raison de son accusation injuste. Jean de Rosen, son frère, y fut tué, après s'y être signalé avec son régiment qui se fit hacher avec lui. Il était maréchal de camp, il avait épousé une demoiselle

de la maison de Saint-Germain-Beauprez; il n'en eut qu'une fille, qui a épousé, comme il a été dit, son cousin George de Rosen, fils de Waldemar, dit Rosen le Furieux ou *Tolle Rosen*.

« Le général de Rosen acheta de la ville de Strasbourg, par contrat du 10 octobre 1651, la seigneurie de Herrenstein, près de Saverne en Basse-Alsace, alors presque sans habitants, en friche et ruinée par la guerre. La réputation de sa bonté lui attira du monde de tous côtés; il leur avança de l'argent pour bâtir, leur donna des terres à défricher et à cultiver et les assista en ce qu'il put. Le château de Herrenstein est une forteresse sur un roc fort élevé et escarpé qui découvre toute la plaine, et qui enfile la gorge de Neuweiler par où l'on vient de Lorraine à La Petite-Pierre. Il y avait une petite garnison qui y suffisait, et du canon qui empêchait les partis d'y passer, et lorsqu'il y en passait de nuit, le plat pays en était averti par un signal. (Il fut démoli en 1673 par ordre du Roi.) Comme il était trop petit, son abord très-difficile et sa situation incommode, il fit bâtir dans la même dépendance un château joignant le village de Dettweiler, dans un bel endroit. Il fit bien rétablir le village et entourer d'une muraille avec de belles portes. Il demeurait auparavant au château de Bollweiler en Haute-Alsace, qu'il tenait des comtes de Fugger par engagement, pour une somme qu'il leur avait prêtée.

« Le Roi, pour marquer au général de Rosen l'entière confiance qu'il avait en lui, quoiqu'il fût étranger et de la religion luthérienne, lui donna le commandement en chef de la haute et basse Alsace par lettres patentes du 15 avril 1652, avec un pouvoir bien plus absolu et plus étendu qu'on ne le donne aujourd'hui. Dès que le général apprit que le vicomte de Turenne était rentré en grâce auprès du Roi, il quitta le service et se retira au château de Dettweiler où il mourut le 18 décembre 1667, par l'imprudence d'un chirurgien. Il lui était venu un petit bouton, qui ne l'incommodait que fort peu, à la nuque du col sur la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue au siége de Brisach. Ce chirurgien trop officieux lui persuada de le faire percer et se servit, pour faire cette opération, d'une lancette dont il avait pansé des maux vénériens; la gangrène s'y mit, de façon qu'il fut impossible de l'arrêter.

« Il avait eu de dame Anne-Marguerite, baronne d'Eppe, sa seconde femme, morte le 28 février 1665, et enterrée avec lui à Dettweiler[1], deux filles que

1. Les deux pierres tumulaires ont été transportées, depuis, dans le rez-de-chaussée de la tour de l'église de Dettwiller, ainsi que trois autres pierres plus petites, concernant des enfants de la famille, morts au berceau, et la tombe de Marie-Sophie de Rosen, fille aînée de Reinhold, décédée à Bollwiller, mais enterrée à Dettwiller auprès de ses parents.

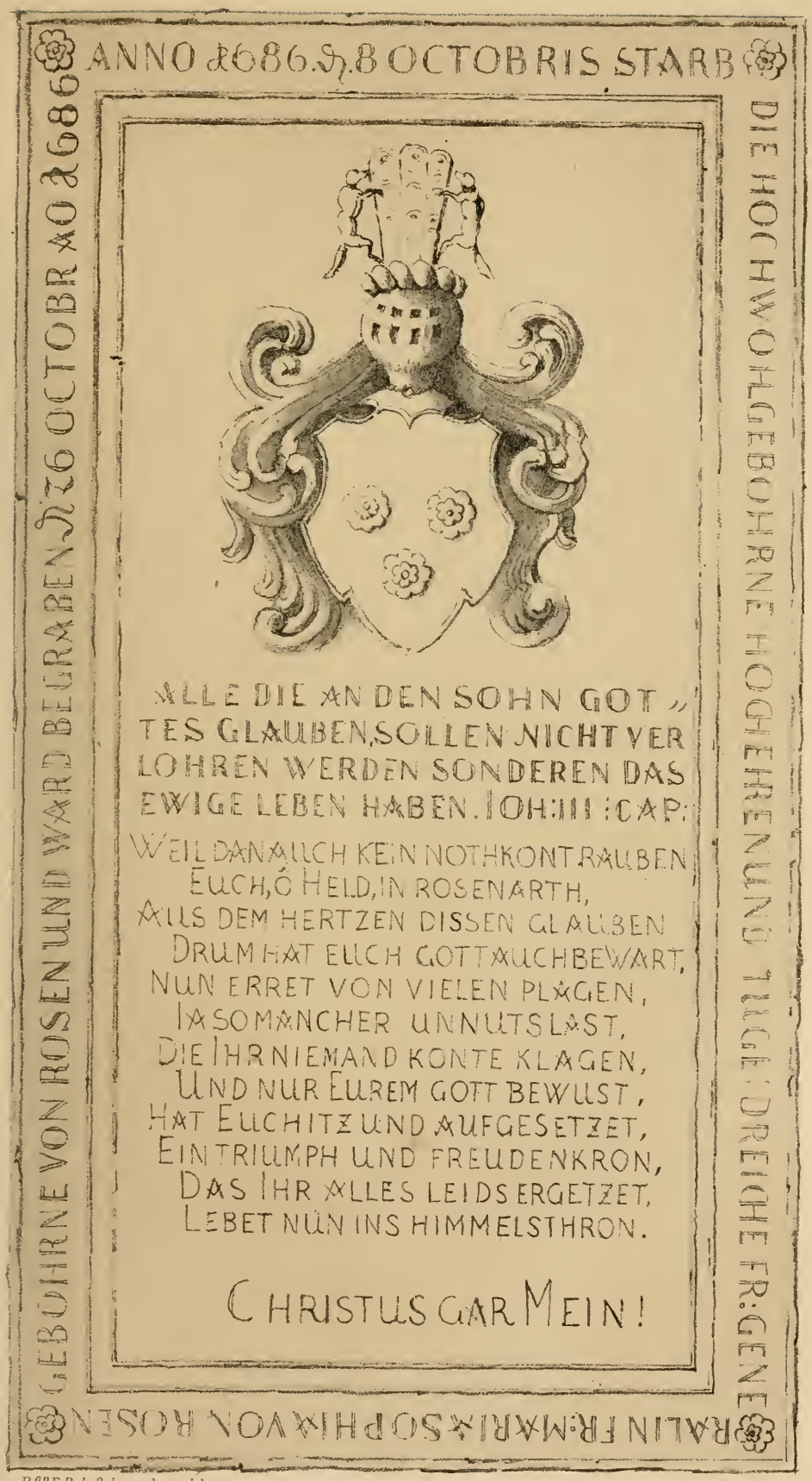

Bon P. R. de Schauenburg, del. — Lith. E. Simon à Strasbourg.

TOMBE DE MARIE-SOPHIE DE ROSEN

fille de Reinhold de Rosen et épouse du général Conrad de Rosen

(plus tard maréchal de France).

plusieurs personnes de condition et de distinction avaient demandées en mariage, entre autres les comtes de Helmstatt et de Gallas; mais le général, qui aimait son nom et le voulait soutenir, les maria toutes deux à des Rosen, ses parents. Marie-Sophie, sa fille aînée, épousa, le 3 février 1660, Conrad de Rosen, de *Klein-Ropp*, qui était capitaine dans son régiment, et en fut fait lieutenant-colonel le jour de ses noces. On en parlera ci-après. Jeanne-Renée, sa fille cadette, épousa, en 1662, George-Christophe de Rosen, de *Hoch-Rosen*, fils de Reinhold de Rosen, qui avait quitté le service de Suède en 1655, pour aller s'établir en Prusse.

« Conrad de Rosen, troisième fils de Fabien, Ier du nom, fut mis en 1642 au collége de Riga, âgé de 13 ans; il y étudia jusqu'en 1644. Sa passion pour la guerre, où ses aînés étaient déjà employés, et l'ennui du collége, lui firent prendre la résolution de s'échapper et de suivre un corps de cavalerie qui passait par Riga. Ses parents, informés de son évasion, écrivirent à un ami qui servait dans ces troupes, pour le prier de l'y chercher, étant persuadés qu'il y était. En effet, il le trouva caché dans une chambre de cavalier. Après lui avoir fait une forte réprimande, il voulut le renvoyer à son collége; mais il lui dit avec fermeté qu'il n'y retournerait jamais, et que sa résolution était prise de tâcher à parvenir, comme ses ancêtres, aux dignités, ou de se faire casser la tête. L'officier ayant raconté comme une chose extraordinaire au prince de Saxe-Eisenach, qui les commandait, les beaux sentiments d'un enfant de son âge, il voulut le voir. Il parla au prince avec une hardiesse respectueuse dont il fut charmé. Il lui dit que parce qu'il avait tant d'inclination pour la guerre et qu'il n'avait pas encore assez de forces pour servir dans les troupes, il le garderait auprès de lui comme page; ce qu'il accepta, et s'attacha tellement au prince, que lorsque ses parents le rappelèrent, il eut peine à le rendre, et s'offrit de le placer dans son régiment et d'en prendre soin. On l'adressa au général de Rosen, qui commandait les gardes de la reine Christine, où il entra en qualité de cadet et y resta trois ans, et fit plusieurs actions de vivacité, qui lui furent pardonnées en faveur de son âge. Mais s'étant battu en duel contre un capitaine, qu'il tua, il fut arrêté et condamné par le conseil de guerre à avoir la tête tranchée. Quoique la reine l'aimât, elle n'osa lui faire grâce, parce qu'il avait péché contre la subordination, crime irrémissible en Suède, comme par toute l'Allemagne; mais elle lui fit faciliter le moyen de se sauver. On l'envoya au lieutenant général de Rosen, en France; en passant à Francfort-sur-le-Mein, il s'embarqua imprudemment au jeu et perdit généralement tout ce qu'il avait. Au désespoir de se

trouver dans un pays inconnu sans aucune ressource, et appréhendant surtout les justes reproches du général de Rosen, et le mépris qu'il aurait pour lui s'il se présentait devant lui dans un si misérable état; pour éviter une si grande confusion, il s'engagea comme cavalier à des officiers du régiment de Brinon, qui faisaient leur remonte audit Francfort, alors ville neutre. Quoiqu'il fût fort fluet, comme il était déjà grand, ils l'emmenèrent en France en 1652. Il y servit pendant deux ans sans écrire à aucun de ses parents, qui le croyaient mort ou péri en chemin, et sans découvrir qui il était, résolu de ne se faire connaître que lorsqu'il serait parvenu au grade d'officier par son propre mérite. Mais une fâcheuse aventure changea son projet; son cheval ayant été tué sous lui dans une occasion, et se trouvant à pied, quelques-uns de ses camarades, dans le même cas, le persuadèrent d'aller au Parti Bleu, pour gagner des chevaux ou de quoi se remonter. Ils prirent en effet un bon butin, mais le grand-prévôt les ayant arrêtés en revenant au camp, sans autre forme de procès il les fit jouer avec deux dés pour qu'un fût pendu. Il amena 11, et un de ses camarades, qui n'avait amené que 3, fut accroché sur-le-champ. Cet exemple lui fit faire de bien sérieuses réflexions et le détermina de s'en aller découvrir à son colonel (le comte de Brinon, de la maison de la Ferté-Senneterre, homme très-estimé, qui aima tant les Allemands que la plupart de son régiment l'étaient; les comtes de Nassau-Saarbrück et d'Ottweiler[1], et M. de Catinat y étaient capitaines alors), qui le reçut avec beaucoup de bonté. Comme il était l'intime ami du général de Rosen, il lui donna sur-le-champ une cornette qui était vacante; il le fit lieutenant la campagne suivante, et le comte de Nassau-Ottweiler ayant quitté celle d'après, il lui donna sa compagnie; ce ne fut qu'alors que le comte de Brinon le présenta au général de Rosen et lui dit tant de bien de ce parent inconnu, perdu et retrouvé, qu'il le fit passer dans son régiment.

« Le général de Rosen prenait plaisir à instruire son cousin et à le former à sa manière. Quoiqu'il l'aimât beaucoup, il l'exposait très-souvent et le mettait à de rudes épreuves. Enfin, après avoir reconnu (comme il l'a dit lui-même) que sa valeur n'était pas douteuse et qu'il avait des talents particuliers pour la guerre, il lui fit épouser sa fille aînée, qui était sa favorite, d'une manière très-gracieuse. Un jour qu'il avait chez lui belle et

1. Probablement Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbrück, à Ottweiler, né le 24 mai 1625, mort le 9 février 1690, et Gustave-Adolphe, comte de Nassau-Saarbrück, à Saarbrück, né le 27 mars 1632, tué le 7 octobre 1677 à la bataille du Kochersberg. Ce dernier est le comte de Nassau dont on peut voir la dépouille mortelle dans l'un des caveaux de l'église de Saint-Thomas, à Strasbourg.

grande compagnie, il dit, en ôtant de son côté une épée que le roi Louis XIII lui avait donnée : « Voici une épée qui m'a fait beaucoup d'honneur pen- « dant ma vie; comme elle m'est inutile à présent, je la remettrai entre les « mains de celui qui épousera ma fille aînée, » et en s'adressant à son cousin il dit : « Mon cher cousin, voulez-vous l'accepter à cette condition ? » Son cousin répondit avec beaucoup de respect : « Volontiers, si vous m'en « jugez digne. » Il lui mit alors le baudrier avec l'épée sur le corps et l'embrassa tendrement; ensuite le prenant par la main, il le présenta à sa fille en lui disant : « Vous savez, ma chère fille, que je vous ai toujours ten- « drement aimée ; je vous donne ce mari qui est de mon choix, je vous « prie de le recevoir de ma main. Et afin qu'après tous les partis avantageux « que j'ai refusés pour vous, vous n'épousiez pas un simple capitaine, je « le fais dès ce moment lieutenant-colonel de mon régiment. » Le mariage se fit tout de suite et fut généralement approuvé.

« Après la mort du général, en 1667, le Roi donna le régiment à son gendre, qui ne le garda qu'un an, car il fut licencié en 1668 à la paix des Pyrénées, sans aucun égard ni à son ancienneté immémoriale, ni aux surprenantes actions qu'on lui avait toujours vu faire. M. de Rosen en fut si sensiblement touché, qu'il se refusa de prendre sa réforme, et se retira chez lui, résolu de ne servir de sa vie.

« Lorsque la guerre recommença en 1671, le Roi chargea M. de la Cardonière, ami intime de M. de Rosen, de l'engager à lever un nouveau régiment. Il alla le trouver à Dettweiler et fit son possible pour le persuader de rentrer au service, mais inutilement. Son si ancien et si brave régiment qu'on avait licencié lui tenait toujours au cœur, et il s'en retourna sans rien obtenir. En arrivant à la cour, il dit au Roi en lui rendant compte de sa négociation inutile, qu'il ne fallait pas laisser oisif, dans une province surtout frontière, un homme d'une capacité, d'un courage et d'un mérite si bien connus, particulièrement au commencement d'une guerre où l'on aurait grand besoin d'officiers expérimentés. Il fut mandé à la cour, où le Roi le reçut avec une bonté distinguée. M. de Louvois le prévint d'amitié et de promesses, et tous ses anciens amis le sollicitèrent tellement, qu'il se détermina à lever un régiment de cavalerie sur le pied allemand. Sa première et principale attention fut de rassembler tous les officiers et cavaliers de son ancien régiment, qu'il connaissait bons et encore en état de servir; à quoi il réussit si bien qu'il surpassait les plus anciens en bonté comme en beauté, et servait mieux qu'aucun. On le fit servir dès la première campagne, et ce fut dans l'armée de M. de Turenne. Comme il n'ignorait pas la haine qu'il avait toujours eue contre feu son beau-père,

pour éviter qu'il ne lui en marquât en public un ressentiment désagréable, qu'il aurait eu de la peine à souffrir, il chercha l'occasion de le voir seul pour la première fois. L'ayant trouvé, il lui dit qu'il avait toujours ambitionné et désiré d'avoir l'honneur de servir sous ses ordres; qu'il savait que le feu général de Rosen, son parent et son beau-père, n'avait pas eu le bonheur d'être de ses amis, mais qu'il connaissait trop bien sa générosité et sa vertu pour n'être pas persuadé qu'il ne lui en marquerait aucun ressentiment; qu'il servirait sous ses ordres avec tant d'application et d'exactitude, qu'il espérait mériter son estime et sa protection. M. de Turenne avait, en effet, dessein de le mortifier, car il l'a dit lui-même, mais qu'il avait été désarmé par le discours et la bonne mine de M. de Rosen. Après l'avoir regardé attentivement pendant quelque temps, il lui dit : « Il « est vrai que je n'étais point des amis du feu général de Rosen, croyant « avoir des raisons pour cela; comme je sais que vous êtes un homme de « mérite et un bon officier, je suis ravi que vous serviez dans mon armée ; « soyez persuadé que je vous donnerai dans toutes les occasions des marques « de mon estime; vous y pouvez compter. » En effet, M. de Turenne lui a toujours marqué une considération particulière, une vraie confiance, et lui a donné souvent des commandements distingués. Il a été de ses amis jusqu'à sa mort, et n'a pas laissé échapper une occasion de parler avantageusement de lui au Roi.

« Après la bataille de Sénef, en 1674, le grand prince de Condé, en en rendant compte au Roi, lui dit les belles actions qu'il avait vu faire ce jour-là à M. de Rosen, à la tête de son régiment; qu'ayant été fort longtemps exposé sous le feu de deux bataillons qui le tiraient comme au blanc et où il eut trois chevaux tués sous lui, il le pria de lui permettre de les charger avant que son régiment fût détruit inutilement; qu'après qu'il lui en eut donné la permission, il était entré avec une telle fureur dans ces bataillons, que dans un moment il les avait passés au fil de l'épée; qu'ayant passé par cet endroit et ayant vu un carnage affreux et fort peu de prisonniers, il en avait demandé la raison à M. de Rosen, qui lui avait répondu : « Monseigneur, quand ils sont morts, ils ne tuent plus. » Ce qui engagea le Roi de le faire brigadier seul et par distinction; le Roi lui a souvent répété depuis sa réponse : « Quand ils sont morts, ils ne tuent plus. »

« Le Roi faisant en personne le siége de Cambrai, au mois de janvier 1677, il le fit maréchal de camp pour avoir battu et rechassé une sortie considérable où il fut blessé dangereusement. En 1680 il fut envoyé par le Roi sur la frontière d'Alsace pour y recevoir Mme la Dauphine; ce fut alors qu'il acheta de MM. les comtes de Fugger la baronnie de Bollweiler, dont il

ne jouissait que sur le pied d'engagement, pour une somme que feu le général de Rosen leur avait prêtée du temps du duc de Weimar. En 1681 il embrassa la religion catholique et abjura la luthérienne, dans laquelle il était né.

« En 1686, le 8 octobre, mourut à Bollweiler, dame Marie-Sophie de Rosen, née de Rosen, sa femme et sa cousine, qui fut enterrée à Dettweiler auprès de son père et de sa mère, comme elle l'avait désiré.

« En 1687, le Roi l'envoya pour commander en chef en Languedoc, ensuite dans les Cévennes, et de là en Roussillon.

« En 1688, le Roi le nomma lieutenant général et lui confia le commandement en chef des troupes qui devaient passer en Irlande pour secourir Jacques II, Roi d'Angleterre.

En 1689, il passa la rivière de Tinne à la nage avec environ mille chevaux et surprit, battit et mit en fuite un corps de huit mille hommes de troupes réglées; par reconnaissance, le roi de la Grande-Bretagne créa exprès pour lui la charge de maréchal général d'Irlande, afin qu'il eût par là l'autorité et le commandement sur tous les lieutenants généraux.

« En 1690, il revint en France et le Roi lui accorda, à son arrivée, la charge de mestre de camp général de la cavalerie, vacante par la mort de M. le baron de Montclar.

« En 1693, le Roi, en instituant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le nomma, pour être un des huit grands-croix, qui sont les premières dignités de cet ordre.

« Le 13 juillet de la même année, à la bataille de Neerwinden, il eut l'honneur de charger les ennemis à la tête de la maison du Roi comme lieutenant général, et de les bien battre. En 1698, le Roi étant au camp de Compiègne, le nomma pour commander l'armée opposée à celle de M. le duc de Bourgogne; il lui donna, après le camp, une gratification de deux cent mille livres pour l'indemniser de la grosse dépense qu'il y avait faite.

« En 1703, le Roi l'éleva à la dignité de maréchal de France et lui donna l'agrément de vendre la charge de mestre de camp général, que M. le marquis de Monpérou acheta pour la somme de deux cent cinquante mille livres.

« En 1705, le premier jour de l'an, le Roi le nomma chevalier de ses ordres et le reçut, le 2 février, jour de la Chandeleur, dans la chapelle du château de Versailles.

« En 1715, le 3 août, environ à midi, il décéda, âgé de 87 ans et quelques mois, après une maladie de dix jours, dans son château de Bollweiler, fort tranquillement et avec cette même fermeté qu'il avait marquée dans

tous les événements de sa vie, avec les sentiments d'une piété édifiante et exemplaire; une retraite chez lui de près de dix ans avant sa mort, employée à s'y préparer, la lui avait rendue douce et aisée. En 1699, il avait fait bâtir une chapelle dans son château de Bollweiler, et fondé un prieuré simple pour loger et nourrir un prêtre pour la desservir.

«Il a fondé des messes et des aumônes pour les pauvres de ses terres; il a légué des pensions viagères à ses domestiques, proportionnées à leur attachement et à leurs services, et a ordonné qu'on l'enterrât sans pompe ni éclat.

«Il avait eu dix enfants de madame sa femme, cinq fils et cinq filles. Trois des fils sont morts au berceau, et un quatrième, nommé *le chevalier de Rosen*, a été tué à l'âge de 23 ans, en 1693, à la bataille de Neerwinden, étant capitaine d'infanterie dans le régiment du Roi. Il ne reste plus que Reinhold-Charles de Rosen, dont on parlera ci-après, et cinq filles: Anne-Jeanne de Rosen, sa fille aînée, qui est morte vers 1724, avait épousé en 1682 messire Nicolas-Friederich, comte de Rottenbourg, originaire de Brandebourg, qui est mort maréchal de camp en 1715. Marie-Sophie de Rosen, sa deuxième fille, a épousé en 1684 messire Meinrad, baron de Planta de Wildenberg, du pays des Grisons, qui a été tué en 1693, à la bataille de Neerwinden, étant lieutenant-colonel d'infanterie. Les trois filles cadettes, Louise-Marguerite, Jeanne-Renée et Catherine-Madeleine, sont toutes trois religieuses de la Visitation à Nancy, en Lorraine, depuis l'an 1688.»

Ici s'arrête la partie narrative du manuscrit que nous avons sous les yeux; la fin n'est plus qu'une aride énumération des services militaires de Reinhold-Charles de Rosen et des grades qui en ont été successivement la récompense. Les brèves indications que nous allons donner sur les destinées ultérieures de la branche française de la famille sont tirées des documents énumérés au bas de la première page de ce mémoire.

Reinhold-Charles de Rosen, né le 10 janvier 1666, entra à l'âge de 15 ans dans la maison du Roi comme page de la grande écurie. L'année suivante le Roi lui accorda une compagnie dans le régiment de *Rottembourg*, qu'il acheta en 1696 : il avait alors le grade de mestre de camp de cavalerie. Promu brigadier en 1704, il devint, en 1709, maréchal de camp, en 1715, commandeur de Saint-Louis et, en 1718, lieutenant général des armées du Roi. C'est en sa faveur que Louis XV érigea en marquisat la baronnie de Bollwiller (janvier 1739). Charles de Rosen mourut en 1744 à

un âge avancé, laissant un seul fils de son mariage avec Béatrice-Octavie, comtesse DE GRAMMONT.

Ce fils, ANNE-ARMAND, marquis DE ROSEN, marcha sur les traces glorieuses de son père et de son aïeul, et parvint comme eux au grade de lieutenant général des armées du Roi. Il épousa en Mlle Jeanne-Octavie DE VAUDREY DE SAINT-REMY, une riche héritière, car elle lui apporta en dot, tant du chef de sa mère, Charlotte de Rottembourg, que de celui de son père Nicolas-Joseph, comte de Vaudrey, baron de Saint-Remy, les seigneuries de Rottembourg et de Massevaux, des baronnies de Conflandey et de Saint-Remy, les terres de Montot, de Béthoncourt, etc., qui, jointes aux beaux domaines patrimoniaux de la famille de Rosen, firent du marquis Anne-Armand l'un des plus riches seigneurs de l'Alsace. Anne-Armand mourut en 1749 dans toute la force de l'âge, et, vingt-six ans après, sa famille s'éteignit dans les mâles avec son fils unique, EUGÈNE-OCTAVE-AUGUSTIN, comte DE ROSEN, brigadier des armées du Roi.

Le comte de Rosen, marié avec Mlle DE HARVILLE DE TRESNEL, n'en eut qu'une fille: SOPHIE-ROSE DE ROSEN, marquise de Bollwiller, comtesse de Dettwiller et de Grammont, baronne de Massevaux, Saint-Remy, Conflandey et autres lieux, qui épousa, en 1779, Charles-Louis-Victor, duc DE BROGLIE, prince du Saint-Empire, et, après que son premier mari eut péri sous la hache révolutionnaire (1794), le marquis René VOYER D'ARGENSON, qui a marqué comme député sous la Restauration et sous Louis-Philippe.

Mlle Sophie de Rosen a eu des enfants de ses deux mariages: elle a donné le jour, en 1785, au chef actuel de la maison de Broglie, le duc Achille-Charles-Léonce-Victor, et, en 1796, au marquis Charles-Marc-René Voyer d'Argenson, qui, par leurs éminents travaux personnels, ont ajouté tous deux de nouveaux titres à l'illustration héréditaire de leurs maisons. Elle est morte vers 1840, dernière représentante de la branche française des Rosen.

ERNEST LEHR,

Docteur en droit, Secrétaire général du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg.

UN EXTRAIT
DE LA CHRONIQUE DE WISSEMBOURG
DE BALTHASAR BŒLL.

La *Revue historique*, publiée par M. Mone, contient, dans le 1er cahier de son XVIIe volume (Carlsruhe, 1864), un extrait de la Chronique de Wissembourg, de Bœll. Je crois devoir appeler l'attention sur ces curieux fragments d'histoire locale.

L'éditeur rappelle que, dans les précédents volumes, il a donné des renseignements sur l'histoire militaire et diplomatique des contrées du Rhin supérieur, car la *Revue* en question se borne à exploiter les documents qui concernent les pays limitrophes du fleuve, dans la partie de son cours qui s'étend à peu près de Constance et de Bâle à Mayence.

Maintenant, M. Mone compte entamer les documents *civils;* il veut fournir des preuves à l'appui de la thèse : « Que le peuple, dans les temps passés, a cruellement souffert, grâce à la stupidité de ses dominateurs. »

Le chroniqueur wissembourgeois, Balthasar Bœll, dont il est question dans le cahier précité de la *Revue* ou *Zeitschrift* de M. Mone, était greffier du conseil , puis bourgmestre de sa ville natale. Il est mort en 1729. Ses concitoyens l'ont employé dans beaucoup d'affaires municipales, et il est en partie témoin oculaire des événements qu'il raconte. En écrivant sa chronique, il poursuit un but domestique et moral; il veut recommander à ses fils la prudence et la modération dans les affaires politiques et municipales.

C'est pendant un séjour forcé aux eaux de Wildbad, en 1727, c'est-à-dire deux ans à peine avant sa mort, qu'il consigne par écrit ces notes, pour ainsi dire au courant de la plume. Le style est passablement incorrect; mais le manque de précision et d'élégance est compensé par la bonhomie du narrateur.

Dans le manuscrit dont M. Mone a fait usage, et qui est conservé à la bibliothèque de Carlsruhe, le nom de l'auteur n'est point mentionné; mais M. Vierordt, de Carlsruhe, est parvenu à constater l'identité du chroniqueur avec le greffier Balthasar Bœll; il prouve en même temps que le fils auquel s'adresse l'écrivain, était Benjamin Bœll, dont le nom figure au dix-huitième siècle parmi les étudiants d'Iéna.

Le manuscrit de la chronique de Bœll, conservé aux archives grand-ducales de Carlsruhe, porte sur le dos le titre suivant : *Cronica de Wissembourg et de Haguenau de anno 1633-1712;* ce titre est de la main de l'archiviste J. Schweighæuser, au service du chapitre du collége de Haguenau.

De Haguenau, ce manuscrit a passé, au moment de la Révolution, à Spire, et de là à Carlsruhe.

Nous trouvons dans cette chronique trois parties distinctes :

1° De l'an 1663 à 1664;

2° De 1665 à 1689;

3° De 1702 à 1712.

Les deux premières parties consistent en de simples notes; la troisième forme un récit continu dont M. Mone, en le publiant, a purifié l'orthographe, en employant le système d'élimination pour les consonnes superflues, et en adoptant l'emploi des majuscules pour les substantifs. — Dans le manuscrit, les noms propres sont très-souvent écrits d'une manière différente de celle adoptée dans les ouvrages contemporains. M. Mone rectifie ces variations, ou se borne à les accuser.

Ces remarques préliminaires étaient sinon indispensables, du moins utiles pour faire connaître le travail de l'éditeur sur le manuscrit, et la provenance de ce dernier.

Le journal commence par le récit naïf de l'arrivée et du séjour de l'auteur aux eaux thermales de Wildbad, qui paraissent avoir été, alors déjà, très-fréquentées, mais sans présenter les somptueux et confortables établissements de l'époque actuelle. Dans le corps même de la chronique, je n'ai point remarqué que le narrateur s'élève au-dessus de la capacité et des allures d'un greffier-bourgeois, qui enregistre, de souvenir, sans art, mais aussi sans prétention aucune, les faits selon qu'ils se présentent à sa mémoire. Les missions qu'il remplit auprès des officiers supérieurs des parties belligérantes, dans les diverses parties de l'Alsace et du Palatinat, et en Allemagne, donnent à sa narration un intérêt, que je ne veux pas qualifier de dramatique, parce que ce serait abuser de ce terme, mais qui animent et qui interrompent la monotonie des mouvements de troupes, des contributions levées par amis et ennemis, et des incidents analogues, qui forment le tissu de la chronique. Aucun événement majeur ne s'accomplit d'ailleurs aux environs de Wissembourg; et les éternelles marches et contre-marches des armées impériales et françaises finiraient par fatiguer, si l'honnête individualité de l'écrivain n'y apportait un élément spécial.

De suite au début, sous la rubrique de l'année 1702, nous apprenons que les Impériaux entrent à Wissembourg en avril, sous la conduite du baron de Frankenberg. L'illustre prince Louis de Bade, le vainqueur des Turcs, commence le siége de Landau (vers le 16 juin), et à cette occasion, l'empereur Joseph Ier fait une visite à Wissembourg, où l'ancien magistrat, nommé sous l'influence française, venait d'être changé.

On entrevoit, à travers le laconisme de Bœll, que les partis allemands et français déchiraient la petite ville. Le chroniqueur donne de très-sages conseils à son fils, conseils que, malheureusement, dans les temps de trouble, on n'est pas toujours en mesure de suivre.

A la date du 4 juin 1703, les Impériaux abandonnent de nouveau la ville de Wissembourg, qui envoie des députés au maréchal de Tallard, à Haguenau; celui-ci, irrité de la défection de Wissembourg, quoiqu'elle eût été forcée, fait emprisonner les envoyés. — Le 16 juin 1703, le petit-fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne, fait son entrée à Wissembourg; et une plaisante aventure signale l'accueil cérémonieux que l'on fait au prince. La clef, que lui présente un personnage de la magistrature locale, tombe dans la boue, ce qui, on le pense bien, fait éclater de rire l'élève de Fénelon et son état-major.

En octobre et novembre, Bœll se rend en mission à Soultz (auprès de Tallard) et à Strasbourg (auprès du marquis d'Huxelles); l'année suivante, en mai 1704, c'est le margrave Louis, de Bade, qu'il va chercher à Berbelroth, dans le Palatinat. C'est pendant cette tournée qu'il assiste à de cruels détails de guerre, et qu'il assaisonne son récit d'exclamations naïves. Il a une audience du prince Eugène, qu'il essaye de rejoindre bientôt après à Aschaffenbourg.

Pour donner un échantillon complet de la manière naïve de Bœll, je vais traduire le récit de ce pénible voyage, entrepris avec le nommé Gautier, pour obtenir quelque allégement dans les charges de guerre, imposées par le général Friese. Il se met en route le 6 janvier 1705, énumère les stations et arrive le 9 à Aschaffenbourg.

«Quiconque lira cela et s'étonnera de tous ces détails oiseux, qu'il sache que je suis en ce moment dans le Wildbad, sans société convenable, avec une pluie constante qui vous fait aimer votre chambre et vous force à employer votre temps à quelque chose que ce soit.

«Nous avons eu, pendant cette route, mauvais temps, de mauvais chemins, de méchants quartiers et du temps de reste, sans aboutir.

«Dès que nous fûmes arrivés, nous prîmes des informations sous main, pour savoir comment attaquer la chose. Le lendemain, de bonne heure,

nous nous présentâmes au château; mais on nous dit que nous n'aurions pas d'audience. Sur ce, nous allâmes chez le général Friese, et fûmes bientôt admis. Nous lui représentâmes la pauvreté et les charges de notre bourgeoisie avec prière de nous permettre de demander un allégement au prince Louis, et d'intercéder lui-même pour nous. — Il répliqua : «Il faut bien que nous ayons des hussards sur la frontière, où voulez-vous que nous les mettions?» — Après quatre jours de chagrin et de peine, nous ne pûmes tout de même pas pénétrer chez le prince Louis; et lorsque nous pensâmes le tenir par la manche, au moment où il partait pour la chasse avec le comte de Hanau, à Hanau, le sieur Kéfold, le secrétaire du comte de Hanau, de Bouxwiller, se présenta avant nous avec une lettre de son maître.

«En remettant la lettre, il fit verbalement sa commission. Et nous, nous pensions que le chemin allait nous être ouvert; mais le prince prit la lettre, la donna toute cachetée à un cavalier et dit : «Je ne suis pas quartier-maître....»

«Nous suppliâmes pour la quatrième, pour la cinquième fois chez le général Friese, qui finit par nous donner les paroles les plus mauvaises. Nous le suivîmes à Francfort, où il nous ferma la porte au nez et nous dit de nous en aller au diable. Voilà les torts qu'il nous a faits ou fait faire; tandis que, si nous lui avions donné 1,000 écus par an, nous aurions été sous sa protection, et non à la merci de tous les J.... F...., qui ont coûté bien plus à la ville, et n'ont servi à rien — *vale lector.*

«Ah! diable! j'oubliais de dire que, le 4 décembre 1704, le major général, baron de Burscheid, a été fait commandant de Wissembourg. Celui-là seul a coûté à la caisse de la ville, en fort peu de temps, un millier de florins.»

Indépendamment des affaires militaires et publiques, Bœll ne manque pas de raconter les misères qu'il subit dans sa propre maison et les devoirs qu'il remplit comme greffier à l'endroit des criminels condamnés à mort.

Le texte de sa narration est de plus lardé d'ordonnances et d'arrêts en français et en allemand. C'est un pot-pourri de la plus singulière espèce.

Peut-être attache-t-on de nos jours une importance trop grande à des publications de cette nature; je ne voudrais cependant pas contester l'utilité relative de ces documents; certains esprits aiment les détails minimes dans l'histoire publique comme dans la vie privée, et ne comprennent les grands faits que par l'intuition des petits. A ce titre il faut aussi accorder un passeport à ces derniers.

L. Spach.

FRÉDÉRIC II ET SES FILS

EN ALSACE.

Une des plus grandes et des plus étranges figures du treizième siècle est, à coup sûr, celle de l'empereur Frédéric II.

Sa naissance comme sa mort furent accompagnées de circonstances mystérieuses auxquelles le temps et les passions ont donné un caractère légendaire. Sa mère âgée de quarante ans et longtemps stérile, surprise par les douleurs de l'enfantement au milieu d'un voyage, lui donna le jour dans une misérable bourgade de la marche d'Ancône. En vain soumit-elle sa pudeur aux blessantes nécessités que la politique impose en pareil cas aux femmes et filles de souverain, en vain, malgré la rigueur de la saison (26 décembre 1194) sa couche fut-elle dressée au milieu de la place d'Iesi, sous un pavillon où la foule fut admise, en vain quinze prélats, tant évêques que cardinaux, furent-ils les témoins authentiques de sa délivrance, Frédéric, comme le fondateur de la seconde race des rois de France, n'en passa pas moins, parmi ses ennemis, pour un enfant supposé, pour *le fils d'un boucher*.

Ce fut également au milieu d'un voyage, en se rendant de Foggio à Lucera, qu'il fut obligé de s'arrêter dans un lieu isolé, au château de Fiorentino, où il expira le 13 décembre 1250, sans autre témoin de sa mort que les gens de sa suite; aussi l'imagination populaire eut-elle peine à admettre qu'un prince qui avait tant et si longtemps occupé la renommée, eût si obscurément quitté le monde encore plein de son nom. En Italie comme en Allemagne divers imposteurs usurpèrent ce nom et trouvèrent de nombreux partisans. Sept ans après sa mort, dans un acte notarié cité par M. Bonaini dans ses notes sur Roncioni, on trouve cette singulière condition de payement : *cum constiterit, vel notorium fuerit imperatorem Frederigum qui mortuus esse dicitur, vivum esse.*

Quant à sa vie, on peut le dire de lui plus que d'aucun autre, si les princes savent rarement la vérité, on la sait encore moins en ce qui les

concerne. Entre son épitaphe rédigée par l'archevêque de Palerme, Berardo, qui vante sa probité, sa sagesse, ses vertus, et les écrits contemporains qui le représentent comme un *fils du diable*, fourbe, sanguinaire, livré à tous les vices, l'impartiale histoire aura à tenir la balance, et le jour viendra sans doute où, tout en signalant dans sa vie des fautes et des crimes en grand nombre, elle fera la part du temps et des circonstances au milieu desquels il a vécu, comme on l'a fait de nos jours, pour Louis XI et Richelieu.

Cette œuvre n'a encore été qu'ébauchée : à Berlin, par M. Raumer, dans son *Histoire des Hohenstauffen;* en France, par M. de Cherrier, dans son *Histoire de la lutte des papes et de la maison de Souabe.* MM. Höfler, ancien professeur d'histoire à Munich, Colenuccio et Capecelatro à Naples, et, dans ces dernières années, M. Stælin, à Stuttgard, ont fixé, dans les travaux d'histoire locale divers points obscurs ou mal connus de la vie de Frédéric II; toutefois un travail d'ensemble, uniquement consacré à ce prince qu'il s'agirait non de réhabiliter, mais de faire complétement connaître, est encore un *desideratum* parmi les monuments si nombreux consacrés au treizième siècle.

En attendant qu'il se rencontre un écrivain assez courageux et assez savant pour entreprendre une pareille tâche, M. Huillard-Bréolle, aidé par le généreux concours de M. le duc de Luynes, a réuni, sous le titre de: *Historia diplomatica Friderici secundi*, en treize volumes in-4°, de 500 à 600 pages chacun, tous les documents authentiques se rapportant à cette période si curieuse de l'histoire; M. le duc de Luynes a bien voulu en adresser un exemplaire à la bibliothèque de Colmar, et c'est de cet ouvrage, véritable *monument historique*, contenant de nombreux documents relatifs à l'Alsace, que je viens entretenir le comité.

Le relevé que je lui soumets n'est guère qu'un *Index* que je destinais à nos collègues de Colmar pour leur faciliter les recherches qu'ils pourraient avoir à faire à notre bibliothèque; mais le comité de Strasbourg ayant invité ses membres du Haut-Rhin à apporter leur contingent à la séance d'aujourd'hui, j'ai voulu faire preuve de bonne volonté, à défaut de mieux, en vous présentant cette nomenclature nécessairement un peu aride.

Une grande partie de l'*Historia diplomatica* se rapporte aux affaires d'Italie et de Sicile, je la laisse complétement de côté. Mais il m'a semblé que, dans les indications que je m'appliquais à recueillir, je ne devais pas me borner exclusivement à celles qui concernent l'Alsace. Depuis longtemps l'Alsace est France, et j'ai cru devoir indiquer aussi quelques pièces relatives à la France, et particulièrement aux provinces de Bourgogne,

d'Arles, de Lorraine, provinces qui, par parenthèse, au temps de Frédéric II, n'étaient guère plus françaises que l'Alsace elle-même.

Un nombre considérable des pièces contenues dans les treize volumes de l'*Historia diplomatica*, sont datées de Haguenau; les unes émanent de Frédéric, les autres de ses fils; pour la plupart, elles n'ont pas d'autre rapport direct avec notre province; mais elles sont en général à peu près de la même époque de l'année, c'est-à-dire fin de l'automne ou fin de l'hiver; les séjours pendant la belle saison sont rares et de courte durée. Il est facile de voir que Haguenau, ainsi que sa situation l'indique assez, du reste, était pour ces princes un séjour de chasse, comme en France sous nos anciens rois, et de notre temps encore, le séjour de Compiègne.

La première pièce qui se rapporte à l'Alsace est datée de Haguenau, 1er octobre 1212. Frédéric n'avait pas encore dix-huit ans; élu roi des Romains à l'âge de deux ans (1196), à la mort de son père Henri VI l'empire ne lui avait pas été déféré; Philippe de Souabe et Othon de Brunswick se le disputaient, et sa mère l'impératrice Constance s'était hâtée de le faire au moins couronner roi de Sicile et de Jérusalem (17 mai 1198), à Palerme. C'est dans le palais de cette ville qu'il passa ses premières années, jusqu'au jour où le pape Innocent III, après avoir couronné Othon, déposa celui-ci pour choisir le jeune prince sicilien.

Il était arrivé en Allemagne au mois de septembre 1212; depuis cette époque jusqu'à la mort d'Othon, qui était resté son compétiteur (19 mai 1218), il sut, malgré son jeune âge, agir en profond politique et se concilier par de nombreux priviléges et d'abondantes largesses ou secours d'argent, les villes et les princes de l'empire.

Ici, il s'agit d'un prince son homonyme, Frédéric, duc de Lorraine, auquel il s'engage à fournir 3,200 marcs d'argent (plus de 700,000 fr. de notre monnaie), *in guerrarum occupationibus faciendis*, ladite somme cautionnée par les évêques de Mayence et de Worms, et par plusieurs seigneurs laïques; Frédéric s'engage personnellement pour 1,000 marcs à la garantie desquels il affecte la moitié de la ville de Rosheim (aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Schlestadt, 3,832 habitants).

1214. 29 novembre. — Privilége à l'abbaye de Pairis (commune d'*Orbey*, canton de *Lapoutroye*, arrondissement de *Colmar*), d'avoir un navire qui descende et remonte le Rhin sans payer aucun droit de tonlieu (*Theloneum*).

1214. 18 septembre. — Lettre de Frédéric à Guerchin de Sintzig, lui promettant que dès qu'il rentrera en possession du château de Landseron (*Landskrön*, couronne du pays, commune de *Leymen*, canton de *Hu-*

ningue, arrondissement de *Mulhouse*, 953 habitants), il lui donnera en garde ce château. Daté du camp (*in castris sub castro Landscron*). On sait que cette forteresse tomba au pouvoir de Frédéric l'année suivante (1215).

1215. — Lettres de protection à la ville de *Hanau* (ancienne ville et monastère construits dans une île du Rhin emportée par le fleuve en 1290). Pour leur efficacité, Frédéric nomme défenseurs de la cité les prévôts (*Schultheiss*) de Ehenheim et de Haguenau. — Cette pièce est inédite; l'original existe aux archives du Bas-Rhin, fonds *Saint-Pierre-le-Vieux*.

1215. — Confirmation des libéralités faites à l'ordre teutonique et notamment de celle des biens sis à *Ingmarsheim* (village réuni, à la fin du treizième siècle, à la commune d'*Obernai*, chef-lieu de canton, arrondissement de Schlestadt, 5,000 habitants), et provenant de la condamnation d'un chevalier nommé Leloup (*que predicte domui contulit Burkardus Lupus, miles quidam per justam sententiam a nobis dampnatus*).

Avril 1217. — Frédéric reçoit de Pierre, prévôt de l'abbaye de Sainte-Foy de Schlestadt, les droits à percevoir dans cette ville sur le vin, les tavernes, le *Tagewan* (*opera quottidiana que vulgo Tagewana appellantur*, ce que nous appellerions aujourd'hui des *prestations*), plus la moitié du tonlieu, de la justice et des confiscations, de sorte qu'il y aura désormais à Schlestadt un prévôt institué par l'empereur, qui percevra, concurremment avec celui de Sainte-Foy, les droits dont il s'agit. En échange de cette concession, Frédéric abandonne aux religieux les biens qu'il peut avoir (*quas habere visi sumus*) dans les trois localités de *Sletztat, Cunegesheim* (aujourd'hui *Kintzheim*, canton de Schlestadt, 1,800 habitants) *et in Brumario* (Brumath?).

Septembre 1218. — Frédéric confirme à Henri, évêque de Bâle, les droits et coutumes qu'il peut avoir sur les villes de Bâle et de Brisach.

Dans ces divers actes, Frédéric ne s'intitule que roi des Romains; mais Othon étant mort le 19 mai de cette même année, Henri, duc de Saxe, son frère, ayant, après une courte résistance, accepté le titre de vicaire-général de l'empire, Frédéric fut alors véritablement empereur; c'est en cette qualité qu'il figure dans les actes qui suivent.

12 avril 1219. — Il donne en fief à Henri, duc de Lorraine, soixante charretées de vin à percevoir chaque année, dont moitié en Alsace.

13 juillet 1219. — Il écrit au pape Honorius pour s'excuser de ne pas lui avoir encore notifié l'élection de son fils comme roi des Romains; il allègue, entre autres empêchements, les embarras que lui a causés la résistance de divers seigneurs, particulièrement en Alsace (*præcipue in Alsatia*).

En effet, il était permis de résister à une élection dérisoire qui remettait les destinées de l'Allemagne à un enfant de huit ans.

Dans l'intérêt de son fils comme dans le sien, Frédéric continue de se faire des partisans par ses concessions ou libéralités, et nous trouvons dans notre recueil les actes suivants :

Août 1219. — L'empereur confirme les donations faites à l'abbaye de Neubourg par un de ses serviteurs nommé Henri le Roi, et par son chasseur surnommé Elbe (*quidam venator noster cognomento Elba*), de divers biens sis à *Haguenau, Hittendorf* et *Eschbach.*

11 septembre idem. — Privilége aux Strasbourgeois *ne alicui licitum sit de proprietatibus eorumdem per totam Alsatiam aliquid servitium exigere.*

Cet acte se trouve *in extenso* dans l'*Alsatia diplomatica.* M. Huillard-Bréolle donne sa version comme en partie inédite; mais il ne manque à celle de Schœpflin que la formule comminatoire : *Statuentes et precipientes*, etc., et il est évident que c'est volontairement qu'il l'a omise, puisque l'original existe aux archives de Strasbourg, et se trouvait à sa disposition d'une manière beaucoup plus complète que tant d'autres documents exhumés par lui de divers chartriers et chancelleries d'Allemagne.

4 février 1220. — Priviléges et exemptions confirmés aux habitants de Molsheim, entre autres de n'être justiciables que du juge local.

25 août 1221. — Frédéric délègue les abbés de Murbach et de Neubourg, ainsi que le comte de Werd, pour régler le différend qui s'était élevé entre lui et l'évêque de Strasbourg relativement à diverses possessions sises à Mutzig et autres lieux.

Le jeune Henri fut couronné roi des Romains, à Aix-la-Chapelle, le 8 mai 1222. A dater de cette époque, nous trouvons de nombreux actes émanés de lui, ou plutôt (car il n'avait encore que dix ans) promulgués en son nom par l'archevêque de Cologne Engelhard, qui, jusqu'en 1225, dirigea avec tant d'habileté et de sagesse les affaires d'Allemagne.

27 décembre 1222. — Privilége à Albéron, abbé de Neubourg, et à son couvent, de naviguer sur le Rhin en amont et en aval (*in ascensu et descensu*), sans payer aucun droit de tonlieu ou autre, mais au contraire en percevant, pour le profit de la communauté, le même tonlieu que payent les autres bateaux naviguant sur ce fleuve.

C'est-à-dire que les autres bateaux percevant des expéditeurs ou destinataires, outre le fret, le tonlieu qu'ils devaient au fisc pour les objets par eux transportés, le bateau de Neubourg, en percevant la même somme, n'aura rien à en distraire.

28 février 1223. — Confirmation à l'abbaye de *Hohenburg* (Sainte-Odile) du privilége d'avoir des officiers exempts de toute redevance, en quelque lieu qu'ils résident.

Juillet 1226. — Frédéric confirme l'exemption accordée à l'abbaye de Pairis par l'évêque et le chapitre de Strasbourg, de tout droit de tonlieu pour les achats et ventes faits à Strasbourg par la communauté.

28 novembre 1226. — Henri, roi des Romains, ratifie l'arrangement conclu entre son père et lui d'une part, et l'évêque de Strasbourg d'autre part, relativement à la succession de la comtesse de Dagsburg, livre à l'évêque le château de *Girbaden* (commune de *Molsheim*, arrondissement de *Schlestadt*), et lui engage son château de Wickersheim, pour une somme de 1,000 marcs d'argent.

Pendant les quinze ans qu'embrassent ces divers actes, il s'était passé en Europe et en Orient des événements d'une haute importance et notamment la croisade à laquelle Frédéric avait promis de se rendre, promesse qu'il différa par divers motifs ou prétextes jusqu'en 1227; il s'embarqua à Brindes, le 8 septembre de cette année, mais bientôt il fut forcé par une maladie, réelle ou feinte, de rentrer au port, tout en envoyant son contingent en Syrie. Mais le pape Grégoire IX, perdant patience, lance contre lui une bulle d'excommunication. Frédéric y répond par un manifeste adressé aux souverains de l'Europe et particulièrement au roi d'Angleterre, auquel il rappelle que son père a été aussi excommunié; il lui signale avec une violence qui nous interdit toute citation, les envahissements du saint-siége et termine par ce vers:

Tunc tua res agitur, paries cum proximus ardet.

Il est assez curieux de voir, dès le treizième siècle, un prince en lutte avec Rome, chercher un appui auprès de la puissance qui, la première parmi les grands États de l'Europe, devait se séparer du saint-siége, et à coup sûr si plus tard Henri VIII a trouvé dans ses archives cette lettre de l'empereur, il dut prendre à sa lecture un plaisir extrême.

En même temps que Frédéric était frappé par les foudres du Vatican, son fils faisait cause commune avec ses ennemis, et réglait les affaires d'Allemagne en son propre nom, allant jusqu'à confirmer les actes émanés de son père, pour indiquer aux populations que, sans cette confirmation, ils n'auraient aucune valeur. C'est ainsi qu'il sanctionne (27 septembre 1228) la concession faite par Frédéric, au mois de septembre précédent, à l'abbaye de Murbach, du péage de la vallée de Saint-Amarin.

15 février 1230. — Il défend aux villes de Colmar, Schlestadt et Kay-

sersberg, ainsi qu'à son prévôt de Wigersheim, d'exiger aucune redevance des abbés et religieux de Pairis.

31 décembre 1231. — Il donne en fief à l'abbé de Murbach la ville de Delle (acte rapporté par Schœpflin et par Trouillard).

Cependant, non-seulement Frédéric avait fini par aller en Palestine, mais il en était revenu, et il entendait que les affaires d'Allemagne, comme celles de l'Orient et de l'Italie, fussent définitivement réglées par lui-même ou par ses représentants. Ses ennemis avaient cherché des appuis dans les villes de l'empire, en accordant à leurs habitants des libertés, franchises et priviléges de toute sorte; lui-même devait, plus tard, suivre la même politique, mais il ne lui convenait pas que d'autres se fissent passer pour des libérateurs.

De là les actes suivants :

1231. — Il confirme la révocation faite par son fils Henri des communes, constitutions, nouveautés et conventions (*communitatum, constitutionum, novitatum et conventionum*), formées par les habitants de Besançon, contrairement aux droits de Nicolas, prince-archevêque de cette ville.

Janvier 1232. — Il révoque toutes les communes, conseils, maires et autres officiers municipaux établis dans toute ville d'Allemagne sans le consentement des évêques, déclarant, en même temps, nuls, tous les priviléges que lui-même ou ses prédécesseurs, ainsi que les évêques ou archevêques, auraient pu accorder aux communes au préjudice des princes et de l'Empire.

1232. — A la demande des nobles de Hönberg dans le Nordgau, il les autorise à engager leurs biens et notamment le château de *Pfaffenhoffen*, avec toutes ses dépendances et droits, au comte Henri de Ortenbourg, qui gardera ces fiefs impériaux entre ses mains jusqu'à leur rachat.

13 novembre 1232. — Confirmation de la donation faite par Sigebert de Werd et ses fils, à la maison hospitalière de *Stephansfeld*, d'une partie de la forêt de Brumath.

1er décembre 1232. — Lettres de sauvegarde à tous ceux qui auront affaire avec les frères de l'hôpital de Haguenau. Cette pièce était inédite; l'original existe aux archives de Strasbourg, cartulaire des Prémontrés de Haguenau.

1232 (sans autre date). — Henri, roi des Romains, achète de Walter et Conrad de Horbourg et de Ulric de Rappolstein, pour 250 marcs d'argent, tous les droits qu'ils avaient dans le château de Kaysersberg, en Alsace, et dans son faubourg (*et in suburbio ejus*), avec engagement de ne pas y établir de commune (*nullam civitatem ibidem faciet*), et de n'y donner asile à aucun des hommes des vendeurs.

9 décembre 1232. — Lettre de Henri, roi des Romains, affectant aux écoles de Mulhouse les revenus appelés aumône royale (*regalis elemosyna*).

Cette pièce est inédite; elle est reproduite d'après une copie de 1348, conservée aux archives de Dresde.

Ici se placeraient, dans l'ordre chronologique, de nombreuses et très-curieuses pièces relatives à la croisade, à la politique de Frédéric en Orient, à ses relations avec le roi de France et ses grands feudataires de Bourgogne, de Toulouse, d'Arles, de Provence, etc.; mais l'analyse la plus succincte de ces documents nous entraînerait trop loin. Même sans sortir de l'Alsace, je crains d'abuser de votre patience.

1er février 1234. — Henri, roi des Romains, reconnaît à l'évêque de Bâle le droit exclusif à l'exploitation et à la recherche des mines d'argent du Brisgau, que se disputaient le margrave de Bade et le comte de Urach.

Cette pièce est fort curieuse; c'est tout à fait la fable de *l'Huître et les Plaideurs;* on y voit le margrave et le comte, soutenant vivement leurs prétentions respectives (*hinc inde multis disceptationibus*) devant la cour souveraine où siége, parmi les juges, l'évêque de Bâle qui se lève et conclut de tout ce qui a été dit, que c'est à lui qu'appartient le droit en litige; ce qui est reconnu par la cour et par les parties elles-mêmes (*etiam adstantibus adversariis*).

28 juillet 1234. — Henri transmet à Berthold, évêque de Strasbourg, tous ses droits sur le château de Thann, et lui promet son appui, même en justice, contre les comtes de Ferrette qui le lui disputaient.

15 mars 1235. — Lettres de protection et sauvegarde à l'abbesse et au couvent de Seltz, contre le margrave de Bade, qui réclamait un droit d'advocatie.

En ces années 1235 et 1236, Frédéric avait quitté pour quelque temps le beau ciel de la Sicile pour venir en Allemagne négocier avec les uns, batailler avec d'autres, mais il y apportait les goûts et les habitudes contractés en Orient, et notamment il se faisait accompagner d'une ménagerie composée d'animaux rares ou inconnus et de bêtes de somme qui, à cette époque, ne l'étaient guère moins dans nos contrées; je veux dire ces dromadaires que les habitants de l'Alsace contemplaient avec stupéfaction, paisiblement couchés dans les prairies du Niederwald, aux portes de Colmar. C'est de cette ville que sont datées des lettres de franchise aux Strasbourgeois rapportées par Laguille et Schœpflin et dont l'original existe aux archives du Bas-Rhin. Au mois de mars 1236, il date de Haguenau d'autres lettres de sauvegarde aux Strasbourgeois pour leurs marchandises, et au mois

d'avril le renouvellement des priviléges accordés aux habitants de Molsheim en 1220.

En avril 1237, il fait en Alsace un voyage officiel précédé par une circulaire à ses fidèles Alsaciens, leur annonçant qu'il va honorer de sa présence cette province qu'il estime « *inter alia patrimonalia cariorem* ».

Malgré ce début affectueux il est permis de douter que les Alsaciens aient été vivement touchés de la conclusion de cette lettre qui se termine ainsi :

« Vous tous donc, qui depuis longtemps hâtez notre arrivée de vos vœux les plus ardents, préparez-vous à fournir en abondance (*habundantius ministrare*) les vivres et autres choses nécessaires à nous et à notre armée. »

Au mois de juillet il a quitté l'Alsace, et c'est de Spire qu'il renouvelle ses lettres de sauvegarde aux Strasbourgeois « tant qu'ils ne prêteront pas secours à leur évêque contre le comte de Linange (Leiningen) ».

En 1238, il est retourné en Italie, et c'est par une lettre datée du siége de Brescia qu'il confirme à l'abbesse et au couvent de Niedermünster le patronat de l'église d'Ottenrode.

Avant son départ il avait fait déposer et incarcérer son fils Henri, et avait fait élire roi des Romains, à sa place, son second fils Conrad, alors âgé de 9 ans; l'Allemagne voyait pour la seconde fois ses destinées remises à un enfant en bas âge, et de plus né et élevé en Italie. Comme son frère, on le promène parmi les provinces et villes restées fidèles, et c'est de Colmar qu'il enjoint aux habitants de cette ville et à ceux de Kayserberg de ne pas molester les religieux de Pairis qui fournissent annuellement quarante charretées de pierres pour les fortifications de ses villes d'Alsace (1242). Comme son père et son frère, il fit de fréquents séjours à Haguenau, mais les actes émanés de lui et datés de cette ville ne se rapportent pas à l'Alsace. Nous n'avons pas à aborder ni même à rappeler ici l'histoire si agitée des dix dernières années de Frédéric. Nous signalerons seulement, pour terminer, le rôle important que jouèrent, dans cette grande querelle de la maison de Souabe et de la Papauté, les villes et les confédérations de villes de l'Allemagne et de l'Alsace, et la haute politique avec laquelle Frédéric, à dater de 1239, chercha et trouva, dans un tiers-état à peine naissant, un point d'appui contre les princes et les évêques guelfes.

Le document le plus significatif sur ce point est peut-être l'acte par lequel les habitants de Brisach déclarent que, nonobstant l'excommunication de l'empereur Frédéric, qui tient leur ville en fief de Berthold, évêque

de Bâle, ils resteront fidèles à ce prince, et que si les villes liguées avec la leur (*civitates nobis conjurate*) viennent à l'abandonner, ils ne veulent, désormais, d'autre maître que l'évêque.

La ligue dont il s'agit ici n'est évidemment pas celle qu'on est convenu de désigner sous le nom de *Décapole*, mais bien plutôt celle des villes de Colmar, Haguenau, Schlestadt, Kaysersberg, Brisach, Neubourg, Mulhouse, Rhinfeld, Soleure, Berne, Zurich et Schaffhouse, mentionnées par Schœpflin dans un acte par lequel la ville de Colmar recommande à ses alliées les messagers de l'église Saint-Pierre, spoliée et incendiée durant la querelle entre le pape et l'empereur.

Quoi qu'il en soit, on voit ici la commune de Brisach arborer franchement la bannière gibeline; si elle veut pour maître, *après l'empereur*, l'évêque de Bâle, c'est d'abord, peut-être, parce qu'elle n'est pas dans son diocèse, et ensuite parce qu'en revenant à son suzerain direct, elle espère rester en dehors de cette lutte interminable du saint-siége et de l'empire.

Quant à Frédéric, ce dernier témoignage de fidélité bourgeoise et municipale qu'il n'aurait pas dédaigné à coup sûr, il est probable qu'il n'en eut même pas connaissance, car cette pièce est du 13 novembre, et il mourut, comme on sait, le 13 décembre de la même année, à plus de deux cents lieues de Brisach.

P. Huot.

NOTE

SUR DEUX ANCIENS MONASTÈRES

VULGAIREMENT DÉSIGNÉS SOUS LES NOMS

DE *FRAUENKIRCH* ET DE *THIERKIRCH*.

1° *Frauenkirch*. Un pan de mur, débris d'une ancienne église ogivale, s'élève solitaire, au-dessus de Rothbach, sur la crête de la montagne, à deux lieues de Niederbronn. On ne connaît ni son nom ancien et véritable, ni sa destination; seulement elle porte dans le langage populaire le nom de *Frauenkirch* (église de Notre-Dame), et la tradition en fait un pèlerinage et un couvent de femmes. Cette église était, il y a moins de soixante ans, encore entièrement intacte; elle était spacieuse et d'une construction solide, à en juger par ce qui en reste; malgré son abandon depuis la réforme, on m'a assuré qu'elle a été visitée jusqu'à la révolution du dernier siècle par de nombreux pèlerins; elle était entourée d'autres édifices, qui confirment ainsi la tradition qui place un monastère en cet endroit. Des restes de chapiteaux et quelques pierres en ogives, gisant parmi les décombres et portant le cachet du treizième siècle, permettent de faire remonter son origine à l'époque qu'ils accusent. Dans les murs qui sont encore debout, on voit des restes d'un escalier tournant, paraissant avoir conduit, soit à la tour, soit à l'intérieur du couvent. L'emplacement forme un petit plateau. Au nord, on remarque une excavation, espèce de cave, pratiquée dans le roc vif de la montagne. Des parterres, élevés à l'aide de terrasses, entouraient les bâtiments claustraux du côté méridional et du côté septentrional. Le seul document écrit que je connaisse, faisant mention de cette église, est une colligende renouvelée le 12 février 1555, conservée aux archives de la fabrique consistoriale d'Oberbronn et contenant une énumération des revenus de la primisserie d'Offwiller.

2° *Thierkirch*. A une bonne lieue de Lichtenberg, dans la forêt, au haut d'un rocher, sont assis des restes de murailles d'une autre église, communément appelée *Thierkirch*. L'ogive y domine, et, d'après les détails d'exécution, tout nous fait croire qu'en lui assignant la date du quator-

zième siècle, on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité. Des restes de murs avec des baies ogivales, trois piliers, des débris de nervures, et des fragments d'arceaux subsistent encore. Suivant une vague tradition, c'était aussi un pèlerinage et un monastère de femmes; l'on y allait pour attirer sur le bétail les bénédictions du ciel; de là très-vraisemblablement sa dénomination de *Thierkirch*. Au bas du rocher se sont trouvées d'autres constructions. De poétiques souvenirs entourent cette paisible enceinte. A en croire la légende vulgaire, le chant des matines retentit quelquefois encore, bien avant l'aube du jour, dans les ruines plus que trois fois séculaires de la basilique, et à certaines fêtes de l'année, on voit les religieuses, en dames blanches, faire la procession dans les sombres allées du cloître, croix en tête et bannière de la sainte Vierge déployée.

Les ruines de ces deux couvents et celles du *Dhanenkloster* et du *Seelhoven*, dont j'ai parlé à une autre occasion (voir le *Bulletin*, 2e série, t. Ier, partie des Mémoires, p. 198), ne prouvent-elles pas jusqu'à l'évidence la vérité des récits traditionnels de nos vieillards sur la dépopulation, le renversement, la dévastation et les sévices, exercés par le comte de Hanau, lors de la révolution religieuse du seizième siècle, contre les établissements monastiques, situés dans l'étendue de ses domaines? *Lapides clamant!*

A ma connaissance, je le répète, il n'est fait mention, dans les auteurs, ni de la *Frauenkirch* ni de la *Thierkirch*, mais il serait difficile d'admettre qu'il ne dût en exister non plus des documents écrits quelque part, soit dans le riche dépôt de nos archives départementales[1], soit dans celui de la fabrique protestante d'Oberbronn, soit ailleurs. Il faut espérer que, tôt ou tard, quelques chartes sortiront de la poussière et viendront jeter quelque lumière sur ces localités.

1. Les Archives départementales ne contiennent point de document à ce sujet.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

LE CHATEAU IMPÉRIAL DES HOHENSTAUFFEN

A OBERNAI.

Sur la limite qui sépare la ville du faubourg se trouve un assez vaste emplacement, recouvert de débris de murs anciens d'une épaisseur remarquable servant de base ou d'appui à des constructions modernes. Là se trouve aussi un ancien bâtiment communal, dans lequel la tradition locale place le berceau de sainte Odile, et qui de nos jours encore est connu sous le nom de Burg. C'est sur cet emplacement que s'élevait le château impérial des Hohenstauffen, dont l'existence est constatée par les diplômes impériaux qui en sont datés, par les fiefs castrensiens qui en relevaient, et enfin par la date de sa destruction, laquelle coïncide avec les graves événements qui amenèrent la chute de la maison de Souabe.

Quoique nous n'ayons aucun renseignement positif sur l'origine de ce château, il n'est cependant pas difficile de nous rendre compte de cette origine, si nous suivons les indications qui nous sont fournies par les documents contemporains. C'est que l'époque, à laquelle ce château fait son apparition, est celle dans laquelle s'effectua l'usurpation des domaines de l'abbaye de Hohenbourg par le duc Frédéric le Borgne. Nous apprenons en effet, par un titre contemporain, que « le duc « Frédéric, père de l'empereur Frédéric (Barberousse), envahit le domaine « de l'église de Hohenbourg et y porta la perturbation », et que cette maison religieuse « resta dans un état voisin de la ruine jusqu'au temps de « son fils l'empereur Frédéric, qui répara l'iniquité de son père, en re- « mettant le monastère en bon état[1] ». C'est dans cette perturbation violente, que l'abbaye de Hohenbourg perdit son plus riche domaine. Ehenheim (Obernai) échappa à la juridiction abbatiale de Hohenbourg, pour passer sous la juridiction ducale des Hohenstauffen et se convertir plus

1. « *Nobis veridicâ assertione relatum est, qualiter Fredericus dux, pater Frederici imperatoris, ecclesiam que dicitur Hohenburc.... per indiscretam rerum invasionem disturbaverit, et usque ad tempus filii sui Frederici imperatoris, penè destructam reliquerit,* » Bulle du pape Lucius III accordée en 1185 à la prévôté de Truttenhausen. Schœpflin, *Alsat. diplom.*, n° 335.

tard en ville impériale, ainsi que cela résulte d'actes officiels postérieurs au règne des Hohenstauffen, et qui avaient pour but de réintégrer l'abbaye dans la possession de son ancien domaine. Ces actes constatent en effet que «la villa d'Ehenheim, avec toutes ses dépendances, avait, dès les «temps anciens, appartenu en toute propriété à l'église de Hohenbourg, «et qu'elle avait été violemment et injustement ravie à cette église par les «rois et les empereurs (de la dynastie Souabe)»[1]. D'autres titres nous indiquent aussi par quelle voie cette usurpation fut possible. On connaît l'institution féodale des avoués d'église, qui étaient les protecteurs attitrés des riches abbayes. Or, au douzième siècle l'advocatie de l'abbaye de Hohenbourg se trouvait entre les mains des ducs d'Alsace et de Souabe, qui la conservèrent jusqu'à leur chute[2]. Il n'est pas étonnant que l'abbaye de Hohenbourg ait partagé le sort de bien d'autres riches monastères qui, à plus d'une reprise, devinrent victimes de la cupidité de leurs soi-disant protecteurs.

Quoi qu'il en soit, le besoin de subvenir aux dépenses qu'entraînaient les nombreuses luttes, dans lesquelles le duc Frédéric le Borgne se trouva engagé, indique suffisamment ce qui put le porter à cet acte d'usurpation. Ce fut sans doute dans l'une de ces guerres qu'il mit à contribution les domaines de l'abbaye de Hohenbourg, et, à s'en tenir aux termes du premier document que nous avons cité, il semble même avoir profité des dispositions naturelles que ces lieux prêtent à la défense, pour faire occuper le couvent par ses troupes et y établir un poste militaire. D'un autre côté, le duc Souabe assura sa prise de possession d'Obernai, en y élevant un de ces châteaux forts qui étaient destinés à la soumission des contrées du Rhin, et dont il construisit un si grand nombre qu'au dire de son historien, le chroniqueur Otton de Freysingen, «il avait passé en proverbe que partout où le duc Frédéric passait, il traînait après lui un château à la queue de son cheval.»

Si notre château d'Ehenheim paraît avoir été destiné dans le principe à faire partie du vaste système de défense militaire que le duc Frédéric le

1. «*Jus patronatûs Ecclesie de superiori Ehenheim quod ad ecclesiam vestram sicut et ipsa villa cum universis suis appendiciis, scilicet villis, personis et possessionibus ad ipsius jurisdictionem pertinentibus, jure proprietatis integraliter ex antiquo spectare dignoscitur, licet per predecessores nostros Romanorum Reges et Imperatores violenter et injuste, tempore non modico, sit detentum*», etc. Diplôme de l'empereur Guillaume accordé en 1249 à l'abbaye de Hohenbourg. Cfr. la bulle d'Innocent IV de 1250 pour la même abbaye. Schœpflin, *Alsat. diplom.*, n° 538.

2. «*Etisatie dux et Hoenburgensis Ecclesie advocatus... Hoenburgensis Ecclesia que ad advocatie nostre protectionem specialiter pertinet.*» Diplômes du duc Frédéric, fils de Frédéric Barberousse, pour Saint-Gorgon et pour Truttenhausen, des années 1178 et 1181.

Borgne organisa dans notre province, néanmoins le caractère principal qu'il offre dans la suite, c'est celui d'une résidence souveraine. Il se peut que le chef d'une nouvelle dynastie de ducs d'Alsace ait cru devoir faire revivre le souvenir de la primitive cour ducale d'Ebenheim, afin d'entourer son autorité d'un prestige traditionnel, en renouant en quelque sorte la chaîne des temps. Si le palais impérial, élevé plus tard à Haguenau par l'empereur Frédéric Barberousse, et qui remplaça la maison de chasse qu'au dire de la tradition son père, le duc Frédéric le Borgne, avait construite dans une île de la Moder, si ce palais fut le plus souvent favorisé de la présence des ducs et empereurs de la maison de Souabe, quand ils venaient visiter l'Alsace, néanmoins le château d'Obernai les vit aussi, à mainte reprise, séjourner dans son enceinte. Quand, en 1153, l'empereur Frédéric Barberousse, accompagné d'un nombreux et brillant cortége, visita l'abbaye de Hohenbourg, qui venait d'être régénérée sous ses auspices par l'abbesse Relinde, cette visite eut lieu sans aucun doute à la suite d'un séjour temporaire que l'empereur avait fait dans la Burg d'Ehenheim[1]. Une vingtaine d'années plus tard, quand la célèbre abbesse Herrade de Landsperg eut fait construire, sur la route romaine, qui conduisait à Hohenbourg, le prieuré de Saint-Gorgon, l'empereur Frédéric Barberousse confirma cette fondation par diplôme daté d'Ehenheim, du 4 des Ides d'octobre de l'année 1178. Le même jour, le fils de l'empereur, le duc Frédéric, en sa qualité de duc d'Alsace et d'avoué de l'abbaye de Hohenbourg, confirma également cette fondation par charte datée d'Ehenheim[2]. Trois ans plus tard, en 1181, le même duc Frédéric confirma aussi la fondation de la prévôté de Truttenhausen, que l'abbesse Herrade avait fait élever sur la route opposée qui conduit au mont Sainte-Odile. Cette charte, il est vrai, ne porte point de désignation de lieu, mais à en juger par la présence de certains nobles du voisinage, qui faisaient partie du cortége du duc et qui figurent dans cette charte comme témoins, il est probable qu'elle fut également délivrée dans la Burg d'Ehenheim[3]. Puis le fils aîné de Frédéric Barberousse, l'empereur Henri VI, vint à son tour séjourner dans le château fondé par son aïeul. On sait que Henri, après avoir fait la conquête du royaume d'Apulie ou des Deux-Siciles, à la suite de laquelle il donna un si large cours à ses instincts cruels, reprit le che-

1. Voir la Charte qui fut accordée à l'église de Sainte-Foi à Schlestadt, et qui est datée de Hohenbourg, dans Wurdwein, *Subsidia nova*, Part. VII, p. 160.

2. *Data apud Ehenheim.* Voir ces chartes dans Hugo, *Annal. Præmonstr.*, et Hugues Peltre, *Vie de sainte Odile.* Cfr. Schœpflin, *Alsat. diplom.*, nos 325 et 326.

3. Voir la charte dans Schœpflin, *Alsat. diplom.*, no 328.

min de l'Allemagne, traînant à sa suite l'infortunée famille du défunt roi Tancrède, dont le fils eut les yeux crevés et fut enfermé dans un château du pays de Coire en Suisse, tandis que la reine Sibylle et sa fille furent reléguées dans le monastère de Hohenbourg en Alsace, pour y être gardées à vue[1]. Ce fut en 1195, dans les dernières années de l'administration de l'abbesse Herrade, que l'abbaye de Hohenbourg reçut ces hôtes illustres. L'année suivante, en 1196, le jour de la fête de Saint-Jean, l'empereur Henri VI signa à Ehenheim une charte d'immunité en faveur des collégiales de Saint-Thomas et de Saint-Pierre de Strasbourg, et le jour suivant il y expédia la célèbre charte par laquelle il abolit le droit abusif dit *Strandrecht* ou droit d'échouement sur les navires naufragés[2]. Parmi les seigneurs qui se trouvaient alors à la cour de l'empereur et qui figurent comme témoins dans la première de ces chartes, on remarque les principaux dignitaires de l'Alsace, à savoir l'évêque de Strasbourg Conrad de Hunebourg, Albert, comte de Dagsbourg, le comte Sigebert de Werd, le landgrave Henri de Werd, le comte Berthold de Neuenbourg, le comte Altwic de Sultz, Henri, avoué de Hunebourg, Wernher, Marschalk de Strasbourg, le prévôt (d'Ehenheim) Rodolphe et son frère Walther. Ce fut aussi à Ehenheim que l'empereur Henri VI confirma la fondation du monastère de la Toussaint dans le Brisgau, comme l'atteste la charte que la duchesse Uta de Schauenburg délivra à ce monastère qu'elle venait de fonder[3]. Le séjour dans le château d'Ehenheim fut le dernier que l'empereur Henri VI fit en Alsace; peu après il retourna en Italie, où il fit ses préparatifs pour une nouvelle croisade, lorsqu'une mort tragique le surprit à Messine.

Il ne nous reste aucun document qui rattache à notre château d'Ehenheim le nom des empereurs Philippe et Frédéric II. Néanmoins le caractère de résidence souveraine ne pouvait manquer d'exercer une influence heureuse sur les destinées de la localité qui renfermait cette résidence. Comme on sait, c'est l'époque des Hohenstauffen qui donna naissance à un grand nombre de nos villes d'Alsace; aussi est-ce à cette même époque que notre Ehenheim échangea son humble qualification de villa contre celle de ville. Cette question longtemps controversée, à cause du manque

1. *Reginamque Apuliæ, uxorem Tancredi, Sibiliam nomine, filiamque ejus apud monasterium virginum, Hohinburch dictum, in Alsatiâ custodiæ mancipavit.* » *Ottonis de S. Blasio appendix ad Chronicon Ottonis Frising, apud Urstisium.* Part. I, p. 220.

2. *Data apud Ehenheim.... Data apud Ehinheim.* Voir les deux chartes dans Schœpflin, *Alsat. diplom.*, nos 357 et 359.

3. *Data sunt hæc a ducissa Uta de Scawenburg in Sindelvingen, confirmata autem per gloriosum imperatorem Henricum in Enheim.* Schœpflin, *Alsat. diplom.*, n° 363.

de renseignements positifs, est désormais constatée par des documents contemporains qui nous apprennent que déjà, sous le règne de Frédéric II, Obernai porta le titre de ville, et que conséquemment l'élévation de cette localité au rang de cité doit être attribuée à cet empereur, si elle n'est antérieure au règne de ce prince[1]. Nous devons encore mentionner ici un indice de la présence, dans nos parages, du fils de Frédéric II, de Henri, roi des Romains, qui maintint l'autorité impériale dans les contrées germaniques pendant que son père était occupé à guerroyer en Italie. Il s'agit d'une faveur accordée par ce prince à un nommé Rudeger, « notaire de la cour royale. » Ce même Rudeger ou Rudiger était alors prévôt impérial à Ehenheim, et, à en juger par le titre qu'il porte dans la charte qui le concerne, il devait être chargé de l'expédition des actes de la chancellerie royale, pendant le séjour que faisait le roi Henri dans la Burg d'Ehenheim[2].

Un dernier souvenir de l'époque des Hohenstauffen, qui se rattache à notre château impérial d'Obernai, c'est celui du Minnesinger Gösli d'Ehenheim. Au nombre des poëtes chevaleresques que produisit l'ère brillante des Hohenstauffen, et qui furent les troubadours du Nord, on voit figurer avec honneur le sire Gösli d'Ehenheim, un des membres de cette famille noble d'Ehenheim, qui emprunta son nom à la localité même qui lui avait donné naissance, et dont l'une des branches se maintint encore pendant plusieurs siècles sous le nom de Gosse ou Gossmar d'Ehenheim. Notre Gösli fut peut-être l'un des officiers attachés au service du château impérial, et, pendant que sur la cime escarpée des Vosges, les chanoinesses de Hohenbourg charmaient leurs loisirs par la culture de la poésie mystique

1. La plus ancienne charte connue, qui accorde à Obernai le titre de cité, est de 1258, et a été découverte par Schœpflin dans les archives du couvent de Truttenhausen; mais, comme on voit, ce titre est postérieur de douze ans à la domination des Hohenstauffen dans nos contrées. Dans le cours de nos recherches nous avons eu la bonne fortune de découvrir une charte contemporaine du règne de Frédéric II qui constate qu'alors Obernai jouissait déjà du titre de ville. C'est une transaction conclue en 1240 entre l'abbaye de Hohenbourg et la communauté de Rosheim, par l'intermédiaire du prévôt de Haguenau Guillaume, des sires de Lichtenberg, de Fleckenstein et de Wangen, et de la communauté d'Ehenheim (Obernai), qui avaient été choisis pour arbitres et qui apposèrent leurs sceaux à l'acte. Celui d'Obernai représente saint Pierre, et porte l'inscription : *Sigillum civitatis Ehenheim.* Voir cette charte aux Archives départementales, série G, n° 3339.

2. Ce « *Rudegerus Regalis curie Notarius* » avait été investi par le roi Henri (*illustr. D. Regem Romanorum*) du droit de patronage de l'église d'Ottenrode supérieur, au détriment de l'abbaye de Niedermünster que le roi avait dépouillée de ce droit; par une transaction datée de 1242, il renonça à la pension annuelle qui lui avait été assignée à cette occasion, et le droit fut restitué à l'abbaye, après de longs débats qu'elle avait eus avec le roi. Voir cette charte aux Archives départementales, série G, n° 3478.

dans la langue classique de l'Église, ainsi que l'atteste le célèbre recueil du *Hortus deliciarum*, le Minnesinger d'Ehenheim traduisait des sentiments non moins tendres, quoique plus profanes, en rhythmes composés dans l'idiome national. C'est sans aucun doute dans l'enceinte de notre Burg impériale, qu'à l'exemple de tant de chevaliers de cette époque, il embellissait par les accords de sa lyre le séjour des princes souabes, lesquels se faisaient gloire de couvrir de leur haute protection cette poésie nationale, et ne dédaignaient pas d'y mêler leurs propres accords[1].

Si notre Burg d'Ehenheim reflète ainsi sous plus d'un rapport l'époque brillante des Hohenstauffen, par contre l'histoire de ce château s'identifie aussi avec les revers qui frappèrent cette maison illustre. L'idée de domination universelle, qui s'était incarnée en quelque sorte dans cette race vigoureuse, devait nécessairement échouer contre les tendances encore trop profondément religieuses de l'époque. Quand le pape Innocent IV, réfugié à Lyon, eut réuni dans cette ville, en 1245, le concile général dans lequel Frédéric II fut excommunié derechef et enfin déclaré déchu de la dignité impériale, ce fut alors qu'éclata cette terrible guerre civile qui aboutit à un long interrègne, mais qui d'un autre côté favorisa par là même l'émancipation des villes. Dans nos contrées, ce fut l'évêque de Strasbourg, Henri de Stahleck, qui prit à tâche d'assurer le triomphe du compétiteur de l'empereur déchu, en ruinant la puissance des Hohenstauffen en Alsace. A l'aide d'un contingent de troupes souabes, il alla, dans le courant de l'année 1246, occuper les villes et les châteaux qui se trouvaient encore au pouvoir de Frédéric II et de son fils. Dans cette expédition, l'évêque détruisit de fond en comble deux forteresses bien solides, celles de Wikersheim et de Cronenburg, tandis qu'il ne fit qu'incendier les petits châteaux, notamment celui d'Ehenheim[2]. Il est à remarquer que l'annaliste qui rapporte ces faits, n'envisage notre Burg que sous le rapport de l'importance stratégique; aussi ce château, construit au commencement du siècle précédent, devait le céder de beaucoup sous ce rapport aux grandes forteresses féodales, que le treizième siècle

1. Un chant en six strophes du Minnesinger Gösli d'Ehenheim se trouve dans le recueil intitulé : « *Sammlung von Minnesingern aus dem schwäbischen Zeitpuncte,* » publié à Zurich en 1758, et dans l'ouvrage de Von der Hagen : « *Deutsche Gedichte des Mittelalters*, » publié à Berlin en 1808.

2. « *Donoch fur dirre Bischof mit den Swoben in Elsas und besas alle stette und burge die Keyser Friderich und sin sun künig Cunrat do hettent und sfleifent zwo gute burge, Wikersheim und Cronenberg, die andern kleinen burge verbrannt er, also Haldenburg, Andelo und Ehenheim.* » Königshoven, *Elsäss. Chron.*, p. 116, 244 et 316. Cfr. Speckle, *Collectan. msc.*, fol. 93.

avait déjà vues s'élever tant dans la plaine que sur le sommet des montagnes. C'est ainsi que, dans son existence d'au delà d'un siècle, la Burg d'Ehenheim, contemporaine des premières splendeurs de la maison de Hohenstauffen, puis témoin de sa plus haute période de gloire, vit aussi sa décadence, et fut ensevelie elle-même dans la ruine de cette dynastie à jamais illustre dans les annales de l'histoire.

Le château impérial d'Obernai ne se releva plus de ses ruines; désormais il ne resta d'autre souvenir de cette résidence souveraine que le nom de Burg et les fiefs attachés aux divers offices qui avaient eu pour objet le service de la cour impériale. Car de même que le palais impérial de Haguenau eut ses Burgmänner ou nobles auxquels étaient confiés la garde et le service du palais, et qui, à ce titre, étaient investis de fiefs particuliers appelés castrensiens, de même aussi la Burg d'Obernai eut ses officiers attachés au service du château et de la cour impériale, ainsi que l'attestent les divers fiefs castrensiens ou Burglehen qui survécurent à la destruction du château et qui se transmirent pendant plusieurs siècles à diverses familles nobles. Ce sont ces mêmes fiefs castrensiens, conjointement avec les fiefs judiciaires relevant de la prévôté impériale, qui amenèrent à Obernai ces nombreuses familles nobles que nous y voyons séjourner dans la seconde période du moyen âge.

Le premier de ces fiefs que nous devons signaler ici, c'est celui qui avait pour objet la garde du château et dont, après l'interrègne, furent investis les nobles de Wangen. Par lettres datées de Vienne, du 3 des Ides de mars de l'année 1280, l'empereur Rodolphe de Habsbourg s'engagea envers le sire Hartung de Wangen à lui payer une somme de soixante-dix marcs d'argent « pour le fief castrensien qu'il sera chargé de desservir à Ehenheim », et, en nantissement de cette somme, il lui engagea une rente à toucher à Wasselonne[1]. A s'en rapporter aux termes de ce diplôme, on peut supposer que l'empereur Rodolphe ait considéré le château d'Obernai comme une résidence impériale à conserver ou plutôt à reconstruire, puisqu'il affecta une somme considérable à la création d'un nouveau fief qui avait pour objet le service de ce château. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que quelques années plus tard nous voyons le même empereur siéger dans les murs d'Obernai et y présider ces grandes assises judiciaires qui se tenaient ordinairement dans les résidences impériales et dans lesquelles le chef de l'État délivrait en même temps ses lettres de privilége et d'inves-

1. *Pro castrensi feodo quod apud Ehenheim tenebitur deservire.* Voir la charte dans Schœpflin, *Alsat. diplom.*, n° 720. Les Wangen reçurent une nouvelle investiture de ce fief en 1349 de l'empereur Charles IV et une autre en 1468 de l'empereur Frédéric IV.

titure de fiefs et de bénéfices publics. C'est ce qu'atteste un diplôme de l'année 1288, par lequel l'empereur Rodolphe déclare conférer à Henri, comte de Fürstenberg, le comté de Bar, devenu vacant par la résignation du comte de Sultz, et ajoute que cette collation a eu lieu « dans les assises judiciaires, présidées par lui à Ehenheim, le vendredi, après la fête de Saint-André, en présence de l'évêque de Strasbourg et de beaucoup d'autres personnages de distinction, comtes, nobles, ministériaux et vassaux[1] ». Un titre du commencement du siècle suivant nous apprend aussi que les empereurs, en créant à Obernai quelque nouveau fief, le rattachaient aux fiefs castrensiens relevant du ci-devant château impérial. C'est ainsi que, par charte datée de Pise, en Italie, du 15 des calendes de juin de l'année 1313, l'empereur Henri de Luxembourg, « pour récompenser les services que lui avait rendus, dans les confins de l'Italie », un certain noble du nom de Rodolphe de Marsmünster, se reconnut débiteur euvers lui d'une somme de cent livres deniers strasbourgeois, en nantissement de laquelle il lui engagea une rente annuelle de dix livres deniers à prélever sur le cens impérial que payaient les bourgeois de la ville d'Obernai. La charte ajoute que tant que le payement de ladite somme ne sera pas effectué, ledit noble restera investi de cette rente « en guise de fief castrensien à desservir dans la ville d'Obernai[2] ». Quelques années plus tard nous voyons aussi l'empereur Louis de Bavière disposer d'un de ces fiefs en faveur de l'un des rares partisans qu'il avait alors dans nos contrées. Par charte, datée de son camp près de Halle, du 4 des calendes d'octobre de l'année 1316, il conféra à l'écuyer Kage de Schaftolzheim des biens dans la villa d'Egersheim « pour augmenter la valeur du fief castrensien que ce noble venait d'obtenir à Obernai[3] ».

Parmi les nobles d'Obernai investis de temps immémorial de fiefs cas-

1. *Rudolfus Dei gratiâ Romanorum rex semper augustus. Presidentibus nobis judicio apud Einheim feriâ sexta post festum beati Andreæ apostoli, presente venerabili Argentinensi Episcopo et multis aliis comitibus, nobilibus, ministerialibus et vasallis*, etc. Schœpflin, *Alsat. diplom.*, n° 732. Schœpflin fait observer que la localité nommée Einheim dans cette charte n'est autre que la ville d'Ehenheim supérieur avec son château. « *Procul dubio Ehnheim superius oppidum imperiale cum castro.* »

2. « *Henricus romanorum imperator semper augustus Dilecto fideli suo Rudolfo dicto Rebelin de Morsmünster... Attendentes grata et fructuosa exequia quæ nobis et imperio hactenus in Italie partibus impendisti... proeisdem centum libris denariis Arg. tibi obligamus, decem libros denariorum redditus de sturâ nobis dandâ per cives universos in prefato oppido obern Ehenheim... illa nomine castrensis feodi deserviendi in oppido predicto*, etc. *Datum Pysis*, etc. Cette charte se trouve aux archives d'Obernai.

3. *In augmentum feudi sui castrensis quod apud Ehenheim obtinere dinoscitur. Datum in campo prope Hallis*, etc. Voir cette charte dans Schœpflin, *Alsat. diplom.*, n° 903.

trensiens ou Burglehen, nous avons à citer en premier lieu les Schenck d'Ehenheim qui figurent dans les annales de la ville dès l'époque des Hohenstauffen. A en juger par l'étymologie de leur nom, les Schenck, qui s'appellent Pincernæ dans les chartes latines, devaient être chargés des fonctions d'échanson à la cour impériale. Après l'extinction des Schenck, qui eut lieu à la fin du quinzième siècle, leur fief qui était attaché à l'office de maréchal du ci-devant château impérial, passa à l'intendant de l'artillerie impériale (*Kays. Feldzeugmeister*), Adrien de Brempt, lequel en fut investi par l'empereur Maximilien Ier, puis à la famille Küchel de Strasbourg, qui en reçut l'investiture de l'empereur Maximilien II. — Les nobles Gossmar d'Ehenheim, qui se trouvaient en possession de plusieurs fiefs judiciaires, jouissaient aussi à Obernai de divers droits à titre de Burgmänner ou nobles castrensiens, ainsi que l'attestent des documents du quinzième siècle, ce qui indique que ces nobles possédaient aussi primitivement un fief relevant du ci-devant château impérial. — De même les nobles d'Oberkirch possédaient de temps immémorial un Burglehen ou fief castrensien qu'ils conservèrent jusqu'à la révolution. Ce fief avait pour revenus dix livres deniers à prélever sur la ville d'Obernai, et huit fuder de vin sur celle de Rosheim[1].

Le dernier fief castrensien qui nous intéresse spécialement, c'est celui qui comprenait l'emplacement même, sur lequel s'élevait autrefois le château impérial, et qui était occupé par un bâtiment appelé Burg en réminiscence du château. Au quatorzième siècle, ce bâtiment, conjointement avec le village déjà à moitié disparu d'Ingmarsheim, constituait un fief impérial qui se trouvait entre les mains des nobles de Schönau. Henri et son fils Albert de Schönowe l'avaient engagé à la ville d'Obernai, lorsqu'en 1368 le même Albert et son frère l'écuyer Hartmann le rachetèrent de la ville. Plus tard, en 1384, l'écuyer Albert de Schönowe céda le fief à son cousin André de Hungerstein. En 1388, le chevalier André de Hungerstein l'engagea de nouveau à la ville d'Obernai, laquelle, en 1425, fit un nouveau prêt supplémentaire à son fils Dietsche de Hungerstein, lorsqu'enfin, en 1466, elle obtint la cession définitive du fief du fils de ce dernier, l'écuyer André de Hungerstein. La même année la ville d'Obernai en reçut l'investiture de l'empereur Frédéric IV, par lettres datées de Grætz, du mardi après la Toussaint. Ces lettres d'investiture, ainsi que toutes celles qui furent délivrées à la ville par les empereurs suivants, mentionnent constamment « le castel, dit Burg ou Burgstall, situé à Obernai », conjointement avec le village d'Ingmarsheim. Aussi est-ce à titre de fief relevant

1. Voir aux archives d'Obernai les renseignements qui se rapportent à ces fiefs dans les documents relatifs aux possessions féodales des Schenck, des Gossmar et des Oberkirch.

pour lors de la couronne de France, que le bâtiment dit Burg figure dans une liste descriptive des biens communaux de la ville dressée en 1779[1].

Ce bâtiment, tel qu'on le voit de nos jours, à en juger par le style des croisées, paraît dater de la fin du seizième ou du commencement du dix-septième siècle; toutefois cette dernière restauration avait été précédée d'une autre qui eut lieu vers la fin du quinzième siècle, peu après que la ville en eut fait l'acquisition définitive. Depuis cette époque l'édifice reçut des destinations bien diverses, et figure dans les titres de la ville, tantôt comme arsenal d'artillerie, tantôt comme magasin de denrées ou comme chantier de bois de construction; souvent aussi la cour du bâtiment fut utilisée pour la cérémonie annuelle du Schwörtag ou de la prestation du serment civique[2]. De nos jours, l'édifice est occupé par une école primaire et, si depuis de longs siècles il n'offre plus rien qui soit de nature à rappeler des magnificences d'un autre âge, du moins le nom de Burg, que la tradition lui a conservé, fixe l'emplacement où séjournaient jadis les Hohenstauffen, et les

1. Voir aux archives d'Obernai tous les titres de transaction relatifs à ce fief, ainsi que les lettres d'investiture délivrées par les empereurs. Dans le titre de rachat de 1368 le fief est ainsi désigné : *Ingemarsheim und die Burg zu obern Ehenheim das do ein Lehen ist von dem Rich;* dans l'acte de cession du fief aux Hungerstein de 1384 : *Das Seslehen zu obern Ehenheim die Burgk und Ingemersheim*, etc.; dans une lettre d'investiture accordée à André de Hungerstein par l'empereur Wenceslas en 1398 : *Die Hofestatt die man nennt die Purgk zu obern Ehenheim und auch Ingmersheim*, etc.; dans la lettre d'investiture accordée à la ville d'Obernai, en 1466, par l'empereur Frédéric IV : *ein Hoffstatt die man nempt die Burgkstall Ingemersheim*, etc. Les mêmes termes sont employés dans les lettres d'investiture accordées par les empereurs Maximilien Ier en 1494, Charles V en 1521, Maximilien II en 1574, Rodolphe II en 1578, Mathias en 1613, Ferdinand II en 1626 et Ferdinand III en 1651, qui se trouvent toutes aux archives de la ville. — Quand dans l'année 1760 il s'agit de faire le dénombrement des fiefs ci-devant impériaux, et relevant pour lors de la couronne de France, et dont la reprise avait été négligée par la ville, on marqua d'abord que le fief appelé Ingmarsheim comprenait un vieux château ruiné et inconnu. Toutefois on ne tarda pas à se rappeler plus tard que le vieux château marqué dans les titres n'était autre que le bâtiment dit Burg; en effet l'énumération des biens communaux de 1779 dit formellement : « La ville possède à titre de fief relevant de la couronne un « grand bâtiment appelé Burg, avec cour et greniers, occupé par le cocher et les chevaux « de la ville et des approvisionnements en bois de charpente. »

2. Voir ces renseignements aux archives d'Obernai. En 1433, quand la ville ne possédait encore le bâtiment qu'à titre de gage, la Burg était habitée par un chef de tribu nommé Barre Hans; en 1457 la Burg figure comme chantier de bois de construction; en 1470 les comptes communaux mentionnent les frais de reconstruction de la Burg; en 1487 il s'y tint une conférence arbitrale; en 1587 la Burg figure comme magasin de denrées (*Fruchtspeicher*); en 1597 c'était le dépôt des grosses pièces d'artillerie (*das gros Geschütz*). Pendant l'occupation suédoise (1633-1650) la garnison suédoise y emmagasina les denrées qu'elle prélevait sur les villages voisins (*Militärische Zehntfrüchte*). Au dernier siècle c'était encore un chantier (*Stadtwerkhof*). En même temps, comme aussi au siècle précédent, on y célébrait souvent la cérémonie du Schwörtag.

documents qui s'y rattachent, permettent à ces souvenirs de reprendre corps, en identifiant d'une certaine façon cette portion du sol d'Obernai avec les destinées d'une dynastie souveraine qui occupe une large place dans les fastes de l'histoire.

L'abbé Gyss.

DONATION DE TERRES

FAITE A L'ABBAYE DE MARBACH

PAR LE COMTE ALBERT D'ÉGUISHEIM.

L'abbaye de Marbach, qui a joui de la donation mentionnée dans la Charte d'Albert d'Éguisheim, a été fondée par Mangold (Manigandus) de Lutenbach, vers 1091[1], et confirmée dans ses droits et priviléges par le comte Otton de Habsbourg (Habesburc). Le chevalier Bourcard avait fourni le sol et aidé à la construction des bâtiments[2]. Le monastère, de l'ordre de Saint-Augustin, a été régi tantôt par des abbés, tantôt par des prévôts ou des prieurs. Il était situé près de Hattstatt, sur le revers des Vosges, dans les environs de Colmar. On aperçoit de là ce site pittoresque, mais presque toutes les traces des édifices ont disparu.

La charte qui nous occupe, et qui relate une donation faite à cette abbaye de Marbach[3] par un comte d'Éguisheim, présente une série de difficultés, dont la solution n'est ni sans intérêt, ni sans valeur.

Dans sa teneur actuelle, aucune date n'y figure. L'ancienne boîte qui la renferme et qui fait partie du trésor des chartes dans les archives départementales du Bas-Rhin, porte le millésime de 1127; c'est une erreur patente. Notre document est une copie du treizième siècle; quant à l'original, il a dû remonter à quelques années avant 1100, et être presque contemporain de la fondation de Marbach.

Voici les raisons qui nous semblent militer en faveur de notre opinion:

Le donateur Albert, comte d'Éguisheim de Muesal, est, d'après Schœpflin, le premier qui possède le comté de Müha, dans l'évêché de Liége, sur la frontière du Brabant. On y trouvait encore, au siècle dernier, les ruines de ce château de Müha, qui est le même que Muhal, Musau ou Müesal[4].

1. L'année de la fondation est placée tantôt en 1089, tantôt en 1091 ou 1094.

2. *Gallia Christiana*, V, p. 883.

3. Ne pas la confondre avec l'abbaye princière de Murbach, dans un vallon latéral de Guebwiller.

4. Voy. Schœpflin-Ravenez, V, p. 408.

Or cet Albert donne en 1097, au monastère d'Altorf, près Dorlisheim, des biens sis à Eichhoffen, il meurt avant ou vers 1100, car sa femme Ermeneswinde se remarie en 1101[1].

Mais cet Albert, est-ce bien celui de notre charte? Il est permis, je pense, de répondre affirmativement. Un coup d'œil jeté sur la table généalogique ci-contre, que j'ai dressée à cet effet, confirmera mon assertion. Il serait inutile de remonter, dans cette revue des ancêtres d'Albert, au delà de l'an 1000, c'est-à-dire au delà de l'époque où le pape saint Léon IX fait son apparition au sein de cette famille d'Éguisheim. Rien de plus problématique, de plus arbitraire que les tables des Éberhardigènes, construites par Schœpflin, lequel fait descendre ces comtes d'Éguisheim de la famille de sainte Odile.

Hugues V, comte d'Éguisheim, meurt en 1047. — Épouse: Heilwige I, comtesse de Dabo ou Dagsbourg.

- Gérard meurt en 1038. — Épouse: Richarde de Bourgogne.
  - Heilwige II, leur fille, épouse Gérard, comte de Vaudémont.
- Bruno, plus tard Léon IX, pape, 1002-1054.
- Hugues VI épouse Mathilde, meurt en 1049.
  - Albert I de Müsal en 1097. — Épouse: Ermeneswinde, fille de Conrad I, comte de Lützelbourg.

Il ressort de ce tableau que Gérard, le frère aîné du pape saint Léon IX avait une fille qui portait le même nom que son aïeule Heilwige mère du pape saint Léon IX. Cette seconde Heilwige, nièce du pape saint Léon IX, épouse Gérard comte de Vaudemont et occupe aussi, comme son mari, une place dans notre charte. Ce sont ces deux époux bienfaiteurs du couvent de Marbach, qui décident leur cousin Albert d'Éguisheim de Müha à faire, de son côté, une largesse à cette jeune fondation.

L'immeuble donné par Albert était situé près de Herrlisheim (Herlichisheim dans la Charte), village et château sur la Lauch, à huit kilomètres au midi de Colmar. On fait remonter la fondation du village jusqu'au septième siècle. Sous l'empereur Charles IV, la localité de Herrlisheim fut élevée au rang de ville; depuis 1302 déjà, elle avait un mur d'enceinte. Au dix-huitième siècle elle arrive, à titre de fief, à la célèbre famille des Schauenburg, dont l'un des membres relève le château de Herrlisheim.

A l'aide de ces préliminaires, la Charte sera, nous aimons à le croire, abordable même aux personnes qui ne se sont point occupées des détails de l'histoire d'Alsace au moyen âge.

« *Ego Albertus Comes in Eginesheim, dictus de Muesal peccatorum non*

1. Voy. Schœpflin-Ravenez, V, p. 409.

ultimus devotione Helewidis[1] *Comitisse et Gerhardi Comitis mariti ejus avocatus qui aliquid prediorum suorum Marbacensi ecclesie pro remedio animarum suarum contulerant et ego pro facultate rerum mearum aliqua in gachophilatium*[2] *domini mittere curavi. Contuli igitur prefate ecclesie adhuc plantationi novelle pro salute anime mee et omnium parentum meorum ad solatium ibidem domino militantium predium quoddam apud herlichisheim positum. Ad ejus jus pertinet quarta pars patronatus et octava pars decimarum ecclesie in herlichisheim et de banno tantum quantum due partes habent predii quod fuit Rigarde comitisse de Eguisheim et mariti ejus comitis Gerhardi*[3]*. Cujus patronatus pars data est monasterio Sancte-Crucis Woffenheim*[4]*, pars Baldemaro ministeriali helewidis comitisse filie ejus. Quicumque igitur dicta donatione nostra Ecclesiam Marbacensem privaverit vel privare voluerit, omnium nostrorum peccatis gravatus perhenni* (sic) *felicitate et regno dei privetur. Amen.* Sur le revers de la charte : *Donatio quædam prædii apud Herliszheim quod Albertus comes in Eguisheim donavit ecclesie Marpacensi pro salute anime sue et suorum.*

« Moi, Albert, comte à Éguisheim, — dit de Muesal, — et pas le dernier des pécheurs, engagé par la dévotion de la comtesse Helewide et du comte Gerhard, son mari, lesquels conjoints ont déjà, pour le remède de leurs âmes, conféré à l'église de Marbach quelques-uns de leurs biens, j'ai eu soin, dans la mesure de mon avoir, de mettre un peu de mon bien dans le tronc (*gachophilatium*) du Seigneur. J'ai donc conféré à ladite église, à cette plantation encore toute récente, pour le salut de mon âme et de tous mes parents, lesquels s'y sont engagés au service du Seigneur pour leur consolation, je lui ai conféré un certain bien sis près Herlichisheim, dont relève le quart du droit de patronage et le huitième de la dîme de l'église de Herlichisheim ; et du droit de ban, ce qui relève de deux portions de l'immeuble qui appartenait à Richarde, comtesse d'Éguisheim, et à son mari le comte Gerhard. Or, une partie de ce patronage a été donnée au monastère de Sainte-Croix à Woffenheim, et une partie à Baldemar, l'un des ministériaux de la comtesse Helewide, sa fille.

1. Cette Helewidis ou Heilwige est citée par Wimpheling, *Episcopi Argentinenses*, p. 47. — Elle fait une donation à l'église de Strasbourg en 1118. (Voy. Schœpflin, *Als. dipl.*, p. 193.)

2. *Garde*, *gacha, vigil.* v. Ducange. D'après M. Mone, c'est le *tronc*, *der Opferstock*, au lieu de *Gazophilacium*. Par cette expression modeste et humble on a voulu désigner la donation immobilière comme un don de peu d'importance.

3. Voy. la table généalogique; ce sont les tante et oncle de Albert de Müsal.

4. Sainte-Croix à Woffenheim, couvent fondé par les parents de saint Léon IX et consacré par lui. (Voy. Schœpflin, *Als. dipl.*, I, p. 163.)

« Or donc, s'il arrivait que quelqu'un enlevât ou voulût enlever à l'Église de Marbach notre dite donation, qu'il soit chargé du fardeau de tous nos péchés et privé de la félicité éternelle et du royaume de Dieu. Amen. »

Sur le revers : « Donation d'un bien près Herliszheim, qu'Albert, comte d'Éguisheim, a donné à l'église de Marpach, pour le salut de son âme. »

L. Spach.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

CONCERNANT

LA STATION DE *GRAMATUM.*

(Avec une carte lithographiée.)

Entre Besançon et Strasbourg, *in itinere per Alpes Graias Argentoratum*, nous trouvons dans deux manuscrits seulement de l'*Itinéraire* qui sont conservés à la Bibliothèque impériale, un relai ou station du nom de *Gramatum*, entre Mandeure et Larga. Il ne faut pas s'attendre à rencontrer ici des ruines imposantes comme celles de Mandeure, que nous a fait connaître, dans un style plein de charmes, M. de Golbéry, dans le *Supplément aux Antiquités du Haut-Rhin*, ni même les débris importants que fournit le sol de Friesen et de Largitzen sur lequel était la station de Larga.

Voyons d'abord ce que nous donne, comme indication, le document ancien : un relai, une station entre *Epomantadurum* et *Larga*. C'est donc sur la voie, aujourd'hui connue, qui relie deux points devenus certains, qu'il faut rechercher *Gramatum*, ou sur une voie parallèle qui a pu également être en communication directe avec ces deux stations.

Les deux manuscrits de l'*Itinéraire* où nous rencontrons le nom de *Gramatum*, et qui sont reproduits par Schœpflin, donnent ce qui suit :

1° *Epomantadurum.*
Gramato . . . . . *XVIIII.*
Larga . . . . . *XXV.*
2° *Visontione.*
Velatudoro.
. . . . .
Gramato . . . . . *XVIIII.*
Larga . . . . . *XXV.*

La voie romaine de Mandeure à Larga fournit de 34 à 35 kilomètres, ce qui ne répond ni à la distance en lieues gauloises, pour le chiffre 44 (19 plus 25), ni à la distance en milles romains.

Ces deux chiffres sont-ils erronés, ou l'un des deux seulement? Trouvons-nous sur cette voie des traces d'habitations romaines, soit à 19 lieues gauloises de Mandeure, soit par retour à 25 lieues de Larga, et peut-on obtenir un semblable résultat en admettant que les chiffres 18 et 25 représentent des milles?

En supposant que le chiffre 19 représente des lieues, cela nous mène un peu à l'est de Delle, et c'est là précisément que l'on a découvert de nombreuses médailles qui sont actuellement à Porrentruy, et des traces incontestables de constructions romaines[1], dont nous devons la connaissance à MM. les agents voyers de l'arrondissement de Belfort, M. Engasser, d'abord dans son rapport de 1859, et M. l'inspecteur actuel qui nous a fourni d'excellents renseignements à ce sujet.

Il est vrai que la distance de ces substructions à *Larga* ne répond en aucune façon au chiffre 25; mais d'après ce qui précède, on sera forcé de reconnaître qu'alors elles pourraient répondre au chiffre 19 donné entre *Mandeure* et *Gramatum*. Nous pensons que *Gramatum* a pu exister à l'est de Delle et que le chiffre 25 est inexact, comme tant d'autres que nous donnent la *Table* et l'*Itinéraire*.

Nos investigations ne se sont cependant pas bornées à la recherche de *Gramatum* sur la grande voie, et Grandvillars fournissant aussi des traces nombreuses de constructions antiques[2], nous avons dû nous assurer de l'existence ou de l'absence d'une voie parallèle à la précédente qui relierait encore Mandeure à Larga, en passant par Grandvillars. Ici encore le rapport de M. Engasser, adressé à M. le Préfet du Haut-Rhin en 1859, et les nouveaux renseignements de l'inspecteur, nous ont révélé l'existence

1. On a trouvé au sud-est de Delle et à 300 mètres de la frontière suisse, sur le terrain attenant à la maison du sieur Bourquard, adjoint: 1° un puits construit en moellons plats et en moellons piqués; 2° une énorme anse de pot en terre cuite; 3° une grande quantité de tuiles à rebord et striées; 4° des restes de murailles, entre autres une portion de voûte. Le sable extrait de ce terrain suffisait amplement à la construction de la maison Bourquard; il est étranger à la nature du sol environnant qui n'en fournit point de pareil. Bien des médailles ont été trouvées dans ces environs; elles sont à Porrentruy.

2. Sur le territoire de Grandvillars aux lieux dits *Sur la vigne* et *Champ du verger*, l'on a trouvé sur un périmètre d'environ 2 kilomètres une grande quantité de tuiles à rebord d'une très-grande dimension, de 2 à 3 centimètres d'épaisseur. M. le curé de Grandvillars en a recueilli une certaine quantité. En creusant les fondations de l'église de Grandvillars on a rencontré l'aire d'un bâtiment incendié, puis en arrivant à 2 mètres 50 cent. de profondeur, en perçant un lit de cailloux, ou pavés, l'on a trouvé une source rejetant des grains de blé et de seigle bien conservés, mais noircis. La tuilerie (T) de Grandvillars a aussi fourni des débris romains: ce sont des restes d'une muraille très-solide et très-dure.

N
Tretudans
Chatenois
Nourvenans
Dambenois
Brognard
Bourogne
Morvillars
Mésiré
Tuilerie
Grandvillars
Tumulus
Vellescot
Boron
Sonchrey
Thiancourt
RÉGION DES ETANGS
Suarce
Hindlingen
Friesen
Uberstrass
Largitzen
LARGA
Seppois le bas
Bisel
Seppois le haut
Courtelevans
Florimont
Rechesy
Pfetterhausen
MONTBÉLIARD
Exincourt
Etupes
Taillecourt
Audincourt
Doubs
Dampierre
Fesche l'église
DELLE
Vilenti
Bidevel
Boncourt
Limite du Ht Rhin
Dasle
Courtemaiche
PORRENTRUY
Valentigney
Courcelle
Bondeval
EPOMANDUODURO
STATION
DE GRAMATUM
Légende
1° × Gramatum position probable
2° Voie romaine
3° Station ou substructions romaines
4° Canton appelé le champ de la guerre
5° Camp romain
Echelle
10 K.

de traces de cailloux ou pavés liés avec un ciment jaunâtre[1] sur les points *a* et *b* de la carte qui accompagne notre esquisse. Cette voie, qui n'a pas été entièrement mise à jour a l'air de se diriger, à l'ouest, sur Brognard, en passant par un canton appelé *les Batailles*, et côtoie à l'est la région des étangs, vers Suarce, pour aller peut-être vers Larga.

Tel est le résultat de mes investigations, et si je ne puis offrir une donnée certaine, je crois cependant la position à l'est de Delle, répondant au chiffre 19, préférable à celles de Badevel (canton Gramont) et de Grandvillars, précédemment adoptées avant de connaître le tracé de la voie, aucune d'elles ne correspondant, prise isolément, à aucun des chiffres que nous fournit le document légué par l'antiquité.

1. Les tronçons de voie ancienne *a* et *b* sont des cailloux d'assez grande dimension posés dans de la chaux ou ciment, sur 6 mètres de largeur à 1 mètre de profondeur; le fragment *b* a été mis à découvert sur une longueur de 200 mètres. M. Léon Viellard m'a donné les mêmes indications pour le fragment *a* dans une lettre toute récente.

COSTE.

CRAUFTHAL

(*CLAUSTRIACUM*).

L'histoire de la vieille abbaye de Craufthal présente plus d'une analogie avec celle de Herbitzheim[1]. Toutes deux ont perdu leurs chartriers, après avoir été ruinées par la guerre des paysans de 1525; toutes deux figurent dans la *Notice de la Lorraine,* par Dom Calmet, et ont été parfois confondues avec des localités étrangères : Herbitzheim avec Hilbesheim[2], Craufthal avec Grevendal ou Notre-Dame de la Traite près Sarreguemines, avec un couvent des environs de Morhange, et avec Krafthel[3], cense de la commune de Gelucourt[4].

Le nom latin de Craufthal est *Claustriacum*[5]. On lui a donné pour étymologie *Græffinnenthal,* la vallée des comtesses. Dans un titre remontant à 1141, on trouve *Crouchdal*[6]; dans un autre de 1179, *Crutendal*[7]; sur la carte de l'Alsace, dressée par Daniel Specklin, en 1576, *Krausthall;* dans celle de Jaillot, géographe de Louis XIV, *Groffel;* dans Dom Calmet et les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, *Crof-Thal;* dans la plupart des titres allemands, *Krafftal;* et, enfin, dans un registre, daté de 1525, quatre orthographes différentes : *Craffetel*, *Craffetal*, *Crapsfetal* et *Crapstal*[8]. Ces différentes dénominations, qui nous semblent être des

1. Voy. M. Thilloy, *Herbitzheim*, étude insérée dans le Bulletin de la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1864.

2. Voy. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, v° HERBITZHEIM.

3. *Ibid.*, v° CROF-THAL.

4. Voy. H. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, t. II, p. 269.

5. Voy. Ravenez, *Alsace illustrée*, t. V, p. 352. — C'est un diminutif de *claustrum, domus includens monachos.*

6. Voy. Grandidier, *Histoire de l'église de Strasbourg*, t. II, p. 370.

7. *Ibid.*, t. II, p. 371. — Les amateurs de celtique font dériver ce mot de *cruach*, montagne, et les Germains de *Krauten, Krute*, plantes, sans tenir compte des altérations que ce nom, constamment défiguré, avait eu à subir.

8. Voy. *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1861, p. 15, 18, 22, 44 et 74. — Le mot de *Crapstal* a fait supposer qu'il avait pour racine *Krab*, *Krebs*, écrevisses, assez communes dans les ruisseaux environnants. On dit encore vulgairement: *ich geh' in's Kreftle.* L'orthographe que nous avons adoptée est celle du *Dictionnaire Baquol-Ristelhuber.*

formes altérées de la contraction du mot *Claustriacum*, auquel a été ajoutée la désinence germanique *Thal,* vallée, ont été la source d'une foule d'interprétations philologiques [1].

I.

Le hameau de Craufthal, auquel on arrive par le chemin d'intérêt commun n° 122 de Saverne à Drulingen, fait partie de la commune d'Eschbourg, canton de la Petite-Pierre. Il est entouré par les finages des communes de Pfalzweyer, Eckartswiller, Neuwiller, la Petite-Pierre, Schœnbourg et Vilsberg, qui est du département de la Meurthe. La vallée de Craufthal, qu'arrose la Zinsel, n'a que 100 à 150 mètres de largeur; sa longueur est d'environ 1 myriamètre 5 kilomètres. Elle s'ouvre à Dossenheim, près de Neuwiller, et s'étend par une de ses branches jusqu'à Hangenwiller, et, par l'autre, jusque vers Pétersbach. Elle est traversée par le chemin de Phalsbourg à la Petite-Pierre, et par celui indiqué par une colonne, entre la côte de Saverne et Phalsbourg, à côté de la route impériale. Ce dernier chemin conduit aussi à la Petite-Pierre, Craufthal et Schœnbourg [2].

Des découvertes récentes sont venues confirmer les prévisions des archéologues et constater qu'une ligne stratégique aboutissait, d'une part, à l'établissement gallo-romain du Fahlberg, et, de l'autre, à Œrmingen sur l'Eichel, en passant par Craufthal, dont la vallée était traversée par une voie romaine. Barrière impuissante, la grande muraille vosgienne, avec ses vigies, ses camps retranchés, ne put arrêter les hordes germaniques qui envahirent de tous les côtés à la fois le territoire de l'Empire [3].

II.

La fondation du couvent de *Claustriacum*, attribuée à saint Sigebaud, évêque de Metz, mort en 742, est enveloppée d'obscurité [4].

Grâce à des fondations pieuses, développées graduellement par le régime féodal, la souveraineté des évêques de Metz, qui comprenait toute la *civitas* des *Mediomatrici*, s'était étendue sur des domaines considérables, jusque dans la plaine de l'Alsace; mais, à la longue, la tutelle intéressée

1. Ces contractions sont les mêmes que celles qui ont changé les noms de *Moguntiacum* en *Mainz*, *Augusta Coloniarum* en *Köln*, *Trevirorum* en *Trier*, etc.

2. Nous renvoyons pour les autres détails statistiques à l'*Annuaire du Bas-Rhin*, 1841.

3. Voy. M. le colonel de Morlet, *Notice sur les voies romaines du département du Bas-Rhin*, insérée dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1861, p. 62.

4. Voy. Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 151.

des voués ou défenseurs, auxquels ils étaient obligés de confier la défense de leurs nombreux fiefs épiscopaux, parvint à rejeter l'autorité de la crosse. L'un de ces voués fut Folmar, comte ou préfet de la ville de Metz au douzième siècle. C'est à lui que Schœpflin et Dom Calmet attribuent la fondation de Craufthal[1]. Il semble résulter de la volumineuse histoire du savant abbé de Senones que Folmar II et Folmar III le Jeune, son fils, comtes de Metz et de Lunéville, furent les fondateurs ou plutôt les bienfaiteurs des monastères de Beaupré, Lixheim et Craufthal; que les Bénédictines de cette dernière abbaye, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux, furent placées, par Folmar III, sous la direction de son frère Théogère, abbé de Saint-George, dans la Forêt-Noire, diocèse de Constance, pieux cénobite, qui, après avoir été évêque de Metz, en 1118 et 1119, alla finir ses jours sous le joug austère de Cluny; que, depuis cette époque, les abbés de Saint-George furent les supérieurs de Craufthal, dont Agnès était abbesse en 1187.

Quoiqu'il n'existe pas de titres authentiques, antérieurs au commencement du douzième siècle, concernant Craufthal, nous n'hésitons pas à lui donner une origine mérovingienne et à lui attribuer pour fondateur saint Sigebaud, l'illustre prélat, qui fut l'ami de Pépin d'Héristal, et qui occupa de longues années le siége épiscopal de Metz.

Ce système peut être dénué de preuves, mais non de vraisemblance, saint Sigebaud ayant dû traverser assez fréquemment la chaîne des Vosges pour se rendre dans les monastères alsatiques, et notamment dans celui de Neuwiller, qu'il avait fondé et doté richement de biens situés en Lorraine, en 723[2].

Le souvenir de cette époque reculée était consacré par une inscription lapidaire, qui a disparu, depuis quelques années, de l'église de Craufthal, dans laquelle elle avait dû être placée au dix-huitième siècle. Nous la reproduisons d'après l'*Annuaire du département du Bas-Rhin de 1841 :*

CRAVFTHAL, ANCIEN MONASTÈRE DE RELIGI-
-EVSE DE L'ORDRE DE St BENOIT, A ÉTÉ FONDÉE
PAR SiGEBAVD St EVÊQUE DE MEZ, QVI MOV-
-RUT APRÈS 35 ANS D'EPISCOPAT, DEPVIS L'AN 707

1. Voy. Ravenez, *Alsace illustrée*, t. V, p. 352. — *Ibid.* Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 473.

2. Voy. H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 316. — Sur l'emplacement d'une des plus anciennes maisons d'Eschbourg, on a trouvé un vase en terre, rempli de petites monnaies d'argent très-minces, dont les empreintes étaient effacées, à Craufthal une monnaie de Verner, archevêque de Trèves, à Struth des monnaies messines; malheureusement toutes ces pièces ont disparu.

JVSQV'A L'AN 742; ON CELEBRE SA FETE LE 26 D'OC-
-TOBRE. AV 12ᵉ SIÉCLE FOLMAR, COMTE DE MEZ,
N'IMITA PAS MOINS L'EXEMPLE DE Sᵗ SIGEBAVD
ET DE SES ANCESTRES PAR SA PROTECTION EN
VERS CE DIT MONASTERE ET LES A MIS SOVS LA
CONDVITE DE SON FRERE Sᵗ THEOGÈRE, ABBÉ DE
Sᵗ GEORGE. POVR SVPERIEVR ON TROVVE L'AN
1187 AGNES ABBESSE DE CRAFTHAL, ET AN 1408
GERTRVDE DVSENHEIM, ABBESSE DE CRAVF-
-THAL. L'AN 1531 MARGVERITE DE KINGSPACH, AP-
PELÉE NAGLERIN, FVT LA DERNIÈRE DES ABBES-
-SE DE CRAVFTHAL. CETTE FAMEVSE ABBAYE FVT
SVPPRIME EN L'AN 1550 PAR VN COMPTE PALA-
-TIN NOMMÉ FREDERIE, QVI A LA SVITE EMBRAS-
-SA LA CONFESSION D'AVGSBOVRG, ET ENSVITE
LE CALVEISME, ET CETTE CELEBRE MAISON
AVEC VNE PARTIE DE CES REVENVS FVT VENDV
AVX PRINCES DE PHALSBOVRG, L'AN 1628.

III.

Dans la période qui s'étend depuis la fondation du monastère jusqu'aux guerres du quatorzième siècle, on rencontre, perdue dans un registre d'arpentage, la copie d'une transaction en langue allemande, passée en 1308, au sujet de la forêt de Ramstein, contestée par un seigneur de Lützelbourg à l'abbesse de Craufthal. Cet acte fut dressé au couvent des cordeliers de Sarrebourg, non par l'intermédiaire du comte de la Petite-Pierre ou du landvogt d'Alsace, mais par le chancelier de l'évêque de Metz, assisté de trois chevaliers[1].

En voici la traduction :

Nous Jean comte de Salm, Hugo seigneur de Fénétrange, et Jean seigneur de Hohenstein, chevalier, à tous ceux qui les présentes verront, salut dans le Seigneur.

Des difficultés et des contestations se sont élevées et existent depuis longtemps entre les religieuses du couvent de Craffthal, ordre de Saint-

1. Voy. *Archives communales de Lixheim.* Arpentage de 1604, v° Crafftaal. — Nous n'avons trouvé aucun détail sur ce seigneur de Lützelbourg; quant aux trois chevaliers, Jean de Salm est mentionné par Dom Calmet, Jean de Hohenstein par Hertzog et Hugo de Fénétrange dans nos notes sur la Lorraine allemande. Le nom de l'abbesse est inconnu. Le couvent de Sarrebourg, ville du temporel messin, est devenu une caserne de cavalerie.

Benoît, diocèse de Metz, d'une part, et Génin (*sic*)[1], seigneur de Lützelbourg, chevalier, d'autre part, à raison de vexations et tribulations de tout genre que le susdit seigneur Génin leur a causées ainsi qu'à leur couvent. De tout quoi l'abbesse et le couvent se sont plaints à plusieurs reprises à révérendissime père en Dieu monseigneur Renault (de Bar), par la grâce divine évêque de Metz. Après de nombreuses conférences tenues en différents lieux et endroits, sont finalement comparues par-devant nous, les deux parties, à Sarrebourg, dans le couvent des cordeliers, le mardi avant la purification de Notre-Dame (1308). Après nous être assis pour entendre en bon allemand le récit des griefs de la dame abbesse et du couvent contre le seigneur Génin, chevalier, nous attestons par la teneur des présentes que ledit seigneur Génin, chevalier, a déclaré publiquement, en notre présence, qu'il avait tort sur tous les points articulés par lesdites religieuses, et qu'il a promis de s'abstenir complétement de nouvelles vexations contre le couvent; que ce serait justice. Le susnommé seigneur Génin a également et spécialement reconnu n'avoir rien à prétendre dans les forêts appelées Kammerholtz, l'une à Pruwiller (Brouviller), l'autre contiguë au rocher de Ramstein à Craffthal et la forêt de Bannholtz, entre le ruisseau de la Liedersbach et le nouvel étang; déclarant que la propriété desdites forêts appartient en entier aux religieuses et au couvent de Craffthal, à la réserve que lors de la vente de la glandée et du pâturage desdites forêts ou des reprises qui s'y font, il en tire un tiers et la dame abbesse les deux autres tiers; que pour le reste il n'a aucun droit d'usage. Quant aux autres forêts, où chacun d'eux a sa part, ni l'abbesse, ni le couvent, ni le seigneur Génin, ne peuvent y faire aucun abandon, aliénation ou changement sans s'être entendu au préalable et avoir obtenu l'acquiescement de l'autre partie, à peine de nullité. Enfin, il a été décidé que le seigneur Génin, chevalier, et ses hoirs, quels qu'ils soient, doivent avoir le tiers, et ledit couvent les deux autres tiers, de toutes les amendes, cens (*Gefallen*) des maires des villages et des habitants dans les forêts, des voueries dudit couvent, à la réserve des amendes pour effusion de sang que ledit seigneur Génin doit avoir seul: le tout sans porter préjudice ni atteinte aux immunités et franchises octroyées audit couvent par le saint-siége, les évêques, princes et seigneurs, quels qu'ils soient, et sans violer les clauses des instruments (titres), que l'abbesse du couvent et le seigneur Génin ont déclaré vouloir respecter. Le susnommé seigneur Génin, chevalier, a promis, en son nom et en celui de ses hoirs, de garder loyalement et d'observer inviolablement cet engagement, de ne jamais le briser ni de

1. *Regenoldus*, *Regenold*, *Reimbold*.

permettre qu'il y soit porté atteinte. Si par encontre lui ou un de ses descendants venait à l'enfreindre ou seulement à en considérer une des clauses comme étant de nul effet, ledit chevalier Génin déclare reconnaître à l'évêque de Metz, qui gouvernera alors, le droit de le contraindre, lui et ses descendants, à observer la foi jurée, sans recours à aucune franchise ou protection. En foi de quoi nous Jean, comte de Salm, Hugo, seigneur de Fénétrange et Jean, seigneur de Hohenstein, chevalier, avons, par Peter Willen, homme (lige) dudit Génin, chevalier, fait appendre notre sigille à cette lettre, que moi susnommé Génin ai ratifiée en y faisant appendre à mon tour mon sigille; qu'enfin, moi maître Peter, chancelier du révérendissime seigneur évêque de Metz, ai garantie, sur la prière et de l'aveu des deux parties, en y faisant appendre le sigille de la cour épiscopale de Metz, conjointement avec celui des seigneurs susnommés. Donné et fait l'an du Seigneur 1308, le jour comme dessus.

IV.

Dans la guerre des Écorcheurs ou Armagnacs, désignés sous le sobriquet de *armen Gecken*, on vit les routiers des grandes compagnies piller ou détruire les villages de la Zorn, de la Zinsel, du comté de Lichtemberg, où l'abbaye avait plusieurs domaines et quantité de localités dont il ne resta que des ruines que l'on a injustement attribuées aux Suédois de la guerre de Trente ans[1]. Les noms d'une prairie et d'une fontaine de Craufthal rappellent la seconde invasion de ces féroces soudards[2]. Le jour de la Saint-Matthieu 1444, au mois de février, quatre mille Anglais descendirent la vallée de la Zinsel et pénétrèrent, par le Westrich, de la Lorraine dans la plaine d'Alsace. Ils arrivèrent à la côte de Weinbourg, sous la conduite de Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine. Après avoir campé la première nuit dans les villages autour d'Ingwiller, ils s'emparèrent sans coup férir des châteaux environnants; puis le sire de Fénétrange, montant à cheval, courut en toute hâte près du roi Louis XI, alors Dauphin, auquel il servait d'espion, dit la chronique[3].

Le couvent de bénédictines de Saint-Jean des Choux eut le même sort que celui de Craufthal[4].

Un des voués de l'abbaye, Jacques de Lichtemberg, s'était distingué par

1. *Rotherbach* et *Heyerstein*, sur la Zorn, furent détruits par les Armagnacs.

2. *Geckenmat* et *Geckenbrunn*. Voy. Arpentage de 1604. (*Archives communales de Lixheim.*)

3. Voy. Hertzog, *Chroniques d'Alsace*, l. II, p. 110.

4. Saint-Jean des Choux relevait aussi de l'abbaye de Saint-George dans la Forêt-Noire.

son héroïque conduite en cherchant à s'opposer seul à l'invasion des Armagnacs[1].

Les seigneurs de Lichtemberg, par un acte daté de 1353, avaient reconnu percevoir des céréales à Wœllenheim, au nom de l'abbaye de Craufthal, à charge, en retour, de ne point la molester[2].

L'abbaye avait d'autres voués dans le Westrich, les Hérange, les Méren-Wilsberg, les Lützelbourg. Deux membres de cette dernière famille, Bernard et son frère Jean, avaient reçu en fief, de l'évêché de Metz, les villages de Craufthal et d'Eschbourg, en 1405[3]. Nous ferons remarquer au sujet de cette dernière localité, qu'elle est désignée sous le nom de Eschberg, montagne des cendres; suivant la tradition elle doit son origine à une famille venue de la Suisse, dont le commerce consistait à brûler et vendre des cendres; plus tard, des mineurs fouillèrent la montagne et établirent aux pieds une fonderie dont il restait quelques traces au dix-huitième siècle[4]. La population d'Eschbourg était alors de 13 feux[5].

Quant à l'abbesse, c'était en 1408, suivant Dom Calmet, Gertrude d'Uttenheim, d'une ancienne famille d'Alsace, dont les armoiries sont reproduites dans le recueil héraldique de la chronique de Hertzog[6].

V.

Nous arrivons à la catastrophe qui devait porter un coup si fatal à la vieille abbaye. Les principaux épisodes de la guerre des Rustauds ou Paysans[7], guerre qu'avait précédée l'invasion de Frantz de Sickingen, dans le comté de la Petite-Pierre, sont connus; cependant on ignore à la suite de quels mouvements stratégiques la silencieuse vallée de la Zinsel fut tout à coup envahie, en 1525, par une foule de paysans « fort munys et embastonnez de hacquebutes, coulevrines, picques, vouges et hallebardes, haches, raillons, dardz, pertisanes, espieux et bragmars, javelines, massues, espées et poingnards[8] ».

Le gros de l'armée des paysans occupait Saverne, afin de fermer le pas-

1. Voy. M. Spach, *Un traité d'alliance contre les Armagnacs.* — *Ibid., Histoire de la Basse-Alsace,* p. 130.

2. Voy. *Archives départementales du Bas-Rhin,* Fonds Hanau-Lichtemberg.

3. Voy. Ravenez, *Alsace illustrée,* t. V, p. 353.

4. Voy. *Annuaire du Bas-Rhin,* 1841, p. 47. — Eschbourg s'est aussi appelé Metsbourg. Voy. § IX.

5. Voy. *Collection Dupont.* — Nous donnons sur cette collection des détails que l'on trouvera à la fin du § VIII.

6. Voy. l. V, p. 285. — Le nom de cette abbesse a été défiguré en Dusenheim et [illegible], a pl[illegible].

7. La *Bour-Krieg* a aussi été appelée *Guerre des Anabaptistes.*

8. Voy. *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* 1856, p. 45.

Planche 1.

Craufthal

ABBAYE CISTERCIENNE

connue sous le nom de Claustriacum.

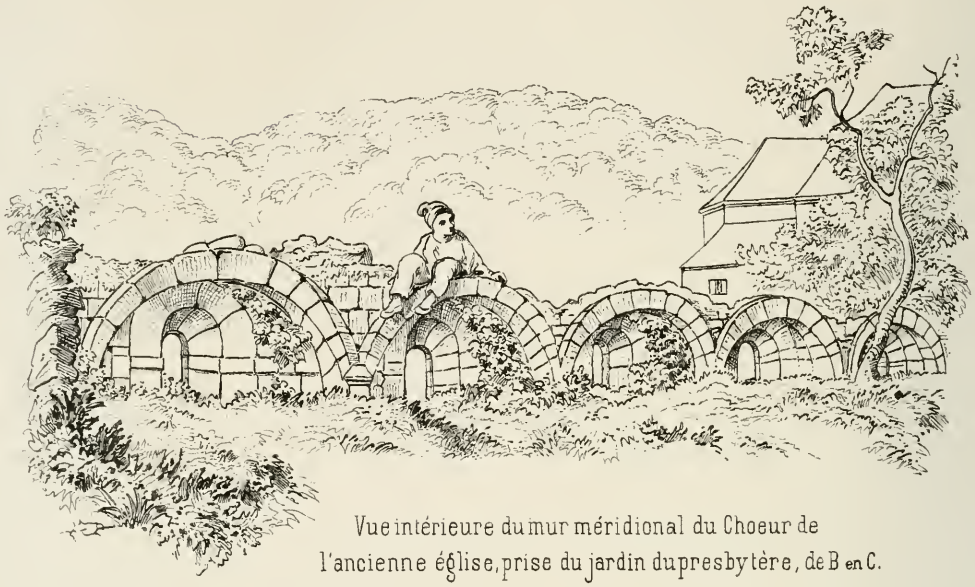

Vue intérieure du mur méridional du Choeur de l'ancienne église, prise du jardin du presbytère, de B en C.

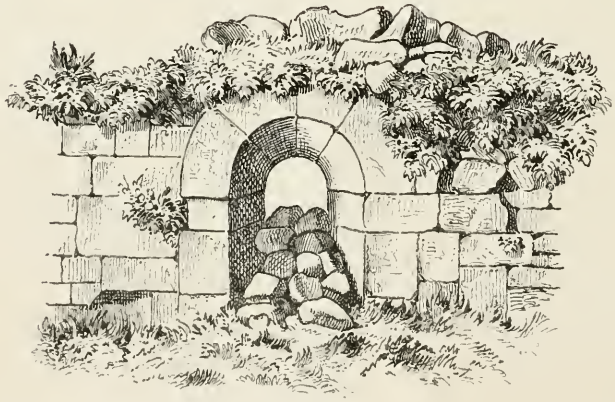

Vue extérieure.

Louis Benoit 1865.

Lith. L. Barron. Strasbourg

Planche. 2.

Ruisseau de Mühlmatt, autrefois Spitalbächlein.

Prairie du Rehthal.

Echelle. 20 15 10 5 0

porte

B

JARDIN du PRESBYTÈRE ancien choeur de l'église du Couvent de **Craufthal**.

C

Mur moderne

Est

Nord

Sud

Ouest.

Jardin

Cimetière

MAISON d'école comme

Eglise

porte murée

MAISON particulière

A

Chemin d'intérêt commun N° 122 de Saverne à Drülingen.

Porte qui accédait au Couvent.

fontaine.

0,99

1m

1m98.

0,98

0,50.

0,42

0,80

0,64

0,48.

Section horizontale d'une fenêtre méridionale (extérieur.)

0,30

0,30

0,38

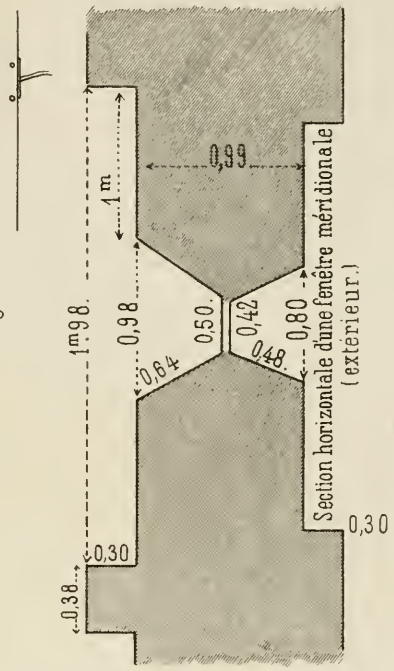

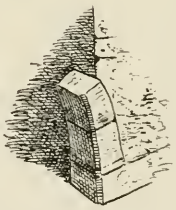

Fragment de la porte placée en A.

Bas relief (sur un mur)

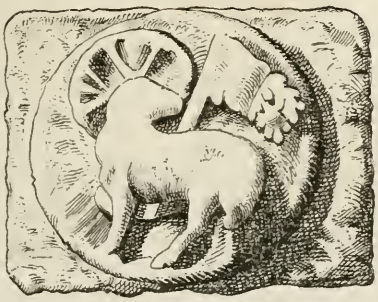

0,36

0,61.

Chapiteau (devant une maison)

0,39.

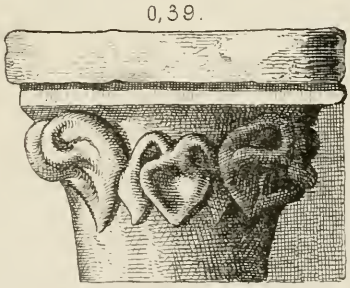

0,31.

0,25.

Louis Benoit 1865

Lith. E. Simon, Strasbourg

sage des montagnes à Antoine, duc de Lorraine, qui se préparait à marcher au secours de Strasbourg et de la Décapole, qui venaient de pousser un long cri de détresse. Un corps nombreux de ces paysans pénétra en grossissant dans le Westrich, et se répandit, comme un torrent, dans la vallée de la Sarre, évitant les châteaux, mais saccageant les couvents, depuis Saint-Quirin jusqu'à Sturzelbronn[1]. Ils étaient campés au milieu des forêts, dans l'abbaye de Herbitzheim, lorsque leurs émissaires les décidèrent à se replier brusquement sur Saverne, par Diemeringen et Craufthal, qu'ils avaient pillés, par les vallées de l'Eichel et de la Zinsel, et non par la route de Sarrebourg, sur laquelle le duc Antoine s'avançait à la tête de ses troupes.

Quand le danger fut passé, une réaction terrible eut lieu en Alsace. En Lorraine elle fut loin d'être aussi sanglante; car la campagne terminée, les commissaires chargés de dresser une enquête contre ceux qui étaient allés grossir les rangs des insurgés devant Saverne, prononcèrent des confiscations, que même le duc, en permettant à ses vassaux d'en frapper ses sujets rebelles, se réserva le droit de limiter: c'est ce qu'il fit notamment à l'égard de Philippe de Hérange, dont plusieurs sujets avouèrent être allés à Saverne, d'autres seulement à Herbitzheim ou Craufthal. Une de ces dépositions nous montre le régisseur des biens de l'abbesse de Craufthal à Hunskirch (canton d'Albestroff, Meurthe), lequel vint se plaindre que les paysans de la prévôté avaient enlevé trois génisses appartenant à l'abbaye, avec deux chariots de vin et les bestiaux des curés du voisinage, et qu'ils avaient conduit le tout à la halle d'Insming[2].

Puis les commissaires du duc Antoine se transportèrent à Marmoutier, où ils avaient un bailli lorrain; mais ils ne s'arrêtèrent ni à Craufthal ni dans le comté de Lichtemberg, qui appartenait à Philippe III, comte de Hanau.

Ce dernier seigneur, qui prit une part si active à la compression de la révolte des paysans, avait signé, en 1521, un privilége, appelé grains de sauvegarde (*Schirm-Frucht*), en faveur de l'abbesse de Craufthal et de tous les fermiers du monastère, cultivant des terres situées dans le comté de Lichtemberg. Il leur avait accordé, ou plutôt reconnu, l'exemption de toute charge, le droit de chasse et de pêche, que réclamaient les révoltés de 1525; il s'était engagé à défendre l'abbesse et les siens, et à les protéger de tout son pouvoir, moyennant une redevance de 100 virtels de seigle, à prélever sur les métairies de Wœllenheim et de Reitwiller[3].

Cette colligende de 1521 mentionne l'abbesse de Craufthal, qui était

1. A Thierbach les archives furent détruites. Voy. Ravenez, *Alsace illustrée*, t. V, p. 353.
2. Voy. *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1861, p. 15, 18, 22, 44 et 74.
3. Voy. *Collection Dupont*.

alors Marguerite Betscholdine, dont le nom reparaît dans un acte, daté du lundi après la Saint-Pierre ès liens de l'an 1542[1].

La vieille abbesse abandonne aux bourgeois de Morhange une fontaine et un chemin pour y conduire les bestiaux, moyennant un chapon de rente foncière à payer annuellement, à la Saint-Martin, à l'abbesse, couvent et abbaye, et à ses successeurs à Saint-Gengoult (*sic*) et en la cense de Morhange. Le sigille du couvent était appendu à ce singulier acte de cession, qui annonce la décadence du couvent de Craufthal.

VI.

Marguerite de Kingspach ou Kœnigspach, dite Naglerin, fut la dernière abbesse de Craufthal[2]. Elle appartenait à une famille noble d'Alsace, qui est éteinte et qui portait pour armoiries: coupé d'azur et d'argent, au lion rampant de l'un en l'autre; le heaume couronné par un lion accroupi et orné de lambrequins de même. Hans de Kœnigspach, appelé aussi Nagel, descendait d'un voué impérial de Kaysersberg. Il s'était distingué dans la guerre du duc René II contre Charles le Téméraire. De Véronique de Schauenburg il eut Hans Jacob, qui vivait en 1542, et dont les enfants furent Luitfrid, Apollinaire et deux filles, mortes sans alliances[3]. Cette illustration nobiliaire, en rejaillissant sur les autres religieuses de Craufthal, aura fait supposer à Schœpflin et à ceux qui l'ont copié, qu'il y avait dans la vallée de la Zinsel un couvent de dames nobles, tenues de faire preuve d'un certain nombre de quartiers, de produire un pennon généalogique, comme à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames. Qu'il y ait eu des nobles, parmi ces bénédictines, on ne saurait le contester, mais elles ne l'étaient pas toutes; témoin Marguerite Betscholdine, dont le nom semble roturier; d'ailleurs cette particularité curieuse eût été signalée par Dom Calmet dans sa notice. Enfin il eût été impossible de remplir le monastère, auquel on a voulu donner le nom de Græffinnenthal, de comtesses, titre beaucoup plus rare que de nos jours, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture des nobiliaires. Cette étymologie poétique ne s'appuie sur aucune donnée historique et se trouve contredite par l'orthographe, bizarre parfois, des anciennes dénominations de Craufthal.

1. *Collection Dupont.* — Le titre allemand porte: *Ehrwürdigen geistlichen Frawen Margretha Betscholden, Abtissin zu Craufthal.* Cette abbesse tirait sans doute son nom du village d'Oberbetschdorf, dans le comté de Hanau-Lichtemberg.

2. Voy. Ravenez, *loco citato*, t. IV, p. 449.

3. Voy. Hertzog, *loco citato*, l. VI, p. 254. — *Ibid., Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1859, p. 405. — L'une de ces deux filles devait être la dernière abbesse de Craufthal.

Depuis 1525 l'abbaye était bien déchue; elle n'était même plus desservie par les bénédictins de Lixheim, qui avaient abandonné leur cloître, sous prétexte qu'un fantôme, que la tradition appelle Faustus, les en avait chassés; mais le véritable motif, c'est que la réforme y avait pénétré avec Wolfgang Musculus.

Quant à Craufthal, il y était encore resté quelques religieuses, « mais si pauvres et en si petit nombre, qui possédoient quelques biens, principalement en Alsace, que ce couvent étoit à la veille de tomber en ruine[1] ».

Il ne fut pas arrêté dans sa chute par les comtes palatins du Rhin, ducs de Bavière.

L'un d'eux, l'électeur Frédéric Ier, dit le Victorieux, s'était emparé, en 1452, du château de Jacob et de Guillaume, les derniers comtes de la Petite-Pierre; il en avait fait le siége de la préfecture d'Alsace et une possession palatine, occupée par les différentes branches cadettes de sa maison. L'abbaye de Craufthal, d'abord distincte de celle de Lixheim, était passée dans le domaine des seigneurs de la Petite-Pierre à une époque qu'il ne nous a pas été possible de préciser. L'électeur Louis V, dit le Pacifique, s'était déclaré le protecteur de ces abbayes et le prince du pays, en 1536[2]. Plus tard Othon-Henri, dit le Magnanime, l'auteur de la splendide façade du château de Heidelberg, avait laissé, en 1559, à son neveu Frédéric III, la dignité électorale, et à son parent George-Jean, dit l'Ingénieur, comte de Veldentz, la seigneurie de la Petite-Pierre avec Einartzhausen (Phalsbourg). Les deux abbayes étant sur le point d'être revendiquées par le pape, comme biens ecclésiastiques tombés en deshérence, une transaction régulière les fit passer dans la maison palatine; mais le sol de celle de Craufthal resta au comte de Veldentz, comme une dépendance de la seigneurie de la Petite-Pierre, sans rien changer toutefois à sa mouvance féodale, tandis que Lixheim appartint entièrement à l'électeur palatin. Celui-ci possédait par conséquent la souveraineté de la terre, dont les autres comtes palatins n'avaient que l'apanage.

Au seizième siècle, ni Hertzog, le bailli alsacien, ni Thiéry Alix, le président lorrain, n'avaient compris Craufthal dans leurs provinces[3]. C'est au milieu de ces complications que le couvent fut supprimé.

Frédéric III, pour pouvoir contribuer à l'entretien de 60 à 80 pauvres

1. Voy. *Archives départementales de la Meurthe*, État du temporel, B, n° 295.

2. *Ibid.*, Vergaville, Layette, 15, n° 88.

3. Les historiens du Palatinat plaçaient alors le comté de la Petite-Pierre dans le Westrich. Voy. notre notice insérée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1861. — D'après les notes de Silbermann (*Bibliothèque de Strasbourg*), Craufthal appartenait au comté de Lützelbourg.

étudiants, à la dotation de l'université de Heidelberg, nouvellement érigée, et à la splendeur de sa chapelle castrale, dite du Saint-Esprit, la première de toute la Germanie, demanda au pape Jules III l'autorisation d'y unir quelques monastères ruinés et abandonnés. Dans le but de rétablir la discipline ecclésiastique et de recevoir, dans le giron de l'Église, ceux qui y voudraient rentrer, Jules III, par une bulle du 25 avril 1551, chargea Sébastien de Binphinie, archevêque de Sipontin, son légat *a latere* près de Charles-Quint, de faire les informations d'usage; l'union de ces monastères, parmi lesquels se trouvaient Lixheim et Craufthal, eut lieu avec les solennités requises, la même année à Augsbourg. Mais attendu que les deux couvents étaient trop éloignés et qu'il était possible de donner des biens plus rapprochés, Frédéric III obtint le droit de faire un échange et de séculariser Lixheim et Craufthal[1].

En 1602, Clément VIII, confirmant l'enquête *de commodo et incommodo*, ordonnée par Jules III sur les biens ecclésiastiques, qui lui revenaient comme étant tombés en déshérence, ajouta sa sanction à la sécularisation de Craufthal, détruit, dit Dom Calmet, par les guerres de religion[2], et incorporé à Saint-Marc de Heidelberg, dit Schœpflin[3].

Quoi qu'il en soit de ces différentes versions, Frédéric III, qui avait d'abord établi le luthéranisme dans ses États, à la persuasion de sa première femme, la sœur d'Albert de Brandebourg, et qui ensuite fut surnommé le Pieux par les Calvinistes[4], passa, en 1555, un traité avec les religieuses de Craufthal au sujet de la pension qui devait leur être payée par la sapience de Heidelberg, depuis que leur maison y était incorporée; il stipulait comme protecteur de l'établissement avec les administrateurs de la sapience[5].

Les quelques religieuses qui venaient de traverser ces épreuves difficiles, se retirèrent alors dans le couvent de Saint-Jean des Choux[6], abandonnant la vieille abbaye, dont il ne reste plus que quelques pans de murs couverts de mousse et de lierre.

La situation d'une foule d'autres couvents n'était pas plus brillante : les

1. Voy. *Archives départementales de la Meurthe*, État du temporel, B, n° 295. — *Ibid.*, notice manuscrite conservée au contrôle des contributions directes de Sarrebourg, v° Lixheim.

2. Voy. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, v° Lixheim.

3. Voy. Ravenez, *Alsace illustrée*, t. V, p. 353.

4. Voy. Moréri, *Dictionnaire historique*, v° Bavière. — Dans l'espace de cinquante ans le Palatinat avait changé cinq ou six fois de religion. Les comtes palatins furent, de tous les seigneurs de l'Alsace, ceux qui contribuèrent le plus à l'introduction de la Réforme.

5. Voy. M. Spach, *Rapport sur les archives départementales du Bas-Rhin*, 1849.

6. Voy. *Annuaire du département du Bas-Rhin* en 1841, p. 50.

nonnes du Sindelsberg avaient été obligées de se réfugier dans le couvent de Craufthal. On trouve une quittance de 1531, délivrée le 21 décembre, par l'abbé Gaspard II à Marguerite de Kœnigsbach, abbesse de Craufthal, et relative au fait que nous venons de signaler[1].

VII.

Pendant la guerre de religion du seizième siècle, dont le bailli de Lichtemberg nous a tracé le tableau fidèle, l'Alsace était devenue le foyer du rassemblement des reîtres et des lansquenets appelés en France par les deux partis qui se disputaient le pouvoir[2].

Le comte palatin Jean-Casimir, tuteur de l'électeur Frédéric IV, réunit une formidable armée, qui, après avoir pénétré, en 1587, en Lorraine, par la vallée de Lützelbourg, fut détruite à Vimori et à Auneau, par le duc de Guise. Specklin[3] nous apprend que les Lorrains commirent de nombreux brigandages, que le 7 novembre, à 11 heures du soir, par un beau clair de lune, ils attaquèrent Dossenheim, après avoir passé par Lützelstein et Craufthal. Ils étaient au nombre de 330 cavaliers, et ils firent captifs de pauvres paysans, en tuèrent trois, enlevèrent leur argent et leurs bestiaux. Le 1er décembre suivant, les Lorrains renouvelèrent leur attaque pendant la nuit; mais les signaux d'alarme partirent des villages environnants, des renforts arrivèrent du château de Herrenstein, et les Lorrains furent repoussés.

Dans le but de prévenir l'invasion de ses États, le duc de Lorraine, Charles III, qui s'était tardivement prononcé pour le parti de la Ligue, traversa les Vosges et défit, aux environs de Rhinau (1590), avant qu'elles eussent opéré leur jonction, les troupes qui devaient marcher au secours de Henri IV.

La vallée de la Zinsel avait de nouveau été troublée par les bandes ennemies, ainsi qu'on le voit par une lettre écrite de Niederhastal (?), le 14 décembre 1589, au duc Casimir, comme l'appelle Charles III: « Quant à ce que m'escrivés, dit le duc de Lorraine, que mes gens de guerre sont entrés au Palatinat, sçavoir aux villages de *Lixheim* et de *Crafftel*, je ne pense pas qu'ils aient exercé telles insolences qu'on vous a rapporté; car ayant adverty l'officier des lieux pour sçavoir si on y avoit faict quelques désordres, je n'en ai receu aucune plainte de luy. Croyés aussi que je ne

1. Voy. Silbermann, *Manuscrit de la Bibliothèque publique de Strasbourg.*
2. Voy. Hertzog, *Chronique d'Alsace*, l. II.
3. Voy. Silbermann, *Manuscrit de la Bibliothèque publique de Strasbourg.*

voudrais nullement permettre qu'il y fut faict aucun tort, non plus qu'à mes propres terres[1].»

Pour protéger ses sujets allemands de la Confession d'Augsbourg et les réformés attachés aux doctrines de Calvin, persécutés dans les pays voisins, l'électeur palatin Frédéric IV, dont la devise était: *Rege me, Domine, secundum verbum tuum,* bâtit, en 1600, la ville de Lixheim qu'il fortifia, et qui, sous son successeur, devint la base des opérations stratégiques d'Ernest de Mansfeld, en Lorraine.

En 1604, il fit faire l'arpentage général de cette partie de ses États par Philipp Wilm Ernst, son grand-gruyer de Germesheim, assisté de Hans Jacob Wilhelm de Wissembourg, son pfalz-einspenninger, et de Hans Christophe Hüntinger, son receveur (*Schaffner*) à Lixheim et Craufthal. Ce dernier personnage dont le rôle fut loin d'être sans importance, fut investi d'une confiance toute particulière par Joachim de Kageneck, bailli du comte palatin Jean-Auguste, et par l'électeur palatin lui-même[2]. Les pierres bornales aux armes de l'archidapifère du Saint-Empire datent de cette époque[3].

VIII.

Au commencement de la guerre de Trente ans, les annales de Craufthal semblent moins agitées: d'un côté s'élevait le temple actuel (1619), tandis qu'à Strasbourg, où avait été proclamé le principe de neutralité, le bailli de l'électeur palatin à Lixheim, Jean Eberhard von Aych, faisait l'acquisition au nom de son maître, au faubourg de Pierre, dans la Bergherrengasse, d'un grenier et d'une cave, pour y déposer les grains et les vins provenant du domaine de Craufthal[4].

Mais l'orage grondait en Allemagne. Frédéric V, s'attirant le mépris de tout son parti, qu'il irritait par ses violences et ses persécutions, dissipant les finances en fêtes et en prodigalités, avait été vaincu à la bataille de Prague (1620); la valeur d'Ernest de Mansfeld ne put lui conserver même

1. Voy. *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* 1864, p. 278.

2. Voy. *Archives communales de Lixheim*, Arpentage de 1604, v° Crafftaal. — Jean-Auguste, fils de Georges-Jean, né en 1575, mort en 1611, avait épousé, en 1599, la fille de l'électeur Frédéric III, veuve de Philippe II, landgrave de Hesse-Rhinfels, Anne-Élisabeth, sa parente, née en 1545, morte en 1609. Ils ne laissèrent pas de postérité. C'est ainsi que Craufthal passa entièrement entre les mains de Frédéric V, élu roi de Bohême en 1619, après avoir succédé, en 1610, à Frédéric IV.

3. On en rencontre d'assez bien conservées dans les champs de Hellering et d'Hilbesheim.

4. Voy. *Archives départementales de la Meurthe,* layette Lixheim, I, n° 45. — Acte de vente passé le 21 août 1619 par les créanciers de la succession de Furstenhauer, moyennant 700 florins. (Parchemin revêtu du sceau de la chancellerie de Strasbourg.)

le Palatinat. A la tête d'une puissante armée, le hardi feld-maréchal était venu jeter une garnison à Lixheim et avait pénétré jusqu'au cœur de la Lorraine. Pour se débarrasser de cet hôte incommode, le duc Henri II s'empressa de traiter, et obtint en 1622 la remise en dépôt de cette place forte; mais les frais excessifs de cette occupation militaire le décidèrent à en faire l'acquisition en faveur de son neveu Louis de Guise, devenu prince de Phalsbourg. Ce fut le colonel de Florainville, qui fut chargé de faire part de ce projet à l'empereur. Le roi d'un jour, mis au ban de l'empire, s'était retiré en Hollande, où il était allé cacher la honte de sa défaite; il s'empressa de vendre les seigneuries de Lixheim, Hérange, Craufthal, Montbronn et terres annexées, de peur que l'empereur ne les lui confisquât. Cette vente eut lieu moyennant la somme de 130,000 rixdalers. L'acte fut signé par Frédéric V à la Haye, le 8/18 novembre 1623, ratifié par l'électrice Élisabeth, fille du roi Jacques d'Angleterre, et adressé à Jean Christophe Hüntinger, chargé de mettre le prince lorrain en possession de ses nouvelles acquisitions[1].

Le receveur de Craufthal, pour rentrer en possession des biens usurpés, eut une mission assez difficile à remplir, surtout en Alsace.

A la suite d'un long procès entre le comte de Hanau et la cour palatine, devant la chambre impériale de Spire, au sujet des redevances de Wœllenheim, on vit se renouveler la morale de la fable de *l'Huître et les Plaideurs*. Le colonel Ascanius Albertini d'Ichtratzheim, commissaire impérial, commandant les troupes cantonnées en Alsace, et gouverneur de la landvogtey de Haguenau, s'était emparé depuis 1624, par ordre de l'archiduc Léopold, des redevances de l'abbaye en litige entre les comtes de Hanau et le comte palatin[2].

Wolfgang, comte de Hanau, était resté en possession d'autres terres, ce qui est constaté par l'acte de prise de possession des biens de la même abbaye, faite par Pelletier, commissaire des salpêtres, au nom de M. de Mercy, lieutenant-colonel du régiment de Schawenbourg, le 11 juillet 1630. M. de Mercy, membre de la terrible commission d'enquête qui avait signalé la réaction autrichienne de 1623, avait obtenu, soit à titre de bail, soit comme fief, du prince de Phalsbourg, les biens et rentes de l'abbaye,

1. Voy. *Collection Dupont.* — On y trouve: 1° Projet de la vente de Lixheim et des terres y annexées; 2° Conditions de l'achat; 3° Prise de possession; 4° Quittance de payement; 5° Notes de M. Dupont, etc. Ces pièces démontrent que la vente de Craufthal fut antérieure à l'année 1628, date fautive qui figure sur l'inscription rapportée § II. Au dos d'une de ces pièces on lit: *A nostre Schaffner de Craffthall et bien aymé Jean-Chrestofle Hüntinger.*

2. Voy. *Collection Dupont.*

sise à Reitwiller[1]. Wolfgang reçut l'ordre d'enjoindre au prévôt du lieu de contraindre les censitaires à se conformer au mandat impérial du 12 février 1629. Pour récompenser le prince de Phalsbourg, Ferdinand II avait érigé, en sa faveur, les terres de Phalsbourg, Lixheim, Craufthal et dépendances en principauté immédiate du Saint-Empire[2].

En 1636, les Suédois vinrent ravager le pays de Lixheim et en chassèrent les princes lorrains, auxquels le traité de Münster restitua la principauté en 1648. Mais les intendants d'Alsace continuant néanmoins à la comprendre dans leur département, les ambassadeurs de France, réunis à Nuremberg pour l'exécution du traité de Westphalie, leur mandèrent de s'en déporter et de maintenir les princes dans tous leurs droits.

Ce répit ne fut pas de longue durée; car les armées de Turenne, plus terribles que celles des Suédois, expulsèrent de nouveau les Lorrains de la contrée, sur laquelle vinrent se refléter les lueurs sinistres de l'incendie du Palatinat, en 1674.

Les archives modernes concernant le domaine de Craufthal prirent le chemin de la Lorraine au commencement du dix-huitième siècle; le substitut du procureur général du duc Léopold, Pierre Aubry, avait remis à M. de Kiecler, commissaire des eaux et forêts du département de la Sarre, les liasses trouvées dans la succession du sieur Franzelly, bailli et receveur général de la principauté de Lixheim et de l'abbaye de Craufthal. Ces dossiers, déposés provisoirement dans les archives du château de Fénétrange, furent ensuite transportés à Nancy, au Trésor des chartes, où ils sont désignés, dans le fonds Lixheim, sous le titre de: *Paquet concernant l'abbaye de Krafftal et les biens qui en dépendent*[3]. Nous y avons puisé les éléments de cette notice, ainsi que dans la collection de M. Dupont, archéologue messin, chargé, en 1755, de faire des recherches historiques sur la Lorraine allemande, par le célèbre ami de Jean-Jacques, M. Dupin, alors fermier-général. Quelques-unes des pièces, conservées au château de Fénétrange, restèrent entre les mains de M. Dupont, furent copiées ou traduites, puis finirent par enrichir le cabinet lorrain de feu M. Noël, de Nancy[4].

1. *Archives départementales de la Meurthe,* layette Lixheim, I, n° 45.

2. Cette bulle fut confirmée par les lettres patentes datées de Lintz le 25 novembre 1645. En vertu de cette bulle, la belle Henriette, veuve du prince de Phalsbourg, avait établi à Lixheim un atelier monétaire, sur lequel nous avons publié une notice, insérée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1865.

3. Voy. *Archives départementales de la Meurthe,* layette Lixheim, I, n° 45.

4. Voy. Noël, *Catalogue raisonné des collections lorraines,* n° 1952. — A la vente du cabinet de M. Noël, en 1857, nous avons fait l'acquisition des documents provenant de M. Dupont, la plupart inédits.

La paix de Ryswick (1697) sépara Craufthal de Lixheim au spirituel et au temporel : après avoir été dépendance de l'évêché de Metz, puis, par son annexion à Lixheim, *nullius diocœsis,* Craufthal fit partie du diocèse de Strasbourg. Tandis que Lixheim, au temporel, était rendu à M. de Grimaldi, le quatrième époux de la princesse de Phalsbourg, pour faire retour, à sa mort, à la couronne de Lorraine, la dernière clause du IVe article présenté aux ministres des États de l'Empire, par M. de Chamoy, ministre de France, au mois de juillet 1699, plaçait Craufthal dans le bailliage de la Petite-Pierre, restitué aux prétendants de la succession de Veldentz, le roi de Suède, l'électeur palatin, les princes de Soultzbach et de Birckenfeld[1]. L'électeur, en sa qualité de chef de la maison palatine, dont celle de Veldentz n'avait été qu'une dérivation, réclamait l'héritage de Léopold-Louis, dernier comte de Lützelstein, mort en 1694[2].

Il s'ensuivit un long procès.

En 1789, Craufthal, faisant partie du comté de la Petite-Pierre, appartenait au comte de Deux-Ponts, et dépendait de la prévôté de Behrlingen, avec Eschelbourg (*sic*), Pfaltzweyer, Schœnbourg, Weislingen et Weschen[3]. Mais tout y rappelait encore la domination lorraine, les mœurs, les coutumes, l'idiome et l'habillement des habitants[4].

IX.

La tradition, qui fait de *Claustriacum* une des plus riches abbayes des environs, paraît tout aussi erronée que celle qui la peuple de comtesses et de dames nobles. Pour arriver à la solution de cette question, il ne reste que quelques états qui ne remontent qu'au seizième siècle; les anciens cartulaires manquent; en sorte qu'il est difficile de fixer avec précision la quotité des redevances et l'étendue de ses tenures. Cependant, à l'aide de différents matériaux, et malgré de nombreuses lacunes, il est possible de reconstituer par la pensée le domaine de la vieille abbaye mérovingienne.

Elle possédait des terres en Alsace, dans le Kochersberg et le comté de Lichtemberg, à Duntzenheim, Gottesheim, Hattmatt, Kienheim, Knœrsheim, Melsheim, Prinzheim, Reitwiller, Ridheim, Wœllenheim et Wultheim[5]. Les communautés ecclésiastiques, qui ne pouvaient cultiver elles-

1. Voy. Patrick, *Clef chronologique et diplomatique*, p. 67.
2. Voy. Ravenez, *Alsace illustrée,* t. IV, p. 453.
3. Voy. M. F. C. Heitz, *l'Alsace en* 1789, p. 22.
4. Voy. *Annuaire du département du Bas-Rhin,* 1841, p. 49.
5. Voy. *Archives départementales de la Meurthe*. État du temporel, B, n° 295.

mêmes leurs tenures, y constituaient des fermiers qui entraient dans tous leurs droits et dans toutes leurs charges. Les fermiers ou censitaires, que l'abbaye de Craufthal avait à Wœllenheim, lui devaient, à la Saint-Martin, une redevance annuelle de 80 rézeaux de seigle et autant au comte de Hanau pour le droit de sauvegarde, dont il a été question au paragraphe V. D'autres redevances étaient très-faibles et ne consistaient qu'en 3 rézeaux de seigle, comme à Knœrsheim. A Hattmatt, c'était le schultheiss ou prévôt et la communauté tout entière, qui devaient, au 1er novembre, 32 rézeaux de seigle et autant d'avoine. Le montant de toutes ces redevances s'élevait environ à 450 viertels de grains, non compris celles en argent et en vins[1]. Mais la plupart avaient déjà été aliénées et passées au profit de plusieurs bourgeois de la ville de Strasbourg lors de la décadence de l'abbaye. Les rentes de Reitwiller, où l'abbaye avait trois censitaires, avaient été acquises, de 1606 à 1621, par Hüntinger, le receveur de Craufthal[2].

Ce vieux serviteur du comte palatin nous en fait connaître les revenus à cette époque. « Le comptable doibt en bled 26 virtel, réduicts en mesure de Lorraine 22 réseaux et demi. En seigle 32 virtel, en mesure de Lorraine 28 réseaux. En orge 3 virtels 2 boisseaux, en mesure de Lorraine 2 réseaux 6 bichets. En avoine 161 virtels; recette qui ne peut être réduite en mesure de Lorraine, veu qu'en avoine, cette mesure a 7 boisseaux dont l'un est comblé, et en la mesure de Lorraine ils sont tous comblés. Des rentes de Morhange et de Luderfingen, des dîmes de Lindres, de Luderfingen et de Riche proche Morhange, le comptable doibt mesure de quarte en bled 374 quartes et demi et autant en avoine[3]. »

Dans un état des rentes et redevances dues par les villages qui dépendaient de l'ancien monastère de Craufthal, on trouve l'énumération suivante, dressée le 2 décembre 1705 : « Dans le comté de la Petite-Pierre, il y a Crafftal (*sic*), qui est ruiné et qu'on appelle *Metsbourg*, jadis *Eschberg*, où l'on a la totalité de la dîme, qui rapporte 6 réseaux de seigle et 4 réseaux d'avoine, que l'on paie au ministre d'Hangenwiller; lorsqu'il y a du surplus, c'est au domaine. — Hangenwiller, avec toute la dîme, qui vaut 14 paires de virtel, mesure d'Alsace, moitié espéaute et avoine. — Bettwiller, où l'on a le droit de *Dottfalle*, qu'on ne paie pas. — Dans la seigneurie de Fénétrange, il y a à Metting un pré qui rapporte 6 livres. — Petit Bitch ou Büst, dont les deux tiers de la dîme rapportent 12 paires,

1. Dont le sieur Hüntinger peut donner bonne connaissance, ajoute malicieusement le chroniqueur. (Voy. *Collection Dupont.*)

2. Voy. *Archives départementales de la Meurthe*, layette Lixheim, I, n° 45. — On y trouve des constitutions de rentes, des baux emphytéotiques, etc.

3. Voy. *Collection Dupont.* — Le rézal était au *virtel* comme 6 est à 7.

moitié seigle et avoine. — Reich, dans la dépendance de Sarre-Albe, où il y avait deux prés, rapportant de 10 à 12 livres. — Dans le comté de Nassau, les biens de Craufthal se trouvaient morcelés dans les villages de Bærendorf, Bütten, Hunskirch, Rouville (Rauwiller) et Siewiller, et valaient environ 50 livres et 8 réseaux d'avoine. Mais, depuis 1696, le comte de Nassau s'en était complétement emparé. — Enfin, les villages d'Alsace, énumérés plus haut, ne figurent ici que pour mémoire [1].»

La principale source des revenus provenait des dîmes qui haussaient et baissaient suivant les années; le pays jouissait alors d'un calme relatif, après avoir eu à supporter tous les fléaux de la guerre.

A cet état, dressé par un agent du fisc, se trouve jointe la liste des servitudes de ces villages, qui, en 1705, faisaient partie de la principauté de Lixheim, à laquelle fut annexé Craufthal. Les habitants ne pouvaient se marier hors de la principauté, ni sortir de la juridiction, sans la permission du seigneur; mais cette permission leur était accordée à la condition de faire un échange ou une reconnaissance annuelle de 6 gros leur vie durant, avec faculté de rachat. Faute par eux de remplir ces obligations, ils étaient condamnés à payer le dixième denier de ce qu'ils emportaient, leurs dettes acquittées. Ils étaient aussi soumis à une autre servitude : Après la mort du chef de famille, le seigneur pouvait prendre la meilleure pièce de son bétail, quand la veuve ou les héritiers avaient fait leur choix. S'il n'y avait point de bétail, on payait cette redevance en argent. Ce droit mortuaire de *Todtfall* est la source de nos droits de mutation et de succession. Quelques villages en étaient exempts. Dans d'autres, comme à Bettwiller, on l'avait laissé tomber en désuétude [2].

Il est probable que les villages de l'abbaye de Craufthal avaient, comme ceux de Saint-Pierre de Neuwiller et de la Marche de Marmoutier, des cours colongères, des priviléges plus ou moins étendus [3]. La transaction de 1308, que nous avons rapportée, fait mention de leurs maires, des amendes et de certaines immunités, qui appartenaient à l'abbaye. Ceux de ses villages qui étaient situés en Alsace, jouissaient, au seizième siècle, d'une organisation municipale; quelques-uns avaient des sceaux, que, sous le rapport artistique, plus d'une de nos orgueilleuses cités pourrait leur envier [4]. Mais les manses abbatiales avaient été entraînées par le mou-

1. Voy. *Archives départementales de la Meurthe,* État du temporel, B, n° 295.

2. Voy. *Archives départementales de la Meurthe,* État du temporel, B, n° 295. — Outre ces servitudes, les électeurs palatins exerçaient le droit de *Wildfang,* qui leur occasionna de nombreuses guerres avec les seigneurs voisins.

3. Voy. *Études sur les cours colongères de l'Alsace,* par M. l'abbé Hanauer.

4. Nous citerons entre autres le sceau de la communauté de Wœllenheim en 1567.

vement du seizième siècle. «On m'écrit de Morhange, dit Dom Calmet, que le domaine du Roy y possède, ainsi que dans les environs, quelques fermes et quelques dîmes qui appartenaient autrefois à l'abbaye de *Crof-Thal*, qui était située à Morhange, et qui est à présent éteinte. Je ne trouve aucun vestige du nom de Crof-Thal aux environs de Morhange, et j'ai peine à croire qu'elle y ait jamais existé[1].»

Ces quelques lignes nous font voir dans quel profond oubli la vieille abbaye mérovingienne était tombée au dix-huitième siècle.

X.

De nombreux cours d'eau sillonnaient le territoire de l'abbaye de Craufthal[2]: la Zinsel (qui encore aujourd'hui abonde en truites), la Nœsselbach, la Liederbach, la Wackenmühl, qui avait un règlement de flottage, le Spitalbächlein, qui traversait le couvent[3]. Ses étangs de Neuweyer et de Mühlweyer étaient remplis de poissons; ce dernier s'alevinait de 1,200 pièces et était pêché tous les trois ans. Deux fontaines méritent d'être signalées: la Geckenbrunn et la Clamen ou Clarenbrunn, la première tirant son nom des Armagnacs et la seconde, située près du rocher de l'Entenberg, d'une dame noble. Ajoutons les forêts de Bannholtz, Buchholtz, Burgerwald, Feuchshütten, Geyskopf, Grostenberg, Kleudt, Langheck, Linscht, Ramstein, Stempf, Vogtkopf, Welscheydt, etc. En 1604, quand l'électeur palatin fit dresser l'abornement, auquel nous empruntons la présente nomenclature, les Lützelbourg avaient un tiers dans la forêt de Welscheydt, et différents autres droits de clôture et de chasse. Les Braubach venaient aussi dans les bois tendre leurs rets (*Hasengarnen*), ce dont le grand-gruyer se plaignit au comte palatin.

Le son de la trompe avait remplacé le bruit des cloches dans la vallée dominée par le Michelsberg[4].

Les arcades du jardin du presbytère, quelques fragments de colonnes et de chapiteaux, épars dans les maisons ou le long du chemin, attestent l'antiquité du couvent de Claustriacum, dont ils sont les derniers vestiges[5].

Il est à remarquer que les anciens monastères cisterciens ne furent pas construits sur les lieux élevés, mais dans les vallons, sur des cours d'eau

1. Voy. Dom Calmet, *Notices sur la Lorraine*, v° Crof-Thal.
2. Voy. *Archives communales de Lixheim*, arpentage de 1604, v° Crafftaal.
3. On peut aussi mentionner la Fischbächel, renommée pour ses écrevisses.
4. Nous trouvons ce nom dans les manuscrits de Silbermann, conservés à la *Bibliothèque publique de Strasbourg*.
5. Voyez les lithographies que nous avons jointes à la présente notice.

destinés à circuler au milieu des divers bâtiments, à alimenter les étangs, à faire mouvoir les moulins, les scieries, les usines et leurs vastes dépendances. Un mur d'une grande épaisseur entourait l'enclos du monastère de Craufthal, qui s'étendait sur les deux rives du ruisseau de Mühlbach, à sa contiguïté de deux vallées[1].

Ce petit cours d'eau, qui descend du nord pour se jeter dans la Zinsel, après avoir traversé le Rehthal, portait le nom de *Spitalbächlein*, ruisseau de l'hôpital, à cause de l'hospice ou infirmerie attachée au couvent[2]. Suivant la tradition, le mur de clôture s'étendait au nord, au fond de la vallée, sur l'emplacement du presbytère actuel, et au midi, sur le chemin d'intérêt commun, où se trouvait une porte, dont il ne reste qu'un fragment d'arcade, en plein-cintre de 2 mètres, adossée à une maison nouvellement construite. Près de là s'élevait une tour ou clocher très-haut et très-solide, que les pères des vieillards actuels ont vu encore presque en entier et dont les restes ont été complétement démolis, en 1834, pour servir à la réparation de l'église moderne, devant laquelle elle était placée[3]. On montre encore quelques marches de l'escalier, qui permettait de gravir jusqu'au sommet des rochers qui dominent le Rehthal, et la fontaine de la piscine, pour la réparation de laquelle on a employé des pierres provenant de l'ancienne église.

Le jardin du presbytère, de 28 mètres environ sur 15, occupe l'emplacement du chœur de l'ancienne église conventuelle; il est encore enfermé par les anciens murs, qui sont construits en moyen appareil et dépassent le sol de près de 2 mètres; ces murailles, de $1^{m},29$ d'épaisseur, sont enfouies dans la vallée, qui se comble peu à peu[4]. Suivant l'usage liturgique, l'église était orientée. Le règle de Cîteaux et l'influence romaine, qui rappelle les dispositions de la basilique antique, se font sentir dans l'abside, qui est de forme carrée. Le côté méridional du chœur est percé par cinq fenêtres, qui surmontent à l'intérieur des arcatures de 2 mètres

1. L'église était située sur la rive droite du Mühlbach; mais on a retrouvé sur la rive gauche l'ancien mur, la maréchalerie, et divers autres bâtiments attenant au couvent, qui n'existent plus qu'à l'état de tradition. Quant au presbytère, qui est assez éloigné du jardin dont il est ici question, il est placé sur la rive gauche.

2. Voy. pl. 2. — Il est à regretter que, lors de l'exécution du plan cadastral des communes, on n'ait pas conservé scrupuleusement les anciennes dénominations, si importantes pour les recherches archéologiques, les voies romaines, etc.

3. Cette tour ne devait pas remonter à l'origine du monastère, car on n'en construisait que de petites. (Voy. Viollet-Leduc, *Dictionnaire d'architecture*, t. I, p. 270.) — Ajoutons, pour les collectionneurs, que l'on voit cette tour dans une lithographie, signée W. et éditée par F. G. L. Levrault, qui malheureusement a été lithographiée à rebours.

4. Voy. pl. 1.

de largeur, en plein-cintre comme les fenêtres. Le double biseau de celles-ci, largement ébrasées, permettait à la lumière de s'introduire facilement dans leurs ouvertures et de rompre l'action du vent qui s'engouffrait entre deux surfaces inclinées. Ces fenêtres étroites, dont le bas est caché par l'exhaussement du sol, vont à une seule baie, sans meneau, colonnes ou moulures; les arcatures, qui les encadrent, sans agrafes, retombent sur de petites colonnes de la plus grande simplicité[1]. Nous ignorons à quelle partie de l'édifice appartient un chapiteau, placé devant une maison particulière; ce curieux reste de l'époque primordiale de style roman est couronné par une épaisse abaque ou tablette sans moulures; la corbeille présente un cône tronqué et renversé, que rehaussent des feuilles d'eau assez grossièrement sculptées[2].

Le chevet, qui regarde le Rehthal, est terminé par un mur plat, percé par deux fenêtres à arcatures et par une porte carrée. Le mur septentrional, sur lequel on ne remarque que deux baies, encore plus étroites que les précédentes, n'était pas décoré d'arcatures, ni soutenu par des éperons; ce qui nous a fait supposer qu'il était adossé, ainsi que le chevet, à d'autres bâtiments qui ont entièrement disparu.

On sait que les peintures et les sculptures étaient exclues des églises cisterciennes, qui étaient d'une grande sévérité de style; cependant nous avons découvert un petit bas-relief en pierre, représentant l'agneau pascal nimbé, portant le drapeau hiératique. Mais cette pierre, abandonnée sur le mur du jardin, ne semble remonter qu'à la période ogivale. Elle ne devait pas rappeler le patron; car tous ces monastères étaient sous l'invocation de la Vierge. L'église actuelle est sous le vocable de l'Annonciation[3].

Des grottes, de modestes habitations, groupées autour du monastère, dans la plaine ou dans le creux des rochers, ont formé le hameau de Craufthal, qui s'est agrandi successivement à l'aide de matériaux provenant des bâtiments claustraux: c'est ainsi que s'est élevée, en 1619, une petite église, sans tour, ni ornement, de 24 mètres de longueur environ, en y comprenant le chœur[4]. Sa tribune en bois date de 1858, et sa croix de mission de 1825. Elle appartient au style de transition de la Renaissance par ses fenêtres géminées en plein-cintre et par sa porte en ogive, que l'on a murée, sans doute à la suite des réparations de 1834, pour en ouvrir

1. Voy. pl. 1. — Les voussoirs des arcades, qui retombent en s'amincissant, n'ont que $0^m,24$, tandis que ceux des fenêtres ont $0^m,30$ de largeur.

2. Voy. pl. 2.

3. Suivant le *Dictionnaire Baquol-Ristelhuber*, le monastère était sous l'invocation de saint Marc. Voy. t. 1, p. 132.

4. Voy. pl. 2.

une autre complétement informe. Placée entre le cimetière catholique et le cimetière protestant, cette église sert aux deux cultes pour toute la commune. Les catholiques s'étant multipliés, on leur donna le chœur en 1754. Les protestants sont desservis par le pasteur de Schœnbourg, les réformés par le ministre calviniste d'Aswiller et les catholiques par le curé dont le presbytère a été construit au fond de la vallée, en 1781. Il y a quelques années on y voyait aussi des anabaptistes.

Ce pittoresque hameau, qu'ont illustré les jolies lithographies de Rothmüller et de Sandmann, attire chaque année les touristes et les archéologues à la recherche de l'abbaye romane. En parcourant ce vallon mystérieux, on se rappelle involontairement les belles pages dans lesquelles Augustin Thiéry nous montre Radégonde fondant un monastère, où elle trouva une retraite inaccessible, et bâtissant l'arche sainte qui devait la protéger contre le déluge des passions et contre les orages du monde.

Louis Benoît,
maire de Berthelming.

RAPPORT

SUR

DEUX OUVRAGES DE M. LE PROFESSEUR HANAUER

„*Les Paysans d'Alsace au moyen âge*“ et „*Les Constitutions villageoises de l'Alsace au moyen âge.*“ 2 vol. grand in-8°. Colmar, 1865[1].

Depuis la dernière réunion générale de notre Société à Strasbourg, une publication scientifique, tenant de près à l'objet spécial de nos études et de nos recherches, a vivement excité l'attention des érudits alsaciens; elle est destinée, j'aime à le croire, à se répandre en dehors de la limite de notre province. Quoique l'auteur ne fasse point partie de notre Société, — ce que, pour ma part, je regrette infiniment, — et quoique je ne souscrive point à toutes ses conclusions, il me semble que je remplis un devoir en lui donnant un témoignage public de notre intérêt. J'entends parler des deux ouvrages de M. le professeur Hanauer, sur *les Paysans d'Alsace*, et sur *les Constitutions villageoises de l'Alsace au moyen âge;* en d'autres termes — termes que l'auteur a relégués au second plan pour cause d'obscurité — c'est *sur les colonges et les rotules colongères de l'Alsace* que je désire vous entretenir pendant quelques instants.

Il y a deux manières de comprendre et de traiter l'histoire:

Ou bien l'historien s'attache de préférence aux grandes personnalités, aux grands hommes, aux sommités sociales, aux événements qui ont bouleversé, transformé des pays ou des provinces; il fait de l'histoire éloquente, pittoresque, passionnée; il dessine, il peint des caractères; il fournit à l'homme d'État, au poëte, au philosophe, à l'homme du monde lettré des sujets d'étude et de méditation; il agrandit le domaine de la morale, en mettant à nu le mobile secret des actes publics;

Ou bien il se voue à un labeur moins fertile en résultats frappants; il descend des hauteurs de l'histoire vers les régions moyennes et inférieures; il ne montre plus les pics escarpés, éclairés par le soleil ou voilés par les nuages; il parcourt les vallées et les plaines; il entre dans l'atelier et dans

1. Cette partie de l'allocution de M. Spach n'a point été prononcée dans la séance du 15 juin, à raison de l'ordre du jour chargé; mais communication de l'analyse des ouvrages de M. Hanauer a été donnée dans la séance du comité, du 26 juin suivant.

la chaumière; il examine les conditions des classes inférieures; son travail aura d'autant plus de mérite intrinsèque qu'au fond il est plus ingrat, et qu'il aboutit rarement à des résultats aussi nets, aussi éclatants que l'étude des caractères et des événements majeurs. Je n'ai pas besoin de vous dire que M. Hanauer appartient à cette seconde classe d'écrivains, le titre de ses deux ouvrages le dit clairement; il ne veut point vous prendre en traître; ce sont des études faites sur des documents en apparence très-arides. Avec une sincérité qui l'honore, il nous met dans la confidence de la route qu'il a suivie pour aboutir à des conclusions dont il donne la substance. M. Hanauer écrit en français; mais ses procédés sont ceux de la science allemande. Dans certaines pages toutefois de ses deux substantiels volumes, on reconnaît aussi l'élève d'Augustin Thierry; l'auteur des *Paysans d'Alsace au moyen âge* ne dédaigne point le pittoresque lorsqu'il le trouve sur sa route; mais, au total, son travail a le caractère de l'austérité; il consiste, aux trois quarts, en traductions, commentaires et annotations de documents inédits, la plupart du temps similaires, car ces règlements colongers ont tous un air de parenté. Le lecteur qui cherche dans l'histoire des effets dramatiques n'y trouverait point son compte.

M. Hanauer marche sur les traces de M. Burkard (de Bâle), de notre compatriote M. Stoffel, collaborateur, pour les *Weissthümer*, de l'illustre Grimm; de M. de Maurer, l'éminent érudit, qui applique à l'Allemagne entière le même système d'interprétation et d'induction que M. Hanauer s'est borné à faire valoir pour les colonges d'Alsace. Mais ici, sur ce terrain, il est maître, il est chez lui; il a étudié quelques centaines de rotules colongères; et de ces règlements, rédigés pour la plupart du quinzième au seizième siècle, il est remonté, par induction, jusqu'au huitième siècle, et même jusqu'à l'invasion des Germains, car il cherche l'origine de ce système dans la *Germanie* de Tacite.

Mais qu'est-ce donc définitivement qu'une colonge, que signifie le terme et que signifie la chose? Il vous répondra par une définition générale, aussi précise que possible dans une matière complexe, mobile, et hérissée d'exceptions.

Voici la définition de M. Hanauer :

« La colonge (*colungia, colonia*), ou le *Dinghof*, cour des plaids (*curia* « *dominicalis*), consistait en une agglomération de fermiers, régis par « une loi commune, dépendant d'un même seigneur, et formant un tribunal « dont les attributions étaient variées.

« Tantôt elle embrasse un village entier ou plusieurs villages, tantôt elle « ne comprend qu'une partie de la villa; rarement elle avait des dépen-

« dances lointaines; d'ordinaire ses terres étaient réunies dans le même « ban. »

Avec ce point de départ, nous tiendrons un fil que nous tâcherons de ne plus perdre complétement. Remontons le cours des âges et voyons comment les choses se sont passées au moment de la conquête du sol alsacien par les peuples germaniques.

Une tribu arrive et se fixe dans une localité favorable; le chef de la bande obtient un gros lot; c'est l'origine première de la terre seigneuriale, de la terre salique; c'est le noyau de l'agglomération, le siége où l'on se rend pour vider les querelles et tous les différends; on y paye les redevances. La maison seigneuriale s'élève sur ce lot principal; une haie, soigneusement entretenue, l'encadrera; plus tard, la haie sera remplacée par un mur et des fossés; une porte, fermant à clef, en clora l'entrée. La demeure seigneuriale deviendra au besoin un lieu d'asile.

Les compagnons, les hommes d'armes du chef primitif, ont aussi obtenu des lots de terre arable au moment du partage. Ils groupent leurs cabanes autour de la demeure seigneuriale, ou bien, selon la nature du sol, ils vivent disséminés, chacun au centre de son lot, mais conservant des rapports plus ou moins fréquents, plus ou moins indispensables avec le centre. Ces compagnons, ces colons constitueront plus tard la colonge, c'est-à-dire l'association de fermiers libres indiquée plus haut dans la définition; ils concourront, peut-être, d'après des conventions premières, à cultiver la terre seigneuriale, en compagnie avec des journaliers, avec des serfs. Les rapports de ce genre ont dû varier à l'infini. Nous tenons seulement à avoir un point où rattacher la première molécule du village et de la colonge.

Mais en dehors des arpents, il y a des pâturages, des forêts, des cours d'eau, des étangs; ce genre de terre constituera le communal, dont l'usage, comme son nom l'indique, sera réservé à tous ceux qui ont participé au premier établissement, ou qui descendent de ses premiers ayants droit.

Lorsque ces terres communales, ces vastes forêts, ces immenses pâturages appartiennent par indivis à plusieurs associations colongères, à plusieurs villages, elles constitueront la Marche (*die Mark*); en d'autres termes, la Mark ou Marche est une *allmende*, une terre vague, indivise entre plusieurs communes.

La Mark, selon M. Hanauer, remonte au temps des premiers Germains, lorsque ces peuplades passèrent, dans leur pays natal, de la vie nomade à la vie agricole, toutes les contrées occupées par une seule et même famille reçurent le nom de Mark ou Marche, et cette constitution a survécu chez nous à toutes les révolutions, à tous les morcellements du sol.

La colonge est donc placée au-dessous de la Marche; aussi la condition de la Marche était-elle plus libérale que celle de la colonge; le colonger, pour la plupart du temps, n'était que fermier; le *Mærker* était un propriétaire libre.

M. Hanauer expose aussi clairement que le sujet le comporte l'organisation des campagnes depuis le douzième jusqu'au quatorzième siècle. A ses yeux, chaque village, ou plutôt chaque colonge (qui peut coïncider avec le village, ou être plus ou moins que le village), formait une espèce de monarchie constitutionnelle au petit pied; selon lui, les rapports du seigneur et des fermiers avaient été réglés *par transaction* et *non par concession*. Beaucoup de probabilités sont en faveur de ce système. Le pouvoir législatif et judiciaire résidait dans la communauté; des fonctionnaires délégués du peuple ou des paysans représentaient le pouvoir exécutif.

Vous devinez comment, ces prémisses étant posées, M. Hanauer arrive successivement à détailler l'état des personnes et des terres; à montrer, au sommet de cette échelle rurale, l'*avoué*, le seigneur *justicier*, qui peu à peu oublie son rôle primitif, se permet des usurpations, et substitue à son rôle de simple arbitre et de juge celui de souverain territorial; puis, au-dessous et même à côté du seigneur, le prévôt, le maire, les officiers et employés inférieurs de la colonge; puis l'administration de la justice dans les colonges; la tenue des plaids ou des réunions où se décident les questions de propriété; et — si la colonge a conservé les droits régaliens — les questions de justice criminelle.

Entre le seigneur et les tenanciers colongers nous rencontrons l'établissement des mêmes rapports qu'entre les différents membres de la noblesse par les obligations du vasselage et de la suzeraineté. On voit se répéter au bas de l'échelle sociale exactement ce qui se produit à l'extrême sommité où les pairs siégent au-dessous et à côté du roi ou de l'empereur.

Je ne puis me permettre que des indications sommaires, au pas de course; je les prends presque au hasard, dans ce riche réservoir, auquel je renvoie les hommes studieux, qui ne reculent point devant un travail d'assimilation, austère dans le principe, mais qui emporte avec lui sa récompense.

M. Hanauer établit que les règlements colongers, rédigés du quatorzième au quinzième siècle, et transcrits sur ces longues bandes de parchemin roulées qui abondent dans nos archives, en appellent presque toujours à des coutumes plus anciennes, ce qui l'autorise à affirmer que l'institution primitive remonte au temps des Mérovingiens; il a de puissantes autorités sur lesquelles il s'appuie; nous ne mentionnerons que le beau travail de M. Guessard sur *le Polyptyque d'Irminon*.

Les constitutions villageoises se sont amoindries, précisément après avoir été consignées par écrit. On dirait qu'il en est de ces conventions mutuelles comme de l'innocence : aussi longtemps qu'elle s'ignore, c'est une vertu; elle s'altère dès qu'elle se raisonne.

Ce qui caractérise les colonges, c'est leur constitution judiciaire. Au quinzième siècle, une véritable révolution semble s'être accomplie dans ces petits États villageois; les paysans sacrifièrent leur juridiction criminelle pour conserver une ombre de leur ancienne organisation.

La principale portée de la guerre des paysans (1525) se résume dans une protestation contre les prodigieux changements qui s'étaient accomplis cent et cent cinquante ans auparavant. Les rustauds en appelaient brutalement aux franchises du passé.

Vous le voyez, notre auteur touche aussi à des questions d'un intérêt général; mais M. Hanauer s'est laissé aller, sous d'autres rapports, à une espèce de mirage. Occupé pendant quelques années exclusivement de ce genre d'études, il s'est passionné pour son sujet, et il lui est arrivé ce qu'éprouvent tous les esprits sérieux lorsqu'ils bornent eux-mêmes, de propos délibéré, leur horizon; ils ne voient plus qu'indistinctement ce qui est au delà du cadre de leur tableau.

Je ne voudrais point être injuste envers M. Hanauer, après avoir puisé moi-même une instruction solide dans son travail; ce serait payer d'ingratitude un service rendu. Mais il me semble qu'il croit trouver une espèce d'âge d'or dans les constitutions campagnardes telles qu'elles ont probablement existé chez nous du huitième au quatorzième siècle. Il est parvenu à établir que les paysans du moyen âge payaient moins d'impôt que les agriculteurs du dix-neuvième siècle, et avec cette donnée, conquise à l'aide d'évaluations monétaires et de prix de marchés, il se récrie contre « le lieu commun qui les disait ou les croyait corvéables et taillables à merci. »

Je veux admettre que la haine contre la féodalité, telle qu'elle a éclaté à la fin du dix-huitième siècle, était aveugle, partiale, passionnée, et qu'elle attaquait, d'ailleurs, un ordre de choses *détérioré;* je veux admettre que les paysans du huitième au quinzième siècle payaient moins que les paysans de nos jours; mais jouissaient-ils de la même sécurité générale, qui les protége et les enveloppe aujourd'hui comme l'atmosphère que nous respirons tous? En passant d'une Marche à une autre, étaient-ils sûrs de rentrer sains et saufs dans leur chaumière? Et les *serfs*, dont l'état semble à M. Hanauer, je ne dirai pas digne d'envie, mais fort tolérable, les serfs, s'ils pouvaient renaître et nous dire leurs doléances, n'entonneraient probablement point la louange de leurs seigneurs, pas plus

que les serfs polonais et russes ne le faisaient de nos jours. J'engagerais M. Hanauer à interroger ceux de nos compatriotes qui ont usé les meilleures forces de leur jeunesse à donner l'éducation à de jeunes seigneurs slaves des bords de la Vistule, de la Moscova ou de la Néva; il apprendra quels sont les vices que développe le servage chez les oppresseurs et les opprimés. Je l'engage à étudier l'histoire de la Grèce moderne avant l'insurrection de 1821; il apprendra que l'autonomie des communes, qui était complète pour les villages helléniques sous la domination turque, n'offrait aucune garantie contre la violence des agas et des pachas.

Les chartes villageoises pouvaient donner aux habitants le droit de s'imposer eux-mêmes et de punir les crimes et les délits commis sur leur territoire, sans les mettre à l'abri des infamies d'un seigneur de la Marche voisine. Le même paysan, qui avait fonctionné comme juré dans une affaire criminelle vidée aux plaids de la cour seigneuriale dont il relevait, pouvait être impunément bâtonné, fustigé, assassiné et au besoin pendu à six lieues de distance de son domicile, et pendu à tort, sans que son seigneur eût pu intervenir, si tant est que ce dernier en eût la fantaisie.

M. Hanauer récuse le témoignage des chroniques contemporaines, lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur le moyen âge; selon lui, « elles ne relatent que les faits exceptionnels; » ce serait, pense-t-il, une grossière injustice que d'y chercher une appréciation de l'état moral des populations, à peu près comme si un historien du dix-neuvième siècle étudiait nos mœurs dans les comptes rendus des cours d'assises. Soit! mais je prie notre auteur de vouloir bien me dire ce qu'il fait du témoignage de tous les auteurs moralistes, de cette longue série de poëtes didactiques allemands du moyen âge, qui sont unanimes à flétrir les vices, les erreurs, les crimes de leur époque. Pense-t-il qu'ils ne s'adressent aussi qu'à des exceptions? Depuis Henri le Laïque et Hartmann le Pauvre, du douzième siècle, jusqu'à Sébastien Brant, à la fin du quinzième siècle, c'est-à-dire pendant ces siècles tant prisés par M. Hanauer, tous ces gnomologues, tous ces auteurs satiriques n'ont qu'une voix de réprobation contre les puissants du jour, et même contre les paysans qui aspirent à sortir de leur sphère. Quant à moi, la conviction profonde qui m'est restée de l'étude suivie de cette partie moins appréciée et moins connue de la littérature historique et morale du moyen âge allemand, c'est que les hommes et les institutions présentaient de grandes défectuosités. Voulez-vous me permettre de vous citer surtout le témoignage d'un contemporain de Rodolphe de Habsbourg? je veux parler de Hugues de Trimberg, l'auteur du *Renner*. Savez-vous contre qui cet honnête bourgeois, recteur à Bamberg,

dirige de préférence ses attaques? c'est contre les «nobles pillards.» — «Vous prêchez des croisades, s'écrie-t-il, mais ce n'est pas contre les païens et les Cumans[1] qu'il faut marcher, c'est contre les misérables qui jettent leurs propres coreligionnaires dans les cachots, en compagnie des crapauds, des lézards et des serpents.» — «Les juges équitables, dit-il dans un autre passage du *Renner*, sont plus rares que les cygnes noirs et les corbeaux blancs.» — Voilà la justice tant vantée du moyen âge! — Je sais, et je conviens que la statistique morale des populations, surtout des nations prises dans leur ensemble, est difficile à établir, et que l'œuvre de l'historien impartial est sous ce rapport arduc entre toutes. Mais ce que je sais aussi, c'est qu'il y a un jugement de Dieu dans les cris populaires, répétés ou transmis de siècle en siècle. Si le moyen âge n'avait offert au récit des historiens et des chroniqueurs une surabondance d'injustices révoltantes, le souvenir de ces temps déplorables n'aurait point engendré la réprobation, qui a provoqué la destruction de ses derniers vestiges. L'âge d'or n'est d'aucun siècle, pas même de ceux où l'on voyait s'épanouir, comme des fleurs de mai, nos magnifiques cathédrales. Le bien et le mal, la vertu et le vice, les passions égoïstes et le désintéressement se retrouvent à toutes les époques de l'histoire, dans des proportions variables; mais cette proportion, j'aime à le penser, n'est pas en notre défaveur. Je livre à la méditation de l'auteur érudit des *Paysans d'Alsace au moyen âge*, et de vous tous, la sentence d'un grand poëte germanique du commencement du dix-neuvième siècle: «Gardez-vous de croire à l'illusion d'un âge d'or, où le bon droit et la vertu remportent la victoire; le droit et la vertu lutteront toujours: jamais leur adversaire ne succombera; à moins de l'étouffer dans l'air, sa force ici-bas renaîtra toujours[2].»

Cette pensée, loin de nous jeter dans le découragement, ne doit que nous prémunir contre l'apathie. Le travail, la lutte constituent partout la destinée de l'homme. Dans notre modeste sphère d'action, où nous rencontrons, Dieu merci, des partisans, nous avons aussi des antagonistes; l'indifférence, l'ignorance, l'hostilité directe se ligueront toujours contre le respect rationnel du passé, dont nous cherchons à maintenir ou à relever le culte, sans tomber dans l'engouement; et sur ce terrain, je m'empresse de saluer avec vous, comme l'un de nos confrères, l'auteur dont j'ai cru devoir combattre quelques assertions, pour laisser sa valeur à un témoignage de sympathie auquel je vous prie de vouloir bien vous associer.

1. Les Hongrois.
2. Schiller, *Die Worte des Wahns.*

L. Spach.

NOTICE

SUR QUELQUES MONUMENTS LAPIDAIRES D'ORIGINE PAIENNE,

CONSERVÉS A WALBOURG.

Je reprends le récolement des monuments religieux que l'âge romain nous a transmis avec une si grande profusion. Dans cette notice, je parlerai des sculptures mythologiques de Walbourg, pièce par pièce et dans l'ordre de leur découverte.

1° En 1855, on découvrit, près de Walbourg, dans la forêt, en ouvrant la tranchée du chemin de fer, la moitié d'un bas-relief, figurant Mercure: c'est la partie inférieure; la partie supérieure, comprenant le tronc, ne fut point retrouvée. Le morceau qui nous reste est brisé en trois fragments, dont la jonction se fait sans peine. Ces débris sont déposés dans le verger de M. Saglio, au pied de la custode qui est adossée contre le mur extérieur de l'église; ils nous montrent Mercure, revêtu du manteau et ayant près du pied droit le coq qui lui est consacré.

2° Un autre bas-relief, cimenté sur un piédestal, figurant Mercure en buste, se voit au même lieu. Le dieu porte des ailes aux oreilles; il est taillé en relief dans un champ triangulaire, formant le fronton d'une pierre tectiforme. Ce monument fut trouvé dans les dépendances de l'ancienne abbaye, il y a une vingtaine d'années.

3° En restant à la même place, on aperçoit, scellé dans le mur extérieur de la nef, un bas-relief, montrant sur le même plan quatre figurines, rangées deux à deux et superposées horizontalement les unes sur les autres. Les deux d'en haut sont dépouillées de la tête. Aucune inscription ne les fait connaître, et l'absence d'attributs nous empêche de les déterminer. Faut-il les ranger dans la classe des dieux lares? Selon toute apparence, elles étaient un objet de dévotion domestique. Cette sculpture est, dans ce genre, le seul exemplaire que je connaisse en Alsace; elle rappelle les argiles à plusieurs statuettes de Rheinzabern, avec cette différence que les divinités de cet antique bourg sont contrefaites, pour un grand nombre, tandis que les figurines de notre pierre sont véritablement authentiques. Le monument est ainsi d'un rare intérêt historique.

4° A côté du numéro qui précède, se voit une sculpture taillée dans le renfoncement de la pierre; ce monument figure un personnage coiffé d'un bonnet phrygien et vêtu d'une tunique courte, collée sur le corps. Un bâton, ou espèce de sceptre, soutenu des deux mains, et dont la pointe supérieure se termine en fleuron, est placé obliquement le long du tronc. Cette sculpture est de la plus belle conservation; elle remonte, comme les précédentes, à l'antiquité païenne, et je suis porté à croire qu'elle représente Mercure, soit comme dieu des voyageurs, soit comme dieu des bergers.

5° Enfin, côte à côte, se trouve, également encastré dans le mur, un monument lapidaire d'un âge postérieur, portant sur la même face deux figures, vêtues l'une et l'autre d'un habit de bure. L'une de ces figures est accompagnée d'une crosse, et sur le devant et le long du corps, on lit, en caractères de l'alphabet romain : BENEDICTUS ABBAS. Est-ce saint Benoît, fondateur des Bénédictins qui mêlaient aux exercices de piété la culture des terres, les travaux littéraires et l'enseignement? Ou est-ce un abbé de ce nom de l'abbaye bénédictine même de Walbourg? Je n'ose me prononcer. L'autre figure paraît être un moine, un novice peut-être. La pierre figure-t-elle une profession ou une admission dans l'ordre de Saint-Benoît?

Avant de terminer, je me permettrai une courte observation. Incontestablement, les divinités fracturées ont leur raison d'être; selon moi, elles ont un intérêt archéologique véritable. En thèse générale, elles confirment nos naïves légendes sur la destruction de l'idolâtrie et du culte païen par les premiers apôtres du pays; il y aurait du pyrrhonisme à refuser l'admission de cette induction. Par application, je conclurai que les sculptures brisées, signalées dans cette notice, attestent l'authenticité d'une tradition, encore vivace chez nos habitants, et rapportant que saint Arbogaste, à douze siècles de distance, en évangélisant ces forêts, y a renversé les idoles.

Certes, à ce point de vue, nos recherches ne sont pas aussi vaines qu'on se plaît à le croire.

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

Découverte d'une villa romaine à Trèves. (Extrait d'un mémoire de M. Wilmowski, par M. Spach.) 1

Bruno (Braun) de Ribeaupierre et les délégués de Strasbourg, prisonniers à Schwanberg, par M. Spach 9

Rapport sur l'ancienne cloche de Lauttenbach (XVe siècle), détruite en 1863, par M. P. Huot 54

Notice sur une pierre épigraphique consacrée à deux divinités, trouvée à Niederbronn dans le quartier de la Nouvelle-Avenue, en 1842, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 61

Description de deux monuments romains faisant partie de la statuaire, retrouvés, l'un en 1842 à Niederbronn, l'autre en 1844 à Langensoultzbach, où l'on voit figurées deux divinités, Vénus et Abondance, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 63

Notice sur deux bas-reliefs, figurant Pallas, découverts tous deux à Niederbronn, l'un en 1842, l'autre vers 1760, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 65

Notice sur le château de Liebstein, par M. Quiquerez, à Délémont. 67

Ancienne gravure représentant la cathédrale et l'horloge astronomique de Strasbourg, par M. F. G. Heitz, avec une planche 70

L'abbaye de Saint-Apollinaire, par M. Sabourin de Nanton 73

Les *Cromlech's* de Mackwiller, par M. le colonel de Morlet, avec gravures et 2 planches 81

Notice sur une baignoire romaine à eau chaude et à transpiration, existant à Niederbronn, dans le quartier de la Nouvelle-Avenue, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 93

Notice sur un autel épigraphique d'origine païenne consacré aux dieux-mânes, découvert à Niederbronn vers le milieu de la seconde décade du siècle courant, par M. Jér. Ans. Siffer, curé à Weyersheim 95

Le moine Otfrit et l'abbaye de Wissembourg au neuvième siècle, par M. Spach 98

Note sur une médaille offerte à la ville de Strasbourg, pour sa collection historique, par M. le doyen F. Sachs de Carlsruhe, par M. G. Klotz, architecte de la cathédrale 113

PAGES.

Notice sur la famille de Rosen, par M. Ernest Lehr, docteur en droit, secrétaire général du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg. 119
Un extrait de la *Chronique de Wissembourg*, de Balthasar Bœll, par M. L. Spach 136
Frédéric II et ses fils en Alsace, par M. P. Huot 140
Note sur deux anciens monastères, vulgairement désignés sous les noms de Frauenkirch et de Thierkirch, par M. Jér. Ans. Siffer, curé de Weyersheim 150
Le château impérial des Hohenstauffen à Obernai, par M. l'abbé Gyss . . . 152
Donation de terres, faite à l'abbaye de Marbach, par le comte Albert d'Éguisheim, par M. L. Spach 163
Recherches archéologiques concernant la station de Gramatum, par M. Coste, avec une carte lithographiée 167
Craufthal (*Claustriacum*), par M. Louis Benoît, maire de Berthelming. . . 170
Rapport sur deux ouvrages de M. le professeur Hanauer, *les Paysans d'Alsace au moyen âge* et *les Constitutions villageoises de l'Alsace au moyen âge*, 2 vol. gr. in-8°. Colmar, 1865, par M. L. Spach 192
Notice sur quelques monuments lapidaires d'origine païenne, conservés à Walbourg, par M. Jér. Ans. Siffer, curé de Weyersheim 199

Lith. G. Ve Berger-Levrault & Fils à Strasbourg.

MONUMENTS LAPIDAIRES DE WALBOURG.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, etc.

Sur le rapport de notre Ministre d'État au département de l'instruction publique,

Vu la demande formée par la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, dont le siége est à Strasbourg, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu l'avis favorable du Préfet du Bas-Rhin, notre Conseil d'État entendu;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier.

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, dont le siége est à Strasbourg, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Art. 2.

Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret. Aucune modification ne pourra y être faite sans notre autorisation.

Art. 3.

Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait au palais de Fontainebleau, le 26 août 1865.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre de l'instruction publique,

Signé : V. Duruy.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État,

Signé : Charles Robert.

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

I.

STATUTS.

Article premier.

La Société a pour but la conservation des monuments historiques d'Alsace. A cet effet, elle les recherche, en constate l'état, en provoque la conservation en intervenant auprès de l'État, des communes ou des particuliers, afin d'obtenir les mesures nécessaires pour en prévenir la ruine. Au besoin, elle aide à ces mesures par des subventions, des frais de garde ou des travaux de consolidation qu'elle fait exécuter elle-même.

Dans aucun cas elle n'entreprend des travaux de reconstruction ni de restauration.

Si ses ressources le lui permettent, elle pourra faire l'acquisition d'objets d'art, tels que bas-reliefs, statuettes, vases, ustensiles, inscriptions, etc., relatifs à l'histoire de l'Alsace, et les réunira dans un musée.

Art. 2.

Le nombre des membres de la Société est illimité.

Le règlement intérieur fixe le taux de la cotisation annuelle.

Le titre de membre honoraire peut être conféré par l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, à raison d'une coopération active au but de la Société. Les membres honoraires assistent de droit aux assemblées générales; ils peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration.

Art. 3.

La Société est représentée par son bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président, de deux Secrétaires et d'un Trésorier.

Le Préfet du Bas-Rhin est, de droit, Président honoraire.

Les intérêts de la Société sont gérés par un Conseil d'administration composé de 20 membres.

A ce Conseil, qui siége à Strasbourg, est adjoint un comité particulier de 10 membres choisis parmi les souscripteurs du Haut-Rhin, qui siége à Colmar.

Les membres du Conseil d'administration et ceux du Comité du Haut-Rhin, sont désignés à l'élection, en assemblée générale, par voie de scrutin.

Le Président est élu chaque année par l'assemblée générale et est indéfiniment rééligible.

Les autres membres du bureau sont désignés par le Conseil d'administration, qui les choisit annuellement dans son sein.

Le Conseil d'administration est renouvelé, par cinquième, chaque année, à la suite de l'assemblée générale.

Art. 4.

Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles et à l'acceptation de dons ou legs, sont soumises à l'approbation préalable de l'autorité administrative.

Art. 5.

Les ressources de la Société se composent des biens et revenus de toute nature et du produit :

1° Des cotisations annuelles;

2° Des dons et legs dont l'acceptation est autorisée;

3° Des subventions qui peuvent lui être accordées par l'État, les départements et les villes du Haut et du Bas-Rhin.

Art. 6.

La Société se réunit au moins une fois par an, en assemblée générale, pour entendre le compte rendu de ses travaux et de l'état de son administration. Ce compte rendu est adressé au Ministre de l'instruction publique et aux Préfets du Bas et du Haut-Rhin.

Art. 7.

Un règlement intérieur déterminera les mesures de détail nécessaires à l'exécution des présents statuts.

Art. 8. (Transitoire.)

Il ne sera désigné, à la première élection, que la moitié des membres du Conseil d'administration, y compris le Président, dont la nomination sera l'objet d'un scrutin spécial. Le Conseil sera complété dans la première assemblée générale qui suivra.

Les présents statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État, dans sa séance du 5 juillet 1865.

Le Conseiller d'État,
Secrétaire général du Conseil d'État,
Signé : De la Noue-Billault.

Certifié conforme à l'original :
Le Conseiller d'État, secrétaire général du Ministre de l'instruction publique,
Signé : Charles Robert.

II.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article premier.

Le Conseil d'administration, établi en vertu de l'article 4 des statuts, est chargé d'établir la liste complète des anciens monuments d'architecture religieuse, militaire et civile, répondant à l'ancien territoire d'Alsace (départements du Haut et du Bas-Rhin).

Art. 2.

Cette liste dressée, il avisera aux moyens de faire dresser les plans exacts de ces monuments dans leur état actuel; il provoque ou encourage la confection de plans figuratifs de ces édifices dans leur ancien état; il collecte, soit au moyen de dons volontaires, soit par des acquisitions de rencontre, discutées en séance, les dessins représentant ces monuments.

La collection de ces plans et de ces dessins sera déposée aux archives de la Société.

Art. 3.

Les archives de la Société serviront aussi de dépôt :

1° Pour les copies des chartes et documents de toute nature, constatant l'histoire des monuments;

2° Pour les extraits des ouvrages historiques, faisant mention de ces monuments;

3° Pour les monographies, qui seraient fournies par des membres du Comité ou de la Société.

Il ne pourra, sous aucun prétexte, être alloué des frais de copie.

Art. 4.

Le Bulletin de la Société, contenant le résumé des procès-verbaux, sera distribué de droit aux membres de la Société.

Il en sera transmis des exemplaires aux sociétés savantes de la France ou de l'étranger, avec lesquelles le Comité aura établi des rapports.

Cette disposition s'applique aussi aux objets d'art reproduits par la gravure.

Art. 5.

Les dispositions indiquées dans le § 3 de l'article 1er des statuts demeurent subordonnées au but premier et principal de la Société, savoir : la conservation des monuments historiques.

Art. 6.

Dans le cas où le concours de la Société est réclamé d'urgence, par les communes ou par les particuliers propriétaires de monuments, le Comité peut accorder des subventions modiques, à titre de dons, et sans que des droits ultérieurs puissent être établis sur ce premier secours. (Voy. art. 2 des statuts.)

Art. 7.

Le trésorier est chargé de la rentrée des souscriptions, dont le taux annuel est fixé à 10 fr. Il ne peut faire aucune dépense sans un mandat signé par le Président, en vertu d'une délibération du Conseil d'administration.

Art. 8.

Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois. En cas d'urgence le Président peut convoquer des réunions extraordinaires de la commission.

Art. 9.

Le Président signe les procès-verbaux des séances dressés par l'un des secrétaires et adoptés par le Comité ou le Conseil d'administration.

Les propositions verbales des membres du Conseil et les propositions écrites des membres de la Société sont discutées, adoptées, ajournées ou rejetées en séance mensuelle.

Art. 10.

Le Conseil peut allouer d'urgence des indemnités aux hommes de l'art dont la coopération aura été réclamée pour l'exécution des mesures adoptées dans l'intérêt de la conservation des monuments.

Art. 11.

Le Président donne connaissance au Conseil de la correspondance tenue dans l'intervalle d'une séance à l'autre. Il répartit entre les deux secrétaires les lettres qui nécessitent une réponse ; il prend part lui-même à cette correspondance.

Les convocations des membres du Conseil et celle de l'assemblée générale se font trimestriellement, à tour de rôle, par l'un des secrétaires.

Art. 12.

Le Conseil d'administration aura soin de se mettre en rapport, soit avec des sociétaires, soit avec des personnes étrangères à la Société, mais en mesure de contribuer au but qu'elle se propose, soit par des renseignements, soit par la surveillance des mesures prises en commission.

Art. 13.

Dans les assemblées annuelles générales, l'un des secrétaires désigné par le Président rend compte des travaux exécutés et des incidents qui se sont présentés dans le courant de l'année échue.

Le trésorier présente un compte détaillé des recettes et des dépenses.

Le Président arrête l'ordre du jour de la séance générale ; il désigne les mémoires ou extraits de mémoires qui seront lus en assemblée ; il soumet à l'assemblée les modifications ou adhésions que le Conseil aura jugé convenable d'apporter au règlement intérieur.

Les procès-verbaux de ces réunions solennelles seront imprimés et distribués aux sociétaires.

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

Votés en séance générale du 4 décembre 1862.

Article premier.

Le Président du Comité de la Société préside de droit les séances particulières du Comité du Haut-Rhin.

En cas d'empêchement, elles seront présidées par le Vice-Président, en résidence à Colmar, chargé de convoquer ses collègues, soit pour entendre la lecture des mémoires, soit pour prendre les dispositions préalables dans l'intérêt de la conservation des monuments historiques du Haut-Rhin.

Art. 2.

M. le Vice-Président préviendra dix jours à l'avance le Président de la Société du jour et de l'heure de ces réunions; il joindra à sa lettre un ordre du jour sommaire.

Le Président en informera les autres membres du Comité central.

Art. 3.

M. le Vice-Président du Sous-Comité du Haut-Rhin pourra, ainsi que cela se pratique dans les réunions mensuelles du Bas-Rhin, convoquer, sous sa responsabilité, d'autres membres souscripteurs, connus pour l'intérêt qu'ils portent aux études archéologiques.

Art. 4.

M. le Vice-Président du Sous-Comité du Haut-Rhin transmettra au Comité d'administration les mémoires qu'il croira devoir proposer pour l'insertion au Bulletin. Le Comité central d'administration sera de même prévenu des mesures préalablement prises pour la conservation des monuments historiques situés dans le Haut-Rhin.

Strasbourg, imprimerie de Ve Berger-Levrault.

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 2561